

REVUE
NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. BABELON, ADRIEN BLANCHET, E. CARON, CASTELLANE
(C^{te} DE), A. DIEUDONNÉ, G. FRÉHNER, A. HÉRON DE VILLE-
FOSSE, H. DE LA TOUR, R. MOWAT, M. PROU, G. SCHLUMBER-
GER, M^{is} DE VOGÜÉ.

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census.... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?

MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME TREIZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

—
1909

LES
MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON

Quiconque a connu Prosper Valton dans les dernières années de sa vie se rappellera toujours avec une sympathie émue ce beau vieillard resté si jeune, qui, avec sa haute taille et son large visage franc et mâle, encadré d'une barbe grise un peu rude, eût semblé un robuste et hardi gentilhomme du xvi^e siècle, si ses yeux clairs, extrêmement doux et fins, n'avaient révélé l'intelligence distinguée, curieuse, aimable et le goût subtil qui firent de lui le plus raffiné des collectionneurs en même temps que le plus courtois des hommes. Par sa physionomie virile, par l'extrême affabilité de ses manières et la grâce heureuse de son caractère, il était un *homme d'autrefois*, car ce seul nom évoque pour nous tout un ensemble de qualités loyales, désintéressées, souriantes que la vie fiévreuse d'aujourd'hui a rendues rares ! Mais il était aussi un homme d'autrefois par son goût du passé, par sa prédilection pour l'art le plus délicat des grandes époques révolues, si bien qu'il avait voué toute sa vie à la recherche et à l'étude des monuments les plus précieux de l'antiquité et de la Renaissance ; et parce que les médailles sont, de tout l'art de

ces deux brillantes périodes, les monuments les plus concis, les plus évocateurs peut-être, et les plus propres à l'étude, il était devenu le collectionneur de médailles le plus érudit de notre temps.

Il suffit de se souvenir qu'Armand l'avait pris pour collaborateur et qu'il lui avait légué ses dessins et ses médailles de la Renaissance pour mesurer la science et apprécier le dilettantisme éclairé de Prosper Valton. D'ailleurs ceux qui ont été reçus dans le tranquille pavillon de Passy où il vivait, avec une philosophie aimable et heureuse, parmi tant d'œuvres d'art et dans la compagnie de ses livres, se reposant de ses études par l'amour de la nature et le culte de la musique, savent quelle était la sûreté du goût, l'érudition et l'extrême obligeance du connaisseur, autant que la bienveillance de l'ami. De tout cela même, ne pouvons-nous pas nous rendre compte encore chaque jour, en dépit de la mort ? Les collections sont encore là ! Prosper Valton, en léguant ses médailles et ses livres à la Bibliothèque Nationale, a laissé à quiconque les étudie la trace de son esprit et les preuves de son goût.

On trouvera dans les pages qui suivent la description de ses médailles antiques, et l'on pourra noter qu'il n'en est pas une qui n'apporte une jouissance à nos yeux ou un enseignement à l'histoire. Sans doute, sa collection de médailles et de plaquettes italiennes de la Renaissance restera plus célèbre et d'une importance plus considérable. Mais il la devait en grande partie à Armand, de sorte que sa collection de médailles grecques et romaines qu'il commença la première et qu'il forma seul, tout entière, nous raconte plus exclusivement sa curiosité naturelle et son goût : elle est le témoignage d'une vie consacrée au seul souci de l'humanisme.

En effet Valton ne connut aucune des innocentes manies du

collectionneur : il ne s'inquiétait pas des séries à compléter avec une rigueur inutile, de la pièce médiocre mais rarissime à enlever, dans les ventes, au feu des enchères, ni de la pièce voyante qui ne vaut que parce qu'elle est unique. Il ne faisait aucune réclame à sa collection. Il n'en parlait qu'avec discrétion et modestie. Mais il l'aimait avec une jalousie assez scrupuleuse pour n'y admettre que de belles médailles dont le temps n'eût pas estompé le relief et qui nous gardassent une image précise et significative du siècle où elles avaient paru.

C'est là ce qui donne un intérêt particulier à l'individualité de la collection : cette individualité reste d'ailleurs définitive, puisque la collection Valton ne doit jamais être fondue dans les autres collections du Cabinet des Médailles, en sorte que le présent catalogue n'est pas sujet à amplifications ultérieures.

On remarquera du premier coup d'œil que Prosper Valton n'a pas limité ses recherches à une seule région du monde grec, ni à une seule époque de la numismatique romaine. On trouvera dans sa collection des drachmes de Marseille et des tétradrachmes de Macédoine, des monnaies de ces rois grecs de la Bactriane, restés mystérieux pour nous, et des pièces d'or, d'argent et de bronze des Ptolémées, des médailles d'Asie Mineure et des médailles de Carthage. De même, la suite des romaines comprend des deniers de la République et des monnaies de presque tous les empereurs depuis Auguste jusqu'à Théodose.

Toutefois, dans cette vaste étendue d'espace et de siècles, il est aisé de découvrir quelles prédilections ont guidé le choix du collectionneur (puisque'il n'a jamais eu le souci de constituer un tableau fidèle et proportionnel de l'ensemble de la numismatique grecque et romaine), et l'on se rendra compte sans peine qu'il a recherché, dans toute

l'histoire de la médaille antique, les meilleurs exemplaires de ce que cet art a produit de plus délicat. C'est pourquoi l'on trouvera plus loin, sur un ensemble de six cents pièces grecques environ, 270 monnaies grecques d'Italie et de Sicile. Parmi celles-là, les plus belles appartiennent à l'époque classique, à la fin du v^e siècle et au commencement du iv^e. Prosper Valton en effet, s'il savait aimer la beauté rude et même violente de l'art archaïque (le bel *épi* de Métaponte et le magnifique *Apollon* de Caulonia décrits ci-dessous en sont la preuve), préférerait cet art élégant, souriant, tout animé d'une grâce heureuse et facile, que l'âme grecque conçut au plein de son expansion et où il retrouvait le reflet de son propre caractère. De cet art habile et aimable, fruit d'une civilisation épanouie, les exemples parfaits abondent dans les pièces cataloguées ici. Je citerai seulement cette jolie tête de Héra, aux cheveux mollement dénoués, qui orne un demi-statère d'or de Tarente, et, de Tarente encore, ce didrachme d'argent où l'on voit un enfant nu, le laurier à la main, monter un si beau cheval que l'on sent fier de sa victoire, — la Victoire assise de Terina, si vive dans son immobilité, — cette charmante tête de jeune homme, à la lèvre un peu dédaigneuse, d'une petite pièce d'or de Syracuse (n^o 157), et cette tête d'Aréthuse d'un tétradrachme d'argent qui, les cheveux liés de rubans et soutenus par une coiffe en forme de fronde, hésite à sourire et répand néanmoins tant de grâce (n^o 170). Quelques bronzes, mêlés aux monnaies d'or et d'argent, sont tous remarquables par leur style, leur conservation, leur patine, — comme ce bronze de Hiéron de Syracuse (n^o 260), qui, avec sa splendide patine verte, est un des chefs-d'œuvre de l'art du portrait.

Quelquefois, parmi des pièces assez communes ou même de basse époque, Valton savait distinguer un exem-

plaire dont le style très particulier présentât un intérêt inattendu : par exemple, ce tétradrachme de la Macédoine romaine, au nom du questeur *Æsilas* (n° 295), où la tête idéalisée d'Alexandre le Grand, avec ses longs cheveux ondulés et pendants et son énigmatique sourire, présente une affinité fortuite mais indéniable avec les demi-dieux rêvés par Léonard de Vinci; — ou encore ce tétradrachme de Philippe II (n° 314) où le cavalier du revers a un caractère iconographique si marqué et représente indiscutablement le roi lui-même.

Prosper Valton s'était trop consacré à l'étude de la médaille italienne pour n'avoir pas prêté une attention particulière aux monnaies grecques où l'art du portrait a atteint une rare perfection. A cet égard, toutes les pièces des rois de Macédoine, de Pergame, du Pont, de Bactriane, de Syrie, d'Égypte, etc. sont, dans cette collection, d'une valeur capitale, et je n'en cite aucune, car il faudrait les citer toutes.

Dans les médailles de la Grèce propre, des îles et d'Asie, les pièces charmantes, d'une grâce de style pleine d'aisance et d'esprit, sont presque aussi nombreuses que parmi les médailles d'Italie et de Sicile. Qu'on remarque notamment les monnaies de Locride, d'Arcadie, de Cnosse, de Paros, d'Ephèse, de Chios, et aussi les beaux statères d'or de Cyrénaïque. Mais à ces monuments d'un art élégant et classique se mêlent parfois des pièces légèrement archaïques, d'une conservation parfaite, et qui ont attiré particulièrement le dilettantisme de Valton par leur saveur ambiguë : tels une pièce d'Anactorium où la Pallas corinthienne a un charme souriant, presque étrange, un tétradrachme d'Athènes d'un art précis de lignes et complexe d'expression qui tranche tout à fait dans cette série d'apparence monotone (n° 354), de jolies pièces d'Arcadie, de Cnide, de Carie, etc., etc.

Mais, si, malgré ce souci d'acheter parmi les médailles archaïques les plus particulières et les plus raffinées, Valton leur préférerait les œuvres de style libre et élégant ou les portraits classiques, on conçoit sans peine qu'il ait beaucoup aimé la belle médaille romaine. Il était trop latin et trop épris de l'Italie, pour dédaigner — comme quelques collectionneurs d'aujourd'hui — les chefs-d'œuvre de la Rome impériale. Certes, Athènes a plus créé que Rome. Mais, outre que notre propre histoire, avec son idéal, sa culture et ses lois, tient par toutes ses racines à l'empire romain et que, par conséquent, une médaille d'Auguste, de Marc Aurèle, de Septime Sévère, de Dioclétien, de Constantin, de Julien ou de Théodose doit, même sans beauté, toucher un esprit aussi humaniste que l'était Valton, la numismatique romaine contient elle aussi des chefs-d'œuvre d'art, d'une précision et d'une distinction souveraines : la collection Valton suffit à le prouver.

Je ne veux pas ici mentionner toutes les monnaies uniques, rares ou curieuses de cette suite romaine : le catalogue, avec ses planches, est destiné à les faire connaître. De très beaux *aureus*, dont quelques-uns sont rarissimes, quelques médaillons d'argent, des deniers curieux par leur conservation ou leur style, pas de médaillons de bronze, mais des grands bronzes magnifiques et des moyens bronzes très finement choisis composent cette série de plus de 800 pièces. Toutes sont d'une conservation exceptionnelle, souvent revêtues de patines remarquables, mais parfois au contraire d'un métal tout à fait nu, et où persiste la fleur d'un art extrêmement raffiné, comme dans ce merveilleux grand bronze d'Agrippine, mère de Caligula, où il semble que les moindres traces de l'outil de l'artiste soient restées sensibles et où le modelé, divine-

ment caressé, a fait survivre toute la distinction, toute la beauté et toute l'altière élégance de cette princesse.

Un tel ensemble de médailles d'une conservation si parfaite présente, surtout au point de vue de l'art, un très vif intérêt. On suivrait facilement le reflet de tout l'idéal esthétique du classicisme gréco-romain rien qu'en parcourant les séries de ce précieux médaillier. Telle y est d'ailleurs la beauté des exemplaires que, toujours ou presque toujours, ils surpassent ceux de l'ancien fonds du Cabinet de France, et, à ce seul point de vue, le legs Valton constitue pour le médaillier national un enrichissement considérable.

Il n'est pas moins précieux comme témoignage délicat et raffiné du goût d'une époque. Prosper Valton, comme Armand, son véritable maître, appartenait à cet âge déjà disparu où le goût minutieux et diligent des connaisseurs, imprégnés de l'ancien humanisme, préparait cet éveil du goût général pour l'art du passé et cette naissance de l'histoire de l'art, scientifique et dogmatique, que nous voyons s'épanouir aujourd'hui. A ces amateurs discrets et fins tous les amis de l'art doivent une particulière gratitude. D'ailleurs leur souvenir et leur physionomie gardent pour nous un charme que notre époque, plus savante peut-être, mais moins fervente et moins recueillie, ne semble plus avoir : les admirables médailles décrites ici demeurent au Cabinet de France, pour prouver que, parmi ces connaisseurs du dernier siècle, il n'en fut point de plus délicat ni de plus attachant que Prosper Valton.

CATALOGUE DES MONNAIES

Pl. I et II.

(Les nos des figures correspondent à ceux du texte.)

ESPAGNE

ILIPA (Alcalà del Rio).

1. **ILIPENSE**. Poisson à droite ; au-dessus, croissant. Grènetis.
R̄. Épi d'orge. Grènetis.
Æ. 29 mill.

GAULE

MASSALIA (Marseille).

2. Tête d'Artémis, à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux relevés et couronnés d'olivier. Grènetis.

R̄. **ΜΑΣΣΑ**. Lion passant à droite, la croupe relevée, et les pattes de devant ployées. Ligne au pourtour.

Æ. 17 mill. — Drachme, 3 gr. 62.

3. Tête nue d'Apollon à gauche. Grènetis.

R̄. **M | A** inscrit entre deux des rayons d'une roue (à quatre rayons).

Æ. 11 mill. — Obole. 0 gr. 61.

4. Variété. R̄. 9 mill. — Obole. 0 gr. 63.

NEMAUSUS (Nîmes).

5. **IMP | DIVI·F | P | P**. Bustes adossés d'Octave à droite, lauré, et d'Agrippa à gauche, ceint de la couronne rostrale. Grènetis.

R̄. **COL | NEM**. Crocodile à droite, devant un palmier orné de bandelettes ; en haut, à gauche, une couronne y pend ; à l'exergue, deux palmes. Grènetis. Patine verte.

Æ. 27 mill.

ITALIE

SAMNIUM

AESERNIA

6. **VOKANOM**. Tête imberbe de Vulcain à gauche, coiffé d'un pileus couronné de laurier ; derrière, les tenailles. Grènetis.

℞. **ΛΙΣΕΡΝΝ**... Jupiter emporté par un bige qui galope vers la droite.

Æ. 21 mill.

CAMPANIE

CALÈS

7. Tête laurée d'Apollon à gauche, quelques tresses dénouées flottant sur la nuque ; derrière, un clipeus. Grènetis.

℞. Taureau à tête humaine, barbue et cornue, passant à droite ; une Victoire, volant au-dessus de lui, le couronne. Dans l'exergue, [C]**ALENO**. Patine vert clair.

Æ. 20 mill.

8. **CALENO**. Même tête. Grènetis.

℞. Même taureau androcéphale ; au-dessus, une cithare ; sous le ventre du monstre, **K**. Dans l'exergue, **CALENO**. Ligne au pourtour. Patine vert foncé.

Æ. 22 mill.

9. Tête de Pallas à gauche, coiffée d'un casque corinthien à grand cimier, une touffe de cheveux, que serre un lien, retombant sur la nuque. Grènetis.

℞. **CALENO**. Coq à droite ; derrière, une étoile à huit rayons. Grènetis.

Æ. 20 mill.

10. Même description. Patine vert clair.

Æ. 20 mill.

CAPOUE

11. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, deux étoiles. Grènetis.

R. $\Sigma\Pi\Pi\chi$ (dans l'exergue). Artémis conduisant un bige qui galope vers la droite; au-dessus, deux étoiles. Grènetis.

Æ. 24 mill. — Pièce de deux onces.

12. Buste diadémé et voilé de Cérés à droite; derrière elle, on voit le haut de son sceptre. Grènetis.

R. $\Sigma\Pi\Pi\chi$ (à gauche, de bas en haut). Épi d'orge. A droite, $\Pi\chi$. Grènetis.

Æ. 16 mill. — Demi-once.

HYRIA

13. Tête de Minerve à gauche, coiffée d'un casque attique à cimier, dont la calotte est ornée d'une couronne d'olivier et d'une chouette.

R. $\Pi\chi\iota\Delta\Upsilon$. Taureau à tête humaine barbue et cornue, passant à gauche.

Æ. 20 mill. — Didrachme. 7 gr. 45 (*fig.*).

14. Buste de Junon, presque de face, coiffée du calathos orné au centre d'une palmette flanquée de deux protomés de Pégase bondissant à droite; ses cheveux sont épars et flottants et son cou est paré d'un collier de perles. Grènetis.

R. $\Delta\chi\iota\Upsilon\Upsilon$. Même taureau androcéphale, passant à droite.

Æ. 18 mill. — Didrachme. 7 gr. 35 (*fig.*).

NEAPOLIS (Naples)

15. Tête de femme à droite, les cheveux relevés et retenus par un bandeau, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles.

R. $[\text{NEO}]\Gamma\text{OAI}\Theta[\Sigma]$ (dans l'exergue). Taureau androcéphale, passant à droite; une Victoire vole au-dessus de lui et pose une guirlande sur son front.

Æ. 20 mill. — Didrachme. 7 gr. 55.

16. Même tête, d'un style un peu différent, entourée de quatre dauphins. Grènetis.

℞. [NEO]ΠΟΛΙΤΩΝ (dans l'exergue). Même type. Variété.

℞. 25 mill. — Didrachme. 7 gr. 05.

17. Tête de femme à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux relevés et retenus par un bandeau; dans l'exergue, ΧΑΡΙ; à gauche, dans le champ, canthare.

℞. ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ (dans l'exergue). Même type; sous le monstre, Κ.

℞. 20 mill. — Didrachme. 7 gr. 45.

18. Tête analogue tournée à gauche; derrière le cou, une corne d'abondance. Grènetis.

℞. ΝΕΟΠΟΛΙΤΩ[N] (dans l'exergue). Même type; sous le monstre, ΙΣ.

℞. 20 mill. — Didrachme. 7 gr. 38.

19. Tête laurée d'Apollon à droite. (La moitié de la tête, du côté de la nuque, est rognée.)

℞. [NEOP]ΟΛΙ[ΤΗΣ]. Protomé de taureau androcéphale bondissant, à droite; sur l'épaule, étoile à quatre rayons.

℞. 17 mill.

20. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux répandus sur la nuque. Grènetis.

℞. Protomé de taureau androcéphale bondissant à droite; à gauche, dans le champ, Α. Ligne au pourtour.

℞. 12 mill.

21. ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux répandus sur la nuque. A droite, dans le champ, Γ. Grènetis.

℞. Taureau androcéphale, passant à droite, couronné de laurier par une Victoire qui vole au-dessus de lui. Sous le monstre, ΙΣ. Dans l'exergue, Χ.

℞. 20 mill.

22. Même description ; à droite, dans le champ, \mathcal{N} . Grènetis.
 R̄. Même revers, sans monogramme à l'exergue.
 Æ. 19 mill.
23. Même description ; à droite, dans le champ, \mathcal{H} . Grènetis.
 R̄. Même type ; sous le monstre, \mathcal{E} . L'exergue est à peu près rogné.
 Æ. 19 mill.
24. Même description ; à droite, dans le champ, \mathcal{O} .
 R̄. Même type ; dans l'exergue, $\mathcal{I}\Sigma$.
 Æ. 19 mill.
25. Même droit, sans la légende.
 R̄. Même type ; sous le monstre, \mathcal{X} . L'exergue est rogné.
 Æ. 20 mill.
26. Tête laurée d'Apollon à gauche, une tresse dénouée retombant sur la nuque. Grènetis.
 R̄. $[\mathcal{N}\mathcal{E}]\circ\Pi\circ\Lambda\mathcal{I}\mathcal{T}\Omega[\mathcal{N}]$ (dans l'exergue). Même type (sans différent sous le monstre). Ligne au pourtour.
 Æ. 15 mill.
27. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux courts ; derrière la nuque, une corne d'abondance. Grènetis.
 R̄. $\mathcal{N}\mathcal{E}\circ\Pi\circ | \Lambda\mathcal{I}\mathcal{T}\Omega\mathcal{N}$. Trépied.
 Æ. 16 mill.
28. Même description. Variété de coin.
 Æ. 14 mill.
29. Tête nue d'un Dioscure à droite, imberbe et les cheveux courts ; derrière la nuque, une étoile. Grènetis.
 R̄. $\mathcal{N}\mathcal{E}\circ\Pi\Lambda\mathcal{I}\mathcal{T}[\Omega\mathcal{N}]$ (*sic*) dans l'exergue. L'un des Dioscures, coiffé du pileus, galopant vers la gauche sur un cheval à longue queue ; le héros lève la main droite vers le ciel ; dans le champ, sous les pattes antérieures du cheval, $\mathcal{A}\Sigma$. Ligne au pourtour.
 Æ. 15 mill.

NOLA

30. Tête féminine à droite, parée d'un fin collier et de pendants d'oreilles, les cheveux relevés et retenus par un large bandeau.

℞. [N]ΩΛΛΙΟΣ (dans l'exergue). Taureau androcéphale passant à gauche, couronné par une Victoire qui vole vers la gauche, au-dessus de lui.

℞. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 10.

NUCERIA ALFATERNA

31. Μ V Η Ξ. Tête imberbe à gauche, la chevelure longue, et portant une corne de bélier au-dessus du front. A droite, dans le champ, un dauphin. Grènetis.

℞. Jeune homme nu, de face, regardant à gauche, debout devant son cheval dont il tient la bride ; de la main gauche, il porte une masse d'arme (?).

℞. 19 mill. — Didrachme. 7 gr. 31.

32. Variété.

℞. 18 mill. — Didrachme. 7 gr.

SUESSA

33. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux flottants sur la nuque. A gauche, dans le champ, un épi d'orge.

℞. SVESANO (dans l'exergue). Cavalier, nu, coiffé du pileus et portant une palme, conduisant vers la gauche un second cheval qui marche à droite du sien.

℞. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 16.

TEANUM SIDICINUM

34. Tête d'Hercule imberbe à droite, coiffé de la peau de lion nouée sous son cou ; à gauche, dans le champ, corne d'abondance.

℞. **ϘΥΠΠΗΤ** (dans l'exergue). Trige galopant vers la gauche, conduit par la Victoire.

℞. 22 mill. — Didrachme. 6 gr. 76.

35. Même tête (sans différent).

℞. **ϘΥΠΠΗΤ** (dans l'exergue). Même type.

℞. 22 mill. — Didrachme. 7 gr. 11.

36. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux flottants sur la nuque. Dans le champ, à droite, une patère. Grènetis.

℞. **ϘΥΠΠΚΤ** (dans l'exergue). Taureau androcéphale; passant à droite, couronné par la Victoire qui vole au-dessus de lui; entre ses jambes, étoile à cinq branches (pentagone).

Æ. 20 mill.

37. **ϘΥΠΠΚΤ**. Même tête d'Apollon. Dans le champ, à droite, un foudre. Grènetis.

℞. Même type (sans la légende).

Æ. 19 mill.

APULIE

ARPI

Monnaie d'Altinius Daxus.

38. **ΔΑΙΟΥ**. Tête laurée de Zeus à gauche; derrière, un foudre. Grènetis.

℞. **ΑΡΠΑΝΩΝ**. Sanglier en arrêt à droite; au-dessus, un fer de lance.

Æ. 21 mill.

HYRIUM

39. Tête de Pallas à droite, coiffée d'un casque corinthien à cimier, les cheveux répandus sur la nuque, le cou orné d'un collier. Grènetis.

℞. **ΥΡΙΑ | ΤΙΝΩΝ**. Gouvernail et dauphin ou corne d'abondance (?). Ligne au pourtour.

VENUSIA

40. Crapaud. Grènetis.

R. V . Crabe. Ligne au pourtour.

Æ. 13 mill.

CALABRE

TARENTE

41. Tête féminine diadémée à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier, les cheveux répandus sur la nuque (Héra?); derrière, Γ . Grènetis.

R. $\text{TAPA}\Sigma$. Taras nu à gauche, chevauchant le dauphin; il porte de la main gauche un caducée, et, sur sa main droite tendue en avant, un petit dauphin. A l'exergue, deux lettres indistinctes, ΦM (?). Revers tréflé.

Æ. 15 mill. — Demi-statère. 4 gr. 26 (*fig.*).

42. Cavalier nu, lançant sa monture au galop, vers la droite; le bouclier rond au bras gauche, deux traits dans la main gauche, il brandit un javelot de la main droite. Sous le ventre du cheval, ΣA .

R. $\text{TAPA}\Sigma$. Taras nu à gauche, chevauchant le dauphin; de la main gauche, il tient une quenouille, et dans sa main droite tendue en avant il portait un attribut maintenant effacé; à l'exergue, proue tournée vers la gauche.

Æ. 22 mill. — Didrachme. 7 gr. 96 (*fig.*).

43. Même droit,

R. $\text{TAPA}\Sigma$. Taras nu à gauche, chevauchant le dauphin; de la main gauche, il tient un trident, et, de sa main droite, tendue en avant, un canthare; au-dessus de son bras droit, A ; à l'exergue, un petit dauphin nageant vers la gauche.

Æ. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 83.

44. Même droit.

R. Même légende et même type; au-dessus du bras droit de Taras Ω ; au-dessous, Σ . A l'exergue, même petit dauphin.

Æ. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 94.

45. Cavalier vainqueur sur son cheval qui marche au pas vers la droite ; il tend de la main droite un rameau de laurier ; il est nu et porte les cheveux courts ; dans le champ, en haut, ΕΥ. Sous le ventre du cheval, ΑΓΟΛΛ | Ω (en petits caractères) et deux amphores.

R. Même type ; derrière Taras, Β ; sous la main droite, ΘΙ.
R. 20 mill. — Didrachme. 6 gr. 47 (*fig.*).

46. Deux cavaliers galopant vers la gauche ; celui qu'on voit au premier plan est nu, mais porte sur le bras gauche un léger manteau ; de la main gauche il tient un bâton. En haut, Φ. En bas, nom de magistrat indistinct (ΙΩΝΥΡΟΣ ?)

R. ΤΑ | Ρ... Taras nu, chevauchant le dauphin à gauche ; de la main gauche il tient deux javelots et un petit bouclier rond où est figuré un hippocampe ; sur la main droite il porte une statuette de la Victoire qui lui tend une couronne de laurier ; à l'exergue, flot. Dans le champ, sous la main droite de Taras, ΓΥ.

R. 22 mill. — Didrachme. 6 gr. 55.

47. Jeune cavalier nu, arrêtant son cheval, et tendant son bras droit en avant ; au-dessus de la croupe de la monture, ΣΥ. Sous le cheval, ΑΥΚΙ | ΝΟΣ.

R. ΤΑ | ΡΑΣ (à l'exergue). Taras nu sur le dauphin, à gauche ; un manteau jeté sur son bras gauche qu'il tend en avant, la main droite brandissant le trident ; dans le champ, à droite, une chouette (tournée à gauche, de trois quarts).

R. 18 mill. — Didrachme. 6 gr. 62 (*fig.*).

48. Cavalier barbu et cuirassé galopant vers la droite ; il se retourne à demi sur sa monture, en sorte que son buste apparaît de face, et il tend la main droite vers la Victoire qui vole à sa suite, une couronne de laurier dans les mains ; dans le champ, à gauche: Ε←. A l'exergue, ΚΑΛΛΙΚΡ[Α] | ΤΗΣ.

R. ΤΑΡΑ[Σ] (à l'exergue). Taras nu sur le dauphin à gauche, tenant le trident de la main gauche et portant sur la main droite une statuette de la Victoire qui lui tend une couronne. Dans le champ, à droite, ΝΕ.

R. 20 mill. — Didrachme. 6 gr. 50 (*fig.*).

49. Deux croissants adossés, cantonnés de trois points.

R. Deux croissants adossés cantonnés de trois points et d'un Δ .

R. 7 1/2 mill. — Tiers de litre ? 0 gr. 24.

50. Coquille.

R. TAPAN. Taras nu sur le dauphin, à gauche, portant une corne d'abondance sur le bras gauche et tenant de la main droite un canthare. A l'exergue, B.

Æ. 15 mill.

Didrachme de Tarente d'étalon campanien.

51. Tête féminine à gauche, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux relevés et retenus par un bandeau brodé. Grènetis.

R. TA. Jeune cavalier nu, arrêtant son cheval (tourné à droite) qu'il couronne de laurier. Sous le cheval, dauphin. Grènetis.

R. 19 1/2 mill. — Didrachme. 7 gr. 38 (fig.).

Ces pièces étaient destinées au commerce de Tarente avec les populations italiotes voisines de la Campanie.

Dioboles frappés à Tarente pour la confédération héracléenne.

(Héraclée, Métaponte, Tarente et Caelia.)

52. Tête imberbe d'Héraclès de trois quarts, coiffé de la dépouille de lion, nouée sous le menton.

R. ...AN...N. Héraclès nu, debout à droite, étouffant le lion de Némée ; entre ses jambes, Φ .

R. 12 mill. — Diobole. 1 gr. 10.

53. Tête d'Athéna à droite, parée de boucles d'oreilles, coiffée d'un casque attique orné d'un hippocampe.

R. TAPAN... Même type ; derrière Héraclès, sa massue.

R. 12 mill. — Diobole. 1 gr. 14.

LUCANIE

HÉRACLÉE

54. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque attique.

R. Héraclès nu debout à droite, étouffant le lion de Némée ; entre ses jambes, une chouette.

R. 11 mill. — Diobole. 1 gr. 15.

LAUS

55. Tête imberbe de Dionysos, couronné de lierre, à droite, les cheveux répandus sur la nuque. Grènetis.

R. [Σ]ΤΑ ΟΥ[Ι]. Corbeau, posé à droite ; devant lui, une tête de bélier (en différent).

Æ. 18 mill.

MÉTAPONTE

56. ΠΕΤ. Épi d'orge. Grènetis entre deux lignes circulaires.

R. Épi incus. Stries au pourtour.

R. 30 mill. — Statère. 7 gr. 43 (*fig.*).

57. Tête barbue de Leucippe à droite, coiffé d'un casque corinthien. Derrière, chien accroupi à gauche regardant s'envoler un oiseau (en différent).

R. META. Épi d'orge ; sur une feuille qui part de la tige de l'épi, un oiseau est posé, à droite, et bat des ailes ; à droite, sous la feuille, AM.

R. 20 mill. — Statère. 7 gr. 90.

58. Même tête ; derrière, en différent, une tête de lion.

R. META (à droite). Épi, en différent, massue ; dans le champ, à gauche, AMI.

R. 22 mill. — Statère. 7 gr. 70.

59. Tête à droite de Déméter, les cheveux relevés, couronnée d'épis, un voile couvrant une partie de sa chevelure et retombant

derrière la nuque ; elle porte des boucles d'oreilles et un collier de perles. Dans le champ, Α | Π.

℞. ΜΕΤΑ. Épi d'orge. Dans le champ, trépied et ΠΡΟ.

℞. 20 mill. — Statère. 7 gr. 73 (*fig.*).

60. Tête imberbe d'Héraclès à droite, coiffé de la peau de lion.

℞. ΜΕΤΑ. Épi.

Æ. 14 mill.

POSIDONIE

61. ΠΟΜΕΣ. Poseidon nu, une chlamyde jetée du bras gauche au bras droit, marchant vers la droite, la main gauche jetée en avant, la main droite brandissant le trident. Grènetis entre deux lignes circulaires.

℞. ΝΑΔΣΞΜΟ[Π]. Taureau passant à gauche ; le sol est figuré par une ligne de points et une ligne droite. Aire creuse.

℞. 20 mill. — Statère. 7 gr. 92 (*fig.*).

Posidonie sous le nom de Paestum.

62. Tête de Déméter à droite, couronnée de pavot ; une tresse dénouée se répand sur sa nuque ; derrière, ○●● (marque de valeur). Ligne au pourtour.

℞. ΠΛΙΣ. Corne d'abondance et palme. Dans le champ, ●●●. Ligne au pourtour.

Æ. 17 mill.

THURIUM

63. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque attique à cimier, sur la calotte duquel est figurée Scylla, à droite, armée d'un trident.

℞. ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau cornupète à droite ; le sol est figuré par une ligne soulignée par des points ; dans l'exergue, un poisson (à droite).

℞. 26 mill. — Tétradrachme. 13 gr. 16 (*fig.*).

64. Même description ; sur le casque d'Athéna est également figurée Scylla, mais elle n'est pas armée du trident ; elle lève la main gauche au-dessus de son front.

R. Même revers ; sous les sabots du taureau le sol est figuré par une ligne de points, soulignée par un trait.

R. 23 mill. — Didrachme. 7 gr. 82.

65. Même description.

R. Même revers ; le sol est figuré par un trait ; l'exergue est rogné et l'on n'y voit point de type.

R. 23 mill. — Didrachme. 7 gr. 94.

66. Tête d'Athéna à droite, coiffée d'un casque attique à cimier.

R. Même description. Dans l'exergue, aplustre ? (incomplet).

R. 12 mill. — Obole. 1 gr. 04.

VELIA

67. Tête d'Athéna à gauche, coiffée d'un casque attique, orné d'une couronne d'olivier.

R. YEΛHTΩN. Cerf fuyant à gauche, attaqué par un lion qui a bondi sur son dos, et le mord à l'épaule ; sous le cerf, Λ.

R. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 70 (fig.).

68. Même tête ; le casque est orné d'une figure de griffon bondissant à gauche ; sur le couvre-nuque, un Φ ; à droite, dans le champ, sous le cimier, Ρ.

R. YEΛHTΩN (dans l'exergue). Lion passant à droite ; en haut, dans le champ, caducée.

R. 21 mill. — Didrachme. 6 gr. 81.

69. Même tête à droite ; le casque est orné d'une figure de griffon bondissant à droite ; dans le champ, au-dessus de la visière, Δ.

R. Même légende et même type ; en haut, dans le champ, pentagone entre un Φ et un Ι.

R. 20 mill. — Didrachme. 7 gr. 60.

70. Même description.

R. 19 mill. — Didrachme. 7 gr. 22.

71. Même tête, le casque orné d'ailes et d'une couronne d'olivier. A gauche, dans le champ, sous le cimier du casque, ΑΙ.

R. Même légende et même type ; sous le lion, Π. En haut, dans le champ, un épi couché entre Φ et Ι.

R. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 35.

BRUTTIUM

72. Bustes conjugués des Dioscures à droite, la chlamyde agrafée sur l'épaule, coiffés du pileus enguirlandé de laurier et surmonté d'une étoile. Grènetis.

R. ΒΡΕΤΤΙΩΝ (dans l'exergue). Les Dioscures galopant vers la droite ; ils portent la chlamyde et le pileus surmonté d'une étoile, tiennent de la main gauche une palme et lèvent la main droite ; sous les chevaux, un fer de lance. Ligne au pourtour.

R. 21 mill. — 5 gr. 75.

73. Tête d'Amphitrite à droite, coiffée d'un haut diadème et voilée ; derrière elle, son sceptre. Grènetis.

R. ΒΡΕΤΤΙΩΝ. Poseidon nu debout à gauche, le pied droit sur un chapiteau corinthien, la main gauche appuyée à son trident (incomplet) ; devant lui, dans le champ, un crabe ; derrière son pied gauche, un Γ. Grènetis.

R. 18 mill. — 4 gr. 83.

74. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux déroulés sur la nuque.

R. [Β]ΡΕΤΤΙΩΝ (dans l'exergue). Bige galopant vers la droite, conduit par la Victoire ; sous les chevaux, un foudre.

Æ. 28 mill.

75. Tête barbue d'Arès à gauche, coiffé d'un casque corinthien à cimier, sur la calotte duquel est figuré un griffon bondissant à gauche ; derrière la nuque, ●●. Symbole effacé. Grènetis.

℞. **BPETTI**... La Victoire debout à gauche, une palme dans la main gauche, couronnant un trophée ; au pied du trophée, une corne d'abondance ; en haut, dans le champ, une étoile. Grènetis.

Æ. 28 mill. — Sextans.

76. Même tête ; rien dans le champ ; grènetis.

℞. **BPETTIQN**. Athéna, armée de la lance et du bouclier, courant vers la droite ; au pied de la lance, un crabe et un bucrane. Grènetis.

Æ. 27 mill.

77. Même droit.

℞. Même légende et même type ; au pied de la lance, un crabe et un foudre. Grènetis.

Æ. 26 mill.

78. Même droit ; à l'exergue, un foudre. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; à droite, dans le champ, une chouette volant. Grènetis.

Æ. 29 mill.

79. Tête d'Héraclès imberbe à droite, coiffé de la peau de lion. A l'exergue, étoile. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; au pied de la lance, un foudre. Grènetis.

Æ. 27 mill.

80. Même tête ; derrière, un caducée. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; à droite, dans le champ, charrue.

Æ. 26 mill.

81. Tête laurée de Zeus à droite ; derrière, un foudre. Grènetis.

℞. **BP | ETT[IQN]**. Guerrier nu marchant vers la droite, la lance en arrêt et se couvrant d'un grand bouclier rond ; devant son pied gauche, s'envole une chouette. Grènetis.

Æ. 22 mill.

82. Même droit.

℞. **BP** | **ETTIQN**. Même type. Grènetis.

Æ. 22 mill.

83. Même droit.

℞. Même légende et même type ; devant le pied gauche du guerrier, un flambeau. Patine vert clair.

Æ. 20 mill.

84. Tête laurée de Zeus à droite ; derrière, un épi d'orge. Grènetis.

℞. **BPET** (à droite) **TIQN** (à gauche). Aigle posé à gauche (les pattes effacées), les ailes battantes ; devant lui, corne d'abondance ; derrière sa tête, une étoile. Grènetis.

Æ. 22 mill.

85. Même tête ; derrière, symbole à demi effacé (carquois ?). Grènetis.

℞. Même revers ; l'aigle est posé sur un foudre. Grènetis.

Æ. 22 mill.

86. **NIKA**. Tête diadémée de la Victoire à gauche, parée de boucles d'oreilles et d'un collier. Grènetis.

℞. **BPETTIQN**. Zeus nu, marchant à grands pas vers la droite, son sceptre dans sa main gauche tendue en avant, lançant la foudre. Grènetis.

Æ. 20 mil.

87. **NIKA**. Même tête ; le chignon est orné de rubans qui retombent ; le cou est paré d'un collier de perles ; derrière la nuque, dans le champ, épi d'orge. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; à droite, dans le champ, corne d'abondance ; entre les jambes de Zeus, étoile. Grènetis.

Æ. 17 mill.

88. Tête ailée de la Victoire à gauche, les cheveux relevés et ornés d'un diadème. A l'exergue, un foudre. Grènetis.

℞. **BPETTIQN** (dans l'exergue). Zeus nu dans un char traîné

par deux chevaux qui galopent vers la gauche ; il tient de la main gauche son sceptre et les rênes, et de la main droite brandit son foudre ; sous les chevaux, s'envole une chouette. Grènetis.

Æ. 17 mill.

89. Même description.

Æ. 17 mill.

90. Même tête, parée de boucles d'oreilles et d'un collier. Grènetis.

R'. Même revers ; sous les chevaux, au lieu de la chouette, un flambeau. Grènetis.

Æ. 17 1/2 mill.

91. Tête de femme à gauche, coiffée d'un crabe. Grènetis.

R'. **BPET | TION**. Crabe. Au-dessus, chouette volant. Grènetis.

Æ. 15 mill. (*fig.*).

CAULONIA

92. **ΚΑΥΛΑ**. Apollon Catharsios nu, diadémé, les cheveux tressés et tombant sur les épaules, marchant vers la droite ; dans sa main droite relevée derrière la nuque, il tient un rameau de laurier, il tend le bras gauche en avant, la main ouverte, et sur l'avant-bras est figuré un petit génie nu courant vers la droite, retournant la tête et tenant un rameau de la main droite. Dans le champ, à droite, un cerf tourné à droite et retournant la tête. Cordelette perlée au pourtour.

R'. Le type du droit incus. Stries au pourtour.

Æ. 31 mill. — Statère. 7 gr. 86 (*fig.*).

CROTONE

93. **ΨΠΟΤ**. Aigle posé à gauche sur un chapiteau ionique. A gauche, dans le champ, **Φ**. Grènetis.

R'. **ΨΠΟ**. Trépied. A gauche, grain d'orge. Dans l'exergue, **E**. Grènetis.

Æ. 22 mill. — Statère. 7 gr. 85 (*fig.*).

94. Aigle posé à gauche sur un rameau de laurier, battant des ailes. Ligne au pourtour.

℞. ΚΡΟΤΩ | ΝΙΑΤΑΝ. Trépied. A droite, dans le champ, Β. Ligne au pourtour.

℞. 22 mill. — Statère. 7 gr. 93.

95. Buste de Héra Lakinia de face, coiffée d'un calathos décoré de palmettes ; ses cheveux sont répandus autour de sa tête ; son cou est paré d'un collier. A droite Β. Ligne au pourtour.

℞. ΚΡΟ | ΤΩΝΙ | Α ΤΑΝ. Héraclès imberbe, nu, assis à gauche sur la dépouille du lion de Némée ; il tient de la main droite un canthare, et de la main gauche sa massue ; contre la peau de lion est posé son arc.

℞. 22 mill. — Statère. 7 gr. 83.

HIPPONIUM

96. ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête de Pallas à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier, et coiffée d'un casque corinthien sur la calotte duquel est figuré un serpent. Grènetis.

℞. [ΕΙΓ]ΩΝΙΕΩ[N]. La Victoire debout, à gauche, tenant un long sceptre et une couronne.

Æ. 24 mill.

VIBO VALENTIA

(*Hipponium sous la domination romaine.*)

97. Buste lauré de Jupiter à gauche ; derrière, Ι. Grènetis.

℞. VALENTIA. Foudre ailé, coquillage et Ι. Grènetis.

Æ. 26 mill.

98. Buste de femme diadémée à droite. Derrière, S. Grènetis.

℞. VALENTIA. Double corne d'abondance ; à droite, S et étoile. Grènetis.

Æ. 19 mill. — Semis.

99. Buste de Déméter à gauche, couronnée d'épis et voilée ; derrière son cou, corne d'abondance. Grènetis.

℞. ∴ Corne d'abondance. Grènetis.

Æ. 21 mill. — Triens. (Attribution hypothétique).

100. Buste d'Hermès à droite, coiffé du pétase ailé et drapé dans sa chlamyde. Grènetis.

℞. √. Pied chaussé et ailé à gauche. Dans le champ, caducée et S. Ligne au pourtour.

Æ. 15 mill. — Semuncia.

LOCRES

101. Aigle volant vers la gauche, ravissant un lièvre. Grènetis.

℞. [Λο]ΚΡΩΝ. Foudre fleuroné. Dans le champ un caducée. Grènetis.

℞. 20 mill. — Didrachme. 7 gr. 62 (fig.).

102. ΛΟΚΡΩΝ. Tête laurée de Zeus, à gauche.

℞. Aigle volant à gauche, ravissant un lièvre. Dans le champ, Π, un foudre et un globule.

℞. 21 mill. — Didrachme. 7 gr. 84.

103. ΕΥ. Tête de Pallas à droite, parée de boucles d'oreilles et coiffée d'un casque corinthien. Grènetis.

℞. ΛΟΚΡΩΝ. Perséphone assise à gauche sur un trône porté par des pattes de lion; elle tient une patère, de la main droite, et, de l'autre main, porte un pavot. Dans le champ, à gauche et à droite de sa tête, deux étoiles. Grènetis.

Æ. 27 mill.

NUCERIA

104. Tête laurée d'Apollon à droite. Grènetis.

℞. Ν·ΥΚΡΙ | Ν°Ν. Cheval en liberté, debout à gauche; entre ses jambes, pentagone. Ligne au pourtour.

Æ. 20 mill.

105. Même droit.

℞. Ν·ΥΚΡ | ΙΝΩΝ. Même type et même symbole. Ligne au pourtour. Patine vert clair.

Æ. 21 mill.

106. Tête laurée d'Apollon à gauche. Grènetis.

℞. Même revers.

Æ. 14 mill.

PETELIA

107. Tête de Déméter à droite, voilée et couronnée d'épis. Grènetis.

℞. ΠΕΤΗ | ΑΙΝΩΝ. Zeus nu courant vers la gauche, son sceptre dans la main gauche et brandissant son foudre.

Æ. 21 mill.

RHEGIUM

108. Mufle de lion de face, en fort relief. Grènetis.

℞. ΡΗΓΙΩΝ. Tête laurée d'Apollon à droite; derrière, pousse d'olivier. Ligne au pourtour.

℞. 23 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 30 (*fig.*).

109. Même description.

℞. Même revers, sans ligne visible au pourtour. Autre style.

℞. 24 1/2 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 17.

110. Mufle de lion, de face. Grènetis.

℞. ΡΗΓΙΝΩΝ. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux déroulés sur la nuque; derrière le cou, symbole incomplet (carquois?).

Æ. 20 1/2 mill.

111. Même droit.

℞. Même légende et même type; derrière le cou, omphalos. Grènetis.

Æ. 19 mill.

112. ΡΗΓΙΝ[Ω]Ν. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux déroulés sur la nuque; derrière son cou, corne d'abondance.

℞. Mufle de lion vu de face.

Æ. 22 mill.

113. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux déroulés sur la nuque, derrière le cou, une phiale. Grènetis.

Υ. ΡΗΓΙ | ΝΩΝ. Trépied. Grènetis.

Æ. 22 mill.

114. Même tête ; derrière le cou, omphalos. Grènetis.

Υ. Même description.

Æ. 22 mill.

115. Même tête ; derrière le cou, treuil (?). Grènetis.

Υ. Même description.

Æ. 22 1/2 mill.

116. Même tête ; derrière le cou, lyre. Grènetis.

Υ. Même description.

Æ. 22 1/2 mill.

117. Même tête ; derrière le cou, corne d'abondance.
Grènetis.

Υ. Même description.

Æ. 22 mill.

118. Tête laurée d'Apollon à droite, une boucle de cheveux liée par un ruban, pendant sur la nuque ; derrière le cou, une palme.

Υ. Même description ; à gauche, en bas, dans le champ, P.
Traces de grènetis.

Æ. 22 mill.

119. Tête d'Artémis à droite, diadémée, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles, l'arc et le carquois passant derrière le cou.

Υ. ΡΗΓΙ | ΝΩΝ. Cithare.

Æ. 21 mill.

120. Même droit. Grènetis.

Υ. ΡΗΓΙ (en haut) ΝΩΝ (dans l'exergue). Lion passant à droite. Grènetis.

Æ. 24 mill.

121. Tête d'Athéna à gauche, coiffée d'un casque attique sur lequel est figuré un griffon bondissant, à gauche. Grènetis.

℞. **PHΓINΩN**. Athéna Nicéphore debout à gauche, la lance posée contre son bras gauche, sa main gauche appuyée sur son bouclier. A gauche, dans le champ, foudre et Π. Ligne au pourtour.

Æ. 22 mill.

122. Bustes conjugués des Dioscures, à droite. Grènetis.

℞. **PHΓINΩN**. Zeus aétophore nu, debout à gauche, sa main gauche appuyée sur un long bâton. Dans le champ, à gauche, en bas, ΙΙΙΙ.

Æ. 16 mill.

123. Bustes conjugués à droite, d'Asclépios et d'Hygie, laurés. Grènetis.

℞. [**P**]HΓIN[ΩN]. Artémis en chiton court, debout de face, un chien (?) à ses pieds, appuyant sa main droite à un long épieu, tenant de la main gauche son arc; dans le champ, à droite, ΙΙΙΙ et un épi d'orge. Ligne au pourtour.

Æ. 16 mill.

124. Buste lauré d'Asclépios à droite. Grènetis.

℞. **PHΓINΩN**. Hygie debout à gauche, nourrissant un serpent. A gauche, dans le champ, ΙΙΙ. Ligne au pourtour.

Æ. 14 mill.

TERINA

125. N. Tête de la Victoire à droite, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier. Ligne au pourtour.

℞. La Victoire en longue tunique assise à gauche sur un socle carré auquel s'appuie sa main gauche, tenant sur la main droite une colombe.

℞. 20 mill. — Statère. 7 gr. 60 (*fig.*).

126. **TEPINAION**. Tête de la Victoire à gauche, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un collier. Derrière son cou, triquètre. Grènetis (*fig.*).

R. A. Même description.

R. 17 mill. — Tiers de statère. 2 gr. 49.

SICILE

AGRIGENTE

127. AKRA. Aigle posé à gauche.

R. Crabe dans une aire circulaire profonde.

R. 20 mill. — Statère. 8 gr. 54.

128. AKRA. Même type.

R. Crabe. Aire concave.

R. 20 mill. — Statère. 8 gr. 98 (*fig.*).

CATANE

129. Quadriges allant au pas vers la droite, conduit par un aurore vêtu d'une longue tunique. Grènetis.

R. KAT[AN] | AION. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux relevés au-dessus de la nuque et retenus par sa couronne. (Ce revers a été frappé avec un coin cassé.)

R. 26 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 73 (*fig.*).

130. Même droit. Le grènetis est rogné.

R. KATANAIO | N. Même tête d'Apollon (style moins sévère).

R. 25 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 94 (*fig.*).

131. Quadriges allant au pas vers la droite, conduit par un aurore vêtu d'une longue tunique; une Victoire qui vole vers la droite couronne les chevaux; dans l'exergue, un oiseau. Grènetis.

R. KATANAION. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux courts.

R. 30 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 23 (*fig.*).

132. [K]ATANAI[QN] (dans l'exergue). Tête d'Aréthuse à gauche les cheveux relevés, couronnée de roseaux, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles. Au pourtour, trois dauphins.

℞. Taureau à tête humaine barbue, debout à droite. Grènetis.
 Æ. 24 mill (*fig.*).

133. Tête diadémée de Poseidon à droite ; derrière son cou, le trident. Ligne au pourtour.

℞. XII (en haut) ΚΑΤΑΝΑΙΩΝ (à l'exergue). Dauphin à droite. Ligne au pourtour.
 Æ. 19 mill.

CENTURIPAE

134. Tête laurée d'Héraclès barbu à droite. Grènetis.

℞. ΚΕΝΤΟ | ΡΙΠΙΝΩΝ | ΧΙ. Massue couchée. Ligne au pourtour.
 Æ. 13 mill.

GÉLA

135. Quadriges marchant au pas vers la droite, conduit par un aurochs nu ; une Victoire, volant vers la droite, couronne les chevaux. Grènetis.

℞. ΚΕΛΛΑΞ. Protomé de taureau androcéphale bondissant vers la droite ; la protomé est délimitée par une ligne de points. Aire creuse.

℞. 27 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 27 (*fig.*).

136. ΓΕΛΛΑΞ. Taureau marchant vers la droite, le front baissé. Dans l'exergue, trois globules (marque du trias). Grènetis.

℞. Tête d'un dieu adolescent, à droite, imberbe, cornu, les cheveux épars, symbolisant le fleuve Gélis ; derrière son cou, un grain d'orge. Grènetis.

Æ. 18 mill.

137. Taureau marchant vers la droite ; au-dessus, rameau d'olivier où sont attachées deux olives. Dans l'exergue (incomplet) deux globules ; il devait y en avoir trois et la pièce doit être un trias. Grènetis.

℞. ΓΕΛΛΑΞ. Tête cornue du fleuve Gélis à droite, sous les traits d'un dieu adolescent ; derrière, grain d'orge. Grènetis.

Æ. 17 mill.

138. ΓΕΛΩ | ΙΩΝ. Buste de Déméter de trois quarts, couronnée d'épis, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles.

℞. Tête barbue à gauche, couronnée d'épis (Gélas). Grènetis.
Æ. 14 mill.

HIMÈRE

139. Adolescent nu (Hermès?), portant le caducée de la main gauche, chevauchant une chèvre qui galope vers la gauche. Au-dessous, trois globules (marque du trias) et un grain d'orge. Grènetis.

℞. ΙΜΕΡΑ. La Victoire courant vers la gauche, soulevant sa robe de la main gauche, et tenant de sa main droite tendue en avant un aplustre où pendent des bandelettes. Aire concave.

Æ. 15 mill.

140. ΙΜ | Ε. Tête de la nymphe Himéra à gauche, les cheveux relevés et retenus par un saccos et un ruban, l'oreille ornée d'un pendant et le cou d'un fin collier. Devant elle, dans le champ, six globules, dont deux seulement sont nets. Ligne au pourtour.

℞. Six globules (dont un est peu net) dans une couronne d'épis.
Æ. 16 mill.

LEONTINI

141. Cavalier nu menant son cheval au galop vers la droite. Grènetis.

℞. ΛΕΟΝΤΙΩΝ. Tête de lion rugissant à droite, entre quatre grains d'orge.

Æ. 22 mill. — Didrachme. 8 gr. 66 (*fig.*).

142. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux courts. Grènetis.

℞. ΛΕΟΝ | ΤΙΜ | Ο[Ν]. Même type.

Æ. 26 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 64 (*fig.*).

143. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux relevés; quelques mèches retombent en ondulant autour de l'oreille.

℞. ΛΕΟΝΤ | Ι | Ν | ΟΝ. Tête de lion rugissant, à gauche, entre quatre grains d'orge.

℞. 24 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 01 (*fig.*).

144. Même description. Grènetis.

℞. Λ | ΕΟΝΤΙΝ | ΟΝ. Même type.

℞. 25 1/2 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 69.

MESSANA

145. [Π]ΟΞΕΙ | ΔΑΝ. Tête diadémée de Poseidon à gauche, les cheveux répandus sur la nuque.

℞. [Μ]ΕΞ[ΣΑ]Ν... Trident entre deux dauphins. Jolie patine verte.

Æ. 23 1/2 mill.

146. ΜΕΣΣ. . . Tête de Messana à gauche, les cheveux ceints de deux rubans qui se croisent, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles. Grènetis.

℞. Bige à droite, arrêté, conduit par Messana qui tient une palme. Dans l'exergue, Δ. Ligne au pourtour.

Æ. 24 mill.

Les Mamertins à Messana.

147. ΑΡΕΟΣ. Tête laurée d'Arès à droite ; derrière, en différent, un casque. Grènetis.

℞. [ΜΑΜ]ΕΡ | ΤΙΝΩΝ. Aigle posé à gauche, sur un foudre, les ailes éployées. Ligne au pourtour.

Æ. 27 mill.

148. Même tête à gauche ; derrière, carquois (?). Grènetis.

℞. ΜΑ | ΜΕΡΤΙ... Jeune mamertin à demi nu, la lance à la main gauche, debout devant son cheval. Dans le champ, à gauche : Π. Grènetis.

Æ. 27 mill.

149. Tête d'Apollon à droite, les cheveux répandus sur la nuque ; derrière, cithare. Grènetis.

R. **MAMEPTINΩN**. Mamertin casqué, à demi nu, debout de face, la tête à gauche, la main gauche appuyée à sa lance, tenant de la main droite une épée au fourreau ; près de lui, son bouclier. A droite, dans le champ, Π. Grènetis.

Æ. 26 mill.

150. Tête laurée d'Apollon, à droite.

R. **MAMEP**.... Mamertin nu, le bouclier au bras gauche, marchant vers la droite en brandissant sa lance.

Æ. 22 mill.

151. Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

R. **[MA]MEPTINΩN**. Mamertin casqué, nu, le bouclier au bras gauche, marchant vers la droite, la lance en arrêt. Dans le champ, à droite, en bas, Π. Grènetis.

Æ. 26 mill.

NAXOS

152. Tête barbue de Dionysos à droite, couronné de lierre, les cheveux relevés et noués en chignon au-dessus de la nuque. Grènetis.

R. **N | AXI | ON**. Satyre ithyphallique accroupi de face, la tête à gauche, portant de la main droite un canthare à ses lèvres. Aire concave.

Æ. 28 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 09 (*fig.*).

SÉGESTE

153. Tête de la nymphe Ségeste à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier, les cheveux répandus sur la nuque.

R. Chien à droite, flairant le sol. Grènetis.

Æ. 18 mill.

SÉLINONTE

154. Feuille d'ache.

R. $\begin{array}{c} \xi \\ 1 \end{array} | \begin{array}{c} \text{E} \\ \Lambda \end{array}$. Feuille d'ache. Le tout dans un carré creux.

Æ. 21 mill. — Statère. 9 gr. 14.

155. Quadriges marchant au pas vers la droite, conduit par Artémis vêtue d'une longue tunique, à côté de qui se tient au premier plan Apollon, à demi nu, tirant de l'arc. Dans l'exergue, un grain de blé. Ligne au pourtour.

℞. $\xi\epsilon\lambda$ | INONTI | ON. Le Selinus, sous les traits d'un jeune dieu nu, debout de trois quarts à gauche, tenant un rameau de la main gauche et faisant une libation avec une patère qu'il tient de la main droite au-dessus d'un autel allumé, au pied duquel on voit un coq. A droite, sur un socle, un taureau tourné à gauche, le front baissé ; au-dessus, dans le champ, une feuille d'ache.

R. 27 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 26 (*fig.*).



ESSAI DE CLASSIFICATION
DES MONNAIES DE BRONZE

ÉMISES EN ÉGYPTÉ PAR LES TROIS PREMIERS LAGIDES

*Lettre ouverte à M. Svoronos sur la Numismatique
ptolémaïque.*

Cher ami et savant confrère,

Vous m'engagez à publier mes observations sur la dernière étude que le regretté Hultsch a consacrée à la monnaie ptolémaïque et que vous avez insérée dans votre grand ouvrage sur la numismatique des Lagides. Je le ferai avec plaisir, car cela me fournit une bonne occasion de reprendre à nouveau l'examen de questions que je considère comme fondamentales pour la numismatique des anciens.

Bien peu de personnes aujourd'hui se donnent la peine de remarquer la différence très essentielle cependant qui existe entre les monnaies effectives qui valent leur pesant de métal et les monnaies conventionnelles dont la valeur n'a aucune relation avec leur poids métallique. Ces dernières ne sont, à proprement parler, que des jetons sans valeur intrinsèque, portant le sceau d'une autorité inspirant confiance qui en garantit le remboursement en espèces effectives et pesantes.

L'origine des monnaies effectives et la date de leur invention sont aujourd'hui assez bien connues.

Après un premier âge monétaire qui dura de longs siècles et fut caractérisé par l'emploi exclusif de métal pesé, les hommes s'avisèrent un jour de marquer les lingots dont ils faisaient usage et qui avaient le poids juste afin de se dispenser de les repeser sans cesse.

Ces lingots marqués devinrent des monnaies complètes le jour où les pouvoirs publics y appliquèrent leur empreinte garantissant la qualité du métal et le poids exact du lingot.

On croit que cette invention date du commencement du VII^e siècle av. J.-C., et elle caractérise le deuxième âge monétaire, celui de la monnaie *exclusivement* effective, dont la durée très longue a été généralement méconnue.

Les origines de la monnaie conventionnelle, au contraire, n'ont été jusqu'ici étudiées par personne, et l'on semble croire assez volontiers que cette sorte de monnaie a pris naissance tout d'un coup par une sorte de génération spontanée, conséquence naturelle de l'invention des monnaies effectives elle-même. Or, rien ne ressemble moins à un lingot de métal précieux ne valant que par son poids, qu'un jeton qui pourrait n'être pas métallique et dont le caractère fiduciaire est manifestement étranger à la conception même des monnaies primitives.

L'invention de la monnaie conventionnelle constitue donc une découverte indépendante, et caractérise un âge nouveau de la monnaie : le troisième âge monétaire.

Dans l'état actuel de nos connaissances on ne peut assigner une date précise à l'invention de cette espèce de monnaies, mais il n'est peut-être pas très difficile de retrouver dans la suite des temps l'époque probable où ce genre de monnaies a été employé pour la première fois. Cette date semble être assez récente, et l'invention paraît

remonter tout au plus au moyen âge et à la fin de l'époque féodale. C'est alors certainement que la circulation générale de monnaies, frauduleusement altérées, au point de n'avoir plus aucune valeur, accoutuma les hommes à accepter des espèces dont le poids métallique était indifférent et qui ne valaient souvent quelque chose que parce qu'elles servaient tout au moins à payer les taxes et les redevances des seigneurs qui les avaient émises. Le caractère primitif et pondéral de la monnaie s'effaça alors complètement, et il restait bien peu de chose à faire, une fois l'ordre financier rétabli, pour rendre acceptables, au lieu et place d'espèces encombrantes et pesantes, des jetons marqués, légers et commodes.

Quoi qu'il en soit, on peut assurer, sans crainte de se tromper, que ni les Grecs, ni les Romains, n'ont jamais fait usage de la monnaie conventionnelle.

On n'en trouve, en effet, nulle trace dans leur littérature, et aucun indice dans les idées et dans les faits. Et lorsque l'on étudie avec un peu d'attention leur numismatique, on constate à chaque instant que les monnaies de bronze antiques sont tout aussi effectives que celles d'or et d'argent.

Les numismates s'intéressent, en général, assez peu au caractère économique des monnaies anciennes et acceptent, sans les examiner de près, les théories des vieux maîtres sur la matière. Ils ont aussi une disposition naturelle à croire que ce qui se fait aujourd'hui s'est ainsi fait de tout temps, et il est fort difficile, malgré l'évidence, de pouvoir réagir contre cette manière de voir.

Un des numismates que j'estime le plus m'écrivait l'année dernière, à propos de mon étude sur les monnaies de bronze marquées de Marc-Antoine, qu'il ne pouvait concevoir que les Romains aient pu ignorer l'usage de la monnaie conventionnelle. Il me permettra de lui faire

remarquer ici que les Ptolémées contemporains de ces mêmes Romains n'employaient que des monnaies de bronze effectives, et cependant ces rois grecs étaient plus riches et plus civilisés que les Romains.

Pour Mommsen et Hultsch, l'existence de la monnaie conventionnelle chez les anciens ne faisait pas l'objet d'un doute, cette croyance prend même chez eux la forme d'un dogme. Ils ne la discutent même pas. Hultsch était trop savant pour ignorer que le bronze effectif se rencontre toujours dans la numismatique de l'Égypte à toutes les époques. Mais au lieu de tirer de ce fait remarquable les conséquences naturelles qu'il comporte, il ne manifeste que de l'étonnement. Il semble hésiter un instant cependant, car, pour se rassurer, il croit nécessaire de s'affirmer à lui-même que les Romains du III^e siècle av. J.-C. se servaient déjà du bronze conventionnel et que les Siciliens en faisaient également usage.

Ces exemples choisis par lui donnent la mesure de la prévention de Hultsch, car depuis vingt ans que j'étudie la monnaie des Romains, je n'ai *jamais* rencontré chez eux que des monnaies de bronze effectives, et quant à la Sicile, c'est l'une des rares régions du monde grec où des textes précis nous renseignent sur le caractère effectif du numéraire de bronze. Aussi l'importance du bronze en Égypte, ce fait capital de la numismatique des Ptolémées, échappe presque complètement à Hultsch; il essaye de se l'expliquer à lui-même sans le comprendre. C'est pour lui une anomalie, conséquence singulière du caractère traditionnel des Égyptiens et aussi d'une habileté rare de l'administration égyptienne qui parvient à maintenir dans ce pays le cours d'un métal déprécié partout ailleurs.

Si le fait était vrai, ce serait miracle de le voir durer pendant près de trois siècles ptolémaïques et plus de trois siècles romains!

C'est parce qu'il la regarde à travers des lunettes bleues modernes que Hultsch ne peut rien comprendre à l'Égypte, toutes les couleurs anciennes disparaissent pour lui et le contour même des objets s'estompe et se déforme.

Cependant les données que le savant a mises en œuvre dans son étude sont en général des données exactes.

La drachme d'argent ptolémaïque dont il fait usage est de poids normal — 3,633.

Il en est de même pour le poids de la principale pièce d'or des Ptolémées — 18,16.

Il attribue aux plus grands bronzes ptolémaïques un poids normal également exact — 109.

Enfin le rapport de valeur du bronze à l'argent en Égypte qu'il fixe à 1 à 120 est celui que nous avons nous-même adopté.

Hultsch attribue à la drachme de bronze de l'Égypte un poids égal à celui de la drachme d'argent; il se trompe, à notre avis, mais c'est là un point que l'on peut discuter.

On peut discuter également le rapport de valeur de l'or à l'argent dont il s'est servi: 1 à 12 $\frac{1}{2}$, et qui ne saurait être juste.

Mais ces deux questions, malgré leur importance, peuvent être envisagées à des points de vue différents, en dehors de tout principe, et ce qui est surtout faux chez Hultsch, c'est sa conception générale du problème dont il s'occupe. Malgré sa vaste érudition, et un labeur énorme, l'organisation économique de l'Égypte lui échappe complètement.

L'Égypte est par excellence le pays de l'étalon monétaire de bronze!

Le bronze y est partout et toujours à la première place! Pendant les longs siècles des âges pharaoniques, des lingots de bronze pesés constituaient les principales monnaies. On peut être sûr que les Égyptiens ont continué à se servir

du bronze effectif sous la domination des Perses, celle d'Alexandre et celle du premier Ptolémée, car on n'a jamais relevé la moindre indication contraire et, dès le règne de Ptolémée Philadelphie, on rencontre dans les textes des mentions de taxes exclusivement perçues en monnaies de bronze. Depuis lors, les papyrus égyptiens de toutes les époques nous font connaître que la drachme de bronze était toujours l'unité monétaire de l'Égypte.

La conquête romaine ne changea rien à cet état de choses, et, depuis les premiers Césars jusqu'à la fin de l'empire romain, on continua en Égypte à employer la drachme de bronze unitaire.

Ainsi pendant des siècles avant Soter et pendant des siècles après, les Égyptiens ont fait usage de bronze pesé ou de monnaies de bronze effectives.

Peut-on supposer dans ce long espace de temps une solution de continuité dans cet état de choses ?

Peut-on concevoir même que le peuple égyptien, dont le caractère traditionnel est devenu légendaire, ait pu à un moment donné et transitoirement délaisser le bronze effectif pour se servir de monnaies conventionnelles de ce métal ?

Poser ainsi ces questions c'est leur répondre en même temps et nous pouvons en toute confiance formuler le principe fondamental de la numismatique des Lagides.

Toutes les monnaies de bronze ptolémaïques sans aucune exception sont des monnaies effectives, valant normalement leur pesant de métal.

On peut être sûr également que la valeur de bronze des pièces d'or et d'argent ptolémaïques, loin d'être indifférente, constitue toujours une des propriétés les plus importantes de ces sortes de monnaies.

Les pièces d'or sont en général des talents, des multiples ou des fractions du talent de bronze.

Les pièces d'argent des mines, des multiples ou des fractions simples de la mine de bronze.

Or, nous savons, par des fragments métrologiques enregistrés par Hultsch (*Metr. Scrip. Reliq.*, I-248-2 et 249-2), que la mine d'Égypte pesait 16 onces ou 436 gr., c'est-à-dire juste autant que la mine attique, et l'on ne saurait douter que cette unité grecque a été introduite en Égypte au moment de la conquête macédonienne.

Pour comprendre l'importance de ces textes précieux, il faut se souvenir que Hultsch lui-même attribue à la drachme d'argent ptolémaïque, un poids normal de 3,633, et qu'il admet comme nous que l'argent valait en Égypte à l'époque de Soter cent vingt fois son poids de bronze ; il en résulte que la drachme d'argent ptolémaïque valait en bronze $120 \times 3,633 = 436$, c'est-à-dire juste une mine égyptienne de seize onces.

Ainsi la propriété essentielle et pour ainsi dire fondamentale de la drachme d'argent des Ptolémées est de valoir exactement autant que l'unité pondérale de bronze de l'Égypte, la mine de seize onces.

Pour des gens qui estimaient tout en poids de bronze, il était naturel et logique de choisir comme unité d'argent, une monnaie valant juste autant que leur mine pondérale de bronze, et tout aussi naturel de diviser cette monnaie de la même manière que la mine de bronze dont elle représentait la valeur. Or, cette mine égyptienne pesait seize onces, exactement autant que la mine attique avec laquelle elle se confondait, c'était donc une *mine de cent drachmes attiques*.

Il est, par suite, plus que probable, pour ne pas dire certain, que la drachme de bronze du système monétaire de Soter était une drachme de poids attique, et c'est très à tort que Hultsch lui attribue le même poids qu'à la drachme

d'argent des Ptolémées. Il ne faut pas oublier, du reste, que la mine attique avait été introduite en Égypte, en même temps que le numéraire d'argent de poids attique, le lendemain de la conquête grecque, et que cette mine et sa fraction naturelle, la drachme, avaient servi depuis lors en ce pays, d'unités de pesée du bronze dans toutes les transactions dont ce métal était l'objet.

On doit donc considérer la drachme de bronze du système monétaire de Soter, comme la forme monnayée d'une drachme pondérale de bronze d'usage antérieur, et la drachme d'argent de ce même système, comme la forme également monnayée d'une valeur de bronze depuis longtemps employée au poids.

L'importance de ces faits de continuité que l'on rencontre à chaque instant dans la numismatique des anciens échappe complètement à Hultsch qui, malgré son érudition profonde, n'est nullement numismate. C'est ainsi que nous le verrons, tout à l'heure, admettre l'existence de monnaies d'or ne valant pas un nombre entier de drachmes d'argent, et croire aussi qu'il existait des pièces de bronze ptolémaïques qui n'étaient pas divisionnaires de cette même drachme d'argent !

Le rapport de valeur de l'argent à l'or en Égypte, qui sert de base au système monétaire de Soter, ne nous est pas connu, mais il ne saurait être celui de 1 à 12 $\frac{1}{2}$ proposé par Hultsch : en effet, si l'on admettait cette proportion, on serait obligé de considérer la principale pièce d'or du système de Soter, qui pèse 18,16 gr., comme une monnaie d'or valant soixante-deux et demi drachmes d'argent ptolémaïques.

Or, il est bien évident qu'à l'origine d'un système, jamais une pièce d'or de valeur semblable n'a pu être imaginée, et c'est là une preuve certaine que le rapport de valeur entre

les deux métaux, en Égypte, ne pouvait être celui de 1 à 12 $\frac{1}{2}$.

Nous avons proposé depuis longtemps le rapport de 1 à 12 qui attribue au pentadrachme d'or de Soter une valeur entière et très remarquable de soixante drachmes d'argent, et qui permet, en même temps, de considérer ce pentadrachme comme un talent de bronze de poids égyptien (attique), c'est-à-dire un talent dont la mine 60^e serait la drachme d'argent et la drachme 6000^e serait l'unité de bronze des comptes égyptiens.

C'est fort arbitrairement que Hultsch, à la suite d'autres savants, s'efforce de scinder en deux la série des tétradrachmes d'argent de Soter portant, au droit, la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant et au revers Athena Promachos. Il voudrait rattacher les plus pesantes à l'unité attique et considérer les plus légères comme des monnaies de poids rhodien (?).

L'uniformité des modules et la constance des types témoignent au contraire et très fortement de l'unité de cette série.

Il est tout à fait évident, en effet, qu'un changement de système monétaire entraînait avec lui une variation prononcée du module ou une modification du type, indispensables pour éviter les confusions et permettre de distinguer à première vue les anciennes espèces des nouvelles.

D'autre part, les idées théoriques de Hultsch sur l'affaiblissement progressif des monnaies, permettant de passer d'un système à un autre, nous paraissent en dehors de toute réalité et en contradiction flagrante avec tout ce que nous savons de l'antiquité.

Il n'existe certainement aucun lien entre l'hypothétique système rhodien de Hultsch et le système monétaire de Soter. Poids, module, types, tout diffère, et les principes qui ont présidé à l'inauguration de la réforme n'ont rien

de commun avec l'affaiblissement des monnaies, si ce n'est peut-être le rapport de cause à effet ; car il se pourrait que la dépréciation forcée des tétradrachmes trop légers, au type d'Athéna Promachos, ait provoqué la nécessité d'un changement.

Quoi qu'il en soit, Ptolémée I^{er}, en délaissant la monnaie de poids attique, choisit une drachme unitaire d'argent nouvelle, pesant normalement 3,633.

Hultsch voudrait reconnaître dans ce type monétaire la drachme des Phéniciens ; il n'a peut-être pas tort, mais le fait est encore douteux, tandis qu'il est tout à fait sûr, au contraire, que la drachme d'argent ptolémaïque nous représente un pentobole attique de poids normal.

Ce caractère attique de la monnaie nouvelle qui la rattache directement au système monétaire d'Alexandre, dominant alors dans le monde antique, ouvrait au nouveau numéraire un accès facile sur tous les marchés et en faisait une espèce monétaire de grande circulation en dehors de l'Égypte.

Nous avons vu tout à l'heure que cette drachme d'argent se divisait en cent drachmes de bronze de poids attique, mais cette monnaie se fractionnait aussi en quarante-huit chalques à l'instar de la drachme d'Athènes. Au premier abord il semble singulier de se servir à la fois de deux unités de bronze, la drachme centième et le chalque quarante-huitième, et le fait serait difficile à comprendre, si la valeur remarquable du chalque ptolémaïque ne nous en fournissait de suite une explication.

Le *chalque* ptolémaïque pesait normalement autant que le *kite*, l'antique unité de pesée égyptienne, et l'emploi du 48^e de la drachme d'argent à côté de la drachme de bronze centième dans le système de Soter doit être considéré comme un phénomène de survivance d'une ancienne unité

pondérale égyptienne sous une forme divisionnaire de la drachme familière aux Grecs.

Hultsch semble croire que le système monétaire établi par Soter en Égypte dura autant que la domination des rois grecs en ce pays, tandis que l'apparence seule des monnaies suffit pour rendre manifestes les changements profonds que subit l'organisation monétaire de l'Égypte lors de la décadence du royaume des Lagides. Nous essaierons tout à l'heure de reconnaître la nature probable de ces changements, mais sans pouvoir pour cela rétablir l'ordonnance des systèmes nouveaux qui succédèrent à celui de Soter, et dans l'état actuel de nos connaissances il est sage de limiter le champ de ses recherches aux monnayages des premiers Ptolémées seulement. On s'exposerait autrement à réunir ensemble des monnaies d'apparence semblables, mais d'âges différents dont la signification pourrait être très différente aussi. Hultsch n'a pas évité cet écueil et cela a contribué sans doute pour une large part à l'insuccès de sa tentative de classement des bronzes ptolémaïques.

Une grande partie du mémoire de ce savant est consacrée à l'étude des bronzes égyptiens et la détermination de la nature de ces nombreuses monnaies, constitue l'un des problèmes les plus intéressants de la numismatique ancienne. Hultsch reconnaît *dix-sept* espèces différentes de bronzes ptolémaïques, nous les avons réunis, par ordre de grandeur, dans le tableau ci-après avec les poids normaux qu'il leur attribue.

1° Dodéchalque	poids normal	109
2° Deben	—	90,80
3° Octochalque ou obole	—	72,66
4° Demi-deben	—	45,40
5° Tétrachalque ou hémiobole	—	36,33
6° Quart de deben	—	22,70

7° Dichalque	poids normal	18,16
8° Tétradrachme de bronze	—	14,52
9° Huitième de deben	—	11,35
10° Chalque ou kite	—	9,08
11° Didrachme	—	7,26
12° Deux tiers de kite	—	6,06
13° Hémichalque	—	4,54
14° Drachme	—	3,63
15° Tiers de kite	—	3,03
16° Quart de chalque	—	2,27
17° Hémidrachme	—	1,81

Le tiers seulement de ces groupements nous paraissent bien établis, tant au point de vue de la nature des espèces qu'à celui de leur poids normal.

Ce sont :

N° 1 Le dodécachalque	109
N° 5 Le tétrachalque	36,33
N° 7 Le dichalque	18,16
N° 10 Le chalque	9,08
N° 13 L'hémichalque	4,54
N° 16 Le quart de chalque	2,27

Encore pourrait-on faire de larges réserves au sujet des monnaies que le savant voudrait grouper ensemble dans chacun de ces numéros.

Parmi les onze autres espèces, il y en a quatre qui ne sauraient exister, car elles ne sont pas divisionnaires de la drachme d'argent ptolémaïque et l'on ne saurait concevoir dans aucun système monétaire des espèces de bronze de ce genre. Le deben, le demi-deben, le quart de deben et le huitième de deben (n^{os} 2, 4, 6 et 9) sont dans ce cas et doivent donc, à ce titre, être rayés du tableau.

Les multiples et divisions de la drachme de bronze seraient des monnaies naturelles n° 8 tétradrachme, n° 11 didrachme;

n° 14 drachme, n° 17 hémidrachme, mais leurs poids normaux nous semblent inexacts et le savant, en créant ces groupements, s'est laissé, à notre avis, guider beaucoup plus par des idées théoriques préconçues, que par des indications numismatiques effectives.

L'octochalque ou obole (n° 3) est une espèce fort douteuse car elle ne se distingue par aucun caractère (sauf de légères différences de poids et de module) des autres grands bronzes ptolémaïques.

Enfin les n°s 12 et 15, deux tiers de kite et tiers de kite, sont des monnaies singulières dont on ne pourrait admettre l'existence que si elles portaient des indices de valeur ou autres signes manifestes de leur nature et ce n'est pas ici le cas.

Cette critique sommaire du classement de Hultsch pourrait être aisément développée, mais nous préférons nous en tenir là et pour essayer de compléter notre démonstration, de retrouver à notre tour la signification véritable des diverses monnaies de bronze du système monétaire de Soter.

Dans votre grand ouvrage sur la monnaie des Lagides, vous nous décrivez environ 1150 monnaies de bronze émises en Égypte par les trois premiers Ptolémées et vous nous en donnez le poids. C'est là un matériel d'étude suffisant pour essayer d'y retrouver les éléments d'un classement des diverses espèces de monnaie de bronze du premier système monétaire égyptien et nous nous en contenterons pour l'instant, sauf à généraliser plus tard s'il y a lieu.

Sur ces 1150 pièces de bronze, il y en a à peu près la moitié, 542, qui, avec des modules et des poids divers, portent toutes au droit un type commun, celui de la tête cornue d'Ammon. L'autre moitié de cet ensemble de pièces de bronze, dont les poids et les modules sont également divers, portent, au droit, des types toujours différents de celui de la

tête d'Ammon, tantôt la tête de Zeus laurée, tantôt celle du souverain, celle aussi d'Alexandre, nue ou coiffée de la peau d'éléphant et plus rarement d'autres têtes divines.

Or nous savons par avance qu'il existait deux grandes classes de monnaies de bronze ptolémaïques appartenant au système de Soter : celles de la famille des chalques et celles de la famille des drachmes, les deux unités monétaires de bronze de l'Égypte.

D'autre part, les plus lourdes monnaies de bronze égyptiennes qui pèsent normalement 109 grammes, sont manifestement des dodecachalques et elles portent toutes au droit la tête cornue d'Ammon.

Si donc, comme nous le pensons, cette tête cornue d'Ammon sert à caractériser la classe entière des monnaies qui la portent pour éviter de les confondre avec les espèces de l'autre classe, on doit admettre avec nous : 1° que toutes les pièces de la famille du chalque portent au droit la tête cornue d'Ammon, et 2° que toutes celles qui nous présentent au droit d'autres types appartiennent à la famille des drachmes, et ce sera là une première grande division bien nette des bronzes ptolémaïques. Partant de cette idée, nous examinerons chaque classe séparément et nous commencerons par celle des chalques.

I. *Chalques*. — Ces monnaies portant toutes sur le droit un type commun ne peuvent guère être classées que par ordre d'importance, en tenant compte seulement de leurs modules et de leurs poids. Aussi leur groupement par espèces ne peut-il se faire que lorsqu'il existe entre elles des différences de modules et de poids assez grandes pour que l'on puisse à première vue distinguer une espèce de l'autre.

Parmi les grands bronzes du type d'Ammon que vous décrivez, il y en a près de quarante dont le diamètre atteint 48 mill. ; plus de deux cents dont le module est compris

entre 39 et 43 mill. ; cinquante environ dont le diamètre descend jusqu'à 36 mill. et, dans ces trois grandeurs de monnaies, les poids varient de 105 gr. à 36 gr. et même un peu au-dessous, sans être toujours proportionnels aux modules ; il est donc excessivement difficile de les séparer en espèces diverses, comme on a essayé de le faire, et l'on doit, à notre avis, grouper ensemble toutes ces monnaies et les considérer, malgré leurs inégalités de modules et de poids, comme appartenant à la même espèce, celle du dodécalque dont le poids normal est de 109. Il en serait de ces monnaies (à la marque près) comme des as libraux romains encore plus inégaux de poids et de module et qui appartiennent cependant tous à la même espèce.

La drachme d'argent ptolémaïque valait quatre de ces grands bronzes. Ces lourdes monnaies, qui sont caractéristiques du monnayage ptolémaïque de bronze, valaient un quart de la mine égyptienne (attique) ou vingt-cinq drachmes de bronze.



(1) Nous avons réuni dans notre tableau général des monnaies, sous la lettre C¹², les 291 monnaies de cette espèce décrites dans votre livre.

(2) Les pièces de bronze au type de la tête d'Ammon dont

le diamètre est de 30 mill. environ et dont le poids effectif oscille entre 24 et 18 gr., appartiennent à une deuxième espèce de la famille des chalques qui ne saurait être que le tétrachalque pesant normalement 36,33. Vous avez décrit 57 pièces de ce genre, réunies dans mon tableau sous la lettre C⁴.

(3) On doit reconnaître le double chalque dans l'espèce immédiatement inférieure aux mêmes types. Le diamètre de ces monnaies est d'environ 25 mill. et leur poids effectif varie de 16 à 10 gr., leur poids normal est de 18 gr. 16. Mon tableau, sous la lettre C², enregistre les poids des 44 pièces de ce genre décrites dans votre livre.

(4) Les chalques sont caractérisés par un module de 20 à 18 mill. et un poids variant entre 9 et 5 gr. et quelquefois moins; leur poids normal est de 9,08. Il existe 58 monnaies de cette espèce réunies sous la lettre C¹.

(5) L'espèce immédiatement inférieure paraît être l'hémichalque, module 16 à 18 mill., poids variant de 4 à 2 1/2 gr., poids normal 4,54; il existe 82 pièces de ce genre décrites dans votre livre et réunies sous la lettre C 1/2.

(6) Enfin il existe une division du chalque encore plus petite, dont le module est de 13 mill. et dont le poids est inférieur à 2 gr.; ces monnaies doivent être considérées comme des quarts de chalque pesant normalement 2 gr. 27.

Nous avons réuni dans notre tableau sous la lettre C 1/4 les dix pièces de ce genre mentionnées par vous. Ainsi sur les 542 pièces de la famille du chalque il y aurait

(1)	291 dodécachalques	— C ¹²
(2)	57 tétrachalques	— C ⁴
(3)	44 dichalques	— C ²
(4)	58 chalques	— C ¹
(5)	82 hémichalques	— C 1/2
(6)	10 quarts de chalque	— C 1/4
	<hr/> 542	

II. *Drachmes*. — La deuxième classe de monnaies de bronze ptolémaïques, celle de la famille des drachmes, doit être étudiée d'abord au point de vue des types monétaires de leur face principale.



(a) Nous commencerons par celles qui portent au droit la tête laurée de Zeus; elles ont en général, un module de 27 à 28 mill. de diamètre et des poids qui varient entre 23 et 12 gr. et appartiennent en général à la même espèce, celle des pentadrachmes de bronze de poids égyptien (attique), leur pesée normale est de 21,80.

Ce sont donc là les célèbres pentadrachmes de bronze qui, introduits dans les petits appareils hydrauliques mentionnés par Héron d'Alexandrie servaient automatiquement aux fidèles l'eau lustrale dans les temples.

Leur grand nombre et la régularité de leur frappe en font l'espèce monétaire la plus importante de l'Égypte après le dodécachalque. Vous avez décrit 241 pièces de ce genre dont les poids sont notés dans notre tableau D⁵.

(b) Les monnaies de bronze ptolémaïques qui portent au droit la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant sont de plusieurs sortes, car il en est dont les modules sont très différents. On peut les répartir en trois groupes.

Les plus grandes et les plus pesantes dont le module varie de 24 à 26 mill. de diamètre et dont le poids dépasse quelquefois 12 gr. et descend au-dessous de 5, semblent être des demi-pentadrachmes dont le poids normal est de

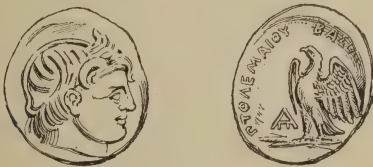
10 gr. 90. Vous avez décrit 141 monnaies de ce genre dont les poids sont notés dans notre tableau sous la lettre D² 1/2 (1) (ces notations (1), (2), etc. désignant autant de catégories).



On doit considérer comme des drachmes les pièces aux mêmes types dont les modules varient de 16 à 18 mill. et les poids de 4,50 à 3 gr. — Le poids normal des pièces de ce groupe est de 4,54.

Il existe 17 pièces seulement de ce genre décrites dans votre livre et nous en avons noté les poids dans notre tableau D¹ (1).

Les plus petites monnaies portant au droit la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant paraissent être des hémidrachmes dont le poids normal est de 2,18. Leur module varie de 8 à 11 mill. et leur poids effectif de 1 gr. 50 à 0 gr. 80. Vous avez décrit treize pièces de ce genre dont les poids sont notés dans notre tableau D^{1/2} (1).



(c) Les monnaies de bronze ptolémaïques qui portent au droit la tête jeune et cornue d'Alexandre appartiennent au moins à deux espèces différentes ; on pourrait peut-être

même grouper ensemble les plus pesantes et les considérer comme appartenant à une troisième espèce, celle des didrachmes.

Cependant, comme il n'est pas facile d'établir un critère certain pour les distinguer, nous n'admettrons provisoirement que deux espèces de monnaies à ce type. Celles dont le module varie entre 15 et 18 mill. et dont les poids oscillent entre 3 et 5 gr. et quelquefois plus, seront pour nous des drachmes dont le poids normal est de 4,54. Il existe 103 pièces de ce genre réunies dans notre tableau D¹ (2).

Le groupe inférieur au même type comprend 32 monnaies dont les modules varient de 8 à 11 mill. et les poids de 1,50 à 0,80. Ces monnaies sont des hémidrachmes dont le poids normal est de 2,18. Leurs poids effectifs figurent sur notre tableau D^{1/2} (2).

A part quatre drachmes à type divers, décrits à la fin de notre tableau D', il ne nous reste à parler que des monnaies égyptiennes qui portent au droit les têtes des souverains Lagides ou de leurs épouses.

(d) Les trois grands bronzes portant la tête de Soter et dont les modules varient entre 32 et 35 mill. et les poids entre 20 et 21 gr. sont probablement des *pentadrachmes* et il en est de même des cinq pièces portant la tête d'Evergète, dont les modules ont environ 28 mill. et dont les poids varient entre 16 et 21 gr. Les poids de ces monnaies sont notés dans notre tableau (7) D⁵ (2).

Les 37 monnaies qui portent au droit la tête d'Evergète, dont les modules varient entre 20 et 25 mill. et les poids entre 5 et 10 gr., sont vraisemblablement des demi-pentadrachmes. Leurs poids sont notés dans notre tableau (8) D^{2 1/2} (2).

Enfin les vingt petites pièces dont la moitié portent la

tête de Soter et l'autre moitié celle d'Arsinoé, appartiennent sûrement à l'espèce des drachmes, leurs modules varient de 16 à 18 mill. et leur poids entre 3 gr. et 4,35.

Le poids de ces 20 monnaies sont notés dans notre tableau (9) D¹ (3).

Ainsi toutes les monnaies de bronze de la famille des drachmes émises par les trois premiers Ptolémées peuvent se répartir entre quatre espèces seulement, à savoir :

(7) Les pentadrachmes	Poids normal	21,80	— D ⁵
(8) Les demi-pentadrachmes	—	10,90	— D ^{2 1/2}
(9) Les drachmes	—	4,36	— D ¹
(10) Les hémidrachmes	—	2,18	— D ^{1/2}

Notre tableau général des monnaies de bronze ptolémaïques contient :

241 pentadrachmes au type de Zeus, D⁵ (1)
 8 — au type de la tête du souverain D⁵ (2)
 soit 249 pentadrachmes.

141 demi-pentadrachmes au type de la tête d'Alexandre
 coiffée de la peau d'éléphant, D^{2 1/2} (1).
 37 — au type de la tête d'Evergète D^{2 1/2} (2).
178 Demi-pentadrachmes.

103 drachmes au type de la tête jeune et cornue
 d'Alexandre, D¹ (1)
 17 — au type de la tête d'Alexandre coiffée de la
 peau d'éléphant, D¹ (2)
 20 — au type de la tête de Soter ou d'Arsinoé
 D¹ (3)
 4 — à types divers — D¹ (4)
144 Drachmes.

32	Hémidrachmes au type de la tête jeune et cornue d'Alexandre, $D^{1/2}$ ⁽¹⁾
13	— au type de la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant, $D^{1/2}$ ⁽²⁾
<hr/>	
	45 Hémidrachmes.
	<hr/>
	616

La drachme d'argent ptolémaïque

vaut	4 C^{12}	et en même temps	20 D^5
	12 C^4	—	40 $D^{2\ 1/2}$
	24 C^2	—	100 D^1
	48 C^1	—	200 $D^{1/2}$
	96 $C^{1/2}$		
	192 $C^{1/4}$		

L'obole d'argent ptolémaïque

vaut	2 C^4	et cent oboles de bronze soit	16 $\frac{2}{3}$ drachmes de bronze
	4 C^2		
	8 C^1		
	16 $C^{1/2}$		
	32 $C^{1/4}$		

Enfin le dodécachalque C^{12} vaut à la fois 3 C^4 , 6 C^2 , 12 C etc. et 5 D^5 , 10 $D^{2\ 1/2}$, 25 D^1 et 50 $D^{1/2}$.

La drachme d'argent macédonienne ou attique vaut 24 D^5 , 48 $D^{2\ 1/2}$, 120 D , 240 $D^{1/2}$.

L'obole d'argent attique vaut 4 D^5 , 8 $D^{2\ 1/2}$, 20 D^1 , 40 $D^{1/2}$.

Il est intéressant de remarquer que le lingot pondéral d'un quart de mine égyptienne (attique), qui fut monnayé sous la forme du *dodécachalque* C^{12} , devint plus tard une *unité* servant à peser en Égypte et prit alors le nom de *Mine ptolémaïque* (voir Hultsch, *Metr. Script.*, I, 300-16 à 18).

Ce fait, dont j'ai depuis longtemps signalé l'importance, semble bien indiquer que cette unité pondérale nouvelle

constitue une forme réduite de la mine égyptienne de poids attique. On prit sans doute l'habitude de s'en servir comme poids au moment où la réduction de l'unité monétaire (la drachme de bronze) au quart de sa valeur fit du dodécalque une mine monétaire de 100 drachmes de réduction.

D'autre part, il résulte des études de M. Grenfell sur les papyrus de Tebtunnis, qu'à l'époque contemporaine de ces papyrus, la drachme d'argent valait en Égypte quatre fois plus de drachmes de bronze qu'au début du monnayage ptolémaïque sous Soter I.

On en avait conclu un peu hâtivement que le rapport de valeur de l'argent au bronze avait dû quadrupler dans cet intervalle de temps, tandis qu'il est bien plus naturel de croire que c'est l'unité de mesure du bronze (c'est-à-dire la drachme de ce métal), et non le bronze lui-même, dont la valeur a été ainsi réduite au quart de ce qu'elle était antérieurement.

Ce sont là, à notre avis, des indications positives d'une réduction de la drachme de bronze égyptienne contemporaine ou antérieure au règne de Ptolémée X Soter II, sous lequel furent rédigés les papyrus de Tebtunnis.

Cette réduction de la drachme de bronze ptolémaïque au quart de sa valeur rappelle par bien des côtés les opérations similaires faites par les Romains et les rois de Sicile et répétées plusieurs fois par eux. C'étaient là des pratiques banqueroutières, familières aux gouvernements antiques dont les finances étaient en détresse. La réduction d'intérêts des titres de créances de certains états modernes nous représente aujourd'hui assez bien l'équivalent de l'opération antique.

Ces pratiques banqueroutières ne paraissent pas s'être arrêtées en Égypte à la drachme de bronze trihémiobo-

lique, car un texte métrologique enregistré par Hultsch (*Metr. Script.* I, 234—13—15, 254—23—24) fait mention d'une drachme égyptienne pesant une obole qui représente sans doute une 2^e étape de l'affaiblissement de la drachme de bronze ptolémaïque. Elle perdit alors le tiers de sa valeur. On ne peut encore, dans l'état actuel de nos connaissances, assigner de date à cette seconde réduction.

Les principes fondamentaux de la numismatique ptolémaïque sont manifestement les mêmes que ceux depuis longtemps signalés par nous dans la numismatique romaine.

1^o Le caractère de réalité est identique. Tous les bronzes égyptiens sont effectifs.

2^o Le caractère traditionnel est encore plus prononcé en Égypte qu'à Rome, le chalque égyptien est un vieux poids pharaonique, le kite; la drachme d'argent est l'équivalent de valeur d'un poids d'usage antérieur, la mine attique, la drachme de bronze égyptienne est également un lingot pondéral grec antérieurement employé.

Le 3^e caractère, celui d'adaptation ou de relation, est également très nettement accusé.

Le pentadrachme d'or ptolémaïque vaut un nombre entier d'oboles d'or attiques.

La drachme d'argent ptolémaïque vaut un nombre entier d'oboles d'argent attiques.

La drachme de bronze égyptienne de poids attique valait un hémichalque macédonien ou un 120^e de la drachme d'argent attique, c'était donc une monnaie divisionnaire macédonienne.

Les multiples monnayés de la drachme de bronze égyptienne étaient eux-mêmes des fractions monétaires de bronze de la drachme attique familières aux grecs. Le pentadrachme de bronze égyptien valait un double quarantehuitième (dichalque) de la drachme attique. Le demi-pentadrachme valait un chalque attique, etc.

Enfin, de même qu'à Rome nous avons constaté qu'à chaque changement monétaire les espèces anciennes restaient dans la circulation parce qu'elles avaient toujours des valeurs simples les rattachant au système nouveau, il en était de même en Égypte et le numéraire d'argent macédonien de poids attique resta certainement dans la circulation après la réforme de Soter.

Je finirai en déplorant profondément que l'éminent savant dont j'ai essayé d'analyser le travail n'ait pu s'abstraire des idées préconçues qui lui masquaient les choses, car sa parfaite connaissance de l'antiquité, sa force de travail et la tournure mathématique de son esprit semblaient le prédestiner à faire la lumière complète sur l'histoire de la décadence du monnayage ptolémaïque.

Cette œuvre eût rendu facile l'étude de la décadence du denier impérial romain et nul n'en aurait profité plus que moi.

Agréé, cher ami et savant confrère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

MICHEL C. SOUTZO.

ESSAI DE CLASSIFICATION
DES MONNAIES DE BRONZE

ÉMISES EN ÉGYPTÉ PAR LES TROIS PREMIERS PTOLÉMÉES

I

(C) MONNAIES DE LA FAMILLE DES CHALQUES

(1) DODECACHALQUES = C¹²

Module variant de 48 à 35 mm. Poids compris entre 109 et 35 gr.

Tête cornue d'Ammon. — R. Un ou deux aigles

- N° 412. 48 mm. 93 60, 99, 97 60, 97 60, 93 54, 92 35, 91 40, 91 13, 80 85, 82.
N° 413. 42 mm. 72 32, 67 10, 59.
N° 422. 42 mm. 77 90, 71, 72 96, 74 05, 69 50, 67 49.
N° 431. 42 mm. 75 50.
N° 437. 42 mm. 75, 72, 70, 69 10, 67 35 65 80, 66, 62 30.
N° 446. 48 mm. 105, 103 20, 99, 97 55, 97 40, 96 58, 96 04, 90 05, 95, 92, 94, 93 44, 93,
89 50, 88, 88 50, 87 10, 82 50, 82, 80 60, 79 95, 76, 74.
N° 457. 42 mm. 71, 67 80.
N° 462. 48 mm. 95, 93 62.
N° 463. 42 mm. 77, 71, 68 95, 71 76, 70 10, 68 82, 70.
N° 464. 42 mm. 73, 70 30, 69 90, 57 80, 66.
N° 472. 42 mm. 70 10, 69 40.
N° 478. 48 mm. 102, 82 10.
N° 479. 42 mm. 71, 69 50, 68 20, 64 95, 63 30.
N° 497. 42 mm. 73 60, 73 50, 68 60, 54 50, 73 25, 68 15,
N° 504. 41 mm. 74 02, 69 50, 73 09, 68 50, 66 75, 68 70, 65 55.
N° 514. 41 mm. 70 11, 66, 66 75.
N° 705. 41 mm. 73 20.
N° 758. 41 mm. 70 45, 65 10, 70 80, 62.
N° 788. 42 mm. 70, 66 60.
N° 834. 42 mm. 60 32.
N° 414. 36 mm. 49 90.
N° 448. 36 mm. 46 60, 45 60, 42 17.

- N° 480. 36 mm. 45 65.
 N° 505. 36 mm. 45, 44 90, 48 25, 42 65, 41 29, 41 69.
 N° 509. 36 mm. 49 90, 44 80, 44 90.
 N° 515. 36 mm. 44 50.
 N° 706. 35 mm. 34 60, 34 50, 34, 32 05.
 N° 759. 40 mm. 44 85, 46, 46.
 N° 789. 37 mm. 45 30.
 N° 835. 37 mm. 41 14,
 N° 964. 43 mm. 74 40, 71 95, 70 93, 67 20, 66 46, 62 70, 59 50, 72 80, 71 17, 69 10, 65 30,
 70 50, 68 80, 67 50, 67 20, 65 60, 70 47, 70 77, 68 70, 68 08, 59 05,
 76 20, 69 43, 67 90, 64 75, 69 50, 62, 62, 71 85.
 N° 992. 43 à 45 mm. 78 95, 77 25, 70 90, 69 45, 69 20, 66 55, 65 65, 65 30, 65, 72 95,
 70 65, 68, 71 35, 66 30, 63 30, 66 29, 72 50, 71 35, 68.
 70 26, 70 69, 68 10, 66 15, 64 70, 63, 61 60, 65 70, 64 20, 68.
 N° 1002. 43 mm. 73 30.
 N° 965. 35 mm. 36 40, 37 15, 36 05, 36, 34 23, 32 60, 31 60, 28 35, 34 34, 35 90, 35 30,
 34, 35 40, 35, 34 60, 33 50, 32 50, 30 50, 36 80, 35 30, 35 35, 36 40,
 38 55, 37 60, 34 10, 35 25, 33 10.
 N° 974. 39 à 41 mm. 47, 50 60, 48 85, 47 80, 46 85, 45 40, 45 22, 45 15, 44 95, 43 85,
 43 40, 43 25, 43 05, 42 70, 42 40, 41 50, 41 50, 40 75, 37 65, 36 28,
 35 70, 52 42, 47 32, 43 75, 48 90, 48 60, 47 69, 47 93, 52 65, 46 95,
 43 40, 40 60, 44 80, 51 21, 50 20, 48 70, 48 05, 45 27.
 43 76, 50 55, 41 10, 49 70, 48 30, 47, 46 70, 42 80, 42 60, 42 50,
 49, 48, 45, 43, 39, 47 23, 47 15, 46, 43 73, 41 40, 46 50, 43 20, 46 07,
 45 37, 43, 38, 31 65, 31 30, 41 15, 37 15, 36 80, 38 10, 34 20, 35 30,
 31 48, 33 73, 33 25, 38 50, 38, 36 40, 33 50, 33 59, 32 50.

Total : 291 pièces

(2) TÉTRACHALQUES = C⁴

Module variant de 31 à 26 mm. Poids compris entre 36 et 20 gr.

Tête cornue d'Ammon. — R. Aigle.

- N° 415. 30 mm. 23 32.
 N° 423. 30 mm. 23 83, 20 90, 20 85.
 N° 438. 30 mm. 24 48, 23 25, 22 90, 20 90.
 N° 449. 30 mm. 22 25, 20 75, 19 30, 22 70, 23, 16 75, 22 24, 22 37, 21, 27 40, 17 10.
 N° 465. 30 mm. 20 70, 19 75, 20 50, 19.
 N° 481. 30 mm. 21, 20 15.
 N° 510. 30 mm. 20 70.
 N° 516. 30 mm. 22 35.
 N° 707. 30 mm. 23, 23, 21 85, 21 60, 21, 19, 20 94.
 N° 966. 30 mm. 23 30, 22 65, 23 50, 23, 23, 23, 24 30, 22 60, 22 10, 21 40, 20 92, 18 22.
 N° 994. 30 mm. 23 95, 21 25, 22 85, 18 45, 20 46, 25 15, 22 25, 19 70, 19 40, 21 52,
 20 15.
 N° 1004. 30 mm. 23 30.
 N° 1005. 30 mm. 17 60, 17 18, 16 27, 19 36, 18 10, 17 75, 17 65, 17 50, 17 53.

Total : 57 pièces.

(3) DICHALQUES = C²*Module de 25 à 20 mm. — Poids variant de 18 à 9 gr.*

Tête cornue d'Ammon. — R'. Aigle.

- N° 708. 25 mm. 13 10, 12 30, 11 90, 11 60, 11 35, 10 25, 11 20, 10 90, 10 88, 10 50,
10 20, 10, 11 84, 10 94, 9 85.
N° 791. 25 mm. 10, 10 50.
N° 841. 25 mm. 14 75, 17 10, 15 20, 12 58.
N° 967. 25 mm. 9 25, 13, 9 62, 11 66, 10 75, 10 50, 10 46, 10 10, 8 20, 11 43, 11 16,
10 33, 8 76.
N° 1006. 25 mm. 11 60, 14 33, 10 65, 13 32, 11 65, 11 35, 10 88, 10 80, 10 38, 9 91.
Total: 44 pièces.

(4) CHALQUES = C¹*Module de 20 à 18 mm. — Poids variant de 9 à 4 gr.*

Tête cornue d'Ammon. — R'. Aigle.

- N° 426. 18 mm. 5 80, 5 75, 5 75, 4 25, 5 56, 5 50.
N° 441. 18 mm. 5 40, 5 76, 5 25, 5.
N° 452. 18 mm. 5 15, 4 68, 5 37, 5 13.
N° 469. 18 mm. 5 13, 4 20.
N° 484. 18 mm. 5 20, 5 10.
N° 501. 18 mm. 5 15.
N° 709. 18 mm. 6 45, 5 80, 5 65, 5 30, 6 12, 6, 5 73, 5 90, 5 20, 5 10, 4 80.
N° 710. 18 mm. 4 20.
N° 792. 20 mm. 6 20.
N° 818. 20 mm. 5 25, 5 40, 4 90, 6 40, 5 50, 5 45, 5 20, 5 29, 5, 4 55.
N° 968. 20 mm. 5 90, 5 30, 5 82, 4 70, 5 77, 5 10, 5 30, 5 10, 5 18.
N° 1007. 20 mm. 6 85, 6 50, 5 27, 6 48, 5 70, 5 50, 4 90.
Total: 58 pièces.

(5) HEMICHALQUES = C^{1/2}*Module variant de 18 à 16 mm. Poids compris entre 4,60 et 2 gr.*

Tête cornue d'Ammon. — R'. Aigle.

- N° 418. 18 mm. 3 82, 3 57, 3 18, 3 50, 4 10.
N° 442. 16 mm. 3 14, 3 20, 3 15, 3 20, 2.
N° 453. 16 mm. 3 50, 3 40, 2 18, 3 55, 3 31, 2 55, 2 55.
N° 485. 16 mm. 3 40, 2 5, 2 50.
N° 711. 16 mm. 3 30, 2 70, 2 60, 2 66, 2 85, 2 60, 2 60, 2 52, 2 28.
N° 793. 16 mm. 3 39, 3 05, 3 69.
N° 819. 16 mm. 3 15, 2 25, 3 60, 3 59, 3, 2 95, 2 40, 2 32.
N° 839. 16 mm. 2 75, 2 59, 2 15, 3 50, 2 95, 2 75, 2 45, 2 30.

- N° 843. 17 mm. 3 16, 5, 4 32, 3 72, 3 47.
 N° 970. 16 mm. 2 75, 2 70, 2 62, 2 55, 2 35, 3 15, 2 80, 2 80, 2 15, 2 70, 2 23, 2 50,
 2 40, 2.
 N° 1008. 17 mm. 3 13, 3, 2 70, 2 15, 3 50, 3, 2 80, 3 40, 3 30, 2 85, 2 90, 2 60, 2 90,
 2 45, 2 52.
 Total : 82 pièces.

(6) QUARTS DE CHALQUES = C $\frac{1}{4}$

Module 13 mm. — Poids variant de 1 à 2 gr.

Tête cornue d'Ammon. — R. Aigle.

- N° 820. 13 mm. 1 60, 1 60, 1 65.
 N° 1009. 1 64, 1 45, 1 98, 1 90, 1 55, 1 49, 1 49.
 Total : 40 pièces.

542

II

(D) MONNAIES DE LA FAMILLE DES DRACHMES

(7) PENTADRACHMES D⁵ (1)

Module 28 à 27 mm. — Poids 23 à 12 gr.

Tête laurée de Zeus. — R. Aigle.

- N° 184. 28 mm. 15 05.
 N° 193. 28 mm. 14 80, 16 47.
 N° 206. 28 mm. 16 25, 17 65, 15, 15 20, 14, 14 80, 23 55, 19 05, 18 35.
 N° 213. 18 40.
 N° 271. 28 mm. 16 15, 12 70, 17 95, 17 45, 16 62, 16 60, 16 07, 15 60, 13 50.
 N° 272. 28 mm. 16 07, 13 79, 15 15.
 N° 274. 28 mm. 15 40.
 N° 275. 28 mm. 17 55, 18 40, 17 15, 16, 14 80, 14, 12 20.
 N° 276. 28 mm. 16 20.
 N° 277. 28 mm. 15 75.
 N° 278. 28 mm. 17 30, 17, 16 07, 15 73.
 N° 279. 28 mm. 16.
 N° 280. 28 mm. 16 36, 15 85.
 N° 281. 28 mm. 18.
 N° 282. 28 mm. 15 50.
 N° 283. 28 mm. 15 80, 16 07.
 N° 284. 28 mm. 17 45.
 N° 285. 28 mm. 16 20, 16 07, 13 70.
 N° 286. 28 mm. 14 80, 15 75, 16 50, 15 59, 16 61.
 N° 287. 28 mm. 15 20, 14 20, 16 50, 16 07, 13 92, 16 09.
 N° 288. 28 mm. 14 15, 16 07.
 N° 289. 28 mm. 16 07.
 N° 290. 28 mm. 16 07.
 N° 292. 28 mm. 17 10, 19, 17 65, 15 80, 17 55, 16 36, 16 07, 15 80.
 N° 293. 28 mm. 15 20, 13 02, 16 15, 16 07, 15 25.

- N° 294. 28 mm. 14 40.
 N° 295. 28 mm. 16 07.
 N° 297. 28 mm. 17.
 N° 298. 28 mm. 18 50, 16 07, 16 14, 16 74, 17 82, 16 32, 17 50, 14 13.
 N° 299. 28 mm. 14 50, 16 07, 16 47.
 N° 300. 28 mm. 16 87, 16 48, 16 07, 15 42, 14 80, 14 65.
 N° 301. 28 mm. 17 80, 16 07.
 N° 302. 28 mm. 18 65, 14 45, 16 30, 14 85.
 N° 303. 28 mm. 16 65, 16 07, 15 60, 12 52.
 N° 341. 28 mm. 19 30, 17 70, 12 26.
 N° 381. 31 à 28 mm. 13 48, 14 20, 13 38.
 N° 550. 28 mm. 16 45, 16, 16 36, 13 49.
 N° 553. 28 mm. 15 20, 11 80, 13 86, 15 26, 16 15, 15 14, 15 40, 14 34.
 N° 554. 28 mm. 15 05, 15 94.
 N° 556. 28 mm. 14 15, 11 90.
 N° 557. 28 mm. 14 25.
 N° 560. 28 mm. 14 02, 16 39, 15 60, 15 35.
 N° 561. 28 mm. 13 45, 13 86, 11 89.
 N° 563. 28 mm. 17 80.
 N° 564. 28 mm. 16 45.
 N° 568. 28 mm. 16 12, 15 50, 13 18.
 N° 571. 28 mm. 15 30, 15 60.
 N° 572. 28 mm. 20 60, 18 40, 16 50, 14 77.
 N° 576. 28 mm. 17 80, 15 40, 14 50, 17 48, 15 69, 14 71, 14 20, 13 82, 16 95.
 N° 577. 28 mm. 14 08, 13 86.
 N° 580. 28 mm. 18 35, 12 30.
 N° 581. 28 mm. 15 75, 15 75, 14 65, 14 85, 16, 12 65, 13 85, 14 07, 12 80.
 N° 586. 28 mm. 16 90, 16 45, 15 30.
 N° 587. 28 mm. 13 65.
 N° 589. 28 mm. 14 25, 14 11, 12 60, 11 08, 12 80.
 N° 593. 28 mm. 16 80, 16 45.
 N° 594. 28 mm. 13 08.
 N° 598. 28 mm. 11 75, 14 15, 13 20, 15 20.
 N° 600. 28 mm. 14 40.
 N° 610. 27 mm. 18, 18, 18, 17 70, 16 50, 15 30, 17 65, 16 45, 16 80, 17 35, 18 26, 17 68,
 22, 18 20, 16 94, 16 88, 16 77, 16 85, 16 66.
 N° 612. 27 mm. 17 20, 16 90, 16 45, 16 05.
 N° 615. 27 mm. 16 50, 19 60, 18 40, 17 50, 17 20, 16 45.
 N° 975. 27 mm. 16 45, 15 90, 14 40, 14 85, 14 35, 14 35, 16 45, 13 90, 14, 15 30, 14 30,
 14 10, 13 60, 13 40, 13 73, 15 44, 13 90, 15 82, 14 97, 14 26, 13 87, 11,
 10 30, 8 10.
 Total: 244 pièces.

(7) PENTADRACHMES = D⁵ (2)

Module de 32 à 27 mm. — Poids de 21 à 15 gr.

Tête de Soter ou d'Évergète. — R. Aigle. — Poids normal = 21, 80

N° 192. Tête de Soter. R. Aigle, 32 mm. 21 05.

N° 2012 — — — 20 95.

N° 349. Tête de Soter. R. Aigle, 35 mm. 20 35.

N° 997. Tête d'Évergète R. Aigle, 28 mm. 18 25, 16 65, 15 63, 15 55, 16 30.

Total : 8 pièces.

(8) DEMI-PENTADRACHMES — $D^{21/2}$ (1)

Module de 24 à 20 mm. — Poids variant de 12 à 6 gr.

Tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant. — R. Aigle.

Poids normal = 10, 90.

N° 186. 9 35, 8 50, 8 70, 9 40, 8 45, 7 15.

N° 196. 9 30.

N° 202. 7 50.

N° 201. 9 35.

N° 220. 8 20, 8 15, 7 95, 9 99, 9 62, 8 94, 6 04, 8 10, 8 10, 7 50, 5 20.

N° 225. 8 15.

N° 226. 9, 9, 8 51.

N° 235. 7 70, 9, 9, 7 50, 7 37.

N° 237. 9 62, 9 54, 8 72, 8 10, 7 90, 7 69.

N° 356. 7 05, 8 10.

N° 363. 7 50, 6 30, 8 64, 7 72, 6 75, 6 87, 6 50, 8 10.

N° 377. 8 80.

N° 379. 8 55, 8 50.

N° 382. 7 86, 7 65, 6 45, 7 70, 7 18, 7 17, 6 80.

N° 416. 8 32, 7 90, 7 45, 7 04, 7 67.

N° 424. 11 55, 11 25, 14 79.

N° 439. 14 40, 10 89, 10 79, 10 70, 10 88, 11 80, 10 45, 9 20, 9 55, 11 18, 10 93, 9 48.

N° 440. 20 mm. 7 93, 7 70, 6 75, 6 56, 6 40.

N° 450. 24 mm. 12 05, 11 97, 11 95, 11 90, 11 45, 10 40, 10 65.

N° 451. 20 mm. 7 86, 7 08, 6 77, 6 90, 6 55, 6 33, 6 26.

N° 467. 24 mm. 13, 12 80, 12, 11 25, 10 45, 10, 9 91.

N° 468. 20 mm. 6 95.

N° 473. 20 mm. 5 55, 5 40.

N° 482. 20 mm. 13 85, 12 49, 10 80, 10 06.

N° 483. 6 85, 5 80.

N° 500. 20 mm. 6 13, 6 08, 5 64.

N° 507. 24 mm. 12 25.

N° 562. 20 mm. 7 85, 8 13, 7 05.

N° 582. 20 mm. 8 75.

N° 601. 20 mm. 9 07.

N° 602. 20 mm. 6 90, 7 64.

N° 625. 8 05.

N° 763. 25 mm. 11 40, 10 65.

N° 976. 25 mm. 12 35, 12 30, 10 60, 12 14, 10 30, 9 80, 10 80, 10 90, 11 75, 11 29,
10 93, 10 52, 8 0, 7 79, 10 80, 11 10, 10 08.

Total : 141 pièces.

(8) DEMI-PENTADRACHMES — $D^2 \frac{1}{2} (2)$ *Module de 25 à 20 mm. — Poids de 10 à 6 gr.*

Tête d'Évergète. — R. Aigle.

N° 998. 25 mm. 10 10.

N° 999. 23 mm. 8 15, 8 90, 6 25, 8 55, 8 80, 7 99, 8 05, 10 35.

N° 1000. 20 mm. 5 75, 5 75, 6 80, 6 05, 5 65, 5 50, 5 35, 5 30, 5 25, 5 05, 5 40, 5 10,
 4 80, 5 75, 5 50, 5 70, 5 54, 6 14, 5 70, 4 85, 4 50, 5 80, 5 86, 5 70,
 5 42, 5 85, 5 58.

Total : 37 pièces.

(9) DRACHMES — $D^1 (1)$ *Module 18 à 15 mm. — Poids variant de 3 à 5 gr. et plus.*

Tête jeune et cornue d'Alexandre. — R. Aigle.

N° 46. 18 mm. 4 50, 3 85, 3 73, 4 50, 3 50.

N° 47. 18 mm. 4 70, 3 73, 4 05, 4.

N° 114. 18 mm. 6 40.

N° 115. 18 mm. 4 90, 5 10, 4, 3 30, 4 45.

N° 119. 18 mm. 4 70, 5 12, 4 58.

N° 135. 18 mm. 5, 4 58.

N° 136. 18 mm. 3 40.

N° 138. 18 mm. 4 54.

N° 156. 18 mm. 5 65, 5 29, 6 40, 5 05, 5 60, 4 54, 4 92, 4 70, 4 25.

N° 155. 18 mm. 4 73, 5 65, 5 29, 6 40, 5 05, 5 60.

N° 157. 18 mm. 4 54, 4 97.

N° 163. 18 mm. 4 30, 3 50, 4 58.

N° 167. 18 mm. 3 50, 3 65.

N° 171. 17 mm. 3 65, 3, 3 56, 3 32, 4 50, 4 54, 3.

N° 172. 18 mm. 5 75, 5 20, 5 20, 4 70, 4 10, 5 30, 5 30, 5 28, 5 27, 5 27, 5 17, 4 22,
 3 92, 5 60, 4 25, 4 58, 4 93, 3 92.

N° 173. 18 mm. 4 70.

N° 189. 18 mm. 4 50.

N° 238. 18 mm. 3 60, 4 58, 3 04, 3 03.

N° 239. 15 mm. 2 90, 3, 2 45, 2 35, 2 50, 2 81, 2 40, 1 90, 1 55, 2 83, 2 87, 2 90, 2 63.

N° 627. 17 mm. 4 05.

N° 628. 17 mm. 4 14.

N° 630. 17 mm. 4, 3 55, 3 25, 4 6, 3 80.

N° 638. 17 mm. 3 56, 3 66.

N° 641. 17 mm. 4 60, 3 66, 3 80, 3 90, 4 20.

N° 642. 17 mm. 3 91.

Total : 403 pièces.

(9) DRACHMES D¹ (2)*Module 18 à 16 mm. — Poids 5 à 3 gr.*

Tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant. — R. Aigle.

N° 98. 16 mm. 4 05.

N° 99. 16 mm. 4 93, 4 13, 3 90, 4 15.

N° 447. 18 mm. 4 50.

N° 969. 17 mm. 4 90, 4 60, 4 20, 3 85, 3 83, 5 20, 4, 4 90, 4 30, 4 21, 4 07.

Total : 17 pièces.

(9) DRACHMES — D¹ (3)*Module 18 à 16 mm. — Poids 5 à 3 gr.*

Tête de Soter ou d'Arsinoé. — R. Aigle.

N° 70. Tête de Soter. R. Aigle. 18 mm. 3 84, 4, 4 20, 3 90, 4, 4, 4, 4.

N° 71. — 17 mm. 3 40, 3 70.

N° 346. Tête d'Arsinoé. 16 mm. 4.

N° 351 — 16 mm. 4 35, 3.

N° 352 — 16 mm. 4.

N° 383 — 16 mm. 4, 3.

N° 386 — 17 mm. 4 40, 3 59, 3 70.

N° 387 — 17 mm. 3 30.

Total : 20 pièces.

DRACHMES A TYPES DIVERS. — D¹ (4)*Module 18 à 16 mm. — Poids 5 à 3 gr.*

N° 65. Tête d'Apollon. R. Aigle. 17 mm. 3 12.

N° 66. — R. Aigle. 17 mm. 4 24.

N° 762. Tête de Zeus. R. Aigle. 18 mm. 4 80, 3 85.

Total : 4 pièces.

(10) HEMIDRACHMES D ¹/₂ (1)*Module 11 à 8 mm. — Poids 1, 30 à 0, 60.*

Tête jeune et cornue d'Alexandre. — R. Aigle.

N° 17. 8 à 10 mm. 1 15, 1 20, 0 62, 1 12, 0 90, 0 97.

N° 28. 10 mm. 0 85, 0 85.

N° 31. 10 mm. 0 72, 1 10, 0 95, 1 04.

N° 50. 11 mm. 0 90.

N° 52. 11 mm. 1 25, 0 83, 1 20.

N° 53. 11 mm. 1 12, 0 95, 0 90, 0 74, 1 12.

N° 54. 11 mm. 0 90.

N° 56. 11 mm. 0 85, 0 80, 0 79, 1, 0 90.

N° 58. 8 mm. 0 50, 0 90, 0 65.

N° 72. 8 mm. 0 55, 0 63.

Total : **32** pièces.

(10) HEMIDRACHMES D $1\frac{1}{2}$ (2)

Module 13 à 8 mm. — Poids 1, 50 à 0, 80.

Tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant. — R. Aigle.

N° 971. 18 mm. 1 50, 1 20, 1 50, 1 50, 1 35, 1 60, 1, 1 12, 0 87, 0 90, 0 40, 0 77. 0 74.

Total : **13** pièces.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MON

PAR LES TRO

TYPES DU DROIT	MODULE EN MILLIM.	POIDS	ESPÈ
Tête cornue d'Ammon	48 à 36	109 à 35	Dodécachal
id.	31 à 26	36 à 20	Tétrachalqu
id.	25 à 20	18 à 9	Dichalques
id.	20 à 18	9 à 4	Chalques
id.	18 à 16	4,60 à 2	Hémichalqu
id.	13	2 à 1	Quarts de
Tête laurée de Zeus	28 à 27	23 à 12	Pentadrach
Tête de Soter ou d'Évergète	35 à 27	21 à 15	id.
id.	21 à 20	10 à 6	id.
Tête de Soter, d'Évergète ou d'Arsinoé.	18 à 16	5 à 3	Drachmes
Tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant.	24 à 20	12 à 6	Demi-penta
id.	18 à 16	5 à 3,50	Drachmes
id.	11 à 8	1,5 à 0,80	Hémidrach
Tête jeune et cornue d'Alexandre.	18 à 15	6 à 3	Drachmes
id.	11 à 8	1,30 à 0,60	Hémidrach
Têtes divines diverses.	18 à 16	4,80 à 3,12	Drachmes

LE BRONZE ÉMISES EN ÉGYPTÉ

RS PTOLEMÉES

C ¹²	C ⁴	C ²	C ¹	C ¹ / ₂	C ¹ / ₄	D ⁵	D ² / ₂	D ¹	D ¹ / ₂						
291	57	44	58	82	10	241	8	37	20	141	17	103	4	13	32
91	57	44	58	82	10	249	178	144	45						

s de la famille des chalques : 542.

Pièces de la famille des drachmes : 616.

MOYEN BRONZE INÉDIT

DE GERMANICUS



Diamètre : 26 millimètres
(patine noire).

Tous les antiquaires qui se sont occupés de la numismatique romaine connaissent une monnaie de moyen bronze de Caligula dont le revers représente la déesse Vesta assise sur un trône très orné. La figure est tournée vers la gauche et tient une patère de sacrifice dans la main droite tendue en avant, et dans la gauche un sceptre. Au-dessus de la tête de la déesse est écrit horizontalement son nom **VESTA** et de chaque côté d'elle les lettres **S·C** de grande dimension indiquent le consentement du Sénat à l'émission de cette monnaie.

Cette image de Vesta se trouve aussi au revers d'un moyen bronze portant la tête de Germanicus, jusqu'à présent inconnu aux numismates et par conséquent inédit. C'est la présence anormale de ce revers qui nous semble intéressante à signaler.

La Vesta est en tout point semblable à celle qui se trouve au revers de Caligula, elle est tournée du même côté, dans la même attitude, avec les mêmes attributs, mais au-dessus de sa tête il n'existe aucune légende, et, d'ailleurs, il semble qu'il n'y aurait pas eu assez de place pour le nom de Vesta ; le S·C est placé de même ; en somme c'est un revers identique, sauf la légende absente.

En voyant ce bronze, la première idée qui nous vient est celle d'une erreur du monétaire, erreur dans la frappe dont on trouve quelques exemples, tels que les deux côtés de la pièce étant des revers ou des têtes, et on pourrait supposer que cette Vesta, revers ordinaire de Caligula, se trouve, par une inadvertance d'ouvrier, sur une pièce à l'effigie de Germanicus, mais cette supposition, très raisonnable d'ailleurs, se trouve contredite par la légende du côté de la tête qui offre des différences notables avec celles qu'on relève sur les autres moyens bronzes de Germanicus, qu'ils soient frappés sous le règne de Caligula, son fils, ou sous celui de Claude, son frère.

S'il y avait eu une erreur dans la frappe et que ce revers de *Vesta* se fût trouvé par hasard sur une monnaie connue, la légende de la tête serait toujours restée la même. Or, voici en quoi consiste la différence qui rend très intéressante la pièce dont il s'agit.

La légende qui entoure la tête de Germanicus sur les bronzes frappés sous Caligula et sous Claude est identique pour les deux, la voici :

GERMANICVS CAESAR TI AVG F DIVI AVG N.

(*Germanicus Cæsar, Tiberii Augusti filius, Divi Augusti nepos*)

Or celle de la pièce qui nous occupe est ainsi gravée :

GERMANICVS CAESAR TI AVGVST F AVG N

(*Germanicus Cæsar, Tiberii Augusti filius, Augusti nepos*).

On remarquera l'absence du mot **DIVI** et **TI AVGVST** au lieu de **TI AVG**.

La tête nue est tournée à gauche.

Le module du bronze est un peu plus petit que celui des pièces frappées sous Caligula et sous Claude.

Maintenant une question se pose : cette pièce a-t-elle été frappée dans une colonie quelconque hors de Rome, ou bien est-elle de coin romain ?

Il nous semble que la seule présence de ce revers de Vesta accompagné des sigles **S·C** résout la question. Quoique le dessin de la tête de Germanicus ne soit pas tout à fait aussi pur que celui des monnaies portant au revers les légendes de Caligula et de Claude, il semble bien romain ; la lettre un peu plus grosse et cependant assez régulière ne peut non plus nous faire supposer une fabrication coloniale. On doit donc croire qu'on se trouve en présence d'une pièce de coin romain ; comment se fait-il qu'elle n'ait jamais été signalée dans les catalogues auxquels, sans parler du grand ouvrage de M. Cohen, tant de savants ont mis un si grand soin ?

Le moyen bronze en question a-t-il été frappé du vivant de Germanicus, comme la belle pièce qui représente son triomphe et nous le montre portant en main une enseigne romaine, reprise après sa victoire sur les Germains ? Ce n'est pas probable et rien que le revers de Vesta qui lui est commun avec la monnaie de Caligula semble indiquer que c'est sous le règne de son fils que ce curieux bronze a été frappé. On peut pourtant conjecturer qu'il pourrait avoir été frappé sous Tibère et que le revers de Vesta aurait été imité, sous Caligula, de cette monnaie de son père. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, cette pièce unique jusqu'à ce jour fait partie d'une très modeste collection recueillie dans un but d'étude par l'auteur de cet article, qui l'a trouvée

dans un lot de pièces des plus communes provenant d'Algérie, ou plutôt de Tunisie, car il s'y trouvait des bronzes carthaginois.

J.-G. GASSIES.

LES DÉGRÈVEMENTS

D'IMPÔTS ET D'AMENDES

INSCRITS SUR LES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES ¹

C'est à Tibère que les Romains furent redevables de la première remise d'impôts. En l'an 17, la Cappadoce, dont Archélaüs était roi, fut réduite en province romaine; Tibère déclara qu'avec ce nouveau revenu l'on pouvait diminuer l'impôt du centième et il le réduisit au deux-centième; cet impôt que Tacite² qualifie de *centesima vectigal*, impôt indirect de 1/2 pour cent, portait sur les ventes aux enchères publiques; il prit dès lors la dénomination de *ducentesima rerum venalium* ou *actionum*. C'est en effet sous cette dénomination que Suétone³ le

1. M. Ed. Cuq, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, V, p. 479-483, art. *Indulgentia*, a recueilli les textes historiques et juridiques relatifs aux dégrèvements depuis Auguste jusqu'à Honorius, mais a omis les textes numismatiques. De ces derniers je n'étudie que ceux qui mentionnent expressément une exonération, m'abstenant de discuter les vagues légendes **INDVLGENTIA AVG** ou **AVGG** dans lesquelles M. Adr. Blanchet et M. Ern. Babelon pensent reconnaître une allusion à des dégrèvements (*Pr.-v. de la Soc. fr. de numism.*, dans *Rev. num.*, II, 1898, p. xx; — *Rivista italdi numism.*, xvi, fasc. II, 1903).

2. Tacite, *Ann.*, II, 42. Il faut sans doute distinguer cet impôt indirect d'un impôt direct, *tributum ex centesima collatum*, dont parle Cicéron.

3. Suétone, *Cal.* XVI : *ducentesimam auctionum Italiae remisit*. Cassius Dion, LIX, 9 : καὶ τὸ τέλος τῆς ἑκατοστῆς ἀτέλωνσε. Cagnat, *Étude historique sur les*

désigne lorsqu'il rapporte que Caligula fit remise complète de l'impôt en l'an 38. Le fait est confirmé par la présence de la formule RCC, *remissa ducentesima*, au revers des petits bronzes de Caligula dont on connaît quatre types du module du *quadrans* :

R. COS DES III PON MTRP III PP ; dans le champ, RCC (18 mars-31 déc. 39).

R. COS TERT PON MTRP III PP ; dans le ch. RCC (1^{er} janv.-17 mars 40).

R. COS TERT PON MTRP IIII PP ; dans le champ, RCC (18 mars-31 déc. 40).

R. COS QVAT PON MTRP IIII PP ; dans le champ RCC (1-24 janv. 41).

Cohen, *Calig.*, 5-8.

Ces quatre revers correspondent à un même droit, C CAESAR DIVI AVG PRON AVG autour d'un bonnet, *pileus*, accosté des sigles sénatoriales S C. Il a été objecté ¹ que le *pileus* semble contredire l'interprétation proposée par Eckhel, puisqu'on s'attendrait plutôt à voir ici la haste, emblème de *l'auctio*, devant laquelle la vente s'effectuait ; la difficulté n'avait pas échappé à Eckhel qui pensait l'écartier

impôts indirects chez les Romains, p. 229, a cherché à expliquer pourquoi Dion n'a pas employé le mot *διακοσιοστή*.

Voici les éléments du calcul de cette conversion. Le sesterce de bronze équivalait au quart du denier d'argent ; par conséquent 900 millions de sesterces = 225 millions de deniers. Or depuis Néron jusqu'à Septime Sévère inclusivement, malgré quelques irrégularités dues à la négligence des ouvriers monétaires, le poids des deniers fut constamment 1/96 de la livre romaine (évaluée par Hultsch à 327 gr. 45) = 3 scrupules = 3 gr. 41 contenant 99/100 d'argent fin, soit 3 gr. 376. (Mommsen-Blacas, *Hist. de la monn. rom.*, III, p. 28). De là on déduit que 225 millions de deniers à l'époque d'Hadrien contenaient 759.600.000 grammes d'argent fin ; c'est la quantité nécessaire pour le monnayage de 169.900.000 francs à 900/1000 de fin ; soit environ 170 millions en chiffres ronds, valeur intrinsèque.

Le denier néronien de 96 à la livre = 3 gr. 41 vaut à très peu de chose près 0 fr. 75. Auparavant la taille était de 84 à la livre, produisant un denier du poids d'environ 3 gr. 9 à 99 ou 98/100 de fin, ce qui fait une valeur de 86 à 84 centimes.

1. R. Cagnat, *op. cit.*, p. 230, note.

en disant que le *pileus* se rapportait à un autre bienfait de Caligula auquel Suétone fait allusion dans les termes suivants, *tentavit et, comitiorum more revocato; suffragia populo reddere* (Calig. XVI).

A mon avis, le mieux eût été de faire remarquer que le *pileus* ne symbolise pas exclusivement l'affranchissement des esclaves, comme quelques-uns le croient, mais, d'une manière générale et figurative, qu'il signifie l'abrogation d'une contrainte, d'une obligation quelconque. C'est pour cela qu'à la mort de Néron le peuple manifesta sa joie en se coiffant du bonnet de l'esclave affranchi ¹. Le *pileus* joue donc près de la formule RCC, *remissa ducentesima*, sur les petits bronzes de Caligula le même rôle que le type de la Liberté tenant un *pileus* et un sceptre remplit sur des grands et des moyens bronzes de Galba vis-à-vis de la légende LIBERTAS AVGVST accompagnée des sigles R XL, *remissa quadragensuma* ² (ablatif).

A la suite des petits bronzes de Caligula vient se ranger le groupe de ceux de Claude qui leur sont tellement analogues pour le style et la main-d'œuvre qu'on les croirait fabriqués par la même équipe de monnayeurs. Parmi ces derniers on en remarque trois qui ont aussi au droit une même légende et un même symbole :

TI CLAVDIVS CAESAR AVG, autour d'une main droite dirigée à gauche et tenant une balance qui encadre entre le fléau et les plateaux les sigles PNR. A ce droit correspondent les revers :

R. PON MTRP IMP COS IT ; au centre, S C (avant le 31 déc. 41).

1. Suétone, *Ner.*, LVII : *tantumque gaudium praeibit plebs pileata tota urba discurreret.*

2. Cohen, I, *Galb.*, 98-104.

R. PON MTRP IMP COS II ; au centre, S C (avant le 12 janv. 42).

R. PON MTRP IMP PP COS II ; au centre, S C (dans le courant de 42, après la période 5-13 janvier pendant laquelle Claude reçut le titre de *pater patriae*).

Cohen, I, *Claud.*, I, 71, 73.

M. le prof. W. Kubitschek ¹, rappelant que Havercamp avait expliqué la formule PNR par *pondus numi romani*, et Eckhel, par *pondus numi restitutum* que Cohen a adopté, propose à son tour *portorium nundinii* (ou *nundinarium remissum*, en supposant qu'il s'agit de l'abolition de la taxe du marché aux légumes, *macellum*, à laquelle Pline l'Ancien fait allusion, *itaque Hercules nullum macelli vectigal majus fuit Romae clamore plebis incusantis apud omnes principes, donec remissum est portorium mercis hujus* ². Or, dans ce texte, Claude n'est pas nommé ; on n'y découvre même aucun indice permettant de croire qu'il s'agisse de lui plutôt que d'un autre prince. Je note aussi la déclaration que M. Kubitschek ³ fait dans les termes suivants : « Ich will nicht in die Frage eingehen ob des Plinius zeitlos überlieferte Angabe sich überhaupt auf die Marktsteuer des Caligula bezieht, und will auch nicht fragen, ob gerade die von Sueton berichtete Besteuerung der *edulia* durch Caïus von Claudius aufgehoben worden ist, obwohl diese Annahme sich mir sehr zu empfehlen scheint. » Si je l'ai bien compris, cela pourrait se traduire ainsi : « je ne veux pas aborder la question de savoir si le renseignement de Pline transmis sans indication chronologique se réfère surtout à la taxe du marché établie par Caligula, et je ne veux pas non plus chercher si l'impôt mis par Caïus

1. W. Kubitschek, *Eine Verzehrungssteuer in Rom*, dans les *Jahresheften des österreichischen archäologischen Institutes*, III, 1900, p. 72.

2. Pline, *Hist. nat.*, XIX, 50.

3. W. Kubitschek, *op. c.*, p. 74.

(Caligula) suivant Suétone ¹ a été supprimé par Claude, quoique cette hypothèse semble bien se recommander à moi. » Je tâcherai d'y suppléer, et je démontrerai qu'il faut faire honneur de cette suppression du *macelli vectigal* à Galba et non à Claude.

Restituons d'abord à celui-ci ce qui paraît lui être dû, sans préjudice de ce qui doit ensuite revenir à Galba. Suétone nous apprend que, comme don de joyeux avènement, Claude ² accorda pour toujours une amnistie générale et complète qu'il observa religieusement, *omnium itaque factorum dictorumque in eo veniam et oblivionem in perpetuum sanxit*. Dans cette amnistie se trouvaient nécessairement compris ceux qui avaient encouru des amendes et autres pénalités pécuniaires pour contraventions à la police des marchés, et en particulier pour la vente à faux poids, *pondera iniqua*; c'est à quoi fait allusion la main tenant une balance; pour le marquer de la manière la plus expressive, le graveur du coin a ingénieusement encadré la formule **PNR** entre le fléau et les plateaux, comme pour signifier que la balance lui sert de commentaire figuratif. L'interprétation *poenae nundinariae* (ou *nummariae*) *remissae* s'accommode au mieux avec cette manière de voir. A ce propos, il est utile de rappeler que le mot *poena* s'emploie souvent au sens d'amende exigible en espèces monnayées, par exemple, chez Suétone, *Calig.*, XL, *nec sine poena si quis composuisse vel donasse negotium convinceretur*. — *Domit.*, IX, *fiscales calumnias magna calumniantium poena repressit*. On trouve chez Ulpien la locution *poena nummaria*.

Quant au *portorium*, il ne faut pas songer à en attribuer l'abolition à Claude, puisqu'il sollicita le privilège d'en tirer

1. Suétone, *Cal.*, XL : *pro edulibus quae tota urbe veniunt certum statumque exigebatur*.

2. Suétone, *Claud.*, XI.

profit pour son propre compte dans ses domaines, *jus nundinarum in privata praedia a consulibus petiit* ¹. Ce texte seul suffit pour ruiner la thèse du savant viennois à laquelle je reviens maintenant ; analysons le texte de Pline, qu'il invoque. Notons qu'il y est dit expressément *omnes principes*, ce qui s'entend évidemment de *tous* les empereurs depuis Auguste jusqu'à celui sous le règne duquel le Naturaliste composait le 19^e livre de son ouvrage. Or, lui-même nous apprend dans sa préface que lorsqu'il l'eut achevé il en fit hommage à Titus en l'an 77 ; d'autre part, il est avéré que Vespasien rétablit les impôts abolis par Galba, en créa de nouveaux plus pesants et augmenta le tribut des provinces jusqu'à en doubler quelques-uns, *non enim contentus ommissa sub Galba vectigalia revocasse, nova et gravia addidisse, auxisse tributa provinciis nonnullis et duplicasse* ². Dans la pensée de Pline, il s'agit donc, non pas de Claude comme M. Kubitschek le croit, mais de Galba. Ce qui le confirme, c'est le passage où Tacite ³ raconte que sur les instances réitérées du peuple qui se plaignait de la tyrannie des publicains, Néron eut l'idée de supprimer tous les *vectigalia*, et dut céder à l'opposition du Sénat qui fit observer que la suppression des *portoria* aurait pour conséquence de faire réclamer celle des *tributa*. Or il est visible que Tacite, en parlant des plaintes que le peuple faisait entendre sous Néron, n'a fait que préciser le texte de Pline qui laisse son lecteur dans quelque incertitude ; c'est donc postérieurement à Claude qu'il a été question de la suppression des *portoria* à

1. Suétone, *Claud.*, XII.

2. Suétone, *Vesp.*, XVI.

3. Tacite, *Ann.*, XIII, 50 : *eodem anno (an 17), crebris populi flagitationibus immodestiam publicanorum arguentis, dubitavit Nero an cuncta vectigalia omitti juberet ; sed impetum ejus, multam prius laudata magnitudine animi, attinere senatores.*

laquelle Néron dut renoncer ; et ceci nous ramène par une autre voie à en attribuer l'exécution à Galba.

En résumé, Claude n'a prescrit la remise d'aucun impôt ; mais en revanche, au début de son règne, il a gracié les délinquants qui avaient encouru des pénalités pécuniaires pour toutes sortes de menues contraventions.

Galba reprit pour son compte le vaste projet de Néron, mais ne le réalisa que partiellement et dans la mesure du possible par l'abolition de l'un des impôts du quarantième (2 1/2 pour cent). Sa numismatique est remarquablement riche sur ce point ; je range les monnaies qui y ont trait dans l'ordre chronologique d'après la titulature des légendes de tête ; suivant la remarque de M. Kubitschek, les grands bronzes sont des sesterces, les moyens bronzes des *dupondii*.

SER GALBA IMP AVG. Sa tête laurée, à gauche ; à la pointe du buste, un globule.

℞. **QVADRAGENS REMISSAE.** En exergue, S C ; arc de triomphe vu de face surmonté de deux statues équestres galopant, à gauche (Galba suivi de T. Vinus, son légat en Espagne ¹) ; quatre personnages en file se dirigeant à droite, dont on aperçoit le premier derrière la voûte. C'est la délégation des citoyens qui se rend au palais de l'empereur pour le remercier. M. B.

Cohen, I, *Galba*, 165.

SER GALBA IMP AVGVSTVS. Sa tête laurée, à droite ; à la pointe du buste, un globule.

℞. **QVADRAGENS VMA REMISSA.** En exergue, S C. Même type. M. B.

Ibid., 166.

SER GALBA IMP CAESAR AVG TRP. Sa tête laurée, à droite.

℞. **LIB AVG R XL.** Dans le champ, S C. La Liberté debout, à gauche, tenant un bonnet et un sceptre. M. B.

1. Suétone, *Galba*, XIV.

Ibid., 98.

SER GALBA IMP CAESAR AVG TRP. Son buste lauré et drapé, à droite.

R̄. Même légende de revers. Même type. M. B.

Ibid., 99.

SER GALBA IMP CAESAR AVG TR P. Son buste lauré et drapé, à droite; à la pointe du buste, un globule.

R̄. LIBERT AVG RXL. S C. Même type. G. B.

Ibid., 102.

SER GALBA IMP CAES AVG TRP. Sa tête laurée, à droite.

R̄. LIBERTAS AVGVST. Dans le champ, RXL SC. Même type. G. B.

Ibid., 104.

SER GALBA IMP CAESAR AVG TRP. Sa tête laurée, à droite.

R̄. ROMA. Dans le champ, RXL SC. Rome debout à gauche, appuyée sur un trophée, tenant de la main droite une statuette de la Victoire qui porte une couronne et une palme, de la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle.

G. B.

Ibid., 192.

SER GALBA IMP CAESAR AVG TRP. Sa tête laurée, à droite.

R̄. ROMA RXL, en légende circulaire. Dans le champ, SC. Rome debout, à gauche, appuyée sur un trophée, tenant dans la main droite une statuette de la Fortune debout sur un globe, et dans la gauche un sceptre surmonté d'un aigle; à ses pieds, un bouclier.

G. B.

Ibid., 193.

SER GALBA IMP CAESAR AVG TR P. Sa tête laurée, à droite.

R̄. ROMA RXL, en légende circulaire; SC; Rome debout

à gauche, appuyée sur un trophée, tient une branche de laurier.

G. B.

Ibid., 194.

SER GALBA IMP CAESAR AVG PM TRP PP (le pied des lettres près de la bordure en lecture extérieure); sa tête laurée, à droite.

R. QVADRAGENSUMA REMISSA. En exergue, SC; arc de triomphe surmonté de deux statues équestres au galop à gauche (Galba suivi de F. Vinus, son légat en Espagne).

M. B.

Ibid., 167. Au Cabinet de France, n° 4995.

SER GALBA IMP CAESAR AVG PM TRP PP. Sa tête laurée, à droite; à la pointe du buste, un globule.

R. XXXX REMISSA. Dans le champ, SC; arc de triomphe surmonté d'un quadrigé, de face, dans lequel Galba se tient debout, couronné par la Victoire, à sa gauche.

G. B.

Ibid., 348.

Bien que le montant de la taxe mentionnée sur ces monnaies soit inscrit avec précision, ici *quadragesuma* (= 2 1/2 pour cent), là *quadragesumae*, rien n'y indique sa nature ni l'objet ou l'acte sur lequel elle portait. Tout ce que l'on peut en dire avec certitude, c'est qu'elle n'était pas unique, puisque sur l'une d'elles le mot est au pluriel. On sait en effet qu'il existait au moins deux sortes d'impôts au taux du quarantième; l'une, la *quadragesima litium*, instituée par Caligula, frappait les procès plaidés ou simplement annoncés au rôle; l'autre était un droit de douane exercé aux frontières et officiellement dénommé d'après le nom de la province où il était exercé, *quadragesuma Galliarum*, *XXXX prov. Asiae*. *XXXX prov. Bithyniae-Ponti-Paphlagoniae*. Puisque les légendes précitées omettent toute distinction à cet égard, elles restent enveloppées d'une indé-

termination dont j'ai eu le tort de ne pas tenir compte quand j'y ai suppléé de mon propre chef le mot *Galliarum* que je croyais sous-entendu ¹. Eckhel n'a pas éclairci la question; suivant lui ², il s'agit dans ces légendes de la remise de certains impôts inconnus créés par Caligula ³, abolis par Galba, et peut-être rétablis sous Vespasien ⁴. Dureau de la Malle ⁵ et G. Humbert ⁶ les appliquent à la *XL litium*; en quoi, ils sont suivis par M. Cagnat, *Étude hist. sur les impôts indir. chez les Romains*, p. 236, note 1. Cohen emboîte le pas à Eckhel.

Il existe cependant un texte de Tacite qu'aucun de ces auteurs n'a utilisé, que moi-même j'ignorais quand j'ai publié mon travail sur les ateliers monétaires de la Gaule et qui me paraît maintenant contenir la solution du problème.

Au livre I, 51, des *Historiae* de Tacite, on lit que Galba fit aux Gaulois la remise du quart de leurs tributs, *contumacia Gallorum irritati (sc. Vitelliani) qui remissam sibi a Galba quartam tributorum partem*. Or les tributs des nations vaincues consistaient globalement dans la dixième partie prélevée sur leurs biens, *decima*, δεκάσπη; le quart de cette dîme fait précisément un quarantième; c'est donc comme si Tacite eût dit que Galba tint les Gaulois quittes

1. Mowat, *Les ateliers monétaires impériaux en Gaule*, dans la *Revue numismatique*, XIII, 1895, p. 161.

2. Eckhel, *Doctr.*, VI, p. 296.

3. Suétone, *Cal.*, XL : *Vectigalia nova atque inaudita, primum per publicanos, deinde quia lucrum exuberabat per centuriones tribunosque praetorianos exercent, nullo rerum aut hominum genere omisso, cui non tributum aliquid imponeret. Pro litibus atque judiciis ubicumque conceptis, quadragesima summae de qua litigaretur (exigebatur).*

4. Suétone, *Vesp.*, XVI : *non enim contentus, omissa sub Galba vectigalia revocasse, nova et gravia addidisse, auxisse tributa provinciis, nonnullis et duplicasse.*

5. Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, p. 468.

6. *Dictionnaire des antiq. gr. et romaines*, au mot *Aerarium*.

de la *quadragesima tributorum*, impôt direct par tête qu'il ne faut pas confondre avec la *quadragesima Galliarum*, impôt indirect de douane. Il est à remarquer que l'historien emploie le mot au pluriel, *tributorum*, ce qui répond assez bien au nominatif pluriel *quadragesumae* d'une des légendes monétaires précitées. Par la même raison, le mot *census* est mis au pluriel dans le langage épigraphique : *procurator tres provinciarum Galliae eques romanus a censibus accipiendis*; — *legatus pro praetore provinciae Aquitaniae censuum accipiendorum* ¹. C'est également du pluriel τέλη que l'évangéliste Matthieu se sert en parlant des tributs imposés aux Juifs et distincts du cens, κῆνσος, au singulier, impôt direct sur la fortune ². Je n'hésite pas à identifier le dégrèvement qu'il attribue à Galba avec celui que commémorent les monnaies de cet empereur et sur la nature duquel nous sommes désormais fixés à l'aide de ces rapprochements.

Par un autre verset de l'écrivain sacré ³, nous apprenons qu'au temps de Tibère tout membre d'une communauté juive était tenu de verser au fisc une taxe annuelle d'un didrachme perçue par les agents, *publicani*, τελώναι, dont le bureau, τελώνιον, était à Capharnaüm ⁴. Le recouvrement en fut toujours exercé avec rigueur et plus particulièrement sous Domitien. Suétone, né en l'an 77, sous Vespasien, avait été dans son adolescence témoin des vexations dont les Juifs étaient l'objet; il en fait le récit en ces termes : « praeter ceteros judaicus fiscus acerbissime actus est; ad quem deferebantur qui, vel improfessi judaicam viverent

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1680; XIV.

2. Matthieu, XVII, 24 : οἱ βασιλεῖς τῆς γῆς ἀπὸ τίνων λαμβάνουσιν τέλη ἢ κῆνσον;

3. *Ibid.*, 23 : καὶ ἐλθόντων αὐτῶν εἰς Καφαρναοῦμ. προσῆλθον οἱ τὰ δίδραγμα λαμβάνοντες τῷ Πέτρῳ καὶ εἶπον αὐτῷ· ὁ διδάσκαλος ὑμῶν οὐ τελεῖ τὰ δίδραγμα;

4. *Ibid.*, V, 46; IX, 9, 10, 11.

vitam, vel dissimulata origine imposita genti tributa non pependissent. Interfuisse me adolescentulum memini quum a procuratore frequentissimoque consilio inspiceretur nonagenarius senex an circumsectus esset. » ¹

Une stèle funéraire recueillie à Rome par J.-B. de Rossi nous a même conservé l'építaphe précisément du procureur dont il vient d'être parlé, à ce qu'il semble ².

T·FLAVIO·AVG·LIB || EVSCHEMONI || QVI·FVIT·AB·EPIS-
TVLIS || ITEM·PRÓCVRATOR·AD·CAPITVLARIA·IVDAEORVM ||
etc.

Ce personnage, chargé de faire rentrer les tributs de capitation imposés aux Juifs d'après des listes où étaient tenus de s'inscrire tous les circoncois, s'appelait *T(itus) Flavius Euschemon* et était un des affranchis de Titus dont il portait le prénom et le nom gentilice; à noter son surnom sémitique *Euschemon* qui rend ce fonctionnaire romain homonyme de l'illustre famille des Asmonéens et du roi de Sidon Eschmoun Asar.

Après la prise de Jérusalem par Titus en septembre 70, et la destruction du temple, Vespasien ³ avait décidé que l'impôt du didrachme continuerait d'être levé, mais qu'il serait affecté au temple de Jupiter Capitolin.

Les exactions des publicains du *fiscus judaicus* avaient donné lieu à des pratiques de délation qu'ils accueillaient trop facilement et qui devenaient une source dangereuse de mécontentement. Pour y mettre un terme, Nerva ⁴

1. Suétone, *Dom.*, XII.

2. *Corp. insc. lat.*, VI, 8604.

3. Josèphe, *Bell. jud.*, VII, 6, 6 : (ὁ Οὐεσπασιανός) φόρον τοῖς ὀπουδήποτ' οὖσιν Ἰουδαίοις ἐπέβαλε δύο δραχμάς ἕκαστον κελεύσας, ἀνα πᾶν ἔτος εἰς τὸ Καπετώλιον φέρειν, ὡσπερ πρότερον εἰς τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις νεῖον συνετέλου.

4. Jean Xiphilin, *Nerva* : τοῖς δὲ δὴ ἄλλοις οὐτ' ἀσεβείας, οὐτ' Ἰουδαϊκοῦ βίου καταιτιάζεσθαι τινας συνεχώρησε. Πολλοὶ δὲ καὶ τῶν συκοφαντησαντων, θάνατον κατεδικάστησαν ἐν οἷς καὶ Σέρας ἦν ὁ φιλόσοφος. Ταραχῆς οὖν γενομένης οὐ τῆς τυρούσης ἐκ τοῦ πάντας πάντων κατηγορεῖν λέγεται Φρόντωνα τὸν ἕπατον εἰπεῖν ὡς κακὸν μὲν

déchargea de l'accusation d'impiété ou du crime d'avoir judaïsé tous ceux qui avaient été dénoncés par les *delatores* que les Grecs flétrissaient du nom de *sycophantes*.

Il était nécessaire d'entrer dans les développements qui précèdent pour l'intelligence complète de trois sesterces ci-dessous décrits.

IMP NERVA CAES AVG PM TRP COS II PP (fin sept. 96). Tête laurée de Nerva, à droite; sur une variété, l'effigie est en buste lauré, à droite.

R. Fisci IYDAICI CALVMNIA SVBLATA. Dans le champ, SC; un palmier à huit feuilles; à leur naissance un régime de dattes de chaque côté; c'est l'emblème notoire de la Judée. G. B.

IMP NERVA CAES AVG PM TRP COS II DESIGN PP (fin oct. — déb.-nov. 96); même tête laurée à droite.

R. Même légende; même type. G. B.

IMP NERVA CAES AVG PM TRP COS III PP (avant oct.-nov. 97) ¹. Même tête laurée à droite.

R. Même légende; même type. G. B.

Eckhel, *Doct.*, VI, p. 404-405. Havercamp, *Méd. du cab. de la reine Christ.*, p. 49, pl. IX, f. 4. Cohen, II, *Nerva*, 54-55, 56, 57, figure. Alf. Merlin, *Les revers monétaires de l'empereur Nerva*, 1906, p. 72-75.

L'interdiction des poursuites judiciaires contre les débiteurs du *fiscus judaicus* équivalait virtuellement et en fait à la suppression de cet impôt.

Nerva ne s'en tint pas là : non content d'être le bienfaiteur des Juifs il voulut également être celui des populations

ἔστιν αὐτοκράτορα ἔχειν ἐφ' οἷ μηδὲν μηδὲν ἕξεισι ποιεῖν, χεῖρον δὲ ἐφ' οὗ πάσι πάντα. Καὶ ὁ Νερουῆας ἀκούσας ταῦτα ἀπηγόρευσε τοῦ λείπου γίνεσθαι τὰ τοιαῦτα.

1. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 1886, p. 104, 107. Sur les puissances tribunitices de Nerva, voir Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 776, note, et *Ephemeris epigraphica*, II, 1875, p. 339, n° 523.

de l'Italie par la remise d'une charge qui pesait sur elles sous le nom de *vehiculatio* inscrit sur des sesterces à l'effigie de ce prince¹. On ne sait pas au juste en quoi elle consistait, taxe pécuniaire ou prestation en nature, car cette expression ne se rencontre nulle part ailleurs. On suppose généralement qu'elle concerne le service des postes impériales, *cursus publicus*²; cependant elle ne se spécifie pas de façon précise, car *vehiculatio* signifie proprement l'acte de véhiculer ou le fait de transporter par voiture; le mot pourrait donc s'appliquer à un impôt sur les entrepreneurs de roulage et de messageries privées, ou même sur les particuliers pratiquant pour leur usage personnel le charroi de pesants fardeaux qui aurait fatigué ou endommagé le pavé des *viae publicae*. Il y a donc là un point qui reste à éclaircir par suite du mutisme des textes d'auteurs et de l'imprécision de la formule monétaire.

Le groupe des grands bronzes sur lesquels elle est inscrite fait suite à celui du *fiscus judaicus* avec lequel elle a en commun la légende de tête *Imperator Nerva Caesar Augustus, pontifex maximus, tribunicia potestate (primum), consul tertium, pater patriae*.

IMP NERVA CAES AVG PM TRP COS III PP (avant oct.-nov. 97). Tête laurée de Nerva, à droite.

R. VEHICVLATIONE ITALIAE REMISSA. A l'exergue, SC; deux mules (ou mulets) tournées en sens contraires, débridées, paissant sans aucun harnais sur le dos; derrière elles, le timon d'un char pourvu d'un joug à deux branches garnies de leurs traits et dressées en l'air, ce qui indique que le char, à la position du *remisé*, est à deux roues qu'on aperçoit dépassant le dos des mules. G. B.

1. Haevercamp, *Méd. du cabinet de la reine Christine*, p. 49: Nerva exempta l'Italie de fournir des chariots pour les convois.

2. G. Humbert, art. *Cursus publicus*, dans le *Dict. des ant. gr. et rom.*, de Daremberg et Saglio, II, p. 1645, fig. 2234.

IMP NERVA CAES AVG PM TRP II COS III PP (après le 18 sept. 97). Même effigie.

R. Même légende. Même type. G. B.

Havercamp, *Méd. du cab. de la reine Christ.*, p. 49, pl. IX, f. 3.

Cohen, II, *Nerva*, 143, 144, fig. A. Merlin, *op. cit.*, p. 75-81, planche, figure 11.

Hadrien clôt la série des empereurs dont on possède des monnaies rappelant un dégrèvement d'impôt ou une remise d'amendes.

IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG PM TRP COS III (7-8 août 118¹) ; buste lauré de Hadrien, à droite.

R. **RELIQVA VETERA HS NOVIAS MILL ABOLITA**. A l'exergue, **SC** ; licteur debout, tourné à gauche, portant dans le bras gauche un faisceau avec sa hache, et inclinant de la main droite une torche allumée sur un amas de papiers amoncélés à ses pieds. G. B.

Cabinet de France, *gr. bronzes*, 2038, avec la notation **SH**, au lieu de **HS** qu'on voit sur 2039 et les autres exemplaires.

Même légende de droit. Même buste.

R. Même légende de revers. Même licteur allumant avec sa torche un amas de papiers à ses pieds ; en plus, trois personnages devant lui, levant les bras en geste d'acclamation. G. B.

Cabinet de France, *gr. br.* 2040.

Même légende de droit ; même buste.

R. Même légende de revers ; même type ; mais deux personnages seulement devant le licteur. G. B.

British Museum.

1. Hadrien prit la puissance tribunitie pour la première fois le 11 août 117 et la renouvela ensuite le 1^{er} janvier de chaque année ; il ne fit son entrée à Rome que le 7 août de l'année 118.

Havercamp, *Méd. du cabinet de la reine Christine*, p. 55, pl. XI, fig. 21, 22. Cohen, *II, Adr.*, 1210, 1211-1212, figure, 1213. Eckhel, *Doctr.*, VI, p. 478.

Spartien ¹ et Cassius Dion ² racontent qu'Hadrien pour se concilier la faveur populaire lors de son entrée solennelle à Rome, le 7 août 118, donna l'ordre de brûler publiquement dans le forum de Trajan les reconnaissances de dettes contractées envers le fisc impérial et le trésor public et arriérées depuis 16 ans, tant en Italie que dans toutes les provinces. C'est ce qui est représenté par le revers des sesterces décrits ci-dessus. L'acte gracieux par lequel l'empereur signala son entrée à Rome fut commémoré par une inscription gravée en lettres dorées que l'on découvrit précisément au forum de Trajan et dont il subsiste encore un fragment ; on en possède aussi le texte complet copié sur place par un moine de l'abbaye d'Einsiedeln (canton suisse de Schwytz) ³. Le montant du dégrèvement est le même, quoique exprimé plus explicitement, *remittendo sestertium novies milies centena milia n(umero) debitum*, soit 9000 × 100.000 sest. = 900.000.000 sest. Voici ce texte mémorable :

S·P·Q·R || IMP·CAESARI·DIVI·TRAIANI || PARTHICI·F·DIVI·NERVAE·NEPOTI || TRAIANO·HADRIANO·AVG·PONT || MAX·TRIB·POT·II·COS·II || QVI·PRIMVS·OMNIVM·PRINCIPVM·ET || SOLVVS·REMITTENDO·SESTERTIVM·NOVIES || MILIES·CENTENA·MILIA·N·DEBITVM·FISCIS || NON·PRAESENTES·TANTVM·

1. Spartien, *Hadr.*, VII: ad colligendam autem gratiam nihil praetermittens infinitam pecuniam quae fisco debebatur privatis debitoribus in urbe atque Italia, in provinciis vero etiam ex reliquis ingentes summas remisit sygraphis in foro divi Traiani, quo magis securitas omnibus roboraretur incensis.

2. Cassius Dion, LXIX. 8 : ἔλθὼν γὰρ εἰς τὴν Ρώμην, ἀφῆκε τὰ ὀφειλόμενα τῷ βασιλεὺς καὶ τῷ δημοσίῳ τῷ τῶν Ῥωμαίων ἑκκαίδεκα ἑτῆ ἕρισας χρόνον, ἀφ' οὗ τε καὶ μέγρις τηρεῖσθαι τοῦτ' ἐμέλλεν.

3. *Corp. insc. lat.*, VI, 967.

CIVES·SVOS·SED || *ET·POSTEROS·EORVM·PRAESTITIT* || *HAC·LIBERALITATE·SECVROS* ¹.

Pour se faire une idée de l'importance de l'exonération gracieusement accordée à tous les débiteurs de l'État, il suffit de transformer les 900 millions de sesterces en 170 millions de francs, somme énorme à l'époque d'Hadrien. C'était au lendemain de la sage administration et des guerres heureuses de Trajan ; les finances de l'empire étaient parvenues à leur maximum de prospérité. Il ne fut pas donné aux successeurs d'Hadrien d'imiter son magnifique exemple de libéralité ; il fut le premier et resta le seul, *omnium principum*, en employant la locution que j'ai signalée dans un passage de Pline (*supra*, p. 78) et que nous retrouvons dans le texte épigraphique. A la vérité, Tibère avait accompli la première réduction d'impôts sur les perceptions futures, mais n'avait pas, de ce fait, exonéré les contribuables de leurs arriérés dus au fisc, tandis que l'acte d'Hadrien avait une portée limitativement rétroactive et s'appliquait aux seuls débiteurs de l'État.

ROBERT MOWAT.

N. B. — Pendant la mise en pages, j'ai reçu de M. Fr. Gnech ses *Appunti di numismatica romana*, XCI-XCII, tirage à part de la *Rivista italiana* 1909, fasc. I, où il décrit p. 13, n. 8, pl. I, f. 4, un grand bronze inédit de Galba provenant des *ritrovamenti diversi* effectués à Rome en 1908 ; c'est une variété du n° 102 de Cohen :

SER GALBA IMP CAES AVG TRP ; buste lauré à droite avec paludament.

℞. LIBERT AVG R XL SC ; la Liberté debout à gauche tenant un bonnet et un sceptre.

R. M.

1. Les majuscules italiques appartiennent à la partie perdue aujourd'hui de la copie du moine ; les majuscules romaines représentent la partie actuellement existante ; les lettres minuscules italiques sont de restitution suppléée.

LA THÉORIE DE LA MONNAIE

A

L'ÉPOQUE FÉODALE ET ROYALE

D'APRÈS DEUX LIVRES NOUVEAUX ¹

Deux ouvrages nouveaux ont paru, un gros volume et une dissertation de 70 pages, qui ont pour terrain commun la théorie de la monnaie à l'époque féodale. M. Bridrey, à la vérité, parle de beaucoup d'autres choses, il étudie Nicole Oresme, son rôle et ses écrits, mais nous nous placerons au point de vue numismatique, qui est le même que celui du livre de M. Babelon, à condition de suivre dans la monnaie royale l'influence du régime monétaire féodal jusqu'à Charles V.

Les caractères distinctifs que reconnaît M. Bridrey à la monnaie féodale peuvent se formuler dans les propositions suivantes :

1° La monnaie féodale est « la chose du prince ». Il peut interdire sur son domaine la circulation de tout numéraire autre que le sien ; il peut, pour frapper sa monnaie à l'heure choisie par lui et sans contrôle, requérir à son gré, en vaiselle, lingots ou espèces, le métal possédé par ses sujets ; de sa monnaie comme de ses autres propriétés, il peut tirer

1. E. Bridrey. *La théorie de la monnaie au XV^e siècle. Nicole Oresme, étude d'histoire des doctrines et des faits économiques.* Paris, Giard, 1906, 736 p. gr. in-8°. — E. Babelon, *La théorie féodale de la monnaie*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVIII, 1^{re} partie, 1908, 73 p. in-4°.

profit en changeant à son gré le titre, le poids, la valeur de cours, et c'est ce qu'on appelle les « mutations ». La conception monétaire du moyen âge est celle de la *monnaie domaniale*.

M. Bridrey n'affirme pas que la monnaie fût domaniale par essence, mais que pour ceux qui possédaient le droit de monnaie elle revêtait cette forme. Seulement il ne s'explique pas sur l'importante question des origines. Il ne pense qu'à la prérogative domaniale quand il nous dit que, « si tous les seigneurs souverains n'ont pas arboré le droit de battre monnaie, c'est qu'une monnaie n'a de raison d'être, et surtout n'est profitable, qu'à la condition de pouvoir circuler dans une région assez étendue »¹ : en quoi il résout une question de principe par une réponse de fait. Si tous les domaniers s'étaient cru le droit de frapper monnaie, on les verrait sinon l'exercer continuellement, du moins le réserver de temps à autre ; c'est ainsi que tel comte, telle abbaye qui avait frappé monnaie et qui y avait renoncé parce qu'il n'y avait plus de bénéfice à en retirer, réservait son droit en face des prétentions royales. De la part des petits domaniers, rien de pareil.

M. Bridrey ajoute, il est vrai : « La monnaie est chose domaniale, non pas que tous les domaniers aient eu droit de monnaie, mais en réalité le roi ou, par concession, des ayants cause du droit régalien : comtes, évêques ou villes »². Voilà la vérité, mais il fallait insister là-dessus. Qu'est-ce que ce droit régalien que nous cite M. Bridrey dans une simple note ou parenthèse ? Qu'est-ce que ces ayants cause ? M. Babelon a été mieux avisé en débutant par l'exposé de la conception régaliennne.

La monnaie féodale est sortie de la monnaie carolingienne,

1. Bridrey, p. 119.

2. Bridrey, p. 102, n. 2.

laquelle se présentait en droit, après la période d'anarchie mérovingienne, comme une restauration de la monnaie romaine. On peut déjà dire de l'empereur romain qu'il impose sa monnaie à tous et interdit à quiconque d'en fabriquer, mais c'est parce qu'il incarne l'État dans sa personne et parce que les lois qui consacrent la majesté impériale donnent à sa monnaie un caractère sacré. Ce caractère religieux que la monnaie tient du passé s'efface au temps de Constantin, mais sa nature universelle, d'institution d'État, régaliennne enfin, ressort alors en pleine évidence, et c'est la monnaie régaliennne que ressuscite l'empereur franc. Sous Charles le Chauve, elle commence à se démembrer, mais ceux qui retinrent une part du droit, ou bien avaient été — comme les comtes — officiers de l'empereur chargés de surveiller sa monnaie, ou bien avaient reçu de lui — comme les églises — un privilège de participation aux bénéfices monétaires qu'ils transformèrent en droit de frappe ; par la suite ceux qui avaient purement et simplement usurpé la prérogative, se forgèrent des titres analogues ¹.

Le caractère régalien de la monnaie nous paraît persister beaucoup plus qu'on ne croirait dans les dissertations des érudits du moyen âge. Quand saint Thomas écrit que la monnaie (*nomisma*) s'appelle ainsi du *nom* du prince ², que l'image du prince qui y est empreinte atteste sa propriété, n'est-ce pas la théorie même de la monnaie impériale et césariennne qui s'échafaude sur une étymologie hasardée et sur le texte bien connu de l'Écriture ? ³ — Théorie du droit

1. Cf. E. Babelon et *L'œuvre d'A. de Barthélemy*, dans *Rev. num.*, 1904, p. 453.

2. P. 109, n. 4. On sait que *Nomisma* vient de *Νόμος*, loi.

3. Il s'agit du texte qui sert de devise à la *Revue numismatique*. M. Bridrey y fait allusion, p. 108 et p. 235 ; il rappelle qu'Oresme expliquait la parole divine en disant que « ce qui appartient à César, ce ne sont pas les espèces, quoique marquées de son effigie, mais le tribut qu'elles doivent acquitter ». M. Babelon accepte cette interprétation (p. 15). Certes je ne méconnais pas la grande portée

domanial — dit M. Bridrey, mais où voit-on que les féodaux aient mis leur image sur la monnaie ? Seulement il est non moins vrai que, si le droit dont on se réclamait était, comme délégation de l'empereur, issu du droit régalien, il revêtait par suite de son morcellement un aspect nouveau : la monnaie, déchue de son caractère d'institution d'État, est soumise aux conditions régissant tous les produits du *domaine*.

2° Disposant de la monnaie comme avaient fait les empereurs, la détenant même d'une façon plus immédiate, plus stricte, à la façon d'un propriétaire plutôt que d'un despote, les féodaux, libres de lui assigner n'importe quel prix, l'ont-ils donc réduite à n'être plus qu'un *signe* ? M. Bridrey se le demande, mais à cette proposition nous refusons absolument de souscrire, ainsi que M. Babelon. Nous ne croyons pas que jamais, à aucune époque, la monnaie ait été un signe de convention : cela est contredit par son caractère essentiel.

Il arrive, dans une civilisation convenablement ordonnée, que la petite monnaie dite monnaie d'appoint soit plus ou moins fictive ; il arrive qu'à côté du numéraire se crée une monnaie fiduciaire additionnelle, tels nos billets de banque, nos effets de commerce, qui suppléent temporairement les espèces, mais toujours le métal précieux subsiste et gage en tout ou en partie la monnaie fiduciaire. La convention ne peut usurper en matière monétaire qu'une part limitée, et d'autant plus restreinte qu'il s'agit d'une civilisation moins avancée. Je ne vois nulle part sous le régime féodal cette stabilité législative, cette sécurité universelle des transac-

politique et sociale du « Rendez à César etc. . . », mais je crois qu'on aurait tort de négliger absolument une interprétation plus littérale et plus large à la fois par sa valeur morale. Nous dirons, abstraction faite de toute question confessionnelle, que le Christ, dans ce passage, dénonce la monnaie comme portant le signe de la puissance matérielle et enseigne aux hommes le mépris de cette pernicieuse richesse.

tions, cette « police » enfin, pour parler comme Bossuet, qui seules permettent à la monnaie fiduciaire de dominer les contrats.

M. Bridrey, soupçonnant ces objections, se ravise et n'accepte pas l'expression *monnaie-signe*, il adopte celle d'instrument *sans valeur*, qui revient à peu près au même. C'est la pression de l'arbitraire qui réduit, nous dit-on, la monnaie à cet état. Le baron augmente ou diminue à son gré la quantité de fin des espèces, suivant son besoin plus ou moins pressant d'en tirer bénéfice : mais le fait même qu'il en tire bénéfice est exclusif du caractère conventionnel de l'objet. M. Bridrey appelle la monnaie un produit utile du domaine, et il voudrait qu'elle soit sans valeur propre ! Cela est contradictoire.

Aussi bien n'est-ce pas le droit de faire à son gré une monnaie quelconque, le *jus monetæ* que les chartes, authentiques ou apocryphes, concèdent aux barons, c'est la *moneta* en nature¹, c'est-à-dire le bénéfice d'une monnaie plus ou moins définie ; et cette *moneta* est souvent partagée entre plusieurs bénéficiaires : domanier, église, particulier même². De ces divers concessionnaires, l'un seul met son nom sur la monnaie : celui qui possède le domaine où elle circulera, mais le produit existe pour tous indépendamment du droit de frappe, et, si l'on admettait que la monnaie est un signe dont le domanier peut faire ce qu'il veut, où serait la garantie du co-partageant ? La fabrication de la monnaie apparaît comme une affaire dont le plus gros intéressé a la direction ; il peut la mener avec prudence, il peut, au contraire, lui faire rendre le maximum d'intérêt, mais le capital existe :

1. M. Bridrey l'affirme lui-même (p. 107) mais tire de cette assertion d'autres conséquences.

2. A maintes reprises nous voyons le roi ou le seigneur assigner à quelqu'un une rente sur la fabrication monétaire.

c'est la matière précieuse qui est au fond de toute monnaie. Pas plus qu'on ne peut dire que le seigneur avait réduit la livre de pain à n'être qu'un signe, parce qu'il avait exigé trois fois plus de farine pour la livrer, on ne soutiendra que la monnaie, même taxée au plus haut prix, cessait d'avoir une valeur intrinsèque.

De fait nous voyons que, dans les contrats de l'époque, aussi bien que dans l'octroi de la fabrication aux monnayeurs, la « matière » de la monnaie est toujours spécifiée en bonne place. On prétend que le seigneur pouvait frapper monnaie dans une matière vile, mais on n'en cite aucun exemple : jamais il n'a frappé monnaie autrement que dans le métal qui était la matière précieuse courante à l'époque, l'argent plus ou moins corrompu d'alliage, et le denier, même féodal, même un peu inférieur au bon denier du roi, a conservé au temps de l'ordonnance de 1315 une part notable d'argent fin. Ainsi l'idée d'une *monnaie sans valeur* intrinsèque est à rejeter.

3° Pour compléter par une notion positive sa définition, M. Bridrey fait intervenir la *monnaie-mesure*. A l'époque féodale, dit-il, la monnaie étant sans valeur intrinsèque ne saurait être ni échangée comme marchandise, ni thésaurisée comme capital ; elle n'a d'autre rôle que celui de servir de commune mesure entre deux objets, sur le pied fixé par le prince ; le troc effectué, elle disparaît et retourne au prince. Elle est comparable à la toise avec laquelle on mesure les longueurs et dont la dimension est imposée par l'autorité, elle n'a pas plus de réalité concrète.

Telle était, nous dit-on, la seule notion théorique de la monnaie chez les penseurs du moyen âge. Dans leurs définitions, peut-être ! Mais, quand on voit le canon d'Innocent IV affirmer que la monnaie devrait valoir sous forme de pièces autant que le lingot dont elle se compose, que

celle qui ne réalise pas ces conditions est une *defraudata moneta*, et que tous les efforts doivent tendre à l'y ramener, on serait malvenu à soutenir que la monnaie réelle et concrète ne hante pas l'esprit des canonistes. Les romanistes ne parlent pas autrement. Seuls, les Aristotéliens ont développé complaisamment la théorie de la monnaie-mesure, même de la monnaie-signe ¹, et il se trouve précisément que cette école, jusqu'à Oresme, s'étant toujours tenue dans les généralités, n'a rien moins étudié que la pratique monétaire ².

J'irai plus loin, et je soutiendrai qu'à aucune époque la monnaie réelle n'apparaît à l'historien aussi distincte de la monnaie-mesure qu'au moyen âge. Question de mots, si l'on veut ! Cependant, c'est chez nous, dans notre civilisation, que la monnaie sert directement de mesure aux valeurs ; tous les prix des choses, des redevances, se traduisent en francs, et le franc dont il s'agit est la subdivision nettement définie d'une pièce concrète, le louis d'or. Dans le monde féodal au contraire, la mesure des valeurs n'était pas donnée par le numéraire, mais par la monnaie de compte. Tous les prix s'exprimaient en livres, sous et deniers ; la monnaie réelle, pour entrer en jeu, devait elle-même se traduire en fonction de livres, sous et deniers, et c'est seulement par l'intermédiaire de ce compte qu'elle mesurait le prix des objets ou des rentes. Loin d'être une mesure, un chiffre, elle apparaît comme *une chose* dont le seigneur fixait, comme pour toutes choses, le prix en monnaie de compte ³.

1. *Nomisma a nomine* : la monnaie n'est qu'un nom.

2. M. Bridrey, d'un mot plaisant, appelle Oresme le représentant d'Aristote auprès de Charles V (p. 450).

3. La monnaie est une chose dont l'autorité a le droit de fixer le prix comme pour toute chose, telle est la thèse développée par Brantz, *Théories économiques*, et que M. Bridrey cite en note (p. 148, n. 5).

4° Que du fait de cette taxation l'usage de la monnaie constituait dans le monde féodal une forme d'*impôt*, c'est ce que toutes nos explications laissent entendre suffisamment. M. Bridrey, quoiqu'il le dise à chaque page, n'a pas formulé assez vigoureusement ce caractère essentiel, qu'à très bien vu au contraire M. Babelon. Le droit de monnaie est incertain dans le monde féodal ; il ne se justifie pas *a priori* en tant que domanial, puisqu'il est attaché à certains domaines et pas à certains autres ; il résulte de l'usage, il s'appuie sur une concession, vraie ou supposée, de l'empereur ou du roi carolingien ; mais ce qui est absolument certain, c'est le droit, pour ceux qui ont la monnaie, de l'exploiter comme un impôt.

La monnaie ne servait pas, comme chez nous, à payer l'impôt ; elle était imposée elle-même, c'est-à-dire soumise comme tous les objets en nature à un droit de préemption ; l'impôt sur la monnaie est une forme de l'impôt en nature. De même qu'il existe en droit une limite infranchissable entre l'impôt établi sur un objet et la confiscation de cet objet, de même le seigneur, s'il a le droit de faire varier la quotité de ce qu'il prélève sur le lingot à convertir en espèces, ne peut le retenir tout entier, car alors l'opération ne serait plus une redevance mais une saisie.

Seulement, en fait, c'est de la confiscation qu'on se rapprochait ; la retenue sur le blé n'empêchait pas les champs de produire l'année suivante d'aussi belles moissons, tandis que la hausse des prix s'aggravait à chaque prélèvement de numéraire. C'est une loi constante qu'une monnaie avilie ne peut se relever sans de gros sacrifices et un énergique effort de l'autorité ; aussi, en dépit des actes de sagesse isolés, le denier allait toujours diminuant de valeur intrin-

sèque : A. de Barthélemy, M. Babelon et tous les numismates ont été frappés de cette constatation.

Si M. Bridrey — que nous remercions sincèrement pour tant d'idées dont il provoque la discussion — n'a pas assez clairement dégagé à notre sens le caractère dominant de la monnaie de cette époque, qui est celui de monnaie-impôt, en revanche son grand mérite est d'avoir montré que ce mécanisme était parfaitement adapté à la société qui le vit fonctionner. Trop d'historiens ou de numismates d'ailleurs éminents ont cru devoir remplacer le jugement par des invectives aux puissants d'alors ¹. M. Bridrey montre que l'impôt, tel que nous le comprenons, était étranger à la conception féodale ; il fallait pourtant qu'on le remplaçât par un équivalent et que le seigneur, qui détenait la puissance publique, se procurât des ressources. Les mutations étaient entrées dans les mœurs ; le caractère fermé de la seigneurie, l'importance laissée aux prestations en nature, l'absence d'industrie s'en accommodaient, et nous voyons que, si les peuples aussi bien que les doctes protestèrent contre les abus qui en furent faits, — aussi bien protestons-nous contre les impôts dont on nous charge, — ils ne nièrent jamais, en pleine féodalité du moins, la légitimité du principe. D'aucuns même vantaient les mutations comme une taxe facile à percevoir et pesant sur toutes les classes en proportion de la richesse de chacun, tant il est vrai que le moins tyrannique des impôts est celui auquel on est habitué !

Mais le grand tort du régime féodal fut de se survivre à soi-même. Quand l'horizon social s'étendit au delà des bornes de la seigneurie, que le commerce s'élargit jusqu'à devenir international, le mal causé par les mutations

1. Voir p.122, n. 2, quelques exemples du ton fâcheux trop souvent adopté par les historiens.

parut évident et les protestations surgirent de toutes parts jusqu'à déconsidérer un système dont les historiens d'aujourd'hui ont la plus grande peine à retrouver la raison d'être en le replaçant dans son cadre.

Ce cadre lui-même s'est modifié avant d'éclater tout à fait. Ce n'est pas sans transition que de régaliennne la monnaie est devenue féodale et que de féodale elle est redevenue régaliennne, entre les mains des rois de la troisième dynastie. Ni dans le livre de M. Bridrey, ni dans celui de M. Babelon, on ne trouve résumés les divers états par lesquels a passé la monnaie féodale ; mais de nombreux travaux et notamment ceux publiés par la *Revue numismatique* depuis sa fondation comblent cette lacune ¹.

Un objet d'impôt, voilà ce que la monnaie a été tout le temps de la période féodale. Les autres caractères ont varié. Au début la monnaie restait quand même régaliennne ; le monopole et les bénéfices de la fabrication étaient tout ce que les rois carolingiens eussent concédé, les barons devant continuer à frapper au nom du roi, seigneur éminent. Et ainsi font-ils d'abord ; moitié par respect pour le prestige de l'autorité royale disparue, moitié par égard pour les trafiquants dont il eût été imprudent de bouleverser du jour au lendemain les habitudes, les monnaies de Charles et de Louis sont émises longtemps après l'extinction de la dynastie. C'est la première époque du monnayage féodal.

Vint le jour où le seigneur substitua son nom ou son monogramme au nom et au monogramme du roi traditionnel : cette seconde période va jusqu'au règne de saint Louis. C'est l'apogée du monnayage féodal ; il a perdu tout caractère régalien ; il est tombé dans le domaine. Mais la force

1. Cf. M. Prou, *Esquisse de la politique monétaire des premiers Capétiens*, dans *Entre Camarades*, recueil publié par les anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris, 1901.

des droits acquis et le caractère propre de toute monnaie, qui s'oppose à son émiettement, continuent de l'interdire aux petits domaniers : en quoi les seigneurs monnayeurs donnaient une entorse au droit féodal puisqu'ils contraignaient leurs vassaux à recevoir sur leur domaine une monnaie venue de l'extérieur.

Aussi voyons-nous que saint Louis tira parti de cette circonstance pour imposer à ses grands vassaux sur leur domaine la circulation de sa monnaie, la nouvelle monnaie royale des tournois et des parisis, à côté de la leur. La hiérarchie féodale est ainsi restaurée, mais la monnaie du seigneur éminent tend à absorber les autres, à redevenir peu à peu régaliennne. C'est la troisième époque du monnayage féodal. La concurrence du numéraire royal fait aux espèces seigneuriales un tort irréparable et peu à peu elles disparaissent, même sans interdiction, faute de profit ¹ ; ailleurs, le roi rachète les droits des féodaux à court d'argent ; enfin, à mesure qu'il réunit à la couronne les fiefs du royaume, il éteint les droits monétaires qui y étaient attachés ².

Alors les temps sont mûrs, et les légistes proclament qu'au roi seul appartient le droit de monnaie, comme étant le seul seigneur indépendant en sa terre. Soit comme attribut essentiel de la dignité royale, soit par suite d'une délégation

1. A condition que le roi ne laissât pas circuler au taux de sa monnaie des espèces d'aloï inférieur. M. Babelon (p. 47, n. 1) a réuni un certain nombre de textes dans lesquels, dit-il, le roi interdit aux féodaux de frapper à un titre moins bon que le sien. Il cite Alfonso de Poitiers, qui taillait ses monnaies *ad legem et pondus et numerum turonensium* : cependant saint Louis défend à son frère de continuer même à cette condition, s'il ne modifie pas le type. Les autres textes sont plus concluants, mais en pratique la monnaie meilleure que celle du roi ou même égale, n'ayant pas les mêmes avantages de circulation, était fondue. Le plus souvent, la monnaie seigneuriale était un peu inférieure et taxée en conséquence.

2. Ils ne furent pas rendus avec les apanages. Au temps de la folie de Charles VI, Jean Sans Peur se fit octroyer les bénéfices de la Monnaie de Dijon, tout en continuant à frapper au nom du roi ; et Philippe le Bon eut le même privilège à Amiens et à Saint-Quentin : c'était le premier pas fait dans la voie d'un nouveau démembrement, mais le roi ressaisit sa prérogative.

gation fictive de l'empereur, cet héritier des Césars, la monnaie régaliennne est restaurée (xiv^e siècle).

M. Babelon omet tout cela, mais son plan n'était pas d'entrer dans l'examen de la politique royale, qu'il exécute un peu sommairement. Quant à M. Bridrey, il paraît croire que le roi, jusqu'à l'époque de Charles V, n'exerça point le droit monétaire avec d'autres procédés que les féodaux, même en les aggravant ; sous ce titre, « la Monnaie féodale », il vise tous les errements de la monnaie royale jusqu'au xiv^e siècle. Il ne fait d'exception que pour saint Louis, à qui il reconnaît le mérite d'avoir interrompu la tradition des altérations monétaires.

Quand saint Louis créa l'écu d'or et les gros tournois, il rompit ouvertement avec la petite fabrication à courte vue de la féodalité et ouvrit une ère nouvelle au grand commerce. Cependant saint Louis, s'il s'est abstenu de précipiter la décadence du denier, n'a pas restauré le denier fin, ce qui était impossible ; il ne s'est pas non plus interdit sur les monnaies un bénéfice allant jusqu'à 8 0/0. L'innovation consistait à instituer, au-dessus du denier normalement altéré (au tiers de fin) et destiné à s'altérer encore, une monnaie d'argent fin, le gros, ainsi qu'une monnaie d'or, dont le roi se réservait la fabrication exclusive, et il faut dire à la décharge de Philippe le Bel et de ses trois fils que ces espèces, créées pour une circulation étendue, restèrent par leur valeur intrinsèque d'excellentes monnaies jusqu'au début de la guerre de Cent ans. A cette règle il n'y eut pendant soixante-dix ans (1266-1336) que de courtes exceptions ¹.

1. Philippe le Bel altère la masse d'or en 1296, mais renonce vite à altérer l'or. Quant à l'argent, la fabrication des gros affaiblis de 1303 à 9 d. n'a été qu'un événement passager, et il est inexact de dire que le titre des gros tournois de Philippe le Bel est de 9 deniers (Bridrey, p. 163). Philippe le Bel n'a altéré sérieusement que les deniers (sous la forme des doubles et des bourgeois). — Cf. nos études parues dans le *Moyen-Age* (1905) et la *Rev. num.* (1907), reproduites dans nos *Mélanges numism.* (1909).

Assurément le mal parut à côté du bien. Saint Louis, en activant la circulation monétaire, n'avait pu augmenter un stock de métal qui, par l'insuffisance des mines, alla toujours se resserrant. Les espèces supérieures eurent dans les moments difficiles leurs cours surélevés dans des proportions effroyables, précisément parce que les gros et les monnaies d'or, en raison de leur excellence, furent thésaurisés par les changeurs ; mais, à la faveur de ces excès, une notion nouvelle s'introduisait dans la société, celle d'une monnaie-capital, notion indispensable à toute civilisation développée et qui avait manqué au monde féodal. La coexistence de deux métaux donna lieu à une spéculation effrénée, les rois comme les changeurs jouèrent sans scrupule du rapport de l'argent à l'or ; mais le fait d'avoir créé une monnaie de ce métal délaissé constituait pour les hautes relations commerciales un progrès, et l'on ne saurait dire si le mouvement des métaux précieux dans ses oscillations les plus inquiétantes nuisit aux autres échanges, ou si au contraire il ne leur créa pas des débouchés.

C'est une théorie aujourd'hui reconnue, que les hardiesses de la spéculation sont parfois nécessaires pour lancer le commerce et l'industrie dans des voies nouvelles, comme l'hypothèse est nécessaire à la science, et le malheur des temps a seulement voulu que l'agio, qui aujourd'hui s'exerce de préférence sur le papier, atteignît directement le numéraire, en l'absence d'un étalon réel de la monnaie ¹.

1. De même le changement de taxation de la monnaie royale, généralement annoncé à l'avance il faut le reconnaître, est comparable à une conversion de rente qui se ferait sous forme de réduction de la valeur intrinsèque du numéraire. — « La diminution d'aloi, dit fort justement M. Bridrey, est dans une certaine mesure un phénomène inévitable, conséquence nécessaire du passage à une vie économique plus intense, où il fallait multiplier le numéraire. Au moyen âge, lors du passage d'une économie agricole à une économie commerciale, la transition fut particulièrement pénible parce que le resserrement monétaire coïncida justement avec le développement de l'activité commerciale. »

D'autre part, le peuple, qui pour ses échanges quotidiens ne connaissait que le denier, cet héritier de la monnaie féodale, eut lieu de se plaindre. Car le denier ¹, qu'aucune limitation de son pouvoir libérateur ne mettait à l'abri des fluctuations de l'argent, qui de plus supporta tout le poids des altérations intrinsèques, fut fort maltraité dans cette période, et si d'aventure le roi en émettait dont l'aloi de fin dépassât tant soit peu l'ordinaire, ils étaient cueillis par la spéculation, fondus, exportés. Ainsi le peuple se trouvait condamné à l'usage d'une monnaie trop souvent déplorable.

Enfin les grands excès, les mutations multipliées et contradictoires, qui n'épargnèrent aucune espèce, commencent avec les désastres de la guerre de Cent ans. Ce sont Philippe de Valois et Jean le Bon qui ont interrompu la tradition de la royauté dans ce qu'elle avait de salutaire. Alors les procédés renouvelés de la féodalité s'aggravent par leur répercussion : plus le territoire est étendu, plus il est difficile de faire rentrer le numéraire pour le refondre ; et moins le roi y gagne, plus il s'acharne à ce jeu ; des cours libres s'établissent malgré l'autorité, qui devient tracassière et tyrannique. Devant les embarras de la royauté, dont l'existence est mise en cause, les réclamations deviennent plus pressantes, plus acerbes, des tribuns comme Étienne Marcel font valoir les revendications des mécontents.

A cette époque vivait un théoricien de haute valeur ², élevé à l'école d'Aristote, Nicole Oresme, qui, en même temps qu'il étudiait le problème en philosophe, paraît avoir été mêlé aux événements politiques et avoir joué un rôle aux États-Généraux. Le premier au moyen âge, Nicole

1. Ou le double, plus généralement frappé dans les périodes de mauvaise monnaie.

2. Ici nous recommençons à analyser M. Bridrey.

Oresme expose sur la monnaie une théorie suivie. Il donne de son origine, de son caractère, de son rôle dans la société des définitions motivées, dont il emprunte l'idée fondamentale à Aristote, mais qu'il développe avec originalité en les appliquant à la situation présente.

La monnaie métallique étant par l'intermédiaire de la monnaie de compte une mesure des valeurs, il est nécessaire qu'elle demeure droite et stable, aussi bien en quantité de fin qu'en équivalence de cours. Aussi Oresme réprovoque les mutations, ou du moins les mutations faites en vue d'un profit. Il ne se contente plus d'en dénoncer l'abus, comme les canonistes au nom de scrupules religieux, ou comme les romanistes à cause des infractions au droit qu'elles ont pour conséquence ; il en condamne le principe comme contradictoire à l'idée de monnaie. Un numéraire qui ne porte pas, d'une façon constante, l'indice de sa valeur intrinsèque et qui a besoin d'être pesé et touché, n'est plus une monnaie.

La monnaie est une sorte de marchandise ayant sa valeur propre, qui ne saurait être arbitrairement changée. Or si ce caractère de marchandise, inhérent à toute monnaie, n'avait pas aussi complètement disparu que le croit M. Bridrey, il est certain toutefois qu'il avait besoin d'être proclamé et remis en honneur.

Comme mesure des valeurs, la monnaie a été instituée pour l'utilité commune ; comme richesse, elle est la propriété de tous et appartient à l'homme au même titre que son travail. Elle n'est pas la chose du prince, mais le prince a pour mission de la gérer au nom de la communauté. Cette communauté, c'est le royaume, et le prince en question ne peut être que le roi ; les féodaux n'ont aucun droit monétaire ; mais le roi lui-même ne crée pas la valeur de la monnaie, il la certifie et doit, autant que possible, en rap-

procher la valeur légale de la valeur réelle du lingot. La communauté a un droit de contrôle et peut, si elle le juge à propos, retirer au prince sa confiance.

C'était là une idée singulièrement nouvelle, car si Innocent IV, dans ses canons, avait parlé d'une consultation populaire, cette proposition mal motivée était restée en l'air, sans appuis logiques, et, quant aux romanistes dont l'argumentation y avait tendu, ils avaient trouvé tout de suite dans une fiction, celle de l'héritage du peuple romain légué à l'empereur, le motif d'abdication ¹. M. Babelon rappelle que Philippe-Auguste, en concédant les chartes de commune de Roye, de Crépy et de Saint-Quentin, avait promis de ne pas muer sa monnaie sans le consentement des bourgeois ² : concession illusoire, puisqu'il ne fut ouvert d'atelier royal dans aucune de ces trois villes, et qui fait l'effet d'une clause traditionnelle dépourvue de sanction. Quant au droit de monnaie exercé par les communes elles-mêmes, en Flandre par exemple, il n'était pas autrement défini que le droit féodal, et la commune se comportait, dans ce cas, comme une véritable seigneurie.

Mais, au milieu du *xiv*^e siècle, à l'époque de la guerre de Cent ans et des États-Généraux, la question prenait une autre importance. Animés de l'esprit révolutionnaire, les États ne concédèrent une aide au roi que dans l'intérêt expressément spécifié du royaume, et à condition que des patrons de la nouvelle monnaie seraient déposés entre les mains des notables. Puis, à plusieurs reprises, les États exigent une monnaie droite, le gouvernement s'y prête de mauvaise grâce, et, quand enfin l'essai a duré quelques mois, les circonstances sont si défavorables que les États eux-

1. Bridrey, p. 424.

2. Babelon, p. 54.

mêmes, qui en ont endossé la responsabilité, doivent renoncer à la réforme.

Cette tentative de contrôle parlementaire resta sans lendemain ; Charles V ressaisit le pouvoir absolu, mais la restauration de l'idée de monnaie dans toute sa pureté et sa dignité sociale ne fut pas stérile. En fait, Charles le Sage avait compris la leçon : il fit siennes quelques-unes des meilleures idées d'Oresme, et celui-ci le seconda dans l'établissement d'une monnaie droite et stable.

Il fallait :

1° Mettre autant que possible l'échelle des espèces en harmonie avec la monnaie de compte, pour qu'à chaque unité de compte correspondît une monnaie réelle. Cela n'avait jamais été aisé, parce que le compte était double, parisis ou tournois, suivant les cas et suivant les provinces. Du moins on ne vit plus le roi, comme Philippe le Bel, lors de l'émission des bourgeois, profiter de la dualité du système pour créer l'équivoque et fausser les cours par ce moyen.

2° Donner aux monnaies d'or et d'argent un cours légal correspondant à la valeur respective des deux métaux, et non comme auparavant, aux exigences du trésor. Le rapport de l'or à l'argent étant variable, il peut devenir nécessaire d'« ajuster » à nouveau l'or et l'argent. C'est un cas de mutation permise, et il en fut pratiqué une pour ce motif sous Charles V, en 1365 ; on choisit parmi les différentes sortes de mutations la *mutatio in pondere*, la plus facile à reconnaître, surtout si on l'accompagne d'un changement de type. Les numismates savent que les rois précédents négligeaient de rendre la diminution de poids visible à l'œil, mais ils marquaient les altérations d'aloï par des différents.

3° L'or ne doit être employé que pur ; l'argent peut se

billonner pour l'usage courant, sans préjudice des bonnes monnaies d'argent fin. M. Bridrey dit qu'en 1360 on ne connaissait plus d'argent fin depuis un demi-siècle ¹ ; il aurait dû dire : depuis vingt-cinq ans. Quant à l'or, il fut toujours moins éprouvé que l'argent ².

D'une façon générale, les pratiques que recommande Oresme, et dont M. Bridrey lui rapporte tout l'honneur, n'étaient qu'en partie nouvelles, et n'étaient tout à fait tombées en désuétude que depuis le commencement de la guerre de Cent Ans : Oresme eut le mérite d'y revenir, de les compléter et de les codifier.

Enfin, ce qui était absolument nouveau, un principe fondamental devait tout dominer : ne tirer de la monnaie qu'un droit de seigneurage tempéré, couvrant le prince de ses frais, assez large seulement pour que, si le prix des métaux varie, l'émission du numéraire ne devienne pas une charge. Ici Nicole Oresme, en proscrivant le mal, avait négligé d'indiquer le remède. Nous savons que pour la royauté, pas plus que pour les féodaux, il n'existait d'impôt permanent ; or, en présence d'une administration et d'une justice de plus en plus compliquées, en face des guerres à soutenir, comment la royauté se serait-elle procuré des ressources, sinon en faisant « travailler » les monnaies ? Les peuples se plaignaient, mais l'idée d'une taxe permanente destinée à supprimer les abus du monnayage, l'idée d'un impôt au sens moderne n'entraît pas dans les mœurs. Les quelques tentatives poursuivies dans ce sens restèrent isolées ³ : les mutations paraissaient un moindre mal. Nicole Oresme qui, à les envisager comme mode de per-

1. Bridrey, p. 524.

2. Il sera très altéré dans la première partie du règne de Charles VII.

3. Les taxes de monéage avaient été assez répandues dans le haut moyen âge ; au xiv^e siècle, après tant d'épreuves subies, elles n'inspiraient plus que la méfiance.

ception, les eût acceptées et ne les réprouvait que du point de vue strictement monétaire, n'était pas partisan des impôts proprement dits, qu'il appelait du vieux nom romain des « exactions », et ainsi tout son système n'aboutissait qu'à une impasse, car il n'estimait pas que le peuple fût tenu de racheter le droit de mutation.

Charles V usa d'un moyen détourné. Il profita de ce que l'aide ou impôt extraordinaire était dû pour la rançon du roi Jean, cas prévu par le droit féodal, et il en prolongea la levée outre mesure, jusqu'à la fin du règne ; il créa ou restaura d'autres taxes très impopulaires, gabelle, fouage ; il eut recours à l'emprunt forcé, et, en dépit de tout, soit à cause des vices de la perception, soit qu'il voulût se constituer une réserve, soit à cause de la guerre qui avait recommencé, il fut toujours gêné.

Au moins, sa monnaie fut bonne, mais au prix de quels efforts ! Les difficultés qu'il rencontra furent innombrables : M. Bridrey les a finement analysées. Attachement des populations à leurs habitudes de méfiance invétérée, mauvais vouloir des monnayeurs dont on venait limiter les profits, inconvénient d'une trop forte monnaie au milieu d'états qui presque tous en frappaient de mauvaise, et exode du numéraire qui s'ensuivit, tout était conjuré contre le bon vouloir du roi. Le prix du marc, en dépit d'une fabrication irréprochable, monta sans discontinuer, de 1360 à 1375¹, et se maintint à ce haut cours jusqu'en 1380.

1. On voit par cet exemple que la hausse du prix du marc n'avait pas pour cause obligée, comme certains l'ont cru, comme je l'ai dit moi-même, une altération effective des espèces fabriquées. Chose curieuse, on ne trouve pas non plus de concordance avec les recrudescences de troubles et les faits de guerre ! Un phénomène est à noter, que la crue commence toujours par l'hôtel des monnaies de la frontière continentale (Tournai) : elle est donc bien l'effet des spéculations sur le change international. Enfin cette proportion de 1/5 en sus peut, par comparaison, représenter le minimum de ce qu'on attribuera sous Philippe le Bel, lors de la grande hausse, aux influences de pure spéculation.

Ainsi la réforme restait on ne peut plus précaire. Oresme n'avait préconisé aucun remède radical pour asseoir sur des bases solides l'organisation financière du royaume. Il se contentait de prêcher la sagesse ; il eut en Charles V un adepte convaincu. Mais viennent de nouveaux orages ; l'invasion étrangère et la guerre civile réduiront à néant les mesures restrictives de l'abus, le système croulera une fois de plus.

Trois événements seront nécessaires pour sortir des difficultés au milieu desquelles s'était débattu l'élève d'Aristote : 1° la création d'un impôt permanent que les peuples consentiront à accepter, dans la seconde partie du règne de Charles VII ; — 2° la découverte de l'Amérique et de ses mines qui donnera au vieux monde le métal dont il a besoin ; — 3° la création d'une monnaie d'appoint en partie conventionnelle, distincte de la monnaie internationale, et dont l'autorité réussisse à limiter la circulation. Cette dernière réforme n'a pu être réalisée pleinement que de nos jours ¹.

A. DIEUDONNÉ.

1. Nous rappelons que nous sommes loin d'avoir épuisé, dans ce compte rendu, tous les aspects du livre de M. Bridrey. Nous n'avons rien dit des savantes discussions qu'il renferme sur les manuscrits d'Oresme, et nous recommandons aux numismates l'exposé détaillé des émissions de Charles V.

LE PREMIER ÉCU D'OR

FRAPPÉ EN DAUPHINÉ

✠ KAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORVM : REX.
Écu de France couronné.

R. ✠ XPI : VINCIIT : XPI : REX NAT : XPI : IMPERAT.
Croix arquée, évidée et fleurdelisée, dans une rosace fleurdelisée, cantonnée de quatre couronnelles. Au centre de la croix, un petit dauphin, en pal, à gauche.



Cabinet de France. — Poids : 4 gr. 073.

Cette pièce, fabriquée en Dauphiné, n'est pas complètement inconnue ; elle a été mentionnée par Morin ¹, d'après Conbrouse, lequel l'avait rencontrée jadis chez M. Rousseau. Mais, ayant changé de mains, elle n'avait pas été retrouvée et n'avait jamais pu, jusqu'ici, être dessinée. Une heureuse circonstance me l'a fait découvrir récemment parmi les suites du Cabinet de France.

1. Morin, *Numismatique du Dauphiné*, p. 208.

En raison de son poids de 4 gr. 073, confirmé par l'absence de tout point d'atelier, cet écu d'or doit être rattaché à la première émission d'écus effectuée par Charles VI. Ordonnée dans le royaume, le 11 mars 1385¹, elle fut prescrite en Dauphiné, le 23 août suivant². A cette date, les gouverneur, auditeurs des comptes et receveur général du Dauphiné reçurent l'ordre d'y faire ouvrir des *deniers d'or fin*, appelés *écus à la couronne*, ayant cours pour 22 s. 6 d. t., soit 45 s. v.³, et de 58 1/8 de poids au marc de Grenoble ; taille qui correspond à celle de 60 au marc de Paris, indiquée pour le royaume, et qui donne de même un poids sensiblement égal à 4 gr. 079⁴.

Il y a lieu de remarquer que le blanc de 10 d. t., dit guénar, et le petit blanc de 2 d. et m. t., appelé quart, dont la fabrication fut prescrite, en Dauphiné, en même temps que celle du premier écu d'or, offrent aussi un petit dauphin, au revers, dans un des cantons de la croix⁵. Les annelets

1. *Ordonnances*, t. VII, p. 109. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 24.

2. *Ordonnances*, t. VII, p. 129. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 30.

3. On voit qu'à cette époque le denier viennois était compté exactement pour une maille tournois.

4. D'après les calculs de Morin (p. 188), qui le conduit à attribuer au marc de Grenoble un poids de 237 gr. 104, la taille à 58 1/8 produit le chiffre mathématiquement égal de 4 gr. 0792. Le poids usuel du marc de Grenoble, à cette époque, était donc peut-être réellement 237 gr. 104. Néanmoins, Morin paraît avoir commis une erreur en adoptant la proportion 31 : 32 entre ce dernier et le marc de Paris. Les lettres du 7 septembre 1386, qui ordonnent d'employer désormais, dans les Monnaies du Dauphiné, le marc de Paris pour peser les métaux, nous apprennent que : « iceluy marc est plus fort que n'est celuy de nostre dit Dauphiné la trandreuxième pièce du marc de Grenoble. » (*Ord.*, VII, 159). Et cette indication établit nécessairement, entre les marcs de Grenoble et de Paris, la proportion 32 : 33. C'est à cette conclusion que s'est arrêté M. Guilhiermoz, dans sa remarquable *Note sur les poids du Moyen Age*, parue dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1906, en rattachant très-judicieusement le marc de Grenoble à celui de Montpellier (p. 31). Calculé d'après ces données, le marc de Grenoble paraît peser en réalité 237 gr. 270. La différence est d'ailleurs presque insignifiante et ne peut avoir aucune conséquence pratique en ce qui concerne la taille des écus qui, à 58 1/8, ressortent, alors, exactement au poids de 4 gr. 0820. J'ai cru néanmoins devoir la faire remarquer.

5. Cf. Morin, pl. XIV, 4 et 2 ; et Hoffmann, pl. XXVI, 23 et 29.

placés entre les mots de la légende, sur la pièce d'or, ont de même une grande analogie avec ceux qui figurent, aux mêmes endroits, sur les guénars.

Le 28 février 1388, la taille des écus fut abaissée, dans le royaume, à 61 1/3 au marc de Paris ¹ et, le 12 mars suivant, cette ordonnance fut notifiée au gouverneur et aux auditeurs des comptes du Dauphiné ²; le poids de l'écu d'or tomba dès lors à 3 gr. 990. C'est au cours de cette seconde émission, qui dura jusqu'à la fin de juillet 1394 ³, que fut prescrit, au mois de septembre 1389, l'emploi régulier des points d'atelier ⁴. L'écu du Cabinet de France, n'offrant pas de point d'atelier et pesant 4 gr. 073, ne peut avoir été émis qu'en vertu des lettres du 23 août 1385.

Étant donné l'époque de sa fabrication, et, par suite, l'absence de point d'atelier, il paraît, à première vue, bien difficile de déterminer la Monnaie dans laquelle cette pièce a pu être frappée; néanmoins la chose n'est peut-être pas absolument impossible. L'étude des documents officiels, relatifs aux trois ateliers ouverts alors en Dauphiné, Crémieu, Romans et Mirabel, qui nous sont parvenus, permet de projeter un peu de lumière sur cette question.

Le 23 août 1385, fut envoyé en Dauphiné l'ordre d'y fabriquer les premiers écus à la couronne. Trois jours après, les généraux maîtres des Monnaies avisaient les auditeurs des comptes de ce pays qu'ils avaient remis à Jehan de Mareuil, venu à Paris pour y apporter les boîtes contenant les dernières fabrications aux types de Charles V effectuées à Crémieu, à Romans et à Mirabel, des fers pour monnayer les nouvelles espèces ⁵. Ce premier écu d'or aurait dû, par

1. *Ordonnances*, t. VII, p. 177. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 40.

2. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 41.

3. *Ordonnances*, t. VII, pp. 642 et 654. — Saulcy, *Documents*, t. II, pp. 85 et 86.

4. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 54.

5. Morin, p. 176, note. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 29.

suite, être fabriqué dans toutes les Monnaies du Dauphiné jusqu'au moment où, à la fin de février 1388, il fut remplacé par l'écu taillé à $61 \frac{1}{3}$ au marc de Paris. Mais, en raison, sans doute, des difficultés que rencontraient, à cette époque, les ateliers de cette région pour s'approvisionner, celui de Mirabel paraît s'être seul trouvé en mesure de frapper de la monnaie d'or durant cette première période. C'est seulement, en effet, pour Mirabel que l'on retrouve la trace de fabrication d'écus : du 26 octobre 1385 au 14 février suivant, il y fut frappé 3692 écus, de $58 \frac{1}{8}$ au marc de Grenoble, sur lesquels 11 pièces furent mises en boîte ¹.

Le 28 février 1388, ordre fut donné, en Dauphiné, d'abaisser, comme au royaume, la taille de l'écu d'or et de le frapper du poids de $61 \frac{1}{3}$ au marc de Paris. La pénurie de métal semble toujours grande à cette époque. Cependant, un marchand de Lausanne avait proposé de livrer, en la Monnaie de Crémieu, quatre cents marcs d'or fin, provenant du Piémont et d'autres contrées, moyennant une augmentation de dix sols sur le prix courant du marc ; le 11 mars 1389, le roi consentit à ce qu'il lui fût payé 67 l. t. par marc, et prescrivit de fabriquer avec cet achat, dans la Monnaie de Crémieu, des *deniers d'or fin, appelés écus à la couronne pareils de forme et de coin à ceux qui ont cours pour 22 s. 6. d. la pièce* ². On possède, en effet, pour cet atelier, un compte de fabrication qui montre que, du 3 juillet 1389 au 8 février suivant, il y fut frappé, pour la première fois, 63500 écus à la couronne, de $61 \frac{1}{3}$ au marc de Paris, sur lesquels 127 pièces furent mises en boîte ³. A partir de ce moment, on relève un certain nombre de délivrances d'écus faites dans l'atelier de Crémieu ; mais la chose n'a plus

1. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 32.

2. *Ordonnances*, t. VII, p. 249. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 49.

3. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 50.

d'intérêt pour la question qui nous occupe, car, au mois de septembre 1389, fut prescrit l'emploi des points d'atelier, aussi bien pour le Dauphiné que pour le reste du royaume.

Pour toute la période comprise entre août 1385 et septembre 1389, aucun document ne permet de supposer qu'il a pu être frappé des espèces d'or dans l'atelier de Romans; on serait tenté de croire qu'il était alors en chômage, car aucun compte de fabrication le concernant n'a été retrouvé pour cette époque.

Il semble donc ressortir de l'examen des documents : 1° que l'atelier de Romans n'a pas émis d'écus d'or avant l'emploi du point d'atelier, en septembre 1389; 2° que celui de Crémieu n'en a frappé qu'à partir du 3 juillet 1389, et que, par conséquent, il n'a pu émettre, avant l'emploi du point d'atelier, que des écus taillés à 61 $\frac{1}{3}$ au marc de Paris, c'est-à-dire pesant 3 gr. 990, ordonnés le 28 février 1388; 3° que l'atelier de Mirabel, qui fabriqua de l'or dès le 26 octobre 1385, est le seul qui ait pu frapper les écus taillés à 58 $\frac{1}{8}$ au marc de Grenoble, soit à 60 au marc de Paris, pesant 4 gr. 079, ordonnés en Dauphiné le 23 août 1385. Je ne pense donc pas être trop téméraire en proposant de considérer l'intéressant écu d'or du Cabinet de France comme un produit de l'atelier de Mirabel-aux-Baronnies.

Une dernière observation vient corroborer cette supposition. Le petit dauphin, que l'on rencontre au revers de l'écu, se retrouve aussi, comme je l'ai déjà fait remarquer, sur les guénars et les quarts ordonnés à la même époque, et ces trois espèces présentent entre elles une grande analogie de détails et de style. Or les comptes de Mirabel enregistrent justement, du 7 novembre au 23 décembre 1385, ainsi que le 15 février suivant, la frappe de deniers blancs à l'écu, de 6 s. de poids au marc de Grenoble¹, et, les

1. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 32.

7 novembre et 23 décembre de la même année, celle de petits deniers blancs, appelés quarts, de 14 s. 6 d. de poids au même marc ¹. Ces quarts, dont la fabrication fut d'ailleurs interdite au mois d'octobre 1389 ², ne sont mentionnés que dans les comptes de la Monnaie de Mirabel. Ceux de l'atelier de Crémieu n'accusent aucune fabrication de quarts, bien qu'ils indiquent des guénars au 14 juillet 1389 ³. Mais la présence du dauphin, au revers des monnaies à type royal frappées en Dauphiné, ne dut pas persister jusqu'à cette époque; des lettres du 6 mars 1388, autorisant le cours de ces espèces dans la ville de Lyon, permettent que *toutes les monnoyes d'or et aussi les blanches et noires que nous faisons présentement faire et ouvrer en nostredit Dauphiné et qui sont pareilles et semblables de croix et de pille à noz monnoyes que nous faisons faire et ouvrer de présent en nostre ville de Paris et par tout nostredit royaume se puissent prendre et allouer* ⁴.

En résumé, il est certain que l'écu à la couronne du Cabinet de France a été frappé entre le 23 août 1385 et le 28 février 1388; c'est le premier écu d'or fabriqué en Dauphiné. Il est, en outre, très probable que cette pièce est l'un des 3692 écus qui furent émis par l'atelier de Mirabel-aux-Baronnies, du 24 octobre 1385 au 14 février 1386.

COMTE DE CASTELLANE.

1. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 32.

2. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 59.

3. Saulcy, *Documents*, t. II, p. 50.

4. *Ordonnances*, t. VII, p. 182. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 41.

DOCUMENTS NUMISMATIQUES

RELATIFS A LA COMPAGNIE DES INDES DE LAW

Pl. III.

I. JETON D'OR

On connaît des exemplaires du jeton rond¹, frappé par la Compagnie des Indes, en 1723 ; de plus, il en est fait mention dans un document, contemporain de la frappe, dont je transcris la description :

« Il a été frapé des jetons qui ont d'un côté un écusson de
« sinople à la pointe onnée d'argent, sur laquelle est couché
« un fleuve au naturel, apuié sur une corne d'abondance
« d'or, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or, soutenu
« d'une face en devise, aussi d'or, aiant deux sauvages pour
« supports et une couronne trefflée, et dans l'exergue :
« COMPAGNIE-DES-INDES. Il y a au revers un vaisseau à la
« voile, autour duquel on lit : SPEM·AVGET·OPESQUE.
« PARAT² ».

La Compagnie des Indes a frappé au moins un autre jeton³ dont voici la description : Dans un cartouche, écusson légè-

1. E. Zay, *Hist. monét. des colonies françaises*, 1892, p. 272, fig.

2. *Le Journal de la Monnaie des Médailles* (1697-1726), publié par M. F. Mazet, dans la *Gaz. num. fr.*, 1899, p. 268, n° 1083. — La montagne représente l'Himalaya ; le fleuve, le Gange ; la fasce d'or, l'Équateur.

3. Je laisse de côté le jeton octogone, frappé sous Louis XVI (en 1785). Voy. E. Zay, *loc. cit.*, fig.

rement ovale aux armes décrites plus haut. Les deux sauvages, qui soutiennent d'une main la couronne au-dessus du cartouche, ont chacun un genou en terre¹ et le pied de l'autre jambe repose sur le bord d'une côte baignée par les flots.

Le revers est très simple et porte, en trois lignes : HONOR NON PRETIUM. Grènetis. Tranche cannelée.

Or, 19 gr. 60. Ma collection.

Pl. III, fig. 1.

Ce jeton, d'autant plus remarquable que les jetons d'or sont fort rares, a passé dans la vente de la collection J. Van Doorninck, archiviste à Deventer². Est-il antérieur à celui de 1723 ? Je le crois. A vrai dire, aucune initiale de graveur ne met sur la voie d'un classement rigoureusement précis. Mais le type des Indiens, un genou en terre, est sensiblement le même que celui des plombs de marchandises dont je parlerai plus loin, et, sur ces plombs, on lit, au revers, autour de l'écu de France, *Florebo quo ferar*. Or, cette devise, étant presque semblable à celle que Louis XIV avait donnée à la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales (Madagascar)³, on peut présumer qu'elle fut adoptée dès la reconstitution par Law, en mai 1719, de l'ancienne compagnie de Colbert.

Le jeton d'or peut donc avoir été frappé en 1719. Je crois même qu'il fut frappé dans le dernier mois de cette année.

Le régent avait donné à la Compagnie des Indes un règlement prescrivant de choisir ses directeurs et syndics dans son sein. Il voulut assister à la première assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Occident et de celle des

1. Les Indiens du jeton de 1723 sont debout.

2. Vente à Amsterdam, les 10 avril 1905 et jours suivants (J. Schulman, expert), n° 1235.

3. *Florebo quocumque ferar* avec les armes composées d'un globe d'azur (Cf. A. Blanchet, *Études de Num.*, t. II, 1901, p. 143).

Indes où les élections devaient avoir lieu. Cette assemblée se tint le 30 décembre 1719, et la relation de la séance dit :

« Le registre des délibérations fut présenté à Mgr. le Régent qui signa la délibération et se leva, toute la cour le suivit et le registre resta sur le bureau ¹. »

Le jeton d'or publié plus haut porte une légende très courte, mais qui dit nettement ce qu'elle veut dire : *Honor, non pretium*. Le droit de jeton était bien entré dans les mœurs. Il n'est donc pas probable que cette inscription, si déférente, s'adresse aux directeurs et syndics de la Compagnie, qui devaient s'attendre à recevoir des bourses de jetons. Malgré le luxe exagéré de Law, il est peu probable aussi que des jetons d'or fussent destinés à des personnages secondaires.

Mais, d'autre part, Law n'avait pu fonder la Compagnie des Indes que grâce à l'appui du régent. Celui-ci avait même tellement de confiance dans les combinaisons du financier écossais qu'il engageait obstinément ses amis, comme Saint-Simon par exemple ², à profiter des actions du Mississipi. Law ne pouvait donc manquer d'être aimable envers le régent. Après le roi, qui d'ailleurs était un personnage secondaire en 1719, le duc d'Orléans était évidemment le seul personnage à qui un présent devait être offert avec le tact exprimé par les mots rappelés plus haut.

Si ces mots constituent une inscription numismatique parfaite, on peut s'étonner cependant que le revers du jeton ne porte pas d'autre type. L'inscription eût pu être gravée autour d'une scène intéressante et d'un mérite artistique analogue à celui du droit.

Remarquons qu'à la fin de 1719 précisément, les événe-

1. [Mouffle d'Angerville], *Vie privée de Louis XV*...., 1781, t. I^{er}, p. 115 et 116, et pièce justificative, III, p. 251.

2. *Mém. de Saint-Simon*, 1^{re} éd., t. XVII, 1829, p. 356 (en 1719).

ments financiers se précipitaient. De plus, l'assemblée de la Compagnie se tint le 30 décembre et les étrennes étaient fort proches ¹. Law avait donc deux raisons immédiates pour offrir au régent une bourse de jetons d'or. On objectera que la relation, citée plus haut, n'en parle point. Mais d'abord nous avons vu que le régent partit aussitôt qu'il eut signé le registre ; et, enfin, nous concevons bien que le cadeau devait être plus agréable s'il était moins public.

On dira encore qu'on ne trouve aucune trace de la fabrication du jeton en 1719.

Mais il est fort probable que le journal ne fournit pas l'état complet de la fabrication des jetons à la Monnaie des Médailles. Ensuite, rien ne prouve que le jeton d'or soit sorti de cet atelier. Le contraire me paraît infiniment vraisemblable, car la Compagnie des Indes venait de recevoir le privilège de fabriquer les monnaies du royaume. La Monnaie de Paris, du moins l'atelier de la rue de la Monnaie, était donc à la disposition de Law. Mais cet atelier était surchargé de travail. En effet, c'est en décembre 1719 qu'un édit avait ordonné la fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent fin, et, peu de temps après, « sur ce qu'il a été représenté au Roy en son conseil par les Directeurs de la Cie des Indes que l'Hostel de la monnoye établi à Paris ne suffit pas pour l'accélération du travail de la fabrication des livres d'argent », un arrêt du Conseil d'État du 13 janvier 1720 prescrit que « la fabrication des livres d'argent se pourra faire dans tous les Hostels de Monnoyes qu'il plaira à la Compagnie des Indes, même dans les ouvroirs établis au Louvre en 1709 ² ».

Ainsi donc, si Law tenait à offrir au régent, le 1^{er} jan-

1. On se souviendra que les rois de France recevaient des jetons d'or au premier jour de l'an. Pour ceux composés par Sully, voy. *Rev. Num.*, 1863, p. 425, pl. X.

2. Cf. E. Zay, dans la *Rev. num.*, 1884, p. 458.

vier 1720, une bourse de jetons d'or, il avait à sa discrétion l'outillage nécessaire pour faire exécuter sa commande ; mais, d'autre part, le temps était mesuré et l'Hôtel des monnaies ne pouvait suffire au travail prévu. Tout ceci explique que le jeton porte au revers une simple inscription de trois mots. J'ajouterai que Law, en faisant fabriquer le jeton à la Monnaie de Paris, ne pouvait craindre des réclamations venant du directeur de la Monnaie des Médailles, d'abord parce que la puissance du financier devait empêcher les réclamations de ce genre de se manifester, et ensuite parce que le jeton pouvait être présenté comme un essai monétaire ou même comme une monnaie véritable. En effet, notre jeton d'or pèse 19 gr. 60 ; or, le louis aux deux *L* couronnées, aussi bien que le louis à la croix de Malte, pèse 9 gr. 75. Le poids du jeton est donc, à dix centigrammes près, équivalent à celui d'un double louis.

Il y a, si j'ai bien raisonné, de fortes présomptions en faveur de l'explication que je viens d'exposer.

II. COINS POUR LES PLOMBS DE MARCHANDISES

En 1906, M. Paul Bordeaux remarqua chez M. Émile Dreyfus, antiquaire à Genève, deux coins de fer dont il me communiqua une empreinte. Je reconnus qu'il s'agissait de fers destinés à fabriquer les plombs de la Compagnie des Indes, et, M. Bordeaux m'ayant amicalement cédé ses droits de « préemption », je devins propriétaire du curieux instrument dont voici la description :

1^o Bouterolle composée d'une tige pyramidale de fer, longue de 0^m 22. Le sommet a été écrasé par des coups de marteau qui indiquent un usage assez prolongé. La surface plane de la base a la forme d'un trapèze dont les côtés latéraux ont 0^m 027 ; au centre est gravé en creux un cartouche

couronné et renfermant un écusson aux armes de France. Autour, entre deux fleurons, l'inscription **FLOREBO QVO FERAR**. Le diamètre, déterminé par un grènetis, est de 0^m 017.

Pl. III, en bas.

2° Pile constituée par deux pièces.

La première est un bloc rectangulaire composé de deux parties dont l'une, supérieure, est plus étroite et porte sur sa face plane le type du revers, qui est à peu près semblable, quoique moins fin, à celui du droit du jeton d'or décrit plus haut. Le diamètre entre grènetis est le même que pour l'autre face.

Pl. III, au milieu, à gauche.

La seconde pièce est composée d'une chape évidée au centre d'un trou carré, correspondant à la partie supérieure du bloc qui forme l'enclume. Cette pièce mobile présente aussi deux créneaux destinés à laisser passer les cordelettes ¹ traversant le plomb. Superposées, les deux pièces de la pile forment un seul bloc (de 0^m 04 de côté), dont le type gravé se trouve dans une cavité, qui sert à maintenir le trou-seau (bouterolle mobile) pendant la frappe.

Pl. III, au milieu, à droite.

Ces deux coins devaient produire des empreintes dirigées dans le même sens (↑↑) et l'on tenait évidemment à ce résultat, car, ainsi que je l'ai dit, la base de la bouterolle, portant le type, était de forme trapézoïdale. Il en était de même naturellement de l'ouverture de la pièce mobile et, par conséquent, le coin supérieur ne pouvait s'encastrer dans la base que si les côtés longs du trapèze correspondaient de part et d'autre ².

1. Ou des lanières de parchemin.

2. La disposition générale de ces coins rappelle celle du coin de Faustine jeune, conservé au Musée de Lyon.

La Compagnie des Indes orientales de Colbert avait été astreinte à munir de deux plombs avec une empreinte à ses armes, chaque pièce de toile, blanche ou rayée ou à carreaux, et de mousseline, avant la mise en vente. La confiscation et une amende de 3000 livres, payable moitié au dénonciateur et moitié à l'État, punissaient la vente de ces étoffes importées et non marquées. Les marques de plomb étant imposées par les règlements de fabrique aux produits français, depuis 1667, la Compagnie des Indes fut simplement soumise au droit commun pour les étoffes qu'elle était autorisée à importer ¹.

La Compagnie reconstituée par Law dut se conformer à des règlements analogues. Ainsi, pour les tissus de coton autorisés, des agents apposaient des sceaux de plomb aux armes de la Compagnie, frappés à l'extrémité d'une queue de parchemin, fixée elle-même à chaque extrémité des pièces d'étoffe, et cette opération avait lieu en présence des Directeurs des Fermes, spécialement délégués pour la circonstance ².

Les Intendants des provinces devaient assurer le contrôle du plombage ³.

Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution. En 1791, les tissus, soumis précédemment à la marque, en furent

1. Henry Weber, *La Compagnie française des Indes (1604-1875)*, 1904, p. 235 et 236. — En réalité, on peut faire remonter l'origine de la Compagnie des Indes à la Compagnie de Saint-Malo, créée en 1601.

2. *Ibid.*, p. 505 et 506.

3. Dans une lettre du 1^{er} novembre 1701, écrite par le sieur des Casaux du Halay, négociant à Nantes, au contrôleur général, on lit : « Monseigneur sait-il qu'à toutes les ventes que la Compagnie des Indes fait ici, M. des Grassières, inspecteur de la Marine, y exerce une espèce d'inspection ? Ces ventes se font ici publiquement aux yeux de tout le monde, dans l'hôtel de la Bourse des marchands, sur un amphithéâtre dressé exprès. Les marchands de toutes les villes y viennent, et y font leurs achats au plus offrant... Il est encore vrai que le subdélégué de l'intendant agit à la marque des plombs qui s'attachent aux marchandises ». (A.-M. de Boislisle, *Corresp. des contrôleurs génér. des finances avec les intendants des provinces*, t. II, 1883, p. 91, n^o 332.)

exemptés ; les poinçons, matrices et presses servant au plombage, furent remis à l'État par la Compagnie des Indes, pour être brisés ¹.

Le docteur Antoine Sabatier, de Lyon, qui a formé une très belle collection de plombs de marchandises et qui étudie ces petits monuments depuis longtemps déjà, a bien voulu me donner quelques renseignements sur les plombs de la Compagnie des Indes dont il possède une série assez nombreuse. Il en a recueilli de plusieurs sortes émanant de la Compagnie de Colbert. Les sceaux pour étoffes, à plateaux ronds, sont datés (1688 à 1691, 1701, 1702, et autres années sans doute). Les sceaux d'emballage, placés aux liens des balles, sont triangulaires ² et portent sur la tranche le mot **ORIENT**, qui est le nom du port d'attache (Lorient). Il y a encore un autre type de sceaux d'emballage avec les mots **INT. DE. PARIS** ou **INT. DE. LION**.

Le type des sceaux de la Compagnie des Indes de Law est celui qui est fourni par les coins décrits plus haut. On en a publié un dessin très inexact avec la date 17-22 et une banderole sous l'écusson avec les mots *Comp. des Indes* ³. M. Sabatier n'a jamais rencontré de plombs de ce genre et ceux que j'ai vus ne portaient pas non plus ces indications. Sur le rocher qui supporte l'un des sauvages dans le type du coin décrit plus haut, on remarque un instrument muni d'un manche assez long, qui peut être considéré comme un

1. H. Weber, *Op. cit.*, p. 658. — En 1786, la Compagnie des Indes, rétablie le 14 avril 1785, avait été autorisée à fabriquer de nouveaux plombs (*Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui permet aux Administrateurs de la Compagnie des Indes de faire les Balanciers et Planches nécessaires pour graver les nouveaux Plombs et Bulletins qui doivent servir à la marque des Mousselines et Toiles de coton que ladite Compagnie fera vendre à l'avenir*, du 30 septembre 1786).

2. C'est le type publié par M. E. Zay, *Op. cit.*, p. 271 (attribué à tort aux étoffes).

3. E. Zay, *Op. cit.*, p. 271. Cette erreur s'explique facilement si l'on suppose un état défectueux des plombs publiés. Ces petits monuments sont souvent très abimés.

tomahawk ¹. On connaît des plombs avec ce différent ; ils sont donc contemporains des coins que je possède. Mais sur d'autres plombs, l'instrument est remplacé par une lettre. M. Sabatier a relevé : D, H, I, K, M, N, O, S, Z avec une étoile. Un autre plomb porte une petite couronne fermée ².

Ces différents ne sont certainement pas des marques de graveurs. M. Sabatier s'est demandé si les signes en question indiquaient la provenance des étoffes, les comptoirs, les qualités, les années de vente, ou encore les directeurs de la Compagnie, chargés de la vente. Pour l'instant, il incline à croire que ces lettres sont les initiales du vaisseau. Mais les listes des vaisseaux de la Compagnie, qui ont été publiées, sont fort incomplètes, et d'ailleurs il y avait des vaisseaux de particuliers affrétés avec une permission des Directeurs.

En tout cas, il ne paraît pas que les différents aient servi de garantie contre la fraude, car ils sont très nets sur les plombs bien conservés et auraient été copiés, comme le reste du type, par les faussaires. Il était plus aisé de distinguer les diverses émissions de plombs de la Compagnie, en changeant, par exemple, l'espace entre les lettres et le nombre de points du grènetis ³.

Les précautions prises contre les faussaires étaient fort utiles, on peut le croire ; mais il est vraisemblable qu'elles n'empêchaient pas la fraude de s'exercer. Je possède un

1. M. Sabatier avait pensé aussi au calumet. Mais cette pipe, particulière aux Indiens de l'Amérique du Nord, était fort longue, tandis que la proportion entre le manche de l'instrument gravé et la partie large de cet instrument paraît indiquer un manche relativement court.

2. Cf. le récent travail de M. le Dr Sabatier : *Étude revisionnelle des sceaux de plomb fiscaux et commerciaux publiés dans l'Histoire de Lyon*, 1908, p. 55 à 57.

3. C'est un criterium invoqué pour établir la fausseté de plombs au nom du bureau de Saint-Dizier (*Dissertation sur les empreintes des plombs ordonnées par les lettres patentes du 5 septembre 1759, être apposées aux toiles peintes étrangères et aux toiles de coton blanches étrangères*, à Paris, chez P. G. Simon, 1769, p. 25, 27 et s.).

plomb ¹ d'une gravure moins nette que d'autres sceaux de la Compagnie des Indes ; on y voit des traits obliques représentant le sinople et ils passent sur tout le champ au-dessous du chef d'azur, tandis que sur les autres sceaux, les hachures fines et très rapprochées ne passent pas sur la pointe onquée d'argent. M. Sabatier, à qui j'ai communiqué ce plomb, pense que nous devons le considérer comme un spécimen de fraude.

A. BLANCHET.

1. Trouvé dans la Seine, à l'écluse de la Monnaie, avec une centaine de plombs de ma collection.

MÉLANGES & DOCUMENTS

NOTE SUR L'ORIGINE DU MOT « FRANC » COMME NOM DE MONNAIE

Comment le mot « franc » est-il devenu un nom de monnaie ? Pour résoudre cette question, je prendrai pour accordé que la première monnaie qui a reçu ce nom est le *franc à cheval* de Jean le Bon. Le Blanc veut qu'il y ait eu des francs d'or au XI^e siècle. « Sous le règne de Philippe I^{er}, écrit-il dans son *Traité historique des Monnaies de France*¹, il y avait des francs d'or qu'on nommait aussi florins d'or, lesquels étaient peut-être la même chose que le sol d'or qui avait encore cours en ce temps-là ». Mais à l'appui de cette assertion, il ne cite qu'un texte, à savoir une donation qui aurait été faite en 1068 à la confrérie des clercs de Pontoise, et où il est parlé d'un prix de quatre francs d'or² ; or il suffit de lire ce texte, extrait par lui d'une *Histoire véritable de l'antiquité du vicariat de Pontoise*³, pour y reconnaître un document du XIV^e siècle : d'où l'on peut inférer que la date a été mal lue, et même supposer qu'elle était 1368 et non

1. Le Blanc, *Traité historique*, chapitre I^{er}, p. iv de l'édition d'Amsterdam (1692).

2. *Ibidem*, p. 147.

3. *L'Histoire véritable de l'antiquité et prééminence du vicariat de Pontoise* (Paris, 1637 ; Bibliothèque nationale, Lk⁷ 8.019) est une réponse à *L'Histoire de l'origine et fondation du vicariat de Pontoise* (1636 ; B. N., Lk⁷ 8.018). Celle-ci soutenait que la charge de vicaire de Pontoise n'était point un titre, mais une simple commission et députation de l'archevêque de Rouen ; que la fondation du vicariat, ou plutôt officialité foraine de Pontoise, venait de la donation que saint Louis avait faite à Eudes Rigault, archevêque de Rouen, et à ses successeurs de l'archidiaconé de la ville de Pontoise, etc. *L'Histoire véritable* combat ces thèses. Elle prétend, entre autres choses, que c'est une erreur de rapporter au temps de saint Louis l'institution première des vicaires de Pontoise, et que ceux-ci « florissaient en grande autorité », dès l'an 1068. A l'appui de cette assertion, elle cite quatre titres tirés des Archives de l'abbaye royale et de celles de la Confrérie des clercs de Pontoise ; c'est dans le premier de ces titres, daté de 1068, qu'il est parlé d'une rente de sept sols parisis abandonnée moyennant un prix de quatre francs — ou florins — d'or.

1068, le copiste ayant oublié *trecentesimo*. Il est certain d'ailleurs que la première monnaie d'or frappée par les rois de la troisième race est le denier d'or à l'écu de saint Louis.

Admettons donc, avec la généralité des auteurs, que le nom de franc apparaît dans l'histoire des monnaies en décembre 1360. Quelle origine convient-il de lui assigner ?

Le Blanc, parlant du franc d'or de Jean le Bon, déclare : « cette espèce fut appelée franc à cause qu'elle valait un franc ou une livre, c'est-à-dire 20 sols » ¹. Et ailleurs : « il [Jean le Bon] ordonna... que l'on ferait une monnaie nouvelle, qu'il voulut qu'on appelât franc d'or à cause qu'elle valait un franc ou une livre, c'est-à-dire 20 sols » ². Point n'est besoin de commenter longuement cette étymologie ³ : elle contient une pétition de principe, puisque c'est précisément à partir de cette époque que les mots *franc* et *livre* sont employés l'un pour l'autre.

Bodin, dans sa *République*, écrit : « Du temps du roi Jean,.. on forgea les écus à deux deniers vingt grains de poids de même loi que les anciens, qui furent appelés francs à pied et à cheval (car lors ils appelaient les Français Francs, comme encore en tout l'Orient les peuples d'Occident sont appelés Franques) » ⁴. Il n'est pas aisé de comprendre ce que Bodin a voulu dire. On peut supposer qu'il a cru que le nom de ces francs à pied et à cheval avait été tiré de la légende *Franconum rex*. Ce serait alors la même étymologie qui est indiquée par Littré dans son *Dictionnaire* ⁵. D'après Littré, la pièce créée en 1360 « fut nommée franc à cheval à cause de la devise *Franconum rex* qui y était ».

Faut-il s'arrêter à cette deuxième étymologie ? Il ne le semble pas. La devise *Franconum rex* se lit, entière ou avec des abrévia-

1. Le Blanc, *ibid.*, chap. I^{er}, p. vi.

2. *Ibid.*, p. 225.

3. On la retrouve chez Abot de Bazinghen — lequel, à la vérité, n'a fait qu'un travail de compilateur, copiant sans critique tous ses prédécesseurs —. Voir le *Traité des monnaies en forme de dictionnaire* (1764), art. *Franc d'or fin*, t. I, p. 539.

4. *La République*, VI, chap. III (p. 969 de l'édition de 1577).

5. Art. *Franc*, 2.

tions diverses, sur quantité de pièces antérieures à 1360. Pourquoi aurait-on attendu jusqu'à cette date pour en tirer le nom de franc ? Cela se comprendrait si la légende en question, dans la pièce de 1360, était présentée d'une manière qui attirât particulièrement l'attention sur elle, ou sur ses premières lettres. Mais il n'en est pas ainsi. Si on avait dû tirer un nom de pièce de notre légende, on l'eût fait plutôt pour ces pièces de billon — antérieures à 1360 — dans le milieu desquelles les lettres FRANCORV, FRANCO, FRAN, ou même FRANC, se détachent, frappant tout de suite la vue ¹.

Nous sommes donc obligés de chercher une autre étymologie. Cette étymologie, l'idée s'en présentera à nous si nous lisons avec attention l'ordonnance du 5 décembre 1360, ordonnance qui a donné naissance au franc.

Cette ordonnance — il importe de le rappeler — a été rédigée aussitôt après la délivrance du roi Jean, puisque celui-ci n'avait été rendu libre que le 25 octobre 1360. Le roi commence par y résumer les événements de la guerre avec les Anglais. Il parle de sa captivité : « avons été détenus, tant à Bordeaux comme en Angleterre et à Calais, par l'espace de quatre ans et plus, auquel temps nous et notre.. peuple continuellement avons soutenu et souffert moult de maux, mésaises et douleurs ». Il parle ensuite des négociations qui ont eu lieu en vue de la paix, du traité qui a été signé à Brétigny, des clauses et de l'exécution déjà commencée de ce traité. Et il ajoute : « par la paix dessus dite.. nous avons été délivrés à plein de prison, et sommes *francs* ² et délivrés à toujours. » Une paix durable a été faite, une alliance a été conclue. Et le roi revient sur sa délivrance, pour s'en réjouir à nouveau : « et sommes retournés en notre royaume *franc* et délivré par la grâce de Dieu et de la benoîte Vierge Marie sa glorieuse mère. »

Le roi est donc rentré dans son royaume. « Si avons considéré l'état de notre royaume, poursuit-il, pour le temps passé, présent

1. Cette observation m'a été faite par M. Prou.

2. C'est moi qui souligne le mot. De même plus bas.

et à venir ». Ce royaume souffre de beaucoup de maux, parmi lesquels le roi insiste beaucoup sur ceux qui ont résulté des « mutations et affaiblissements de monnaie ». Et il annonce les réformes qu'il entend faire pour le relèvement de la France : entre autres, la réforme des monnaies. Il déclare qu'il veut établir et maintenir une monnaie forte. La pièce fondamentale du système monétaire nouveau, ce sera notre franc : « nous avons ordonné et ordonnons que le denier d'or fin que nous faisons faire à présent et entendons faire continuer sera appelé franc d'or, et aura cours pour 16 sols parisis la pièce ».

C'est le roi lui-même qui choisit pour la pièce qu'il crée, et dont l'introduction représente le retour à la monnaie forte et stable, le nom de franc. Rappelons-nous les passages de l'Ordonnance cités plus haut : ce nom de franc n'a-t-il pas été choisi pour commémorer la délivrance du roi, cet événement qui met un terme à ses ennuis personnels, qui marque aussi la fin des misères de ses sujets, et qui va lui permettre de se consacrer à la réforme des abus, au relèvement du pays ? Les expressions qu'on note dans l'Ordonnance, le plan suivant lequel elle est rédigée, les sentiments qui s'y manifestent, tout me paraît rendre cette hypothèse pour le moins vraisemblable.

J'ajouterai une dernière remarque ¹. Dans le franc de 1360, Jean le Bon s'est fait figurer à cheval, et revêtu de son armure de guerre. Dans les pièces antérieures, les rois sont toujours figurés sur le trône, dans l'appareil de la majesté. Il semble que Jean le Bon ait voulu consacrer en cette manière la réputation de chevalier qu'il avait depuis assez longtemps déjà, mais que les événements de la guerre — événements devenus très vite légendaires — avaient encore accrue. Mais si le choix du *type* a un rapport avec les faits du temps, ne sera-ce pas une raison de plus d'admettre que le choix du *nom* a été inspiré par ces mêmes faits ?

ADOLPHE LANDRY,

Maitre de conférences à l'École des Hautes Études.

1. Je la dois encore à M. Prou.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

1. — Au village de Langas (c^{no} de Roz-Landrieux, c^{on} de Dol, arr. de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine), dans un champ dit « Les devants de la Tresse », entre la route de Villemer et le grand marais dit « La Bruyère », le 30 janvier 1907, le cultivateur Louis Roger, en labourant, trouva les fragments d'un vase de terre noire, mêlée de paillettes de mica, paraissant fabriqué au tour. Ce vase devait contenir environ 400 monnaies, dont 341 examinées et cataloguées avec soin sont des statères armoricains de bas billon, de la classe attribuée généralement aux Coriosolites. Il y avait, dans le lot étudié, 81 pièces avec le sanglier sous l'androcéphale et offrant 9 variétés; plus 246 pièces avec la lyre, en 8 variétés; 14 autres étaient frustes. — Joseph Mathurin et Ludovic Mocudé, *Monnaies armoricaines, trouvaille de Roz-Landrieux*, Rennes, 1907, in-8, 15 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVII, première partie, 1907, p. 179-161).

La localité est voisine de Saint-Pierre de Plesguen et de Saint-Solen, où l'on a déjà fait des trouvailles de monnaies armoricaines du même genre. Sur l'époque probable de l'enfouissement de ces dépôts, voy. mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 525.

C'est par suite de la perte d'une fiche que je n'ai pas encore signalé ici cette découverte. J'ai offert des spécimens de la trouvaille au Cabinet de France et au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

2. — Au camp de Lambèse (Prov. de Constantine, Algérie), en 1908, on a découvert un dépôt de 54 deniers romains dont on a pu identifier les suivants : Man. Fonteius C. f.; L. Marcus Censorinus; C. Naevius Balbus; Man. Cordius (Dioscures); L. Plautius; A. Plautius aed. cur. (*Bacchius Judaeus*); P. Clodius Turrinus; L. Thorius Balbus; légions d'Antoine (*III, VI, VIII, XII, XII Antiquae, XIX*); Pompée (Amphinomus et Anapias); César (Éléphant); Auguste (plus. var.); Néron (*Salus*); Vespasien; Titus; Nerva (*Libertas publica*);

Hadrien ; Antonin le Pieux. Les pièces ont été déposées au Musée de Lambèse. — *Renseignements de MM. H. Cavalier et R. Cagnat.*

3. — A Kerobestin (c^{ne} de Combrit, c^{on} de Pont-l'Abbé, arr. de Quimper), à l'ouest de substructions romaines près de la rivière, en octobre 1906, vase contenant 106 sesterces de Faustine, Hadrien, Marc Aurèle, Lucille, Septime Sévère, etc. — P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2^e éd., 1907, p. 306.

4. — A Liesbeshausen i. B. (il serait utile de chercher la localité exacte ; celle-ci, citée par un journal de Leipzig, paraît être une dénomination inexacte), petit vase de terre contenant environ 200 monnaies romaines des premiers temps de l'Empire. C'est peut-être la même trouvaille que celle faite près de Dux, composée de monnaies de la République, en particulier de deniers *serrati*. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3964.

5. — A 400 mètres d'Acquigny (c^{on} de Louviers, Eure), à 7 mètres du chemin d'Acquigny aux Planches, le 25 novembre 1908, un carrier, M. V. Bourrée, a trouvé, à 0^m 60 de profondeur, un vase de terre noirâtre, haut de 0^m 18, qui contenait environ 2000 monnaies dont 1855 acquises et examinées par M. Léon Coutil, appartiennent aux empereurs suivants : 2 Valérien ; 1 Mariniane ; 810 Gallien ; 47 Salonine ; 1 Macrin (?) ; 928 Claude II ; 41 Quintille ; 4 Aurélien ; 3 Séverine ; 1 Vabalathe (?) ; 6 Tétricus ; 1 Probus ; 1 Dioclétien ; 1 Maximien Hercule ; 1 Constantin le Grand. — L. Coutil, dans *L'Industriel de Louviers*, du 19 décembre 1908 ; *renseignements de M. Angérad.*

Des pièces assez nombreuses (cent environ) ayant été dispersées, je suis presque certain que l'on a choisi d'abord de préférence les *antoniniani* de Probus, Dioclétien, Maximien et Constantin, qui sont toujours mieux argentés. C'est ainsi qu'on peut expliquer le nombre si minime des pièces des empereurs les plus récents.

On remarquera aussi la proportion très minime de monnaies des empereurs gaulois et l'absence totale du numéraire de Postume.

6. — Dans la forêt de Finges, entre Loèche et Sierre (Valais, Suisse), dans la vallée du Rhône, le 28 avril 1908, des ouvriers creusant un canal pour la Société d'Aluminium, à 1500 mètres de Sierre, trouvèrent les débris d'une « channe » (broc) d'étain qui contenait une quantité considérable de monnaies d'or et d'argent. Il y eut certainement des pièces égarées, car quelques jours après, MM. Clerici, de Milan, avaient entre leurs mains des monnaies d'or et d'argent provenant de la trouvaille. La Société d'Aluminium a cru d'abord que le trésor

se composait de 106 pièces d'or et de 492 d'argent dont les plus nombreuses heureusement ont été étudiées par M. Eugène Demole, président de la Société suisse de Numismatique.

Le trésor de Finges contenait : 3 demi-gros d'Amédée VIII, comte de Savoie ; 1 sizain de Pierre, comte de Genevois ; 1 *soldo* d'Henri de Luxembourg, pour Milan ; 16 *soldi* de Louis V de Bavière ; 3 *soldi* de Louis V et d'Azzo Visconti ; 1 *grosso* d'Azzo Visconti ; 1 *grosso* de Jean Visconti ; 1 florin, 58 gros, 233 sol-et-demi et 1 sizain de Galeazzo II et Barnabo Visconti ; 2 florins et 8 sol-et-demi de Galeazzo II Visconti ; 1 florin et 35 sol-et-demi de Barnabo Visconti ; 1 sizain de J. Galeazzo Visconti ; 48 sol-et-demi de Galeazzo II Visconti, comme comte de Pavie ; 2 ducats de Gênes (1280-1339), 17 ducats du doge Simon Boccanegra, de diverses époques ; 3 ducats du doge de Gênes Gabriel Adorno ; 2 du doge Nicolas Guarco, 1 de Leonardo Montaldo ; 1 de Charles VI, de France, pour Gênes ; 4 florins de Florence ; 1 *grosso* de Ranier Zeno, doge de Venise, 1 de Pierre Gradnigo, 1 de Jean Soranzo ; 4 ducats de Fr. Dandolo, 7 ducats d'Andrea Dandolo 1 de J. Dolfino, 5 de Lauredano Celsi ; 2 de Marco Corner, 8 d'Andrea Contarini, 8 d'A. Venier, 5 de M. Steno ; 1 *grosso* de Modene (xiii^e s.) ; 2 ducats et 2 deniers de Bologne ; 1 ducat du Sénat romain (?) ; 2 florins de Jean XXII, frappés à Sorgues ; 2 sols couronnés de Robert d'Anjou comte de Provence ; 8 gros tournois de Louis IX, 1 de Philippe III et 10 de Philippe IV ; 2 dits de Louis X, dont un contremarqué d'une croix dans un cercle ; 40 gros tournois dits de Philippe V ; 2 de Charles IV ; 1 franc-à-pied de Charles V et 9 écus d'or de Charles VI ; 3 deniers de Saint-Maurice (xiv^e s.). Un florin d'or de W. de Gennep, archevêque de Cologne ; 1 de Cuno de Falkenstein, arch. de Trêves ; 1 d'Adolphe de Nassau, arch. de Mayence ; 2 de Ruprecht I^{er} pour le Palatinat ; 1 de Wenceslas, de Silésie ; 1 de Lübeck ; 1 de Charles I^{er} de Hongrie et 7 de Louis I^{er}. Un gros tournois de Guillaume III, comte de Hollande (contremarqué d'une étoile dans un cercle) ; 1 gros d'Hugues III de Chalon, pour Liège ; 1 florin d'Albert II d'Autriche ; 1 florin de Guillaume I^{er}, duc de Gueldre.

Parmi les pièces entre les mains de MM. Clerici, de Milan, il faut citer outre des pièces analogues de Rome, Florence, Gênes, Venise, Milan et Naples : 1 denier d'Amédée VI de Savoie ; 1 sizain de Pierre, comte d'Annecy ; 1 sizain de Guy de Prangins, Lausanne ; 1 sol couronné de Jeanne I^{re}, 2 florins et un écu d'or de Louis II d'Anjou, pour Naples ; 14 écus de Charles VI de France.

Selon MM. Clerici, il y avait au moins un millier de pièces d'or dans ce trésor.

Les pièces les plus récentes du dépôt sont des sequins du doge de Venise Michel Steno (1400-1413). On peut donc placer l'enfouissement au commencement du xv^e siècle. M. Demole, qui connaît admirablement l'histoire du Valais, pense que la cachette a été faite à l'époque des guerres des Valaisans contre le capitaine-général Guichard de Rarogne et son allié le duc de Savoie, entre 1410 et 1420.

Le broc d'étain, orné d'un lion assis, portait l'inscription *Ro Fabry*. — Eug. Demole, dans le *Journ. de Genève* des 8 et 9 février 1909, et *renseignements du même érudit*.

7. — Dans les fouilles pratiquées à Corinthe par l'École américaine, à la fin de l'année 1907, on a trouvé une poche d'étoffe de laine, conservée en partie, qui contenait : un besant d'or d'Alexis Comnène (Sab., LII, 2), 109 deniers et 5 oboles de l'évêché de Clermont et trois pougeoises anépigrahes du Puy. Cette trouvaille a dû entrer au Cabinet numismatique d'Athènes. Il serait désirable qu'on fit une étude sérieuse de ce dépôt, qui est un souvenir intéressant des relations entre l'Orient et la France.

8. — A Saint-Clair-sur-Elle (arr. de Saint-Lô, Manche), au commencement de 1908, on a trouvé un sac de toile, renfermé dans un vase de terre et contenant 2639 pièces des types tournois, parisis et autres, enfouies vers 1260. La trouvaille ayant été bien étudiée et les pièces les plus intéressantes étant entrées au Cabinet de France, je renvoie simplement à l'article de M. Dieudonné. — *Rev. Num.*, 1908, 499-521, pl. XIV.

9. — A Saint-Germain-de-Tallevende (c^{on} de Vire, Calvados), en démolissant l'ancienne chapelle du logis de la Puissonnière, on a trouvé, il y a quelques semaines, 180 écus de six livres portant des dates comprises entre 1726 et 1790.

10. — Dans une localité de la Lorraine allemande, vers la fin de 1908, on a découvert une cachette d'écus de six livres de Louis XV (dates comprises entre 1726 et 1767) et de Louis XVI (1776 à 1793). — *Renseignement de M^{me} M. Bobillier*.

11. — En novembre 1908, j'ai vu entre les mains d'un cultivateur venu du département de la Marne, un grand nombre d'écus de six livres de Louis XV et de Louis XVI, qui provenaient d'une cachette découverte récemment par lui.

12. — A Courcelles (Hainaut, Belgique), en janvier 1908, en démo-

lissant une maison, on a trouvé dans le mur d'une cave, un coffret de fer, très endommagé, contenant 31 pièces d'or et 6 d'argent. Les monnaies d'or étaient : 1 écu de Charles VI ; 1 salut d'Henri VI, pour la France ; 3 pièces anglaises d'Henri et d'Édouard ; 2 Guillaume VI de Hollande ; 11 Philippe le Beau, dont 2 pour la Hollande, 6 pour le Brabant, 2 pour la Flandre, et un demi pour le Brabant ; 1 pièce de Georges et Hendrick pour la Frise ; 10 pièces du Brandebourg, dont 2 de Frédéric et Sigismond, 4 de Frédéric et 4 d'Albert ; enfin 2 pour l'Empire dont 1 Maximilien et 1 Frédéric. Les 6 pièces d'argent étaient des testons de Galeazzo-Maria Sforza.

13. — A Steenwerck (com de Bailleul, arr. d'Hazebroucq, Nord), dans la ferme de M. Chavatte-Boulet, en juillet 1908, on a trouvé un vase de grès contenant 52 pièces d'argent de Philippe IV. Parmi quelques pièces qui ont pu être examinées, il y avait un ducaton pour la Flandre et un patagon pour l'Artois, tous deux usés. — *Renseignement de M. Louis Théry.*

14. — A Kleinholzbach (cercle de Westerburg, gouv. de Wiesbaden), cruche contenant 397 monnaies de 1680 à 1690, surtout des villes de Francfort et de Cologne. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3990.

15. — A Schöndorf, près de Pluwigerhammer (Cercle de Trèves), vase avec 600 monnaies de la région de Trèves et du xvi^e siècle.

16. — A Gross-Hennersdorf (Cercle de Sorau, gouv. de Francfort, Prusse), deux vases de terre contenant environ 1000 pièces, en majeure partie des gros de Bohême. — *Frankf.-Oder-Zeitung*, du 28 août 1908 ; *Blätter. f. Münzfr.*, 1908, 3990.

17. — A Schmerblock (gouv. de Danzig, Prusse), vase contenant une grande quantité de monnaies d'argent du commencement du xv^e siècle jusqu'à 1625. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3990.

18. — A Boschiletz, près de Wessely (Moravie), on a trouvé une grande quantité de monnaies d'or et d'argent de l'époque de Ferdinand I^{er} (1526-1564). — *Tagespost* de Linz, 21 juin 1908.

19. — A Balmazujvaros (Comitat de Hadju, Hongrie), dépôt de 186 pièces de Cologne et surtout de Friesach (atelier des ducs de Carinthie et des archevêques de Salzbourg) ; variétés intéressantes ; xiii^e siècle.

20. — Kőszegpatyiba (Comitat de Vas, Hongrie), trouvaille de 345 m. du xvi^e siècle, Autriche, Styrie, etc.

21. — A Racmecske (Comitat de Baranya), trouvaille d'écus des xvi^e et xvii^e s., pour l'Autriche, les Pays-Bas et la Westfrise.

22. — A Tolna, dépôt de 68 pièces hongroises, vénitiennes et turques de la seconde moitié du xvi^e siècle.

23. — A Kehida (Comitat de Zala), dépôt de pièces hongroises, et de diverses villes allemandes, hollandaises et de cantons suisses.

24. — A Dunavecse (Comitat de Pest), dépôt de monnaies hongroises, autrichiennes, de Salzbourg, de Silésie, xv^e et xvi^e siècles.

25. — A Szokolyo (Comitat de Szabolcs), 292 pièces hongroises du xvi^e siècle.

26. — A Nagysapo (Comitat d'Esztergom), m. hongroises des xvi^e et xvii^e siècles.

27. — Magyarmecsk (Comitat de Baranya), m. hongroises et autrichiennes du xvii^e s. — Pour les neuf trouvailles précédentes, voy. Paul Harsanyi dans le *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 117-119.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

Poids en forme d'osselets. — On sait que MM. Babelon et Blanchet ont publié dans leur *Catalogue des bronzes antiques* de la Bibliothèque nationale un osselet de bronze (n^o 1927) portant l'inscription $\begin{matrix} \text{CF} \\ | \end{matrix}$, qui est percé d'un trou, creux à l'intérieur, de provenance inconnue et du poids de 238 grammes. M. Kubitschek, dans les *Jahreshefte* de Vienne ¹, établit que cet osselet devait être un poids, rempli de plomb, et représenter la livre romaine (327 gr. 45) ou la nouvelle mine attique (341 gr. 20). L'éminent savant a été mis sur la voie de cette explication par deux poids de bronze du musée Gregoriano portant respectivement les légendes $\begin{matrix} \text{CF} \\ \text{XXX} \end{matrix}$ et $\begin{matrix} \text{CF} \\ \text{L} \end{matrix}$, et dont le premier pèse 10 kilog. 500, un peu plus des 30 livres ou des 30 mines indiquées par l'inscription, l'autre, vidé d'une grande partie du plomb, pesant encore 6 kilog. 700. C'est à tort que l'ancienne érudition, suivie dans le *C.I.L.*, ² avait qualifié ces deux objets de « crura bovina » : ce sont bien des osselets, de même fabrique que celui du Cabinet des Médailles, appartenant au premier siècle de notre ère et trouvés dans les fouilles de Faléries, colonie du Picenum, qui paraît désignée par les lettres CF.

1. *Jahreshefte des österr. archäol. Instit. in Wien*, t. X, 1907, p. 134 et t. XI, 1908, *Beiblatt*, p. 203.

2. *C.I.L.*, IX, 6088, 2 et 3.

*
* *

La pièce de 25 centimes et le système décimal. — En parlant, à plusieurs reprises¹, de la nouvelle monnaie française de nickel, nous avons dit qu'on reprochait à la pièce de 25 centimes de n'être pas conforme au système décimal, mais nous n'avons pas encore précisé les points du litige. Sur la proposition du Bureau des Longitudes, intervenant comme défenseur de l'intégrité du système métrique, l'Académie des Sciences a nommé une commission dont le rapporteur a pris pour thème cette critique. Les unités monétaires décimales, y fait-on remarquer, sont le franc, ses multiples par 10 (10 francs, 100 francs), ses sous-multiples par 10 (décimes, centimes). Les seules pièces qui peuvent être frappées sont celles qui représentent les unités monétaires décimales, leur double et leur moitié (qui se trouve être le multiple par 5 de l'unité inférieure), c'est-à-dire :

Unités	1 centime,	1 décime,	1 franc,	10 francs,	100 francs.
Doubles	2 centimes,	2 décimes,	2 francs,	20 francs,	200 francs.
Demis	5 centimes,	5 décimes,	5 francs,	50 francs.	

Au lieu de 1 décime, 2 décimes, 5 décimes, on dit 10 centimes, 20 centimes, 50 centimes. Une première atteinte au système a donc été l'inadoption du mot « décime » et la conservation effective comme unité première de la pièce de cinq centimes que nous appelons, d'un très vieux mot, le « sou ». Par suite, la pièce de 25 centimes, qui vaut 5 sous, a un faux air de conformité avec le système décimal, mais, étant un sous-multiple du franc par 4, elle ne s'y adapte pas réellement. — C'est la pièce de 2 décimes (20 centimes), qui trouve sa place dans le tableau. Reste à savoir si la commodité ne doit pas l'emporter sur la logique.

1. *Rev. num.*, 1907, p. 539, avec références.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

BABELON (Ernest). *Traité des monnaies grecques et romaines*. II^e partie. *Description historique* (T. I, comprenant les monnaies grecques depuis les origines jusqu'aux guerres médiques). — Paris, Leroux, 1907, un vol. in-4^o, de iv-1667 p., et un album de LXXXV pl.

Voici un ouvrage dont il est particulièrement difficile de rendre compte : comment, en effet, analyser brièvement cette synthèse de la numismatique grecque archaïque ? D'ailleurs, dès son apparition, l'ouvrage de M. Babelon est devenu classique. Il n'y a plus un auteur qui, traitant des monnaies grecques de la même période, ne commence par s'y référer : d'une œuvre déjà si familière aux lecteurs de cette *Revue*, que leur dirait-on qu'ils ne sachent déjà ?

L'auteur a entrepris de récrire la *Doctrina numorum*. Depuis la publication du chef-d'œuvre d'Eckhel, aucun travail aussi synthétique ni aussi vaste n'avait tenté l'audace des numismates. La science avait pourtant évolué depuis 1798. Mais la complication et l'enrichissement mêmes de l'archéologie rendaient une telle entreprise si considérable et si délicate à la fois, qu'aucun autre savant n'aurait osé embrasser le dessein qu'a conçu M. Babelon.

Je ne rappelle pas ici le premier volume de ce *Traité*, volume de doctrine que d'autres doivent suivre, pour former la *première partie* de l'ouvrage complet, et dont le programme est de condenser tous les principes et toutes les *généralités* de la science numismatique. Le volume dont il est question ici est le premier tome de la *seconde partie*, où l'auteur se propose de décrire et de commenter, dans l'ordre de la chronologie historique, toutes les monnaies importantes de la numismatique antique. Ce premier tome, d'un intérêt capital, comprend toute la numismatique archaïque, depuis les premières émissions de pièces d'électrum, encore barbares, de l'Asie mineure hellénique, jusqu'aux émissions, contemporaines des batailles de Marathon, de Salamine et d'Himère, où parurent les beaux décadrachmes d'Athènes et le fameux *démarrétéion* de Syracuse, fleur de l'art sicilien.

Dans ce volume, M. Babelon a délibérément bouleversé l'ordre

d'Eckhel et de Mionnet. Pour énumérer les villes grecques où, de la fin du VII^e siècle au temps des guerres médiques, se sont ouverts des ateliers monétaires, il ne suit plus, comme c'était l'usage, l'ordre de la géographie de Strabon. C'est qu'en effet cet ordre, tout conventionnel, quoique commode pour la numismatique de l'époque impériale, est antiscientifique, lorsqu'on s'attache à l'étude des origines de la monnaie grecque. Eckhel commençait à l'Espagne : M. Babelon n'a même pas à lui consacrer un chapitre de ce premier tome. Aussi substitue-t-il à l'ordre géographique l'ordre historique. Les premières monnaies ont été frappées au nord-ouest de l'Asie mineure : c'est par le nord-ouest de l'Asie mineure que M. Babelon commencera.

Il serait vain de vouloir le suivre chapitre par chapitre, car l'analyse raisonnée de ce volume pourrait composer toute une brochure. Je veux donner seulement le plan de l'ouvrage, pour en montrer l'intime logique : car on pourrait dire, à première vue, qu'en étudiant d'abord les monnaies primitives d'électrum de l'Asie mineure, puis les crésidés, puis les dariques, — ensuite le monnayage d'argent de l'Ionie et du nord de l'Asie mineure, pour revenir à celui de la Carie, de Rhodes, de la Lycie et de la Pamphylie, de la Cilicie et de Chypre, — qu'en consacrant une deuxième partie à Égine et à l'Eubée, à Athènes et à la Grèce propre, à la Macédoine et à la Thrace, aux îles égéennes et à la Cyrénaïque, — qu'en finissant par la Grande-Grèce, la Sicile et les colonies grecques de l'Occident, l'auteur n'a fait que substituer un ordre arbitraire à un ordre arbitraire, et que, s'il a raison d'aborder les premières les régions où la monnaie a été inventée, il répartit les autres chapitres de son livre dans une succession purement fantaisiste : un tel reproche émanerait d'un lecteur hâtif et superficiel. Sans doute les réalités de la géographie numismatique se déroberont à une classification absolument régulière : l'auteur commence par la côte de l'Ionie pour *rayonner* autour d'elle dans toutes les directions où l'hellénisme et, avec lui, la monnaie, se répandirent ; cet ordre *rayonnant* a donc parfois les apparences de l'arbitraire. Mais en réalité c'est l'ordre rigoureusement géographique qui fausse la réalité : car l'hellénisme ne s'est pas propagé par terre ; il a suivi les chemins de la mer et leurs caprices. L'histoire chronologique de la colonisation grecque nous mènerait successivement dans toutes ces régions selon le même ordre, à peu de chose près, qu'a suivi M. Babelon. On voit qu'une telle classification est conforme à la vérité historique : c'est donc un ordre *a posteriori* que nous propose ce volume, et non un ordre *a priori* ; il ne subordonne pas les faits à notre besoin de logique, il se subordonne aux faits.

Il n'y a du reste que peu d'années qu'une semblable classification est possible, car il n'y a que peu d'années que les savants s'accordent sur la chronologie de la numismatique archaïque. Par exemple nous voyons encore dans un volume aussi classique que l'*Historia Numorum* de M. B. V. Head, les débuts du monnayage de Crotona ou d'Agrigente reportés jusqu'au milieu du VI^e siècle : si M. Babelon hésite encore à abaisser sensiblement cette date pour Crotona et les autres cités de la Grande-Grèce qui ont émis des statères incus, il admet qu'Agrigente n'a possédé d'atelier monétaire que fort peu d'années avant 489 et que la Sicile, en général, ne vit frapper qu'un très petit nombre de monnaies avant l'an 500. Ainsi se légitime la place donnée à la Sicile dans le premier tome de ce *Traité* : l'île où l'art monétaire devait si vite atteindre à la perfection fut l'une des dernières parties du monde grec à connaître, ou du moins à fabriquer la monnaie.

Si dans un tel ouvrage l'auteur a prétendu condenser les données de la science plutôt que les renouveler, il y a cependant une partie de ce volume qui est tout à fait nouvelle, on devrait même dire inédite : c'en est le dernier chapitre où est décrit le *Trésor d'Auriol* et où, à sa suite, sont analysées les principales trouvailles de monnaies grecques primitives sur les bords du bassin occidental de la Méditerranée. En effet, ces découvertes seules nous donnent quelques renseignements précis à la fois sur l'extension de la colonisation grecque en Étrurie, en Provence, en Espagne, et sur le rôle économique de la monnaie grecque primitive dans les relations des Grecs avec les peuples de ces régions. M. Babelon n'a voulu consacrer que quelques pages à cette étude, pour ne pas la faire déborder du cadre de son ouvrage. Mais ces pages et l'intention même de l'auteur de rapprocher ces trouvailles éparses des émissions monétaires primitives dont la provenance est nettement connue, renouvellent les idées générales que nous pouvons nous faire des origines et du développement de la monnaie dans le monde grec, avant l'extension énorme que prit la puissance athénienne à la suite des guerres médiques.

Qu'au cours de ce gros volume, M. Babelon ait renouvelé aussi, avec la grande perspicacité scientifique qu'on lui connaît, une foule de données plus particulières, on devait s'y attendre, et l'on ne s'en étonnera point. Son œuvre du reste n'est-elle pas devenue, dès le premier jour, l'outil le plus essentiel de tous les travailleurs qui interrogent les monnaies grecques archaïques pour leur demander de témoigner du siècle où elles sont nées et où elles ont circulé ? Tous les lecteurs de cette Revue répondront d'eux-mêmes à cette question.

JEAN DE FOVILLE.

*
* *

DEMAILLY (A.). *Inventaire d'une série inédite de monnaies des évêques des innocents, papes des sots, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie, principalement à Amiens*. Amiens, 1908, in-8°, 170 p., nombreuses fig. Extr. du t. XXXVI des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*.

La série dont le Dr Rigollot révéla l'intérêt en 1833 s'est enrichie de pièces assez nombreuses depuis trois quarts de siècle. Un travail d'Alfred Danicourt, paru dans la *Rev. num.* et dans le *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie* (en 1886) en a fait connaître d'intéressantes. Le recueil de M. Demailly en contient une centaine ; beaucoup sont inédites et d'une grande variété. L'auteur a dressé des listes d'évêques, dont le nom est souvent suivi de celui de la paroisse (19 exemples), ou de la date seule (12 ex.), ou à la fois du nom de la paroisse et de la date (33 ex.). Toutes les pièces datées sont comprises entre 1516 et 1584.

Le déchiffrement des légendes est souvent difficile, car ces petits monuments ont généralement été fabriqués par des artistes de second ordre ; de plus, ils étaient coulés dans des moules de pierre dont la gravure ne pouvait présenter la même finesse qu'un coin de métal. Enfin la matière employée, plomb ou étain, a subi, en maintes occasions, les atteintes du temps. M. Demailly, qui a fait faire quelques analyses, croit que les pièces des Innocents sont d'un plomb ne contenant que des traces d'étain ; et, d'après lui, la décomposition pulvérulente démontrerait que les monuments sont de plomb. Mais, depuis les recherches de M. Ernst Cohen, on sait que l'étain est également sujet à une maladie pulvérulente. Ne savons-nous pas d'ailleurs que l'étain a été employé pour les méreaux, du xv^e au xvii^e siècle ? Ainsi, les méreaux de la Faculté de médecine de Paris, en 1491 et en 1601, étaient faits de ce métal. Il est donc probable qu'il y a des pièces des Innocents fabriquées aussi avec de l'étain.

Les types des pièces décrites par M. Demailly sont variés : baiser de paix, puits, écussons, évêques, personnages divers, bénitier, scènes d'interprétation souvent difficiles, rébus constitués par des objets et des syllabes. M. Demailly a réussi admirablement à donner un sens satisfaisant pour la plupart de ces légendes singulières. Les inscriptions ont été habilement déchiffrées. Notons seulement que les \bar{A} indiquent une abréviation pour le n° 45 ; il faut lire par conséquent : *super firmam petram*.

A propos du type amusant du « ferreur d'oies », il ne faut pas oublier de rappeler que Jules Rouyer a consacré une note aux « maréchaux ferreurs d'oies », qu'il reconnut sur un plomb des Innocents trouvé à Théroouanne (*Rev. belge de num.*, 1882, p. 657-659).

J'aurais aimé que l'auteur indiquât les proverbes, inscrits sur les pièces, qui sont déjà connus par les recueils spéciaux, tels que celui de Le Roux de Lincy. Si on ne les retrouve pas, — et c'est, je crois, un cas assez fréquent, — devons-nous considérer ces dictons comme particuliers à la Picardie ? Ont-ils eu une existence éphémère ? Sont-ils les reflets d'une littérature spéciale aux cérémonies si singulières pour lesquelles ces pseudo-monnaies ont été émises ? Il faudrait peut-être une longue étude pour résoudre ces questions. D'ailleurs, les légendes des plombs des Innocents ont sans doute des origines assez diverses. Tantôt un rébus se traduit très sûrement par les mots *Au pauvre faut être courtois* ; tantôt une « monnaie » très remarquable de la collection de M. Félix Collombier, portant le nom du pape des sots, présente le verset bien connu : *Stultorum infinitus est numerus* (*Eccles.*, 1, 15).

M. Demailly a décrit encore quelques méreaux indéterminés et enseignes de pèlerinage (dont une, remarquable, de saint Firmin) ; puis il a signalé des faux du XIX^e siècle dont les moules ont été retrouvés.

En résumé, le travail de M. Demailly est très louable et, pour ma part, je souhaite qu'il réunisse bientôt les éléments d'un supplément consacré à cette curieuse série de monnaies des Innocents, dont les spécimens sont relativement si rares.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

BORDEAUX (Paul). *La médaille d'honneur offerte par la Municipalité de Creil à M^{me} Palm Daelder, en février 1791*. Beauvais et Paris, 1908, gr. in-8°, 31 p., fig. Extr. des *Mém. de la Soc. académique de l'Oise*, t. XX, 2^e p^{ie}.

M. Bordeaux nous fait connaître une médaille de sa collection, au type de la *Confédération des Français*, qui porte sur la tranche l'inscription suivante : *Donné par la municipalité de Creil sur Oise à M^{me} P. Dalder, le 11 F^r 1791*. Cette inscription fait l'intérêt du petit monument, et M. Bordeaux a pu établir une biographie de M^{me} Dalder, Hollandaise née à Groningue en 1743, dont le vrai nom était Alders, orthographié ensuite Aelders et précédé de la particule lorsque

l'héroïne, veuve de M. Palm, séjourna en France, où la vie de la fin du XVIII^e siècle l'avait engagé à se fixer. Après avoir brillé par sa beauté à Paris, M^{me} Dalder se passionna pour les nouvelles idées, pour les œuvres humanitaires et pour la revendication des droits de la femme. Au club révolutionnaire, dit « Cercle social », fondé par l'abbé Fauchet, M^{me} Palm Aelders ou Dalder prononça, le 30 novembre 1790, une allocution où l'on remarque la phrase suivante : « Puisque les Français sont devenus des Romains, imitons les vertus et le patriotisme des dames romaines ». Elle écrivit ensuite un « Discours sur l'injustice des loix en faveur des hommes au dépend des femmes ». La municipalité de Creil, qui en reçut un exemplaire, témoigna sa satisfaction à M^{me} Dalder en lui offrant la médaille nationale, une cocarde tricolore et le titre de membre honoraire de la garde nationale creilloise.

Après avoir essayé vainement d'organiser une légion d'amazones, la Hollandaise retourna dans sa patrie, en 1792, avec une mission du ministre Lebrun. Malgré la proclamation de la République batave, en 1795, M^{me} Dalder n'obtint pas la situation qu'elle enviait sans doute ; elle fut même arrêtée comme espionne du parti orangiste.

Les renseignements recueillis patiemment par M. Bordeaux constituent une utile contribution à l'histoire morale de la Révolution : le rôle de la Hollandaise Dalder est aussi intéressant, à mon avis, que celui du Prussien Anacharsis Clootz.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ¹

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— George Macdonald, *Ancient numismatics*. S. l. n. d., in-8°, p. 55-67, Extrait [Intéressant coup d'œil sur les travaux de numismatique antique publiés en 1908].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Kurt Regling, Les précurseurs de notre monnaie. *Monatsblatt des « Brandenburgia »* (*Gesellschaft f. Heimatskunde*), XVII, mai 1908, 66-71 ; *Zeitgeist*, n° 19 du 11 mai 1908 ; cf. *Numismatiker*, n° 10, octobre 1908 [Coup d'œil sur les divers moyens d'échange et sur les monnaies primitives].

— K. Regling, Fragments d'argent et lingots en Assyrie. *Berliner Münzbl.*, 1909, 239.

— F. Imhoof-Blumer, *Die Amazonen auf griechischen Münzen*. Extr. de *Nomisma*, f. II, 1908, 1-18, pl. I et II [Intéressante étude sur les Amazones dans la Numismatique grecque]. 4°, 18 p., 2 pl.

— B. M. Yakountschikoff, *Neizdannia i redkia Drevne Gretcheskia Moneti*. Saint-Pétersbourg, 1908, gr. in-8°, 53 p., 10 pl. Extr. des *Zapiski Imperatorskaie Russkie Archeologitcheskaie Obchtchestvo* [M. de Tarente, de Rhégium, de la Sicile, de Scyros au type d'Athènes, d'Argos, d'Elide, de Corinthe, de Béotie, d'Érétrie, d'Eubée, des rois de Macédoine, de la Chersonèse, de la Mœsie, du Pont, du Bosphore, d'Amastris, de la Mysie, de la Troade, de l'Ionie, de la Syrie, de la Perse, de la Bactriane, etc. En tout, 135 pièces dont plusieurs d'un grand intérêt. Le n° 1, attribué à un roi incertain d'Espagne, est un statère de 7 gr. 52, avec une tête diadémée et une proue, qui est d'un classement difficile].

— E.-J. Haeblerin, Les bases métrologiques du système monétaire le plus ancien dans la moyenne Italie. *Bollettino ital. di Num.*, 1908, 141-144, 157-162 ; avec notes de S. Ricci, 145, 162-165.

— L.-A. Milani. Deux dépôts de l'âge de bronze de Campiglia d'Orcia et du rôle monétaire de l'*aes rude* dans les sépultures de l'Etrurie. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 443-458, fig. [Lingots et haches à rebords. Certains lingots sont contremarqués].

— Giovanni Pansa, Sur un sextans inédit et singulier à légende bilingue, frappé dans la métropole étrusque de Tarquinies. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 377-386, fig. [Intéressante pièce à tête de Pallas et à tête de cheval]. T. à p.

— A.-W. Hands, Monnaies grecques communes. *Num. Circular*, 1908, 10649-51, 10777-80, 10841, fig. (Pandusia, Temesa, Medma).

— J. de Foville, Choix de monnaies et médailles du Cabinet de France. Monnaies de Sicile. *Rev. num.*, 1908, 547-559, pl. XVI et XVII. [M. de Géla, d'Himère, de Leontini, Zancle-Messana, Morgantina, Naxos].

— G. La Corte Cailler, Une monnaie antique de Messine. *Archivio storico Messinese*, VIII, 1907, fasc. I-II.

— B^{on} Pennisi di Floristella, Une monnaie d'or unique de Messana. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-1908, 129-130, pl.

— E.-J. Seltman, Tétradrachme avec le nom d'Hippias. *Num. Chron.*, 1908, 278-280, fig. [Monnaie d'Athènes qui paraît porter au-dessus du front les lettres Π].

— René Dussaud, L'ère d'Alexandre en Phénicie (336 av. J.-C.). *Rev. num.*, 1908, 445-454, fig. [Reprend avec méthode une question intéressante et conclut que Sidon et Acé ont employé une ère partant de 336, année de l'avènement d'Alexandre le Grand].

— J. Mavrogordato, Y avait-il un atelier monétaire en Égypte avant les Macédoniens? *Num. Chronicle*, 1908, 197-207, fig. [Petites monnaies d'argent du type athénien, portant des signes analogues à des hiéroglyphes. Probablement un monnayage local. Pièces très intéressantes, à rapprocher du coin athénien trouvé en Égypte].

— Agnès Baldwin, La cavité centrale des bronzes ptolémaïques. *Num. Circular*, 1909, 1142, fig. [A propos du travail de M. Dattari].

— Dr V. Lebond, Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Beauvais. *Rev. num.*, 1908, 455-489, fig. [Est disposé à placer *Bratuspantium* au Mont-César de Bailleul-sur-Thérain].

— L. Coutil, Géode en silex, ayant servi de tirelire pour les monnaies gauloises découverte à Belleville-sur-Mer (Seine-Inférieure). *Bull. Soc. préhist. de France*, 23 juillet 1908 [Cette découverte de m. armoricaines a été signalée dans la *Rev. num.*].

— J. Harscouet de Keravel, *Monnaies gauloises; trouvaille de Mordelles*. Rennes, 1908, gr. in-8°, 5 p. fig. Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXVIII [Variétés intéressantes du type armoricain].

— C^t E. Espérandieu, Fouilles du Mont-Auxois; Rapport sur les fouilles exécutées en 1907. *Bullet. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1908, 142 et s. [p. 152, liste de 267 m. romaines de la République et de l'Empire jusqu'à Gratien et de 264 m. gauloises trouvées sur le plateau d'Alise].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— O. Vauvillé, Coins monétaires romains trouvés à Soissons. *Rev.*

num., 1908, 560-562, fig. [Coins de deniers de Claude I^{er} et d'un autre empereur]. Cf. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1908, 289.

— Josef Fischer, Remarques sur les monnaies des monétaires de la République romaine. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 121-126. [Variétés].

— G. Dattari, Contribution au problème de l'argenteure des monnaies antiques. *Rassegna num.*, 1908, 6-10. [Les flans devaient être argentés avant la frappe.]

— Fr. Gnechchi, traduit par A.-W. Hands, Les types monétaires de l'empire romain. *Num. Circular*, 1908, 10666-70, etc.

— Franc. Gnechchi, Contributions à la numismatique romaine; LXXXIX, Rome et la Germanie. *Riv. ital. di Num.* 1908, 347-376, pl. VIII à X [Médaillons et monnaies avec le titre de *Germanicus* ou des types concernant la Germanie. — Cf. mon mémoire publié dans le *Congrès intern. de Numismatique* à Bruxelles en 1891].

— H. Dressel, *Errata-corrige. Zeitschr. f. Num.* 1908, 137-157, fig. [Réponse à M. Dattari sur la question des médaillons d'Aboukir].

— G. Dattari, *Vincit omnia veritas*. Le Caire, 1909, gr, in-8°, 4 p. [Réplique à M. Dressel, relative surtout à la question du Ptolémée, prototype d'un des bustes].

— Lorenzina Cesano, Le denier et le taux de l'intérêt à l'époque de Constantin. *Rendiconti della reale Accademia dei Lincei* (Cl. di Sc. morali, storiche e filol.), xvii, 237-256, fig. [Inscr. de 323 qui fait mention de la *siliqua*]. T. à p.

— Pa-Em. Bilotti, *Gordiano Pio sul trono dei Cesari; nota storico-numismatica*. Salerno, 1907, 8°, 20 p.

— J. Maurice, Note sur les ateliers de Carthage et de Cyzique au IV^e siècle. *Bull. Soc. antiq. France*, 1908, 205.

— Edmond Gohl, Contribution au Corpus Numorum Romanorum (Matériaux du Musée National hongrois à Budapest). *Riv. ital. di Num.*, 1908, 387-430 [Variétés qui ne sont pas dans la seconde édition de Cohen; Septime Sévère à Marius].

— Edmond Gohl, Monnaies romaines du Musée national hongrois. Variétés inconnues à Cohen (Gallien à Claude II). *Numismatikai Köz-löny*, 1908, 164-169.

— [Fr.-J. Hillig], Monnaies romaines au collège de Saint-Jean à Toledo (Ohio). *St. John's college quarterly vol. II*, n° 2, octobre 1907,

in-8°, 65 p. [Descr. de 248 monnaies de la République et de 575 impériales constitués par les doubles du Cabinet du Vatican. Le même collège conserve 453 monnaies papales, de même provenance].

— [L. Forrer], *Catalogue of the collection of Coins and Medals in gold, Silver and bronze formed in the eighteenth century by M. de Montcara, conseiller au Parlement de Grenoble and now sold by order of the present owner M. le Comte Pierre de Viry (château de Viry, Haute-Savoie, France)*. London, 1909 (Vente les 24-26 février). [Collection du plus haut intérêt formée surtout dans la première moitié du xviii^e siècle. Elle contenait un aureus de Quintille et beaucoup de pièces intéressantes, ainsi qu'un remarquable médaillier de Boulle].

— Franz Pellati, Petit trésor de monnaies d'argent républicaines. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 441-442 [Enfoui vers 92 av. J.-C., près d'Ostuni, dans la prov. de Lecce].

— Luigi Rizzoli jun., Casaleone (Vénétie), petit trésor monétaire trouvé sur la propriété Romanin-Jacur. *Notizie degli Scavi*, 1908, 91-97 [Vase trouvé le 20 avril 1905 et contenant 714 deniers dont 60 dentelés et 317 quinaires frappés entre 268 et 44 av. J.-C. Il y avait aussi un as oncial au Janus, pesant 22 gr. 65]. T. à p.

— Émile Chanel, Le trésor de monnaies romaines trouvé à Anglefort (Ain). *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1908, 218-221 [Vase de bronze avec 1424 deniers et *antoniniani* depuis Pertinax et Manlia Scantilla jusqu'à Aurélien]. Cf. *ibid.*, p. cxviii.

— Adrien Blanchet, Découverte d'un trésor de monnaies romaines et de substructions près de Thoiry (Seine-et-Oise). *Bull. Archéol. du Comité des trav. histor.*, 1908, 214-217 [Vase de terre contenant 28 kilogr. d'*Antoniniani* de Valérien à Constance I^{er}].

— Manuel de Oliveira, Trésors rencontrés dans quelques castra du nord de Portugal. *Portugalia*, II, 667-668.

— Kurt Regling, *Der Dortmunder Fund römischer Goldmünzen*. Dortmund, 1908, in-4°, 39 p., 3 pl. [Intéressant inventaire d'un important trésor de m. d'or et d'argent de Constantin I^{er} à Honorius].

— G.-F. Hill, Deux dépôts de monnaies romaines. *Num. Chron.*, 1908, 208-221 [1° Bronzes de la tétrarchie, trouvés en mai 1907, à Weybridge; Dioclétien, Maximien, Constance, Galère, frappés à Londres, Trèves, Lyon, Tarragone, Rome, Siscia, Carthage. — 2° Monnaies d'argent trouvées en 1907 à Icklingham en Suffolk; Valentinien I^{er} et II, Valens, Gratien, Théodose, Magnus Maximus,

Eugène, Arcadius, frappées à Trèves, Lyon, Arles, Milan, Rome, Aquilée, Siscia, etc.].

— A. Dieudonné, Monnaie de Byzance. *Rev. Num.*, 1908, 569, fig. [Opinion de M. Svoronos sur les torches monumentales figurées sur les m. de cette ville].

— R. P. Delattre et P. Monceaux, Plombs byzantins trouvés à Carthage. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1908, 219, 222, 242, 288, 299.

— Geza Supka, La Panagia sur les monnaies byzantines. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 137-163, fig.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique.

— M. Prou, Note sur la prétendue chute de l's finale dans les légendes monétaires mérovingiennes. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1908, 229.

— A. Dieudonné, Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles ; I, Monnaies mérovingiennes. *Rev. Num.*, 1908, 490-498, pl. XIV.

— A. Changarnier, Numismatique. *Société d'Archéologie de Beaune, Mémoires*, 1906-1907, 151-157, 2 fig. [triens de Beaune; denier carolingien de Beaune].

— A. Dieudonné, Gros tournois et monnaies d'or de Philippe VI. *Rev. Num.*, 1908, 522-532, pl. XV.

— Dr Baillache, Douzain de Francois I^{er} pour le Dauphiné; demi-franc d'Henri III, frappé à Narbonne. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, cxiii.

— Vande Vyvere Colens, Marque des fabrications des seconds semestres de chaque année sous Louis XV et XVI. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, cxii.

— C^{te} de Castellane, Refonte de la monnaie d'or sous Louis XVI. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, cxix.

— Savès, Document relatif à la distribution des pièces en métal de cloche. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, cvii.

— M. de Man, Lois monétaires françaises en Hollande. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, xcix.

— [Ed. Martin], *Administration des Monnaies et médailles; Rapport au Ministre des Finances; treizième année, 1908*. Paris, 1908,

gr. in-8°, XLV et 303 p., 4 pl. et un portrait [Renseignements importants sur les monnaies françaises et étrangères].

— E. Chénon, Note sur un denier de Déols. *Bull. Soc. Antiq. de France*, 1908, 293.

— J. Beyssac, *Notes pour servir à l'Histoire de l'Église de Lyon; La Mansion de Rochetaillée*. Lyon, 1907, gr. in-8° [p. 25 à 27, documents relatifs à la Monnaie de Lyon, dans les XIII^e et XIV^e siècles].

— Maurice Raimbault, Un problème de Numismatique languedocienne. *Bull. archéol. du Comité des trav. histor. et scient.*, 1908, 117-122, pl. X [Document de 1147 mentionnant des *denarii Mangenchi*. Le *mangenc* aurait été une monnaie effective comme le *gilienc*].

— Antoine Thomas, Un prétendu problème de Numismatique languedocienne. *Journal des Savants*, 1909, 73-77 [Il faut préférer la leçon *magenchos* et interpréter par l'expression « au terme de mai »].

— Victor Manificier, *Catalogue des monnaies, méreaux, jetons et médailles de la coll. Gariel au Musée de la ville d'Auxerre*. Auxerre, 1908, in-8° 222 p.

— B. de Jonghe, Ducaton frappé à Tournai en 1618 par les archiducs Albert et Isabelle, *Rev. belge Num.*, 1908, 10-23, fig. [Belle pièce aux bustes accolés]. T. à p.

— Charles Hermans, Un demi-florin d'or inédit de Marie de Bourgogne frappé à Anvers (1477-1482). *Rev. belge Num.*, 1909, 18-19, fig. [Pièce au type de saint André, pesant 1 gr. 70 ?].

— Édouard Poncelet et Alphonse de Witte, La monnaie de Herstal au nom de Henri. *Rev. belge Num.*, 1909, 74-80, fig. et pl. III [Attribution à Henri de Louvain, basée sur des sceaux de Herstal; objections de M. de Witte qui maintient son attribution à Henri I^{er} de Brabant].

— Fréd. Alvin, Essai inédit d'un daler de Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège (1544-57). *La Gaz. Num. de Bruxelles*, 1908, 130-132, 166, fig.

Europe centrale.

— J. Menadier, Origine du monnayage des évêques de l'Allemagne. *Monatsblatt de Vienne*, 1909, 2-3.

— H. Halke, Deux nouveaux coins de bractéates (types de Misnie et de Bohême). *Berliner Münzbl.*, 1909, 179-182.

- H. Buchenau, Deniers fourrés du XIV^e s. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4037.
- J. Ebner, Contremarques sur des gros de Prague. *Frankfurter Münz.*, 1908, 342-343. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4040, pl. 177.
- H. Buchenau, Une trouvaille de gros contremarqués, faite en Hesse. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4054 [Gros de Misnie. Bon catalogue de pièces intéressantes].
- E. Rudolph, *Ergänzungen und Berichtigungen zu den Silber- und Kupfermünzen deutscher Staaten aus der Zeit von 1806 bis 1873*. I. Nachtrag. Dresden, 1908, 8^o, 88 p. 2 M. 50 [Compléments au tableau de m. allemandes du XIX^e s.].
- X. Tableau des monnaies impériales frappées dans les ateliers allemands de 1871 à 1904. *Die deutschen Reichsmünzen*, 1907-08, 362.
- X. Fausses pièces de 2 marks (1906 avec A). *Die deutschen Reichsmünzen*, 1907-08, 343.
- *Administration des Monnaies et Médailles; Rapport... 13^e année, 1908*, Paris 1908, 268-292 [Lois monétaires de l'Empire d'Allemagne].
- X. Monnaies et médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4020 [M. d'Autriche et d'Allemagne].
- L. v. L., Monnaies et médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1908, 201; 1909, 222, 240.
- Hermann Feith, Monnaies et médailles relatives à l'Alchimie. *Berliner Münzbl.*, 1909, 211-213, 229-231 [XVII^e siècle].
- P. Rust, Joh.-Valentin Andreae et les thalers à la cloche. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3899-3910, pl. 174 [Thalers frappés par Auguste de Brunswick-Luneburg, à l'occasion de la reprise de la forteresse de Wolfenbüttel, en 1643].
- H. Buchenau, Archevêché de Brême. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4029 [Pièces de la fin du XII^e s.].
- Max Lochner von Hüttenbach, Essai d'une histoire monétaire de Clèves. *Bürgerblatt f. d. Kreise Rees, Borken und Cleve*, 1908, n^{os} 242 et 243.
- C.-F. Gibert, Le dernier gros tournois de Francfort. *Frankfurter Münz.*, 1908, 328.

— M. Wilberg, Les monnaies de la ville de Francfort sur l'Oder. *Märkische Blätter*, 1907, n^{os} 233-236.

— George Pflümer, Thaler inconnu de Hameln. *Berliner Münzbl.*, 1909, 209, fig. [M. de 1617].

— E. Rzehak, Le gros de Jägerndorf sous Mathias Corvin. *Zeitschrift f. Gesch. ... OEsterr.-Schlesiens*, 1907-1908, f. I. Extr. gr. in-8^o, 4 p.

— H. Buchenau, Mayence, Leiningen ou Ligny? *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4051-4053 [Florin du xiv^e s. d'attribution incertaine. L'auteur conclut en faveur de Walram III de Ligny].

— Gustav Schöttle, *Geschichte des Münz- und Geldwesens in Lindau*. 1908, 21 p., 1 pl. [Coup d'œil sur la numismatique de Lindau depuis les bractéates du xiii^e siècle jusqu'au xviii^e s.]. Extr. de la *Geschichte der Stadt Lindau*, 1908.

— H. Buchenau, Supplément à la Numismatique de l'évêché de Minden. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3886-89, pl. 167, 170 à 175 [M. des xiv^e-xvi^e s.],

— E. Stange, Une ordonnance monétaire de l'évêque de Minden en 1510. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4013-4017.

— J. Lewy, Deux imitations monétaires d'Oldenbourg. *Frankfurter Münz.*, 1908, 331.

— Gustave Zeller et C. Roll, *Die Münzstätte Salzburg*. Dans le *Jahresbericht des städtischen Museums Carolino-Augusteum zu Salzburg*, 1906 et 1907.

— Fr. v. Schrötter, *Die Münstätten zu Schwabach und Bayreuth unter preussischer Verwaltung, 1792-1805*. Extr. du *Festschrift des Vereins f. Geschichte der Mark Brandenburg* pour le 70^e anniversaire de Schmoller [Ateliers prussiens de Schwabach et Bayreuth].

— Will, Sur quelques deniers du moyen âge. *Numismatische Mitteil.* de Nuremberg, 1908, 736-737 [Rectifications et additions à l'ouvrage de Dannenberg. M. du duc Otton de Souabe, 976-982].

— X. Nessel, Les monnaies des évêques de Strasbourg à l'époque des Hohenstaufen. *Frankfurter Münz.*, 1908, 305-310, 321-327, 337-342.

— Victor Tourneur, *Une des premières oboles de l'atelier épiscopal de Trèves*, Louvain, 1908, in-8^o, 8 p., fig. [Pièce portant une sorte d'édifice qui est la déformation de la tête de Conrad II]. Extr. de la *Gaz. num.* de Bruxelles, xiii, 1908, 1-6.

— E. Rzehak, Sur l'histoire du heller de Troppau comme atelier silésien au xv^e s. *Zeitschrift f. Gesch. u. Kulturgesch. Oesterr.-Schlesiens*, 1906-1907, f. I. Extr. gr. in-8°, 8 p.

— H. G. Francke, *Die Münze zu Weida*. S. l. n. d., 8°, 22 p. [Recherches sur la monnaie de Reuss].

— H. Buchenau, Province rhénane et Westphalie. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4017-4019, 4027-4029, fig. [M. du comté de Limburg en Westphalie, Lippe, Werden, Osnabrück, etc.].

— A. Czerwinski, Atelier inconnu de Sigismond III et duc de Danzig de 1619. *Wiadomosci numizmatyczne archeologiczne*, V, 1906, 65.

— B. Hartmann, *Ny meddelelse om myntfundet fra Sand*. Trondhjem, 1908, 8°, 14 p. [Petite trouvaille de m. des x^e et xi^e siècles faite à Sand].

— H. Dannenberg, La trouvaille d'argent cisailé de Mgowo. *Berliner Münzbl.*, 1908, 165 [M. de Dortmund, de Franconie, xi^e s.].

— Emil Bahrfeldt, La trouvaille de bractéates de Borne. *Berliner Münzbl.*, 1908, 66-75, 175-179, 196, pl. XXI [Archevêques de Magdebourg jusqu'en 1260; m. de Brandebourg, d'Anhalt, etc. Bonne étude].

— P. J. Meier, La trouvaille de bractéates de Hohen-Volkfin. *Berliner Münzbl.*, 1909, 216-222, pl. XXVIII [M. de Lüneburg, de Bardowiek, Hamburg-Neustadt, Salzwedel, etc., xii^e et xiii^e s.].

— Gustav Hoecke, La trouvaille d'Elmenhorst. *Berliner Münzbl.*, 1908, 40-42, 97-102, 139-144, 193-196, 1909, 235-238 [M. de Lübeck, Wismar, Rostock, Danemark, etc.].

— S. B. Kahane, La trouvaille de Strasbourg (Westpr.) *Der Numismatiker*, 1908, 25 et s. [Dépôt de m. de Pologne, Suède, Prusse, etc., enfoui en 1660].

— Wilhelm Schwandt, Trouvaille de Strasbourg (Westpreussen). *Berliner Münzbl.*, 1908, 199 [Livonie, Danzig, etc.].

— A. Auerbach et Carl Knab, Trouvaille de hellers à Gera (Reuss). *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4031 [4000 m. de Bavière, Franconie, des pays du Rhin, etc.].

— Josef Fischer, Les monnaies wurtembergeoises de la trouvaille de Wettringen. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4032-4036 [6000 m. de 1484 à 1610].

— Josef Scholz, Note sur une trouvaille de pfennigs de Vienne. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 384-385.

— M. Gumowski, W. Kostrzewski, Z. Zakrzewski, Trouvailles de m. en Pologne; m. wendes. *Wiadomosci numizmaticzno archeologiczne*, 1906, 66-68.

— Josef Smolik, trouvaille de monnaies à Vicemilic. *Pamatky archaeologicke à Mistopisné*, 1909, col. 250-254 [M. de Maximilien II, Rodolphe II, Mathias II, Ferdinand II, pour la Hongrie, la Silésie, le Tyrol, etc.; des m. de la Pologne, de la Bavière, de Constance, de Nassau, de Hesse, de Waldeck, d'Enno III de Frise, de Stolberg, Enfouissement vers la fin du xvi^e siècle].

Orient.

— E. von Zambaur, Monnayage des Ottomans en Bosnie. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 143-156, fig. [M. de Soliman I^{er}, de Selim II et de Mouhrad III et IV, de Soliman II].

— E. F. Gautier, Au sujet d'une pièce d'or non déterminée provenant de Madagascar. *Rev. archéol.*, 1908, I, 413-415, fig. [Dinars fatimites, dégénérés, et pièce singulière qui serait une imitation de monnaie hindoue. Ces monnaies ont été découvertes avec des bijoux d'or près de Vohémar, sur la côte nord-est de Madagascar].

— G. de L., La monnaie au Gongo. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1908, 137-141.

— X. Monnaies coloniales. *Berliner Münzbl.*, 1909, 223, 239, fig. [Roupiés et divisions, hellers, pour l'Afrique orientale allemande]. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4066.

— M. Détierex, *La question monétaire en Indo-Chine*. Paris, 1907, 8^e, VIII et 421 p.

— Vincent A. Smith, Monnaies des Huns blancs (Ephtalites) du Pendjab. *Journal of the Royal Asiatic Society*, janvier 1907, 91-79, pl.

— H.-N. Wright, *Catalogue of the coins in the Indian Museum, Calcutta, including the cabinet of the Asiatic Society of Bengal, vol. III: Mughal Emperors of India*. 1908, LXXXIV et 360 p., 22 pl. et carte; 50 frs [Introduction avec notes sur les ateliers; liste des empereurs mogols; table généalogique; notes sur diverses monnaies cataloguées; index chronologique, tableau de comparaison des ères de l'Hégire et du Christ; note sur l'ère d'Ilahi; tableau des ornements figurant sur les monnaies mogoles].

— P.-C. Mac Mahon, Rectifications relatives à une note sur les monnaies hollandaises de Ceylan. *Num. Circular*, 1908, 10674-75.

— J. Silvestre, Notes sur les monnaies de la Chine et ses dépendances. *American Journal of Num.*, XLVII, 1907-8, 61 et s. [Traduction du mémoire paru dans le *Rapport* de la Monnaie de Paris et signalé antérieurement].

— J.-E. Bennert, Monnaies et médailles de la République de l'Uruguay. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3971-3990, 4003-4013, pl. 176. [Descr. de nombreuses pièces].

MÉDAILLES

— Paul Hildebrandt, *Die Medaille; Einige Anregungen*. Berlin [1908], 8°, 42 p., 98 fig. 1 Mk. [Brochure de vulgarisation sur la médaille].

— G. Habich, Vieux et nouveau dans l'art de la médaille. *Kunst u. Handwerk*, Munich, 1908, 225-227, 64 fig.

— S. Ricci, L'Art dans la médaille moderne. *Rassegna d'Arte*, 1908, janvier et s.

— J. Kowarzik, Observations sur la médaille moderne. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 365-370.

— George Hitl, Sur la technique de la médaille moderne. *Zeitschr. f. Münz- u. Medaillen-Kunde*, 1908, 79-81.

— Jean de Foville, *Pisanello et les médailleurs italiens*. Paris, 1908, petit in-4°, 24 pl. Coll. des *Grands Artistes* (H. Laurens) [Étude attachante écrite avec goût].

— G. Biadego, *Pisanus pictor*. In-8°, 23 p. Extr. des *Atti del reale Istituto Veneto di Scienze, lettere ed arti*, 1907-1908, 2^e p^{ie}, 837-859 [Le grand peintre vénitien ne se nommait pas Vittore, mais Antonio Pisano; né à Vérone en 1397, il est mort en octobre 1455].

— Jean de Foville, Pisanello d'après des découvertes récentes. *Rev. Art anc. et mod.*, 10 oct. 1908, 315-317, fig. [D'après les documents publiés par M. Biadego].

— A. Venturi, Médaille inédite dédiée à Virgile dans la première moitié du xv^e s. *L'Arte*, x, 1907, 449 et s.

— E. Babelon, La Collection Armand-Valton au Cabinet des Médailles. *Rev. de l'Art anc. et mod.*, 10 sept. 1908, 161-170; 10 octobre, 293-300, pl. et fig.

— H. de la Tour, Plaquette italienne du xv^e ou xvi^e s., reproduisant douze monnaies de bronze de l'Empire romain et trois pierres gravées. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1908, 295-296.

— Emilio Motta, Jacques Jonghelinck et Leone Leoni à Milan; nouveaux documents. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 75-82 [Documents de 1552 à 1585].

— Guido Carocci, La cloche de S.-Marc de Florence *Bollettino d'Arte del Ministero delle P. Istruzione*, II, 1908, 256-264, fig. [Cloche ornée de médaillons de la Vierge et de saint Dominique entourés d'anges avec la légende circulaire; faite avant 1464, peut-être d'après un modèle de Donatello].

— A. Lisini, Médaille d'Antonio Spanocchi. *Circolo num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 79-86, fig. [Médaille inédite et remarquable d'un personnage siennois mort en 1503. Elle porte son buste et au R une salamandre avec la légende *Ignis ipsam recreat et me crucial*]. Cf. *Bollettino di Num.*, 1908, 165 et 183.

— A. Gottschewski, *Über die Porträts der Catarina Sforza und den Bildhauer Vinc. Onofri*. Strassburg, 1908, 63 p., 45 fig. et 18 pl. [Médailles de Catherine Sforza, morte en 1509, par Nicolò Forzore, Lysippe, l'Antiquo; comparaison avec des sculptures et avec trois médailles de Charles VIII].

— Jean de Foville, Le médailleur « à l'Amour captif ». *La Gazette des Beaux-Arts*, 1^{er} mai 1908.

— Michele Lazzaroni et Antonio Muñoz, *Filarete, scultore et architetto del secolo XV*. Roma, 1908, 4^e, 290 p., fig. et pl. [p. 227, médaille d'Averlino; p. 133, médaille de Jean Paléologue].

— Luigi Rizzoli jun., *Un medaglione inedito di Giovanni Fantelli agrimensore del comune di Padova (sec. XVI)*. Padova, 1908, 8^o, 5 p., pl. Extr. du *Bollettino del Museo civico di Padova*, t. XI [Médaille de l'Agrimensore padouan Giovanni Fantelli; travail expressif].

— E. Rodocanachi, Médaille de Nicolo Todini. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, xciii-xciv.

— V. Macchioro, Une série apocryphe de médailles papales au Museo civico de Pavie. *Bollettino della Società pavese di Storia patria*, VIII, 1908, f. II.

— Vittorio Salvaro, Médaille véronaise. *Circolo Num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 91-100, fig. [Méd. de Scipion Maffei,

de Louis XVIII, à Vérone, de Francesco Fermi]. *Bollettino di Num.*, 1908, 101-106, 121-123.

— A.-F. Marchisio, Sur une médaille patriotique milanaise. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 322-327, pl. VII [Médailles de l'Assemblée de la Cisalpine, à Lyon, en l'an X].

— L. Forrer, Le graveur Filippo Rega (fin du XVIII^e s.). *Rassegna Num.*, 1908, 91-94.

— S. Ricci, La médaille d'or offerte au sénateur Giuseppe Colombo, pour la 50^e année de son enseignement. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 491-495.

— *Stabilimento Stefano Johnson fondato nel 1836. Milano. Delle Medaglie e Placchette coniate dal 1884 al 1906.* In 4^o, env. 60 pl. en photot. [Recueil des produits de cette fabrique].

— E.-L.-G. Charvet, Médailles et jetons de la ville de Lyon. *Gaz. Num. fr.*, 1907, 267-426, pl. IX à XIII.

— P. Bordeaux, Médaille d'Henri III, relative à la convention avec les Suisses, en 1587. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXXXVII-XC.

— F. Mazerolle, La médaille d'Antoine Leclerc de la Forêt, d'Auxerre (1618). *Circolo Num. Milanese, Fascicolo-Omaggio*, 1908, 87-89, fig. Cf. *Bollettino di Num.*, 1909, 13. [Le buste de la médaille de ce personnage a été emprunté au portrait d'Homère attribué aux Padouans. — J'ajoute que le buste d'Homère, attribué à Giovanni Cavino, n'est d'ailleurs qu'une copie de celui qu'on voit sur un médaillon contorniate bien connu (Sabatier, pl. VI, 3).]

— A. Maestri, Une médaille française peu connue. *Erudizione e belle arti Miscellanea* de Carpi, 1908, 108-112 [Médaille coulée avec buste de face, et au revers l'Assomption de la Vierge. Le buste représenterait le marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, et la médaille aurait été faite pour la fondation d'une chapelle en 1631].

— A.-L. Delattre, Médaille du XVII^e siècle en forme de cœur trouvée à Carthage. *Rev. Num.*, 1908, 563, fig.

— A. Blanchet, Projets de médailles de Louis XIV et de Louis XV. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LX-LXII, fig.

— P. Bordeaux, Médailles des mariages de Paris en 1751. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, XXIX-XXXIII, fig.

— A. de Boislisle [Médailles frappées avec l'or des mines du Dauphiné]. *Mém. de Saint-Simon*, t. XX, appendice VIII, p. 517-518

(Recherche de la pierre philosophale. Note de Nicolas de Launay). Cf. *Gaz. Num. fr.*, 1907, 427-428.

— L. Quintard, Médaille commémorative de la fondation du couvent des Célestins à Metz. *Jahrb. d. Ges. f. lothr. Gesch. u. Altertumskunde*, XIX, 1907, 471-472 [Méd. gravée avec armoiries et le nom de L.-M. Fouquet, comte de Gisors, 1738].

— A. Dieudonné, La médaille *Honos et Virtus*. *Rev. Num.*, 1908, 412-413, fig. [Imitation d'un type romain].

— A. Babut, Les graveurs Branche (Jean-Nicolas) et Branche (Louis-François, le jeune), xviii^e siècle. *Rev. Num.*, 1908, 538-546, fig. [Sceau du duc de Berry, jeton de la Caisse d'escompte, médaille de la Bastille].

— A. Blanchet, Projet d'insigne des gardiens des propriétés nationales. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, XLVIII.

— Paul Bordeaux, *La médaille d'honneur offerte par la municipalité de Creil à M^{me} Palm Daelder, en février 1791*. Beauvais et Paris, 1908, gr. in-8°, 31 p. Extr. des *Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. XX, 2^e p^{ie}.

— Bouclier, Variété de la médaille de la translation des cendres de Turenne. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, LXIV.

— D^r Raphaël Blanchard, *Nouveaux documents sur les maladies vénériennes dans l'Art*. Extr. du *Bulletin de la Soc. fr. d'Histoire de la médecine*, 1906, p. 132 et 135 à 141 [Médailles diverses].

— H. Fournié, Les médailles médicales du Limousin. *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, LVII, 1908, 479-500 [Médecins, établissements, vaccine]. T. à p. 1908, in-8°, 26 p., 2 pl. et fig.

— J. de Foville, Médailles nouvelles. *Rev. num.*, 1908, 277-279.

— C^t Martin, Plaquette du centenaire de Saint-Cyr. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1908, ciii.

— *Administration des monnaies et Médailles ; Rapport... 13^e année 1908*, Paris, 1908, pl. [Plaquette de F. Vernon, « Exposition de Liège » ; plaquettes de M^{me} Robert-Mérignac, « Vendéenne », « Olonnaise » ; plaquette de R. Lamourdedieu, « L'aiguille » ; plaquette de L. Coudray, « Les Maraîchers » ; médaille de L. Coudray, « La Danse » ; plaquette de S.-E. Vernier, « L'Hyménée » ; médaille de Ch. Pillet, « Mariage » ; médaille de J.-L. Mérot, « Pax » ; plaquette de L. Cariat, « Victoire »].

— Georges-Antoine Orliac, *Hubert Ponscarme et l'évolution de la médaille au XIX^e siècle*. Paris, 1907, 66 p. et 12 pl.

— P. Chevreux, Le sculpteur médailleur Hubert Ponscarme ; Biographie et catalogue de son œuvre. *Gaz. Num. fr.*, 1907, XI, 209-265, portrait et planches [L'auteur avait déjà publié une notice dans les *Annales de la Soc. d'émul. des Vosges* de 1903].

— E. Babelon, La gravure en médailles et sur pierres fines au Salon de 1908. *La Rev. de l'Art anc. et mod.*, 10 juillet 1908, 39-44, fig.

— Victor Tourneur, *La Numismatique à l'Exposition de la Toison d'or*. Bruxelles, 1908, f^o. Extr. de *Les chefs-d'œuvre de l'Art ancien à l'Exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907*, p. 237-253, fig. et pl. photot. 98 à 101 [Beaux exemplaires de médailles généralement très connues ; descriptions précises].

— G.-F. Hill, Sur le médailleur *Ste. H.*, dit Étienne de Hollande. *Burlington Magazine*, mars 1908, fig.

— G. van Doorslaer, Les Waghevens, fondeurs de cloches. *Annales de l'Acad. roy. d'Arch. de Belgique*, LX, 1908, 301-525 [Plusieurs cloches ont été ornées de sujets surmoulés sur des médailles].

— Victor Tourneur, *Les médailleurs au pays de Liège*. Liège [1908], gr. in-8^o, 48 p., fig. Extr. de *Wallonia*, t. XIV.

— V. Tourneur, Une médaille des États de Liège en 1623. *Wallonia*, XVI, 26-28.

— Victor Tourneur, Pourquoi la médaille liégeoise n'a pas été influencée par la médaille italienne. Lettre à M. A. de Witte. *Rev. belge Num.*, 1908, 487-493 [Les artistes italiens n'ont pas travaillé à Liège et leurs œuvres n'y auraient pas pénétré].

— de Haerne, « Médailles d'infamie ». *Cercle histor. et arch. de Courtrai, Bulletin*, 1907-1908, 133-142 [Médailles de 1829 relatives au passage de Guillaume I^{er} à Liège].

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor van Berckel ; essai d'un catalogue de son œuvre. *La Gazette num.* de Bruxelles, XII, 1908, 53-62, pl. II, 105-117, 141-155 ; XIII, 1908, 12, 23-29, pl. I.

— Ch. Gilleman et A. van Werveke, *Numismatique gantoise* ; cours et prix d'accouchement à Gand. *Rev. belge Num.*, 1908, 200-216, 356-372, 451-467, fig.

— Victor de Munter, La médaille de Pierre Pepers à l'Académie de

Bruges. *Rev. belge Num.*, 1908, 24-29, fig. [Cartouche aux armes de Bruges ; revers gravé, 1751].

— Ch. Gilleman, Numismatique ostendaise ; la Saint-Napoléon. *Rev. belge Num.*, 1908, 30-42, fig. [Médaille gravée en 1806 pour les fêtes d'Ostende].

— Victor Tourneur, *Le concours pour la médaille de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910*. Bruxelles, petit in-4°, 7 p., 1 pl. Extr. de la *Vie intellectuelle*, t. III, janvier 1909 [Critique éclairée des œuvres présentées. Le projet de M. Godefroid Devreese se place en première ligne ; il représente un héraut à cheval, et sur l'autre face, une personnification de l'Exposition accueillant un artisan].

— W. Z., Deux médailles inédites. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVI, 1908, 348-352 [Méd. d'obit et de récompense].

— W.-K.-F. Zwierzina, Médailles néerlandaises de 1864 à 1898, supplément. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVI, 1908, 185-216, 293-314.

— Maria Millington Evans, Médaille d'Anne d'Eldred, 1678. *Num. Chron.*, 1908, 178-194, pl. XV [Importantes recherches sur la famille Eldred. Médaille d'un style intéressant, composée de deux plaques repoussées].

— Maria Millington Evans, Une plaque d'argent de Charles I^{er} comme prince. *Num. Chron.*, 1908, 266-272, pl. XIX-XXI [Travail analogue à celui de Simon Passe].

— J. Menadier, Les plus anciennes médailles des princes rhénans. *Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, XIX, 1908, 295-299 [Médailles de Jean de Clèves et d'Arnold d'Egmont, xv^e s.].

— Karl Domanig, La question Flötner. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 167-177 [Mathes Gebel ou Peter Flötner ; Flötner était-il simplement médailleur ?].

— Julius Ebner, Sur les médailles de Mathes Gebel et du maître L. *Frankfurter Münz.*, VIII, 1908, 270-274, 291-295, 328.

— J.-V. Kull, Portraits de princesses et de femmes connues des xviii^e et xix^e siècles, sur les médailles. *Zeitschr. f. Münz- u. Medaillenkunde*, 1908, 1-30.

— V. v. Röder, *Eine unbekannt Vermählungs-Medaille des Anhaltischen Fürstenhauses*, in-8°, 2 p. Extr. des *Mitteil. d. Ver. f.*

Anhalt. Gesch. u. Altertk., t. XI, 1908 [Médaille de l'archiduc Jos. Ant. Jean d'Autriche avec Hermine, princesse d'Anhalt-Bernburg].

— V. v. Renner, Médailles allemandes, coulées, récentes. *Z. f. Münz- u. Medaillenk.*, 1908, 41-48.

— X. Médailles exécutées à Munich dans le style florentin. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3964.

— X. Nouvelles médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3965, 3990-92, fig. [Méd. Imhoof-Blumer ; méd. Fr. Hessing ; méd. Zeppelin, plaquette de l'entrevue de Vienne (7 mai 1908), par Tony Szirmai, pièces de 5 et 2 Mk, commémoratives de la fondation de l'Université d'Iéna, plaquette de l'Université de Giessen].

— J. Hamburger, Médailles d'aéronautes. *Numismatische Mitteil.* de Nuremberg, 1908, 713-714, et *Berliner Münzbl.*, 1908, 128.

— Renner, Plaquette du prince Alois de Lichtenstein, par Karl Lang. *Mitteil d. österr. Ges. f. M.- u. Medaillenkunde*, IV, 1908, 94.

— X. Médailles nouvelles, *Numismatische Mitteil.* de Nuremberg, 1908, 715 [Méd. du Dr Fr. Hessing, du C^{le} Zeppelin].

— X. Monnaies et médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 3938 [Médaille du 75^e anniversaire de l'Université de Zurich ; m. de Colombie frappées à Bruxelles ; médaille de J. Seb. Bach ; médaille anglaise, par B. Mackennal, pour les Jeux olympiques ; médaille de l'église Kaiser-Friedrich à Liegnitz ; médaille de l'église du château d'OEls ; monnaies de Frédéric II de Bade).

— L. v. L., Médailles nouvelles, *Berliner Münzbl.*, 1908, 112, 124, 145, [166 Méd. de S. Bach, des noces d'or du comte Franz Ballestrem, de la Société de tir du 16^e régiment de Thuringe, de Friedrich Hessing, de la visite des souverains alliés à Vienne en 1908 ; plaquette du troisième centenaire de l'Université de Giessen ; médaille Zeppelin ; plaquette Tolstoï].

— Jul. Seitler, *Steinschnitte, Medaillen und Plaketten von Paul Sturm*. Leipzig, 1905, 8^o, 31 p., 14 fig. [Pierres gravées, médailles et plaquettes de Paul Sturm].

— Alfred Liebig, Les médailles et plaquettes du médailleur August Schabel. *Berliner Münzbl.*, 1908, 107-111 [Méd. diverses exécutées entre 1874 et 1908].

— Karl Domanig, Acquisitions du Cabinet impérial pour le moyen âge et les temps modernes. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 141-142, pl. XIII [Médailles modernes et plaquettes].

- V. v. Renner, Henri Kautsch, médailleur autrichien à Paris. *Mitteil. d. Oesterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk.*, IV, 65-68.
- V. v. Renner, Les jubilés de la maison de Habsbourg-Lorraine et les souvenirs numismatiques qui s'y rattachent. *Mitteil. d. Oesterr. Ges. für Münz- u. Medaillenkunde*, IV, avril 1908, 30-32.
- A.-M. Pachinger, *Wallfahrts-, Bruderschafts- und Weihe-Medaillen der gefürsteten Grafschaft Tirol und Voralberg*. Wien, 1908, 8°, XII et 69 p., 4 pl. et fig. [Description de 306 pièces frappées dans 47 localités du comté de Tirol, médailles de pèlerinage et de confréries].
- le même, *Wallfahrts-, Bruderschafts- und Gnadenmedaillen des Herzogtums Salzburg*. Wien, 1908, 8°, XIII et 61 p., 6 pl. [Médailles de pèlerinage et de confréries du duché de Salzbourg].
- E. Gohl, Médailles hongroises récentes. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 125-126.
- Edmond Gohl, Médailles de Horja, roi usurpateur de Dacie, en 1784, et de ses compagnons. *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 116-117.
- K. Hallama, La médaille de Piekosinski par le prof. Jan Raszka. *Mitteil. d. oesterr. Ges.*, IV, 44-45.
- C. von Ernst, Nouvelles médailles de la famille Bachofen von Echt. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1908, 271-282, pl. X à XII.
- Ernst, Médailles diverses. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 388-389, fig., 397 et s., pl.; 1909, 8 [Méd. d'Imhoof-Blumer, de Frim; plaquette offerte par la Soc. numismatique de Vienne à S. M. François-Joseph; médailles militaires du Jubilé; médaille offerte à S. M. par la ville de Vienne; méd. de la croisière des médecins].
- Josef Scholz, La médaille de 100 couronnes du Jubilé par le prof. R. Marschall. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 373; pl. V; cf. 401.
- V. v. Renner, Heinrich Kautsch, médailleur autrichien à Paris. *Mitteil. d. oesterr. Ges. f. M.- u. Medaillenkunde*, IV, 1908, 77-79.
- Josef Adam, Médailles-prix d'écoles autrichiennes. *Mitteil. d. oesterr. Ges. f. M.- u. Medaillenkunde*, IV, 1908, 89-94, 102-104.
- X., Nouvelles médailles suisses pour les sports. *Rassegna num.*, 1908, 49-52, fig.
- E. Demole, *Médaille inédite de Frédéric-César de la Harpe. Méthode rationnelle pour indiquer la direction des légendes numismatiques et le point d'où elles partent*. Genève, 1908, in-8°, 15, fig. [La

médaille rappelle la dernière séance de la représentation provisoire du pays de Vaud. La méthode repose sur l'observation d'un cadran divisé en 60 minutes]. Cf. *Rev. Suisse de num.*, XIV, 217-221.

— J. H., Hugues Bovy, graveur. *Journal des collectionneurs*, nos 38 et 39.

— A. Robert, *Les montres de tir au point de vue historique, décoratif*, etc. Genève, 1908, in-8°, 52 p., 73 fig. Cf. *Num. Circular*, 1908, 10996.

— X., Médailles des Jeux olympiques. *The Numismatist*, XXI, 1908, 271.

— Arthur Lamas, Centenaire d'une médaille de la guerre péninsulaire, 1808-1908. Médaille-insigne porté par les étudiants de l'Université de Coïmbre du bataillon Académique. *O Archeologo Português*, 1908, 138-160, pl. [Ces insignes portent l'écu de Portugal, au-dessous l'aigle abattue, et les légendes *Audeo* et *Pro Fide, pro Patria, pro Rege*].

— Arthur Lamas, Une médaille de Fr. D. Antonio Manoel de Vilhena, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, inconnue à l'ouvrage de Furse. *O Archeologo Português*, 1908, 1-4, pl. [Méd. de 1736 avec le buste et au revers la statue du personnage].

JETONS ET MÉREAUX

— R. Mowat, Emploi frauduleux des jetons. *Rev. num.*, 1908, 403-405.

— J. Beyssac, *Les prévôts de Fourvières*. Lyon, 1908, in-4° [p. 25, sceau de Guillaume Criveu, fig.; p. 152, fig. du sceau de Philippe de Thurey; p. 159, fig. du méreau ou palette du même; p. 266, fig. du méreau de Geoffroy de Pompadour, 1504; p. 268, fig. sceau de la chambrerie du même, évêque du Puy; p. 288, fig. du sceau de Guillaume de Veyre; p. 299, fig. des palettes d'Antoine d'Albon; p. 327, 387, 402, 438, 460, 465, 479, 487, 503, cachets des xvi^e-xviii^e s.].

— A. Demailly, *Inventaire d'une série inédite des monnaies des évêques des innocents, papes des sots, enseignes, médailles*, etc. Amiens, 1908, in-8°, 170 p., nombr. fig. Voy. le compte rendu plus haut.

— P. Soullard, *Une page de l'histoire commerciale de Nantes au XVIII^e siècle*. Nantes, 1908, gr. in-8°, 18 p., fig. [Jetons offerts à François Le Ray de la Clartais, en 1729, en souvenir des démarches

faites à Paris, en 1727, pour obtenir un édit protégeant le commerce nantais dans nos colonies d'Amérique]. Extr. du *Bull. Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inférieure*.

— Dr Bailhache, Jeton de Jacques Tarenne, général des monnaies de François I^{er}. *Procès-verb. Soc. num.*, 1908, xxvi, fig.

— Dr Bailhache, Jetons de la Société du Parterre de Dourdan. *Proc.-verb. Soc. Num.*, 1908, LI.

— Ph. Tiersonnier (Jeton de J. Vernin, à ses armes et à celles de Moulins). *Bullet. Soc. d'émul. du Bourbonnais*, 1908, 159, fig.

— Dr Raphael Blanchard, Création des cours de chimie à la Faculté de médecine de Paris. Dans Diergart, *Beiträge aus der Geschichte der Chemie*, Leipzig, 1908, 343-349, fig. [Jeton du doyen Le Thieullier].

— Alphonse de Witte, *Les jetons de Jean-sans-Peur, comte de Flandre (1405-1417)*. Liège, 1908, gr. in-8°, 6 p., fig. Extr. des *Mélanges Godefroid Kurth*, p. 203-206 [Intéressant jeton portant probablement, au R., quatre niveaux à perpendicule et peut-être une varlope].

— Jean Justice, Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. *La Gazette num.* de Bruxelles, XII, 1908, 68-80, 118-129, 156-166; XIII, 1908, 6-12, 17-23 [Par ordre alphabétique de la légende du droit].

— Jean Justice, Jetons à la légende *Arms : le comt mereles*. *Rev. belge num.*, 1908, 395.

— Jules Dugniolle, Le jeton de la reconstruction de l'abbaye des bénédictines de Forest-lez-Bruxelles (1764). *La Gazette num.* de Bruxelles, XII, 1908, 62-67, fig. [Jeton avec buste et écusson, gravé par Jacques Roettiers].

— Émile Dilis, Les Brouettiers anversois et leur méreau. *Bulletin de l'Académie roy. d'archéologie de Belgique*, 1908, 258-266, fig. [Méreau de 1546, au type de saint André].

— P. Broccoli, méreaux et médailles de la Confrérie de S. Giovanni Decollato, dite de la Mort, à Faenza (xvi^e s.); Quattrins des Manfredi à Faenza. *La Romagna*, 2^e série, IV, 1907, n^{os} 10 et 11.

— Carl Knab, Méreaux pour l'industrie ardoisière de Lehesten. *Berliner Münzbl.*, 1908, 200.

— Carl Knab, Méreaux de la petite ville de Lehesten (Saxe-Meiningen). *Berliner Münzbl.*, 1908, 105-107 [Monnaies fiduciaires pour les denrées, de 1870 à 1900].

— Spink, Jeton du règne de Richard III. *Num. Circular*, 1908, 10803, fig.

— Arthur-W. Waters, Notes sur les méreaux du xviii^e s. *Num. Circular*, 1908, 10673-74, 10802, fig. [Portraits de personnages connus par leurs méreaux].

— Sydney Sydenham, Les émissions de méreaux de Bath, xviii^e s. *Num. Circular*, 1908, 10670-72.

— Eug. G. Courteau, Un jeton de Blacksmith. *The Numismatist*, mai 1908.

— R. W. Mac Lachlan, La date réelle des méreaux canadiens à la harpe (de 1820). *American Num. and Archaeol. Society*, 1907, 51-55.

QUESTIONS DIVERSES

— Ernest Babelon, *Les origines et l'histoire de l'Enseignement de la Numismatique; leçon d'ouverture du cours de Numismatique antique et médiévale faite au Collège de France, le 10 décembre 1908*. Paris, in-8°, 35 p. Extr. de la *Revue politique et littéraire (Revue bleue)* des 19 et 26 décembre 1908 [Exposé intéressant où le rôle de Guillaume Budé est mis nettement en évidence].

— Note sur les membres des comités du Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine. *Rev. belge num.*, 1909, 82-92.

— C. v. Ernst, Résumé des travaux du Congrès historique de Lübeck en septembre 1908. *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 378 [M. de Lübeck].

— Compte rendu de la section numismatique et sphragistique du Congrès historique de Lübeck. *Berliner Münzbl.*, 1909, 183-186.

— H.-G. Du Crocq, *Catalogus der Munt- en penningverzameling van het kon. ned. genootschaap voor munt- en penningkunde*. Amsterdam, 1908, 2^e éd., ix et 114 p. [Catal. de la collection numismatique de la Soc. hollandaise de num.].

— W. Allan, Légendes chrétiennes et devises sur les monnaies. *Num. Circular*, 1907, 10248-56, 10373-82, 10517-24, fig.

— L. de Launay, *L'or dans le monde; Géologie; Extraction; Économie politique*. Paris, 1907.

— A. Blanchet, Trouvailles. *Rev. num.*, 1908, 125, 272, 406, 565-569 [Renseignements sur 81 trésors monétaires].

— F. Mazerolle, Notices nécrologiques sur Auguste de Belfort, Félix Feuardent, Julius Meili, Riggauer. *Gaz. num. fr.*, 1907, 439-441.

— E. Gnechi, Notice nécrologique sur Sir John Evans. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 459-460.

— Eug. Demole, Notice nécrologique sur Sir John Evans. *Rev. Suisse de num.*, 1908, 353.

— Eug. Demole, Notice nécrologique sur François-Auguste Ladé. *Rev. Suisse de num.*, 1908, 354-359 [Avec une bibliographie]. Cf. *ibid.*, 403.

— E. Demole et H. Cailler, Notice nécrologique sur P.-Fr.-Ch. Stroehlin. *Rev. Suisse de num.*, XIV, 222-244.

— X., Notice nécrologique sur Paul-Charles Stroehlin. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 461.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

NUMISMATIQUE SYRIENNE

I

TYR OU ANTIOCHE

ATTRIBUTION DE DIVERSES MONNAIES IMPÉRIALES

Pl. IV

En préparant le catalogue des monnaies frappées à Antioche sous l'empire romain, nous avons été amené à distraire de cette série un certain nombre de pièces d'argent qui y avaient trouvé place dans les cartons du Cabinet des Médailles.

M. Imhoof-Blumer¹ a réparti diverses monnaies de Caracalla à l'aigle entre les villes de Beroëa, Hiéropolis et Zeugma de Cyrrestique ; Aradus, Sidon, Tripolis, Tyr de Phénicie ; Ascalon, Gaza de Judée. Nous avons proposé le premier d'assigner quelques frappes à Emèse : celle d'une monnaie de Marc-Aurèle à l'aigle debout sur le bétyle et celle des monnaies de Caracalla qui ont pour différent la tête radiée d'Hélios². M. Babelon avait, dès l'époque de son Catalogue³, classé à Tyr les monnaies de Caracalla à l'aigle debout sur une massue qui portent dans le champ le *murex*, symbole caractéristique de la ville phénicienne ; mais il n'a pas parlé des monnaies du Cabinet qui présentent au revers la tête d'Héraclès et qui furent émises sous Trajan. Comme l'a reconnu M. Imhoof-Blumer⁴, elles doivent être attri-

1. Imhoof-Blumer, *Griech. Münzen*, p. 757 et suiv.

2. *Voy. Rev. num.*, 1906, p. 137 et 140 = *Mélanges numism.*, t. I, p. 221 et 224.

3. E. Babelon, *Catal. des m. grecques de la Bibl. nat. Les Perses Achéménides... Phénicie*. Paris, 1893, in-8°.

4. Imhoof-Blumer, *Ibid.*, p. 763.

buées à Tyr et constituent une addition importante au *Catalogue* publié. En voici la description :

1 (Cat. 2136a). ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ. Buste de Trajan à droite, la tête laurée, la poitrine nue ; il est posé sur un aigle allant à droite, avec une palme en sautoir, sur une ligne qui figure le sol ; devant la figure, une massue.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. Buste de l'Héraclès tyrien à droite, la tête laurée, la peau de lion nouée autour du cou.

℞. 14 gr. 47. — 98-99 ap. J.-C. *Pl. IV, fig. 1.*

2 (2136b). Autre exemplaire, avec ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤ·Β.

℞. 14 gr. 26. — 98-99 ap. J.-C. *Pl. IV, fig. 2.*

3 (2137b). Même description, sans points au revers, avec Γ̄.

℞. 14 gr. 17. — 100 ap. J.-C.

4 (2137c). Même description. Tête de Trajan et aigle à gauche.

℞. 14 gr. — 100 ap. J.-C. *Pl. IV, fig. 3.*

5 (2137d). ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ.

Même buste à droite, posé sur un aigle, sans palme ; même massue devant la figure.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Ε. Buste de l'Héraclès tyrien à droite, la tête laurée, la peau de lion nouée autour du cou. Flan allongé, rogné à la frappe.

℞. 15 gr. 25. — 103-109 ap. J.-C.

6 (2137e). ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ.

Même buste à droite, posé sur un aigle sans palme ; la massue est en arrière de l'aigle, sous la nuque de l'empereur.

Ῥ. Même revers que le précédent.

℞. 13 gr. 85. — 103-109 ap. J.-C.

7 (2144a). Même droit.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΕ ΥΠΑΤ €¹. Même type.

℞. 14 gr. 22. — 111 ap. J.-C.

1. Le British Museum possède un exemplaire avec ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΙΔ ΥΠΑΤ € (110 ap. J.-C.).

8 (2144b). Autre exemplaire. Variété de coin.

Æ. 13 gr. 39. — 111 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 4.

9 (2144c). Même droit.

Ὶ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΖ ΥΠΑΤ Ϝ. Même type.

Æ. 13 gr. 82. — 112 ap. J.-C.

10 (2144d). Autre exemplaire. Variété de coin.

Æ. 14 gr. — 112 ap. J.-C.

11 (2144e). Autre exemplaire (avec bélière).

Æ. 13 gr. 80. — 112 ap. J.-C.

12 (2149a). Même droit.

Ὶ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΖ ΥΠΑΤ Ϝ. Même type.

Æ. 14 gr. 52. — 113 ap. J.-C.

13 (2149b). Même droit.

Ὶ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΗ ΥΠΑΤ Ϝ. Même type.

Æ. 13 gr. 18. — 114 ap. J.-C.

14 (2150a). ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΑΡΙΣΤ ΣΕΒ

ΓΕΡΜ ΔΑΚ. Même droit.

Ὶ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΘ ΥΠΑΤ Ϝ. Même type.

Æ. 14 gr. — 115 ap. J.-C.

Le tétradrachme autonome dont la frappe commence avec la nouvelle ère de Tyr, en l'an 126 av. J.-C., se rencontre dans le Catalogue de M. Babelon avec les dates 1 à 163 (n° 2108) ; les acquisitions récentes ont fourni des exemplaires des années 174 (ΡΟΔ) et 176 (ΡΟϜ) et un didrachme de 184 (ΡΠΔ). Nous sommes ainsi conduits à l'an 59 ap. J.-C., sous le règne de Claude, époque à partir de laquelle ne s'était plus rencontré que du bronze à Tyr, lorsque Trajan, après une interruption d'un demi-siècle, restaura le tétradrachme ou quadruple denier dont nous venons de décrire les variétés.

Le type du revers était le même que jadis, tête d'Héraclès avec la peau de lion nouée autour du cou ; il s'était perpétué sur le bronze, et on remarque sur plusieurs des nouvelles frappes d'argent la mèche de cheveux en tire-bouchon qui tombe sur la joue ¹ exactement comme aux tout premiers tétradrachmes d'autrefois ; le style est à la vérité médiocre et par la suite devient mauvais ².

L'aigle avec une palme et sa massue dans le champ subsistent également sur l'autre face, mais comme accompagnement à la tête de l'empereur, de même qu'à Antioche l'aigle local avait accompagné l'effigie de Vespasien au revers de celle de Titus ³ ; cette composition décorative fut d'ailleurs reprise peu après par Antioche (au revers de la Tyché), y compris la massue, et c'est par le monnayage de Tyr que cette addition s'explique.

En effet, en dépit des objections autrefois développées par Eckhel ⁴, cette série monétaire à l'Héraclès appartient certainement à la ville de Tyr, et nous devons y comprendre, à cause de son type, la pièce suivante, dont le poids ne correspond pourtant à aucune division rationnelle :

1 (2136c). ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ. Tête de Trajan laurée à dr.

Ρ. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Β. Buste de l'Héraclès tyrien à dr.

Α. 9 gr. 65. — 98-99 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 8.

1. Nos 1, 3, 5 ci-dessus.

2. Les meilleurs sont les nos 4 et 5. Avec le n° 8 apparaît le type de la tête à gros cou, qui annonce de loin le type iconographique de l'époque dioclétienne.

3. Sans intention d'apothéose, car Vespasien était encore vivant. En effet, sur cette pièce du Cabinet de France, le droit porte ΑΥΤΟΚΡΑΤ·ΚΑΙΣΑ·ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟΥ. Tête de Vespasien laurée, posée sur un aigle ; au revers, Titus n'a que le titre de César. D'ailleurs, une autre monnaie de Vespasien et Titus porte la mention ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Δ, an 4 de Vespasien, Titus n'ayant régné que trois ans.

4. Eckhel, *Doct. num.*, t. III, p. 293 et suiv.

Avec Trajan cesse la frappe des nouveaux tétradrachmes tyriens, mais le type de la tête d'Héraclès se maintient par le bronze jusqu'à Septime Sévère; il reparait sur l'argent avec Caracalla, puis disparaît sans retour.

1 (2189a). ΑΥΤ ΚΑΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟC CЄ. Buste de Caracalla à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

R. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Γ. Buste de l'Héraclès tyrien à droite, la tête laurée, la peau de lion nouée autour du cou.

R. 15 gr. 20. — 208 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 5.

2 (2189 b). ΑΥΤ ΚΑΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟC CЄ. Buste de Caracalla à dr., la tête laurée, la poitrine nue; il est posé sur un aigle allant à droite, sur une ligne qui figure le sol; sous la nuque de l'empereur, une massue.

R. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Δ. Même type de revers.

R. 13 gr. 75. — 213 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 6.

3 (2189c). Même droit, mais la massue est dans le champ à droite.

R. Même revers.

R. 11 gr. 60. — 213 ap. J.-C.

Simultanément (ΥΠΑΤΟC ΤΟ Γ et ΤΟ Δ) étaient frappées à Tyr des monnaies à l'aigle debout sur une massue avec le *murex* dans le champ, émissions renouvelées sous Macrin et Diaduménien; au reste nous savons qu'en plus de Tyr et d'Antioche, d'autres villes recevaient alors momentanément le droit de frapper des monnaies de ce genre.

Mais la question est de savoir si les monnaies à l'aigle debout sur une massue, sans autre symbole, qui sont du règne de Trajan, et où la massue remplace le foudre ou le cuissot de cerf, symboles ordinaires d'Antioche, doivent être attribuées à Tyr ou à Antioche.

Voici la description de ces monnaies :

1. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ. Buste de Trajan à droite, la tête laurée, la poitrine nue.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Ε. Aigle debout de face sur une massue, les ailes à demi éployées, la tête à gauche; dans le champ à dr., une palme.

Ῥ. 13 gr. 70. — 103-110 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 12.

2. Même droit.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΕ ΥΠΑΤ Ε. Même aigle sur la massue; pas de palme.

Ῥ. 13 gr. 75. — 111 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 13.

3. Autre exemplaire. Variété de coin.

Ῥ. 13 gr. 55. — 111 ap. J.-C.

4. Même droit.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙϚ ΥΠΑΤ Ϛ. Même aigle sur la massue; dans le champ à dr., une palme.

Ῥ. 14 gr. 70. — 112 ap. J.-C.

5. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ. Buste de Trajan à dr., la tête laurée, la poitrine drapée, avec un globe à la pointe du buste.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΙΖ ΥΠΑΤ Ϛ. Même aigle sur la massue, avec palme.

Ῥ. 14 gr. 57. — 113 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 14.

6. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ. Buste de Trajan à dr.; la tête laurée, la poitrine nue.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΗ ΥΠΑΤ [Ϛ]. Même type de revers.

Ῥ. 14 gr. 63. — 114 ap. J.-C.

7. Même droit.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΙΘ ΥΠΑΤ Ϛ. Même type de revers.

Ῥ. 13 gr. 87. — 115 ap. J.-C.

8. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ ΑΡΙ ΣΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ ΠΑΡΘ. Buste de Trajan à dr., la tête laurée, la poitrine nue.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ Κ ΥΠΑΤ Ϛ. Même type de revers.

℞. 14 gr. 30. — 116 ap. J.-C.

9. Même droit.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ·ΚΑ ΥΠΑΤ Ϛ. Même type de revers.

℞. 14 gr. 28. — 119 ap. J.-C.

Nous trouvons encore sous Hadrien :

10. ΑΥΤ ΚΑΙ ΘΕ ΤΡΑ ΠΑΡ ΥΙ ΘΕ ΝΕΡ ΥΙ ΤΡΑΙ ΑΔΡΙΑΝΟΣ

ϚΕΒ (Ἀυτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱὸς θεοῦ Νέρουα υἱωνὸς Τραιανὸς Ἀδριανὸς σεβαστός). Buste d'Hadrien à dr., la tête aurée, la poitrine drapée.

Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞΟΥΣΙΑΣ. Même type de revers.

℞. 14 gr. 20. — 117 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 15.

Eckhel maintenait ces monnaies à Antioche, mais il faut dire qu'il se refusait à transférer à Tyr même les monnaies à l'Héraclès, ce qui infirme sa démonstration. M. Imhoof-Blumer, sans examiner à fond la question, est d'avis d'attribuer à Tyr « ein Theil derjenigen mit dem Adler », mais lesquelles veut-il désigner? MM. W. Wroth¹ et Macdonald², dans leurs catalogues, ont placé ces monnaies à Tyr, sans conviction.

Type. — Pour justifier l'attribution à Tyr, on peut rappeler que la massue était l'attribut d'Héraclès, dieu tutélaire de la ville; mais, si l'aigle se rencontre dans le monnayage de Tyr avant Trajan accompagné d'une massue, il n'y est jamais *debout sur la massue*: l'aigle du tétradrachme ancien était debout sur un éperon de navire, et l'aigle debout sur la massue, du temps de Caracalla, de Macrin et d'Élagabale, sera toujours accompagné du symbole parlant,

1. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Syria*, p. 185, n.

2. G. Macdonald, *Greek coins in the Hunterian collection* t. III, p. 163 n.

le *murex*. — D'autre part, les monnaies à l'aigle qui sont sûrement d'Antioche présentent d'ordinaire dans les serres de l'oiseau un foudre, un cuissot de cerf ou une palme; mais nous avons quelques monnaies d'Antioche à l'aigle debout sur une massue dès le haut empire : de Néron avec la date AIP, de Vespasien avec la formule ΕΤΟΥC ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ.

Émissions. — S'il existait des monnaies à l'aigle avec un symbole antiochéen frappées concurremment avec celles de l'aigle sur la massue, il nous semble que la question serait résolue, et au profit de Tyr. On aurait le tableau suivant :

Buste de Trajan porté sur l'aigle R.	Tyché assise (Antioche).
—	Tête d'Héraclès (Tyr).
Buste de Trajan, type ordinaire. R.	Aigle sur foudre (Ant.)
—	Aigle sur massue (Tyr).

Seulement, les pièces au foudre s'arrêtent, à ma connaissance ¹, à l'an 99 (ΕΤΟΥC ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Β et ΥΠΑΤ Β), et celles à la massue ne commencent qu'en 103 (ΥΠΑΤ Ε); on pourrait dire que la frappe d'empire des monnaies à l'aigle fut transférée d'Antioche à Tyr de l'an 2 de Trajan à l'an 2 d'Hadrien, mais on n'en voit pas les raisons.

Style. — Les aigles debout sur le foudre sont d'un style différent des aigles debout sur la massue. Le premier (*fig.* 9 de la pl.), posé de trois quarts à droite, bien découplé, rejette en arrière un cou souple et musculeux; le second (*fig.* 13, 14 et 15), qui est d'exécution sèche, vu de face, la tête à gauche, a le corps maigre, semé de gros points en guise de plumes, le cou épais et court; l'un serait le type d'Antioche, l'autre celui de Tyr.

1. J'ai consulté les cartons du Cabinet de France. Grâce à l'obligeance de MM. les conservateurs du British Museum et de Berlin (de ce musée j'ai reçu les moulagés de 71 pièces), j'ai constaté que le résultat était le même d'après ces collections, et le même également à Glasgow.

Cependant cette affirmation comporte de nombreux correctifs. D'abord, les aigles d'Antioche ont beaucoup varié ; il en existe, sous Néron, d'une exécution raide et sèche ¹, qu'on est pourtant obligé de maintenir à cette ville ; il y en eut sous Gordien, Philippe et Trajan Dèce, de fort différents les uns des autres ² dans le même temps.

Pour en revenir à Trajan, on signale, entre les types que nous venons de donner comme exemples, des intermédiaires : voyez plutôt sur notre planche la *fig.* 10 (Cab. des Méd.) et la *fig.* 11 (Cab. de Berlin) des aigles au foudre et à la palme ; le premier des aigles à la massue (*fig.* 12) est lui-même moins accentué dans sa manière que les suivants, sans compter qu'il s'écoule entre les *figures* 11 et 12 un intervalle de trois ans, à la faveur duquel un type nouveau a pu être élaboré dans l'atelier antiochéen.

Sous Hadrien, l'aigle au cuissot (*fig.* 16) fait revivre le type des premières années de Trajan : il marquerait le retour de la fabrication à Antioche, mais on observera que cet aigle, s'il a la largeur de style ancienne, a aussi les gros points caractéristiques du prétendu type tyrien. Puis un silence se fait sous Marc-Aurèle, et, quand l'aigle reparaît, c'est toujours celui du second type, mais à Antioche : les figures que nous donnons sont empruntées au Cabinet de Berlin et montrent des spécimens de l'aigle du second type, à Antioche, sous Commode (*fig.* 17 et 18), Pescennius Niger (*fig.* 19 et 20), Septime Sévère (*fig.* 21 et 22) et Caracalla (*fig.* 23).

Bref, nous hésitons beaucoup à retirer d'Antioche la série des aigles debout sur la massue à l'effigie de Trajan et d'Hadrien.

1. *Brit. Mus. Catal. Syria*, pl. XXI, fig. 8 et 9.

2. *Ibid.*, pl. XXV et XXVI.

N. B. — Il convient de joindre à la série des impériales grecques syriennes de Trajan la monnaie qui répond à la description suivante :

ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙΣ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟC CEB ΓΕΡΜ. Tête aurée de Trajan à dr.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Γ. Aigle debout à gauche, une palme en sautoir, sur une ligne figurant le sol ; dans le champ à gauche, massue.

R. 7 gr. 15. — 100 ap. J.-C.

Pl. IV, fig. 7.

Le type est emprunté à l'ancien tétradrachme de Tyr ; on peut encore dire que nous avons là un dédoublement du type de la tête de l'empereur posée sur l'aigle, mais antérieur à l'époque où il est signalé à Antioche. Donc ces monnaies appartiennent à Tyr¹ ; le poids représente exactement celui du didrachme.

II

QUESTIONS DE CHRONOLOGIE

A. DE LA MANIÈRE DE COMPTER LES ANNÉES DE RÈGNE DES EMPEREURS A ANTIOCHE

Nous avons signalé, dans un précédent travail², plusieurs monnaies d'Antioche portant les années de règne des princes du haut-empire : Tibère (Α)³, Caligula (ΕΤ Γ), Néron, Galba⁴, Othon, Vespasien, etc... De Néron l'on possède un tétra-

1. Le rédacteur du Catal. du Brit. Mus. les a classées à Césarée de Cappadoce (pl. IX, fig. 13).

2. A. Dieudonné, *Les sigles littérales d'Antioche*, dans *Journal intern. d'archéol. numism.* Svoronos, 1907 = *Mélanges numism.*, t. I, p. 276-8.

3. Avec ΕΜ de l'ère actiaque. Cf. Séleucie, de Tibère : Γ (an 3) avec ΖΜ.

4. A partir de Galba, avec la formule ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ.

drachme (Néron et Agrippine) avec EP (année 105, césarienne) et Γ (an 3 de Néron), et des monnaies allant de HP à BIP (108-112) datées simultanément de Ϛ à I (6-10); la concordance des deux numérotations est parfaite, sauf que l'année AIP (111) correspond tantôt à Θ (9), tantôt à I (10)¹. On en conclut que le point de départ de l'année n'était pas le même dans les deux computs.

Inaugurée à la suite de la bataille de Pharsale (août 48 av. J.-C.), quand les Antiochéens, reniant Pompée, lui firent une issue à laquelle il songeait, vers le pays des Parthes, l'ère césarienne — Eckhel l'a démontré² — s'était pliée à l'habitude syrienne de commencer l'année au 1^{er} octobre³, de telle sorte que le point initial s'en trouva reporté théoriquement à l'automne 49, et que la seconde année en commença le 1^{er} octobre 48⁴. Mais quel était le point de départ annuel usité pour l'ère des années de règne des empereurs?

M. B. Pick fait le raisonnement suivant⁵. Puisque la numérotation par H, Θ, I marche plus vite que celle par IP, AIP, BIP, c'est que l'année de règne commençait plus tôt que l'année antiochéenne; or Néron succéda à Claude dans le courant d'octobre, et l'année antiochéenne commence au 1^{er} octobre; ce n'est donc pas l'anniversaire de la prise du pouvoir par Néron dont il est tenu compte. Sous Galba, nous notons une année A et une année B; or Galba a régné du 6 avril 68 au 15 janvier 69, soit moins d'une année,

1. W. Wroth, *Brit. Mus. Cat. Syria*, Antioche, nos 196 et 197.

2. Eckhel, *Doct. num.*, t. IV, p. 400.

3. Plus exactement à l'équinoxe d'automne, et au 1^{er} octobre lors de l'adoption du calendrier julien sous Auguste. — Voy. le calendrier syro-macédonien dans le *Dict. des antiq.* de Saglio, s. v. *Calendarium*, par E. Ruelle.

4. Sur cet usage constant de l'antiquité pour la fixation des ères, voy. par exemple Th. Reinach, *Some Pontic Eras*, dans *Num. Chron.*, 1902, p. 1.

5. B. Pick, *Zur Titulatur der Flavii*, dans *Zeitsch. f. Num.*, XIV, 1887, p. 331 et suiv.

donc c'est dans l'intervalle que se place le quantième auquel on a fait commencer une année seconde. Conclusion : ce quantième est nécessairement antérieur au 1^{er} octobre, il ne peut se placer entre le 15 janvier et le 6 avril, époque de l'année qui ne vit pas Galba sur le trône, mais il peut être soit le 1^{er} janvier, soit le 2 septembre, anniversaire de la bataille d'Actium (en 31 av. J.-C.) et de la fondation de l'Empire. Le 1^{er} janvier, date initiale de l'année civile romaine, n'ayant ici rien à voir, M. Pick préfère le 2 septembre, et la concordance presque absolue avec l'année antiochéenne du 1^{er} octobre s'explique par le faible écart des deux quantième.

Pour discuter le choix du 2 septembre et sa persistance sous Néron et Galba, demandons-nous dans quelles circonstances était né le mode de supputation par les années de règne. Au contraire de l'Égypte, il n'était pas ancien en Syrie, où la royauté n'avait connu que l'ère séleucide remontant aux premiers temps de la dynastie ¹. L'ère de Pharsale peut être considérée comme une ère dynastique commémorant la chute de celui qui avait conquis l'Orient et l'avènement du maître qui fondait l'Empire, mais c'était surtout une ère d'autonomie municipale, car le dictateur proclama l'« autonomie » de la ville dont la politique lui avait été si favorable ². L'ère d'Actium n'eut pas la même

1. Voy. E. Babelon, *Cat. des m. des rois de Syrie*. — Cf. *Achéménides* (Tyr, introd.).

2. On a dit, d'après le témoignage de Porphyre (Eckhel, *Doct. num.*, t. III, p. 268), que c'était Pompée qui avait proclamé l'autonomie d'Antioche, mais l'étude des monnaies ne confirme pas cette opinion. Si toutefois il en est ainsi, on admettra que les Antiochéens furent obligés par les événements de remplacer l'ère de l'expédition de Pompée et de la province de Syrie par celle de Pharsale et qu'ils transférèrent à cette dernière les caractères qu'ils attribuaient à la précédente ; il apparaît d'ailleurs comme certain que, si César ne fut pas l'initiateur de cette autonomie, il la confirma lors de son séjour en Syrie et la fit sienne. — M. Macdonald (*Catal. of Greek coins in the Hunterian Coll.*, t. III), observant que l'ère césarienne avait été quelque temps délaissée, en 40 avant J.-C., interprète ce retour passager à l'ère séleucide comme une réaction de l'esprit local contre la domination romaine, mais l'idée du vieil Eckhel, qui croyait que les Antiochéens

fortune. Alors la dynastie ne fut pas remplacée et on put sans danger rester fidèle à l'ère césarienne; puis, si la journée du 2 septembre 31 avait frappé l'imagination des Antiochéens, elle ne leur rapporta aucun profit; ils en admirèrent la commémoration par respect pour la personne sacrée d'Auguste, et telle était bien, suivant l'expression de Mommsen ¹, la prétendue ère actiaque: un mode de supputation des années de règne d'Auguste, qui se prolongea les premières années de Tibère et puis fut abandonné sans retour. L'ère césarienne fut employée concurremment à l'ère actiaque ² et lui survécut, tandis que l'ère des années de règne qui recommence à chaque empereur, importée d'Égypte, entra dans l'usage à Antioche.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que du point de départ des ères dans la chronologie des années, qu'il ne faut pas confondre avec la date du renouvellement annuel. Nous avons vu que l'ère césarienne fut reportée au 1^{er} octobre; s'il en avait été de même de l'ère actiaque, **ET[OYΣ] ΝΙΚΗΣ**, on aurait, suivant l'usage ³, compté l'an 1^{er} du 2 au 30 septembre 31 et l'an 2 à partir du 1^{er} octobre, ce qui n'est pas. On peut soutenir toutefois qu'en raison de ce faible écart de 29 jours ⁴, le restant d'année à courir fut négligé; si l'ère d'Actium se renouvela au 1^{er} octobre, il est évident qu'il en fut de même des années de règne de tous les empereurs, et

avaient eu peur de se compromettre par leur attachement au souvenir de César lors de l'expédition de Cassius (plus exactement au milieu des luttes de Labienus et des Antoniens), est peut-être la bonne; en tout cas, les temps mûrirent et l'ère césarienne tendit toujours à se confondre à Antioche avec une ère d'autonomie municipale. — A Laodicée, où César vint dans le cours de l'hiver 48-47, l'ère césarienne municipale ne reporte son début qu'à l'an 48 av. J.-C.

1. Les passages de Mommsen auxquels nous faisons allusion dans cet article se trouvent dans *Manuel des antiq. rom.* de Mommsen-Marquardt, *Le Droit public*, t. V, trad. Girard, p. 57 et suiv.

2. Tétradr. d'Auguste avec **SA** (36) et **ΔN** (54), avec **BM** (42) et **Ξ** (60).

3. Cet usage (p. 175, n. 4) fut suivi à Amisus, où l'ère date du 1^{er} oct. 32.

4. Y avait-il même 29 jours? Voy. ci-dessus, p. 175, n. 3.

le système de M. Pick tombe tout entier. Admettons donc que l'ère de 31 av. J.-C. se renouvelait chaque année le 2 septembre. Mais, même dans cette hypothèse, quand nous voyons le caractère transitoire de l'ère d'Actium à Antioche, comment croire que le 2 septembre fût conservé comme point initial de l'année de règne? Le terme « fondation de l'Empire » n'est-il pas un leurre ¹? Est-ce que les Antiochéens ne se soumirent pas à Auguste comme ils s'étaient courbés devant César? Mais, alors que l'ère césarienne était devenue une ère d'autonomie, se renouvelant à la date traditionnelle du 1^{er} octobre, l'ère d'Actium fut celle du règne d'un prince, remplacée évidemment par une année qui eut pour point de départ l'avènement de chacun des empereurs suivants.

On nous dira que la bataille d'Actium ne marquait pas l'avènement d'Auguste. Si, pour les orientaux, car cette victoire donne l'époque où il devint le maître en Orient, aucune date n'a marqué avec plus de précision le commencement de son règne, sinon l'acquisition de la puissance tribunicienne annale le 27 juin ou 1^{er} juillet de l'an 731 (23 av. J.-C.) ², date dont l'importance échappait à qui n'était pas Romain. Mais bientôt l'institution monarchique prit corps; le jour de l'avènement au sens où nous l'entendons, *dies imperii*, succédant à la mort du prédécesseur et qui seul devait frapper les populations, fut concilié par le droit avec

1. M. Pick (*op. cit.*, p. 339) insinue que Galba prétendit par son gouvernement inaugurer un esprit nouveau et, en abolissant le souvenir de Néron, se recommander du fondateur de l'Empire; il prend à témoin des légendes de monnaies telles que *Roma renascens*, *Libertas restituta*. Mais d'abord le mouvement antinéronien, qui ne peut se nier, fut plutôt républicain que monarchique; ensuite si la légende ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, qui apparaît sous Galba, se réfère aux souvenirs d'Actium, est-ce donc que l'année néronienne ne commençait pas déjà au 2 septembre? Je relève ici sous la plume de M. Pick une certaine contradiction.

2. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 3^e éd., p. 177.

celui de la *tribunitia potestas*, de telle sorte que, même si la puissance tribunice n'était pas acquise à cette date, son renouvellement demeura assujéti au quantième du *dies imperii*¹. Ainsi le jour d'avènement du prince fut le même pour tout l'empire.

Néron fit une tentative pour ressusciter l'ancienne date d'entrée en charge des tribuns, le 10 décembre. Dans le courant de l'année 60, il décréta que ses puissances tribunices (et par suite ses années de règne) seraient supputées désormais du 10 décembre, et, pour mettre l'état de choses ancien d'accord avec l'ordre nouveau, il établit *a posteriori* que sa première année de règne avait duré du 13 octobre au 9 décembre 54, et les autres du 10 décembre au 9 décembre des années suivantes². Avec les Flaviens reparut le *dies imperii* qui fut le 1^{er} juillet pour Vespasien et Titus³, le 13 septembre pour Domitien. La dynastie de Nerva, plus attachée aux traditions républicaines, fit revivre la date du 10 décembre, et même à partir de Trajan on ne voit plus employée que la formule TRIB·POT (en grec ΔΗΜ·ΕΞ) suivie d'un chiffre d'années qui correspond toujours, sinon pour l'acquisition de la Δημαρχική Ἐξουσία, du moins pour son renouvellement, au 10 décembre.

1. Mommsen, *loc. cit.*

2. R. Cagnat, *op. cit.*, chap. III. — Cf. Mommsen, *loc. cit.*; Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.* — Mommsen croyait d'abord que Néron, après avoir pris sa VI^e puissance tribunice le 13 octobre 59 (anniversaire de son *dies imperii*), en avait reçu une VII^e le 4 décembre de la même année (anniversaire effectif de sa première puissance tribunice), et avait dès lors renouvelé à cette date; ce système se distingue du précédent : 1^o en fait, par l'absence d'effet rétroactif; 2^o en droit, comme inspiré d'une idée différente.

3. Vespasien fut d'abord reconnu en Orient; le même jour fut choisi pour Titus, parce qu'il fut élevé à l'empire du vivant de son père, et qu'on prit intentionnellement pour début de sa corégence le *dies imperii* du père (d'ailleurs Vespasien est mort le 24 juin). La puissance tribunice fut décernée à Vespasien le 20 décembre, à Domitien le 30 septembre, mais on la renouvela les 1^{er} juillet et 13 septembre.

Revenons à Néron. Si l'on admet qu'avec les progrès de la centralisation romaine, la date de l'année tribunicie, négligée sous Auguste, acceptée sous Trajan, a pu être prise en considération par les Syriens du milieu du 1^{er} siècle, voici ce qu'on découvre.

En dépit de l'inauguration d'un nouveau comput, les monnaies déjà frappées restèrent bien entendu ce qu'elles étaient. Jusqu'à l'an 60, l'année néronienne du 13 octobre correspond à l'année antiochéenne (à douze jours près), et il n'y a pas lieu de s'étonner de la concordance, chiffre à chiffre, des deux sortes de dates, césarienne et régnaie, sur les monnaies d'Antioche. Par suite de la décision prise en 60, l'année 7^e du règne (Z), commencé le 13 octobre 60, a dû être arrêtée le 9 décembre 60, et pour les années 8, 9, 10, elles chevauchent sur les années antiochéennes. Le tableau suivant (où les monnaies non retrouvées ou non frappées sont placées entre parenthèses) permettra de mieux comprendre cette supputation.

				année césarienne	année de règne
Du 13 oct.	54	au	30 sept.	55	(ΓP) (A)
—	55	—	56		(ΔP) (B)
—	56	—	57		EP Γ
—	57	—	58		(ϚP) (Δ)
—	58	—	59		(ZP) (E)
—	59	—	60		HP Ϛ
—	60	au	9 déc.	60	ΘP Z
Du 10 déc.	60	au	30 sept.	61	(ΘP) (H)
Du 1 ^{er} oct.	61	au	9 déc.	61	IP H
Du 10 déc.	61	au	30 sept.	62	(IP) (Θ)
Du 1 ^{er} oct.	62	au	9 déc.	62	AIP Θ
Du 10 déc.	62	au	30 sept.	63	AIP I
Du 1 ^{er} oct.	63	au	9 déc.	63	BIP I

Ainsi l'année **AIP** a pu correspondre aux deux années néroniennes **Θ** et **I**, et puisque l'année **BIP** est la dernière retrouvée, avec **I**, c'est que la frappe des monnaies fut arrêtée en décembre 63. On voit le point faible du système. Les années antiochéennes **ΘP** et **IP** ne présentent de concordance qu'avec les années de règne **Z** et **H** qui les débordent sensiblement, et pas avec **H** et **Θ** qui leur correspondent pour la plus grande part. Faut-il croire que des monnaies de ce genre seront retrouvées un jour ? Faut-il supposer que la frappe ne dépassait guère les premiers mois de chaque année ? Faut-il admettre que le décret rendu à Rome ne fut mis à exécution à Antioche que deux ans plus tard ? Et faut-il croire enfin, puisque Galba n'a pas renouvelé sa puissance tribunicie et a pourtant une année **B**, que le 1^{er} octobre fut pour la première fois (?), valable pour cet empereur ? Que d'obstacles opposés à notre tentative d'explication !

Mommsen, qui a connu l'argumentation de Pick et qui ne l'approuvait pas, tranchait autrement la difficulté. D'après l'illustre savant, l'année de règne impériale chez les Antiochéens commençait purement et simplement au 1^{er} octobre, comme chez les Égyptiens le 29 août, par assimilation à l'année locale ; l'association d'un **I** à l'an **AIP** serait une erreur de frappe... Mais faut-il le dire ? Mommsen ne professait pour la numismatique qu'un respect limité aux exigences de ses théories ; un numismate se résout moins volontiers à cette sorte de capitulation. Si nous devons accepter l'erreur de frappe, réfléchissons que, par suite de la réforme accomplie à Rome, l'année antiochéenne correspondait pour la plus grande part à un numéro d'ordre d'une unité plus élevée qu'auparavant dans les pays latins, et qu'ainsi s'explique la méprise du graveur.

B. ÉPOQUE DES MONNAIES FRAPPÉES A SÉLÉUCIE DE PIÉRIE
AU NOM DU LÉGAT COMMODUS

Le troisième problème que nous soumettons au lecteur se résoudra mieux, heureusement, que par un point d'interrogation.

Séleucie de Piérie possède des petits bronzes de l'époque impériale qui répondent à la description suivante :

ΕΠΙ ΚΟΜΟΔΟΥ. Tête tourelée de Tyché à dr., son voile tombant sur la nuque, une palme sur l'épaule ; en haut (à gauche ou à droite), une date : ΗΠΡ (188). Grènetis allongé au pourtour.

ΙΥ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ — ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ — ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟ — ΜΟΥ sur quatre lignes horizontales. Foudre soutenu par un coussinet muni de bandelettes qui repose sur un trône à dossier bas¹. Cordelette au pourtour².



Æ. 21 mill. — 6 gr. 70 à 7 gr. 50.

Brit. Mus. Cat. Syria, Séleucie, n^o 31 et pl. XXXII, 10.
— Cab. de France, 6 exemplaires.

1. Le foudre placé sur un trône est le type ordinaire des monnaies de Séleucie, et c'est d'un trône qu'il s'agit plutôt que d'un autel ou d'une table (*mensa* dans Eckhel) : cela est prouvé par la comparaison avec les monnaies d'Olba et de Larissa qui montrent le trône vide de Zeus exposé comme objet de culte et par celles de Diocésarée au type du foudre placé verticalement sur un trône. Bien plus, je crois que l'arc de cercle entre deux verticales divergentes, qu'on voit sur la présente pièce et sur les tétradrachmes, représente le dossier du trône (cf. les planches du *Brit. Mus.*).

2. Sur cette cordelette ou bandelette, voy. E. Babelon, *Cat. des m. des rois de Syrie*, p. XLIV, LXXVI, LXXVII, 43.

Il n'existe pas d'exemple, en Syrie, de monnaie signée du nom d'un magistrat municipal, au moins sous cette forme¹; aussi a-t-on cherché à identifier le *Comodus* ici nommé avec un légat romain de la province. On a pensé à C. Julius Commodus Orfitianus². Ce personnage est connu comme légat propréteur de la province de Pannonie inférieure, puis à Rome, comme *curator operum publicorum* en l'an 161 ap. J.-C.; on suppose que c'est le même qui signa³ comme légat propréteur de Thrace, sous Antonin le Pieux, des monnaies d'Anchialus, Hadrianopolis, Périnthe et Topirus⁴. Il peut avoir été, au cours de sa carrière, légat de Syrie.

Cela posé, la date ΗΠΡ (an. 188), pour convenir à l'époque d'Antonin, doit se lire suivant l'ère actiaque, qui commence à l'an 31 av. J.-C.; elle correspond alors à l'an 157-8 de l'ère chrétienne⁵. Justement, dans le tableau des légats de Syrie dressé par Liebenam⁶, il existe une lacune entre 155 et 160; notre Commodus peut, après ses gouvernements de Pannonie et de Thrace dont on ignore la date exacte, avoir reçu le consulat⁷ et ensuite la légation proconsulaire de

1. Ce correctif nous semble nécessaire; en effet comment des initiales telles que **ΑΡΙΣ** à Laodicée sous Néron et beaucoup d'autres ne désigneraient-elles pas des noms de magistrats?

2. Voy. sa notice dans la *Prosopographia imp. romani* de H. Dessau, n° 185, avec références à l'*Éphem. épigraph.* et à J. Klein, *Rheinisches Museum*, 1880.

3. En employant l'expression « signer », nous ne prétendons en rien préjuger de la question de savoir si ce genre de monnaies fut frappé sous l'autorité du magistrat romain ou en son honneur, en d'autres termes s'il y mit la marque de son gouvernement ou s'il laissa figurer sur la monnaie municipale une signature apposée par déférence. Pour Séleucie du moins, c'est à la seconde hypothèse, ainsi qu'on le verra plus loin, que nous préférons nous rallier.

4. **ΗΓΕ ΙΟΥ ΚΟΜΜΟΔΟΥ** (*ἡγεμῶν = praeses*), **ΕΠΙ ΙΟΥ ΚΟΜΟΔΟΥ** (Eckhel, Mionnet et Catal. du musée de Berlin).

5. Eckhel, *Doct. num.*, t. III, p. 327.

6. Liebenam, *Die Legaten*.

7. Il ne figure pas dans les *Fasti consulares* de Klein: mais on sait que beaucoup ne possédèrent la charge qu'à titre de consuls suffects. (C'est ce que fait observer Klein, *loc. cit.*) Il ne peut d'ailleurs être question du Commodus qui fut consul en 154 et qui n'est autre que L. Verus.

Syrie, puis enfin être retourné à Rome, où il est signalé, nous l'avons dit, en 161.

Cette identification, généralement admise¹, est irrecevable pour les raisons suivantes :

1° Nous savons, par ce qui a été dit dans l'article précédent, que l'ère actiaque est propre à Auguste et aux premières années de Tibère²; les applications qu'on en a signalées dans les temps postérieurs proviennent de mauvaises lectures, et il ne subsistait à notre connaissance que la date d'une monnaie de Rhosus sous Commode, ΘΙC³, qui parût se rapporter à l'ère d'Actium, lorsque M. Macdonald démontra que les monnaies de Rhosus étaient datées d'une ère prenant son point de départ à l'an 39 av. J.-C.⁴ Une pièce signée d'un légat à Séleucie, le fut suivant l'ère actiaque par Silanus, mais au commencement du règne de Tibère⁵.

2° Les monnaies syriennes portant le nom d'un légat appartiennent toutes au premier siècle de l'ère chrétienne; le dernier exemple d'une émission de ce genre est celui de M. Ulpus Trajanus, père de l'empereur Trajan⁶. Faut-il supposer que Commodus, se souvenant des monnaies qu'il avait signées en Thrace, fit revivre à Séleucie en Syrie une mode qui n'y avait plus cours depuis quatre-vingts ans? C'est invraisemblable.

3° Enfin le style des monnaies de ce groupe nous paraît antérieur à l'époque des Antonins; l'examen des séries de

1. Cependant M. Macdonald écrit dans son *Cat. du Musée Hunter*, t. II, p. 214 : « according to the Era of Actium » et en note : « The evidence however is not quite satisfactory. »

2. *Voy. les monnaies d'Antioche et de Judée.* — Cf. ci-dessus, p. 177.

3. *Brit. Mus. Cat. Syria*, Rhosus, n° 2.

4. G. Macdonald, dans *Journ. intern. d'archéol. num. Svoronos*, t. VI, 1903, p. 47. M. M. n'a pas connu la pièce du Cabinet de France à l'effigie de Claude marquée ΘΠ, mais la date qu'il en eût déduite s'accorde avec son système.

5. *Brit. Mus. Cat. Syria*, Séleucie. nos 33 et 34.

6. *Brit. Mus. Cat. Syria*, Antioche, n° 239.

Séleucie au Cabinet des médailles donne cette impression ¹. La tête de Tyché diffère sensiblement de celle des pièces au type du bétyle de Zeus Casios que nous plaçons sous les Antonins, conservant à l'inverse de cette dernière la palme de l'époque antérieure; le \square carré se rencontre d'ordinaire dans la numismatique à l'époque de transition entre le Σ classique et le C lunaire, c'est-à-dire du temps des Césars et des Flaviens, etc...

Voilà pourquoi nous avons cherché dans l'histoire un autre Commodus dont la légation réponde aux données proposées, et ce personnage, nous croyons l'avoir trouvé.

D'abord, la date est calculée suivant l'ère de l'autonomie de Séleucie, dont nous avons des monnaies jusqu'à l'an 6 ap. J.-C. C'est ainsi qu'à Antioche, l'ère césarienne qui jouait le rôle d'une ère locale, fut reprise après l'abandon de l'ère actiaque ² et accolée au nom des légats. On ne sait, à vrai dire, à quelle occasion un légat signa notre monnaie à Séleucie, qui n'était pas la capitale, plutôt qu'à Antioche; il est à présumer que les gens de Séleucie étaient redevables à Commodus de quelque bienfait, et ainsi s'explique qu'ils aient associé son nom à leur ère municipale. L'ère de l'autonomie de Séleucie commence entre l'automne 110 et l'automne 109 av. J.-C. ³ et la monnaie est de 78-79 ap. J.-C.

La liste de Liebenam ne mentionne aucun légat de Syrie

1. Nous sommes redevable à l'obligeance de M. Wroth d'un moulage du n° 46 du Brit. Mus., pièce de revers frappé au même type avec la tête d'Antonin le Pieux, qui manque au Cabinet des Médailles, mais cet exemplaire est fruste.

2. Voy. ci-dessus p. 177.

3. On possède le texte même du privilège de concession par Antiochus VIII. V. Chapot, *Séleucie de Piérie* dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1906, p. 172, d'après Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, p. 417, n° 257. (Cf. *Chron. Pasch.*, *Ol.* 167, 4). C'est alors que la ville prit le titre d'« autonome »; elle s'intitulait déjà *ἱεράς καὶ ἄσουλου*, ainsi que le prouvent le texte du privilège et une monnaie du musée de Vienne, citée par Eckhel, datée **EOP** (175 = 138/7 av. J.-C.) avec le portrait d'Antiochus VII jeune (nous sommes redevable d'un moulage de cette pièce à l'obligeance de M. Kubitschek).

entre l'an 76 ou 77¹, où commandait M. Ulpus Trajanus, père de Trajan, et l'an 84 où mourut T. Atilius Rufus : or il existe un L. Ceionius Commodus qui fut consul en 78² ; il peut avoir pris place comme gouverneur de Syrie entre Trajan et Rufus, au sortir de son année de consulat, comme il arriva par exemple à C. Julius Severus³. Sestini avait pensé à L. Ceionius Commodus, fils du précédent et père de l'empereur L. Verus, qui fut également consul, mais il avait calculé la date suivant l'ère pompéienne, qui n'eut jamais cours à Séleucie et placé le fait sous Hadrien⁴. Nous reprenons l'hypothèse pour l'aïeul de Verus avec la date de 79, sous Vespasien ou Titus. La dernière monnaie signée d'un légat à Antioche est justement celle du prédécesseur de Ceionius Commodus en Syrie, de Ulpus Trajanus ; ainsi se trouve comblé un fâcheux hiatus dans la série des monnaies signées, et, quant à l'objection tirée du style, elle disparaît.

Je sais bien qu'on ne signale pas d'autre monnaie de Séleucie entre Tibère et Trajan⁵, et qu'on peut croire que

1. Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.*, année 77, d'après Waddington, *Fastes des prov. asiat.*, p. 153.

2. Klein, *Fasti consulares*, p. 45.

3. Sous Antonin. — Il existait un délai légal pour le gouverneur de province sénatoriale (Mommsen-Marquardt, *op. cit.*, III, 288, avec réf. à Waddington, *Fastes*), mais pas pour le légat de l'empereur (Cagnat, p. 93 ; Mommsen-Marquardt, *op. cit.*, III, 292). — D'ailleurs si, comme tout porte à le croire, l'année de Séleucie commençait, comme celle d'Antioche, au 1^{er} octobre (*Dict. des antiq. de Saglio, s. v. Calendarium*, Calendrier de Séleucie), l'année en question va du 1^{er} octobre 78 au 30 septembre 79, et Commodus peut avoir vu frapper cette monnaie à son débarquement, dans le cours de l'année 79.

4. Sestini, *Class. gen.*, p. 141. — Cf. Borghesi, *Œuvres*, t. IV, *Épigraphie*, 2, p. 170 et suiv. — Les autres monnaies classées d'après l'ère pompéienne sont une pièce d'Antinoüs **ϞΡ** qui est d'une autre Séleucie et une de Sévère Alexandre **СΠΘ** où on lit en réalité **ΟΒΟ** (Brit. Mus.) et **ΟΕΒ** (Cab. des Méd.). — L'ère césarienne d'après laquelle plusieurs légats ont signé des monnaies à Antioche doit aussi être écartée à cause de son caractère local (voir ci-dessus, l'article A).

5. Je n'ose faire état de la monnaie signalée par Noris, *De epochis Syrom.*, p. 230, et par Morell, *Thesaurus*, Domitien, p. 487 : Tête de Domitien. Rev. Tête de Tyché avec palme, lettres **ΓΑ**, an **BC** (202 de l'autonomie = 92 ap. J.-C.).

la ville avait fermé son atelier à cette époque, mais cela n'est établi par aucun texte. Les listes à peu près ininterrompues des empereurs que nous voyons figurer dans un grand nombre de villes grecques ne doivent pas faire illusion, les bronzes d'un grand nombre d'entre eux ne se rapportent qu'à une période limitée de leur règne et représentent un monnayage intermittent ¹; précisément la monnaie de Commodus à Séleucie a tous les caractères d'une frappe sporadique et exceptionnelle : ses lettres carrées, sa Tyché d'un style spécial lui font une place à part.

Nous croyons en un mot que ce légat *Comodus* ne fut autre que L. Ceionius Commodus, qui de ce chef prend place dans la liste des gouverneurs de Syrie en 79 ap. J.-C.

A. DIEUDONNÉ.

1. A Laodicée par exemple, il y a en tout, de Néron, une pièce datée et pas d'autre avant Domitien.

LA TROUVAILLE DE MILO

Pl. V et VI.

L'année dernière j'attirais l'attention des lecteurs de la Revue sur une petite trouvaille de huit statères inédits de l'île de Mélos. Quelques jours avant la publication de l'article, et alors qu'il était trop tard pour pouvoir y rien changer, j'apprenais qu'un lot beaucoup plus important de pièces analogues venait de faire son apparition sur le marché. L'opinion générale, toute naturelle en la circonstance, fut que les deux lots faisaient partie d'une seule et même trouvaille débitée petit à petit par les propriétaires. On rappela que, quelques mois auparavant, le bruit avait couru que le trésor se composait, non de huit pièces, mais de deux cent quarante ; il avait même circulé une liste détaillée en indiquant la composition exacte. Cette liste est d'ailleurs manifestement apocryphe ; on n'y avait mentionné en effet que les huit types alors connus, répétés un nombre suffisant de fois, sans y faire figurer aucun de ceux qui devaient être révélés quelques mois plus tard. Des informations recueillies à des sources sérieuses ont permis de mettre la question au point. Quoiqu'en pareille matière on hésite à se montrer trop affirmatif, il semble qu'on puisse tenir pour exacte la version que je donne ci-après. Elle m'a été confirmée par une personne digne de foi qui

a passé plusieurs mois dans l'île et a été à même d'interroger les témoins oculaires.

Vers l'automne de 1907, deux enfants d'un paysan de Milo, en jouant dans un champ éloigné de toute agglomération et de toute trace de ruine antique, trouvèrent douze ou treize petits blocs de métal, recouverts, pour la plupart, d'une gangue épaisse, et qu'ils prirent pour des morceaux de plomb. L'idée leur vint aussitôt de les faire fondre pour en fabriquer des balles. Cet essai de fusion, tenté sur trois ou quatre pièces, n'ayant donné aucun résultat, ils les jetèrent sur le fumier. Les neuf qui restaient furent vendues à un marchand de Milo. J'en ai publié huit l'année dernière ; la neuvième, représentant un murex, dont la conservation était très défectueuse, avait été mise de côté, et je n'ai pu la retrouver que tout récemment après de longues recherches. Pour en terminer avec ce lot, quatre des exemplaires qui le composaient sont reproduits sur nos planches, ce sont les n^{os} 3, 6, 14 et 24 ; deux, du même type que les n^{os} 9 et 17, sont au Cabinet de France ; une, du même type que le n^o 31, est au musée de Munich ; une, du même type que le n^o 21, est dans ma collection ; enfin la dernière, du même type que le n^o 12, est dans le commerce.

Lorsque les paysans se furent rendu compte que ces pièces avaient une valeur marchande, ils commencèrent par rechercher, sans succès, celles que les enfants avaient jetées. Ils se décidèrent alors à fouiller l'emplacement de la trouvaille et, l'été dernier, à l'endroit même où les enfants avaient fait leur découverte, ils mirent à jour les fragments d'un petit vase en terre cuite ; trois pièces y adhéraient encore, et, dans le voisinage immédiat, ils purent en récolter un lot que de patientes recherches me font estimer à soixante-sept pièces. Il est plus que probable que l'ensemble des deux trouvailles constituait, à l'origine, un seul et

même lot enclos dans le vase dont il vient d'être question. Or, si mes renseignements sont exacts, la contenance en était à peine équivalente à celle d'un verre à boire ordinaire. Dans ces conditions, il est facile de constater que le trésor n'a jamais dû se composer de plus d'une centaine de pièces environ. Aussi ne doit-il rester que bien peu de choses à glaner à cet endroit, à moins qu'on ne mette la main sur une nouvelle cachette.

Avant de passer à la description des types, qu'il me soit permis de renouveler ici tous mes remerciements à Mr S. P. qui a bien voulu me donner accès aux trésors de sa collection et me permettre de reproduire ceux de ses exemplaires dont les types ne figurent pas dans ma série ou y sont moins bien représentés. Je dois également l'expression de ma profonde gratitude aux savants français et étrangers qui ont fait preuve d'une inaltérable complaisance en répondant à toutes mes questions parfois indiscretes. C'est à eux que je dois d'avoir pu établir un inventaire de la trouvaille.

Les types ou variétés de type sont au nombre de trente et un ; j'ai cherché à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique, en prenant pour bases les caractères des légendes et le style des pièces ; mais, pour certaines de ces représentations, le style est difficile à apprécier, et plusieurs types sont anépigraphes ; aussi faut-il reconnaître que, dans bien des cas, cette classification reste assez arbitraire. J'ai pensé qu'il serait préférable de donner ici une reproduction de la série complète, sans tenir compte de ma publication antérieure. Voici la description des pièces reproduites :

1. Grenade, sans tige ni feuille visible.

R. Croix à larges branches dans un cercle creux de 15 mill. bordé d'un grènetis intérieur dans chaque secteur. — 13 gr. 85.

2. Grenade et tige, une feuille visible. Grènetis.

R. Croix dans un cercle creux de 18 mill. bordé d'un grènetis intérieur dans chaque secteur. Traces de lettres dans deux secteurs opposés (M-A-?). — 14 gr. 02.

3. Grenade et tige portant deux feuilles.

R. Cercle creux partagé en secteurs par six rayons entre lesquels on lit : ΜΑΛΙΧΙ, légende excentrique ¹, les deux premières lettres peu distinctes. — 14 gr. 14.

4. Grenade et tige, une feuille visible. Grènetis.

R. Même type que ci-dessus. Légende, ΜΑΛΙΧΙ, concentrique. — 14 gr. 22.

5. Grenade et tige sans feuille visible.

R. Roue archaïque à traverses parallèles, 12 chevilles sur la jante, dans un cercle creux. — 14 gr. 21.

6. Grenade et tige portant une feuille et un bourgeon. Grènetis.

R. Rosace à 14 feuilles, alternativement arrondies et lancéolées. Grènetis. — 13 gr. 40.

7. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

R. Étoile à 8 rayons dans un cercle creux. — 13 gr. 52.

8. Grenade et tige, un bourgeon visible. Grènetis.

R. Μ... Ι, légende concentrique. Dessin floral carré. Traces de grènetis. — 14 gr. 17.

9. Grenade et tige, un bourgeon visible.

R. Roue à 4 rais, entre lesquels on lit : ΜΑΛΙ, légende concentrique. Grènetis. Le tout dans un cercle creux. — 13 gr. 60.

1. J'entends par légendes concentriques celles qui se lisent du centre de la pièce, par légendes excentriques, celles qui se lisent de l'extérieur.

10. Grenade et tige portant deux feuilles ; cercle linéaire épais, guilloché.

R. $\mathbb{W}\Lambda\Lambda\dots$, légende concentrique. Sarment de vigne portant une feuille et une grappe ; une guêpe, de profil à droite, est posée sur la grappe. — 13 gr. 82.

11. Grenade et tige, une feuille visible. Cercle linéaire épais, guilloché.

R. $\mathbb{W}\Lambda\Lambda\text{ICN}$, légende concentrique. Triskèle tournant à gauche ¹ ; gros globule central. Grènetis. — 14 gr. 25.

12. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

R. Trois dauphins nageant à gauche autour d'un globule central ; au pourtour, $\mathbb{M}\Lambda\Lambda$; autour du globule, ICN , légende concentrique. Grènetis. — 13 gr. 93.

13. Grenade et tige, sans feuille visible. Grènetis.

R. Pentalpha dans un cercle creux. Entre les pointes, $\mathbb{W}\Lambda\Lambda\text{IC}$, légende concentrique ; au centre, \mathbb{N} . — 13 gr. 93.

14. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

$\mathbb{W}\Lambda\Lambda\dots$, légende concentrique. Murex à 6 pointes. — 12 gr. 97.

15. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

R. Croix dans un cercle creux de 20 mill. Dans les secteurs on lit : $\mathbb{W}-\mathbb{A}-\Lambda\text{I}-\text{CN}$, légende excentrique. — 14 gr. 08.

16. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

R. Fourche à quatre dents barbelées. Grènetis. Le tout dans un cercle creux. — 14 gr. 15.

17. Grenade et tige, un bourgeon visible. Grènetis.

R. Croissant. Au-dessous, $\mathbb{W}\Lambda\Lambda\text{I}$, légende excentrique ; au-dessus, $\mathbb{C}\mathbb{N}$, rétrograde, légende concentrique (boustro-

1. J'entends par « à droite » dans le sens des aiguilles d'une montre, par « à gauche » dans le sens contraire.

phédon). Grènetis. Le tout dans un cercle creux. — 14 gr. 27.

18. Grenade et tige portant deux bourgeons.

R. Feuille de figuier. Grènetis. — 14 gr. 15.

19. Grenade et tige, les deux bourgeons à peine visibles. Grènetis.

R. WA, légende concentrique. Deux bonnets emboîtés l'un dans l'autre ; sous le bonnet intérieur, une jugulaire ; sur le bonnet extérieur, un caducée. Grènetis. — 14 gr. 27.

20. Grenade sans feuille visible. Grènetis.

R. MAACN, légende concentrique. Gorgonéion se détachant sur l'égide bordée de serpents. Grènetis. 14 gr. 07.

21. Grenade et tige sans feuille visible. Grènetis à peine visible.

R. WAAION, légende concentrique. Tête de bélier à droite. Grènetis. — 14 gr. 12.

22. Grenade et tige, un bourgeon visible. Grènetis.

R. Carré de 12 mill. partagé en 8 triangles, dont 4 en relief ; sur ces derniers on lit, MAAI, légende concentrique. Grènetis. — 13 gr. 97.

23. Grenade et tige portant deux bourgeons.

R. Carré de 12 mill. partagé en 8 triangles, dont 4 en relief ; dans les autres on lit : MAAI, légende concentrique. Grènetis. — 13 gr. 94.

24. Grenade et tige, un bourgeon visible.

R. Carré de 17 mill. partagé en 8 triangles, dont 4 en relief ; dans les autres on lit MAAI, rétrograde, légende concentrique, la première lettre incomplète. — 14 gr. 14.

25. Grenade et tige, un bourgeon visible. Grènetis continu.

℞. ΜΑΛΙ, légende excentrique, Triskèle mâle tournant à gauche, chaque jambe représentée jusqu'à la hanche, tous les orteils indiqués. Grènetis. Le tout dans un cercle creux. — 14 gr. 05.

26. ΜΑΛΙ..., rétrograde, légende concentrique. Οἰνοχοῦ à gauche. Grènetis.

℞. Trois dauphins nageant à droite autour d'un globule central. Grènetis continu. Le tout dans un cercle creux de 13 mill. — 14 gr. 21.

27. Grenade et tige portant deux feuilles. Grènetis.

℞. ΜΑΛΙΟΝ, légende concentrique. Quatre grains d'orge disposés en croix ; dans les intervalles, quatre feuilles de lierre. Grènetis. — 14 gr. 29.

28. Grenade et tige, un bourgeon visible.

℞. Rosace à huit feuilles arrondies. Grènetis interrompu par la légende excentrique, ΜΑΛΙΟΝ. — 14 gr. 04.

29. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

℞. Amphore à anses ouvragées. Une guirlande de lierre court autour du col. Grènetis. Le tout dans un cercle creux. — 14 gr. 38.

30. Grenade, tige et bourgeons à peine visibles.

℞. Tête de bélier à droite. Au-dessus, ΜΑΛ, légende concentrique ; au-dessous, ΙΟΝ, rétrograde, légende excentrique (boustrophédon). Grènetis. — 13 gr. 92.

31. Grenade et tige portant deux bourgeons. Grènetis.

℞. ΜΑΛΙΟΝ. légende concentrique. Tête d'éphèbe imberbe à droite, coiffée du pilos. Grènetis continu. — 13 gr. 67.

Les n^{os} 8, 10, 18, 19, 21, 22 et 29 ont été reproduits d'après les exemplaires de M^r S. P., les autres d'après ceux de ma collection.

N ^{os}	Paris	Berlin	Munich	Athènes	Cambridge	Collection S. P.	Collection R. J.	Coll ⁿ . en Angleterre	Com ^{ee}	Total
1							1			1
2							1			1
3							1			1
4							1			1
5	1		1			1	1		1	5
6						1	1			2
7							1			1
8						1				1
9	1				1	1	1	1	1	6
10						1				1
11	1				1	1	1	1	1	6
12						1	1	1	2	5
13							1			1
14							1			1
15							1			1
16							1			1
17	1		1	1	1	1	1	1	2	9
18						1	1	1		3
19						1				1
20	1	1				1	1	1	1	6
21			1			1	1			3
22						1				1
23					1		1	1		3
24							1			1
25							1		1	2
26							1			1
27	2					1	1			4
28							1			1
29						1				1
30							1			1
31			1			1	1	1	3	7
Total	7	1	4	1	4	16	26	8	12	79

Je donne ci-contre l'inventaire des pièces connues à ce jour et la distribution des exemplaires dans les musées, les collections privées, ou dans le commerce.

J'ai déjà insisté ailleurs sur les particularités de l'alphabet mélien et sur la survivance, dans la légende des monnaies, de formes archaïques depuis longtemps hors d'usage.

On remarquera toutefois que ces formes ne persistent pas jusqu'à la fin du monnayage qui nous occupe ; les dernières pièces de la série portent en effet une légende en caractères grecs d'un beau style plein et ferme. On sait que l'Ϟ mélien, qui se retrouve également dans l'alphabet étrusque, est un dérivé direct du ϣ phénicien archaïque ; il suffit d'allonger le premier jambage pour en faire Ϟ suivant le même principe qui a transformé le ϣ phénicien en Ϟ ; ces lettres ont été ensuite tout naturellement retournées en Ϟ et Ϟ, l'écriture grecque se lisant en sens inverse des écritures sémitiques. D'ailleurs, sur certaines des pièces décrites ci-dessus, les formes Ϟ et Ϟ se retrouvent. Quant à l'omicron lunaire des Méliens et des Cnidiens, il dérive également du ο phénicien, qui est parfois ouvert en ο.

Sur le revers du n° 27, le graveur a eu la fantaisie de donner à ses lettres une apparence de brindilles, qui s'harmonise si bien avec le dessin du type que la légende se confond à première vue avec le sujet ; les deux dernières lettres sont particulièrement frappantes à cet égard. Je ne crois pas qu'on trouve, sur d'autres monnayages, d'exemple de cette particularité, qui montre jusqu'à quel souci du détail pouvaient aller les préoccupations esthétiques des artistes grecs. Le n° 20 témoigne des mêmes intentions dans la disposition des lettres, qui ont été soigneusement dissimulées parmi les serpents de l'égide.

Si nous passons à l'examen des variétés, nous remarque-

rons tout d'abord la constance du type de la grenade ; une seule pièce fait exception, le n° 26, qui porte au droit une œnochoé ; c'est un rappel de l'ancien blason qu'on retrouve sur les premières monnaies de Mélos. Mais, si le droit nous offre, avec quelques variantes de forme et de style, une représentation uniforme, par contre, sur les revers, les graveurs ont donné libre carrière à leur fantaisie, et il est surprenant de constater que, sur un petit lot de soixante-dix-neuf pièces, on a trente et un types différents. On se demande combien il faudrait en cataloguer si l'on avait sous les yeux le monnayage complet de l'île pendant le v^e siècle. De nouvelles trouvailles nous permettraient peut-être de nous en faire une idée plus adéquate, d'autant que les paysans de Milo n'attendent, paraît-il, que la fin de la moisson pour recommencer leurs recherches.

Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 15, 22, 23, 24 nous donnent des figures géométriques qui n'ont actuellement pour nous aucun sens, si tant est qu'elles en eussent pour les contemporains.

Des représentations analogues au dessin floral du n° 8 se retrouvent sur des monnaies de Thrace, d'Asie-Mineure, de Cyrénaïque, de Corcyre, et sur des statères attribués à l'île de Peparéthos ; il n'y a sans doute pas lieu d'y chercher un sens symbolique.

Les roues des n^{os} 5 et 9, qui se trouvent fréquemment dans le monnayage grec archaïque, ont peut-être trait aux courses de chars.

Nous avons vu ailleurs que le type des dauphins nageant autour d'un globule central, tels qu'on les voit aux n^{os} 12 et 26, peut être interprété, soit comme une représentation de l'omphalos et des dauphins de l'Apollon Delphinien, soit comme une allusion à un culte de Poseidon, soit plus simplement comme une figure stylisée de l'île entourée de poissons.

La fourche barbelée du n° 16 paraît, à première vue, être une forme particulière du trident de Poseidon, et cette impression se trouve corroborée par le fait qu'il existait à Mélos un culte de ce dieu, fondé probablement par les Minyens, qui colonisèrent l'île à l'époque héroïque¹. Il est néanmoins plus sage d'y voir simplement un harpon de pêche, l'attribut du dieu n'ayant jamais plus de trois dents sur toutes les représentations que nous en avons.

Le murex du n° 14 nous rappelle que la pourpre était une des principales sources de prospérité de ces régions, depuis l'époque où les Phéniciens en avaient organisé l'exploitation dans les îles et en faisaient un des principaux éléments de leur commerce. On sait qu'il existait plusieurs espèces de coquillages fournissant la précieuse matière ; celui qui est représenté ici est le murex à pointes. Malheureusement cette monnaie a été outrageusement limée sur ses deux faces, de sorte qu'on a quelque peine à reconstituer la forme de l'animal, surtout sur le moulage. On pourra s'en rendre mieux compte par le dessin ci-dessous.



Il n'y a pas lieu d'insister sur les triskèles des nos 11 et 25, ce symbole solaire ayant déjà fait l'objet de nombreuses études ; on observera seulement la manière toute particulière, peut-être même unique, dont il est traité sur le n° 25, où l'artiste a cherché à rendre les détails de musculature des jambes et a même indiqué tous les orteils de chaque pied.

1. *Inscr. Ins.*, III, 1096.

Plusieurs de ces pièces ont trait aux produits du sol. On sait que Mélos a toujours pu s'enorgueillir de ses cultures et de son vignoble ; on y vénérât sans doute Aristée et Dionysos, ainsi qu'à Naxos et dans d'autres Cyclades. Le n° 10 entre autres mérite une mention spéciale pour l'étrangeté du type et la naïveté de la composition, qui rapproche une gigantesque guêpe d'une grappe sensiblement plus petite et d'une feuille minuscule. Le n° 29 nous montre un exemple des charmantes amphores de bronze dans lesquelles on mettait le vin ; la guirlande de lierre en précise le sens d'attribut dionysiaque. Le n° 27 réunit dans un motif d'ornementation stylisé l'orge des moissons au lierre de Dionysos ; enfin le n° 18 nous rappelle que les figes sont encore un des articles d'exportation de ces régions.

Le gorgonéion du n° 20 est d'un style assez particulier ; il n'a plus rien de la rudesse un peu sauvage ni de l'aspect terrifiant qu'il présente à l'époque archaïque, tout en restant loin encore de l'apparence presque burlesque qu'il offre au iv^e siècle, entre autres sur les pièces de Parium et d'Apolonie de Mysie. On sait que l'égide ornée du gorgonéion était un des principaux attributs d'Athéna et que, suivant certains auteurs, il pouvait avoir aussi une signification météorologique et symboliser la lune et les nuées d'orage¹ ; cependant, dans le cas actuel, il serait plus naturel d'attacher à cet emblème le sens prophylactique qu'il avait fréquemment dans l'antiquité grecque.

J'ai déjà signalé, en décrivant les pièces de la première trouvaille, que certaines de ces monnaies paraissent se rapporter au culte des Cabires. Ces divinités pélasgiques, qui étaient surtout vénérées dans les îles de Samothrace, Lemnos et Imbros, représentaient le principe igné et étaient

1. *Iliade*, XVII, 595.

généralement considérées comme issues d'Hephaistos. Leur nombre variait suivant les endroits, mais était le plus souvent de trois, deux divinités principales dont le rôle très obscur a été diversement interprété par les auteurs, mais qui ont été finalement assimilées par les Grecs aux Dioscures, et une troisième procédant des premières et paraissant avoir surtout la fonction d'ordonnateur ; cette dernière portait le nom de Cadmilos et se confondait avec Hermès dans le culte qu'on lui rendait à Lemnos et à Imbros ¹. Ceci posé, nous reconnaitrons sans peine dans l'éphèbe au pilos du n° 31 l'un des Cabires sous la forme usuelle. En outre, sur certaines représentations des « Grands Dieux », on voit figurer un croissant et des étoiles ayant parfois la forme de rosaces ² ; ceci nous donne l'explication des nos 6, 7, 17 et 28. Le bélier des nos 21 et 30, en tant qu'animal sacré d'Hermès, convient parfaitement à Cadmilos ³. Le pentalpha du n° 13 peut aussi se rattacher au même culte ; il se trouve en effet sur certains deniers de l'époque consulaire romaine, associé comme symbole de santé, aux Dioscures considérés sans doute sous leur attribution de divinités bienfaitantes ⁴. Enfin le revers du n° 19 vient apporter une confirmation précieuse à cette théorie en réunissant les bonnets des Cabires-Dioscures au caducée de Cadmilos-Hermès, si toutefois la description que j'en ai donnée est admise. D'autres interprétations du type ont en effet été mises en avant. D'aucuns ont voulu y voir une ventouse et des tenailles, d'autres, un seul pilos décoré d'une sorte de gorge et d'un ornement métallique, d'autres encore, le bonnet d'Héphaistos et son forceps. Pour débayer le terrain, remarquons d'abord que

1. Dionysod., *Ap. Schol. ad Apol. Rhod.* I, 917 — Steph. Byz., *s. v. Imbros*.

2. Saglio, *Dict.*, fig. 912.

3. H. von Fritze, dans *Zeitschr. f. Num.*, T. IV, 1904.

4. *Rev. Num.*, 1857, p. 189.

la présence d'une jugulaire rend inadmissible la théorie de la ventouse, ensuite qu'un forceps ou toute espèce de tenailles ne se comprendraient pas sans une double poignée ; on ne peut répondre à ce point en arguant de l'usure de la pièce, le manche de l'instrument étant très nettement visible. Reste l'hypothèse d'un bonnet à gorge et d'un ornement autre que le caducée ; tout d'abord un examen attentif de la pièce nous fera écarter l'hypothèse de la gorge ; en effet la ligne qui, dans ma théorie, indique la séparation des deux bonnets, donne une coupure parfaitement nette et franche qui ne rappelle en rien la courbure atténuée d'une gorge. La figure ci-dessous donnera plus de clarté à cet argument.



Coupe de la pièce, les saillies très exagérées.



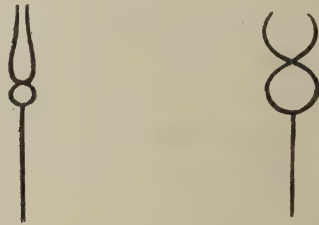
Coupe, telle qu'elle devrait paraître dans l'hypothèse de la gorge.

Pour ce qui est du caducée, la forme en est certainement anormale, les branches étant sensiblement plus aplaties que cela ne se voit habituellement ; constatons cependant que tous les éléments constitutifs s'y retrouvent, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par la figure ci-contre, qui donne, à côté d'un agrandissement de l'instrument en question, un type usuel du caducée.

Il faut aussi tenir compte du fait que la forme du caducée a beaucoup varié dans l'antiquité et que, n'ayant connaissance d'aucun autre monnayage des îles au milieu du v^e siècle, nous manquons de points de comparaison ¹.

1. L'analogie entre les branches de ce caducée et celles d'un forceps et l'origine Héphaïstienne du mythe de Cadmilos-Hermès pourraient donner à penser que le

Il ne semble donc pas qu'il faille hésiter à reconnaître ici l'attribut d'Hermès et à rattacher cette pièce au culte des trois Cabires. — Un petit bronze d'Hephaistia de Lemnos vient confirmer cette théorie en nous offrant la



réunion des mêmes symboles, deux bonnets et un caducée ¹, se rapportant, de toute évidence, au culte des Cabires lemniens ; il est vrai que, sur ce bronze, les bonnets sont séparés, tandis que, sur le statère mélien, ils sont emboîtés l'un dans l'autre. La bizarrerie de cette conception a paru inadmissible à plusieurs archéologues et a contribué à motiver les autres interprétations dont il vient d'être question. Il semble cependant que l'étude de l'ensemble de la trouvaille ne nous permette pas de fixer des limites aussi étroites à la fantaisie des artistes de l'île. Qu'on parcoure en effet ces 31 types de revers si nouveaux, parfois si étranges, on rencontrera presque à chaque pas des preuves de l'indépendance et de l'originalité des graveurs de Mélos qui ne semblaient redouter rien tant que la banalité. En outre leur préoccupation constante paraît avoir été de remplir leur flan d'un sujet unique ; seul, le n° 10 fait exception à cette règle. Dès lors n'est-il pas naturel que

caducée d'Hermès dérive du forceps d'Héphaïstos. Il faudrait bien entendu des arguments plus sérieux pour pouvoir s'arrêter à cette hypothèse ; remarquons toutefois que l'origine du caducée est encore inconnue et que ce n'est que dans le cours du IV^e siècle que les branches commencent à se transformer en serpents.

1. Mionnet I, 431, n° 4.

l'artiste, voulant représenter deux bonnets et un caducée, ait eu l'idée, pour condenser son sujet, d'emboîter les bonnets l'un dans l'autre et de poser le caducée par-dessus? Le lecteur aura sans doute trouvé cette discussion un peu longue, mais il était nécessaire d'étudier à fond cette pièce, dont l'importance est capitale au point de vue du culte des Cabires.

Maintenant que nous avons passé en revue toutes les variétés, il reste à considérer ce monnayage dans son ensemble et à le replacer, autant que faire se peut, dans son cadre historique.

Nous ne savons que peu de choses sur l'histoire de notre île à l'époque primitive. D'après Étienne de Byzance elle aurait été colonisée à l'origine par des Phéniciens venus de Byblos, qui lui auraient donné le nom de Byblis. Ceci nous explique l'étroite parenté des alphabets phénicien et mélien. Suivant la légende, un siècle environ après le retour des Héraclides, des Minyens originaires de Lemnos et d'Imbros, et qui étaient établis en Laconie, émigrèrent en Crète et, sur le parcours, débarquèrent à Mélos une partie de leur contingent qui forma le noyau d'une nouvelle colonisation ¹. C'est à cette époque que remonterait l'attachement des Méliens pour Sparte, attachement qui ne devait jamais se démentir jusqu'à la conquête de l'île par les Athéniens. Remarquons aussi que la parenté de race avec Lemnos et Imbros nous apporte un nouvel argument en faveur du culte des Cabires.

La première mention que nous trouvons de Mélos à l'époque historique ne remonte qu'aux guerres médiques, lorsque, seule des Cyclades avec Siphnos et Sériphos, elle refusa aux barbares la terre et l'eau ². A Salamine, en 480,

1. Conon, *Narr.*, 36.

2. Herod., VIII, 46.

les Méliens avaient deux vaisseaux à cinquante rameurs ¹. Les premières pièces connues de l'île doivent être antérieures à ces événements et remonter à la fin du vi^e siècle : elles ont au droit une œnochoé et au revers une croix dans un cercle creux ². Les pièces à la grenade portant le même ³ revers paraissent un peu postérieures et peuvent être assignées aux premières années du v^e siècle.

Lorsqu'Athènes, dans tout le rayonnement de son triomphe, constitua en 476 la ligue Délienne, trois îles restèrent en dehors, Mélos, Théra et Anaphé ⁴. Nous ne savons pas ce qu'il advint de la dernière ; Théra conserva son indépendance pendant une grande partie du v^e siècle, mais finit par se soumettre en 426. Mélos seule resta intransigeante et ne fut réduite que par la force en 416. Mais, si elle refusa toujours de se ranger sous l'hégémonie d'Athènes ⁵, et si ses sympathies restèrent, comme de juste, acquises aux Spartiates, jamais, durant ce laps de 60 ans, elle ne fit acte d'hostilité contre sa puissante rivale, se refusant simplement à payer le tribut annuel de 15 talents auquel elle avait été taxée. Le seul fait important qui vint interrompre cette longue période de paix fut la campagne de Nicias contre l'île en 426 ; l'amiral athénien dut d'ailleurs s'en retourner après avoir dévasté quelques champs, mais sans avoir obtenu aucun résultat sérieux. Ce n'est que 10 ans plus tard, en 416, qu'eut lieu la célèbre expédition conduite par Cléomède et Tisias. L'île fut conquise et saccagée, les hommes passés par les armes, les femmes et les enfants emmenés en captivité. Un convoi de 500 Athéniens y fut ensuite expédié pour

1. Herod., VIII, 48.

2. Imh. Bl., *Gr. Münzen*, pp. 19 (543) ff.

3. G. Macdonald., *Hunt. Coll.*, Pl. XLIII, n^{os} 17 à 19

4. U. Köhler, *Urkunden z. Gesch. des del. att. Bundes*, p. 146.

5. Grote, *History of Greece*, IV, 398.

constituer l'amorce d'une nouvelle colonisation ¹, et, plus tard, après la chute d'Athènes, quelques épaves de l'ancienne population furent réinstallées dans l'île par Lysandre. Thucydide nous donne un long récit des pourparlers qui précédèrent le siège de Mélos ². Le dialogue est bien entendu, de son invention, mais les fières paroles qu'il prête au conseil des Méliens nous montrent en quelle estime on tenait leur hautaine intransigeance. Nous savons d'ailleurs que la conduite des Athéniens fut sévèrement jugée par les contemporains et qu'on se plut à voir, dans les revers que leurs armes eurent à subir par la suite, une juste punition des dieux pour leur cruauté.

En résumé Mélos paraît avoir joui de la paix pendant la plus grande partie du v^e siècle. En outre la contribution élevée pour laquelle elle figure sur la liste de la ligue Délienne nous est une preuve de sa richesse. Enfin nous savons qu'elle était libre et que ses habitants haussaient leur particularisme ombrageux d'insulaires jusqu'au plus héroïque patriotisme. Un exemple frappant de ce caractère indépendant nous est donné par le fait qu'après avoir refusé l'hommage aux Perses, ils aient également refusé la protection d'Athènes pour se défendre contre eux. Ces trois conditions, tranquillité, richesse, liberté, ont dû être éminemment favorables au développement d'un monnayage local qui était forcément interdit aux membres de la ligue Délienne. En effet, dès la constitution de la ligue, une des premières mesures prises par les Athéniens pour consacrer leur autorité dut être d'interdire ces monnaies locales et d'imposer à leurs nouveaux vassaux l'usage des « chouettes » nationales. Ils devaient y trouver, en dehors de la consolidation de leur influence, un intérêt

1. Thuc., V, 116.

2. Thuc., V, 85 à 113.

matériel de premier ordre. Athènes possédait en effet les mines d'argent du Laurium, d'une richesse apparemment inépuisable, et qui lui fournissait un numéraire pratiquement illimité, ne lui coûtant que les frais d'extraction et de monnayage. Toute augmentation de sa circulation représentait donc pour elle un bénéfice net presque égal au montant des espèces émises. Aussi, jusqu'à ces derniers temps, les trouvailles ne nous ont-elles donné aucune pièce des Cyclades pouvant se rattacher à l'époque de la ligue Délienne. Partout les émissions locales durent être interrompues, pour ne reprendre qu'au iv^e siècle, après le déclin de la puissance de la métropole. Seules les îles effectivement indépendantes ont pu se soustraire à cette loi. Peut-être découvrira-t-on quelque jour un monnayage de Théra se rapportant à cette époque; celui de Mélos vient de nous être révélé par un hasard vraiment providentiel. Le style des types et des légendes nous montre que ces pièces appartiennent toutes au v^e siècle. Il y a tout lieu de croire que la circulation devait en être extrêmement restreinte, l'exclusivisme attique, appuyé sur une puissante marine, ne laissant que peu de chances d'expansion à un monnayage considéré comme insurrectionnel. En outre, le sac de l'île en 416 adû nécessairement être accompagné de la démonétisation radicale de toutes les espèces existantes, ne laissant subsister que quelques trésors prudemment enfouis. Ceci nous explique que ces pièces aient pu rester inconnues jusqu'à ces derniers temps et qu'on n'en ait jamais trouvé en dehors de l'île même ¹. Le seul type qui fût déjà connu est la croix des n^{os} 1 et 2;

1. J'ai mentionné dans l'article précédent un certain nombre de pièces de Mélos, demi-statères et divisions, sur lesquelles il n'est pas utile de revenir. Le système pondéral différent et le style généralement inférieur de ces monnaies ne permettant pas de les classer au v^e siècle, elles sortent du cadre de cette étude.

or ce sont certainement les pièces les plus anciennes de la trouvaille ; il est donc vraisemblable qu'elles ont été frappées antérieurement à 476, alors que rien ne s'opposait à la libre circulation des monnayages locaux ; quelques autres peuvent évidemment être dans le même cas, mais, à cette exception près, toutes les monnaies de la trouvaille doivent être postérieures à 476. Il va de soi que les plus récentes ne peuvent avoir été frappées après 416, date qui dut marquer un changement radical ou même une interruption complète dans la circulation de l'île. Il ne semble pas non plus qu'on puisse attribuer à ces dernières une date beaucoup plus reculée. Ce n'est en effet qu'aux époques troublées que les habitants se trouvent dans la nécessité de confier leurs capitaux à la terre. Il est donc permis d'hésiter entre 426 et 416 pour la date probable de l'enfouissement du trésor, mais, étant donné la grande différence de style entre les premières et les dernières pièces, la date de 416 paraît la plus probable. On peut donc admettre qu'en dehors des tout premiers n^{os}, l'ensemble de la trouvaille doit s'échelonner entre 476 et 416.

J'ai laissé pour la fin l'un des points les plus embarrassants, c'est la raison de cette extraordinaire diversité de types. Nous ne sommes pas, en effet, habitués à rencontrer cette particularité sur les monnayages grecs d'argent qui variaient généralement peu dans un même atelier. Par une anomalie assez singulière, l'électrum, par contre, nous en offre de nombreux exemples, soit qu'on se reporte aux statères de Cyzique, ou aux hectés d'Ionie, ou aux curieuses pièces archaïques de la région de Milet. Il est assez plausible que tous ces monnayages aient pu exercer leur séduction sur les Méliens, en rapports fréquents avec la côte d'Asie et naturellement portés par les circonstances à chercher leurs modèles plutôt à l'Orient qu'à l'Occident.

On peut aussi admettre que ces insulaires, enfermés dans leur orgueilleuse indépendance, et décidés à repousser les chouettes qu'on tenait à leur imposer, aient voulu donner libre carrière à leur fantaisie et créer, par réaction, un monnayage aussi varié que celui d'Athènes l'était peu. Remarquons d'ailleurs qu'au droit ils conservèrent toujours fidèlement la grenade ou l'œnochoé nationales.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il subsiste encore quelques obscurités. Je laisse à d'autres plus compétents et plus érudits le soin de les élucider, trop heureux d'avoir pu consacrer quelques heures de loisir à l'étude de l'un de ces problèmes archéologiques toujours si attachants.

R. JAMESON.

N. B. — Alors que cette étude était déjà sous presse, j'ai reçu de M. Svoronos une intéressante communication, d'après laquelle le fruit représenté au droit de ces pièces serait, non une grenade, mais un coing. Il pense aussi que la tête du n° 31 représente le héros éponyme Mélos ; cette thèse ne présente d'ailleurs aucune incompatibilité avec celle que j'ai exposée ; nous avons en effet de fréquents exemples de personnages célèbres représentés sous la forme des dieux qu'on vénérât plus particulièrement.

LES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*)

Pl. VII.

(Les n^{os} des figures correspondent à ceux du texte.)

SICILE (*Suite*)

SYRACUSE

Or ou électrum.

156. ΣΥΡ... Tête d'Aréthuse à gauche, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux relevés et retenus par un sakkos décoré d'une étoile. Dans le champ, deux globules, l'un à droite, l'autre à gauche.

R'. Héraclès, imberbe et nu, accroupi à droite, étouffant le lion de Némée.

N. 14 mill. — 5 gr. 82.

157. ΣΥΡΑΚΟ | ΣΙΩΝ. Tête de jeune homme, imberbe et les cheveux courts, à gauche. Grènetis.

R'. [ΣΥΡ]ΑΚΟΣΙΩΝ (à l'exergue, sur un mince cartouche). Cheval en liberté galopant vers la droite.

N. 12 mill. — 2 gr. 88.

158. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête laurée d'Apollon à gauche, ses cheveux flottant sur sa nuque; dans le champ, à droite, plectre. Grènetis.

Ῥ. ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête diadémée d'Artémis à droite, les cheveux relevés et noués derrière la tête, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, le carquois derrière le cou ; dans le champ, à gauche, plectre. Trace de grènetis.

Electrum. 19 mill. — 6 gr. 89.

159. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux flottant sur la nuque. A droite, dans le champ, différent effacé. Trace de grènetis.

Ῥ. ΣΥΡΑΚ | ΟΣΙΩΝ. Trépied.

Electrum. 15 mill. — 3 gr. 63.

160. Même description. Derrière le cou du dieu, différent incertain.

Ῥ. ΣΥΡΑΚ | ο ΣΙ[ΩΝ]. Trépied. Ligne au pourtour.

A. (ou électrum). 15 mill. — 3 gr. 54.

161. ΣΥΡΑΚ | ο | ΣΙ | ΩΝ. Tête laurée de Zeus, à droite.

Ῥ. ΣΩ (en bas, à droite). Pégase volant vers la droite.

A. 13 mill. — 2 gr. 09.

162. Tête imberbe et laurée d'Arès, à gauche. Derrière, dans le champ, Σ.

Ῥ. ΣΥΡ | Α | ΚΟΣΙΩΝ. Bige galopant vers la droite, conduit par un aurige vêtu d'une tunique serrée à la taille. Sous les chevaux, triquète.

A. 16 mill. — 4 gr. 30.

Argent.

163. Quadriges marchant au pas vers la droite, conduit par un aurige barbu, vêtu d'une longue tunique ; une Victoire volant vers la droite couronne les chevaux. Grènetis.

Ῥ. ΝΟΙΒΟΚΑΡΥΣ. Tête d'Aréthuse à droite entre quatre dauphins ; elle porte des boucles d'oreilles et un collier de perles et ses cheveux sont retenus par un diadème de perles. Aire concave.

A. 26 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 30.

164. Même description.

Ῥ. $\xi V | RAK | O\xi | ION$. Tête d'Aréthuse à droite, entre quatre dauphins, parée d'un fin collier et les cheveux relevés par un diadème de perles. Aire concave.

.R. 26 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 75.

165. Même description.

Ῥ. $\xi VR | AK | O\xi | ON$. Tête diadémée d'Aréthuse à gauche entre quatre dauphins ; elle porte deux colliers, l'un mince et léger, l'autre composé de grosses perles ; ses cheveux sont tressés en petites nattes et retombent sur sa nuque au-dessous de laquelle ils sont noués par un petit ruban. Aire concave.

.R. 27 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 37.

166. Cavalier nu menant sa monture au pas, vers la droite. Grènetis.

Ῥ. $\xi VRAKO\xi ION$. Tête d'Aréthuse à droite, parée d'un collier de perles, les cheveux retenus par un diadème de perles. Aire concave.

.R. 17 mill. — Drachme. 4 gr. 29.

167. Quadriges marchant au pas vers la droite, conduit par un aurore imberbe, vêtu d'une longue tunique serrée à la taille ; une Victoire volant vers la droite couronne les chevaux ; sous les chevaux, dans le champ, un grain de blé. A l'exergue, serpent à droite. Grènetis.

Ῥ. $\xi YR | AKO\xi ION$. Tête d'Aréthuse à droite, entre quatre dauphins ; elle porte des boucles d'oreilles et un collier chargé de perles, et ses cheveux relevés sont retenus par de larges bandellettes. Aire concave.

.R. 28 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 39.

168. Même type (moins le grain de blé). Le grènetis n'est pas visible.

Ῥ. $\xi VPAKO\xi I | \circ | N$. Tête d'Aréthuse à droite entre quatre dauphins ; elle porte des boucles d'oreilles et un fin collier de

perles ; ses cheveux sont retenus par une cordelette et un lourd chignon pèse sur sa nuque.

℞. 26 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 99.

169. Le même quadrigé couronné par la Victoire.

℞. ΞΥΡΑΚΟΞΙΟΝ. Tête d'Aréthuse à droite entre trois dauphins (le quatrième est rogné) ; elle est parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier, ses cheveux sont retenus dans un grand sakkos brodé d'une grecque.

℞. 22 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 88.

170. Quadrigé marchant au pas vers la droite ; la pièce étant rognée, on ne voit que les bras de l'aurige qui tient les rênes ; la Victoire, volant vers la gauche, vue de trois quarts, porte à l'aurige une guirlande. Grènetis.

℞. ΞΥΡΑΚ...Ν. Tête d'Aréthuse à droite, entre quatre dauphins ; elle est parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier, fermé par devant par un bijou en forme de tête de lion ; ses cheveux sont retenus par un petit sakkos et des rubans.

℞. 26 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 10.

171. Quadrigé vu de trois quarts galopant fougueusement vers la gauche ; la Victoire volant vers la droite couronne l'aurige (à peine visible). Dans l'exergue, dauphin (à demi rogné).

℞. [ΞΥ]ΡΑΚΟΞΙ[Ω]Ν. Tête diadémée d'Aréthuse à gauche, parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier, les cheveux soulevés par le vent ; au pourtour, quatre dauphins.

℞. 25 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 24.

172. Même type. Dans l'exergue, un épi couché.

℞. ΞΥΡΑΚΟΞΙ[Ω]Ν. Tête d'Aréthuse à gauche, entre quatre dauphins ; elle est parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier ; ses cheveux sont retenus par un sakkos brodé.

℞. 25 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 30.

173. Quadrigé, vu de trois quarts, galopant vers la droite, conduit par un aurige vêtu d'une tunique longue serrée à la taille ;

une Victoire volant vers la gauche apporte à l'aurige une couronne et un cartouche où on lit : **EYAIN | ETO** (en deux lignes). Dans l'exergue, deux dauphins affrontés. Grènetis.

R. **ΞΥΡΑΚΟΞΙΩΝ**. Même description.

R. 25 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 20.

174. Tête d'Aréthuse à gauche, entre quatre dauphins; elle est parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier; ses cheveux sont retenus dans un sakkos. Trace de ligne au pourtour.

R. **ΞΥΡΑΚΟΞΙ | ΩΝ**. Guerrier nu, coiffé du casque attique, se protégeant derrière un grand bouclier rond et marchant à demi courbé vers la droite, la lance en arrêt; sur le sol gisent un parazonium et un bélier. Dans l'exergue, **[ΛΕ]ΥΚΑΞ[ΠΙΞ]**.

R. 18 mill. — Drachme. 4 gr. 22.

175. **ΣΥΡΑΚΟΣΙ[ΩΝ]**. Tête d'Aréthuse à gauche, les cheveux relevés et ceints de roseaux, parée de boucles d'oreilles et d'un collier, entre quatre dauphins; derrière sa nuque, un coquillage.

R. Quadrige, vu de trois quarts, galopant vers la gauche, aiguillonné par l'aurige, que vient couronner une Victoire volant vers la droite. Dans l'exergue, cuirasse, cnémides et casque.

R. 34 mill. — Décadrachme. 43 gr. 15.

176. **Σ[ΥΡΑΚΟΣ]:ΩΝ**. Même description.

R. Même revers. L'aurige est à demi rogné.

R. 34 mill. — Décadrachme. 43 gr. 06.

177. **[ΣΥΡΑΚ]ΟΣΙΩΝ**. Même description.

R. Même revers. La tête de l'un des chevaux, la tête et les ailes de la Victoire sont à demi rognées.

R. 34 mill. — Décadrachme. 42 gr. 80.

178. Même description (sans la coquille). La légende est rognée. Devant le cou d'Aréthuse, dans le champ, un globule. Grènetis (incomplet).

R. Même revers (plus complet). Le coin avec lequel a été frappé ce revers était cassé à l'exergue. Reste de grènetis à droite.

R. 34 mill. — Décadrachme. 43 gr. 20.

179. Même tête, entre trois dauphins. A l'exergue, NI. Reste de grènetis.

R. [Ξ]ΥΡΑΚΟΞΙΩΝ (à l'exergue) et, au-dessous, AI. Même quadrige (sans la Victoire). En haut, dans le champ, triquètre.

R. 25 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 25.

180. Même description. A l'exergue, TI. Trace de grènetis.

R. Même revers. Trace de grènetis.

R. 25 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 24.

181. Même description. A l'exergue, +I. Reste de grènetis.

R. Même revers.

R. 24 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 08.

182. Tête de Pallas à gauche, coiffée du casque corinthien sous lequel ses cheveux flottent le long de son cou, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles.

R. Pégase volant vers la gauche; au-dessous, triquètre.

R. 19 mill. — Statère. 6 gr. 44.

183. ΞΥΡΑΚΟΞΙΩΝ. Tête de Pallas, à droite, coiffée du casque corinthien; les cheveux déroulés flottent sous le couvre-nuque.

R. Pégase volant vers la gauche.

R. 22 mill. — Statère. 8 gr. 54.

184. Même droit.

R. Même description. Bavures sur le type et dans le champ.

R. 21 mill. — Statère. 8 gr. 53.

185. Tête de Pallas à droite, coiffée d'un casque corinthien à cimier, sur la calotte duquel est figuré un griffon bondissant à droite; la chevelure de la déesse flotte sous le couvre-nuque;

son cou est paré d'un collier de perles ; à gauche, dans le champ, en différent, le *palladium* tourné à gauche.

Ῥ. ΣΥΡ | Α | ΚΟΣΙΩ | Ν. Pégase volant vers la gauche ; au-dessus, triquète.

R. 21 mill. — Statère. 8 gr. 61.

186. Tête de Pallas à gauche, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, coiffée d'un casque corinthien à cimier, sur la calotte duquel est figuré un griffon bondissant à gauche ; le casque n'a pas de couvre-nuque, et les cheveux de la déesse retombent sur le cou, liés par un mince ruban.

Ῥ. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Foudre ailé ; à l'exergue, ΥΑ Σ. Trace de ligne au pourtour.

R. 22 mill. — Statère. 6 gr. 84.

187. Même tête ; sur la calotte du casque, au lieu d'un griffon, un serpent, enroulé sur lui-même.

Ῥ. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Artémis en chiton court et chaussée de hauts brodequins, les cheveux attachés en chignon derrière la tête, et le carquois à l'épaule, tirant de l'arc vers la gauche ; à ses pieds, un chien courant vers la gauche. Dans le champ, à gauche, ΔΑ.

R. 23 mill. — 9 gr. 82.

Bronze.

188. Tête d'Aréthuse à gauche, parée de boucles d'oreilles, les cheveux retenus par un sakkos brodé.

Ῥ. Étoile ou fleuron dans une aire circulaire ménagée au centre d'un carré creux, lequel est divisé en quatre parties égales, imbriquées les unes sur les autres.

Æ. 16 mill.

189. ΣΥΡΑ. Tête d'Aréthuse à droite, les cheveux relevés et noués en crobyle. Derrière son cou, un dauphin.

Ῥ. Poulpe.

Æ. 11 mill.

190. Σ | V. Tête d'Aréthuse à gauche, les cheveux relevés et liés par des rubans. Ligne au pourtour.

℞. ΣΥΡΑ. Dauphin et coquillage.

Æ. 17 mill.

191. ΣΥΡΑ. Tête de Pallas à gauche, coiffée d'un casque corinthien dont la calotte est parée de laurier, les cheveux flottant sous le couvre-nuque. Trace de ligne au pourtour,

℞. Fleuron à huit pétales accosté de deux dauphins.

Æ. 30 1/2 mill.

192. [ΣΥΡ]Α. Même description.

℞. Hippocampe ailé bondissant vers la gauche.

Æ. 21 mill.

193. [Ι]ΕΥΣ ΕΛ | ΕΥ[ΘΕ]ΡΙΟΣ. Buste lauré de Zeus à gauche.
℞. ΣΥΡΑ. Cheval en liberté bondissant vers la gauche. Reste de ligne au pourtour.

Æ. 26 mill.

194. ΙΕΥΣ ΕΛ | ΕΥΘΕ ΡΙ | ΟΣ. Même buste. Ligne au pourtour.

℞. ΣΥΡ[Α] Κ[Ο]ΣΙ[Ω]Ν. Même cheval.

Æ. 26 mill.

195. ΙΕΥΣ [Ε]ΛΕΥΘΕΡΙ | ΟΣ. Même description.

℞. ΣΥΡΑ | [ΚΟ]ΣΙΩ | Ν. Même cheval. Ligne au pourtour.

Æ. 27 mill.

196. ΙΕΥΣ [ΕΛΕΥΘΕ]ΡΙΟΣ. Tête laurée de Zeus à droite. Ligne au pourtour.

℞. ΣΥΡΑΚΟ | ΣΙ.... Foudre et grain de blé. Ligne au pourtour. Patine verte.

Æ. 25 mill.

197. [Ι]ΕΥΣ ΕΛ | ΕΥ | ΘΕΡ.... Même tête.

℞.ΙΩΝ. Même description.

Æ. 25 mill.

198. **ΙΕΥΣ ΕΛ | Ε...** Même tête. Ligne au pourtour.

℞. **ΣΥΡΑΚ | Ο...** Foudre et aigle. Ligne au pourtour.

Æ. 26 mill.

199. **ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ.** Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux répandus sur le cou. Derrière la nuque, dans le champ, un coin monétaire (?) Grènetis.

℞. Pégase volant à gauche ; au-dessous, **Α.** Ligne au pourtour.

Æ. 19 1/2 mill.

200. Tête d'Aréthuse, à droite, couronnée de roseaux, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un collier. Ligne au pourtour.

℞. Cheval en liberté galopant vers la droite. Ligne au pourtour. Patine verte.

Æ. 22 mill.

(Attribution incertaine.)

201. **ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ.** Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux ne tombant que jusqu'à la nuque. Grènetis.

℞. Chien couché à gauche, retournant la tête vers un serpent qui l'attaque. **Δ** dans le champ, en haut à droite ; **Σ** dans l'exergue. Ligne au pourtour.

Æ. 12 mill.

202. **Α** en haut dans le champ. Taureau cornupète à gauche. Ligne au pourtour.

℞. Fleuron à huit grands pétales et huit petits. Ligne au pourtour.

Æ. 31 mill.

203. **ΣΥΡ...** Tête de Coré à gauche, les cheveux relevés, couronnée d'épis, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles. Derrière la nuque, dans le champ, grain de blé (?). Grènetis.

℞. En haut dans le champ, **ΙΑ.** Taureau cornupète à gauche. Dans l'exergue, **ΙΕ.** Trace de ligne au pourtour.

Æ. 20 mill.

204. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Même tête. Derrière la nuque, dans le champ, une abeille. Grènetis.

℞. Taureau cornupète à gauche ; au-dessus, un dauphin, tourné à gauche.

Æ. 21 mill.

205. Même droit, sans différent visible derrière la nuque de la déesse.

℞. Taureau cornupète, à gauche ; en haut, dans le champ, massue et Δ. Dans l'exergue, IE. Trace de ligne au pourtour.

Æ. 20 mill.

206. Même tête. La légende est rognée.

℞. Même taureau ; en haut, massue et IA. Dans l'exergue, II.

Æ. 19 mill.

207. Même droit. Grènetis.

℞. Même taureau ; en haut, massue et Φ ; dans l'exergue, IE. Ligne au pourtour.

Æ. 21 mill.

208. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête féminine à gauche, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles ; derrière la nuque, dans le champ, lis. Grènetis.

℞. Taureau cornupète à gauche ; au-dessus, caducée. A l'exergue, A. Ligne au pourtour.

Æ. 17 1/2 mill.

209. ΣΥ[ΠΑΚ]ΟΣΙΩΝ. Tête de Coré à gauche, couronnée d'épis, les cheveux relevés mais cachant l'oreille, le cou paré d'un collier ; derrière la nuque, dans le champ, insecte (?). Grènetis.

℞. Taureau cornupète à gauche ; au-dessus, dauphin à gauche et monogr. n° 1 (ci-dessous p. 228). Dans l'exergue, dauphin à gauche. Trace de grènetis.

Æ. 22 mill.

210. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête diadémée d'Héraclès imberbe à gauche ; derrière la nuque, dans le champ, trépied.

℞. Lion courant vers la droite ; au-dessus, massue. Grènetis.
Æ. 22 mill.

211. [ΣΥΡ]ΑΚΟΣΙΩΝ. Même tête ; derrière, corne d'abondance.
Grènetis.

℞. Même type et même différent.

Æ. 22 mill.

212. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Même tête. Le différent est rogné. Grènetis.

℞. Même type et même différent ; dans l'exergue, trait. Ligne au pourtour.

Æ. 21 mill.

213. Σ.... Tête diadémée d'Héraclès imberbe, à droite ; derrière sa nuque, dans le champ, arc. Grènetis.

℞. Même type et même différent. Dans l'exergue, flambeau.
Grènetis.

Æ. 21 mill.

214. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Même tête ; derrière, trépied (à demi rogné). Ligne au pourtour.

℞. Même revers.

Æ. 20 mill.

215. Même description ; le différent rogné.

℞. Même revers, sans différent dans l'exergue ni grènetis.

Æ. 19 1/2 mill.

216. ΣΩΤΕΙΡΑ. Buste d'Artémis à droite, coiffée en crobyle, l'oreille ornée d'un pendant et le cou d'un collier, portant le carquois sur l'épaule. Grènetis.

℞. ΣΥΡΑΚ | ΟΣΙΩΝ. Foudre ailé. Ligne au pourtour.

Æ. 21 mill.

217. [Σ]ΥΡΑ | ΚΟΣΙΩΝ. Buste de Pallas à droite, coiffée d'un casque corinthien à cimier et sans couvre-nuque, les cheveux

flottant sur la nuque où ils sont noués par un ruban, l'oreille ornée d'un pendant et le cou d'un collier.

R'. Cavalier cuirassé, son manteau flottant au vent, tenant de la main gauche un bâton de commandement et de la main droite sa lance, pointée en avant; il lance sa monture au galop, vers la droite. A l'exergue, symbole incertain.

Æ. 20 mill.

218. [ΔΙΟΣ ΕΛΛΑΝΙΟΥ. Tête laurée, à gauche, de Zeus Hellénios, imberbe, les cheveux répandus sur la nuque; derrière, dans le champ, palladium. Grènetis.

R'. [Σ]ΥΡΑΚ | ΟΣΙΩΝ. Aigle à gauche sur un foudre, les ailes ouvertes; dans le champ, à gauche, étoile. Trace de ligne au pourtour.

Æ. 24 mill.

219. ΔΙΟΣ ΕΛΛΑΝΙΟΥ. Même tête. Grènetis.

R'. ΣΥΡΑΚ | ΗΩΙΣΟ (*sic*). Même type. Dans le champ, à gauche, monogramme incertain. Ligne au pourtour.

Æ. 24 mill.

220. [ΔΙΟ]Σ ΕΛΛΑΝΙΟΥ. Même tête.

R'. Σ[Υ]ΡΑΚ | [ΟΣΙ]ΩΝ. Aigle sur un foudre à gauche, les ailes ouvertes. Ligne au pourtour.

Æ. 22 mill.

221. ΔΙΟΣ ΕΛΛΑΝΙΟΥ. Même tête.

R'. ΣΥΡΑΚ (à demi rogné). Même type.

Æ. 23 mill.

222. Même inscription. Même tête, mais tournée à droite; derrière, palladium (rogné à demi).

R'. ΣΥΡΑΚ | ΟΣΙΩΝ. Même type; à gauche, dans le champ, étoile à huit rayons. Trace de ligne au pourtour.

Æ. 23 mill.

223. Même droit (le différent complet). Grènetis.

R'. Même revers. Rien n'est visible au pourtour.

Æ. 22 mill.

224. [ΣΥΡΑΚΟΣΙ]ΩΝ. Tête de Coré à gauche, couronnée d'épis, les cheveux répandus sur la nuque, l'oreille ornée d'un pendant et le cou d'un collier ; derrière, dans le champ, un épi. Grènetis.

R'. Bige galopant vers la droite, conduit par un aurige vêtu d'une longue tunique serrée à la taille et qui aiguillonne vivement l'attelage. En haut, une étoile (à demi rognée). Dans l'exergue, monogr. n° 2 (ci-dessous, p. 228).

Æ. 24 mill.

225. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Même tête (sans différent, derrière). Grènetis.

R'. Même description. Sous les chevaux, N. Pas de monogramme dans l'exergue.

Æ. 24 mill.

226. Même description.

R'. Même bige. En haut, dans le champ, foudre.

Æ. 21 mill.

227. ΣΥΡΑΚ | ΗΩΙΣΟ (*sic*). Tête de Coré à droite, couronnée d'épis et parée de boucles d'oreilles, les cheveux mollement répandus sur la nuque. Grènetis.

R'. Même bige. Dans l'exergue, ΧΕ.

Æ. 24 mill.

228. [ΣΥΡΑΚ] | ΗΩΙΣΟ (*sic*). Même tête. Grènetis.

R'. Même bige ; au-dessus, une étoile. Dans l'exergue, Χ.

Æ. 22 mill.

229. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Même tête. Derrière, flambeau. Grènetis.

R'. Même revers. Dans l'exergue, monogr. n° 3 (ci-dessous, p. 228) et Χ. Ligne au pourtour.

Æ. 25 mill.

230. Même droit.

R'. Même revers. Dans l'exergue, Φ Χ. En haut, symbole indéterminable.

Æ. 21 mill.

231. **ΗΩΙΣΟ...** (*sic*). Même tête.

℞. Même bige. Dans l'exergue : Χ Χ.

Æ. 23 mill.

232. **ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ**. Tête imberbe d'Héraclès, à gauche, coiffé de la peau de lion. Grènetis.

℞. Pallas Promachos marchant vers la droite; vêtue de l'égide, d'une longue tunique et d'un peplos aux plis archaisants, le bouclier au bras gauche qu'elle tend en avant, elle brandit le foudre. Dans le champ, à droite, chouette (à demi effacée). Ligne au pourtour.

Æ. 23 mill.

233. [**ΣΥΡ**] **ΑΚΟΣΙΩΝ**. Même tête; derrière la nuque, dans le champ, corne d'abondance.

℞. Même revers.

Æ. 23 mill.

234. **ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ**. Même tête. Trace de grènetis.

℞. Même revers.

Æ. 23 mill.

235. Même légende (à demi rognée) et même tête. Grènetis.

℞. Même Pallas Promachos; derrière, dans le champ, couronne de laurier. Ligne au pourtour.

Æ. 23 mill.

236. Même tête. Grènetis.

℞. **ΣΥΡΑ | ΚΟΣΙΩΝ**. Même Pallas Promachos; devant son genou, dans le champ, la chouette.

Æ. 21 mill.

237. Même tête d'Héraclès, à droite. Grènetis.

℞. Même revers, sans la chouette.

Æ. 24 mill.

238. Tête diadémée de Poseidon, à gauche.

℞. **ΣΥΡΑ | ΚΟΣΙΩ[N]** et, en dessous, **ΑΓ**. Trident ailé, orné de

deux aplustres, entre les dents, et accosté de deux dauphins.
Ligne au pourtour.

Æ. 19 mill.

TAUROMENIUM

239. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux dénoués sur le cou. Grènetis.

℞. [TA]YPOM[E] | NITAN. Taureau androcéphale marchant vers la gauche; devant lui, grappe de raisin.

Æ. 24 mill.

240. ΑΡΧΑΓΓΑΣ (*sic*). Même tête laurée d'Apollon Archégètes. Grènetis.

℞. ΤΑΥΡΟΜ (à gauche, de bas en haut) ENITAN (à droite, de haut en bas). Trépied. Ligne au pourtour.

Æ. 19 1/2 mill.

241. Même tête; derrière, monogr. n° 4 (ci-dessous, p. 228). Grènetis.

℞. ΤΑΥΡΟ (à gauche, de bas en haut) MENITAN (à droite, de haut en bas). Trépied. Ligne au pourtour.

Æ. 20 mill.

242. Même pièce.

Æ. 19 mill.

243. Même description; le monogramme est confus et incertain.

℞. Même revers.

Æ. 20 mill.

244. Tête barbue d'Héraclès diadémé, à droite. Grènetis.

℞. ΤΑΥ | POMENITAN. Zébu cornupète à droite. Ligne au pourtour.

Æ. 21 mill.

ROIS DE SICILE

TYRANS DE SYRACUSE

Agathocle.

245. Tête de Pallas à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, coiffée d'un casque corinthien à cimier, dont la calotte est ornée d'une figure de griffon bondissant ; les cheveux réunis par un ruban tombent le long de la nuque.

R. ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ | ΒΑΣΙΛΕΟΣ | et monogr. n° 3 ci-dessous (p. 228). Foudre ailé.

Æ. 15 1/2 mill. — Statère d'or. 5 gr. 70.

246. ΚΟΡΑΣ. Tête de Coré couronnée d'épis à droite, les cheveux tombant sur le cou, l'oreille ornée d'un pendant. Grènetis.

R. [ΑΓΑΘΟΚ]ΛΕΙΟΣ. La Victoire à demi nue debout à droite, un marteau dans la main droite, achevant l'érection d'un trophée. Dans le champ, à droite, triquète. Ligne au pourtour.

R. 25 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 40.

247. ΣΩΤΕΙΡΑ. Buste d'Artémis à droite, coiffée en crobyle, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, le haut du carquois fermé visible derrière le cou. Grènetis.

R. ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ | ΒΑΣΙΛΕΟΣ. Foudre ailé. Ligne au pourtour.

Æ. 22 mill.

248. Même pièce.

Æ. 21 mill.

249. Même pièce.

Æ. 23 mill.

250. Même pièce.

Æ. 23 mill.

251. Même pièce.

Æ. 23 1/4 mill.

Hicétas.

252. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Buste de Coré à gauche, couronnée d'épis, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles; derrière, dans le champ, abeille.

R. ΕΓ ΙΚΕΤΑ (dans l'exergue). Bige galopant vers la droite, conduit par la Victoire; au-dessus, symbole lunaire (?); sous les chevaux, Θ.

A. 16 mill. — Statère d'or. 5 gr. 29.

Gélon II.

253. Tête diadémée de Gélon à gauche. Grènetis.

R. ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ | ΒΑ | ΓΕΛΩΝΟΣ. Bige galopant vers la droite, conduit par la Victoire; dans le champ, devant les chevaux, Κ.

R. 20 mill. — Didrachme. 6 gr. 73.

254. Même droit.

R. ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ || ΓΕΛΩΝΟΣ. Même type. Sous les chevaux, ΓΑ et Ε. Ligne au pourtour.

R. 21 mill. — Didrachme. 6 gr. 72.

Hiéron.

255. Tête de Coré couronnée d'épis, à gauche, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux tombant le long de la nuque. Derrière, dans le champ, couronne d'épis.

R. ΙΕΡΩΝΟΣ (dans l'exergue). Bige galopant vers la gauche; l'aurige, penché en avant, aiguillonne les chevaux; sous les chevaux, Ε.

A. 15 mill. — Statère d'or (faible). 4 gr. 26.

256. Tête de Pallas à gauche, coiffée d'un casque corinthien à cimier, sur la calotte duquel est figuré un serpent enroulé sur lui-même; la déesse est parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles; ses cheveux, liés par un ruban, tombent le long de sa nuque; dans le champ, à droite, une aile. Grènetis.

℞. **ΙΕΡΩΝΟΣ** (dans l'exergue). Pégase volant à droite ; sous ses jambes antérieures, dans le champ, **Γ**. Ligne au pourtour.

℞. 20 mill. — Didrachme. 5 gr. 77.

257. Tête diadémée de Hiéron, à gauche. Grènetis.

℞. **ΙΕΡΩΝΟΣ** (dans l'exergue). Cavalier armé d'une lance, galopant vers la droite. Sous le cheval, dans le champ, monogr. n° 5 (ci-dessous, p. 228). Ligne au pourtour.

Æ. 27 mill.

258. Même tête. Derrière, dans le champ, pileus. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; sous le cheval, **N**. Ligne au pourtour.

Æ. 27 mill.

259. Même tête. Grènetis.

℞. Même revers (sans la ligne au pourtour).

Æ. 27 mill.

260. Même tête. Derrière, pavot. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; sous le cheval, **I**. Ligne au pourtour.

Æ. 26 mill.

261. Même tête. Derrière, fleur (?). Grènetis.

℞. Même légende et même type ; sous le cheval, **TI**. Ligne au pourtour.

Æ. 27 mill.

262. Même tête. Grènetis.

℞. Même revers (flou).

Æ. 28 mill.

263. Tête de Poseidon, à gauche, ceinte d'une couronne étroitement tressée. Grènetis.

℞. **ΙΕΡ | ΩΝΟΣ**. Trident ailé, orné d'aplustres entre les dents, accosté de deux dauphins. En bas à gauche, dans le champ, **N**. Ligne au pourtour.

Æ. 25 mill.

264. Même droit.

R. Même légende et même type. En bas, à gauche, dans le champ, O.

Æ. 22 mill.

265. Même description.

R. IEPΩ || ΝΟΣ. Même trident accosté de dauphins. En bas, à gauche, dans le champ, lettre incertaine (O ou P).

Æ. 19 mill.

Philistis.

266. Buste diadémé et voilé de Philistis, à gauche. Grènetis.

R. ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ || ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ. Quadrigé marchant au pas vers la droite, conduit par la Victoire; dans le champ, devant la Victoire, Φ. Ligne au pourtour.

R. 27 1/2 mill. — Pièce de 16 litræ (?) 13 gr. 62.

Hiéronyme.

267. Buste diadémé de Hiéronyme, à gauche. Grènetis.

R. ΒΑΣΙΛΕΟΣ || ΙΕΡΩΝΥΜΟΥ. Foudre ailé, au-dessus duquel on lit : ΑΦ. Ligne au pourtour.

R. 23 mill. — Didrachme. 8 gr. 26.

268. Même légende. Foudre ailé, au-dessus duquel on lit :

MI.

R. 22 mill. — Didrachme. 8 gr. 20.

PHINTIAS, TYRAN D'AGRIGENTE

269. Tête de Coré, à gauche, couronnée d'épis, les cheveux répandus sur la nuque. Derrière, ΝΕ. Grènetis.

R. ΒΑΣΙΛΕΟΣ | ΦΙΝΤΙΑ. Sanglier en arrêt, à gauche. Trace de ligne au pourtour.

Æ. 21 mill.

270. Même description.

R. ΒΑΣΙΛΕ... | ΦΙΝΤΙ... Même type. Ligne au pourtour.

Æ. 20 mill.

271. Tête à gauche d'Artémis, coiffée en crobyle, parée de boucles d'oreilles, le haut du carquois visible derrière l'épaule. Grènetis.

R. ΒΑΣΙΛΕΟΣ | ΦΙΝΤΙΑ. Même type.

Æ. 20 mill.

CARTHAGINOIS EN SICILE

272. פתק (צ״צ) (dans l'exergue). Quadriges galopant vers la gauche; la Victoire, volant vers la droite, vient couronner l'aurige; dans le champ, à gauche, étoile. Traces de grènetis.

R. Tête d'Aréthuse à gauche, couronnée de roseaux, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles; au pourtour, quatre dauphins. Beau style, imité du style syracusain.

R. 25 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 15.

273. חג § לךךך (רממלקרת) (dans l'exergue). Quadriges galopant vers la droite; la Victoire, volant vers la gauche, vient couronner l'aurige.

R. Même revers, la tête d'Aréthuse tournée à droite. Style d'imitation, lourd et impersonnel.

R. 24 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 05.

274. Même légende, incomplètement venue à la frappe (dans l'exergue). Même quadriges; la figure de la Victoire est rognée.

R. Même description.

R. 25 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 70.

ILE DE GAULOS

275. Buste de femme à droite, diadémée et voilée, parée de boucles d'oreilles. Grènetis.

R. פתק (פ״ת) Tête de bélier à droite. Grènetis.

Æ. 16 mill.

MONOGRAMMES DE LA SICILE

n° 1. ΜΚ. — 2. Α. — 3. Ξ. — 4. ΞΕ. — 5. Α.

BOSON, ROI DE PROVENCE

ET L'ATELIER MONÉTAIRE D'ARLES



Le vaste territoire qui avait constitué l'ancien royaume des Bourguignons était, au ix^e siècle, divisé en quatre régions distinctes : la Bourgogne franque, qui avait pour capitale Autun, la Bourgogne transjurane, le Lyonnais et la Provence. Chacune de ces régions était administrée, sous l'autorité du roi des Francs, par un haut fonctionnaire appelé *comte* à l'origine, et *duc* depuis le règne de Louis le Pieux.

Un de ces ducs, du nom de Boson, qui, dès l'année 870, avait obtenu le gouvernement du Lyonnais, eut l'habileté de réunir sous son administration deux autres des duchés bourguignons : celui de Provence en 875, et celui de Bourgogne franque en 879. Enivré par l'étendue de son pouvoir et poussé, disent les chroniqueurs, par l'orgueilleuse ambition de sa femme Ermengarde, qui était princesse de sang impérial, Boson sut profiter de l'affaiblissement de l'influence carolingienne pour se faire proclamer roi, au lendemain de la mort de Louis le Bègue. Son élection fut

l'œuvre d'une assemblée d'évêques tenue à Mantaille le 15 octobre 879.

Les États du nouveau roi ne comprirent cependant pas toutes les provinces autrefois soumises à son gouvernement. Il dut se résigner, en effet, à abandonner la Bourgogne franque à son frère Richard, qui continua à l'administrer en qualité de duc, au nom des rois de France. Mais son royaume s'étendait sur le Lyonnais et la Provence, c'est-à-dire sur tout le pays compris entre le Rhône et les Alpes depuis Lyon jusqu'à la mer, et de plus, sur d'assez vastes territoires situés sur la rive droite du Rhône (diocèses de Viviers et d'Uzès ; partie occidentale des diocèses d'Arles, d'Avignon, de Valence et de Vienne)¹.

Le règne de Boson fut très agité et assez éphémère. Trois ans après son élection, en septembre 882, les Carolingiens parvinrent à le chasser de Vienne et à reprendre la majeure partie de son royaume. Il fut, pendant quelque temps, obligé de se réfugier dans la région montagneuse qui s'étend entre le Viennois et la Provence. Il put toutefois recouvrer presque tous ses États, mais il n'en jouit pas longtemps, car il mourut quelques années plus tard, le 11 janvier 887.

Quelle fut la capitale du royaume de Boson ? — M. Georges de Manteyer, dans son remarquable ouvrage sur « *La Provence du premier au douzième siècle*² », nous fait assister au très curieux et peu édifiant spectacle de la lutte de Vienne contre Arles pour obtenir la primauté. Arles, devenue capitale du diocèse des Gaules à la fin du

1. Sur l'usurpation de Boson et la création du royaume viennois de Provence, consulter : Dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, vol. II, p. 10 et p. 521, note 1 (vol. III, p. 15, et vol. IV, p. 1 de l'édition Privat) ; Papon, *Histoire générale de Provence*, vol. II, pp. 127-142 ; R. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, dans *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, t. CXXXI, p. 41 et suiv. ; Georges de Manteyer, *La Provence du premier au douzième siècle. Études d'histoire et de géographie politique*, chap. III.

2. Chapitre IV, § 1, pp. 82-90.

iv^e siècle, détenait la prééminence au détriment de Vienne. Mais cette situation contrariait l'ambition des archevêques de cette dernière ville qui, encouragés par le transfert, en 863, de la résidence des ducs de Lyonnais de Lyon dans leur cité, ne reculèrent devant aucun moyen, même devant la fabrication de documents faux et l'altération de la Notice officielle des Gaules, pour faire remonter au 1^{er} siècle leur église, qui ne datait que de la fin du III^e, et pour pouvoir se proclamer les métropolitains d'Arles. Ce ne fut toutefois que dans la seconde moitié du XI^e siècle qu'ils parvinrent à réaliser leurs visées ambitieuses, ouvertement manifestées à ce moment par l'inscription, sur les deniers viennois, des légendes bien connues : VRBS VIENNA PRIMA GALLIARVM¹, plus tard CAPVT GALLIE², et enfin VIENNA MAXIMA GALLIARVM³, sous l'épiscopat de Guy, qui devint pape sous le nom de Calixte II. Mais jusqu'à cette époque où Vienne parvint, par les intrigues de ses évêques, à faire déclarer sa prééminence, cette cité dut se contenter d'être la résidence des rois de Provence, et Arles demeura la capitale non seulement du duché de Provence, mais encore de tout le royaume.

Ce caractère de capitale nous explique pourquoi, dès que les Carolingiens purent reconquérir sur l'usurpateur Boson une partie du royaume de Provence, un de leurs premiers actes fut de frapper monnaie à Arles. Ils voulaient affirmer, par l'exercice de ce droit régalien dans la capitale, leur souveraineté sur le royaume⁴. C'est ainsi que nous possé-

1. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, III, p. 43, n° 4823, et pl. CVI, n° 12.

2. Poey d'Avant, *op. cit.*, III, p. 43, n° 4824, et pl. CVI, n° 13.

3. Poey d'Avant, *op. cit.*, III, pp. 43-47, n°s 4825-4828, 4832-4849, pl. CVI, n°s 14-17, 21-26 ; pl. CVII, n°s 1-6.

4. L'exercice du droit monétaire, qui avait perdu son caractère régalien à l'époque mérovingienne, l'avait reconquis depuis Pépin le Bref (Voy. Prou, *Les monnaies carolingiennes de la Bibliothèque Nationale*, ch. III, p. XLVI).

dons des deniers frappés à Arles par le jeune Carloman ¹, qui ne porta le titre de roi de Provence que durant quatre années (880-884), et par son oncle et successeur Charles le Gros ². Il est remarquable que ces princes, qui eurent Vienne en leur possession, négligèrent de frapper monnaie dans cette cité et concentrèrent leur monnayage à Arles. N'est-ce pas un indice de l'importance qu'ils attachaient à faire figurer le nom d'Arles sur leur numéraire ?

Jusqu'à ces dernières années cependant, on ne connaissait d'autres monnaies de Boson que celles émises dans l'atelier de Vienne ³, et on pouvait s'étonner à juste titre que l'usurpateur n'eût pas affirmé, lui aussi, les droits qu'il prétendait tenir de son élection à l'assemblée de Mantaille, en frappant monnaie dans la capitale de la Provence.

Sans doute, Vienne avait de nombreux titres à ses préférences. C'était sa résidence depuis l'époque où Charles le Chauve lui avait confié le gouvernement du duché de Lyonnais. Il ne pouvait oublier que c'était un archevêque de Vienne, Audran, un des plus acharnés champions de la suprématie de cette cité, qui avait été le principal promoteur de son élection à la royauté. Enfin, Mantaille, où s'était tenue l'assemblée qui lui avait octroyé le pouvoir souverain, était situé dans le Viennois. Mais Arles n'en continuait pas moins à être la capitale reconnue du royaume, et Boson aurait dû, semble-t-il, être tenté de suivre l'exemple de tous ceux qui avaient, avant lui, légitimement possédé la Pro-

1. Voy. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2^e partie, p. 262 et pl. XXXIX, nos 1 à 5 ; M. Prou, *op. cit.*, p. 120, et pl. XIX, nos 863 à 868 ; E. Cartier, in *Revue de la Numismatique française*, 1837, p. 335 et pl. X, nos 2 à 6.

2. Voy. Gariel, *op. cit.*, 2^e partie, p. 267 et pl. XL, nos 10 et 11 ; M. Prou, *op. cit.*, pp. 119-120 et pl. XIX, nos 862, 869-881.

3. E. Cartier, *op. cit.*, p. 342 ; M. Prou, *op. cit.*, pp. xxii et lxxxvii ; Georges de Manteyer, *op. cit.*, p. 92.

vence : Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve, qui tous avaient frappé monnaie à Arles ¹ ?

Nous avons aujourd'hui la preuve qu'il en fut ainsi et que Boson tint, à son tour, à manifester ses droits de souveraineté sur le royaume de Provence par un ou plusieurs actes de monnayage dans l'atelier arlésien.

Cette preuve nous est fournie par une pièce que nous croyons unique et qui est conservée dans le médaillier de la Société archéologique de Montpellier. Nous en avons, pour la première fois, signalé l'existence en 1904, à la Société française de numismatique ². C'est un denier d'un module légèrement supérieur à celui des deniers arlésiens frappés par Carloman et Charles le Gros, mais d'un poids (1 gr. 59) à peu près égal au poids moyen de ces deniers. Son type est assez remarquable. La face est semblable au droit des deniers de Boson frappés à Vienne ³. Elle présente la légende : + BOZO GRACIA DEI entre deux grènetis, et dans le champ, le mot REX. Le revers est le même que celui des monnaies frappées à Arles par Charles

1. Voy. M. Prou, *op. cit.*, pp. 118-119, n° 852-861, et pl. XIX.

2. *Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique*, séance du 9 avril 1904, p. xxv. Voir aussi l'introduction de notre description du *Médaillier de la Société Archéologique de Montpellier*, p. III.

3. Sur les monnaies de Boson frappées à Vienne, voir : F. Poey d'Avant, *op. cit.*, III, pp. 36-37, n° 4800-4803 et pl. CV, n° 17-19; Gariel, *op. cit.*, 2^e partie, p. 336 et pl. LXII; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, I, p. 264, fig. 489; M. Prou, *op. cit.*, p. 117, n° 846 et pl. XIX; Köhler, in *Münzbelustigung*, IX, pp. 185-192. — Mermet (*Hist. de la ville de Vienne*, p. 236) et, après lui, Collombet (*Hist. de la sainte église de Vienne*, I, p. 319) signalent, outre les deniers et oboles, tous de même type, décrits par les auteurs précités, deux monnaies d'un type différent qui auraient été frappées à Vienne par Boson. L'une de ces monnaies serait un denier portant, au droit, l'effigie de Boson, avec la légende **BOSO REX**, et, au revers, une croix entourée des mots : **VIENNA CIVIS**. L'autre, de très petit module, présenterait, d'un côté, la tête du prince ceinte du diadème antique, et, de l'autre un monogramme composé des lettres **R B** (*rex Boso*) et surmonté d'une croix, avec la légende circulaire : **VIENNA STAT LIBERA**. Cette dernière pièce ne serait connue que par les Annales inédites de Charvet.

le Chauve, Carloman et Charles le Gros. On sait que ces monnaies offrent de nombreuses variétés, mais qu'elles portent toutes, à leur revers, le monogramme de *Carolus*, dans le champ, et le nom d'Arles : *Arela Civis*, diversement orthographié, entre deux grènetis ¹. Sur le denier arlésien de Boson, ce nom se présente sous la forme + ΛΙΡΕΓΛ CIVIS ×, absolument comme sur certains deniers, au nom de Charles empereur, qui peuvent être attribués soit à Charles le Chauve, soit à Charles le Gros ². Quelques-uns de ces deniers faisaient partie de l'important dépôt de monnaies carolingiennes, découvert en 1822 à Avignon, sur l'emplacement de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Laurent ³. La Société archéologique de Montpellier possède deux variétés de ces pièces à légende : + ΛΙΡΕΓΛ CIVIS X. L'une d'elles porte au droit : + CARLVS INPERAT ; l'autre : + CARLVS NPERAT.

Il est assez surprenant de voir l'usurpateur Boson adopter sur son numéraire le type carolingien, type qui rappelait le souvenir des princes au nom desquels il avait gouverné autrefois les provinces dont il s'était fait proclamer roi. On peut, à notre avis, donner deux explications de l'emploi du monogramme carolin sur les monnaies de Boson.

En premier lieu, il est permis de supposer que Boson, pressé de frapper monnaie dans la capitale de son royaume, n'a pas pris le temps de faire graver un coin spécial, mais qu'il a simplement utilisé, pour le revers de ses deniers,

1. Voy. Gariel, *op. cit.*, 2^e partie, pp. 262 et 267, pl. XXXIX et XL ; M. Prou, *op. cit.*, pp. 119 et suiv., n^{os} 861-881, pl. XIX.

2. M. Prou, *op. cit.*, p. XXI.

3. Sur la trouvaille d'Avignon, voy. E. Cartier, *Notice sur des monnaies de Carloman*, dans la *Revue de la numismatique française*, 1837, p. 335 ; Gariel, *op. cit.*, 1^{re} partie, p. 119 et suiv., pl. XVIII, XIX et XX. Dans ce dernier ouvrage, les variétés de deniers que nous venons de signaler sont figurées sous les n^{os} 21 et 22 de la pl. XIX.

un des coins gravés par ses prédécesseurs, tout en empruntant à l'atelier monétaire de Vienne le coin du droit qui portait son nom et servait à la frappe du nouveau numéraire viennois.

Disons, tout de suite, que cette hypothèse se heurte à une constatation d'une certaine importance. La gravure du revers du denier arlésien de Boson a beaucoup plus d'affinité avec celle du droit du même denier qu'avec celle du revers des deniers arlésiens de Charles le Chauve et des autres princes que nous avons précédemment nommés. Un examen attentif de la forme des lettres semble bien établir que la face et le revers de notre denier sont l'œuvre du même graveur. Il convient donc de rechercher une meilleure explication.

On sait combien, durant tout le moyen âge, furent fréquentes les imitations des types monétaires. Ces imitations n'avaient le plus souvent d'autre but que de faire accepter sans difficulté, dans les transactions, un nouveau numéraire, grâce à sa ressemblance avec un numéraire ancien jouissant de la faveur publique. A cette époque où les espèces étaient fort nombreuses et où les fraudes dans le poids ou le titre n'étaient pas rares, la méfiance était éveillée à un tel degré que les innovations dans le type étaient généralement mal reçues. Ne serait-ce point dans l'intention de conserver aux nouvelles monnaies d'Arles la physionomie des anciennes et, par suite, la faveur du public, que Boson n'apporta aucune modification au revers des deniers arlésiens? Il convient, en effet, de ne pas oublier que sur ce revers était gravé le nom de l'atelier monétaire d'Arles, ce qui devait lui donner une importance particulière aux yeux des Provençaux. Grâce à cet habile procédé, Boson devait arriver à ce résultat d'empêcher que les habitants du pays

fissent une distinction entre ses monnaies et celles de ses prédécesseurs ¹.

Cette seconde explication est d'autant plus vraisemblable que Boson avait agi de même pour ses monnaies de Vienne. Son numéraire viennois est une imitation presque servile des monnaies frappées par Charles le Chauve dans l'atelier monétaire de cette cité. Poussé certainement par le même mobile, il a exactement copié le type du revers des deniers émis à Vienne par ce prince, c'est-à-dire une croix entourée de la légende : **+ VIENNA CIVIS**, entre deux grènetis ². Quant au droit, l'imitation, pour n'être pas aussi complète, n'en est pas moins certaine et évidente. Les deniers viennois de Charles le Chauve portent, sur leur face, les mots : **+ GRATIA DEI REX**, en légende circulaire placée entre deux grènetis, et dans le champ, le monogramme de *Karolus*. Boson, qui tenait essentiellement à faire figurer son nom sur son numéraire pour bien affirmer ses droits régaliens, modifia légèrement la légende qui devint : **+ BOSO GRACIA DEI**, ce qui en altérait peu la physionomie générale. Restait le monogramme carolin; il le remplaça en inscrivant dans le champ le mot **REX**, mais en donnant aux lettres des hauteurs différentes, de telle façon qu'on pût assez facilement le confondre avec un monogramme. Boson n'était donc pas un novice en matière d'imitation monétaire.

On pourrait toutefois s'étonner que ce prince n'ait éprouvé aucune répugnance à faire figurer, sur ses monnaies arlésiennes, le monogramme des Carolingiens, qui rappelait le souvenir de son usurpation. Les motifs que nous avons

1. Ne serait-ce point dans le même but que le fils de Boson, Louis l'Aveugle, n'apporta aucune modification au revers de ses deniers arlésiens qui continuèrent à porter le monogramme carolin (Voy. Prou, *op. cit.*, p. 122, n^{os} 882-883 et pl. XIX) ?

2. Voy. M. Prou, *op. cit.*, p. 117, n^o 845 et pl. XIX. Cf. n^o 846.

donnés plus haut expliqueraient dans une certaine mesure ce sacrifice d'amour-propre à la raison d'État; mais il est peut-être une autre considération dont il convient de tenir compte. Boson appartenait par alliance à la famille carolingienne, puisqu'il avait épousé une princesse impériale, fille de l'empereur Louis II. N'aurait-il pas voulu faire croire qu'il possédait de ce chef quelques droits pouvant donner une apparence de légitimité à son usurpation? En tout cas, il n'était point de mauvaise politique de revendiquer une place dans la puissante famille des Carolingiens.

Quelle que soit l'hypothèse qu'on accepte, il n'en reste pas moins certain que le type adopté par Boson, pour son denier arlésien, est un type anormal. Cette pièce présente, en effet, une physionomie assez exceptionnelle dans la série carolingienne. Elle ne porte, sur aucune de ses faces, la croix qui figure cependant sur la plupart des monnaies de cette période, depuis le règne de Charlemagne ¹. Une semblable anomalie établirait bien, à défaut d'autres preuves, que notre denier a été formé par l'association de deux coins dont les types avaient été originairement gravés pour deux monnaies différentes. Il a emprunté le droit du denier de Vienne, au revers duquel figurait la croix, et le revers du denier d'Arles, au droit duquel était gravé ce signe. Et c'est pour cette seule raison que, contrairement à un usage général, le symbole chrétien ne se trouve point sur le denier arlésien de Boson.

Ce denier se recommande donc à l'attention des numismates tant par son extrême rareté que par la singularité de

1. Les monnaies de Pépin le Bref et celles de son fils Carloman portaient simplement, au droit, le nom royal figuré par un monogramme ou des sigles, quelquefois en toutes lettres; et, au revers, un nom de monétaire ou d'atelier, ou bien encore les lettres : R. F. (*Rex Francorum*). Ce fut sous le règne de Charlemagne que parurent, pour la première fois, les monnaies présentant, d'une part, le monogramme carolin, et de l'autre, la croix. On sait que ce type fut officiellement consacré par l'édit promulgué à Pitres en 864 (M. Prou, *op. cit.*, p. xvi).

son type. De plus, il soulève un intéressant problème de numismatique que la pénurie de documents contemporains ne nous permet malheureusement pas de résoudre d'une manière entièrement satisfaisante.

Nous avons, jusqu'à ce moment, supposé que notre denier avait été émis par Boson lui-même ; mais il est permis de se demander s'il n'aurait pas été frappé par l'archevêque d'Arles, en vertu d'une concession spéciale à lui accordée par ce prince. Nous possédons, en effet, un diplôme de Louis III l'Aveugle, en date du 1^{er} février 921 ¹, diplôme par lequel cet empereur confirme l'archevêque Manassès dans tous les droits et privilèges concédés à Rostaing, auquel il avait succédé sur le siège archiepiscopal d'Arles, soit par son père Boson, soit par ses prédécesseurs « *omnes res quas per preceptum quondam antecessor suus Rostagnus a genitore meo, Bosone, sive et a nostris predecessibus adquisivit.* » Or, parmi ces importantes concessions, figurent le droit de tonlieu et celui de frapper monnaie, « *necnon et teloneum simul cum moneta ad jus et proprietatem ecclesie sancti Stephani, omni tempore teneat et possideat, et in suos proprios usus quidquid facere voluerit faciat, nemine contradicente.* » Nul doute que l'archevêque Rostaing n'ait largement usé du *jus monetae* qui lui avait été octroyé et qui devait constituer pour son église une source de sérieux profits. Le denier que nous venons de décrire pourrait donc être un produit du monnayage archiepiscopal d'Arles.

Mais, objectera-t-on, rien dans le type de cette pièce n'indique une origine ecclésiastique. En réponse à cet argument, nous rappellerons qu'à l'encontre des usages qui s'étaient établis à l'époque mérovingienne, durant

1. *Gallia Christiana*, I, instrumenta, pp. 94-95 ; *Recueil des historiens de France*, IX, p. 686.

laquelle les espèces émises par les églises et les monastères étaient généralement frappées à leur nom et avec un type spécial, sous les Carolingiens le droit de frapper monnaie avait recouvré son ancien caractère régalien, en sorte que les oboles et deniers émis par les monnayeurs ecclésiastiques portaient le nom du roi et présentaient le même type que les oboles et deniers royaux. Par conséquent, sauf dans quelques cas exceptionnels sur lesquels nous reviendrons plus loin, il n'existait aucune différence entre les pièces sorties des ateliers épiscopaux et celles frappées dans les ateliers du roi ¹.

Le président Fauris de Saint-Vincent, qui est l'auteur des chapitres consacrés à la numismatique dans l'*Histoire de Provence* de l'abbé Papon, fait justement l'application de ces principes aux monnaies archiépiscopales d'Arles.

Commentant la charte du 1^{er} février 921, cet érudit numismate précise que les monnaies émises par l'archevêque Rostaing et ses successeurs devaient être frappées au coin du prince, car, dit-il, « toutes les concessions de cette espèce faites par les rois de la seconde race à des églises ou à des seigneurs particuliers, ne leur donnaient pas le droit de faire de la monnaie à leur coin ² ».

Rien ne semble donc s'opposer à ce que notre denier puisse être considéré comme un produit de l'atelier monétaire des archevêques d'Arles. Nous croyons toutefois devoir faire de sérieuses réserves à cet égard.

Remarquons, tout d'abord, que l'absence complète d'emblème religieux serait bien singulière sur une monnaie d'origine ecclésiastique. Mais il y a une raison plus grave de mettre en doute cette origine : c'est l'existence de cer-

1. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, I, p. 267 ; M. Prou, *op. cit.*, p. LXXI.

2. Papon, *Histoire générale de Provence*, II, p. 535.

taines monnaies qui paraissent avoir été émises par l'atelier archiépiscopal d'Arles à l'époque carolingienne et qui sont caractérisées par des légendes ou des types spéciaux.

Signalons, en premier lieu, un denier qui faisait partie de la précieuse trouvaille d'Avignon, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, trouvaille qui comprenait près de 800 monnaies d'argent et qui était presque exclusivement composées de deniers arlésiens de Carloman et de Charles le Gros. Cette pièce porte, au droit, une croix entourée de la légende : + **CRISTIANA RELIGIO**, et au revers, un temple tétrastyle élevé sur deux degrés avec une croix pattée au centre et la légende circulaire : + **CONSTANTINA**. M. E. Cartier qui, le premier, a publié ce denier ¹, le considère comme un produit du monnayage de Rostaing, sous le règne de Boson. « La légende *Christiana Religio*, dit-il, convient spécialement à des monnaies épiscopales. L'autre légende, *Constantina* ou *Constantiana* ne peut être expliquée que par cet ancien nom donné à Arles par Constantin, et dont Honorius se servait encore. Saint-Hilaire, évêque d'Arles, mort en 449, appelle son église métropolitaine *basilica Constantia* (Ad. de Valois, *Not. Gall.*, p. 39). »

Il est un autre denier, d'un type différent, qui pourrait aussi être rattaché au monnayage archiépiscopal d'Arles pendant la période carolingienne. La Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire dont nous ignorons la provenance. Ce denier porte, sur un de ses côtés, le monogramme carolin et la légende : + **GRATIA D—I REX**, et sur l'autre, une

1. *Revue de la numismatique française*, 1837, pp. 336 et 344, pl. X, n° 20. — Cette pièce a été publiée depuis dans divers ouvrages de numismatique, notamment : Poey d'Avant, *op. cit.*, II, p. 338 et pl. XCII, n° 11 ; E. Gariel, *op. cit.*, 1^{re} partie, p. 122 et pl. XVIII, n° 17 ; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, II, p. 781 ; Adrien Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, I, p. 347.

croix entouré des mots : **SC̄I STEPHANI MONE** ¹. Le savant auteur du *Catalogue des monnaies carolingiennes* de la Bibliothèque Nationale range cette pièce parmi les monnaies des ateliers indéterminés, car aucun indice ni aucun texte ne permettent de lui donner une attribution certaine. Mais, parmi les ateliers qui peuvent revendiquer cette monnaie, ne devons-nous pas donner une des premières places à l'atelier archiépiscopal d'Arles ? Saint-Étienne ne fut-il pas le patron primitif de l'église d'Arles jusqu'en 1152, date à laquelle il fut dépossédé par saint Trophime ², et les plus anciennes monnaies connues des archevêques d'Arles ne portent-elles pas cette même légende : **SC̄I STEPHANI** ³ ? Sans doute, il est bien d'autres églises qui s'étaient placées sous la protection du premier martyr, mais combien parmi ces dernières peuvent se vanter d'avoir frappé monnaie dès le ix^e siècle ?

On fera peut-être valoir à l'encontre de cette hypothèse, le principe que nous avons rappelé plus haut, à savoir que,

1. M. Prou, *op. cit.*, p. 135 et pl. XXII, n° 962.

2. Toutefois, bien avant cette date, saint Trophime paraît avoir été le *co-patron* de l'église d'Arles, comme tendent à le prouver les mentions de ce saint dont on rencontre fréquemment le nom, soit seul, soit associé à celui de saint Étienne dans des actes antérieurs au xii^e siècle, publiés par le chanoine Albanès dans *Gallia Christiana novissima* (Arles). Cette précision permet d'accueillir favorablement l'attribution faite par MM. Engel et Serrure (*op. cit.*, I, p. 265) à l'église Saint-Trophime d'Arles d'un denier de Louis l'Aveugle. Ce denier offre, au droit « le monogramme carré de Louis entouré d'une légende dont les dernières lettres sont peu nettes, mais qui laisse voir très clairement **TOROFIME**..... Du côté de la croix, la pièce porte **HLVDOVICVS IMP.** » (Conf. E. Gariel, *op. cit.*, 2^e partie, p. 342 et pl. LXIV, n° 9). Si cette attribution est exacte, elle nous fournit la preuve que, sous le règne de Louis l'Aveugle, l'atelier archiépiscopal d'Arles monnayait avec des coins différents de ceux de l'atelier royal, puisque les produits de ce dernier nous sont connus et que leur type est bien distinct (Voy. Prou, *op. cit.*, p. 122, n° 882, 883 et pl. XIX).

3. Voir : Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, II, p. 338 et pl. XCII, n° 12 et 13 ; E. Caron, *Monnaies féodales françaises*, p. 236 et pl. XVII, n° 9 ; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, II, p. 781, fig. 1247. — Sur la date qu'il convient d'attribuer à ces monnaies, voir : Blancard, *Essai sur les monnaies de Charles I^{er}*, p. 151, et Maurice Raimbault, *Sur le denier arlésien à l'I* dans les *Annales de la Société d'études provençales*, III, p. 215.

sous les Carolingiens, la concession du *jus monetæ* n'entraînait point pour les concessionnaires le droit de frapper monnaie à leur nom. Mais ce principe recevait un tempérament, et l'on trouve par exception, à cette époque, les noms de certaines églises inscrits sur leurs monnaies. Ces églises étaient celles qui jouissaient de longue date des droits monétaires ¹. Or la grande importance, l'ancienneté et la prééminence de l'église d'Arles nous autorise à croire qu'elle obtint de très bonne heure la concession de ces droits.

Ce ne sont là, il est vrai, que de pures hypothèses, mais leur vraisemblance est telle qu'on peut sans trop de présomption espérer que la découverte imprévue d'un texte ou d'un monument numismatique leur donnera place demain dans le domaine certain de l'histoire.

Il y a donc de sérieuses raisons de croire que les archevêques d'Arles ont, à l'époque carolingienne, frappé des monnaies offrant un type spécial et portant le nom de leur église. S'il en fut ainsi, nous devons en conclure que le denier arlésien de Boson a été émis par un atelier royal ; et son existence constitue une nouvelle preuve de la primatie de la cité d'Arles au ix^e siècle, car c'est évidemment pour affirmer ses droits souverains que le roi de Provence qui résidait à Vienne où fonctionnait un atelier monétaire, crut opportun, à l'exemple de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Charles le Chauve, de frapper monnaie dans l'ancienne capitale du diocèse des Gaules, devenue capitale du royaume de Provence.

ÉMILE BONNET.

1. M. Prou, *op. cit.*, p. LXXI.

LA COLLECTION DE MONTCARRA

Il n'existe plus guère en France de collection de numismatique datant de plusieurs générations ; les nécessités de la vie présente, le partage à l'infini des successions, amènent fatalement ce résultat qu'au bout de peu de temps ces suites monétaires qui avaient été réunies avec tant de peine et aussi tant de joie, sont dispersées aux enchères. La collection de Montcarra, vendue à Londres le 24 février 1909 et les jours suivants, était l'une des dernières anciennes collections qui subsistaient ; il est bon de s'y arrêter un peu et d'en raconter authentiquement l'histoire.

Le Catalogue, rédigé hâtivement pour la vente par l'expert, affirme qu'elle avait été formée par M. de Moncarra, conseiller au Parlement de Grenoble ; il n'y a jamais eu de conseiller de ce nom dans ce Parlement, ce qui suffit à détruire cette affirmation.

Le château de Montcarra, situé à proximité de Crémieu (Isère), était placé à peu près au centre de vastes possessions territoriales appartenant de temps immémorial à la famille de Loras, vieille race chevaleresque connue en Dauphiné dès le ^{xiii}^e siècle. Les Loras possédaient dans cette région pittoresque, coupée de collines boisées et d'étangs, une douzaine de seigneuries, entre autres celles de Montplaisant, Belaccueil et Chamanieu, dont les branches de la famille portèrent les noms à diverses reprises. Montcarra était un fief de moindre importance et les Loras n'y faisaient

pas leur séjour habituel. Le château se compose d'une énorme et antique tour ronde, au centre de laquelle bâille un puits très profond, qui fournit la seule eau potable que l'on trouve à proximité, et de deux corps de logis, construits probablement au xvii^e siècle, l'un qui bute contre la tour, l'autre qui fait un angle droit avec le précédent.

Pierre-Gaspard de Loras, seigneur de Montplaisant, Chamanieu, Montcarra, etc., mort vers 1700, laissa plusieurs fils, entre autres Pierre-Gaspard, époux de Catherine de Rigaud de Sérezin ; Melchior, vicaire général du diocèse de Vienne et doyen de la collégiale de Saint-Chef, située non loin de Crémieu et de Montcarra ; enfin Charles, chanoine de Saint-Maurice de Vienne et sacristain de Saint-Chef. Ces deux abbés de Loras, qui avaient eu pour leur part de l'héritage paternel la terre de Montcarra où leur chapelle existe encore, ont été les créateurs du médaillier qui fait l'objet de cette note. Ce sont eux qui probablement ont fait venir de Paris le superbe meuble de Boule dans lequel les suites monétaires étaient renfermées. Je ne puis préciser les dates de leur mort ; elle doit avoir eu lieu dans les environs de 1750.

Ils firent héritier le neveu de leur belle-sœur, Jean-Baptiste de Rigaud de Sérezin, connu sous le nom de M. de Montcarra, qui épousa la fille de l'historien Valbonnais. Ce M. de Montcarra hérita à la fois de leur médaillier et de leur goût pour la numismatique. En 1765 la réputation de sa collection était venue jusqu'à Paris ; d'Ennery, d'après une lettre de lui publiée par M. Blanchet ¹, en connaissait la composition et la jugeait intéressante. M. de Montcarra ajouta un certain nombre de pièces à celles que les deux abbés de Loras avaient réunies, quelques-unes entre autres qui provenaient

1. A. Blanchet, dans *Rev. Num.*, 1902 (*Pr.-verb. de la Soc. num.*), p. xxvii. — *Mémoires et notes de numism.*, p. 87.

de son beau-père *Valbonnais*, et mourut à la fin du XVIII^e siècle. A partir de ce moment, le médaillier de Montcarra ne fut plus que très rarement ouvert. Placé dans le grand salon du château, où seul un régisseur habitait, dissimulé derrière plusieurs rangs serrés de fauteuils, il était l'objet d'une sorte de respect superstitieux. Soigneusement clos, on savait par tradition qu'il contenait des monnaies, mais nul ne pouvait se vanter d'avoir vu ce qu'il renfermait.

La petite-fille de Jean-Baptiste de Rigaud de Sérezin épousa au commencement du premier empire François-Marie de Loras auquel elle apporta en dot la terre de Montcarra et le médaillier conservé dans le château ; l'un et l'autre revinrent ainsi à la famille de Loras qui depuis cinquante ans ne les possédait plus. En 1832, Henriette-Pétronille de Loras, fille unique des précédents, épousa le marquis Charles-Antoine d'Auberjon de Murinais et mourut sans postérité le 28 juillet 1850, faisant son mari héritier universel de ses biens. En 1871, M. le marquis de Murinais vendit Montcarra à M. Berloty, ancien notaire à Lyon, mais se réserva le médaillier qui ne fut pas compris dans cette vente. M. de Murinais mourut peu après le 15 janvier 1872. Il avait trois sœurs, l'une religieuse ; l'autre Aglaé, épouse du baron de Viry, la troisième, Françoise, non mariée. Cette dernière eut dans son lot le médaillier de Montcarra et elle mourut le 13 novembre 1875 après avoir institué comme héritiers ses trois neveux de Viry. Le médaillier de Montcarra fut compris dans la part de M. le baron Ludovic de Viry-Cohendier qui avait épousé Sophie de Viry sa cousine.

Il mourut sans postérité en 1901, instituant sa femme sa légataire universelle. M^{me} de Viry mourut elle-même le 1^{er} septembre 1907 et légua tous ses biens à son neveu M. Pierre de Viry, capitaine d'artillerie. Ce dernier a fait vendre à Londres, aux enchères publiques, le médaillier de

Montcarra le 24 février 1909. Malgré ces nombreux changements de propriétaire, la collection de Montcarra a été retrouvée intacte, ce dont il y a lieu de s'étonner.

Maintenant qu'elle est dispersée, on peut affirmer que jamais l'on ne saura exactement ce qu'elle contenait. En effet le Catalogue de vente n'est pas suffisamment explicite dans ses descriptions, faites en Angleterre où les monnaies françaises, en particulier, sont insuffisamment connues. Il est rédigé d'après une méthode inusitée dans notre pays.

Nous tenons à ce que, dans tout Catalogue qui veut rester utile à la science, toutes les monnaies faisant partie d'une vente soient décrites au moins sommairement, à leur place logique, côte à côte avec celles de la même région et de la même époque. Nous n'admettons le lotissement que pour les pièces douteuses, fausses, ou sans valeur aucune. En Angleterre le système est, paraît-il, tout autre ; c'est le métal qui est le *critérium* du classement. L'expert sépare soigneusement l'or, l'argent et le bronze, moyen sûr d'aboutir à une incohérence absolue de dates et de provenance. En France, à tort ou à raison, nous attachons moins d'importance au métal qu'au type de la monnaie. En outre l'expert anglais procède par lots. La collection de Montcarra comprenait sept mille pièces environ ; on l'a fractionnée en 469 lots, dont quelques-uns comprennent 100, 140, 150, 200 et jusqu'à 282 pièces, qui ne sont accompagnées d'aucune description même sommaire. Cela paraîtrait insuffisant en France ; nous tenons à nous rendre compte de ce que renferme un médaillier et non à feuilleter des chiffres.

Voici, au reste, un tableau sommaire des lots entre lesquels le Catalogue divise la collection de Montcarra.

OR. Grecques, lots 1 et suivants. — Romaines, lots 3 et suivants. — Byzantines, 42. — Gauloises, 53. — Mérovingiennes, 54. — Royales françaises, 65. — Laissez-passer des

monnayeurs de Crémieu, 67. — Royales françaises, 68. — Féodales françaises, 84. — Étrangères, 90. — Féodales françaises, 101. — Étrangères, 103. — Orientales, 132.

ARGENT. Grecques, 137. — Romaines, 150. — Byzantines et tessère, 290. — Ostrogoths, 292. — Grecques et romaines, 293.

BRONZE. Romaines, 294.

ARGENT. Gauloises, 326. — Carolingiennes, 327. — Royales françaises, 336. — Féodales françaises, 359. — Féodales françaises et méreau, 364. — Féodales françaises, 365. — Jetons, 373. — Médailles, 374. — Jetons, 376. — Obsidionales, 377.

ARGENT ET CUIVRE. Médailles étrangères, 384. — Étrangères et françaises, 399. — Étrangères, 401. — Franco-italiennes, 409. — Étrangères, 416. — Carolingiennes, 418. — Étrangères, 419. — Étrangères et françaises, 421. — Étrangères, 467. — Un peu de tout, 468.

BRONZE. Médailles, 469.

Comme on en peut juger, rien n'est plus limpide que ce classement ; pour s'y retrouver, un fil d'Ariane est superflu.

Quelques pièces exceptionnelles, décrites isolément et reproduites dans les planches du Catalogue, se sont vendues un prix fort élevé. L'auréus de Quintille a atteint près de 9.000 francs. Disons à ce propos que le rédacteur du Catalogue s'est fait l'écho de quelques mauvais bruits qui courent, paraît-il, sur l'auréus de Quintille du Cabinet des Médailles de France, provenant de la célèbre collection d'Amécourt. J'ai examiné avec le plus grand soin l'une et l'autre pièce ; leur travail offre de frappantes analogies, si l'une est fausse, elles sont fausses toutes deux, mais à n'en pas douter toutes deux sont parfaitement authentiques. On constate dans l'une, aussi bien que dans l'autre, une différence sensible entre les lettres fines et le travail délicat du droit et les lettres

lourdes et le travail passablement grossier du revers. Il n'est pas difficile d'expliquer cette anomalie ; un coin spécial a été gravé pour le côté de la tête, le plus important pour les anciens parce qu'il représentait l'effigie sacrée de l'empereur, tandis qu'on a utilisé un coin du petit bronze pour le revers. Cela est si vrai qu'au revers de l'aureus de Montcarra on voit à l'exergue la lettre **S** qui se rencontre couramment sur les petits bronzes de cette époque. Un aureus d'Aurélien, frappé tout au début de son règne et gravé dans les planches de la collection de Montagu ¹, présente le même revers : **FIDES MILIT.** avec la même lettre **S** à l'exergue. On dirait



Cabinet des Médailles.



Collection Montcarra.



qu'un coin unique a servi pour ces deux monnaies. Toutes ces pièces sont certainement authentiques. Voici les deux aurei de Quintille reproduits côte à côte pour qu'on puisse les comparer.

Le laissez-passer des monnayeurs de Crémieu a atteint 7125 francs. La proximité de la ville de Crémieu, où avait existé pendant plusieurs siècles un atelier monétaire delphinal, a permis aux collectionneurs de Montcarra de se procurer quelques pièces exceptionnelles sorties de cet atelier ; ils ont pu probablement acquérir des essais conservés comme des reliques ou de précieux souvenirs de famille par les descendants de quelque monnayeur de Crémieu. Le laissez-passer frappé en or est une de ces reliques. L'exemplaire en

1. N° 680 de ce catalogue.

argent que possède le Cabinet des Médailles est très épais et pèse 32 gr. 15; celui de Montcarra, frappé sur un flanc d'or très mince, ne pèse que 6 gr. 95, c'est-à-dire à peu près le double de l'écu d'or au soleil dont le poids moyen est de 3 gr. 40. Les deux pièces sont, au reste, du même coin et dus au même maître des monnaies, à Humbert le Maistre, qui, nommé le 19 mars 1495, resta en fonctions jusqu'au mois de janvier 1498. C'est donc dans cet intervalle d'un peu moins de trois années que cette belle pièce a été frappée. Elle porte sur chacune de ses faces le cœur (et même le double cœur), différent d'Humbert le Maistre. Quoiqu'elle ait été publiée et gravée à plusieurs reprises, en voici la reproduction; on revoit toujours avec plaisir une belle médaille.



Les monnaies frappées sous la maîtrise d'Humbert le Maistre ne sont point rares; on trouve assez fréquemment des écus d'or et des douzains portant pour différent un cœur associé à un point sous la première lettre de la légende, marque de l'atelier de Crémieu, mais voici une pièce portant également le différent d'Humbert le Maistre et dont on n'en peut dire autant. Elle provient aussi de la collection de Montcarra; égarée dans un lot quelconque, elle n'a pas

été décrite dans le Catalogue et a été vendue au hasard. Elle appartient maintenant à M. de Manteyer.



(*Restes d'une croix détruite par un trou.*) **KAROLVS** : **FRANCOROM REX**. Croix carrée, pattée, de forme archaïque, laissant un champ anormal entre elle et le grènetis extérieur. Annelet sous la première lettre de la légende.

R. DVX DAUPHINIS : **VIKTORIS** [I]S : ♡. Dauphin tourné à gauche surmonté d'une fleur de lis coupant la légende.

Diamètre : 23 mill. 1/2. Poids : 2 gr. 95 (soit 3 gr. environ en tenant compte du trou). Argent pur.

On remarquera que le travail de cette pièce est absolument le même que celui du laissez-passer décrit plus haut ; les dauphins sont identiques, c'est le même graveur qui les a gravés les uns et les autres. Dans les deux légendes on constate la même faute : **FRANCOROM** pour **FRANCORVM**. Au premier abord cette pièce rappelle à s'y méprendre le type des liards pour le Dauphiné tels qu'on les trouve depuis Charles VII ; mais le liard est toujours en mauvais alliage, tandis qu'ici le métal est remarquablement pur ; le champ du liard est fort étroit, ici la pièce est large avec un rebord dépassant sensiblement le grènetis extérieur ; le poids du liard est très faible, tandis que la pièce que je décris pèse 3 gr. environ. Elle est même d'un poids supérieur à celui de la plupart des blancs et des douzains de Charles VIII dont le poids oscille entre 2 gr. 20 et 3 gr. sur les exemplaires les mieux conservés.

Notre pièce est donc anormale, et ni par son métal, ni par ses dimensions, ni par son poids, ne peut prendre place dans le système monétaire ordinaire de Charles VIII. Elle ne peut être que l'essai d'un liard dont l'émission n'a pas été autorisée. Or, où sont les essais de cette époque? Je n'en connais aucun. Il y a bien les pieds-forts, mais ils sont d'une toute autre fabrication, d'un métal et d'une épaisseur différents. Des essais véritables, c'est-à-dire frappés avec plus de soin, sur un flan plus large et en meilleur métal, je n'en connais aucun hors celui-ci. J'ai donc le droit de considérer cette pièce comme tout à fait remarquable.

Elle passait cependant absolument inaperçue dans le Catalogue de la collection de Montcarra, et on peut se demander si beaucoup d'autres n'étaient pas dans le même cas.

Quoique le mobilier et la numismatique soient deux branches très différentes de la curiosité, on me permettra de dire quelques mots du meuble qui renfermait la collection de Montcarra, car ce meuble est un médaillier-œuvre du célèbre Boule. L'intérieur entièrement revêtu de bois de rose comporte au centre une rangée de tiroirs profonds, accostée de deux rangées de tiroirs minces destinés à contenir des cartons de médailles. L'extérieur est en écaille incrustée de rinceaux de cuivre et d'étain et orné de bronzes dorés de la plus grande beauté. Sur l'une des portes est une femme assise (probablement l'Architecture, car elle tient à la main un rouleau où est gravé un plan) et sur l'autre un philosophe accoudé de profil qui paraît discuter avec elle. Au-dessus et à côté de ces personnages pendent des guirlandes de médailles. La conservation de ce meuble est parfaite, on le dirait sorti d'hier de l'atelier de Boule.

En effet, que ce meuble soit de Boule, on n'en peut douter, car on peut voir dans la Galerie d'Apollon au Louvre cinq meubles semblables à celui-ci et dont la provenance de

Boule est certaine ; quatre de ces meubles sont en contrepartie deux par deux. Du reste le travail, les bronzes, les personnages sont les mêmes ; ils diffèrent de celui de Montcarra par un seul détail, les guirlandes de médailles qui les ornent sont composées de huit pièces, elles sont composées de quatorze pièces sur le médaillier de Montcarra.

Par les dates de ces médailles on peut préciser à quelques années près celle de la fabrication de ces meubles, puisqu'ils ne peuvent être antérieurs à la date que porte la plus récente de ces médailles et ne doivent pas lui être postérieurs de beaucoup d'années. Les dates extrêmes des meubles du Louvre sont, pour deux d'entre eux, 1684, pour deux autres, 1688, et pour le cinquième, 1724. Le médaillier de Montcarra est d'une époque intermédiaire ; la date la plus récente gravée sur les médailles qui l'ornent est 1697, il doit donc dater de 1700 environ.

Ce meuble de Montcarra, auquel l'expert anglais attribuait une valeur énorme avant la vente, s'est donné pour 18.000 francs.

J. ROMAN.

MÉLANGES & DOCUMENTS

MATRICE DE SCEAU DU XIII^e SIÈCLE



Dans la séance du 5 janvier 1907, M. Adrien Blanchet présentait à la Société française de Numismatique un sceau du xv^e siècle de Jehan le Caron, avec une roue à huit jantes et moyeu très proéminent, « exemple intéressant, disait-il, d'un type parlant. Le fait est d'ailleurs fréquent au moyen âge ».

La matrice en bronze que je me propose de décrire date du xiii^e siècle, ainsi que l'indiquent la forme des lettres et la présence de la croix; « ce signe, disent les Bénédictins, ne figura plus sur les sceaux dès que la foi disparut ». En effet, il ne se montre guère après le xiii^e siècle. Mais le motif invoqué ci-dessus est-il certain? On comprend que les moines fussent disposés à donner partout une cause dérivant de l'idée religieuse. Ne pourrait-on voir dans la présence de la croix sur les sceaux une imitation des monnaies de l'époque, peut-être même un souvenir des temps alors récents où la signature était accompagnée d'une croix? Je laisse aux érudits le soin de trancher les questions que je soulève.

Le cachet est de forme ronde; de petit module, diamètre 22 millimètres; hauteur totale, 26 millimètres; or, les sceaux de cette forme sont généralement antérieurs au xiv^e

siècle. Il est surmonté d'un appendice en trèfle pointu au sommet, percé d'un trou circulaire au centre. De l'appendice partent six lignes courbes qui limitent 6 nappes. L'extrémité de la ligne qui aboutit à la croix est marquée par trois points en triangle qui servaient à l'apposition droite du cachet, en indiquant le sommet. ✠ S : P · D E : O A L · P V E C : — Sceau de Pierre de Maupuech (*Sigillum Petri de Mali Puegi*). — Au centre, dans un grènetis, un pommier chargé de fruits, par un jeu de mots sur « Malus » qui signifie « pommier ». Grènetis sur le pourtour. — J'ai trouvé cette matrice aux environs de Cahors; il serait difficile de préciser exactement son origine, car, dans le Lot, les villages ou hameaux sont nombreux qui s'appellent Malpech, Maupech, Malpuech ou Maupuech.

M. de Longpérier cite un sceau de type voisin de celui-ci ayant appartenu au sire DE MALAE VITIS; au centre, un cep de vigne malade, sans feuilles. — Du latin « aqua vitis » dérive « eau-de-vie »; il n'est pas plus contraire aux lois étymologiques de supposer que le possesseur du cachet s'appelait le « Sire de Malvy » et serait l'ancêtre des nombreux Malvy qui habitent l'arrondissement de Gourdon (Lot). Cette hypothèse serait peut-être confirmée par l'indication du lieu de provenance.

Le sceau d'Alain I^{er} d'Avangor, anciennement d'Alvangor, comte des Bretons, se rapproche tellement de celui de P. de Maupuech, que je crois devoir le rappeler : il portait « un pommier chargé de trois pommes », ainsi qu'il apparaît sur une charte donnée par Alain, en 1202, pour la fondation de l'abbaye de Beauport; c'étaient des armes parlantes; car, en breton, « aval gor » signifie « pomme sauvage ».

Cet usage des jeux de mots sur les cachets subsiste encore aujourd'hui; le moyen âge l'avait lui-même emprunté aux anciens. Je me bornerai à citer l'intaille suivante, découverte à Tunis : un homme, assis dans une barque, est en train de ramer; au-dessus les lettres DTS qui signifient « Diu Te Servent »; au-dessous, NAVCELL (I et L liés, Naucelli). Le rameur est l'image parlante du possesseur de la cornaline, Naucellus. Le souhait s'adresse

aussi bien au batelier qui dirige la nacelle qu'au propriétaire du cachet.

Les signes héraldiques les plus anciens appartenant aussi à la catégorie des armes parlantes : les sires de Fougères portaient une feuille de fougère; les Léon, un lion; les Penmar'ch, une tête de cheval (pen, tête; mar'ch, cheval); la Cornouaille, un bélier accorné d'or; etc.

J. L. BÉCHADE.

*
* *

NOTE SUR LES MONNAIES TROUVÉES A LYON, EN 1434,
DANS LE « PLOT » DU PARDON DU PONT DU RHÔNE.

On avait placé, au moyen âge, à l'entrée du pont du Rhône, à Lyon, une sorte de tronc, appelé *plot*¹, destiné à recevoir les offrandes des passants.

Lyon était alors sur la frontière de l'Empire et du royaume de France, et les gens qui traversaient cette ville avaient des pièces de toutes les sortes et de tous les pays. On conçoit dès lors quelle variété de monnaies les représentants du Consulat trouvaient dans ces plots dont le produit aidait à payer les honoraires des messes et l'entretien du pont. On a conservé un certain nombre de ces « levées de plot ». Généralement, elles sont peu intéressantes; le rédacteur s'est borné à dire qu'on a trouvé « tant » en monnaies de toutes sortes. Quelques-unes, au contraire, font exception. Parmi les « levées de plots » les plus curieuses dont nous ayons rencontré la mention, nous devons citer celle du 8 juin 1434, faite par Girard de Varey et le procureur de la ville. Ceux-ci déclarèrent avoir trouvé 24 florins, 7 gros et demi se décomposant ainsi : 4 florins, 1 gros en « quarts de Dau-

1. Sur le sens du mot, voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. VI, p. 230 (2^e colonne). Godefroy cite des exemples empruntés au vol. des *Délibérations consulaires de Lyon* (1416-1423), de M. C. Guigue (*Délibérations* du 2 juin 1418, p. 122, et du 31 août 1419, p. 189).

phin », 5 florins en liards de Dauphin¹, 6 gros en fors² et en patacs³, 47 gros en petits deniers de Savoie, 8 florins, 4 gros et demi en billon, etc.

LOUIS CAILLET.

1434. 8 juin, mardi. — *Procès-verbal de la levée du plot du pardon du pont du Rhône, opérée par Girard de Varey et le procureur de la ville, qui ont trouvé 24 florins et 7 gros et demi se décomposant ainsi: 4 florins, 1 gros en « quars » de Dauphin, 5 florins, 6 gros en liards de Dauphin, 47 gros en patacs, 8 florins, 4 gros et demi en petits deniers de Savoie, 30 gros en billion, 3 gros « en avantage des dis deniers » ; sommes auxquelles il faut ajouter 5 florins, 4 gros et demi remis par Hugonnet Bonnet sur les 6 florins et demi trouvés par lui dans le dit plot à la S. Michel (29 septembre 1433), ce qui représente en tout 30 florins remis à frère Montrotier, gardien des Cordeliers (qui en a donné quittance), pour 2 messes chantées au pont, chaque jour, jusqu'à la fin du présent mois de juin (Arch. mun. de Lyon, BB 3, fol. 21, v^o).*

En marge, *L'argent du plot*, et plus bas, *Quittance des frères meneurs qui ont eu le dit argent*.

Le mardi viii^e jour de juing, l'an mil iii^e xxxiiii, Girart de Varey et moy, procureur, avons levé l'argent du plot du pardon et y a l'on trouvé xxiiii florins, vii gros et demi, c'est assavoir, c'est assavoir en *quars de Dauphin*: iii florins, 1 gros, en *liars de Dauphin*: v florins, vi gros ; en *fors* et *patas*: xlvii gros, en *petis deniers de Savoie*: viii florins, iii gros et demi, en *billion*: xxx gros, en avantage des dis deniers: iii gros ; item, que Hugonnet Bonnet avoit de l'argent du dit

1. Sur le liard, voy. le tome XXII de la *Grande Encyclopédie*, p. 166 ; Abot de Bazingham, s. v. Liard ; Longpérier, dans *Rev. num.*, 1884, p. 108 et suiv. C'était une monnaie de cuivre valant 3 deniers ou $\frac{1}{4}$ de sou.

2. Sur les fors, voy. les tableaux à la fin de l'ouvrage de D. Promis, *Monete di Savoia*, s. v. forte.

3. Le texte porte *patas* (le c de patac tombant devant l's). Le patac était une petite monnaie des régions méridionales. Il valait 2 deniers. Voy. Du Cange (avec suppl. de D. Carpentier), éd. Henschel, t. V (Paris, 1845, in-4^e), p. 133, au mot *Patacus*, et Fr. Godefroy, ouv. cité, t. VI (fasc. 52) (Paris, E. Bouillon et P. Vieweg, 1888, in-4^e), p. 37, 3^e col., au mot *Patac*. Ils citent ce texte inédit, tiré du trésor des Chartes (Arch. Nat. JJ. 195, pièce 58), de l'année 1455 : « Jehan Gilles, clerc des questeurs de l'ordre des quinze vins, demourant a Riom... voulout payer ung patac ou deux deniers ». Cf. *Rev. num.*, 1862, p. 277 ; 1883, 92 ; 1896, 346.

plot qui fut pris, environ la Saint Michiel derrier passé, vi florins et demi, dont il en a baillé maintenant v florins, iiii gros et demi, ainsi pour tout xxx florins qui ont esté baillez a frere Montroctier, gardien des Cordelliers, pour deux messes du pont¹ qu'ilz y chantent chacun jour et sont paiés des dites messes jusques au derrier jour de ce moys de juing et a confessé avoir receu le dit Montroctier les xxx florins, presens Rolet Buclet, notere, et Jehan du Baston, revendeur, tesmoings.

1. Chantées à la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

28. — En octobre 1908, l'ingénieur Malegori, de Vérone, mort récemment, possédait un vase de terre cuite à panse peu accentuée ; le bord était orné d'une garniture d'argent avec deux anses. Ce récipient, trouvé assez récemment (?) et malheureusement brisé, renfermait environ 600 monnaies de type massaliète, en cinq ou six variétés déjà connues. — *Renseignement de M. le Dr Antonio Magni.*

29. — A Cimo (près d'Agno, c^{on} du Tessin, Suisse), récemment, on a trouvé un petit vase de terre cuite, fermé comme une tire-lire, qui contenait des imitations de la drachme de Massalia (DIKOI, etc.). — *Renseignement de M. le Dr Antonio Magni.*

30. — A Is-sur-Tille (arr. de Dijon Côte-d'Or), un dépôt de plus de 200 petits bronzes a été recueilli par un ouvrier et dispersé avant d'avoir été étudié. Les quatre pièces qui m'ont été communiquées étaient : 1 *Divo Claudio* à l'autel ; 1 Constantin I^{er} à la tête voilée ; 1 *Urbs Roma* (atelier de Lyon) ; 1 Constantin II. — *Renseignement de M. E. Bertrand.*

31. — A Eberndorf en Carinthie (Autriche), on a trouvé quatre vases dont trois contenaient 453 bronzes et le quatrième, 40 deniers d'argent, de Trajan, Hadrien, Sabine, Antonin le Pieux, Faustine mère et fille, Marc Aurèle, L. Verus, Lucille, Commode, Crispine, Septime Sévère et Caracalla. — *Tagepost* de Graz du 16 octobre 1908 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4042.

32. — A Lochhausen, près de Munich, en novembre 1908, on a trouvé environ 1600 *antoniniani* de Gallien, Claude II, Aurélien, Séverine, Tacite, Florian, Probus, Carus, Carinus, Numérien, Magnia Urbica, et seulement deux types de Dioclétien et Maximien Hercule (*Iovi conservat* et *Herculi conservat*, avec le chiffre XXI et des marques d'ateliers). Ces dernières pièces étaient très nombreuses. Les

monnaies de ce dépôt sont presque toutes à fleur de coin ; elles ont été acquises par le Cabinet de Munich. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089.

33. — A Dortmund, dans l'Uebelgönne, on a trouvé 13 sous d'or de Constans, Magnence, Valentinien I^{er} et II, Honorius. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4115, citant le *Dortmunder General-Anzeiger* du 23 janvier 1909.

C'est évidemment un reste du trésor bien décrit par M. K. Regling.

34. — A Castelnau-Montratier (arr. de Cahors, Lot), dans une vieille église, on a trouvé 84 doubles tournois et liards. — *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. LVII, 1908, 686.

35. — A Crevenna (district de Como), dans le jardin de la villa Cascinetta, le 25 février 1908, on a trouvé un dépôt de 212 monnaies d'argent : deniers de Côme, *patacchine* de Philippe Maria Visconti et *grossoni* des Foscari de Venise. — Antonio Magni, *Notiziario archeologico della regione comense*, 1908, 9.

36. — A Naggio, près de Grandola (district de Como), en démolissant la maison Antonio Maurelli, on a trouvé un petit vase de terre cuite contenant une boîte de bois avec 28 monnaies d'argent de Milan, Modène et Gênes jusqu'en 1610. — A. Magni, *Ibid.*, 10,

37. — A Concise (c^{on} de Vaud, Suisse), sur le flanc du Mont-Aubert, on a trouvé, sous un tronc d'arbre, un dépôt d'une quinzaine de pièces d'argent de Fribourg et de Soleure, de 1550 à 1570. Ces pièces ont été déposées au Musée scolaire du village. — *Feuille d'avis de Lausanne*, 26 août 1908 ; *Anzeiger f. schweiz. Altertumsk.*, n. s^{ie}, t. X, 1908, 174.

38. — A Schwaigern, près de Heilbronn (Cercle du Neckar, Wurtemberg), en août 1908, on a trouvé 14 pièces d'or de Gueldre, de Campen, de Hongrie, Genève, Gênes, Ferrare, Turquie, d'Espagne et des Pays-Bas. Dépôt enfoui vers 1610. — *Rev. suisse de num.*, 1908, 368.

39. — A Büdlich (Cercle de Trèves), dans le cimetière, on a trouvé un vase de terre contenant 1400 deniers du xiii^e siècle, la plupart de Théodoric II de Trèves et beaucoup de monnaies de Metz. — *Trierer Jahresberichte*, I, 1908, 20.

40. — A Aarhus (Jütland, Danemark), on a trouvé environ 5 600 monnaies d'argent des xiv^e-xv^e siècles, frappées à Hambourg, Lübeck et Wismar. — *Hamburger Nachrichten* du 14 déc. 1908 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089.

41. — A Cremmin près de Bütow (district de Köslin, Poméranie), trouvaille de 500 monnaies poméranienues des XIII^e-XIV^e siècles. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089.

42. — A Pollnow (Poméranie), en octobre 1908, on a trouvé environ 700 monnaies du duc Bogislav X (1474-1523), de Rostock, Danzig, de l'ordre teutonique, de Saxe, de Brandebourg. La trouvaille est entrée au Musée provincial de Stettin. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4020.

43. — A Buxheim (Cercle d'Eichstätt, district de Moyenne Franconie, Bavière), à la fin de 1908, dépôt de 4 florins de Trèves et Cologne et de 4000 pfennigs et hellers surtout des ateliers de Franconie et du Haut-Palatinat. Il y avait aussi des pièces du Tyrol, de Vienne, de Strasbourg, d'Aquilée, etc. Enfouissement vers la fin du XIV^e siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4157.

44. — A Salzuflen (Lippe, près de Detmold), en septembre 1908, on a fait la trouvaille d'un vase de bronze contenant plus de 200 thalers et écus de divers pays d'Europe dont les plus récents sont de 1598. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4042.

45. — A Dölitz (Cercle de Leipzig, Saxe), dans la Schlosstr., en construisant une maison, on a trouvé un vase de terre, contenant une trentaine de monnaies d'argent de 1680 à 1695. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4156.

46. — A Skuhrow (Cercle de Habern, Bohême), on a trouvé trois vases contenant près de 2000 m. d'argent de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse, Saxe, France, Espagne, des villes de Hambourg et Magdebourg, etc., de 1514 à 1622. — *Monatsblatt* de Vienne, 1908, 384.

47. — A Vajola (Comitat de Kolozs, Hongrie), trouvaille de 676 monnaies hongroises, autrichiennes, suédoises, etc., du XVII^e s.

48. — A Malca (Comitat de Zemplén), dépôt de m. des XVII^e et XVIII^e s., de divers pays.

49. — A Kecskemet (Comitat de Pest-Pilis), dépôt de m. de Hongrie et d'Autriche, des XVII^e et XVIII^e s. — P. Harsanyi, dans *Numizmatikai Közlöny*, 1908, 170.

ADRIEN BLANCHET.

VENTES DE MONNAIES

La maison Serrure a vendu en février 1908 la collection Hauët spécialement remarquable par ses monnaies mérovingiennes. Citons :

N ^{os} 227	Théodebert I ^{er}	Sou d'or	640 fr.
228	Childebert II	Tiers de sou	485
252	Saint-Martin	—	110
254	Yzeures	—	150
259	Troyes	—	105
268	Essonnes	—	162
308	Bar (Corrèze)	—	147
309	Saint-Étienne-de-Fursac	—	132
310	Banassac	—	135
317	<i>Inportunus</i>	—	82
326	Aire	—	133
327	Narbonne	—	120
331	Ecoman	—	280

Le prix moyen du tiers de sou commun est de 12 à 16 francs.

Parmi les monnaies françaises, la chaise d'or de Philippe IV s'est vendue 125 francs, la petite masse de Philippe III (reine d'or?), 126 francs; le demi-écu heaumé de Charles VI, 122 francs, et un très beau florin-Georges de Philippe VI, 371 francs.

PRIX DE VENTE DE LA COLLECTION J. E.

Monnaies romaines en or.

*Vendues aux enchères à Paris, les 26 et 27 mai 1909
par MM. Rollin et Feuarent.*

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
1....	435	7....	220	14....	230	20....	470
2....	110	8....	1200	15....	215	21....	175
3....	265	9....	305	16....	150	22....	4150
4....	125	11....	355	17....	205	23....	245
5....	82	12....	205	18....	125	24....	115
6....	150	13....	155	19....	360	25....	75

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
26....	105	65....	3500	104....	210	143....	125
27....	180	66....	105	105....	350	144....	115
28....	202	67....	135	106....	125	145....	145
29....	100	68....	165	107....	130	146....	105
30....	415	69....	235	108....	295	147....	355
31....	125	70....	110	109....	855	148....	300
32....	245	71....	130	110....	1100	149....	405
33....	170	72....	135	111....	80	150....	305
34....	100	73....	460	112....	80	151....	210
35....	100	74....	100	113....	150	152....	160
36....	130	75....	60	114....	140	153....	400
37....	175	76....	130	115....	105	154....	50
38....	125	77....	565	116....	140	155....	120
39....	70	78....	450	117....	85	156....	95
40....	210	79....	135	118....	100	157....	98
41....	165	80....	330	119....	225	158....	130
42....	80	81....	100	120....	190	159....	105
43....	105	82....	200	121....	100	160....	135
44....	105	83....	200	122....	125	161....	110
45....	100	84....	330	123....	110	162....	135
46....	490	85....	720	124....	125	163....	125
47....	485	86....	710	125....	205	164....	215
48....	146	87....	130	126....	175	165....	155
49....	255	88....	125	127....	150	166....	155
50....	260	89....	160	128....	290	167....	145
51....	290	90....	185	129....	140	168....	555
52....	200	91....	130	130....	255	169....	470
53....	150	92....	170	131....	255	170....	270
54....	90	93....	340	132....	105	171....	1400
55....	230	94....	235	133....	110	172....	1650
56....	155	95....	295	134....	125	173....	120
57....	360	96....	255	135....	80	174....	210
58....	220	97....	605	136....	155	175....	375
59....	160	98....	2700	137....	175	176....	215
60....	125	99....	610	138....	100	177....	400
61....	130	100....	1110	139....	80	178....	620
62....	185	101....	270	140....	190	179....	240
63....	675	102....	110	141....	86	180....	105
64....	165	103....	190	142....	155	181....	200

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
182....	360	221....	460	261....	1050	300....	175
183....	200	222....	615	262....	820	301....	100
184....	130	223....	515	263....	135	302....	115
185....	155	225....	515	264....	355	303....	150
186....	555	226....	385	265....	255	304....	145
187....	1060	227....	230	266....	140	305....	100
188....	400	228....	220	267....	200	306....	410
189....	500	229....	240	268....	275	307....	2150
190....	229	230....	290	269....	205	308....	255
191....	215	231....	175	270....	180	309....	190
192....	205	232....	145	271....	560	310....	200
193....	560	233....	130	272....	225	311....	250
194....	260	234....	7450	273....	720	312....	155
195....	265	235....	155	274....	620	313....	2055
196....	260	236....	145	275....	360	314....	80
197....	950	237....	105	276....	365	315....	120
198....	670	238....	360	277....	410	316....	190
199....	210	239....	160	278....	300	317....	80
200....	255	240....	420	279....	920	318....	165
201....	80	241....	210	280....	105	319....	580
202....	225	242....	220	281....	140	320....	130
203....	335	243....	220	282....	115	321....	60
204....	150	244....	270	283....	175	322....	150
205....	115	245....	250	284....	135	323....	140
206....	310	246....	410	285....	90	324....	200
207....	240	247....	325	586....	130	325....	165
208....	80	248....	375	287....	145	326....	125
209....	155	249....	115	288....	95	327....	395
210....	250	250....	125	289....	95	328....	160
211....	230	251....	170	290....	145	329....	70
212....	160	252....	550	291....	80	330....	38
213....	650	253....	185	292....	220	331....	66
214....	670	254....	175	293....	90	332....	50
215....	1350	255....	185	294....	115	333....	85
216....	1350	256....	720	295....	170	334....	50
217....	155	257....	1120	296....	120	335....	55
218....	520	258....	760	297....	150	336....	35
219....	150	259....	1000	298....	190	337....	32
220....	600	260....	1400	299....	160	338....	28

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
339....	55	345....	105	351....	44	357....	26
340....	50	346....	26	352....	32	358....	45
341....	165	347....	82	353....	31	359....	28
342....	45	348....	37	354....	27	360....	210
343....	70	349....	32	355....	26	361....	31
344....	37	350....	27	356....	35	362....	27
						363....	36

PRIX DE VENTE DE LA COLLECTION DE FEU
M. H. E. PERRIN

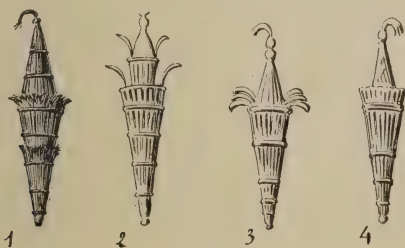
*Médailles grecques vendues aux enchères à Paris
par MM. Rollin et Feuardenet
le 28 mai 1909.*

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
1	6550	5	3750	9	510	12	1420
2	540	6	580	10	2040	13	450
3	1650	7	1020	11	400	14	685
4	565	8	625				

*
* *

NOTICES

*Les singuliers objets représentés sur les impériales grecques de Byzance et dont la silhouette rappelle nos modernes « parapluies », sont-ils des torches ?*¹ — M. Pottier, dans son article *Fax* du Dictionnaire des antiquités, ne semble pas en avoir été convaincu, puisqu'il cite Svoronos en note, pour mémoire, mais ne décrit ni ne représente aucune monnaie de Byzance. Pour nous, les objections que nous avons faites à cette explication de M. Svoronos, étaient, on s'en souvient, de deux sortes :



1° Nous disions que la forme évasée d'une torche est commandée par les lois de la combustion, que si on l'allume à sa plus large base, c'est en partie pour faciliter l'accès de l'air et sa circulation au milieu des flammes, et que les nôtres devaient, en conséquence, brûler mal, mais cette condition est évidemment moins nécessaire pour les torches en faisceau que pour celles d'un seul bloc, et M. Svoronos nous assure que les paysans grecs encore aujourd'hui allument sur les places de village des torches de fascines et de sarments imbibés de résine, de la forme de celles de nos monnaies, qui brûlent à merveille (fig. 1).

2° Nous demandions à voir dans l'antiquité de semblables torches autre part qu'à Byzance. Tous les rapprochements présentés à ce sujet par M. Svoronos ne nous semblent pas également heureux, toutefois il faut reconnaître que l'argument tiré de la monnaie de Tium (fig. 2 et pl. de Svoronos, n° 11) est de quelque poids, s'il est vrai qu'on y voit la torche ordinaire, en forme de bâton évasé, avec des fascines qui dépassent en haut la ligature à gauche et à droite, et au milieu, superposé, un

1. Cf. *Rev. num.*, 1908, p. 569.

autre paquet de fascines en cône renversé, tout à fait comme sur les torches de Byzance (en particulier fig. 4, d'après la pl. de Svoronos, fig. 7), mais le cône renversé ne fait-il pas partie d'une flamme ? Du moins, la partie inférieure à deux étages semble analogue à l'objet de Byzance, et les fascines qui dépassent se retrouvent sur la fig. 3, de Byzance.

L'explication de M. Svoronos est donc en somme vraisemblable.

*
* *

CABINET DES MÉDAILLES

Médailles nouvelles. — Dans le cours de l'année 1908, le *Dépôt légal* a fait entrer au Cabinet de France 146 médailles nouvelles, dont 111 frappées à la Monnaie de Paris, et 35 sorties des balanciers de l'industrie privée. Ce dernier chiffre est très inférieur à ce qu'il devait être, car, rien que dans le courant de janvier 1909, l'industrie privée a déposé 207 médailles nouvelles, et il est évident que ces 207 dépôts ne correspondent pas à une activité inusitée de l'industrie française en janvier 1909 : ce sont des dépôts effectués en retard par des fabricants qui se sont hâtés d'éviter ainsi les sanctions édictées par la loi de finance contre ceux qui auraient contrevenu à l'obligation nouvelle du dépôt. En réalité, pour mesurer l'activité de l'industrie de la médaille en 1908 il faut ajouter les 207 médailles déposées en janvier 1909 aux 35 médailles déposées avant le 31 décembre 1908.

S'il ressort de ces chiffres que l'industrie de la médaille ne laisse pas d'être florissante, il faut cependant avouer que l'art de la médaille continue de déchoir peu à peu. Sans doute les survivants d'entre les grands talents de la fin du dernier siècle produisent encore des œuvres excellentes ou charmantes, et il faut admirer l'activité d'un grand artiste comme M. J. C. Chaplain dont les mâles portraits du docteur Paul Berger et de M. Émile Levasseur font honneur à notre école. A côté de ces œuvres si fortes, nous regardons encore non sans plaisir l'*Auguste Lalance* de M. Vernon, qui est un portrait correct, le *Professeur Huttinel* de M. Paul Richer, gravé avec esprit, les portraits de M. Alapetite et de M. Jouët-Pastré où le graveur Patey a mis son réalisme naturel et délicat, et le fin portrait du Général Dodds par M. Georges Dupré, que je préfère à sa médaille un peu lourde du Professeur Appleton. M. Yencesse, qui a un sentiment très juste de la poésie intime, a eu tort, il me semble, d'envelopper de brumes l'effigie de M. Gustave Servois, dont le visage intelligent pouvait tenter un artiste plus robuste, et M. Dampy, qui est un sculpteur subtil, ne s'est

peut-être pas assimilé assez le style de la médaille frappée avant de graver son portrait du docteur Quénu.

Mais tous ces portraits sont des œuvres d'artistes. On n'en saurait dire autant de toutes les médailles et plaquettes où s'étalent soit des allégories, soit des scènes de la vie nationale ou religieuse. L'allégorie n'a pas été renouvelée en 1908 par les médailleurs, et la médaille religieuse ne s'est pas enrichie d'un chef-d'œuvre.

Souvent d'ailleurs, lorsque, dans ces séries monotones, apparaît une œuvre plus frappante, — comme l'*Hiver* de M. de Saint-Marceaux, — l'on s'aperçoit qu'il s'agit non pas d'une véritable médaille mais d'un bas-relief de sculpture réduit mécaniquement par le tour. Cette facilité que donne le tour à réduire aux sculpteurs qui veulent faire frapper une plaquette, est souvent dangereuse ; qu'on voie par exemple la plaquette que M^{lle} Geneviève Granger a intitulée le *Goûter* : l'avvers et le revers en sont occupés par deux jolies scènes de la vie familiale, mais combien le métal et la frappe ont alourdi ces deux compositions, qui feraient de si aimables vignettes ! De *François le Rémouleur*, la délicate plaquette de M. Ovide Yencesse, je dirais presque la même chose, si les sujets n'y étaient point composés avec une plus heureuse entente du cadre.

A côté de ces œuvres, en tout cas très personnelles, où des artistes sincères ont cherché avec plus ou moins de succès à renouveler l'art de la médaille, les œuvres sont nombreuses où, sans prétendre à rien renouveler, d'autres médailleurs distingués ont fait preuve de talent. C'est dans ce groupe qu'il faut ranger la médaille de *San Francisco* de M. Bottée, la *Ville d'Agen* de M. Lamourdedieu, la *Danse* de M. Courdray, dont l'avvers est d'une très souple et très adroite exécution, l'*Agriculture* de M. Borgeaud, l'*Action mutualiste* de M. Georges Lemaire, qui évidemment n'a pas prétendu mettre du lyrisme dans son sujet, la *Victoire* de M. Cariat, la médaille de mariage de M. Pillet, l'*Art des jardins* de M. Roques, la *Ville de Rouen* de M. Hippolyte Lefebvre, et d'autres œuvres encore de MM. Henri Dubois, Exbrayat, Marey, Prudhomme etc., auxquels il faut joindre quelques étrangers comme MM. Kautsch et Rasumny, dont le talent s'est si heureusement acclimaté à notre pays.

J. F.

*
* *

VARIA

M. Paul Casanova, bibliothécaire au Cabinet des Médailles, qui était en mission scientifique en Égypte depuis 1895, vient d'être nommé Professeur de langue et de littérature arabes au Collège de

France. Nous adressons nos félicitations à notre savant collaborateur, dont les travaux sur la numismatique musulmane sont si appréciés à la fois des orientalistes et des numismates.

*
* *

A l'occasion de l'exposition universelle qui aura lieu à Bruxelles en 1910, un Congrès international de numismatique et de l'art de la médaille contemporaine se tiendra dans cette ville au mois de juin ; il est organisé par les soins de la Société royale belge de numismatique et de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, sous le patronage de S. A. R. Mgr le prince Albert et sous les auspices du gouvernement belge.

Les présidents sont MM. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique, et A. de Witte, président de la section belge de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, secrétaire de la Société royale de numismatique. Les vice-présidents sont MM. le docteur de Dompierre de Chaupepié, le comte Th. de Limburg-Stirum, Ch. Le Grelle, Fréd. Alvin, le secrétaire est M. V. Tourneur, du Cabinet des Médailles. Des comités de patronage se sont formés au dehors, en France : un comité numismatique et sigillographique, comprenant MM. Babelon, Babut, Blanchet, Bordeaux, Caron, de Castellane, Frœhner, de La Tour, et un comité de la médaille, avec MM. le Dr Blanchard, Chaplain, Mazerolle, Roty, Sudre, Vernier, Vernon ; ces deux sections resteront distinctes.

On est prié d'envoyer son bulletin d'adhésion à M. de Witte, 55, rue du Trône, à Bruxelles, moyennant un droit d'inscription de 3 francs ; des cotisations séparées donneront droit, soit à la médaille commémorative du Congrès par Jules Jourdain, soit à un exemplaire du Recueil des procès-verbaux et mémoires communiqués au Congrès, soit au banquet d'ouverture.

Les membres qui désirent communiquer un travail en séance, sont invités à en faire connaître le plus tôt possible le sujet à l'un des présidents de la Commission organisatrice ; ces travaux peuvent être accompagnés d'illustrations, mais ils doivent dans la mesure du possible ne pas dépasser 16 pages d'impression in-8° ; la liste des membres sera envoyée aux adhérents vers la fin de l'année. A l'heure actuelle, ces mémoires sont au nombre d'une quarantaine.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

CAGNAT (R.). *Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire*. Leipzig, 1909, gr. in-8°, 12 p. Extr. de *Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, t. IX, f. 2.

L'étude de M. Cagnat est précieuse pour la connaissance de la circulation monétaire chez les Anciens, question trop négligée encore, parce que les statistiques, qui en devraient former la base, sont presque toutes à dresser. Pour l'Afrique, M. Cagnat, après avoir rappelé les mentions de monnaies romaines, fournies par les inscriptions, résume brièvement la situation monétaire au début de l'époque impériale. L'émission de l'argent cessa, mais la monnaie de bronze fut fabriquée par ordre même de l'empereur, sans les lettres **S C.** A côté de la monnaie provinciale, frappée peut-être à Hadrumète, il y eut le numéraire d'une vingtaine de villes, portant généralement l'effigie d'Auguste ou d'un membre de sa famille, plus rarement celle du proconsul en charge, et souvent, avec le nom de ce personnage, le mot *permisso* ou les lettres **P P** (*permisso proconsulis*).

En somme, le système monétaire de l'Afrique est analogue à celui qui fut en vigueur en Gaule, sous Auguste. Il est remarquable qu'on trouve des moitiés de monnaies coloniales de Carthage, émises sous Auguste, évidemment des monnaies divisionnaires comme les moitiés d'as de *Nemausus*, si communes en Gaule.

Les statistiques, relevées par M. Cagnat, nous apprennent que des monnaies carthaginoises et numides, assez nombreuses, ont été recueillies au camp de Lambèse (établi sous Hadrien), à Timgad (à peu près la même époque), à Carthage (nécropole du 1^{er} siècle), au Kef (nécropole des deux premiers siècles), à Aïn-el-Hout (même époque), à Hadjebel-Aioun (*Masclianae* ; nécropole romaine).

Il y a encore là un fait analogue à celui qu'on a pu observer déjà pour la Gaule, où les monnaies celtiques ont eu cours pendant plus d'un siècle peut-être à côté des monnaies romaines et du numéraire émis par les colonies romaines de la Gaule. C'est ainsi que les fouilles

récentes du plateau d'Alise ont ramené au jour de nombreuses monnaies celtiques, mêlées à des pièces impériales.

La Gaule et l'Afrique étaient déjà, dans l'Antiquité, en relations constantes : des bronzes de Carthage ont été recueillis au Grand Saint-Bernard, à Monaco, près de Marseille, à Besançon, etc. ; des deniers de Juba I^{er} et Juba II ont été trouvés à Lissac, à Lалуque, à Gémenos, au Mont-Beuvray, à Vernon.

M. Cagnat connaît bien d'ailleurs ces rapports étroits et il a déjà étudié ailleurs l'émigration des individus appartenant soit à l'Afrique, soit à la Gaule. Son nouveau mémoire est encore une utile contribution à l'étude de la civilisation provinciale dans l'Empire romain.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

HALKE (H.). *Handwörterbuch der Münzkunde und ihrer Hilfswissenschaften*. Berlin, Georg Reimer, 1909, gr. in-8°, VI et 396 p. (9 Mk).

Depuis longtemps déjà, les numismates ont pensé à rédiger des dictionnaires numismatiques. Th.-And. de Gusseme publia, à Madrid, de 1773 à 1777, les six volumes in-quarto de son *Diccionario numismatico general, para la perfecta inteligencia de las medallas antiguas* ; Rasche donna, en 1785-1795 et 1802-1805, les quatorze volumes d'un *Lexicon universae rei numariae*, consacré surtout aux monnaies grecques et romaines ; un petit répertoire numismatique, par Schmieder, parut en 1811 (supplément en 1815) ; un autre *Dictionnaire de Numismatique et de Sigillographie*, pour le moyen âge, forma le tome XXXII de l'*Encyclopédie Migne* ; enfin, plus près de nous, Stevenson a donné un utile *Dictionary of Roman coins* (1889). Le regretté Raymond Serrure m'avait entretenu, vers 1895, d'un projet de « Dictionnaire numismatique général », qui eût été un véritable monument ; mais la mort vint disperser les plans de ce répertoire si utile.

M. Halke eut certainement une intention utile en reprenant une idée bien ancienne déjà. Mais je ne sais s'il a saisi complètement les difficultés de l'œuvre, et je suis porté à croire que la préparation de ce dictionnaire n'a pas été précédée des très longues recherches qu'un travail de ce genre réclame impérieusement. L'auteur ne connaît que Schmieder parmi ses précurseurs ; il ignore les manuels qu'Anatole de Barthélemy et un de ses fidèles amis ont publiés dans l'*Encyclopédie*

Roret ; il ignore l'excellent manuel de Numismatique grecque et romaine de M. Hill ; il ne connaît pas un *Traité des monnaies gauloises* publié en 1905 et ne paraît pas avoir consulté les ouvrages d'Hoffmann, de Poey d'Avant, de Caron, de M. Prou, de Ruding, de Grueber, et quelques autres dizaines de recueils indispensables. M. Halke ne cite guère, sauf quelques exceptions, que des travaux allemands ; et il est bien regrettable qu'il paraisse ignorer des recueils aussi importants que la *Revue Numismatique*, le *Numismatic Chronicle*, la *Revue belge de Numismatique*, la *Rivista italiana di Numismatica*, etc.

Aussi, les lacunes du *Handwörterbuch* sont nombreuses ; elles le sont même trop pour que je puisse tenter de les signaler toutes ici. Il n'est pas admissible que le mot *douzain* soit absent dans un vocabulaire numismatique. Le paragraphe des abréviations (*Abkürzungen*) comprend à peine une page. Les articles consacrés aux divinités et aux héros ne contiennent guère que des généralités empruntées à des ouvrages de second ordre. Ainsi au paragraphe *Aeneas*, on attend vainement la mention du tétradrachme capital représentant Énée (**AINEΑΣ**) et sa femme, portant Anchise et Ascagne ; cependant, cette pièce remarquable est conservée au Cabinet de Berlin (A. v. Sallet, *Münzen u. Medaillen*, 1898, p. 5, fig.). Les chercheurs, qui liront le paragraphe *Ambrosino*, ne se douteront jamais que Solone Ambrosoli écrivit, en 1897, un article sur l'*Ambrosino d'oro*. Le chapitre *Assignats* comprend quelques lignes qu'aucun paragraphe *Papiergeld* ne complète ; aussi les billets de confiance des départements français n'ont même pas la mention qu'ils méritent. A l'article *Augustalen*, la mention (après lecture) du mémoire de M. E. Winckelmann eût permis à M. Halke d'écrire quelques lignes plus exactes. A l'article *Dariken*, on lit que ces pièces sont des moitiés du statère d'or ! Le paragraphe *Dekadrachmen* ne mentionne pas les pièces d'Athènes et d'Alexandre le Grand. A l'article *Rappen*, on apprend que ce nom parut au xv^e siècle ; je crois qu'une lecture attentive de la monographie de M. Julius Cahn (*Der Rappenmünzbund*, 1901) démontrerait que cette appellation est bien plus ancienne.

Pour passer à un autre genre de critique, disons que M. Halke ne réduit pas toujours ses articles à l'échelle proportionnelle qu'ils doivent avoir dans un ouvrage d'ensemble. Ainsi, quel que soit l'intérêt du document transcrit sur les pages 89 à 92, il me paraît que cette transcription prend beaucoup trop de place. Je dirai encore que je ne conçois pas un Dictionnaire numismatique sans figures ; si l'illustration

augmente les frais d'édition, elle est aussi un élément de succès et une nécessité.

M. Halke, que je ne connais pas, pourrait me reprocher la sévérité avec laquelle j'apprécie son livre et dire, à sa défense, qu'il n'a voulu faire qu'un livre élémentaire. Je lui donnerai acte de son plaidoyer, tout en faisant mes réserves sur le plan de l'ouvrage. D'ailleurs, je me hâte de dire que je consulterai sans doute souvent son *Handwörterbuch* pour divers chapitres de Numismatique allemande. Par exemple, le paragraphe *Kipper und Wipper* résume suffisamment la période monétaire, si troublée en Allemagne, de la guerre de Trente ans. On trouvera aussi, dans l'ouvrage de M. Halke, beaucoup de termes difficiles à comprendre, tels que les noms populaires donnés aux monnaies : *Achtbrüdertaler*, *Blamüser*, *Brillentaler*, *Brummer*, *Ephraimiten*, *Fettmännchen*, *Fledermaus*, *Händelheller*, *Halbskoter*, *Judenkopfgroschen*, *Knackkuchen*, etc. Un vocabulaire, qui réunirait les noms populaires des monnaies dans tous les pays, rendrait des services et serait fort intéressant. Mais l'auteur se heurterait aux difficultés que M. Halke a rencontrées : on ne saurait connaître, avec une compétence égale, la Numismatique de tous les pays, dans tous les temps.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

IMHOOF-BLUMER (F.). *Zur griechischen und römischen Münzkunde*. Genève, 1908, in-8°, 324 p. et 10 pl.

Zur griechischen und römischen Münzkunde est un recueil formé par M. Imhoof-Blumer de ses récentes études parues dans la *Revue suisse de numismatique* ; il comprend des monnaies autonomes et impériales, de toute la partie orientale du monde grec : Asie-Mineure, Syrie, Cyrénaïque, Italie, Grèce continentale et îles. Comme toujours, chez M. Imhoof-Blumer, le texte abonde en rectifications utiles, en pièces inédites et curieuses.

Voici d'abord une étude sur les médaillons d'argent des pays grecs à légendes latines. La raison d'être de ces pièces fut de remplacer les cistophores, jadis créés pour la province d'Asie ; on en trouve à Nicomédie pour la province de Bithynie, d'autres qui eurent pour lieu d'émission Perga de Pamphylie, mais ces régions voisines de l'Asie étaient entraînées dans le même mouvement commercial ; au contraire, M. Imhoof-Blumer refuse de souscrire à notre proposition d'en attribuer

à Amisus ¹. Il doit avoir raison, et pourtant je persiste à voir, entre la pièce grecque d'Amisus au Dionysos sous Hadrien et le médaillon que j'ai signalé, autre chose de commun que le choix du type, banal par lui-même ; la façon de le traiter est semblable : faut-il croire qu'on a fait venir à Amisus, pour la frappe des monnaies autonomes d'argent, quelque artiste ayant travaillé à la gravure des médaillons d'Asie ?

M. Imhoof-Blumer apporte à nos travaux d'autres corrections de détail, dont la plupart, absolument justifiées, ont été insérées ici même ²; mais pourquoi n'appellerai-je pas Déméter, plutôt que Tyché, la déesse assise d'Etenna de Pisidie, puisqu'elle tient un pavôt ³ ? Je ne suis pas non plus convaincu de la nécessité de créer une série numismatique à Aphrodisias de Cilicie ⁴.

L'Inventaire sommaire de la Collection Waddington a sa part de rectifications, grâce aux exemplaires mieux conservés de certaines pièces, que l'infatigable chercheur de Winterthur a eus entre les mains ; c'est ainsi qu'il faut lire **API** et non **APX** sur les n^{os} 2298 et 2299 : exemple intéressant de l'emploi de l'aoriste (ἄρξας) au lieu du présent (ἄρχων) ; le n^o 4079 aurait mérité qu'on en décrivit le droit, qui représente Alexandre Sévère en Asclépios, et le qualifie **APX. NEOIK. ACKΛH** (ἀρχηγέτην νεοίκου Ἀσκληπιείου).

Saulcy, dont l'ouvrage sur la *Numismatique de la Terre Sainte*, après avoir rendu de grands services, s'en va pièce à pièce, se voit enlever encore une monnaie de Philadelphie, qu'il plaçait en Décapole, croyant y lire une date, et où il faut reconnaître l'ethnique **KIHTΩN** désignant la Cétide et par conséquent Philadelphie de Cilicie ; cette monnaie a pour type un sarment de vigne avec deux grappes.

Chemin faisant, nous trouvons résumées quelques indications utiles : énumération concernant les femmes prêtresses dans les villes grecques d'après les monnaies (p. 87), tableau d'ensemble des dates de Magydus (p. 176), liste additionnelle des dates d'Épiphanée de Cilicie (p. 207). Disons à propos de la date **ϢT** ⁵ que Hardouin a lue correctement 306 et Mionnet 206, que cette monnaie a été retouchée, peut-être dans l'intervalle, et que du **T** mollement frappé on a fait un **C** : ainsi tombe la seule raison d'être d'une ère d'Épiphanée commençant à l'an 37 après J.-C. (dans Head).

1. *Rev. num.*, 1903, p. 235. — *Mélanges numism.*, p. 118, add. p. 353.

2. *Rev. num.*, 1905, p. 449 et suiv.

3. *Rev. num.*, 1902, p. 350.

4. *Rev. num.*, 1903, p. 330 et suiv. — Cf. l'opinion de M. Babelon dans *Rev. num.*, 1903, p. 188, et dans *Traité*, 2^e partie, *Descr. hist.*, I, p. 554-564.

5. Imhoof-Blumer, *Kleinasiens. Münzen*, t. II, p. 443.

Pour la discussion des types, nous citerons comme exemple le monument rond de Cyzique accosté de deux torches où s'enlacent des serpents ¹, qui donne matière à une petite dissertation : l'auteur examine les différentes explications qu'on en a données, et s'arrête à celle d'un édifice consacré à Déméter et, pour les figurines du sommet, d'une triple représentation de la déesse; ajoutons à ses raisons que les anciens tétradrachmes sont à l'effigie de ΣΩΤΕΙΡΑ (Coré); mais la trinité Déméter, Coros et Coré, est-elle bien établie ²?

Nous pourrions signaler beaucoup d'autres particularités : la légende ΕΛ ΠΟ ('Ελευθέρας πόλεως?) à Tarse, la présence inusitée de l'article au nominatif : Μ ΑΥ ΕΥΑΝΔΡΟΣ Β Ο ΑΡΧΙΑΤ à Ceramus, etc. . .

Bornons là cet aperçu et disons pour finir combien il est à souhaiter que M. Imhoof-Blumer réimprime dans un recueil unique tout ce qu'il a publié, ou, si l'entreprise est trop grande, qu'il réunisse dans un répertoire unique, suffisamment détaillé, les tables qu'il n'a jamais manqué d'adjoindre à ses publications et auxquelles vient de s'ajouter pour notre plus grand profit un nouvel index documentaire.

A. DIEUDONNÉ.

*
* *

BLANCHET (Adr.). *Mémoires et notes de numismatique*. Paris, E. Leroux et Rollin-Feuardent, 1909, 454 p., gr. in-8°, nombr. vignettes, 7 pl.

M. Adr. Blanchet, suivant l'heureuse idée à laquelle nous devons ses *Études de numismatique*, vient de composer, avec les articles qu'il a fait paraître depuis 1901, un nouveau volume intitulé *Mémoires et notes de numismatique*.

Énumérons brièvement les articles autres que ceux qu'a publiés la *Revue numismatique* ou le recueil des *Procès-verbaux* :

L'origine du gros tournois. L'auteur montre qu'on a eu tort de chercher l'origine de ce type de monnaie dans le sarrazines chrétien, de Saint-Jean-d'Acre; il expose d'une façon toute logique la genèse spontanée du gros tournois, explication d'autant plus précieuse sous sa plume, que d'ordinaire M. Blanchet se classe parmi les érudits qui attachent le plus d'importance aux prototypes et sont le plus enclins à donner une application numismatique au « natura non facit saltus ».

1. Pl. III, n^{os} 11 et 12 (le n^o de planche correspondant au texte du t. à p. est celui d'en bas).

2. Voy. *Dict. des antiq.* de Saglio, *Ceres*, p. 1061, § XI (F. Lenormant).

La monnaie barbarine de Limoges.

Deux jetons parisiens du XIV^e siècle. Exemple de cette méthode de recherche qui consiste à noter ce qui nous paraît contestable dans les écrits des autres (ici de M. Rouyer), et à garder notre doute présent à la mémoire en feuilletant les documents qui se publient : nous y trouvons tôt ou tard une solution avec la matière d'un article rectificatif.

Peintres-médailleurs français des XV^e et XVI^e siècles. Rapports de la peinture et de l'art de la médaille.

Le « Croisat » au XIII^e siècle.

Monnaie d'alliance de Naucratis et d'Alexandrie d'Égypte.

Documents numismatiques concernant Versailles.

Le « Congiarium » de César et les monnaies signées « Palikanus ».

L'influence de la Sicile sur Massalia. Origines syracusaines de l'obole à la tête d'Apollon et du taureau cornupète.

Tessère gallo-romaine à la légende ANSENS.

Monnaies gauloises et romaines recueillies à Sens en 1897.

Sceau du XIII^e siècle portant un buste de style antique.

Fibule monétiforme du V^e siècle.

La Minerve de Massalia.

Jeton de la Société des antiquaires de France.

Documents concernant les origines de l'atelier de Montbéliard.

Une émission de monnaies en Gaule sous Gallien, vers 262 ; monnaies portant des invocations à Mars, à Vulcain et à Segetia, émises à l'occasion des fléaux qui ravageaient l'empire.

L'atelier de Valenciennes sous Charles le Téméraire.

Essais monétaires grecs et Une monnaie de fer. Athènes ou Mégare ?

La réunion de ces rares et intéressants spécimens est curieuse.

Le monnayage de l'Empire romain après la mort de Théodose I^{er}.

L'auteur montre qu'on a eu tort d'attribuer au dernier partage de l'empire, entre Honorius et Arcadius, une importance plus grande qu'aux précédents ; il serait plus sage de ne dater la chute de l'empire romain que de la déposition de Romulus Augustule par Odoacre. M. Blanchet aurait pu ajouter que la numismatique romaine se continue en réalité par le monnayage mérovingien jusqu'à Charlemagne et que l'avènement du denier d'argent marque le véritable début du moyen âge numismatique ; à Byzance c'est Anastase qui attache son nom à une réforme monétaire, et c'est par lui que M. W. Wroth commence son catalogue.

La guivre de Milan. Étude montrant l'utilité de la connaissance de l'antique pour traiter certains sujets de numismatique médiévale ; prototypes de la guivre.

Obole inédite de Jean XXII (à Pont-de-Sorgue).

Nouvelles recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe centrale (inédit).

Documents concernant la monnaie des comtes de Périgord (inédit).
Essai de répartition des monnaies à quatre et cinq annelets entre Angoulême et le Périgord.

Les articles publiés ici même n'ont pas besoin d'être présentés au lecteur. Disons qu'ils se recommandent, les uns comme les autres, par leur variété, la sûreté de l'information, la netteté de la critique ¹.

A. DIEUDONNÉ.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ²

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— L. Cesano, La Numismatique antique et les Sciences historiques, archéologiques et économiques. *Rassegna num.*, 1909, 21-40 [Vues générales sur l'importance scientifique de la Numismatique, qui est « le miroir du monde antique »].

— C. v. Ernst, Notes sur la technique monétaire antique. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 19-22 [Sur les travaux de M. Piccione].

— H. G. Wood, Métrologie et monnaies anciennes. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-9, 8-12.

— W. Thiele, Ateliers d'Alexandre Sévère. *Journal intern. d'Arch. num.*, 1907, 311-312 [Liste par ordre alphabétique des villes grecques ayant émis des m. de cet empereur].

— H. von Fritze, Encore le Corpus nummorum. *Nomisma*, II, 1908, 36-41.

— J. de Foville, Les monnaies grecques et romaines de la Collection Valton (I^{re} p^{ie}). *Rev. num.*, 1909, 1-35, pl. I et II.

1. Il y a une faute d'impression, p. 337 (ΚΩΙΝΩΝ pour ΚΩΙΩΝ).

2. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— H. von Fritze, Statues d'Esculape à Pergame. *Nomisma*, II, 1908, 19-35, pl. III [L'Asklepios de Phyromachos; l'Asklepios debout sur les m. impériales; l'Asklepios assis sur un trône].

— F. Imhoof-Blumer, Les Amazones sur les monnaies grecques. *Numisma, Untersuchungen auf dem Gebiete der ant. Münzkunde*, II, 1908, 1-18, pl. I et II.

— F. Imhoof-Blumer, Nymphes et Charites sur les monnaies grecques. *Journal int. d'Arch. Num.*, XI, 1908, 1-214, pl. I-XII, avec 482 fig. T. à p., 212 p.

— E.-J. Haeblerlin, Les bases métrologiques du plus ancien système monétaire de la moyenne Italie. *Zeitschrift f. Num.*, XXVII, 1908-09, 1-116 [Étude importante sur les poids avant l'apparition du denier romain. L'auteur trouve des relations étroites avec les systèmes orientaux].

— C.-F. Lehmann-Haupt, Sur les systèmes métrologiques. *Zeitschr. f. Num.*, XXVII, 1908-09, 117-136 [Remarques intéressantes sur le mémoire précédent d'Haeblerlin].

— A. Dieudonné, Poids en forme d'osselet, de la ville de Faléries. *Rev. num.*, 1909, 135.

— L.-A. Milani, Deux dépôts de l'âge du bronze à Campiglia d'Orcia et de la fonction monétaire de l'*aes rudè* dans les sépultures de l'Étrurie. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 537-561.

— L. Cesano, *Le monete degli Italici durante la Guerra sociale*. Roma, 1909, gr. in-8°, 16 p., fig. Extr. du *Bullettino della Comm. arch. comunale*, 1908, 227-240 [Bon résumé relatif aux deniers frappés par les Alliés soulevés contre Rome, en 89-88 av. J.-C.].

— C. H. Dodd, Les anciennes monnaies de Zancle-Messana. *Journ. of Hellenic Studies*, XXVIII, 1908, 56-76, pl. [Considérations historiques basées sur l'examen des monnaies. Suppose une contre-révolution, vers 440 av. J.-C., indiquée par des types samiens].

— Wilhelm Crönert, A propos des inscriptions du trésor de Délos. *Jahreshefte des österreichischen archäol. Institutes in Wien*, XI, 1908, *Beiblatt*, col. 185-196 [Mention de drachmes, de tétradrachmes ptolémaïques, oboles ἀρβυλικούς (?)].

— E.-J. Seltman, Lacedæmon versus Allaria. *Num. Chron.*, 1909, 1-6, fig. [Le tétradrachme avec ΛΑ et Hercule assis. Arguments tirés du rapprochement de cette pièce avec celles de Nabis].

— J. N. Svoronos. Trouvaille du lac Copais. *Journal intern. d'Arch. num.*, XI, 1908, 230-232 [En Béotie, en décembre 1908, on a trouvé 1549 monnaies de bronze, de Persée, du *κοίον* de Béotie, dont 1449 avec Poseidon debout, de Carystus d'Eubée; dépôt enfoui sous Antigone II].

— Barclay V. Head, Tessères éphésiennes. *Num. Chron.*, 1908, 281-286, fig. [Pièces de bronze avec le mot **CKΩΠΙ** inexpliqué et une inscription, accompagnant une abeille, qui paraît avoir rapport à l'apiculture].

— J.-G. Milne, Les émissions de méreaux de plomb de l'Égypte sous les Romains. *Num. Chron.*, 1908, 287-310, pl. XXII [Bon catalogue de pièces appartenant surtout à deux groupes : 1° Type d'Athéna, trouvées généralement à Behnessa; 2° Type du Nil. Une pièce porte **ΔΙΟΒ** (ολον)].

— Dr Eddé, Voyages d'autrefois. *Rassegna num.*, 1909, 55-58 [Trouvaille de quatre statères de Lampsaque associés à des tétradrachmes de Ptolémée Philadelphie, près d'Alexandrie, en 1908].

— M.-C. Soutzo, Essai de classification des monnaies de bronze émises en Égypte par les trois premiers Lagides. *Rev. num.*, 1909, 36-68, fig. [Pense, contrairement à Hultsch, que la monnaie de bronze des Ptolémées est effective et non conventionnelle. Multiples et subdivisions du chalque. Tableaux intéressants]. T. à p.

— G. Dattari, Sur les vingt médaillons d'Aboukir. *Rassegna num.*, 1909, 43-50 [Polémique. Question de la tête cornue des m. de Lysimaque]. Réponse de M. Dressel, *Ibid.*, 53.

— J.-N. Svoronos, Les médaillons d'Aboukir, *Journal intern. d'Arch. num.*, 1907, 369-371 [Article paru en 1909. L'auteur, à la suite d'un voyage à Berlin, pense que les médaillons doivent être authentiques et exprime ses regrets de son opinion antérieure].

— Dr Eddé, Sur l'article de M. Svoronos reconnaissant l'authenticité des médaillons d'Aboukir. *Rassegna num.*, 1909, 54.

— F.-G. Walker, Monnaies grecques tr. en Angleterre. *Num. Chron.*, 1908, 374-375 [M. de Laconie et des Arcadiens tr. à Godmanchester (Hunts), en 1904].

— Th. Ducrocq, *Le coq prétendu gaulois suivi d'un rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et complément à la*

légende du coq dit gaulois usurpant le revers de nos nouvelles monnaies d'or. Paris, 1908, 2^e éd., in-12, 39 p.

— Léon Coutil, *Inventaire des monnaies gauloises de la Seine-Inférieure*, Caen, 1908, 8^o, 100 p., pl. Extr. de l'*Annuaire des Cinq dép. de la Normandie publié par l'Assoc. normande*, 75^e année, 141-235 [Provenances classées par arrondissement. Il y a un certain nombre d'attributions douteuses].

— B. Roth, Une trouvaille de m. bretonnes anciennes à South Ferriby, près de Barton-on-Humber (Lincolnshire). *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 1-16, pl. [Statères *Volisios*, *Dumnovellaunos*; argent de *Dumno*, *Tigir*, *Avn.*, etc.].

— Bernard Roth, Une trouvaille de statères et de « balles » d'or récemment faite en France; rapports avec des statères bretons. *The British Num. Journal*, IV, 1907, 221-228, pl. [Contrairement à John Evans, l'auteur ne croit pas que les statères appartiennent à la Bretagne].

— Bernard Roth, Un statère unique des Brigantes (essai?). *Num. Chron.*, 1909, 7-9, fig. [Sorte de rosace à trois grandes feuilles].

— Robert Forrer, *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande*. Strassburg, 1908, gr. in-8^o, XI et 373 p., fig. et XLVIII pl., reproduisant les figures du texte [Réunion d'articles parus antérieurement].

— Kurt Regling, A propos d'Ausone. *Hermes, Z. f. classische Philologie*, XLIV, 315-318. T. à p. Berlin. in-8^o [L'auteur se range de mon côté contre R. Forrer à propos des mots *duo Geryones* de la lettre au grammairien Ursulus].

Cf. du même auteur le compte rendu développé de l'ouvrage de R. Forrer, dans le *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, II, 1909, 27-31.

— Edmond Gohl, La trouvaille de monnaies barbares de Réte (Comitat de Pozsony). *Numizm. Közlöny*, 1909, 1-7, fig. [Dépôt de 44 grosses et 204 petites pièces d'argent, dont 40 *Biatec*, 15 *Nonnos* et *Sonnon*, 1 *Devil*, 1 *Titto* (?), 2 sans légende, 1 *Busu(marus)*, 1 *Jan-tumarus* et 2 tétradrachmes de Thasos. Importante trouvaille apparentée à celles de Simmering et de Totfalú. En magyar].

NUMISMATIQUE ROMAINE

- E. Babelon, *Scripulum* ou *Scriptulum*. Article publié dans le *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, fasc. 42, 1909.
- J.-A. Hild, *Saeculares ludi*, *Saeculum*, *Salus*, Articles publiés dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 42, 1909; fig. de monnaies.
- Maurice Besnier, *Salsamentum*. Article publié dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 42, 1909, fig. de monnaies d'Olbia (τάριχος).
- Sorlin-Dorigny, *Sceptrum*. Article publié dans le *Dict. des antiq. gr. et rom.*, fasc. 42, 1909, fig. de monnaies.
- X. Le Musée préhistorique Kircher a acquis un sextans d'Alba Fucense (seul exemplaire connu, pour 250 lire). *Bollettino d'Arte...*, 1908, 478.
- M. Bahrfeldt, Monnayage provincial de cuivre à la fin de la République romaine; Sosius, Proculcius, Crassus. *Journal intern. d'Arch. num.*, 1908, 215-229, pl. XIII [Inventaire précis de ces intéressantes monnaies frappées à Zacynthe, à Céphalénie et à Cyrène].
- Matteo Piccione, Les deniers et les petits bronzes coulés de l'Antiquité. *Num. Circular*, 1909, 11203-11204 [Suppose gratuitement qu'on a employé la cire pour la fabrication des deniers coulés].
- G. Dattari, Les monnaies fourrées et dentelées. *Bollettino di Num.*, 1909, 33-38 [Suppose que l'État émettait quelques monnaies fourrées pour récupérer les frais de fabrication; les deniers dentelés étaient faits pour éviter le surmoulage par les faussaires].
- R. Cagnat, Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du Haut-Empire. *Klio*, IX, 194-205.
- E.-A. Stückelberg. *Die römischen Kaisermünzen als Geschichtsquellen*, Basel, 1909, 8°, 20 p. [Leçon sur la valeur historique des m. romaines].
- G. Dattari, Les lettres **A**, **B**, **Γ**, **Δ** et **S** sur les monnaies de bronze de la flotte de M. Antoine. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 537-561, tableaux [Contrairement à M. M. Bahrfeldt, voit dans ces lettres des marques d'ateliers].
- Fr. Gneccchi, « Divagazioni » sur l'organisation et le fonctionnement de l'atelier impérial de Rome. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 519-536 [Monnayage parallèle du Sénat et de l'empereur, contrôle du Sénat, etc.].

— Franc. Gnechi, Contributions de Numismatique rom., XCI. La trouvaille d'Ostie, as et dupondius frappé; XCII. Trouvailles diverses. *Rivista ital. di Num.*, 1909, 11-26, fig. et pl. I [Pièces de Claude I^{er} à Aurélien].

— J.-G. Gassies, Moyen bronze inédit de Germanicus. *Rev. num.*, 1909, 69-72, fig. [Pièce au type de Vesta assise au R].

— R. Mowat, Les dégrèvements d'impôts et d'amendes inscrits sur les m. impériales romaines. *Rev. num.*, 1909, 73-89 [Les sigles PNR des petits bronzes de Claude signifieraient *pœnae nundinariae* (ou *nummariae*) *remissae*. La XXXX *Remissa* concerne la remise du quart de la dime des tributs de la Gaule].

— R. Mowat, Les contremarques de Claude I^{er}. *Num. Chron.*, 1909, 10-18 [Suppose que Ti. Plautius Silvanus est le magistrat qui fit contremarquer les tétradrachmes sortis de l'atelier de Byzance].

— J.-B. Mispoulet, Diocèses et ateliers monétaires de l'empire romain sous le règne de Dioclétien. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et b.-l.*, 1908, 254-273 [Contrairement à Mommsen, l'auteur établit qu'il n'y eut pas de concordance réelle entre le nombre des diocèses et celui des ateliers monétaires, sous Dioclétien et ses successeurs].

— J. Maurice, Serdica. Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Serdica pendant la période constantinienne de 305 à 311. *Rev. belge num.*, 1909, 5-1, 130-142, pl. I et VII.

— Paul Bordeaux, Étude critique sur la Numismatique Constantiniennne de M. J. Maurice et la question des *monetarii* mérovingiens. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1909, 25-53. [Rapprochement entre les *monetarii* romains travaillant hors des ateliers et les monnayeurs mérovingiens]. T. à p. 29 p.

— C. Goubastoff, Une pièce inédite de Valentinien II. *Num. Circ.*, 1900, 11305, fig. [Pièce de l'atelier de Rome, avec feuille de lierre dans le différent; présentée comme un *nummus centenionalis*, la pièce paraît cependant indiquer la fabrique des pièces d'argent]. Cf. *Ibid.*, 11401.

— Fr. Pellati, Petit trésor de monnaies d'argent républicaines. *Rivista ital. di Num.*, 1908 [Trouvé à Ostuni, prov. de Lecce; 141 deniers et 1 victoriat].

— Luigi Rizzoli, Petit trésor monétaire découvert sur la propriété Romanin-Jacur in Casaleone (Verona). *Riv. ital. di Num.*, 1909, 97-

104 [714 deniers et 317 quinaires de la République romaine, enfouis vers 40 av. J.-C.]. Cf. *Notizie degli Scavi*, 1908, f. III.

— Léon de Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*. Rouen, 1909, in-8° [pp. 29-35, 54-70, 112, listes de monnaies romaines tr. dans les fouilles; p. 71, tessère de plomb (?) fig., p. 95, tessère de plomb portant Mars debout et **CVRATO**, fig.]

— E. Bécus, Découverte de monnaies romaines au Puy-Saint-Gorges. *Rev. histor. scient. et littér. du dép. du Tarn*, XXIV, 1907, 220. — Monnaies rom. trouvées dans les environs de Lavaur. *Ibid.*, 370-373.

— Peter Goessler, *Fundberichte aus Schwaben (XV, 1907)*. Stuttgart, 1908, in-8° [p. 66-69]; [supplément à l'inventaire des monnaies antiques, trouvées dans le royaume de Württemberg, par W. Nestle. Principalement des monnaies romaines].

— William Scharp Ogden, Une trouvaille de monnaies rom. de bronze à Little Orme's Head (North Wales). *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 17-58, 2 pl. [Bronzes de diverses valeurs de Maximien, Constance I^{er}, Carausius, Allectus, Maximin Daza, Licinius I^{er}, Constantin I^{er}].

— Nathan Heywood, Quelques monnaies romaines de bronze trouvées à Lincoln. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 229-234 [M. de Drusus à Valens, qui n'ont pas dû faire partie d'un trésor].

— Max Bencker, *Römische Funde in der Sammlung des histor. Vereins zu Günzburg*. Günzburg, 1908, 41 p. [Description de 494 monnaies antiques, surtout romaines impériales].

— F.-H. Weizinger, Médaillon de bronze de Gordien III. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4153, fig. [Type du « Circus maximus », Cohen², t. V, 282].

— X., Médaillons et Monnaies de Constantin à Honorius (Collection Weber). *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4123-4127, pl. 180.

— Katharine Esdalle, Sur les médaillons contorniates, *Burlington Magazine*, XIII, 1908, 99, pl. avec 22 fig. [L'auteur adopte l'opinion selon laquelle ce sont des jetons de jeux.]

— George Macdonald, Contorniates romains du Musée Hunter. *Num. Chron.*, 1909, 19-35, pl. II-IV [Intéressants médaillons d'Alexandre le Grand, d'Apollonius de Tyane, d'Homère, d'Horace, de Salluste, d'Auguste, de Néron, Vespasien, Trajan, Antinoüs, Antonin le Pieux, Faustine mère, Caracalla, etc. — Médaillon d'or de Constance II]. T. à p.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— Maurice Prou, *Recueil des actes de Philippe I^{er}, roi de France (1059-1108)*. Paris, 1908, in-4° (Publ. de l'Acad. des Inscr. et b.-lettres). [Pour les monnaies citées, voy. p. 14, 74, 202, 210, 331, 357. Pour les sceaux du roi, p. cxvii, cxxv-cxxix et pl. VIII.]

— A. Dieudonné, La théorie de la monnaie à l'époque féodale et royale, d'après deux livres nouveaux. *Rev. Num.*, 1909, 90-199 [Examen des travaux de MM. Bridrey et Babelon].

— Adolphe Landry, note sur l'origine du mot « franc » comme nom de monnaie. *Rev. Num.*, 1909, 126-129 [Le terme aurait été employé à la suite de l'ordonnance du 5 décembre 1360].

— P. Bordeaux, Les différents des demi-gros de Charles IV, trouvés à Villefranche-de-Rouergue. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, v-ix.

— D^r Bailhache, Douzain de François I^{er} frappé à Crémieu. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, ix-xiii, fig.

— J. Béranger, Notes sur l'atelier monétaire de Caen de 1417 à 1772. *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1908, lxxxii [Résumé d'états de fabrication].

— H. Buchenau, Coins monétaires français et de Nimègue au Musée de Detmold. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4108-4109 [23 coins de faux monnayeurs, aux types d'écus, demis et quarts d'écus de Louis XIV].

— Paul Bordeaux, Une nouvelle variété de la pièce de 40 fr. de Napoléon I^{er} emp. et roi d'Italie. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 85-88, fig. T. à p.

— Frédéric Passy, *Histoire d'une pièce de cinq francs et d'une feuille de papier*. 1909, in-8°.

— Guillaume Chastenet, *Rapport... sur le projet de loi portant approbation de la Convention monétaire et des protocoles relatifs à l'exécution des articles 1^{er} et 17 de cette convention, signée à Paris, le 4 novembre 1908, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse*. Chambre, n° 2356, Séance du 4 mars 1909, in-4°, 12 p.

— Arthur Girault, La nouvelle monnaie de billon, aluminium ou

nickel. Que faire du bronze ? *Rev. polit. et parlementaire*, février 1909, 279-290.

— H. Buchenau, Deniers de Vaïfre, duc d'Aquitaine ? *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4101-02, fig. [Pièces d'époques différentes, d'attribution difficile, conservées au Cabinet de Munich et à la Bibliothèque de la ville, à Mayence].

— C^{te} de Castellane, Le premier écu d'or frappé en Dauphiné, *Rev. num.*, 1909, 110-115. [Écu portant un dauphin au centre de la croix, frappé, en 1385-1386, dans l'atelier de Mirabel-aux-Baronnies].

— C^{te} de Castellane, Le gros de Jean de Genève, évêque de Valence et Die. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, II-V.

— M. Raimbault, Note sur la fin du monnayage des archevêques d'Arles. *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1908, xcvi [Question de droit, en 1535. Résumé].

— L. Quintard, Quelques réflexions sur les deniers toulous des XII^e et XIII^e siècles. *Bull. Soc. d'Archéol. lorraine et du Musée histor. lorrain*, 1907, 169-174.

— De Liocourt, Monnaies de Neufchâteau. *Bullet. Soc. d'Archéologie de Neufchâteau*, 1904-1906, 13-35.

— E. Delorme, Cachette de monnaies à Larroque (Tarn). *Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 1908, 239-240 [En décembre 1907, à L. près de Bruniquel, vase de terre noire recouverte d'une écuelle de terre rouge et contenant 260 blancs et douzains depuis Charles VIII jusqu'à Charles IX, 3 pièces d'argent de Ferdinand et Isabelle, et, dans un linge, séparés du reste, 89 liards au monogramme de Jeanne d'Albret et d'Antoine. Il y avait aussi un beau teston de Jeanne d'Albret. M. Delorme pense que ce dépôt appartient à quelque huguenot].

— E. Bécus, Monnaies de Cahors trouvées à Albi. *Rev. hist. scient. et littér. du dép. du Tarn*, XXIV, 1907, 379-380.

— Ad. Bellevoye, Notes sur une trouvaille de monnaies du XV^e siècle, faite à Reims, rue Brûlée, près de Saint-Marcoul. *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 123^e vol. 1907-1908, t. I^{er}, 1908, 175-188 [En 1906, vase de terre contenant des monnaies des règnes de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, des pièces de Charles-Quint aux armes de Besançon, d'un grand nombre de quarts de plaque de Lorraine, enfin de *bagues* ou *tiercelets* de Metz et des évêques de Metz].

Europe centrale.

— H. Halke, *Handwörterbuch der Münzkunde und ihrer Hilfswissenschaften*. Berlin, G. Reimer, 1909, gr. in-8°, 396 p. ; 9 m. Voy. le compte rendu plus haut.

— E. St., Un procès de faux-monnayage en 1601. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4114-4115. [Faussaires de Minden. Document].

— X. Monnaies et médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1909, 253-254, 284 [M. d'aluminium].

— X. Nouvelles monnaies et médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089, 4137, 4157.

— H. Halke, Remarques sur les nouvelles pièces de 3 marks. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4133.

— E. Bahrfeldt, Les nouvelles pièces allemandes de 25 pfennigs. *Berliner Münzbl.*, 1909, 252-253 [Fig. des projets récompensés. Critiques]. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4134.

— J. V. Kull, Médailles et monnaies de Saint-Hubert. *Das Bayerland*, 1908, n° 50, 597 et s., fig. [Pièces du xviii^e s.].

— V. v. Köder, Thaler inédit de la ville de Brunswick daté de 1644. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4101, fig.

— M. Lochner v. Hüttenbach, Essai d'une numismatique de Clèves. *Bürgerblatt f. d. Kreise Rees, Borken u. Cleve*, 1908, n° 242-243.

— S.-B. Kahane, Un batzen inédit de Walter von Cronberg, de 1531. *Der Numismatiker*, VII, 1908, 69.

— E. Bahrfeldt, Thaler du margrave Jean de Cüstrin, frappé à Crossen, en 1544. *Berliner Münzbl.*, 1909, 277, fig.

— H. Buchenau et Th. Helmreich, Au sujet de Frédéric, évêque d'Eichstätt. *Numismatische Mitteilungen* de Nuremberg, 1909, 770-771 [Polémique].

— H. Buchenau, Monnaies de l'abbesse d'Essen, Elisabeth IV de Beeck (1426-45). *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4152, fig.

— Max Bernhart, Douzain de Kempten, en 1622. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4151, fig.

— Alfred Noss, Les armoiries du Rhingrave Konrad, archevêque de Mayence, et son émission de hellers (1419-1434). *Berliner Münzbl.*, 1909, 245-248.

— Paul Joseph, Un florin inédit de l'archevêque de Mayence, Jean comte de Ligny. *Frankf. Münz.*, 1908, 353-356 [Pièce attribuée antérieurement au comte Emicho de Leiningen].

— Paul Joseph, Rockenhausen, atelier inconnu du Palatinat-Veldenz. *Frankf. Münz.*, 1908, 373-375.

— E. Heuser, Esquisses numismatiques. *Festschrift des liter. Vereins der Pfalz zum 30 jähr. Bestehen*, 1908, 154-158, pl. et fig. [Pièces rares de Spire dont un lingot estampillé aux armes de cette ville].

— H. Buchenau, Contribution à l'étude des monnaies creuses de la région de la Saal. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4085-4088, fig. [Ateliers impériaux d'Altenburg et de Saalfeld; atelier du landgrave à Sulza; trouvaille de bractéates de Saalfeld, à Rudolstadt].

— H. Buchenau, Contremarque de l'alliance monétaire de Souabe. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4113-4114, fig. [Étoile et aigle poinçonnés sur des gros de Prague].

— H. Buchenau, Monnaies mérovingienne et carolingienne de Spire et de Worms. *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4099-4100, fig.

— X. Nessel, *Die Münzen der Bishöfe von Strassbürg* (Hohens-taufenzeit). 1908, gr. in-8°, 46 p. [Cette intéressante monographie des monnaies des évêques de Strasbourg comprend les deniers anépi-graphes des XII^e-XIII^e s. 151 nos avec figures. Extr. de la *Frankfurter Münzzeitung*].

— H. Buchenau, Heller (?), jetons et méreaux de la ville impériale de Wimpfen. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4149-51, fig.

— H. Buchenau, Trouvaille de bractéates de Holzburg (cercle de Friedberg, Haute-Bavière); remarques sur les monnaies de la Souabe. *Mitteilungen der Bayer. Numism. Ges.*, XXVI, 1908, pl. V, 127-155 [Bractéates royales, type monétaire d'Augsbourg, ateliers de Schongau, de Constance, d'Ulm, de Kempten, Kaufbeuren, Memmingen]. T. à p.

— H. Buchenau, Trouvaille de deniers en forme de cupules, à Schönstadt, près de Marburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4079-4085 [M. des XV^e-XVII^e s. de nombreux états et villes de l'Allemagne].

— H. Buchenau, Trouvaille monétaire de Weltwitz (cercle de Neustadt). *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4110-4113, fig. [Deniers d'archevêques de Mayence, frappés à Erfurt, d'un évêque de Wurzburg, etc. XII^e s.].

— J. L. Pič, *Cechy za doby Knížeci*. Prague, 1909, in-4° [Monuments d'époques diverses trouvés en Hongrie, surtout préhistoriques. Monnaies et sceaux du moyen âge, pp. 90 et 295, etc.].

— Franz Kováts, Études sur l'histoire monétaire hongroise du moyen âge. Le développement historique du florin au type de la Vierge. *Numizm. Közlöny*, 1909, 8-19. En magyar.

— X. Explication des signes J et S et des figures sur les gros de Jägerndorf, du roi de Hongrie Mathias Corvin. *Mitteilungen der Österr. Gesellschaft f. Münz- u. Medaillenkunde*, janvier 1909.

— Édmond Gohl, Billet unique de 10 couronnes de la Caisse d'épargne de Lócse, en 1849. *Numizm. Közlöny*, 1909, 19, fig.

Italie ; Espagne ; Portugal.

— G. Ruggero, Notes numismatiques italiennes ; monnaies inédites ou peu connues de la collection de S. M. le Roi. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 561-580, fig. [M. de Savoie ; du Piémont ; de Casale, Chivasso, Messerano, Montanaro, Ponzzone, Varce, Gênes, Savone].

— Alberto Cunietti-Cunietti, Quelques variétés de monnaies d'ateliers italiens. *Bollettino di Num.*, 1908, 7-11, 48-52, 81-82, 119-120, 130-132 [Ascoli, Camerino, Fano, Novellara, Savoie, Bozzolo, Montalcino, Passerano. Ravenne, Maccagno, Florence, Gubbio] ; *Ibid.*, 1909, 18-20, 38-40 [P. de Gênes, Correggio, Loano, Rome, Sienne].

— A. Sambon, Monnaies de Bénévent et de Salerne. Appendice au *Musée*, 1908 et 1909 [p. 17 à 56 de cet inventaire accompagné de figures nombreuses ; m. de Grimoald IV, Adelchis, Gaïderis, Radelchis II, Pierre évêque, Atenolf ; follis de l'abbaye de Saint-Maxime, etc].

— G.-B. Salvioni, La valeur de la lire bolonaise de 1551 à 1604. *Atti e memorie d. R. deputazione di Storia patria per le provincie di Romagna*, 1908, 149-244.

— Isaia Volonté, Le papier-monnaie en Italie. *Bollettino di Num.*, 1908, 132-134, 153-156.

— Theodor Rohde, Le papier-monnaie du royaume lombard-vénitien. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 31-36 [Émissions de 1848, 1859 et 1866].

— Alberto Cunietti-Cunietti, Acqui ; son atelier, les armes de la commune, le sceau de l'évêque. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 43-84, fig. [Monnayage du XIII^e s. ; sceau de la fin du XIV^e s.].

— Edoardo Martinori, A propos d'une obole inédite de Jean XXII. *Bollettino ital. di Num.*, 1908, 128-130. [Le denier, avec *Vigesimu secundus* doit avoir été frappé à Ancône].

— Alberto Cunietti-Cunietti, Un *quattrino* inédit de l'atelier d'Arezzo, sous le régime des Florentins de 1337 à 1342. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 435-439, fig. [La pièce portant un lis surmonté d'un lambel, je crois qu'on pourrait la considérer comme émise pendant l'occupation par les troupes de Louis d'Anjou, en 1385].

— Francesco di Palma, Une nouvelle monnaie de Campobasso; deux variétés de tournois de Lepanto. *Arte e Storia*, 1907, 121-123.

— Alberto Cunietti-Cunietti, Une monnaie inédite de Cortemiglia. *Rassegna num.*, 1908, 10-13.

— Giuseppe Giorcelli, Un tarif monétaire de Charles I^{er}, duc de Mantoue et de Monferrat, pour l'atelier de Casal (16 juin 1629). *Riv. ital. di Num.*, 1909, 27-42.

— Emilio Bosco, Une curieuse petite monnaie de Mantoue. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 440, fig. [Elle porte le nom de Virgile].

— Alessandro Magnaguti, Mantoue et Virgile. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 89-96 [Il y est question de la pièce avec **EPO**].

— Alberto Cunietti-Cunietti, Une monnaie anonyme de l'atelier de Pesaro. *Rassegna Num.*, 1909, 58-62, fig. [Commencement du xvi^e s.].

— Andrea Balletti, Les *bagattini* d'Hercule I^{er} dans l'atelier de Reggio d'Émilie. *Bollettino ital. di Num.*, 1908, 167-169, 173-182, fig.

— X. L'atelier de Retegno. *Il Convegno di Codogno*, août 1907.

— Riccardo Adalgisio Marini. Note de numismatique savoyarde; un teston de Charles II, duc de Savoie. *Riv. ital. di Num.*, 1908, 431-434, fig. [Sur le différent de la pièce publiée dans la *Riv.* 1908, p. 83, C F seraient les initiales du maître Cristoforo Forza].

— S. Pennisi di Floristella, Sur la m. d'argent sicilienne de Charles VI, empereur (1734). *Atti e rendiconti della R. Accad. di Scienze, lettere ed arti degli Zelanti (Acireale)*, V, 1909, 159-162.

— R.-A. Marini, Les anciens ateliers de Suse et d'Avigliana. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 581-609, fig. [Ces ateliers des comtes de Savoie furent ouverts, Suse vers 1080 et Avigliana en 1252. Le travail cessa sous Amédée VIII (1391-1439)].

— P. Derege di Donato, ordre de battre des m. obsidionales à Turin, en 1707. *R. Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*, 1909, 241-250.

— V. Dessi, Trouvaille de monnaies médiévales. *Archivio storico sardo*, fasc. I, 1907.

— Guglielmo Grillo, Trouvaille de monnaies du moyen âge ; monnaies inédites de Milan, etc. *Bolletino di Num.*, 1909, 6-8, fig. [299 pièces des ^{xiv}^e-^{xv}^e s., tr. près de Milan ; deniers inédits de Louis V de Bavière pour Milan avec le titre de *Rex* ; denier unique d'Henri et Conrad, marquis de Ponzone, c^t du ^{xiv}^e s. ; denier de l'atelier inédit de *Varce*, peut-être Varzi, dans la province de Pavie].

— Pietro Fabbri, Une monnaie de Philippe II, roi d'Espagne, grand maître de l'ordre du Saint-Sépulcre. *Rivista araldica*, août 1908.

— A. Barthe y Barthe, *El problem monetario en España*. Madrid, 1908, 8°, 61 p.

— Manoel Joaquim de Campos, *Notas de Nummaria Portuguesa. Portugalia*, II, 1905-1908, 625-627, fig. [Teston inédit de 1641].

Grande-Bretagne.

— H. Alexander Parsons, Art et monnaies d'Angleterre. *The British num. Journal*, 1906 (1907), 291-310, 4 pl. [Coup d'œil sur le monnayage depuis la période anglo-saxonne jusqu'à nos jours].

— H.-W. Morrieson, L'influence de la guerre sur le monnayage de l'Angleterre. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 1-13, 4 pl. [Monnaies en relation avec des événements politiques, pièces espagnoles contremarquées, etc.].

— L.-A. Lawrence, Un remarquable penny du roi Alfred. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 101-106, fig.

— Nathan Heywood, Le royaume et les monnaies de Burgred. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 59-66, pl. et fig. [Liste de monnayeurs].

— Henry H. Howorth, Les monnaies d'Ecgbeorht et de son fils Athelstan. *Num. Chron.*, 1908, 222-265, pl. XVI-XVIII [Intéressantes recherches appuyées sur de nombreux textes du ^{ix}^e s., l'auteur signale un denier inédit au nom d'Heaberht].

— G.-A. Auden, Une croix de plomb portant l'empreinte d'une *styca* et autres antiquités trouvées à York. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 235-237, pl.

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, L'atelier de « Gothabyrig ». *The British Num. Journal*, 1907 (1908) 33-45, fig. [M. d'Æthelred II].

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, L'atelier de Berkeley. *The British Num. Journal*, 1907 (1908) 17-31, fig. (M. d'Édouard le Confesseur et de Guillaume I^{er}; documents).

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Une histoire monétaire des règnes de Guillaume I^{er} et II (1066-1100), 2^e partie. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 117-172, [Ch. VI, Les Monnayeurs, etc.]. *Ibid.*, 1907 (1908), 47-78, 3 pl. [Hist. des ateliers].

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Numismatique de Cornouailles. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 107-116, pl. [L'atelier de Launceston, XII^e s.].

— Alfred Anscombe, L'inscription sur les deniers d'Oxford du type *Ohsnaforda*. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 67-100 [Comparaison avec des manuscrits].

— S.-M. Spink, Monnaies inédites; noble d'Henri VI, ange d'Henri VIII (1^{re} émission); « Unite » de Charles I^{er} (Exeter). *Num. Circular*, 1909, 11369-370, fig.

— Helen Farquhar, Portraits de la maison de Tudor sur les monnaies et médailles. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 79-133, pl. et fig. [Henri VII, Henri VIII, Édouard VI, Marie, Élisabeth. Nombreuses monnaies, médailles, miniatures et pièces d'orfèvrerie; œuvres de Simon de Passe, etc.].

— L.-A. Lawrence, Une remarquable pièce d'or d'Henri VIII. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 145-154, pl. [Pièce au type français, avec écusson écartelé de France et d'Angleterre].

— J.-Charles Cox, Un monnayeur d'Élisabeth. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 157-164. [Inventaire d'un outillage monétaire en 1602].

— H.-W. Morrieson, Les monnaies d'argent anglaises de Jacques I^{er}. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 165-178, 3 pl.

— H.-W. Morrieson, Les bustes de Jacques I^{er} sur le monnayage d'argent. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 173-179, pl.

— Helen Farquhar, Note sur William Holle, *cuneator* de la Mon-

naie. *Num. Chron.*, 1908, 273-277 [Graveur de Charles I^{er} d'Angleterre].

— W. J. Hocking, Les coins de Simon au Musée royal de la Monnaie de Londres; notes sur l'origine du monnayage mécanique. *Num. Chron.*, 1909, 56-118, pl. V-VIII [Comparaisons avec des pièces italiennes et françaises. Intéressant article].

— H. F., Une proclamation concernant la « monnaie de canon » de Jacques II. *Num. Circular*, 1909, 11271 [Fixation du cours des monnaies, document du 10 juillet 1690].

— Philip Nelson, Quelques notes sur la grande refraappe des monnaies sous Guillaume II (1695-1699). *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 223-228.

— William Scharp Ogden, Une note sur le penny de Saint Patrick. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 219-222.

— A.-E. Weightman, Les monnaies de bronze de la reine Victoria. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 193-219.

— Henry Garside, Le monnayage de bronze, impérial anglais. *Num. Circular*, 1908, 10991, 11075; 1909, 11207-11209, 11332-33, 11396-397.

— Nathan Heywood, Les monnaies de l'État ionien. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 189-192, 2 pl. [Pièces vénitiennes, grecques (*Gazeta*) et anglaises; médailles].

— G.-M. Fraser, Trouvailles dans le Nord de l'Écosse. *The British num. Journal*, 1906 (1907, 329-335 [Trouvailles de m. romaines; grand trésor d'Aberdeen, découvert en 1886, marmite de bronze à trois pieds contenant 12267 pièces des XIII^e et XIV^e s., fig. de la marmite].

— Bernard Roth, Un trésor de monnaies anglaises trouvé en Suisse. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 239-240 [M. du XV^e siècle].

— Fredk. A. Walters. Une trouvaille de monnaies anglaises d'argent dans le Hampshire. *Num. Chron.*, 1908, 311-318, fig. [M. d'Édouard I^{er} à Henri VI].

— R. Ll. Kenyon, Une trouvaille de monnaies à Bridgnorth. *Num. Chron.*, 1908, 319-323. [M. anglaises des XVI^e et XVII^e s., enfouies probablement à l'époque de la lutte entre les Parlementaires et les royalistes].

MÉDAILLES

— L. Förrer, Dictionnaire biographique des médailleurs. *Num. Circular*, 10440-56, 10524-40, 10588-99, 10651-661, 10716-723,

10784-801, 10853-869, 10919-932, 10976-991, 11058-74, 11178-142, 11189-203, 11245-269, 11318-332, 11381-396, fig. [jusqu'à *Poppe*].

— G.-F. Hill, Le médailleur Lysippus. *The Burlington Magazine*, août 1908.

— G.-F. Hill, Huit médailles italiennes. *Burlington Magazine*, déc. 1908, fig. [Méd. de Lorenzo Zane ; I. L. Arnutius ; Baltasar, abbé de Vallombrosa ; Narcissus Vertunnus ; V. Grimani ; Giovanni Alvise Gonfalonieri ; Francesco da Ragona ; Baldassare Baldi].

— Lisetta Motta Ciaccio, Sur Francesco Laurana en France. *L'Arte*, XI, 1908, n° 6 [Traite surtout des œuvres de sculpture].

— P. Broccoli, Médaille du cardinal de Granvelle, *Riv. ital. di Num.*, 1908, 611-616, fig.

— A. Maestri, *La medaglia della Società Albrizziana di Venezia a L. A. Muratori (1729-1730), Documenti...* Modena, 1909, 4°, 36 p.

— E. et Fr. Gnechi, La médaille de saint Charles. *San Carlo Borromeo nel terzo centenario della canonizzazione*, I, nov. 1908, Milano.

— S. Ricci, La médaille de Luigi Pigorini, *Riv. ital. di Num.*, 1908, 623-627, fig.

— E.-L.-G. Charvet, Médailles et jetons de la ville de Lyon. *Gaz. num. fr.*, 1908, 11-139, fig. et pl. I à IV [Médailles du xix^e s., jetons des prévôts et échevins].

— A. Blanchet, Plaquette de Lorthior. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, II.

— Hellen Farquhar, Patrons et médailles portant la légende Jacobus III ou Jacobus VIII. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 229-270, pl. et fig.

— H. Lehmann, Hans Jakob Stampfer, un médailleur zurichois et orfèvre du temps de la Réforme. *Zwingliana*, t. II, n. 8, 1908.

— G. Gallet, Une médaille d'Isabelle de Challant, *Musée neuchâtelois*, t. XLIV, 1907.

— Victor Tourneur, *Médailles historiques*, t. III, p. 1-38, pl. I-VIII, *La Médaille en 1908*. Appendice à la *Rev. belge de Num.*, 1909, 2^e fasc. [Intéressantes remarques sur le commerce de la médaille moderne en Belgique. Catalogue de 55 pièces frappées en 1908].

— Paul Joseph, Les médailles officielles du second congrès de la Paix à La Haye en 1907. *Frankf. Münz.*, 1908, 346.

— A. Friedrich, Médailles d'Arthur Gwinner, de Krupp, de l'archiduc Régnier et d'Alexandre v. Peez, par R. Marschall et Hans Schaefer. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 17, pl. I; 28, pl. III; 39, pl. IV.

— Ernst, Médailles du Jubilé impérial et du cinquantenaire de règne du prince Jean II de Liechtenstein. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 28, pl. II.

— J. Adam, J. Themessl, v. Höfken, Exposition et médailles du Jubilé de l'empereur d'Autriche. *Mitt. d. Oesterr. Ges. f. M- u. Medaillenkunde*, IV, 126-147, etc.

— Karl Domanig, Le développement de la médaille autrichienne depuis 1830. *Mitt. d. Oester. Ges. f. M-. u. Medaillenkunde*, IV, 128-130.

— Josef Adam, Médailles de récompense des écoles autrichiennes. *Mitt. d. Oesterr. Ges. f. M-. u. Medaillenkunde*, IV, 114-118, 130-133.

— L. v. L. Médaille pour les Numismates par le professeur Kaufmann. *Berliner Münzbl.*, 1909, 254, fig., 284 [Génie debout, Mercure et Vulcain frappant monnaie. Éditée par Carl Pöllath à Schrobenhause; plaquettes particulières diverses de la même maison].

— Helen Farquhar, Nicolas Hilliard, orfèvre auteur de médailles d'or. *Num. Chron.*, 1908, 324-356, pl. XXIII-XXVI [Médailles et sceaux d'Élisabeth et de Jacques I^{er}].

SCEAUX

— M. Beh, Lecture et classement des bulles byzantines. *Journal intern. d'Arch. num.*, 1907, 335-368.

— Léonce Cellier, Les sceaux des évêques du Mans des XII^e et XIII^e siècles. *Rev. histor. et archéol. du Maine*, LXI, 1907, 31-44, pl.

— Mgr Piccard, Sceau de la Chartreuse de Vallon-Ripaille. *Mém. et docum. publ. par l'Acad. chablaisienne*, XXI, 1907, LIII-LV.

— J. Beyssac, *Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon. Jean de Rochetaillée*. Lyon, 1907, gr. in-8°, 58 p. [p. 34, pl. reproduisant deux sceaux du personnage comme archevêque de Rouen et comme archevêque de Besançon, xv^e s.].

— Abbé Métais, Le sceau de Madeleine de Vendôme, abbesse de Soissons. *Bull. Soc. archéol., scient. et littér. du Vendômois*, XLVII, 1908, 127-143, fig. [S. du XVI^e s.].

— A. Babut, A propos d'un sceau du *xix^e* siècle de l'ordre du Temple. Les Templiers de 1313 à 1871. *Rev. belge Num.*, 1909, 42-73, 187-196, pl. II et IX [Intéressantes recherches sur les archives de l'ordre du Temple et sur l'histoire peu connue des derniers temps de l'Ordre]. T. à p.

— Luigi Rizzoli jun. *Due Sigilli ferraresi di recente acquistati dal Museo Bottacin di Padova*. Padova, 1909, 6 p., fig. [Sceaux des cardinaux Dom. Tarugi et Tommaso Arezzo, *xvii^e* s.].

— Georges Cumont, *Sceau de Claude de Boisset, prévôt et archidiacre d'Utrecht*. Bruxelles, 1908, fig. et pl. [*xvi^e* s.].

— Bruno Kuske, Les rapports commerciaux entre Cologne et l'Italie vers le milieu du moyen âge. Avec des renseignements sur le commerce des bijoux à Cologne et sur les gemmes antiques qui étaient en la possession de bourgeois de Cologne du *xv^e* siècle. *Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte u. Kunst*, XXVII, 1908, 339-440, pl. II. [Article intéressant. L'auteur rappelle qu'en 1123, Venise adopta le système pondéral de Cologne. Liste de marchands italiens à Cologne, Lombards, etc. Sceaux de bourgeois et de marchands].

QUESTIONS DIVERSES

— A. Dieudonné, *Table de la Revue Numismatique (de 1836 à 1905), publiée sous les auspices de la Société française de Numismatique*. Paris, 1908, gr. in-8°, XI-260 p.

— M. Bahrfieldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, 1909, n^{os} 167-168 [Suite de ce répertoire intéressant].

— *Sitzungsberichte der Numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1908*. Berlin, 1908, in-8°, 26 p. [Ces comptes rendus des séances de la Société numismatique de Berlin, publiés à la suite de la *Z. f. Num.*, contiennent des communications très variées. Deux planches illustrent une note de M. E. Bahrfieldt sur les bractéates de la Basse-Lusace, provenant de la trouvaille de Mochow près de Goyatz].

— *Proceedings of the British Numismatic Society, session 1906*. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 355 et s. fig. [M. bretonnes, anglaises, pièces de Patna, frappées par l'East India Company; piastre espagnole contremarquée; sceaux du *xiv^e* s.; coins de méreaux de Bradford. Index de 60 pages].

— *Proceedings*, session (1907). *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 330 et s., fig. [Penny d'Édouard le Confesseur, frappé à Barnstaple, deniers anglo-saxons, d'Henri VIII ; m. anglaises diverses ; p. 372, fig. cuivre de Cunobelinus à la figure assise].

— Joseph Kowarzik, Sur le développement de la technique des monnaies et des médailles. *Frankf. Münzz.*, 1908, 357, 375, 385.

— S. Ricci, Commission pour étudier le meilleur classement des médailliers. *Rivista ital. di Num.*, 1908, 617-622.

— William Charlton, Monnayage de cuir. *The British num. Journal*, 1906 (1907), 311-328, fig. [Pièces de cuir de divers pays ; traditions ; pièces conservées au British Museum].

— Acquisitions et dons relatifs aux Cabinets de Milan (Brera), de Rome (Museo Nazionale et Musée Kircher), de Naples (Museo Nazionale). — *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1909, 74-75.

— J.-E. Ter Gouv, Les noms populaires de la monnaie. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 315-343.

— Feigenwinter, *Vom Basler Münzkabinett, Ein vorläuf. Wort der Aufklärung*, Basel, 1908, in-16, 16 p. Extr. du *Basler Volksblatt*, 27 déc. 1908 [Polémique entre M. Stuckelberg et la direction du Musée historique de Bâle].

— Lodovico Lafranchi, Le prix d'une monnaie antique falsifiée. *Bollettino di Num.*, 1909, 17-18 [As de Vitellius retouché].

— L.-A. Lawrence, Les faux et la Numismatique. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 281-290, 6 pl. [de pièces fausses et de pièces copiées [Deniers anglais]. *Ibid.*, 1907 (1908), 311-316, 5 pl. [Pièces fausses des maisons de Plantagenet et de Tudor].

— V. Allocatelli, La contrefaçon d'un denier du pape Agapet II. *Bollettino ital. di Num.*, 1908, 150-152, fig.

— « O. Théatès », Les grandes mystifications artistiques ; les médailles pseudo-antiques. *Le Musée*, 1909, 30 et s., pl. et fig.

— Umberto Mannucci, *La moneta e la falza monetazione*. Milano, 1908, in-16.

— A. Visart de Bocarmé, Notice nécrologique sur Monseigneur de Béthune. *Rev. belge num.*, 1909, 197-200.

— R. Weil, Notices nécrologiques sur John Evans et Paul Strœhlin. *Z. f. N.*, XXVII, 1908, 183-184.

— Serafino Ricci, Solon Ambrosoli (1851-1906), Biographie et numismatique. *Gaz. num. fr.*, 1908, 1-10, portrait.

— Gustave Mouravit, Archéologues et archéographes français au début du xviii^e siècle. *Mém. de l'Acad. ... d'Aix*, t. XIX, 1908, 147-215 [Correspondance du numismate François-Xavier Bon, marquis de Saint-Hilaire avec Montfaucon. Il y est question de monnaies anciennes et divers numismates y sont cités].

— Henry J. Grogan, Notice nécrologique sur Manoel Joaquim de Campos. *Num. Circular*, 1909, 11204.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

LES
MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*)

PL. VIII.

(Les n^{os} des figures correspondent à ceux du texte.)

CHERSONÈSE TAURIQUE

PANTICAPÉE

276. Tête barbue de Pan, à gauche, couronné de lierre ; il a des oreilles de cheval, le nez camard, les sourcils proéminents.

R. Π | A | N¹. Griffon cornu bondissant à gauche ; ses ailes sont recroquevillées ; sa tête est de face et il serre un trait entre ses dents ; sous ses pattes est étendu un épi d'orge.

A. 23 mill. — Statère d'or. 9 gr. 10.

THRACE

ÆNUS

277. Tête d'Hermès, coiffée du pétase, de face, très légèrement tournée à gauche.

R. ΑΙΝΙ | Ο | [N]. Bouc à droite ; devant lui, un rameau (à demi rogné). Le tout dans un carré creux.

R. 24 1/2 mill. — Tétradrachme. 15 gr. 91.

1. Les lettres sont bouletées.

MARONÉE

278. Tête jeune de Dionysos à droite, couronné d'un corymbe de lierre; la chevelure mollement nouée laisse retomber quelques tresses défaites le long du cou; dans le nœud des cheveux, au-dessus de la nuque, est inscrit un K.

℞. ΔΙΟΝΥΣ[ΟΥ] | ΣΩΤΗΡΟΣ | ΜΑΡΩΝΙΤΩ[N]. Dionysos nu, debout à gauche, tenant de la main droite une grappe de raisin, et, de la main gauche, deux thyrses et un manteau.

Æ. 28 mill.

CHERSONÈSE DE THRACE

LYSIMACHIA

279. Tête tourelée de Lysimachia à droite, ses cheveux abondants massés en désordre autour des créneaux de sa couronne murale.

℞. ΛΥΣΙΜΑ | ΧΕΩΝ. Lion accroupi à droite, redressant la tête; au-dessus de lui, grain de blé.

Æ. 21 mill.

ILES DE THRACE

THASOS

280. Tête barbue de Dionysos, à gauche, les cheveux longs et couronnés d'un corymbe de lierre. Trace de ligne au pourtour.

℞. ΘΑΣ | Ι | ΟΝ. Héraclès, agenouillé à droite, tirant de l'arc; il est vêtu d'une tunique courte et de la peau de lion qui couvre sa tête et tombe le long de son dos; le tout dans un carré creux, délimité intérieurement par une ligne.

℞. 16 mill. — Drachme. 4 gr. 64.

281. Satyre agenouillé à gauche, de trois quarts, tenant de la main droite un canthare, la main gauche à la hanche; il a le front chauve, le nez camard, la barbe hirsute, des oreilles et une queue de cheval.

Ὶ. ΘΑΣ | ΙΩΝ. Cratère avec anses à volutes ; le tout dans un carré creux.

Ὶ. 21 mill. — Obole. 0 gr. 80.

282. Tête jeune de Dionysos à droite, diadémé et couronné d'un corymbe de lierre, les cheveux mollement noués et laissant retomber quelques tresses défaites.

Ὶ. ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ | ΣΩΤΗΡΟΣ, et à l'exergue : ΘΑΣΙΩΝ. Héraclès lauré, nu, debout à gauche, la main gauche à la hanche, la peau de lion sur le bras gauche, la main droite s'appuyant à sa massue ; dans le champ, entre la massue et la jambe droite du dieu, monogr., n° 1, p. 320.

Ὶ. 33 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 64.

283. Même droit.

Ὶ. Même description, autre style (les lettres plus petites) ; à la place du monogramme, un M.

Ὶ. 37 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 90.

ROIS DE THRACE

LYSIMAQUE

284. Tête diadémée d'Alexandre le Grand, à droite, avec la corne d'Ammon.

Ὶ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ. Athéna Nicéphore assise à gauche sur un trône de marbre ; elle est coiffée du casque corinthien, et, derrière son trône, est placé son grand bouclier rond dont l'épîsème figure un masque de gorgone.

Ὶ. 18 mill. — Statère d'or. 8 gr. 55.

Atelier monétaire de Lysimachia.

285. Même tête. Grènetis.

Ὶ. Même description ; l'épîsème du bouclier figure un mufle de lion ; sous la main droite d'Athéna, dans le champ, tête de lion à gauche ; sur le trône monogr., n° 2 p. 320 (Müller, n° 51).

Ὶ. 28 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 05.

Atelier de Sestos.

286. Même tête (sans grènetis).

℞. Même légende et type ; devant Athéna, dans le champ, Priape (Müller, n° 85).

℞. 32 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 06.

287. Même droit.

℞. Même légende et même type ; devant Athéna, dans le champ, monogr., n° 3, p. 320 ; à gauche, dans le champ, au delà de la légende, Priape (Müller, n° 88).

℞. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 96.

Atelier de Magnésie-du-Méandre.

288. Même tête. Grènetis.

℞. Même légende et même type ; au-dessus du bras droit d'Athéna, dans le champ, monogr., n° 4, p. 320 ; à gauche, dans le champ, au delà de la légende, méandres (Müller, variété de 438).

℞. 29 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 02.

Ateliers incertains.

289. Même droit.

℞. Même légende et même type ; dans le champ, entre le genou et la main droite d'Athéna, monogr. n° 5, p. 320 ; à droite, dans le champ, au delà de la légende, monogr., n° 6, p. 320 (Müller, n° 542).

℞. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 92.

290. Même droit.

℞. Même légende et même type ; dans le champ, entre le genou et la main d'Athéna, monogr., n° 7, p. 320 ; à l'exergue, monogr., nos 8 et 9, p. 320 (Müller, variété de 539).

℞. 31 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 21.

MACÉDOINE

PROVINCE DE MACÉDOINE

291. Bouclier macédonien, au centre duquel est figuré, dans un grènetis, un grand buste diadémé et drapé d'Artémis, à droite, l'arc et le carquois sur l'épaule; autour du grènetis un cercle et, sur les bords du bouclier, sept étoiles, chacune inscrite dans une demi-ellipse bordée d'un trait; entre ces demi-ellipses, globules accouplés.

℞. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ | ΠΡΩΤΗΣ. Entre les deux lignes de la légende, une massue couchée; dans le champ, en haut, monogr., n° 10, p. 320, et, en bas, monogr., n°s 11 et 12, p. 320. Le tout dans une couronne de chêne, à gauche de laquelle un foudre est gravé en pointillé.

.R. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 61.

292. Même description; le buste d'Artémis d'un style moins sec; les demi-ellipses sont séparées par des groupes de sept globules.

℞. ΛΕΓ | ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Massue couchée; au-dessus, main tenant un rameau; le tout dans une couronne de chêne; à gauche de la couronne, foudre stylisé.

.R. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 69.

293. Même droit.

℞. Même description (sans le foudre). Sous la seconde ligne de la légende, ⚡.

.R. 30 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 83.

294. Tête de Ménade, à droite, les cheveux relevés, couronnés de pampres et de grappes de raisin, l'oreille ornée d'un pendant et le cou d'un collier de perles.

℞. ΜΑΚΕ | ΔΟΝΩΝ. Proue à droite.

.R. 13 mill. — Tétrobole. 2 gr. 34.

Æsilas, questeur.

295. **MAKE...** Tête idéale d'Alexandre le Grand, à droite, ses cheveux frisés répandus jusque sur son cou.

℞. **AESILAS** | **Q.** Casette en forme de ciste, massue, et sella (insignes du questeur). Le tout dans une couronne de laurier.

℞. 30 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 81.

Bronzes de l'époque romaine.

296. Tête de Persée à droite, coiffé du casque ailé en forme de bonnet phrygien. Grènetis.

℞. **ΜΑΚΕΔΟΝΩ[N]** | **ΤΑΜΙΟΥ ΓΑ[ΙΟΥ]** | **ΠΟΠΛΙΑ[ΙΟΥ]** en trois lignes, dans une couronne de chêne.

Æ. 23 mill.

297. Masque de satyre couronné de lierre, de face; il a le front chauve, des oreilles de cheval et une immense barbe. Grènetis.

℞. **D** | **MAKE** | **ΔΟΝΩΝ** dans une couronne de lierre.

Æ. 22 mill.

298. **ΑΛΕΙΑΝΔ** | **ΡΟΥ.** Tête casquée d'Alexandre à droite. Sur la calotte du casque, est figurée une bataille. Grènetis.

℞. **ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔ** | **ΟΝΩΝ ΝΕΩ...** Athéna Nicéphore assise à gauche. Grènetis.

Æ. 26 mill.

299. **ΑΛΕΙΑΝΔΡΣ.** Tête diadémée d'Alexandre, dans l'attitude de l'orant, à droite. Grènetis.

℞. **ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β ΝΕ.** Lion passant à droite; au-dessus, une massue. Grènetis.

Æ. 25 mill.

300. **ΑΛΕΙΑ[N]Δ ΡΟΥ.** Même tête. Grènetis.

℞. **ΚΟΙΝ[ΟΝ ΜΑΚΕ]ΔΟΝΩΝ** || **Β.** || **ΝΕΩΚΟΡ** | **ΩΝ.** Deux temples, vus de trois quarts, se faisant face. Grènetis.

Æ. 25 mill.

ACANTHUS

301. Taureau attaqué par un lion ; le taureau tombe, à gauche, sur ses jambes de devant, tandis que le lion, qui l'a assailli de face, lui mord la croupe et lui attache les griffes de ses pattes de derrière au poitrail. A l'exergue, bucrâne. Grènetis à gros grains.

℞. Carré creux, divisé en quatre parties.

.R. 26 mill. Tétradrachme. 17 gr. 19.

302. Même type, d'un style plus avancé et plus réaliste. A l'exergue, poisson nageant à gauche. Grènetis.

℞. AKA | NO | I | ON inscrit autour d'un carré en relief divisé en quatre parties. Le tout dans un carré creux.

.R. 28 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 29.

AMPHIPOLIS

303. Tête d'Apollon lauré, de face.

℞. AMΦ | ΙΓΟ | ΛΙΤ | ΕΩΝ inscrit sur la bordure d'un carré en relief, au milieu duquel est gravé un flambeau ; le tout dans un carré creux.

.R. 15 1/2 mill. — Drachme. 3 gr. 48.

CHALCIS

304. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux tombant sur la nuque.

℞. Χ | Α | Λ | ΚΙΔ | ΕΩΝ. Cithare ; à l'exergue : ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΝΟΣ.

.R. 24 mill. Tétradrachme. 14 gr. 30.

LÉTÉ

305. Satyre enlevant une femme ; il a les cheveux longs, le nez camard, la barbe hirsute, des pieds de cheval, et il bondit vers la droite étreignant sa victime, qui est vêtue d'une longue tunique, et fait un geste d'effroi, tandis que sa chevelure se répand en désordre derrière elle.

℞. Carré creux grossier divisé en quatre parties.

.R. 21 mill. — Didrachme. 8 gr. 72.

MENDÉ

306. Silène nu debout à droite derrière un âne qu'il tient par la crinière. Grènetis.

R. MEN | ΔΑ | Ι | Ο | Ν. Corbeau à droite. Le tout dans un carré creux.

R. 14 mill. — Tétrobole. 2 gr. 40.

307. MIN. Cratère avec anses à volutes; à gauche, rameau de lierre et Ξ.

R. Ane passant à droite. Grènetis.

R. 11 mill. Diobole. 1 gr. 19.

NEAPOLIS

308. Masque de Gorgone, la langue pendante.

R. Ν | Ε | Ο | Γ. Tête laurée d'Aphrodite à droite, les cheveux relevés et noués sur l'occiput. Aire concave.

R. 17 mill. — Drachme. 3 gr. 74.

309. Même masque de Gorgone.

R. Ν | Ε | ο | Π. Tête d'Aphrodite à droite, les cheveux relevés, tressés et noués au-dessus de l'occiput, le cou paré d'un fin collier. Aire concave.

R. 13 mill. — Hémidrachme. 1 gr. 93.

310. Même droit.

R. Même revers; la déesse n'a pas de collier.

R. 13 mill. — Hémidrachme. 1 gr. 88.

ROIS DE MACÉDOINE

PERDICCAS II

311. Cavalier macédonien coiffé du pétase, vêtu d'une tunique courte, et armé de deux lances, chevauchant lentement vers la droite. Grènetis.

R. Protomé de lion rugissant, à droite, dans un carré creux.

R. 16 mill. — Tétrobole. 2 gr. 39.

312. Cavalier macédonien, pareil au précédent, lançant son cheval au galop, vers la droite. Grènetis.

R. Même description.

R. 15 mill. — Tétrobole. 2 gr. 43.

PHILIPPE II

313. Tête laurée d'Apollon à droite, les cheveux courts.

R. ΦΙΛΙΠΠΟΥ (à l'exergue). Bige galopant vers la droite, aiguillonné par l'aurige, vêtu d'une longue tunique sans manche; sous les pieds des chevaux, monogr., n° 13, p. 320.

A. 18 mill. — Statère d'or. 8 gr. 60.

314. Tête laurée de Zeus, à droite (tréflage). Grènetis.

R. ΦΙΛΙΠ | ΠΟΥ. Philippe vêtu du costume macédonien, composé d'une tunique courte, d'un peplos et du pétase, chevauchant à gauche un cheval couvert d'une housse brodée; le roi lève la main droite. Sous le cheval, trident (sans hampe), et entre ses jambes antérieures, M. Ligne au pourtour. (Frappé à Amphipolis).

R. 26 mill. — Tétradrachme. 14 gr. 39.

315. Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

R. ΦΙΛΙΠ | ΠΟΥ. Enfant nu, lauré, tenant de la main droite un grand rameau, montant un gros cheval de combat qui s'avance au pas vers la droite, la tête ornée d'une bandelette. Sous le cheval, un foudre (stylisé). Dans l'exergue, N. Ligne au pourtour. (Frappé à Pella.)

R. 26 mill. — Tétradrachme. 14 gr. 44.

316. Même droit.

R. ΦΙΛΙΠ[Ρ] | [ΠΟΥ]. Même type. Sous le cheval, une étoile à huit rayons. Ligne au pourtour. (Frappé à Uranopolis.)

R. 24 mill. — Tétradrachme. 14 gr. 54.

317. Tête diadémée d'Apollon, à droite, les cheveux courts. Grènetis.

Ϝ. ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Cavalier nu, galopant vers la droite. Sous le cheval, massue couchée. (Frappé à Heraclea Sintica.)

℞. 15 mill. — Tétrobole. 2 gr. 40.

ALEXANDRE LE GRAND

318. Tête de Pallas à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, coiffée d'un casque corinthien à cimier sur la calotte duquel est figuré un serpent enroulé; les cheveux de la déesse flottent sur sa nuque.

Ϝ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ | ΒΑ | ΣΙΛΕΩ[Σ]. La Victoire debout à gauche, tenant de la main gauche la stylis et de sa main droite qu'elle tend en avant, une couronne de laurier. Dans le champ, à gauche, monogr. n° 14, p. 320 dans une couronne de feuillage, à droite, monogr., n° 15, p. 320 (Muller, n° 725).

Α. 18 mill. — Statère d'or. 13 gr. 55.

319. Tête imberbe d'Héraclès, à droite, coiffée de la dépouille du lion de Némée. Grènetis.

Ϝ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus trônant à gauche sur un siège sans dossier; le torse nu, les jambes drapées dans un manteau, les pieds reposant sur un scabellum, il s'appuie de la main gauche à un sceptre long et noueux et tient sur sa main droite un aigle. Sous le siège, ΔΙ; devant le dieu, un foudre. Grènetis.

℞. 26 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 12.

320. Même droit.

Ϝ. ΑΛΕΞΑΝΔΡ[ΟΥ]. Même type. Devant le Zeus aétophore, dans le champ, monogr., n° 16, p. 320. (Frappé en Cilicie?)

℞. 19 mill. — Drachme. 4 gr. 25.

321. Même droit.

Ϝ. ΑΛΕΞΑΝΔΡ[ΟΥ] entre une massue et un carquois auquel est lié un arc.

Æ. 18 mill.

PHILIPPE III ARRHIDÉE

322. Même droit.

Κ. ΦΙΛΙΓΓΟΥ. Zeus aéthophore (comme au n° 319, mais sans le scabellum). Sous le trône, ΣΙ; devant les genoux de Zeus, dans le champ, Ν. Grènetis. (Frappé à Sidon.)

Α. 28 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 85.

DÉMÉTRIUS POLIORCÈTE

323. Buste diadémé, à droite, de Démétrius. Grènetis.

Κ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Poseidon nu, debout à gauche, le pied droit sur un rocher, la main gauche appuyée à son trident. Dans le champ, à gauche, monogr., n° 17, p. 320; à droite, monogr., n° 18, p. 320 (ces deux monogrammes placés chacun entre la légende et le type). Grènetis.

Α. 29 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 25.

ANTIGONE GONATAS

324. Buste de Poseidon à droite, couronné d'algues fleuries. Grènetis.

Κ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ en deux lignes sur une proue où est mollement assis, à gauche, Apollon, complètement nu; les cheveux du dieu sont noués en chignon au-dessus de la nuque, sa main gauche s'appuie au bordage et sa main droite tient l'arc. A l'exergue, monogr., n° 19, p. 320.

Α. 31 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 15.

325. Bouclier macédonien; l'épiséme (isolé par deux circonférences concentriques) en est un buste de jeune satyre imberbe, à gauche, qui porte deux petites cornes sur le front, qui a des oreilles de cheval et dont on voit passer le pedom derrière le cou; le bord du bouclier est orné de sept étoiles, chacune isolée dans deux lignes ellipsoïdales concentriques incomplètes.

Κ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ. Athéna Promachos debout à gauche, casquée, drapée dans l'égide, vêtue d'une longue tunique et d'un peplos aux plis archaïsants; son bras gauche est couvert par un bouclier rond orné d'un gorgoneion et sa main droite brandit le foudre. Dans le champ, entre la légende et le type, à gauche un casque macédonien, à droite Κ Τ.

Α. 30 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 90.

PHILIPPE V

326. Tête diadémée de Philippe V à droite.

Υ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Massue. En haut, monogr., n° 20, p. 320. En bas, monogr., n°s 21 et 22, p. 320. Le tout dans une couronne de chêne, en dehors de laquelle, à gauche, on voit un caducée.

℞. 50 mill. — Didrachme. 8 gr. 34.

327. Même droit.

Υ. Même légende et même type. En haut, même monogramme. En bas, monogr., n°s 23 et 24, p. 320. Le tout dans une couronne de chêne, en dehors de laquelle on voit, à gauche, un foudre.

℞. 18 mill. — Drachme. 4 gr. 23.

328. Même description.

℞. 18 mill. — Drachme. 4 gr. 23.

329. Même description.

℞. 19 mill. — Drachme. 4 gr. 22.

330. Tête radiée d'Hélios, à droite.

Υ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Entre les deux lignes de la légende, foudre ailé. En haut, monogr., n° 23, p. 320. En bas, monogr., n°s 25 et 26, p. 320. Le tout dans une couronne de chêne.

Æ. 24 mill.

331. Tête d'Héraclès à droite, coiffé de la dépouille de lion.

Υ. ΒΑ (en haut) | Φ (en bas). Deux bouquetins couchés, à droite, serrés l'un contre l'autre.

Æ. 21 mill.

332. Tête de Persée, à droite, coiffé d'un casque ailé.

Υ. Β | Α || Φ. Aigle, les ailes éployées. Dans le champ, à gauche, Ρ.

Æ. 21 mill.

PERSÉE

333. Tête diadémée de Persée. à droite.

R. ΒΑΣΙ | ΛΕΩΣ || ΠΕΡ | ΣΕΩΣ. Aigle à droite, sur un foudre, les ailes éployées. En haut, monogr., n° 20, p. 320. Entre les pattes de l'aigle, monogr., n° 27, p. 320. A droite, dans le champ, monogr., n° 21, p. 320. Le tout dans une couronne de chêne. A l'exergue, une charrue.

R. 32 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 90.

THESSALIE

CONFÉDÉRATION THESSALIENNE

334. Tête de Zeus couronné de chêne, à droite.

R. ΘΕΣΣΑ | ΛΩΝ. Athéna Promachos debout à droite, armée du bouclier et de la lance ; sa tunique et son peplos jeté sur ses bras retombent avec des plis archaïsants. Dans le champ, [Κ]ΕΦ | ΑΛΟΣ (en haut) [ΘΕ]ΜΙΣ[ΤΟ] (en bas).

R. 23 mill. — Drachme. 4 gr. 90.

335. ΑΧΙΑ | ΛΕΥC. Buste d'Achille à droite, coiffé d'un casque attique à haut cimier et sur la calotte duquel est figuré un griffon bondissant à droite. Grènetis.

R. ΝΙΚΟΜΑ | ΧΟC. Cheval passant, à droite. Grènetis.

Æ. 16 mill.

HÉRACLÉE TRACHINIE

336. Tête de lion à gauche. Au-dessous, Σ. Grènetis.

R. ΗΡΑ. Massue. Le tout dans une couronne de laurier.

Æ. 15 mill.

LARISSÉ

337. Tête à droite de la nymphe Larissa, les cheveux relevés et retenus par un fin ruban.

R. ΛΑΡΙ | Σ | ΙΑ (*sic*). Cheval galopant vers la droite, entraînant sa laisse détachée. Traces de carré creux.

R. 20 mill. — Drachme. 5 gr. 83.

338. Buste de trois quarts de la nymphe Larissa, diadémée,

les cheveux flottant autour de la tête; elle porte des boucles d'oreilles et un collier. Grènetis.

Ῥ. [Λ]ΑΡΙΣ | ΑΙΩΝ. Cheval en liberté, à droite, s'arrêtant pour brouter.

Ῥ. 19 mill. — Drachme. 5 gr. 96.

339. Tête à droite de la nymphe Larissa, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles. Grènetis.

Ῥ. ΛΑΡΙ (dans l'exergue) | ΣΑΙΩΝ (en haut). Même type. Jolie patine vert clair.

Æ. 16 mill.

EPIRE

PYRRHUS

295-272 avant J.-C.

340. Tête d'Achille, à gauche; il est imberbe et coiffé d'un casque corinthien à cimier, sur la calotte duquel est figuré un griffon bondissant à gauche. A l'exergue, A. Grènetis.

Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | [Γ]ΥΡΡΟΥ. Thétis à demi couchée sur un hippocampe qui bondit vers la droite; elle est vêtue d'une tunique longue et voilée dans son peplos; elle tient de la main droite le bouclier qu'elle porte à Achille.

Ῥ. 23 mill. — Didrachme. 8 gr. 35.

341. Buste de Coré à gauche, couronnée d'épis, parée de boucles d'oreilles, les cheveux retombant mollement sur la nuque; dans le champ, à droite, épi de blé. Grènetis.

Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΓΥΡΡΟΥ. Athéna Promachos à gauche; elle est casquée, vêtue d'une tunique longue et d'un peplos aux plis archaïsants; elle se couvre avec son bras gauche, armé du bouclier, et brandit sa lance de la main droite. Dans le champ, à gauche, foudre; à droite, Δ. (Frappé à Syracuse.)

Ῥ. 21 1/2 mill. — 5 gr. 69

342. Même buste à droite, le cou orné d'un collier de perles. Derrière, dans le champ, strigile (?). Grènetis.

Ὶ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΓΥΡΡΟΥ. Déméter assise à droite sur un large trône, tenant de la main droite un long sceptre et de la main gauche, un épi de blé. (Frappé à Syracuse.)

Æ. 22 mill.

Pyrrhus et sa mère, Phthia.

343. ΦΘΙΑΣ. Buste de Phthia, à gauche, couronnée de chêne et voilée. Grènetis.

Ὶ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΓΥΡ[ΡΟΥ]. Foudre. Grènetis.

Æ. 24 mill.

RÉPUBLIQUE ÉPIROTE

(238-168).

344. Bustes conjugués à droite de Zeus dodonéen, couronné de chêne, et de Héra, coiffée du calathos et drapée. Derrière, dans le champ, monogr., n° 28, p. 320. Grènetis.

Ὶ. ΑΠΕ! | ΡΩΤΑΝ. Taureau cornupète à droite. Le tout dans une couronne de chêne. A l'exergue, trident.

Æ. 30 1/2 mill. — Didrachme. 9 gr. 85.

345. Tête de Zeus dodonéen, couronné de chêne, à droite. Dans le champ, en bas, à gauche, monogr., n°s 29 et 30, p. 320. Grènetis.

Ὶ. ΑΠΕΙ | ΡΩΤΑΝ. Aigle à droite sur un foudre. Le tout dans une couronne de chêne.

Æ. 19 mill. — Drachme. 5 gr. 08

NICOPOLIS

Antinoüs

346. ANTINO | ON ΘΕΟΝ. Buste à mi-corps d'Antinoüs à droite. Grènetis.

Ὶ. ΝΕΙΚΟΠΟΛΙ... Étoile dans un croissant. Grènetis.

Æ. 18 mill.

CORCYRE

347. Vache allaitant son veau ; elle est debout à droite et retourne la tête vers son petit. Au-dessus, étoile fleuronnée à huit rayons.

R. K | o | P. Figuration conventionnelle des jardins d'Alcinoüs. A gauche, fer de lance. Ligne au pourtour.

R. 22 mill. — Statère. 10 gr. 44.

ILES D'ACARNANIE

LEUCADE

348. Pégase volant vers la droite ; ses ailes sont recroquevillées ; il est bridé. Au-dessous, A.

R. Tête d'Athéna, coiffée du casque corinthien sans cimier, à droite, le cou paré d'un collier ; l'œil est de face ; les cheveux ondulent régulièrement sur le front et, réunis en une seule masse par un ruban, retombent sur la nuque. Carré creux (incomplet). Profondes entailles dans la tranche.

R. 22 mill. — Statère corinthien. 8 gr. 49.

Le A du droit paraît au premier abord un A ; mais le trait intérieur n'est qu'une bavure ; sur un statère aussi archaïque, l'A aurait la forme A comme on le voit dans certaines pièces d'Ambracie.

LOCRIDE

349. Tête de Coré à droite, couronnée d'orge, les cheveux relevés, l'oreille parée d'un riche pendant, composé d'une rosace, d'un croissant et de cinq pendentifs, le cou orné d'un collier de perles.

R. ΟΓΟΝΤΙΩΝ. Ajax combattant, à droite ; coiffé du casque corinthien à haut cimier, il est nu et s'avance à grands pas, la main droite armée d'un glaive court, le bras gauche d'un large bouclier rond à l'intérieur duquel on voit figuré un griffon bondissant à droite ; un trait tombe aux pieds du héros. Aire creuse.

R. 25 mill. — Statère éginétique. 13 gr. 03.

350. Même tête; la boucle d'oreille n'est composée que d'un croissant et de trois pendentifs.

℞. ΟΡΟΝ | ΤΙ[Ω]Ν. Ajax combattant, comme au n° précédent; l'intérieur du bouclier est décoré d'un serpent enroulé sur lui-même; il n'y a pas de trait aux pieds d'Ajax, mais entre ses jambes est posé un canthare.

℞. 23 mill. — Statère. 11 gr. 79.

351. Même tête; la boucle d'oreille n'a plus qu'un seul pendant.

℞. ΟΡΟΝΤΙΩΝ. Même type. En symbole, cimier de casque.

℞. 16 mill. — Héli-drachme. 2 gr. 79.

PHOCIDE

352. Tête de bœuf, de face. Au-dessus, à gauche, en différent, feuille.

℞. Φ | Ω (en bas). Tête laurée d'Apollon à droite, la nuque couverte de ses cheveux répandus; derrière, lyre.

℞. 14 mill. — Héli-drachme. 2 gr. 81.

353. Tête de bœuf, de face, parée de guirlandes liturgiques.

℞. ΦΩ dans une couronne de laurier.

℞. 13 mill.

ATTIQUE

ATHÈNES

Ancien style.

354. Tête casquée d'Athéna à droite, de style archaïque, le casque orné de palmettes et de feuilles d'olivier; sur le cou, cinq globules.

℞. ΑΘΕ. Chouette à droite; en haut à gauche, pousse d'olivier et croissant. Le tout dans un carré creux.

℞. 26 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 20.

355. Même description.

℞. 25 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 19.

356. Même droit (sans les globules sur le cou de la déesse).

℞. Même description.

℞. 23 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 19.

357. Même description.

℞. 23 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 20.

Nouveau style.

358. Tête d'Athéna à droite, coiffée du casque attique orné d'un acrostolium et d'un griffon bondissant. Grènetis.

℞. A | ΘΕ. Chouette sur une amphore couchée marquée d'un Γ. Dans le champ, noms de magistrats ΕΠΙ | ΓΕΝΗ et ΣΩΣΑΝ | ΔΡΟΣ (à droite), ΕΥ | ΜΗ (à gauche). A la droite de la chouette aigle sur un foudre. A l'exergue, Λ Ρ (?) Le tout dans une couronne d'olivier.

℞. 29 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 68.

359. Même droit.

℞. A | ΘΕ. Chouette sur une amphore marquée d'un Κ. Dans le champ, noms de magistrats: ΚΤΗ | ΞΙ (à gauche), ΕΥ | ΜΑ (à droite); à la droite de la chouette, ΠΡ, à sa gauche, Victoire. Le tout dans une couronne d'olivier.

℞. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 51.

ELEUSIS

360. Triptolème, à demi nu, à gauche sur son char traîné par un serpent ailé, tenant l'épi de blé dans sa main droite.

℞. [E]ΛΕΥΣΙ. Porc à droite, sur le *bacchos*.

Æ. 16 mill.

EGINE

361. Tortue, à multiples écailles.

℞. A | I dans les deux compartiments supérieurs d'un carré creux divisé en quatre parties; une ligne diagonale sépare en deux triangles le quatrième compartiment.

℞. 23 mill. — Statère. 12 gr. 10.

PÉLOPONNÈSE

CORINTHE

362. Pégase volant à gauche. Au-dessous, ♀.

℞. Tête de Pallas à gauche, coiffée du casque corinthien à couvre-nuque et parée d'un collier de perles; derrière, dans le champ, osselet.

.R. 21 mill. — Statère. 8 gr. 61.

363. Même droit.

℞. Même type. Devant, 1. Derrière, Victoire, à gauche, portant des bandelettes.

.R. 21 1/2 mill. — Statère. 8 gr. 46.

364. Même droit.

℞. Même tête. Derrière, monogr., n° 31, p. 320 et hermès.

.R. 21 1/2 mill. — Statère. 8 gr. 25.

365. Même droit.

℞. Même tête, la calotte du casque couronnée de laurier. Derrière, aigle debout à gauche, retournant la tête.

.R. 21 mill. — Statère. 8 gr. 61.

366. Même droit.

℞. Tête à gauche d'Aphrodite, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un collier. Derrière, Δ dans une couronne de laurier.

.R. 15 mill. — Tétrobole. 2 gr. 51.

367. Même droit.

℞. Tête d'Aphrodite à gauche, les cheveux retenus par un saccos noué comme un diadème, parée de boucles d'oreilles et d'un collier.

.R. 14 1/2 mill. — Tétrobole. 2 gr. 72.

368. Même droit.

℞. Tête d'Aphrodite à gauche, parée de boucles d'oreilles et

d'un collier, les cheveux tressés et relevés, retenus par un large bandeau. Devant κ . Derrière, Π .

\mathcal{R} . 14 mill. — Tétrobole. 2 gr. 74.

369. Même droit.

\mathcal{R} . Pégase marchant au pas à gauche ; il a des ailes recroquevillées. Sous sa jambe antérieure droite, \mathbf{A} ; sous sa jambe postérieure droite, \mathbf{P} .

\mathcal{R} . 11 mill. — Obole(?) 0 gr. 85.

370. Même droit.

\mathcal{R} . Δ | 1. Trident (sans hampe). A droite, dans le champ, fruit. \mathcal{A} . 13 mill.

SICYONE

371. Chimère en arrêt à droite ; entre ses pattes : $\Sigma\mathbf{E}$.

\mathcal{R} . Colombe volant à droite. Entre son aile droite et sa queue, en différent, un arc. Le tout dans une couronne de laurier.

\mathcal{R} . 24 mill. — Statère. 12 gr. 17.

372. Chimère courant vers la gauche ; entre ses pattes : $\Sigma\mathbf{E}$; au-dessus de sa croupe, couronne de laurier.

\mathcal{R} . Colombe volant, à gauche. Devant sa poitrine, 1. Le tout dans une couronne de laurier.

\mathcal{R} . 25 mill. — Statère. 11 gr. 92.

373. Même droit, sans la couronne.

\mathcal{R} . Même description.

\mathcal{R} . 20 mill. — Drachme. 5 gr. 83.

374. Même description.

\mathcal{R} . Colombe volant à gauche ; devant son cou, 1.

\mathcal{R} . 17 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 74.

375. Même chimère, entre ses pattes, $\Sigma\mathbf{1}$.

\mathcal{R} . Colombe volant à gauche.

\mathcal{R} . 16 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 83.

376. Chimère en arrêt, à droite; entre ses pattes, ΣΙ.

R. Colombe volant à droite.

R. 17 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 86.

ELIS

377. Buste lauré de Zeus, à droite. Grènetis.

R. $\overline{\text{F}}\overline{\text{A}} \mid \Lambda\text{EI} \mid \Omega\text{N}$ en trois lignes, dans une couronne d'olivier.

A l'exergue, E.

Æ. 20 mill.

MESSÈNE

378. Tête de Déméter à droite, couronnée d'épis, sa chevelure mollement nouée au-dessus de la nuque que couvrent quelques tresses défaites.

R. ME. Zeus *Ithomates*, nu, à droite, l'aigle sur la main gauche, tendue en avant, la main droite brandissant le foudre. Dans le champ, à gauche, ΔΙΙΑΣ (de haut en bas); à droite, trépied.

Æ. 21 mill.

ARGOS

379. Protomé de chien bondissant et aboyant, à droite.

R. A et K | Y | Θ | Y | ΚΛΕΟΣ. Au centre, en différent, une chouette. Le tout dans un carré creux.

R. 18 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 65.

380. Même type, à gauche.

R. A et E | ΠΙ | ΚΡ | Α | ΤΕ ΟΣ. Au centre, en différent, étoile fleuronnée. Le tout dans un carré creux.

R. 15 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 42.

ARCADIE

381. Zeus *Aphesios* trônant à gauche, le torse nu, les jambes serrées dans un manteau, s'appuyant de la main gauche à un long sceptre, tendant en avant sa main droite, de laquelle s'envole l'aigle.

℞. A R || I < A X (*sic*). Tête d'Artémis à droite, parée d'un collier de perles, les cheveux lisses, noués par derrière en une seule masse qui tombe sur la nuque. Le tout dans un carré creux.

℞. 14 mill. — Hémidrachme. 3 gr. 06.

382. Même droit (plus flou).

℞. $\begin{array}{c} P \\ A \end{array} | \begin{array}{c} A \\ K \end{array}$. Tête diadémée d'Artémis à gauche, les cheveux roulés autour de la tête, l'oreille ornée d'une perle et le cou d'un collier. Le tout dans un carré creux.

℞. 15 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 90.

CRÈTE

CNOSSE

383. Tête d'Héra à gauche, coiffée du calathos à fleurons, les cheveux répandus sur la nuque et le cou, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles.

℞. ΚΝΩΣΙΩΝ (à l'exergue). Labyrinthe; au-dessus, globule; à gauche et à droite: A | P, fer de lance et foudre.

℞. 23 mill. — Statère. 10 gr. 79.

384. *Claude*. — TI CLAVDIVS CAESAR AVG GERMANI... Tête de Claude à gauche. ℞. ... [MESSALIN]A CAPITONE ET CYTHERON[TE II VIR.] Buste de Messaline à droite.

Æ. 20 1/2 mill.

GORTYNE

385. Europe, vêtue d'une longue tunique, son peplos roulé autour des jambes, assise à droite sur le tronc d'un vieux saule, dans une attitude d'accablement.

℞. ♄ | ΟΖΜΥΤΡΟΓ. Taureau, à droite, vu de trois quarts, retournant la tête à gauche. Grènetis.

℞. 24 1/2 mill. — Statère. 11 gr. 51.

LYTTOS

386. Tête laurée de Zeus à droite; dans le champ, à droite, ME (ou $\begin{array}{c} \omega \\ \Sigma \end{array}$). Grènetis.

Ῥ. ΑΥΤΤΙ | ΩΝ. Aigle à droite, les ailes éployées. Dans le champ, entre les pattes de l'aigle: $\frac{\omega}{z}$; à droite, tête de sanglier.
Æ. 18 mill.

EUBÉE

Monnayage fédéral.

387. Tête à gauche de la nymphe Eubœa, parée de boucles d'oreilles, les cheveux relevés.

Ῥ. ΕΥ (en haut). Tête de bœuf, orné de la guirlande des victimes destinées au sacrifice, de trois quarts à droite. Dans le champ, à droite, grappe de raisin.

Ῥ. 18 mill. — Drachme. 3 gr. 79.

CHALCIS

388. Tête d'Aphrodite à droite, les cheveux relevés, parée de boucles d'oreilles et d'un collier.

Ῥ. Χ | ΑΛ. Aigle à droite, dévorant un serpent; au-dessous, trophée (vu de profil). Aire concave.

Ῥ. 17 mill. — Drachme. 3 gr. 67.

HISTIAEA

389. Tête de ménade, à droite, les cheveux relevés et couronnés de pampres et de grappes, parée de boucles d'oreilles et d'un collier.

Ῥ. ΙΣΤΙ (en bas). Taureau passant, à droite, devant un pampre chargé de deux grappes. Devant lui, dans le champ, flambeau.

Ῥ. 17 mill. — Drachme. 3 gr. 66.

390. Même tête (autre style).

Ῥ. Même légende et même type. A droite, dans le champ: monogr., n° 32, p. 320.

Ῥ. 16 mill. — Drachme. 3 gr. 20.

391. Même pièce. Variété de coin.

Ῥ. 16 mill. — Drachme. 3 gr. 37.

CYCLADES

NAXOS

392. Tête barbue de Dionysos couronné de lierre, à gauche.
 R. [N] | A. Canthare orné de deux feuilles de lierre. Au-dessus,
 grappe.

Æ. 10 1/2 mill.

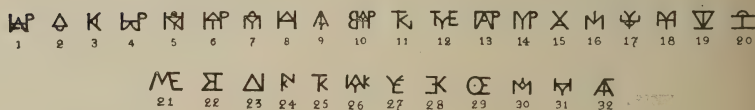
PAROS

393. Tête d'Artémis à droite, les cheveux relevés et serrés
 par de fines bandelettes entrecroisées. Derrière, dans le champ,
 symbole incertain (ou bavure?).

R. ANAΞIK || ΠΑΡΙ. Bouc à droite.

Æ. 22 mill. — Didrachme. 7 gr. 78.

MONOGRAMMES DE LA GRÈCE CONTINENTALE



NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'ÈRE

D'ALEXANDRE LE GRAND EN PHÉNICIE

I

M. René Dussaud a récemment publié une intéressante monographie sur *L'Ère d'Alexandre le Grand en Phénicie*¹. Il y confirme, dans ses points essentiels, une thèse que j'avais développée dans deux mémoires antérieurs², mais s'en écarte sur deux points en apparence secondaires.

Ses arguments ne m'ont point convaincu pour les questions en litige. L'auteur accepte trop facilement, comme démontrées, certaines allégations discutables de savants historiens, concernant les faits et gestes du conquérant et des généraux qui, après sa mort, se disputèrent les provinces de son immense empire. Il ne tient pas suffisamment compte des données fournies par la numismatique phénicienne, — peut-être par suite d'une connaissance encore imparfaite de quelques-unes de ses séries, — qui est cependant la seule capable de trancher les problèmes controversés.

Tant que les historiens n'ont eu recours, pour décrire les événements survenus en Phénicie, durant les quatre siècles

1. *Rev. numism.*, 1908, pp. 445-454.

2. J. Rouvier, *Rev. des Études grecques*, 1899, pp. 362-381 et *Rev. numism.*, 1903, pp. 239-251.

antérieurs à l'ère chrétienne, qu'aux récits des auteurs anciens, et aux données restreintes de l'épigraphie orientale, leurs récits ont présenté des lacunes multiples et parfois aussi des assertions plus ou moins risquées. Certains d'entre eux ne se sont même pas fait faute d'échafauder hypothèses et conjectures, quand les documents leur faisaient défaut. Quelques-unes de leurs affirmations méritent donc d'être accueillies avec une extrême réserve.

Les travaux d'ensemble publiés sur la numismatique phénicienne, notamment les remarquables ouvrages de mon éminent maître et ami, M. Ernest Babelon, et ceux de savants estimés, MM. Six, Barclay V. Head, Imhoof-Blumer, J. N. Svoronos, etc., après lesquels il me sera permis de rappeler mes divers mémoires, ont fourni à l'histoire de la Phénicie quelques éléments nouveaux, matière à compléments inespérés ou à rectifications importantes.

Ce serait néanmoins se méprendre gravement, que de croire à l'inutilité de nouvelles recherches sur ces divers sujets. La période à laquelle se rapporte l'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie, celle des guerres interminables des diadoques, qui aboutit à la fondation des célèbres royaumes de Syrie et d'Égypte, est encore particulièrement obscure. Il y a donc intérêt majeur pour l'histoire, à étudier et à discuter à fond tous les documents qui la concernent. Ceux que nous fournissent les émissions monétaires des ateliers phéniciens ont été jusqu'ici relativement peu étudiés, en dehors de quelques rares spécialistes. Ce sont ces documents que j'utiliserai de préférence pour justifier à nouveau les conclusions de mes précédents mémoires, concernant le point de départ de l'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie, et la répartition chronologique des didrachmes attiques à types autonomes des anciens rois de Tyr.

II

Je n'ai pas à reproduire ici les arguments qui m'ont conduit à admettre l'existence d'une ère d'Alexandre le Grand en Phénicie. Les premiers ne constituaient que de sérieuses présomptions en faveur d'une hypothèse, que mes travaux les plus récents ont métamorphosée en réalité. Cette ère est en effet devenue indiscutable le jour où j'ai découvert une preuve certaine de son existence, en interprétant par le système de numération grecque, dite alphabétique, les initiales grecques inscrites au revers du monnayage alexandrin d'Arados et de Sidon¹. Je pus ainsi montrer que les dates des tétradrachmes sidoniens de cette série portant la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ, et se rapportant nécessairement au règne de Philippe Arrhidée, appartenaient à l'ère d'Alexandre le Grand.

M. René Dussaud a adopté mes conclusions à ce sujet. Mais, il fixe le point de départ de cette ère à une année antérieure.

L'année macédonienne était comprise entre le 1^{er} octobre d'une année, et le 30 septembre de l'année suivante. Si, l'ère d'Alexandre a été instituée après la bataille d'Issos (novembre 333 a. C.), — comme je le soutiens, — sa première année a dû effectivement commencer à une époque antérieure au 1^{er} octobre 333. Dans cette hypothèse, les trois dates : ans 13, 15 et 16, inscrites sur les tétradrachmes précités de Philippe Arrhidée, rapportées à l'ère chrétienne, correspondraient aux années 321/320, 319/318 et 318/317 a. C., toutes comprises pendant le règne de ce prince. On sait que le frère du conquérant macédonien

1. Ces monnaies sont soigneusement décrites dans un manuscrit inédit, du *Corpus numorum phœnicorum*, dans lequel j'ai remanié, corrigé et complété mon ancienne *Numismatique des villes de Phénicie*.

lui succéda sur le trône, en juillet 323, et fut assassiné en novembre 317 a. C.

Mais ce système soulève une grave difficulté sur laquelle j'ai loyalement appelé l'attention. Comment expliquer l'émission de tétradrachmes sidoniens, portant la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, avec les dates des ans 12 et 13, correspondant avec l'ère chrétienne aux années 322/321 et 321/320, postérieures à l'avènement de Philippe Arrhidée au trône de Macédoine ? Faute d'interprétation satisfaisante, je me suis borné à signaler le fait, laissant à d'autres, plus habiles, le soin de l'expliquer un jour. Trop affirmatif, M. René Dussaud n'a pas hésité à conclure à ce sujet : « D'explication on n'en peut trouver, sinon que la vérification escomptée ne réussit pas, et que la date initiale 333/332 a. C. est mal choisie. »

L'existence de tétradrachmes sidoniens, à types alexandrins, également datés de l'an 13 = N, mais les uns avec la légende d'Alexandre, les autres avec celle de Philippe, son successeur est, pour mon savant ami, une preuve péremptoire du changement de règne en l'an 13 de l'ère à déterminer. Comme Alexandre le Grand est mort dans la treizième année de son règne, il s'ensuivrait que l'ère d'Alexandre, inscrite sur les monnaies à types alexandrins d'Accho, de Sidon et d'Arados, part du début du règne de ce roi, soit de l'année 336 a. C.

Cette séduisante hypothèse, quoique fragilement édifiée sur une simple coïncidence de dates, semble de prime abord confirmée par l'absence de tétradrachmes datés, dans cette série, avant l'an 4. Toutefois, elle ne résiste pas aux objections d'une critique impartiale.

1^o Avec l'origine de l'ère d'Alexandre placée après la bataille d'Issos, on ne s'explique guère l'inscription tardive, vers le milieu du règne de Philippe Arrhidée, de sa légende

sur son monnayage sidonien. Une difficulté analogue, *concernant la fin de son règne au lieu de son début*, se présente dans le système qui reporte cette origine à l'année 336 a. C., date de l'avènement d'Alexandre au trône de Macédoine. Cette dernière hypothèse deviendrait indiscutable si la légende de Philippe figurait sur tous les tétradrachmes qui auraient été émis à Sidon, pendant la durée de son règne, soit depuis l'an 13 (juillet-octobre 323) jusqu'à l'an 20 (octobre-novembre 317 a. C.) inclusivement. Or, les tétradrachmes sidoniens des années 17, 18 et 20 portent la légende d'Alexandre. Comment expliquer, avec le système de mon estimable contradicteur, la disparition du nom de Philippe sur son monnayage, à partir du 1^{er} octobre 320 a. C., plus de trois ans avant la mort de ce prince? Ne serais-je pas en droit, reprenant les propres expressions de M. René Dus-saud, en substituant simplement la date 336 à celle de 333, d'affirmer : « D'explication, on n'en peut trouver, sinon que la vérification escomptée ne réussit pas, et que la date initiale de 336 est mal choisie. »

Il me semble préférable de risquer une interprétation.

Dans les deux systèmes en discussion, existe une période, exactement de même durée — correspondant à la moitié du règne de Philippe Arrhidée — durant laquelle on est réduit à des conjectures pour expliquer la substitution de la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ à celle du prince régnant. Cependant, tout bien pesé, je trouve plus satisfaisant le système qui admet l'émission tardive, mais continuée jusqu'à la mort de Philippe, de tétradrachmes portant sa légende, que celui d'une émission des mêmes espèces, dès son avènement, définitivement supprimée vers le milieu de son règne. Dans le premier cas, la singularité apparente est passible d'une interprétation rationnelle. Le nouveau souverain, après s'être prudemment abrité, pendant plusieurs années, sous le

prestige du nom de son glorieux prédécesseur, n'aurait fait frapper, à Sidon, des monnaies pourvues de sa légende, qu'assez tardivement, lorsque son pouvoir ne lui semblait plus discuté ! Impossible de donner une explication aussi plausible pour le second système !

2° L'absence de tétradrachmes et statères alexandrins, frappés par des ateliers monétaires phéniciens, avec les dates antérieures à celle de l'an 4, ne prouve nullement qu'il faille assimiler cette dernière à l'année 333/332 a. C., durant laquelle les villes de Phénicie : Arados, Byblos-Gébal, Sidon, etc. effectuèrent leur soumission. En pareil cas, il ne devrait exister aucun tétradrachme alexandrin, sans date, manifestement émis par ces ateliers à une époque antérieure à l'an 4. Or, ces tétradrachmes existent au moins à Arados. Ils proviennent même de trois coins différents, indices de 3 émissions distinctes. Le premier, de type plus archaïque que celui de l'an 4, porte les mêmes initiales phéniciennes, $\text{Ⲁ} \text{Ⲩ}$, que les espèces frappées par les rois phéniciens de cette métropole, durant la période pré-alexandrine. Le second est de même style que celui de l'an 4. Le troisième ne diffère du précédent que par l'absence du dossier au trône de Zeus. Voilà donc bien à Arados, trois émissions de tétradrachmes sans dates qui combleraient à merveille les prétendues lacunes des 3 premières années de l'ère d'Alexandre, inaugurée en 333/332 a. C. !

A Sidon et à Accho, il existe également des monnaies alexandrines non datées, frappées sur de nombreux coins différents, et contemporaines des précédentes. Leur répartition chronologique laisse un peu plus de prise à la discussion. En effet, les plus basses dates inscrites sur le monnayage alexandrin de ces deux villes sont celle de l'an 5 à Accho, et celle de l'an 7 à Sidon¹.

1. Le tétradrachme de l'an A (an 1) que j'avais publié d'après Muller : NA, 1420, et Mionnet : I, 536, 312, n'existe pas et est dû à une erreur de lecture. Les tétra-

3° Les émissions monétaires de la période préalexandrine, comme les monuments épigraphiques, démontrent l'usage traditionnel, en Phénicie, d'établir la chronologie d'après les années de règne du grand roi de Perse, suzerain de la Province, et d'après celles des dynastes locaux. Après la défaite de Darios III Codoman à Issos, il est donc logique d'admettre qu'en passant sous la domination d'Alexandre le Grand, la Phénicie substitua, par ordre, l'ère de son vainqueur au comput du dernier Achéménide : substitution d'autant plus facile que la conquête macédonienne fut considérée par la Phénicie comme une véritable délivrance¹. Peu importait à cette contrée, la date de l'avènement de son nouveau maître au trône de Macédoine. Elle ne reconnaissait sa domination que depuis son triomphe à Issos, qui avait affranchi la province du joug odieux des Perses. Il eût donc été étrange que la Phénicie commençât la nouvelle ère en l'an 4 !

En Orient d'ailleurs, où traditions et coutumes ont tant d'analogies, même dans les régions les plus éloignées les

drachmes des ans H (an 7) et O (an 8) n'existent pas davantage. Vérification faite, ces 2 pièces portent non des lettres grecques, mais les lettres phéniciennes « Heth » et « Teth » qui ressemblent aux deux lettres grecques avec lesquelles elles ont été confondues.

Avant d'inscrire les dates sur les monnaies alexandrines par le système alphabétique grec, l'atelier de Sidon les a inscrites d'après le système alphabétique phénicien. Le premier commence à Sidon avec la lettre K — an 10, le second est représenté par la série continue des lettres « Zain », « Heth », « Teth » et « Iod », qui, par leur rang dans l'alphabet phénicien, correspondraient aux années 7, 8, 9 10. Pour cette dernière année, on aurait la date alphabétique, représentée à la fois par une lettre phénicienne « Iod », et une lettre grecque K. Ce serait donc en l'an 10 que le système alphabétique grec aurait été substitué à Sidon au système alphabétique phénicien.

Je laisse aux épigraphistes phéniciens plus compétents que moi en la matière, le soin de découvrir les raisons qui ont dicté cette révolution. Aux Orientalistes, il appartient également de rechercher s'il existe d'autres exemples du fait que je signale, et de discuter si les Grecs ont emprunté aux Phéniciens leur système de numération alphabétique, ou si l'inverse a eu lieu.

1. Droysen, *Hist. Hellén.*, I, 303.

unes des autres et se perpétuent presque sans modifications pendant une longue suite de siècles, il n'est pas inutile de constater que les mêmes causes ont dû engendrer des effets identiques. J'ai rappelé, dans un autre travail, d'après Oppert, qu'une autre ère d'Alexandre fut en usage à Babylone. Son début fut fixé au 1^{er} Nisan (avril) 330 a. C., correspondant à la prise de Persépolis. Cette constatation suffit à démontrer que l'ère du même roi en Phénicie n'a pu avoir d'autre point de départ que l'année 333/332 de la victoire d'Issos.

Ultérieurement, les villes phéniciennes observeront une tradition analogue pour leurs multiples ères locales, n'ayant souvent laissé d'autres traces que les dates inscrites sur leur monnayage local. Ces ères, qu'elles inaugureront successivement, auront toujours pour point de départ quelque événement mémorable de leur histoire.

III

On ne peut admettre d'un côté l'existence de l'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie, et nier d'autre part son usage simultané dans toutes les cités phéniciennes, et en particulier dans celles pourvues d'ateliers monétaires : Arados, Sidon et Accho. Tyr, placée par sa situation géographique entre ces deux dernières, l'a donc sûrement adoptée comme ses voisines. Par suite, prouver que Tyr a émis des espèces monétaires, avec dates inscrites, à cette époque, revient à démontrer également : 1^o que ces dates appartiennent à l'ère d'Alexandre le Grand ; 2^o qu'en Phénicie, pareilles dates, représentées en caractères phéniciens, en lettres phéniciennes ou en lettres grecques, ont figuré simultanément sur des monnaies à types variables, autonomes ou alexandrins.

Comme Arados et Sidon, durant la période alexandrine, dans le cours du iv^e siècle a. C., Tyr frappa d'abondantes séries monétaires aux types autonomes de ses rois phéniciens. En passant sous le sceptre des Lagides, elle frappa encore de merveilleuses séries au types de divers rois d'Égypte, que seule vint interrompre l'annexion de la Phénicie au royaume d'Antioche III le Grand. Est-il croyable que, durant la période intercalaire, cette ville ait été privée de tout droit de monnayage ? Telle serait en effet la conclusion imposée par le rejet après 275 a. C., comme le propose M. René Dussaud, après d'autres numismates, des didrachmes attiques aux types des anciens rois de Tyr. Car, il n'y aurait eu d'exception que pour la frappe temporaire d'un chalque et d'un tétradrachme à types alexandrins, vers 296/297 a. C¹. Je n'hésite pas à donner une réponse négative.

Après sa soumission à Alexandre, Tyr ne tarda pas à recouvrer son ancienne prospérité. Elle devint la place d'armes macédonienne sur cette côte, et, ainsi qu'il est permis de le supposer, une des stations permanentes de la flotte². Pourquoi n'aurait-elle jamais, durant un demi-siècle, joui de privilèges accordés par Alexandre et ses successeurs immédiats, à Arados, à Sidon et à Accho, cités phéniciennes dont l'importance ne pouvait être notablement supérieure à la sienne ?

IV

Avant de discuter les arguments qui plaident en faveur de la frappe à Tyr, entre 332 et 295 a. C., des didrachmes

1. Dans ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, n° 1820, j'avais classé à Tyr, un tétradrachme de Philippe Arrhidée. Une étude plus approfondie du monogramme inscrit au revers, devant Zeus, m'a prouvé que cette pièce a été frappée dans un autre atelier monétaire.

2. Droysen. *Hist. Hellén.*, I, p. 295.

attiques, aux types de ses anciens rois phéniciens, il me faut séparer en deux groupes, ainsi que je l'avais fait dans ma première étude sur l'ère d'Alexandre, ces pièces, suivant que leurs dates sont accompagnées ou non de lettres phéniciennes. Le second groupe portant des dates de l'an 23 à l'an 37, relève seul réellement de l'ère d'Alexandre.

Un argument péremptoire oblige à distraire le premier groupe de ce classement¹. Les didrachmes qui le composent se subdivisent forcément en trois séries différentes, caractérisées par une date phénicienne, précédée de l'une des lettres phéniciennes 9, 47 et 37. La première n'a que la date I; la seconde a les dates I, II et III; enfin la troisième possède les dates I, II, III et IIII. Ces séries renfermant les mêmes dates ne peuvent avoir été simultanées: elles ont donc été successives. *Par suite leurs dates n'appartiennent pas à l'ère d'Alexandre. Pour le même motif, elles ne peuvent être rattachées* comme l'ont proposé MM. Six, Barclay V. Head, J. N. Svoronos et R. Dussaud, *à la première ère de Tyr, 275 a. C.* Suivant toute probabilité, elles correspondent soit aux années de règne de dynastes vassaux soit à celles d'exercices de magistrats autonomes.

Cette conclusion est trop grave par ses applications au domaine de l'histoire, pour ne pas avoir besoin d'être confirmée par d'autres arguments complémentaires. Ceux-ci permettront de démontrer: 1° que les didrachmes attiques de ces trois séries remontent véritablement à la période 332-326/325 a. C.; 2° qu'ils ne constituent pas une anomalie

1. Ce travail était entièrement rédigé quand M. Ern. Babelon a bien voulu me communiquer les bonnes épreuves de son *Traité des monnaies grecques et romaines*, où il soutient une idée analogue, distingue les 2 groupes de didrachmes tyriens, dont le premier, plus ancien, ne porte pas de dates appartenant à la même ère, et les classe, pour d'autres raisons, à peu près à la même période chronologique, fixée par moi-même. Je suis heureux de constater sur cette question capitale, que, une fois de plus, je me trouve pleinement d'accord, avec la doctrine de l'éminent professeur de numismatique ancienne au Collège de France.

singulière, par rapport au monnayage contemporain des deux autres cités phéniciennes Arados et Sidon, qui avaient également frappé des espèces monétaires pendant la période préalexandrine.

1° La répartition du premier groupe de didrachmes tyriens, pourvus des lettres phéniciennes 9, 4 ou 3, dans les premières années qui suivirent la conquête d'Alexandre, est pleinement justifiée par les remarques suivantes :

a) Ces pièces sont de *poids attique*. Or, l'étalon attique n'a été employé, dans les émissions monétaires de Tyr, qu'*après* sa soumission au conquérant macédonien. Dès le III^e siècle, *tout* le monnayage royal, à l'effigie des rois d'Égypte, comme *tout* le monnayage autonome pourvu des symboles (massue, murex) ou des monogrammes de Tyr, est *sans exception de poids phénicien*, déjà antérieurement adopté pour le monnayage des anciens rois de Tsor, sous la suzeraineté des Achéménides.

b) Les types monétaires et le style d'exécution de ces didrachmes rappellent si étroitement les pièces similaires qui ont été émises dans les dernières années avant la prise de Tyr par Alexandre, qu'on ne peut supposer, entre la frappe des pièces préalexandrines et celle des didrachmes attiques, un intervalle supérieur à 20 années. Ces diverses séries se sont très probablement succédé les unes aux autres sans interruption. Je rappelle, pour mémoire, la valeur capitale que j'ai attribuée¹ à la présence du *cercle cordelé* sur les faces des pièces de ces séries. Ce cercle cordelé est remplacé par un cercle de grènetis sur les didrachmes plus récents du second groupe.

c) Le maintien par Alexandre, après la prise de Tyr, du type monétaire de ses rois phéniciens, a été certainement

1. J. Rouvier, *Rev. étud. gr.*, 1899, p. 377.

dicté comme mesure politique de transition. De semblables motifs n'auraient pu exister soixante ans plus tard, après 275 a. C., quand Tyr était passée depuis une vingtaine d'années sous la domination des Lagides.

d) Loin d'infirmier cette thèse, l'existence constatée de nombreux exemplaires fourrés, dans les séries précitées de didrachmes attiques, la confirme pleinement. Dans la numismatique ancienne, les pièces fourrées sont moins rares durant les époques troublées par les invasions étrangères, les guerres prolongées et les autres calamités sociales.

2° L'hypothèse d'une période de transition, constituée par les premières années après la conquête macédonienne, et caractérisée par la conservation partielle d'un monnayage à types autonomes, mais de poids attique, repose exclusivement sur des arguments numismatiques. Seule, elle peut expliquer, avec l'émission à Tyr des didrachmes attiques du premier groupe, celle des monnaies contemporaines à types également préalexandrins, représentées à Arados, par des tétroboles et des oboles attiques, que j'ai attribuées à Straton, fils de Gérostrate¹, et à Sidon par des oboles attiques, frappées par des dynastes locaux².

Ces espèces, toutes de petits modules, n'ont pu servir qu'aux transactions locales. On ne connaît pas de divisions supérieures de mêmes types, qui auraient dû servir au commerce extérieur. Elles n'ont jamais existé, ayant été remplacées par les émissions locales de tétradrachmes et statères alexandrins, de poids et types identiques à ceux qui avaient cours dans toute l'étendue de l'empire d'Alexandre.

Cette période de transition fut de courte durée, d'une dizaine d'années au plus. Lorsqu'elle prit fin, le monnayage attique à types autonomes fut remplacé par les divisions

1. *Numism. des villes de la Phénicie*, n^{os} 106 et 107.

2. *Ibid.*, n^{os} 1166, 1168 et 1170.

inférieures du monnayage alexandrin, tridrachmes, trioboles, oboles et chalques, à Arados ; drachmes et oboles, à Accho ; oboles, demi-chalques et leptons, à Sidon ; ainsi s'explique leur rareté relative par rapport aux tétradrachmes alexandrins des mêmes séries.

J'ai insisté à dessein sur la signification importante de ce monnayage de transition, à types préalexandrins. Malgré l'absence de tout autre document historique, il implique clairement, malgré les assertions contraires des historiens qui ignoraient ces particularités numismatiques ¹, qu'Alexandre, aussitôt après la soumission de la Phénicie, se comporta à l'égard des villes d'Arados, de Sidon, de Tyr, etc. comme il venait de le faire pour les autres provinces de l'empire Achéménide, déjà tombées en son pouvoir : la Cilicie et la Coélé Syrie, par exemple. De même qu'il conserva, provisoirement au moins, l'organisation administrative d'usage traditionnel dans ces contrées, en nommant Balacros, fils de Nicanor, satrape de Cilicie, Menon, fils de Kerdimmas, satrape de Coélé Syrie ², etc., de même, il dut instituer des dynastes locaux dans les principales cités phéniciennes ³.

V

La second groupe daté de didrachmes attiques de Tyr, à mêmes types autonomes, mais à cercle de grènetis sur les deux faces, est plus récent de quelques années que le premier groupe. Les analogies incontestables de ce second groupe avec le premier le font logiquement classer dans la

1. Par exemple Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 302.

2. Arrien : II, 12-13 ; III, 6. — Diodore Sic., XVIII, 22. — Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 276.

3. Voir pour le maintien de la royauté à Tyr après 332 a. C., J. Rouvier, *Rev. Ét. gr.*, 1899, p. 377.

la période 332 à 295 a. C. C'est donc à tort que M. J. N. Svoronos les rejette entre 288 et 275 a. C., et que M. René Dussaud place leur émission entre 254/253 et 240/239 a. C.

La succession régulière de leurs dates implique évidemment qu'elles appartiennent à une ère : cette ère ne peut être que celle d'Alexandre le Grand en Phénicie ¹.

Avec le début de cette ère en 333/332 a. C., les dates 23 à 37 de ces didrachmes correspondraient à la période 311/310 à 297/296 a. C. ; avec le début de la même ère en 336 a. C., ces dates correspondraient à la période 314/313 a. C., à 300/299 a. C.

Comme, suivant toute probabilité, le second groupe a été émis à Tyr sous la domination du même suzerain, la première période reste seule acceptable. Au témoignage de Diodore de Sicile (XIX, 105 ; XX, 413 ; XXI, 1, 5) et de Plutarque (*Démétrius*, 32), de 311 à 297 a. C., en effet, Tyr fut constamment au pouvoir d'Antigone et de son fils Démétrios, regardés comme les successeurs légitimes d'Alexandre le Grand. La frappe du didrachme de l'an 23 coïnciderait en ce cas avec la paix de 311 a. C., qui reconnaissait Antigone comme roi de l'Asie entière, et serait parfaitement justifiée comme tête de série, au début d'une période de tranquillité succédant à une période de troubles et de désordres continus.

L'attribution à la période 314/313-300/299 a. C., soulèverait de sérieuses objections. En 314, Tyr s'était rendue à Antigone : en 312, elle était retombée entre les mains de Ptolémée Soter, pour être bientôt reannexée aux états d'Antigone. Comment concilier ces mutations si rapprochées

1. Inutile de combattre les arguments de M. J. N. Svoronos qui attribue ces dates à une ère d'Égypte de Ptolémée I Soter. Ce système est infirmé par les mêmes arguments que j'ai fait valoir (J. Rouvier, *L'ère d'Alexandre en Phénicie*, dans *Rev. ét. gr.*, 1899, p. 370 s.) contre le rattachement de ces mêmes dates à l'ère des Séleucides.

de suzeraineté et les vicissitudes inévitables, consécutives à ces événements politiques, avec la succession régulière des didrachmes tyriens du second groupe ?

La réapparition, en 311/310 a. C., d'espèces monétaires, de poids attique et de types préalexandrins, comporte obligatoirement, entre autres significations, la reconnaissance simultanée par le suzerain de divers privilèges, en particulier d'une *autonomie* complète ou partielle, confirmée ou accordée à nouveau à Tyr, en cette même année. A défaut de documents positifs, faisant connaître les motifs pour lesquels Antigone aurait témoigné une aussi insigne bienveillance à l'antique métropole phénicienne, il me sera permis de recourir à ce sujet à certaines conjectures. J'en discute-
rai ensuite la valeur réelle des objections que l'on pourrait baser sur le silence des historiens ou leurs contradictions concernant cet événement capital.

Deux causes principales durent, sans nul doute, dicter à Antigone ces mesures politiques.

1^o Tyr était devenue une place forte de premier ordre. Ses aménagements spéciaux, en vue de résister aux brusques attaques d'un puissant ennemi, remontent au moins à l'année qui suivit sa prise par Alexandre. En 331 a. C., c'est de Tyr où il avait concentré son armée, que le fameux conquérant partit pour se diriger sur l'Euphrate ¹. En 314, cette ville, défendue par les Égyptiens, ne fut contrainte à capituler par Antigone, qu'après un blocus d'un an et 3 mois qui la réduisit à la plus affreuse disette ². Sa possession par un chef d'état était considérée comme un appoint aussi redoutable qu'une vaillante armée. Aussi, en 299 a. C., Démétrios refusa-t-il de la vendre, ainsi que Sidon, à Séleucos Nicator, devenu cependant son gendre ³.

1. Droysen, *Hist. Hélién.*, I, p. 326.

2. Diod. Sic., XIX, 51.

3. Plutarque, *Démétrius*, 32.

2° Antigone savait qu'il ne pouvait compter d'une façon absolue sur les seules fortifications de Tyr, pour la maintenir sous sa domination. L'année précédente en 312 a. C., après la défaite de Gaza, infligée par Ptolémée Soter à Démétrios, Tyr ne s'était-elle pas rendue sans combat au futur roi d'Égypte? La politique la plus élémentaire poussa donc Antigone à s'assurer définitivement la fidélité des Tyriens, en leur concédant, avec le droit de monnayage à leurs types nationaux, une certaine autonomie, complétée par d'autres précieux privilèges. Vient à l'appui de cette interprétation, la persistance d'émission régulière des didrachmes attiques à Tyr, jusqu'en 37 inclusivement de l'ère d'Alexandre, soit jusqu'en 297/296 a. C., année où la puissance asiatique de Démétrios arriva à son déclin, et où la Phénicie lui échappa pour passer au pouvoir de Séleucos Nicator, et bientôt après de Ptolémée Soter.

VI

Ce n'est pas le seul rapprochement historique que légitime l'attribution à l'ère d'Alexandre des dates inscrites sur les didrachmes attiques de Tyr. Elle fixe exactement la date probable d'événements considérables, survenus vers cette époque en Orient, et sur lesquels l'histoire possédait des données très incertaines. Telle, par exemple, la destruction de Samarie, placée en cette année par Eusèbe l'Arménien (p. 118, édit. Schœne). On ignore les circonstances qui provoquèrent cette catastrophe et celles qui en furent la suite.

Droysen a émis, sur cet événement, l'hypothèse suivante :

« Il est possible que Ptolémée, voyant Démétrios complètement absorbé dans la guerre de quatre ans, ait fait les

premières tentatives pour tirer à lui la Cœlé Syrie, et que Démétrios ait donné l'ordre de détruire Samarie, plutôt que de la laisser entre les mains de l'Égyptien. Il n'est pas douteux que Séleucos n'ait été bien vite sur les lieux pour s'approprier ce que Démétrios abandonnait ¹. »

La thèse que je défends non seulement confirme cette manière de voir, mais elle permet en outre de retracer les événements qui suivirent de près la destruction de Samarie.

Je citerai plus loin les documents numismatiques qui autorisent les importantes déductions complémentaires qui suivent :

Vers 296/295 a. C., Séleucos Nicator, déjà détenteur d'Accho depuis le traité consécutif à la bataille d'Ipsos ², enleva à Démétrios, Tyr, Sidon et une partie de la Phénicie. Ce succès du roi de Syrie fut de courte durée. Quelques mois après, Ptolémée Soter, qui était déjà en possession de Cypre, et restait toujours en querelle avec Séleucos Nicator ³ à qui Cypre, la Phénicie et la Cœlé Syrie avaient été dévolues en 301 a. C., s'empara à son tour de Tyr tout d'abord. Sidon et Accho ne tombèrent que plus tard au pouvoir du roi d'Égypte, la première vers 289/288 a. C. Dès lors la Phénicie tout entière, sauf Arados, reconnut la domination des Lagides.

Ce récit ne concorde nullement avec les données des numismatistes et des historiens sur la même période. Il me faut donc justifier mes assertions.

M. J. N. Svoronos pense ⁴ que la Phénicie appartint à Ptolémée aussitôt après la bataille d'Ipsos, en 301 a. C.

1. Droysen, *loc. cit.*, II, p. 544.

2. Niese, II, 125.

3. Diod. Sic., XXI, 1, 5. *Excerpta Vatican.*, p. 42.

4. J. N. Svoronos, *Les Monn. de Ptol. II qui portent des dates*, dans *Rev. belge*, 1901, p. 35.

Droysen place en 294 la prise de possession de cette province par Séleucos ¹. M. Théodore Reinach croit que le roi de Syrie ne s'en empara qu'en 285 a. C., après la défaite et la captivité de Démétrios ².

La plupart des historiens estiment, avec Droysen, que l'annexion de la Phénicie à l'empire des Lagides fut beaucoup plus tardive. J'avais moi-même partagé ce sentiment, sans examen, dans mes précédents travaux sur l'ère d'Alexandre. D'après ces auteurs, cette annexion remonterait à l'année 281 a. C., après la mort de Séleucos Nicator. Ptolémée Philadelphe aurait profité des troubles consécutifs à cette mort pour envahir la Syrie et s'emparer de la Phénicie et de la Cœlé Syrie jusqu'à Damas ³.

Ces affirmations ne reposent en réalité sur aucun document digne de foi : ce sont de simples conjectures. Pour apprécier le crédit qu'elles méritent, il suffit de faire appel aux historiens les plus estimés qui ont étudié cette époque.

Droysen lui-même avoue : « Sur cette guerre, nous n'avons, que je sache, aucun renseignement direct ⁴. . . . » Son savant traducteur, M. Bouché-Leclerc, recourt à une hypothèse pour excuser notre ignorance sur cette question : « Les Syro-Phéniciens ont toujours préféré la domination des Lagides à celle des Séleucides, et c'est ce qui explique que Philadelphe ait pu s'emparer de la Cœlé Syrie (et de la Phénicie) sans coup férir, si bien que l'histoire, préoccupée des faits de guerre, a oublié cette annexion pacifique ⁵. »

De prime abord, il semblerait impossible de se prononcer entre des opinions aussi dissemblables. Cette impression se modifie quand on examine les bases sur lesquelles elles ont

1. Droysen, *loc. cit.*, II, p. 547.

2. Th. Reinach, *Nécrop. roy. à Sidon*, p. 383.

3. Droysen, *loc. cit.*, II, p. 615, III, p. 248. — Stark, *Gaza*, p. 363.

4. Droysen, *loc. cit.*, III, p. 248, note 2.

5. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, p. 155.

été édifiées. Seule, celle de M. J. N. Svoronos repose sur des documents d'autorité incontestable : les monnaies datées, frappées en Phénicie, par Ptolémée Soter et Ptolémée Philadelphe. Si, pour diverses raisons, l'éminent conservateur du Cabinet numismatique d'Athènes n'a pas découvert toute la vérité, il n'en a pas moins eu le très grand mérite de l'avoir entrevue en majeure partie, et surtout, d'avoir appelé l'attention de la science sur la principale voie où cette vérité pouvait être intégralement découverte.

Avec M. J. N. Svoronos, je pense donc que la *prétendue guerre de 281 a. C. n'a jamais eu lieu*, l'occupation des contrées syro-phéniciennes par le roi d'Égypte remontant à une époque antérieure. Tout au plus, à la mort de Séleucos Nicator, Philadelphe donna-t-il une plus grande extension, dans les régions avoisinantes, à ses acquisitions territoriales, datant du début du III^e siècle avant notre ère, signalées par Diodore de Sicile ¹ et agrandies progressivement pendant les années suivantes. Tout au plus, la prétendue guerre a-t-elle pu être une simple rectification de frontières !

VII

Comment l'étude des monnaies datées, frappées en Phénicie par les deux premiers Ptolémée, peut-elle confirmer, et l'attribution des dates des didrachmes attiques de Tyr à l'ère d'Alexandre, et les applications à l'histoire, que je viens d'exposer ?

Dans son mémoire déjà cité, M. J. Svoronos a indistinctement attribué au règne de Philadelphe les monnaies ptolémaïques, datées, émises en Phénicie dans la première moitié du III^e siècle a. C. Cette répartition m'a semblé dis-

1. Diod. Sic., XXI, *Excerpt. Vatican.*, p. 42.

cutable. J'admets en effet, avec le savant numismatiste, que Ptolémée I Soter a certainement possédé la Phénicie plusieurs années avant sa mort. Comment concilier cette occupation avec l'absence de tout monnayage local à son effigie ? M. J. N. Svoronos a prévu l'importance de cette objection et tâché d'y répondre d'avance en attribuant, à titre de compensation, à Soter, toutes les séries datées de monnaies phéniciennes, plus ou moins contemporaines, alexandrines ou autres, qui cependant n'ont rien de ptolémaïque.

Comment expliquer en outre, la multiplicité de types ptolémaïques différents qui auraient été frappés à Tyr par Philadelphie ? D'après la répartition adoptée par M. J. N. Svoronos, il n'existerait pas moins de sept groupes de ces monnaies, en notant au revers, la présence ou l'absence des symboles, dates, monogrammes, etc.

D'aussi étranges singularités m'ont conduit à soupçonner une confusion probable du monnayage tyrien de Soter avec celui de Philadelphie. Dès lors, je me suis appliqué à rechercher si certains caractères de ces espèces monétaires ne permettraient pas de restituer au premier roi d'Égypte quelques-unes des séries attribuées à son fils et successeur immédiat.

Je ne conteste nullement la valeur de plusieurs des bases utilisées par M. J. N. Svoronos pour la répartition chronologique du monnayage de Philadelphie : frappe de monnaies datées ou non datées, usage de dates d'après le système grec alphabétique et d'après le système grec décadique, dates empruntées à trois ères différentes, celle de Ptolémée I Soter, celle de l'avènement de Ptolémée II Philadelphie ou années de règne de ce roi, enfin celle de la mort d'Arsinoé II Philadelphie.

Par contre, je professe des idées bien différentes : 1° sur la fixation du point de départ de l'ère de Ptolémée I Soter,

en Phénicie ; 2° sur l'attribution à Philadelphie, de deux séries, émises à Tyr et marquées du symbole de « la mas-sue », non surmontée du monogramme classique de Tyr. Une de ces séries porte des dates d'après le système grec alphabétique.

Voici les arguments qui m'ont suggéré une doctrine différente sur ces deux questions :

1° Je n'ai pas à discuter, pour l'Égypte, le point de départ de l'ère de Ptolémée I Soter, que M. Svoronos a fixé à la mort d'Alexandre IV, en 311/310 a. C., année où le fils de Lagos détint, pour la première fois, le pouvoir royal entre ses mains. Ces calculs ont d'ailleurs été établis sur l'étude de pièces datées, émises en Égypte à une époque plus tardive. Mais, pour la Phénicie, pareille base est inadmissible.

Moins familiarisé avec le monnayage de cette province, et peut-être influencé malgré lui par ses préférences doctrinales, le distingué numismate a confondu, pour les rapporter uniformément à son ère de prédilection, toutes les monnaies datées d'Arados, de Sidon, de Tyr et de Ptolémaïs-Accho. Inutile de reproduire les arguments exposés dans mes autres mémoires, et qui répartissent ces espèces monétaires, soit à l'ère d'Alexandre le Grand, soit à l'ère autonome inaugurée par Arados en 259 a. C. Je m'arrêterai encore moins à discuter l'invraisemblance qui, pour mon estimable ami, fait frapper les tétradrachmes alexandrins, émis à Sidon, avec la légende de Philippe Arrhidée, et les dates 13, 15 et 16, en 299/298, 297/296, 296/295 a. C., 18 à 22 ans après la mort de ce prince.

Ayant admis l'existence d'une ère du conquérant macédonien qui fut en usage sous la domination de ses successeurs légitimes, Antigone et Démétrios, comme aussi de Séleucos I, il m'a paru fort rationnel de penser que Ptolé-

mée I Soter, en s'emparant de la Phénicie, *dût alors inaugurer son ère personnelle et la substituer* à celle adoptée par des adversaires qu'il ne cessait de combattre.

Diverses remarques justifient ce sentiment :

a) — Certains tétradrachmes, aux types ptolémaïques, attribués par J. N. Svoronos, dans son magnifique ouvrage sur les *Monnaies de Ptolémée*, soit à Cypre¹, soit à la Palestine, ou aux Cyclades², portent les dates des années 42, 48, 49 et 50. Ces dates sont incontestablement de l'ère du premier Lagide. Leur interprétation par l'ère de Ptolémée I Soter, adoptée en Égypte, me paraît au moins aussi discutable que l'attribution à l'ère des Séleucides, primitivement admise pour le monnayage alexandrin des villes phéniciennes.

b) — La présence de dates, empruntées au système décadique, et de la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ, inscrites au revers de ces tétradrachmes, m'a conduit à les comparer à d'autres tétradrachmes, frappés à Tyr, en Phénicie, aux mêmes types et légendes, avec des dates analogues mais de l'ère de Philadelphie, de 25 à 39. Pour découvrir approximativement le début de cette ère indéterminée de Ptolémée Soter en Phénicie et à Cypre, il suffit d'assimiler d'une part la date la plus basse de l'ère de Philadelphie, soit 25, à 42, ce qui donnerait pour début de l'ère de Soter 302/301 a. C. ; ou encore d'assimiler la dernière date de cette série de Philadelphie, an 39, à l'an 50 de l'autre ère, dont le début correspondrait à 297/296 a. C.

Cette méthode de détermination, quelque imparfaite qu'elle soit, signale cependant une période de six années, dans laquelle, suivant toute probabilité, est comprise l'année initiale de l'ère de Ptolémée Soter en Phénicie. Reste à

1. *Loc. cit.*, II, p. 228.

2. *Loc. cit.*, t. II, table synopt. du règne de Philadelphie.

examiner les événements mémorables qui se sont déroulés durant cette période, pour fixer définitivement notre choix sur une date de préférence à toute autre.

Dans l'été 301, survint la défaite d'Antigone et de Démétrios, par ses adversaires coalisés, Cassandre, Lysimaque et Séleucos Nicator. Elle fut aussitôt suivie du partage des états de Démétrios entre ses heureux vainqueurs. Ptolémée avait conclu une alliance avec eux, sous condition d'obtenir pour sa part, après la victoire, la Cœlé Syrie et la Phénicie. Mais, comme il n'avait pris aucune part active à la guerre, il fut exclu du partage définitif, et malgré les engagements antérieurs, les deux provinces furent attribuées à Séleucos ¹. Le nouvel accord ne fut jamais reconnu ni par Ptolémée Soter, ni, plus tard, par ses successeurs sur le trône d'Égypte ². D'où le soin de Ptolémée, après ses succès en Phénicie, remportés et sur Démétrios et sur Séleucos Nicator, de remplacer le monnayage alexandrin par le monnayage ptolémaïque. De même, il abolit l'ère d'Alexandre le Grand au profit de son ère personnelle, dont le point de départ remonterait ainsi à la fin de 301 a. C., c'est-à-dire à l'époque où, par suite des droits primitivement concédés par ses anciens alliés, il avait pu prétendre à la possession légitime des contrées phéniciennes. Cette mesure politique constituait une justification rétrospective de sa conduite à l'égard de Séleucos, après l'avoir dépouillé de la Phénicie par la force des armes.

2° Parmi les séries monétaires, frappées à Tyr et attribuées à Ptolémée II Philadelphe, les suivantes ne sauraient être contestées :

a) — Celles qui ont, au revers, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, la massue surmontée du monogramme

1. Polybe, XXVIII, 17 ; — Diod. Sic., XXI, 1, 5.

2. Cf. Polybe, V, 67, 10. — Diod. Sic., XXX, 2.

de Tyr, sans date, ni autre monogramme. Je les classe après la première ère autonome de Tyr, entre 275 et 266 a. C. Monogramme et massue ont ici une signification analogue pour Tyr, à celle que le monogramme aradien et le palmier, ont à Arados à partir de 259 a. C., au revers des tétradrachmes alexandrins, datés, frappés par cette métropole après son autonomie.

b) — Celles qui ont, au revers, la même légende, les mêmes symbole et monogramme, avec des dates de l'ère de Philadelphie, d'après le système décadique, comprises entre 20 et 24. Elles ont été émises de 266/265 a. C., à 262/261 a. C.

c) — Celles qui ont, au revers, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ les mêmes symbole et monogramme, sans date, avec un autre monogramme à droite. M. J. N. Svoronos les croit, avec assez de vraisemblance, frappées vers 262/261 a. C.

d) — Celles qui ont, au revers, avec la même légende, les mêmes symbole et monogramme, une date du système décadique, de l'ère de Philadelphie, comprise entre 25 et 39, accompagnée, à partir de l'an 28, d'un autre monogramme. Elles ont été émises de 261/260 à 247/246 a. C.

Ces séries de Ptolémée II sont trop nombreuses et trop régulières entre 275 et 246 a. C., pour ne pas avoir immédiatement fait suite à d'autres séries, frappées entre 285 et 275, durant la première partie du règne de ce souverain.

Il existe d'autres séries monétaires, portant au revers comme symbole la massue, qui avaient été attribuées soit à Héracléopolitès d'Égypte ¹, soit à l'île de Cos ². J'ai restitué à Tyr ³ ces monnaies que j'ai recueillies en Syrie; elles pro-

1. Feuardent, *Catal. Demetrio*, nos 14, 22, 43.

2. Poole, *Ptolemies*, 9.

3. J. Rouvier, *L'ère d'Alex. en Phén.*, p. 366, note 1 (*Rev. Étud. gr.*, 1899).

venaient toutes de la campagne tyrienne. En 1901, M. J. N. Svoronos a également adopté cette classification.

Ce groupe monétaire se compose de trois catégories, ayant pour caractères communs, la présence, au revers, de la massue et de la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. La seconde catégorie porte en outre une date décadique Ζ, Η, Ο, Π, soit ans 6, 7, 15 et 16 d'une ère à discuter. Dans la troisième catégorie, cette date alphabétique est remplacée par un monogramme au-dessous de la massue.

M. J. N. Svoronos a classé les trois catégories à Ptolémée II. Mais, tandis qu'en 1901 il attribuait les dates de la seconde catégorie à l'ère de Ptolémée II, — ce qu'il maintenait en 1904¹, — dans les tables synoptiques ajoutées au t. I^{er}, du même ouvrage, le même numismate les a attribuées à la première ère de Tyr de 275, changeant la lettre Ο en Θ (an 8 !) et supprimant la date Π, an 16. Ces modifications traduisent trop clairement l'embarras dans lequel s'est trouvé le savant archéologue, pour concilier ces dates gênantes avec ses propres théories, pour que j'insiste davantage.

Seule ces trois catégories, la dernière pourvue de la massue et d'un monogramme, appartient, à mon avis, à Philadelphie. Elle doit répondre à la période 285 à 275 a. C.

La seconde catégorie porte des dates de l'ère de Ptolémée I Soter en Phénicie. En assignant pour début de cette ère, l'année 301/300 a. C., les dates 6, 7, 15 et 16 correspondraient aux années 296/295, 295/294, 287/286 et 286/285 a. C. Or, Ptolémée Soter est précisément mort en 285 a. C. ; ainsi s'explique la suppression de son monnayage daté en cette même année.

L'attribution à Soter de cette catégorie entraîne forcément

1. Svoronos, *Monn. de l'emp. des Ptol.* II, p. 95.

celle de la première catégorie au même prince. Comme elle ne renferme qu'un seul tétradrachme, sans date, ni monogramme, je crois que sa frappe, immédiatement antérieure à celle des pièces de l'an 6, remonte à la prise de Tyr par Ptolémée, soit à la même année 296/295 a. C.

VIII

Seules, des raisons politiques avaient pu déterminer Antigone à autoriser, en 311/310 a. C., la frappe de didrachmes attiques, à types autonomes de Tyr. Une cause analogue dut faire suspendre définitivement cette frappe, après l'an 37, soit après 297/296 a. C., quand cette place forte fut enlevée à Démétrios. Elle est aisée à découvrir. En s'emparant de Tyr, en 296/295, Séleucos punit ainsi la fidélité inébranlable de ses habitants à la cause d'Antigone et de son fils Démétrios.

Séleucos remplaça aussitôt les émissions de didrachmes attiques par des monnaies à types alexandrins : tétradrachmes avec le symbole du murex ; chalques, avec les initiales grecques ΤΥΡΟΥ et les initiales phéniciennes d'Accho. Le type du Zeus aétaphore, au revers des tétradrachmes, identique à celui du monnayage alexandrin de Sidon, daté de l'ère d'Alexandre en Phénicie, jusqu'en l'année 44 = 290/289 a. C., et celui d'Accho, portant des dates phéniciennes de la même ère, jusqu'en 46 = 287/286 a. C. et l'absence du mot ΒΑΣΙΛΕΩΣ comme complément de la légende, autorisent cette attribution chronologique.

Séleucos était déjà depuis 301/300 a. C. environ, détenteur d'Accho ¹, où il avait continué le monnayage alexandrin, institué dans cette place par Alexandre le Grand, dès

1. Niese, II, p. 125.

329/328 a. C., et maintenu par ses successeurs. Ainsi s'explique logiquement la présence simultanée, — et *non interprétée jusqu'ici*, — sur le chalque alexandrin, des initiales grecques de Tyr, et des initiales phéniciennes d'Accho, puisque ces deux places appartenaient également au roi de Syrie.

Le choix de types alexandrins pour le monnayage de Tyr destiné à remplacer les didrachmes attiques fut certainement suggéré à Séleucos par ce fait que c'étaient les types invariablement maintenus jusqu'alors dans les autres ateliers phéniciens d'Arados, de Sidon et d'Accho. Le roi de Syrie ne pouvait d'ailleurs avoir aucune répugnance pour des types monétaires qu'il avait lui-même adoptés pour son monnayage royal¹. Son monnayage ne diffère du précédent que par la substitution de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ à la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. La ressemblance entre les statères des deux séries est même tellement étroite que M. E. Babelon s'est fondé sur elle pour attribuer ceux de Séleucos à l'atelier d'Accho qui, à cette époque, n'a émis que des espèces alexandrines.

Les émissions alexandrines, faites à Tyr, par Séleucos, en 296/295, furent certainement de très courte durée. Aussi les tétradrachmes et chalques qui les composent sont-ils des pièces rares. La même année, Ptolémée Soter s'empara à son tour de Tyr et substitua son monnayage à types et à poids ptolémaïques au monnayage alexandrin. En même temps, son ère remplaça l'ère du conquérant macédonien. La persistance du monnayage alexandrin, durant quelques années encore, à Sidon et à Accho, démontre que ces deux places ne furent soumises que successivement et plus tard au premier roi d'Égypte.

1. Cf. Babelon, *Rois de Syrie*, 1-4, 1-22.

IX

L'attribution des dates, inscrites sur les didrachmes attiques de Tyr, à l'ère d'Alexandre, semblerait infirmée par deux objections sur lesquelles M. René Dussaud n'a pas manqué d'insister vivement, soit dans son mémoire publié dans la *Revue numismatique*, soit dans la correspondance particulière qu'il m'a fait l'honneur d'échanger avec moi à ce sujet.

1° *On ne peut qualifier d'Alexandrin un monnayage qui ne porte ni le type, ni le nom, ni aucun attribut d'Alexandre*, ce qui est le cas pour les didrachmes de Tyr, à types autonomes.

Je suis pleinement d'accord, sur ce point, avec mon distingué contradicteur. Il m'attribue une opinion que je n'ai jamais défendue. Cette rectification, une fois établie, ne s'oppose nullement à ce que les dates monétaires, inscrites sur ces espèces monétaires, appartiennent réellement à l'ère d'Alexandre.

Ce serait en effet commettre une erreur des plus graves que soutenir qu'en Phénicie, les monnaies ont toujours été frappées avec des types en rapport avec les ères particulières dont elles portent les dates. Les numismatistes les plus distingués n'ont pas hésité à attribuer à l'ère des Séleucides les dates inscrites sur des monnaies alexandrines que je restitue (pour d'autres raisons) soit à l'ère d'Alexandre, soit à l'ère autonome d'Arados, etc. M. J. N. Svoronos n'a pas hésité davantage à classer ces pièces à l'ère de Ptolémée I Soter, de même d'ailleurs que les didrachmes attiques de Tyr, et cependant ni les unes ni les autres n'ont le type ptolémaïque ! Toutes ces singularités apparentes ont évidemment une raison d'être,

qui n'est pas toujours facile à découvrir, et dont on ne peut nier l'existence sous prétexte qu'on ne la connaît pas. Par exemple, le maintien prolongé des types alexandrins à Arados, avec dates de l'ère autonome de cette ville, inaugurée en 259 a. C., semble avoir le caractère d'une protestation des Séleucides, ses suzerains légitimes, contre le monnayage ptolémaïque contemporain des autres villes phéniciennes, reconnaissant la domination des rois d'Égypte.

Supposons toutefois, malgré la valeur des arguments déjà exposés, que les didrachmes attiques, à types autonomes de Tyr, soient datés de la première ère d'autonomie (connue), accordée à cette ville en 275 a. C. Comme corollaire, il faudrait rejeter la frappe des deux groupes de ces pièces, après cette époque, comme l'ont proposé de savants archéologues, cités plus haut. Comment répondre alors aux graves objections que soulèverait cette répartition ?

Force serait en effet d'admettre par suite, la frappe simultanée à Tyr, de monnaies les plus dissemblables :

a) — les unes de poids attique, les autres de poids phénicien ;

b) — les unes de types royaux, les autres de types autonomes :

c) — de composition métallique si différente dans les deux groupes ;

d) — de styles si différents, les autonomes étant de style archaïque, bien inférieur à celui des royales.

En un mot, cette répartition violerait les règles établies, d'après l'expérience de la numismatique ancienne, dans l'antiquité.

2° *L'unanimité des historiens, notamment Beloch¹ et Niese², déclarent que Tyr n'a pas reçu l'autonomie du vivant d'Alexandre.*

1. *Griechische Geschichte*, III, 2, p. 258, note.

2. *Geschichte der griech. und Makedon. Staaten*, I, p. 162.

De deux choses l'une, quand les historiens parlent de faits controversés concernant l'histoire de la Phénicie, après sa soumission à Alexandre le Grand, et spécialement sous les diadoques :

ou bien a) — leurs affirmations méritent peu de créance, parce qu'elles ne reposent sur aucun document décisif ;

ou bien b) — ces affirmations paraissent justifiées par des documents... toujours numismatiques, mais sans nulle valeur, parce que mal interprétés.

La question de l'autonomie de Tyr avant 275 a. C. est incontestablement un de ces faits controversés. Avec les arguments que j'emprunte à la numismatique phénicienne, il doit cesser de l'être.

a) — A propos des pays de Syrie, dans lesquels l'auteur englobe, sans doute possible, la Phénicie, la Coélé Syrie et la Palestine, Droysen fait un aveu précieux, touchant leur organisation après la conquête macédonienne :

« Les renseignements insuffisants que les anciens documents nous fournissent sur le nouvel ordre des choses dans ces régions sont bien loin de nous en donner une idée claire ; *ils ne nous laissent même pas reconnaître si on essaya de les organiser de la même manière et sur le même plan que les satrapies d'Asie-Mineure* ¹. »

A rapprocher le passage suivant non moins explicite, d'un autre savant, l'un de ceux qui ont le plus approfondi cette période de l'histoire :

« L'histoire des combinaisons instables, provoquées par les conséquences de la bataille d'Ipsos, *est irrémédiablement embrouillée*. Les provinces du littoral (de la Phénicie) étaient des agrégats de cités *plus ou moins autonomes*, qui ne passaient pas en bloc d'un maître à l'autre ². . . »

1. Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 301.

2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, p. 84.

En somme, le seul argument que l'on puisse invoquer contre la concession de l'autonomie aux Tyriens, en 311/310 a. C., est l'absence de documents, autres que ceux fournis par la numismatique, qui la confirmeraient. On ne saurait nier la valeur de ceux sur lesquels je fais reposer ma doctrine. Pourquoi leur refuser cette valeur accordée à des arguments analogues, exposés pour d'autres rectifications historiques dans d'autres mémoires ? N'ai-je pas démontré, grâce à la même méthode, que Laodicée de Canaan et Béryte ne constituaient qu'une seule et même ville, qui, — contrairement à un passage mal interprété de Strabon —, incendiée par Tryphon en 140 a. C., fut presque aussitôt restaurée, bien avant le règne d'Auguste, et qui émit régulièrement de nombreuses séries monétaires, durant cette période où on la croyait disparue. De même, n'ai-je pas établi l'identité de Balanée et de Leucas ? Faut-il rappeler encore d'autres faits sur lesquels l'histoire était également muette ?

b) — Après avoir franchement avoué son ignorance sur l'organisation administrative de la Phénicie, quelques lignes plus loin du même ouvrage, Droysen essaye cependant d'en donner un aperçu à l'aide de *documents numismatiques* :

«... De l'autre côté du Taurus, commence un système différent. Les nombreuses monnaies d'argent, à l'effigie d'Alexandre, que nous possédons des villes ciliciennes, appartiennent toutes aux classes les plus anciennes¹. Il en est de même de celles de la Commagène, de Damas, d'Arados, de Sidon, d'Aké, d'Ascalon (?) et ici, *nous retrouvons presque toujours (?) dans l'exergue, le titre de roi, donné à Alexandre, tandis que ce n'est pas le cas, en thèse générale, dans les monnaies contemporaines de Macédoine, de Thrace et de Thessalie*². »

1. L. Muller, *Num. Alex.*

2. Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 302.

Cette description *est absolument inexacte* parce que, pour les villes phéniciennes, Droysen ayant pris Muller comme guide, a confondu des émissions alexandrines bien différentes, les unes frappées pendant le règne d'Alexandre, les autres, plus ou moins longtemps après sa mort. Sauf à Arados, et sur une partie seulement du monnayage alexandrin, les espèces contemporaines du conquérant ne renferment pas le titre de roi comme complément de la légende. Droysen est donc parti de données erronées en affirmant le contraire, et a forcément tiré des conclusions inadmissibles, en affirmant :

«... Ainsi donc, en Cilicie, en Syrie, en Coélé Syrie et en Phénicie, Alexandre laisse subsister la commune urbaine, *mais les villes ne forment pas des états autonomes*, comme les villes grecques de l'Asie-Mineure. *Leurs monnaies montrent* qu'elles ne frappaient que par commission royale, et sous leur responsabilité, ou qu'elles ne devaient frapper que de la monnaie royale conformément au système monétaire introduit par Alexandre, et à ses types ¹. »

Nul doute que Droysen n'eût tiré des conclusions fort différentes, s'il avait connu les travaux publiés sur la répartition chronologique du monnayage alexandrin dans les villes de Phénicie, et l'existence du monnayage autonome, de poids attique, à Arados, à Sidon et à Tyr que je rappelle dans le présent mémoire.

Pour la période des diadoques, Droysen, signalant la trouvaille de statères alexandrins, faite en 1863, à Sidon (auj. Saida), ajoute :

«... Il est tout à fait digne de remarque que, parmi ce grand nombre de pièces d'or, on n'en trouve pas une seule de Tyr, ce peut être un effet du hasard, mais on peut aussi sup-

1. Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 302.

poser que, dans les temps qui suivirent de près la conquête de cette ville, elle dut jouir de moins grands privilèges que les autres villes phéniciennes ¹. »

Ce sont toujours les mêmes hypothèses, échafaudées sur la prétendue absence du monnayage contemporain à Tyr.

Cette argumentation de Droysen est d'ailleurs en contradiction formelle avec ce que le même historien avait écrit sur l'importance de Tyr, à cette époque, quelques pages plus haut ² de son livre. Le monnayage de l'or était strictement réservé au souverain. L'absence de statères frappés à Tyr ne pourrait aucunement avoir la signification qu'on lui a gratuitement attribuée, et infirmer l'existence de l'autonomie dans cette ville, aux périodes d'émission de ses deux groupes de didrachmes à types autonomes et à poids attique.

CONCLUSIONS

1° Une ère d'Alexandre le Grand fut instituée en Phénicie, et adoptée par toutes les villes de cette province.

2° Son début remonte à l'année de la bataille d'Issos, 333/332 a. C.

3° Elle est représentée par des dates inscrites sur le monnayage alexandrin d'Arados, de Sidon et d'Accho, ainsi que sur le second groupe de didrachmes attiques de Tyr.

4° Les dates sont figurées d'après le système alphabétique phénicien, puis le système alphabétique grec, en dernier lieu, d'après le système décadique grec à Sidon ; à Tyr et à Accho, les dates sont figurées par des signes numériques phéniciens, différents dans les deux villes.

1. Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 303.

2. Droysen, *Hist. Hellén.*, I, p. 295.

5° L'ère d'Alexandre fut maintenue dans les villes phéniciennes, pendant le règne d'Alexandre, de Philippe Arrhidée, et les dominations d'Antigone et de Démétrios son fils, ainsi que de Séleucos Nicator, roi de Syrie.

6° Elle fut successivement supprimée, dans les villes phéniciennes, par Ptolémée I Soter, et remplacée par l'ère inaugurée par ce souverain en 301 a. C., au fur et à mesure que ces villes furent annexées à son royaume : Tyr, vers 296/295, Sidon, vers 289/288 ; Accho, vers 287/286 a. C. Il est possible qu'elle ait été maintenue jusqu'en 295 a. C. à Arados, demeurée au pouvoir des Séleucides.

7° Au moins, durant les premières années après la conquête, Arados, Sidon et Tyr jouirent d'une certaine autonomie, et émirent un monnayage local autonome, de poids attique, de modules inférieurs, complémentaire du monnayage alexandrin.

9° A Tyr, cette autonomie, attestée par la frappe de didrachmes, de poids attique, et à types autonomes, datés de l'ère d'Alexandre, fut maintenue ou rétablie par Antigone et persista au moins jusqu'à sa soumission à Ptolémée I Soter, en 296/295 a. C.

D^r Jules ROUVIER.

LE SESTERCE DE L'EMPIRE ROMAIN

Le sujet que je me propose de traiter se rattache à des études que j'ai publiées, entre autres celles sur les systèmes monétaires d'Auguste, de Néron¹, de Dioclétien et de Constantin le Grand², dans lesquelles je parvins à démontrer le rapport entre la valeur de l'*aurichalque* et celle du *bronze*.

La conséquence de ce rapport tend à établir que la monnaie d'*aurichalque*³ nommée *Grand Bronze* n'est pas le sesterce si connu de tous ceux qui ont étudié les monnaies de l'Empire, ni même la monnaie purement de bronze, cette dernière appelée aussi *G. B.*, qui fut émise, dit-on, à partir d'Antonin le Pieux.

Avant d'aborder la question, je ferai observer que les erreurs commises dans la reconstitution des systèmes monétaires à partir d'Auguste ont pour origine un principe absolument erroné. Cette cause de tant d'erreurs est qu'on a voulu établir que la valeur des monnaies d'*aurichalque* se reproduisait dans les monnaies de bronze⁴.

Si Auguste a introduit dans le système monétaire des

1. *Rivista Italiana di Numismatica*, fasc. II, 1907.

2. *Rivista Italiana di Numismatica*, fasc. III, 1906.

3. *Aurichalque* : cuivre jaune ou laiton.

4. Il n'est pas nécessaire de donner la liste des partisans de cette théorie parce que c'est une théorie universelle et unanimement acceptée.

monnaies d'aurichalque, il dut y avoir une raison et cette raison vaut la peine d'être recherchée : le fait a une trop grande importance. Si tant de savants anciens et modernes ont gardé sur ce point un silence unanime, c'est qu'ils ont eu l'idée tenace que dans l'antiquité les monnaies de bronze n'avaient aucune valeur réelle, ou bien qu'ils ont supposé des crises financières ou des faillites intermittentes de Rome, ou bien encore qu'ils ont imaginé des exactions commises par le gouvernement de cette époque. Ce fut sur la base de pareilles théories que non seulement le système monétaire d'Auguste fut reconstitué, mais bien aussi ceux plus anciens que Rome a connus.

Toutes ces théories mal assises devaient un jour céder le pas à d'autres concepts se rapportant davantage à l'idée d'un peuple qui sut dominer le monde durant plusieurs siècles.

Par une coïncidence extraordinaire, tandis que l'éminent Dr Haeberlin établissait doctrinalement les bases des premiers systèmes monétaires de Rome, je travaillais indépendamment à détruire les théories en vogue des systèmes monétaires d'Auguste, de Néron, de Dioclétien et de Constantin le Grand. Nos études voyaient le jour presque en même temps et malgré l'extrême éloignement des époques qui étaient en cause, ces études se trouvaient tellement d'accord et en si parfaite harmonie, que les conclusions de l'un se reflétaient dans celles de l'autre².

1. Dr E. J. Haeberlin, *Del più antico sistema monetario presso i Romani* (traduzione dal tedesco). « *R. I. di Numismatica* », fasc. I, 1906.— Voy. ici même la critique de ce travail, par le Prince M.-C. Soutzo, qui est, comme l'on sait, l'adepte convaincu de la valeur réelle des monnaies de bronze dans l'antiquité (*Rev. num.*, 1907, p. 337).

2. Le Dr Haeberlin concluait comme suit :

Pour ce motif, ce système qui, au point de divisibilité où il en était arrivé, ne pouvait pas être surpassé, est resté le fondement des réformes monétaires, même quand Rome passa à la frappe du denier.

La coïncidence de ces conclusions identiques offre une garantie certaine que ces nouvelles théories reposent sur les bases les plus solides.

La théorie du Dr Haeberlin a rencontré une sympathie méritée et son succès peut être considéré comme définitif. Pour consolider mes nouvelles théories sur le sujet dont je vais traiter, je suis donc autorisé à me servir des données établies par le Dr Haeberlin sur le plus ancien système monétaire des Romains ; je me propose de les confronter avec celles établies par moi sur les réformes d'Auguste, de Néron, de Dioclétien et de Constantin le Grand : on verra qu'elles se solidarisent.

Le Dr Haeberlin, après avoir divisé en trois périodes le monnayage de l'ancien temps, démontre que dans la II^e période, outre la livre *osque* de gr. 273,875, on introduisit la livre *attique* de gr. 327,45 divisée en 288 parties et les divisions nominales des deux livres, en se basant sur le pied du scrupule, donnent pour le système de cette période le tableau suivant :

DIVISIONS NOMINALES	LIVRE LÉGÈRE (OSQUE)		LIVRE LOURDE (ATTIQUE)	
As	273 gr.	240 scr.	327 gr.	288 scr.
Semis	136 »	120 »	163 «	144 »
Triens	97 »	80 »	109 »	96 »
Quadrans	68,25 »	60 »	81,75 »	72 »
Sextans	45,50 »	40 »	54,50 »	48 »
Uncia	22,75 »	20 »	27,25 »	24 »
1/2 Uncia ...	11,37 »	10 »	13,62 »	12 »
1/4 Uncia ...	5,68 »	5 »	6,81 »	6 »

Je conclus de mon côté :

Nonobstant les réductions diverses de poids subies par l'as, malgré l'introduction de l'aureus et du denier, malgré aussi leurs fréquentes réductions et le passage de l'unité principale du bronze à l'argent, les systèmes monétaires d'Auguste et de Néron ne différaient pas de ceux servant de base à l'as libral.

Les caractéristiques saillantes de ce système sont l'extraordinaire divisibilité en parts proportionnelles des sous-multiples des deux livres, et l'établissement des principales divisions nominales pour la frappe du bronze et de l'argent, sur la base de valeurs correspondant entre elles ; l'unité de ce double système était l'*As libral*.

Depuis l'époque où ce nouveau système fut introduit jusqu'au temps d'Auguste, l'as, bien qu'il eût souffert des réductions de poids, resta pour longtemps encore l'unité du système ; plus tard, il partagea cette qualité avec l'argent ; en dernier lieu il finit par céder la place à ce métal et ainsi le denier prit la position dominante. Le monnayage de Rome se trouvait à ce dernier stage lorsque Auguste appliqua sa réforme.

De l'étude du Dr Haeberlin, il résulte que chaque réforme du système monétaire peut être interprétée comme étant la continuation l'une de l'autre ; la base ne changea jamais. Il en fut de même sous Auguste et Néron, époque où le système monétaire possédait des divisions nominales appartenant à deux livres différentes. Ces deux livres étaient : 1° l'*attique* qui, comme nous l'avons vu, fut introduite dans la II^e période, alors que ses divisions nominales étaient coupées sur le pied du scrupule, tandis que dans la réforme d'Auguste les divisions nominales de cette livre furent coupées sur le pied du gramme ; 2° simultanément à cette livre, on en introduisit une seconde tout à fait nouvelle qui était de gr. 288. Ce nouveau poids, ainsi qu'on le voit, n'était autre chose que les 288 parts dont on divisait la livre attique élevée au rang de livre et ses divisions nominales étaient aussi coupées sur le pied du gramme.

Ce nouveau règlement des livres a été une conséquence naturelle des choses. En effet, tandis que, dans la II^e période, l'unité du système était également partagée, dérivant de

l'as lourd et de l'as léger, dans le système d'Auguste le denier était devenu l'unité unique et les divisions nominales des deux livres durent dépendre de cette unité de la même façon que dans la II^e période elles dépendaient respectivement de l'as lourd et de l'as léger. Afin de conserver dans le système monétaire des divisions nominales appartenant aux deux livres et pour d'autres motifs aussi que nous allons examiner, l'aurichalque fut introduit dans la réforme d'Auguste et les divisions nominales de ce métal furent coupées sur la base de la livre attique, de telle façon que dans une livre on coupait douze *triens* ou 6 *quadrans*, 24 *sextans*, 48 *onces*, 96 *demi-onces*, ou 192 *quarts d'once*. Les nominales de bronze appartiennent à la nouvelle livre (gr. 288) et dans cette dernière on coupait 6 *sesterces* ou 12 *dupondii*, 24 *as*, 60 *libellae*, 120 *sembellae* ou 240 *teruncii*; de sorte que les systèmes d'Auguste et de Néron contenaient, outre l'*aureus* et le *semis*¹ :

AURICHALCUM				CUIVRE ROUGE OU BRONZE			
DIVISIONS NOMINALES	GR.	SCR.	VALEUR EN BRONZE	DIVISIONS NOMINALES	GR.	SCR.	VALEUR EN AURICHALQUE
Triens....	27,25	24	64 gr.	Sestertius.	48	18	20,40 gr.
Quadrans.	20,43	18	48 »	Dupondius...	24	9	10,25 »
Sextans ..	13,62	12	32 »	As.....	12	4,50	5,20
Uncia	6,81	6	16 »	Libella...	4,80	2,13	2,04
1/2 Uncia.	3,40	3	8 »	Sembella..	2,40	1,06	1,02
1/4 Uncia.	1,70	1,50	4 »	Teruncius.	1,20	0,53	0,51

1. La réforme de Dioclétien exécutée plus de 300 ans après celle d'Auguste et 600 ans après celle de la deuxième période a son principe dans ces dernières. Les systèmes de Dioclétien et de Constantin le Grand ne s'éloignent pas, eux non plus, des bases du système primitif. En effet le problème du chiffre XXI (*R. I. di Numismatica*, fasc. III, 1905), nous a conduit à reconnaître que les GB. de la Tétrarchie qui portent ce chiffre sont composés d'argent et de bronze et avaient une valeur équivalente à gr. 34,56 de bronze; cette valeur était celle du nouveau sesterce de cette époque. Donc si le *quadrans* (sesterce) de l'époque librale (livre

En confrontant ce dernier tableau avec celui de la II^e période on se rendra compte de leur similitude. On notera cependant que le nombre des divisions nominales qui, dans la II^e période, était de 16, est réduit à 12 à l'époque d'Auguste et aussi plus tard. Cette réduction était forcée, puisque le denier et son *semis* prennent la place précédemment occupée par les deux as et leurs moitiés. On abolit également le quadrans pour le motif que nous expliquerons ailleurs.

On remarquera que, en regard de l'unité principale comme pour le reste, les divisions nominales conservent individuellement dans le système d'Auguste et de Néron les mêmes propriétés qu'elles avaient à l'époque librale : c'est-à-dire que, de même qu'à cette époque, le triens était $1/3$ d'*as*, le *quadrans* $1/4$, et le *sextans* le $1/16$, pareillement dans les réformes qui nous occupent, les divisions nominales étaient le $1/3$, le $1/4$, le $1/16$ du denier, et comme auparavant l'once était le 12^e de l'*as*, le $1/4$ du *triens*, le

attique) valait gr. 81,75 de bronze et le *sextans* en valait 54,50, combien devait valoir le sesterce de la réforme de Dioclétien ? Réponse :

Gr. 81,75 (valeur du quadrans au sesterce libral) :: gr. 34,56 (valeur du sesterce de Dioclétien) comme gr. 54,50 (valeur du sextans libral) :: gr. 23,22, et ce devait être le *sextans* de la réforme, c'est-à-dire exactement ainsi que je l'ai établi, dans l'étude intitulé : *Nuova teoria sopra il sistema monetario della riforma di Diocleziano*, etc. R. I. d. N., fasc. III, 1906.

Les divisions nominales de la réforme étaient et valaient en bronze :

APPELLATIONS EMPIRIQUES	APPELLATIONS PROBABLES ?	VALEUR EN BRONZE	APPELLATIONS EMPIRIQUES	APPELLATIONS PROBABLES ?	VALEUR EN BRONZE
1. PIÈCES ARGENTÉES (Billon)					
G. Bronze ..	Sestertius ..	34,56 gr.	M. Bronze.	Sextans.	23,04 gr.
M. Bronze réduit.	Dupondius ..	17,28 »	P. —	Uncia.	11,52 »
P. — réduit.	As	8,64 »	Quiniare..	Denarius comunis.	5,76 »
2. PIÈCES NON ARGENTÉES (Bronze)					
P. Bronze...	Centenialis ...	2,88 gr.	(au R ^c CONCORDIA MILIT ou avec le chiffre X III et autres très rares).		
Quinaire réduit.	Nummus ...	0,96 »			

$\frac{1}{3}$ du *quadrans* et la moitié du *sextans*; il en fut ainsi de même par la suite, l'once fut le 12^e du *denier*, le $\frac{1}{4}$ du *triens*, le $\frac{1}{3}$ du *quadrans* et la moitié du *sextans*.

Étant donné cette inamovibilité des divisions nominales, le système d'Auguste se trouvait avoir deux divisions nominales d'une même valeur, l'une afférente à la livre lourde, l'autre afférente à la livre légère, c'est-à-dire le *quadrans* et le *sesterce*. Comme nous l'avons expliqué déjà, la première de ces divisions nominales fut abolie et on retint seulement la seconde (le sesterce). La préférence donnée au sesterce est justifiée par le fait que, à partir du moment où Rome introduisit l'argent dans son système (II^e période), l'unité de ce métal fut le *scriptulum* qui devint le sesterce lorsque, dans la III^e période, le *denier* fut créé et devint depuis lors la monnaie universelle.

Ceci démontre surabondamment l'erreur des vieilles théories prétendant que dans le système d'Auguste et de ses successeurs, il put exister des monnaies d'égale valeur appartenant à deux métaux différents, l'un plus coûteux que l'autre; tandis que, ainsi que nous venons de nous en convaincre de la manière la plus évidente, le seul cas où cela put arriver a été précisément évité par l'abandon du *quadrans*.

A ce sujet il est nécessaire que je donne les raisons pour lesquelles Auguste introduisit l'aurichalque dans les monnaies de sa réforme.

Ce fut uniquement, à mon avis, dans le but d'éviter que les divisions nominales d'une livre se confondissent avec celles de l'autre, et cela est, je crois, assez clair. Étant donné la technique de ces temps-là, alors que la périphérie des monnaies dépendait beaucoup du coup plus ou moins fort qui était donné aux coins, comment aurait-on pu distinguer, par leurs dimensions, un *as* de gr. 12 d'une *once*, de

gr. 16 si ces deux monnaies avaient été d'un métal identique? Cette confusion ne pouvait exister dans la II^e période, quand la différence des types dont on usait pour les monnaies d'une livre servait à les distinguer des types utilisés pour l'autre; mais à l'époque d'Auguste les types des revers avaient pris une nouvelle orientation, ils se multipliaient de jour en jour et d'heure en heure; il n'était plus possible de recourir aux types pour reconnaître la taille des différentes monnaies.

Voici donc une autre très grande erreur des vieilles théories. Elle a été de soutenir que les monnaies d'aurichalque furent la cause des grandes préoccupations des gouvernements de ce temps-là; on veut qu'ils se soient efforcés de mettre en pratique les meilleurs moyens pour faire reconnaître un *dupondius* d'aurichalque d'un *as* en cuivre, et c'est à Néron que les numismates attribuent l'honneur d'avoir trouvé finalement ce moyen en mettant sur le *dupondius* la tête impériale avec la couronne radiée, tandis que sur l'*as* on aurait laissé la tête laurée¹. Cette théorie est absolument fausse. On sait que, actuellement, la patine dont sont recouvertes les monnaies rend difficile aux collectionneurs la distinction entre celles d'aurichalque et celles de cuivre ou de bronze; mais lorsque ces mêmes monnaies avaient cours et étaient dépourvues d'oxydations, il était impossible de confondre les unes avec les autres, car étant donné le frottement auquel sont sujettes les monnaies, par leur contact naturel, toutes les parties en relief (types et légendes) sur les monnaies d'aurichalque, sans être luisantes, devaient laisser reconnaître le métal jaune à l'état naturel et, pour ce motif,

1. J'omets de donner la liste des auteurs de cette théorie parce que aujourd'hui encore elle est universellement acceptée.

ces monnaies ne pouvaient jamais être confondues avec celle de bronze ¹.

Revenant au point où nous sommes restés, on remarquera que, bien que dans la II^e période, les deux livres fussent sur le pied du scrupule, tandis que celles d'Auguste étaient sur le pied du gramme, et nonobstant l'introduction de la nouvelle livre de gr. 288, cependant la différence de poids existant entre les divisions nominales homonymes des deux livres de la II^e période se répète entre la valeur des divisions nominales de l'aurichalque et la valeur des divisions nominales de bronze, c'est-à-dire :

ÉPOQUE LIBRALE II ^e PÉRIODE				ÉPOQUES D'AUGUSTE ET DE NÉRON				
DIVISIONS NOMINALES	LIVRE LÉGÈRE OSQUE	LIVRE LOURDE ATTIQUE	DIFFÉ- RENCE	AURICALCUM		BRONZE		DIFFÉRENCE
				DIVISIONS NOMINALES	LIVRE LOURDE	DIVISIONS NOMINALES	LIVRE LÉGÈRE	
Triens...	80 scr.	96 scr.	16 scr.	Triens...	64 gr.	Sestertius .	48 gr.	16 gr.
Sextans ..	40 »	48 «	8 »	Sextans..	32 »	Dupondius.	24 »	8 »
Uncia	20 »	24 »	4 »	Uncia ...	16 »	As.....	12 »	4 »
1/2 Uncia .	10 »	12 »	2 »	1/2 Uncia	8 »	Libella ...	6 »	2 »
1/4 Uncia .	5 »	6 »	1 »	1/4 Uncia	6 «	Sembella..	3 »	1 »

Toutes ces surprenantes ressemblances et ces enchaînements entre le système monétaire de Rome tel qu'il a été reconstitué par le Dr Haeberlin et le système reconstitué par moi-même, ne sauraient être dues purement au hasard ; les deux théories se confirment et l'une sert de contrôle à l'autre.

J'ai prouvé ailleurs que ma théorie sur les systèmes monétaires d'Auguste et de Néron était de point en point

1. Celui qui aurait la curiosité de s'assurer de ce que je viens d'exposer n'a qu'à prendre un GB d'aurichalque, le mettre en poche et l'y tenir avec d'autres monnaies pendant un certain temps ; il remarquera alors que tous les reliefs auront la couleur naturelle du métal. Il faut, bien entendu, que le GB n'ait pas de rouille ou d'oxydation.

confirmée par le traité de Maecianus¹, dans lequel l'auteur assure que le *denier* était l'unité principale et se divisait en 12 onces; cet auteur parle du *triens* et du *sextans*, donnant au premier la valeur de *quatre onces*, au second celle de *deux onces*; il parle encore de la *demi-once* et du *sicilicus* avec les valeurs respectives de $1/24^e$ et $1/48^e$ de denier; il parle du *sestertius* comme étant le $1/4$ du denier, de la *sestuncia* comme en étant le $2/16$ et de l'*as* comme étant le $1/16$ du denier et finalement il mentionne la *libella*, la *sembella* et le *teruncius* qui, dit-il, étaient le 10^e , le 20^e et le 40^e du *sesterce*.

Or, suivant la vieille théorie, de toutes les unités mentionnées dans ce *Traité*, nos médailleurs ne posséderaient que des *sesterces*, des *dupondii*, des *as*, des *demi-as* imaginaires et d'impossibles *quadrantes*; et l'on prétend que certaines de ces divisions nominales se trouvent être, en même temps, des deux métaux (*bronze* et *aurichalcum*)!

Est-il possible que Maecianus ait mentionné le *triens*, le *sextans*, l'*once* et ses divisions, la *libella*, la *sembella* et le *teruncius*, si ces divisions nominales n'existaient pas? Et dans ce cas, où se trouvent-elles? Nous n'avons qu'à consulter la théorie du Dr Haeberlin, et par elle nous retrouverons les divisions nominales qu'on prétend être introuvables dans les médailleurs.

A l'époque où l'*as*, unité principale, pesait gr. 327, le *triens* en pesait gr. 109; étant donné la similitude des systèmes que nous venons de constater, avec les deux poids cotés nous devons retrouver la valeur du *triens* d'Auguste, sachant qu'à son époque l'unité principale (le denier) équivalait à gr. 192 en bronze, donc,

$$\text{gr. } 327 : \text{gr. } 109 :: \text{gr. } 192 : \text{gr. } 64$$

1. Volusius Maecianus, *Distributio partium*, édité par Th. Mommsen (Hultsch, *Metrol. scriptores*, t. II, pp. 61 et suiv.).

par suite le *triens* d'Auguste devait valoir gr. 64 de bronze, correspondant à gr. 27,25 d'aurichalque. Avec autant de semblables proportions entre les divisions nominales et les principales unités des deux époques, nous trouverons que les valeurs en bronze correspondant à gr. 32, 16, 8 et 4 (ainsi que je les ai établies pour les systèmes monétaires d'Auguste et de Néron) correspondent aux *sextans*, l'*once*, la *demi-once* et le $\frac{1}{4}$ d'*once* de l'époque librale. Ces valeurs ne se retrouvant pas parmi les poids des monnaies de bronze connues de tous doivent donc forcément se trouver parmi les monnaies d'aurichalque.

Le Dr Haeberlin a démontré que dans la II^e période, afin de faciliter les relations commerciales croissantes de Rome, on songea à mettre le système monétaire en relation avec ceux des provinces grecques et qu'à cet effet on introduisit la livre attique divisée en 288 parties. Cette nécessité était d'autant plus impérieuse à l'époque d'Auguste, lorsque Rome étendait de plus en plus sa domination sur les dépouilles de l'antique empire d'Alexandre. Comment eût-il été possible dans ce cas que la réforme d'Auguste pût précisément se dispenser de ces divisions nominales qui servaient à mettre en rapport les monnaies de Rome avec celles du monde grec ?

Pour ce qui est du poids théorique que j'ai assigné aux divisions nominales d'aurichalque comme à leur valeur correspondante en bronze, je suis tout à fait d'accord avec la théorie du Dr Haebérin, comme avec l'édit de Dioclétien et aussi avec les données du *Traité* de Maecianus; en même temps je me trouve aboutir à une étrange et curieuse combinaison que je n'arrive pas moi-même à bien expliquer, comme on va le voir. Un fait est certain, c'est que les valeurs équivalentes en bronze des monnaies d'aurichalque telles que je les ai établies, c'est-à-dire de gr. 64,32,16,8 et 4, si

on les additionne avec les poids respectifs des monnaies, soit gr. 27,25 ; 20,43 ; 13,62 ; 6,81 ; 3,40 et 1,70, donnent la valeur (au poids) des divisions nominales de la livre osque de gr. 273,87, qui était en cours dans la II^e période en même temps que la livre attique de gr. 327, divisée en 288 parties¹, et voici comment :

ÉPOQUES D'AUGUSTE ET DE NÉRON			ÉPOQUE LIBRALE	
DIVISIONS NOMINALES	VALEUR EN BRONZE	VALEUR EN AURICALCUM OU POIDS	VALEURS DU POIDS DE LA LIVRE OSQUE	
Denarius.....	192 gr.	81,87 gr.	273,87 grammes.	(As)
Semis.....	96 »	40,93 »	136,93	» (Semis)
Triens.....	64 »	27,25 »	91,25	»
Sextans.....	32 »	13,62 »	45,62	»
Uncia.....	16 »	6,81 »	22,81	»
1/2 Uncia...	8 »	3,40 »	11,40	»
1/4 Uncia...	4 »	1,80 »	5,80	»

Le résultat de ce calcul dû à de patientes recherches² ne peut évidemment être l'effet de mon imagination ; il paraît

1. En faisant la même opération avec les poids des divisions nominales des deux livres de la II^e période, le résultat est différent de ce que nous venons de constater ; mais il n'est pas moins surprenant :

DIVISIONS NOMINALES	LIVRE LÉGÈRE (OSQUE)		LIVRE LOURDE (ATTIQUE)	RÉSULTAT
As	gr. 273	+	gr. 327	= gr. 600
Semis	— 136	+	— 163	= — 300
Triens	— 91	+	— 109	= — 200
Quadrans	— 68,25	+	— 81,75	= — 150
Sextans	— 45,50	+	— 54,50	= — 100
Uncia	— 22,75	+	— 27,25	= — 50
1/2-uncia	— 11,37	+	— 13,62	= — 25
1/4-uncia	— 5,68	+	— 6,81	= — 12,50

Le Dr Haeberlin pourra peut-être nous donner la clef de ce résultat.

2. D'autres calculs viennent établir que les valeurs ou poids établis par moi doivent être exacts, comme aussi ma théorie que la valeur des monnaies d'aurichalque ne se répète pas dans celles de bronze ; on relèvera ce fait dans le tableau

donc être une preuve de plus que la relation entre la valeur du bronze et celle de l'aurichalque doit être celle que j'ai établie : en conséquence, gr. 27,25 d'aurichalque doivent être équivalents à gr. 64 de bronze et non pas à gr. 48. Donc la monnaie d'aurichalque nommée empiriquement *grand bronze*, du poids moyen de gr. 27,25, ne peut être le sesterce comme on l'a cru jusqu'ici.

Nous avons constaté que les valeurs du *quadrans*, d'une livre, et du *sesterce* de l'autre livre, étaient identiques, de façon que le sesterce, qu'il fût frappé en bronze ou en aurichalque, était le même. Si, comme le dit Pline ¹, cette monnaie était d'aurichalque aux époques d'Auguste et de Néron, elle ne devait peser que gr. 20,43 ; l'on doit donc trouver dans les médailliers des monnaies de ce poids (approximatif). Il peut très bien se faire que les spécimens de ces monnaies

suivant où le nombre quantitatif (non le poids) des pièces de monnaies équivalent à une livre d'or, qu'elles soient d'or ou d'argent, de bronze ou même d'aurichalque : les chiffres qui forment ce nombre quantitatif additionnés ensemble donnent toujours 9 comme résultat, savoir :

Une livre d'or	= à	45 aureus	= à	4 + 5	= 9
—	= —	90 semis	= —	9	= 9
—	= —	1.125 denarius	= —	1 + 1 + 2 + 5	= 9
—	= —	2.250 semis	= —	2 + 2 + 5	= 9
—	= —	13.500 uncia	= —	1 + 3 + 5	= 9
—	= —	27.000 1/2 uncia	= —	2 + 7	= 9
—	= —	54.000 sicilicus	= —	5 + 4	= 9
—	= —	4.500 sestertius	= —	4 + 5	= 9
—	= —	9.000 sescuncia	= —	9	= 9
—	= —	18.000 as	= —	1 + 8	= 9
—	= —	45.000 libella	= —	4 + 5	= 9
—	= —	90.000 sembella	= —	9	= 9
—	= —	180.000 teruncius	= —	1 + 8	= 9
—	= —	gr. 216.000 de bronze	= —	2 + 1 + 6	= 9

Dans ce tableau il manque le *triens* et le *sextans* ; cependant le nombre de ceux-ci se retrouve dans le calcul suivant : En multipliant par 3 le nombre des monnaies et des semis équivalent à une livre d'or (un denier pesait 3 scrupules et le semis en pesait 1,50) par suite, 1125 deniers = une livre d'or + 3 scrupules = a 3375 *triens* qui valaient une livre d'or ; 2250 demi-deniers + 150 = 6750 *sextans* qui équivalent à une livre d'or. Tous ces résultats me paraissent autant de preuves.

1. Pline, XXXIV, 2.

soient rares ; mais ceci ne doit pas surprendre, parce que la même rareté existe aussi pour le sesterce d'argent, qui, on le sait, n'a eu que de très rares émissions et en très petites quantités.

Au contraire la rareté de cette division nominale de toutes les époques donne à supposer que, bien que le sesterce fût la monnaie de compte, les paiements ou échanges pouvaient s'en dispenser, car il était plutôt une monnaie nominale que réelle.

En se rapportant aux traités de numismatique, il semble qu'après Néron et aux époques suivantes les monnaies d'aurichalque allèrent toujours en diminuant ; le règne d'Antonin le Pieux marque le *maximum* de ralentissement de leur émission. C'est aussi sous ce règne que cessèrent presque complètement d'être frappées les monnaies de petite taille ; par contre ce fut sous cet empereur qu'on fit de grandes émissions des soi-disant médaillons ; on sait que pour la première fois quelques médaillons virent le jour dans les dernières années d'Hadrien.

Bien que la caractéristique des médaillons soit un problème qui agite encore les numismates, on admet généralement aujourd'hui avec M. Babelon que ces grandes pièces sont des multiples de monnaies. En vérité je ne vois pas pourquoi certains savants hésitent encore à reconnaître dans ces pièces le caractère monétaire ? Ceux-ci, comme les monnaies, furent émis par le gouvernement, et leur similitude avec les monnaies est telle que l'on peut très bien dire avec M. Babelon que les médaillons sont l'agrandissement des monnaies mêmes ¹. Comme preuve existe le fait que ce fut spécialement sur les médaillons que fut adopté le type de

1. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines. Théorie et doctrine*, t. I, p. 658.

trois monnaies avec la légende

MONETA AUG

Ceci devrait suffire à leur faire reconnaître un caractère monétaire.

La rareté des médaillons, leur conservation si variable, la difficulté qu'on éprouve aujourd'hui, à cause de l'oxydation qui les recouvre, à distinguer ceux d'aurichalque d'avec ceux de bronze, tout cela fait que jusqu'ici il a été impossible de reconstituer leur poids théorique.

M. Gnechi, qui prépare le *Corpus* des médaillons romains, m'a courtoisement communiqué le poids de 410 médaillons de l'époque des Antonins ¹. Il en résulte un poids moyen de gr. 45,54 qui doit être assez inférieur au poids moyen que ces 410 médaillons devaient avoir lorsqu'ils sortirent de l'hôtel monétaire. On ne trouvera donc rien d'exagéré si j'affirme que le poids moyen de ces médaillons devait se rapprocher de gr. 48 quand ils furent émis.

Me rapportant toujours aux traités de numismatique, on dit qu'à dater d'Antonin le Pieux, le sesterce, qui auparavant était d'aurichalque, ne fut plus désormais que de bronze ². Est-il possible que sous ce sage empereur, Rome ait pu émettre des monnaies de bronze en les faisant passer comme étant d'aurichalque? C'est inadmissible! Rome fut toujours grande, puissante et forte, mais jamais malhonnête. Quant aux soi-disant *GB* (de bronze), ils sont, selon moi, simplement des sous-multiples du médaillon de bronze dont le poids théorique devait être de gr. 48, et, pour cela, les

1. Ainsi répartis : 144 d'Antonin le Pieux, poids moyen : gr. 41,26 ; 31 de Faustine mère, p. m. : gr. 45,28 ; 129 de M. Aurèle, p. m. : gr. 44,02 ; 40 de Faustine jeune, p. m. : gr. 46,28, et 66 de L. Verus, p. m. : gr. 47.

2. Je crois inutile de mentionner le nom des traités, parce que tous sont unanimes à déclarer que, à dater d'Antonin le Pieux, les *GB* sont entièrement de bronze.

médailles ne seraient autre chose que des *sesterces* de bronze qui remplacèrent ceux d'aurichalque, lesquels furent de tous temps émis en quantités très minimes ¹. Et voilà comment, selon moi, le *sesterce*, qui primitivement était d'argent, devint d'aurichalque sous Auguste, de bronze sous Antonin et d'alliage de ces métaux avant et après la réforme de Dioclétien.

Ce n'est peut-être pas par la simple lecture de cet article qu'on se rendra un compte exact et complet de la théorie que je viens de développer; cette théorie, ainsi qu'on a pu le constater, n'est autre que l'un des anneaux de cette chaîne d'études publiées par moi dans les diverses revues numismatiques ², mais je me berce de l'espoir qu'on

1. Tous ces changements du système monétaire survenus sous ce sage empereur, alors que le denier avait déjà perdu une partie de sa pureté, doivent provenir de quelque cause encore inconnue.

Je suis d'avis que le nouveau règlement de la monnaie de Rome de cette période n'est pas une véritable réforme, néanmoins il est fort probable que c'est là un premier début en vue d'une réforme d'un avenir lointain. Il est un fait incontestable que, anciennement et spécialement pour le vaste Empire Romain, les réformes exigeaient une longue préparation. Il n'était pas possible de mettre en œuvre une réforme sans que les vieilles monnaies fussent retirées de la circulation et, pour les retirer, il était nécessaire de les remplacer par des neuves; mais la technique d'alors s'opposait à une fabrication rapide de tant de monnaies de toutes fractions, de tous métaux pour suffire à la demande et aux besoins du commerce de cet immense Empire.

Beaucoup d'autres raisons empêchaient le retrait immédiat des vieilles monnaies. On dut, par conséquent, créer un moyen de démonétisation en rapport avec les moyens d'action de ce temps-là. A cet effet et quand on en jugeait le moment opportun, on commençait par ralentir la fabrication d'une ou de quelques divisions nominales; par les nombreuses vicissitudes auxquelles sont sujettes les monnaies en général, ces divisions nominales disparaissaient naturellement. Lorsque la pénurie de cette ou de ces nominales commençait à se faire sentir, on mettait la main à la frappe des nouvelles monnaies et simultanément on ralentissait ou même on cessait complètement d'émettre les divisions nominales qui étaient destinées à disparaître. Ceci établi, les nouvelles monnaies remplaçaient les vieilles et l'on arrivait à l'époque des réformes. C'est là mon humble opinion au sujet des changements survenus pendant le règne d'Antonin le Pieux; quoi qu'il en soit, la conclusion inévitable est que tant les médailles que les autres monnaies de bronze contemporaines sont venues remplacer les monnaies d'aurichalque, et entre autres le *sesterce* du poids de gr. 20,43 équivalent à gr. 48 de bronze.

2. 1° *Il peso normale delle monete di bronzo della riforma e quelle dell'epoca Costantiniana*, dans le *Bollettino di Numismatica*, n° 12 de 1905, et 2 et 3 de 1906.

voudra bien prendre en considération l'ensemble de ces études, et je serais heureux si, dans le prochain congrès de numismatique qui se tiendra à Bruxelles en juin 1910, il se trouvait quelque savant autorisé pour discuter ces importantes questions afin de leur donner la sanction définitive qu'elles comportent.

G. DATTARI.

2° *L'oscillazione del peso e l'avilimento del aureo e del denaro*, *Boll. di Num.*, n° 10 de 1905.

3° *Le monete cosi dette inbiancate, oppure stagnate*, *Rassegna Numismatica*, anno II, pag. 3 et pag. 82; *La cifra XXI sopra i cosiddetti Antoniniani* *Rivista Italiana di Numismatica*, fasc. III, 1905.

4° *La pretesa grande crise monetaria del III secolo d. c.* *Riv. ital. di Num.*, anno V, n° 4.

5° *Le lettere ΑΒΓΔ sulle monete della flotta di M. Antonio*. *Riv. ital. di Num.*, fasc. IV, 1908.

6° *Le monete suberate e quelle dentate*. *Boll. di Num.*, 3, 1909.

7° *Nuova teoria sulle monete romane d'orichalcum e dei sistemi monetari d'Augusto e di Nerone*. *Riv. ital. di Num.*, fasc. II, 1906.

8° *Nuova teoria sopra i sistemi monetari della riforma e dell'epoca costantiniana*. *Riv. ital. di Num.*, fasc. III, 1907.

LES ARMOIRIES ÉCARTELÉES DES CONJOINTS

D'APRÈS LES SCEAUX FRANÇAIS



Fig. 1.

Lorsque les armoiries de deux conjoints sont réunies dans un même écu, cet écu est généralement *parti*, c'est-à-dire divisé par un trait vertical ; d'un côté du trait sont représentées les armes du mari, de l'autre, celles de la femme.

Ce procédé de combinaison est le seul qui soit indiqué, à ma connaissance, par les manuels français de blason et de sigillographie. Il en existe cependant d'autres. Je veux en signaler un qui a eu d'assez nombreuses applications en

France et à l'étranger, et qui a été pratiqué par des familles de la plus haute noblesse.

C'est le procédé de l'*écartèlement*. Dans un écu, divisé en quatre quartiers par deux traits formant croix, les armoiries de l'un des conjoints se trouvent répétées aux 1^{er} et 4^e quartiers, celles de l'autre, aux 2^e et 3^e.

Les sceaux fournissent des exemples certains de cet usage ¹.

Roger-Bernard III, comte de Foix ², marié à Marguerite de Moncade, vicomtesse de Béarn ³, est représenté à cheval sur le sceau dont il se servait en 1281. L'écu qu'il porte à son bras et la housse de son cheval sont aux armes écartelées de Foix et de Béarn ⁴ (*fig. 1*). En 1302, le sceau équestre ⁵ du comte de Bourgogne, Otton IV ⁶, mari de Mahaud, comtesse d'Artois ⁷, offre les armoiries écartelées

1. Je ne citerai pas ici les exemples qui pourraient se tirer des sceaux des rois et des reines, parce que les usages héraldiques ne sont pas exactement les mêmes quand il s'agit des souverains qu'en ce qui touche les particuliers.

2. Fils de Roger IV, comte de Foix, et de Brunissend de Cardone, succéda à son père en 1265 et mourut en 1302.

3. Fille de Gaston IV, vicomte de Béarn, de la maison de Moncade, et de Mathe, comtesse de Bigorre, mariée en 1252.

4. Foix : d'or à trois pals de gueules. Sur le sceau de Roger-Bernard de Foix, les quartiers à ses armes personnelles portent cinq divisions verticales au lieu de sept qu'il en faudrait pour représenter trois pals.

Béarn : d'or à deux vaches de gueules, colletées, accornées et clarinées d'azur.

Dans le champ du sceau, se trouve, en outre, placé l'écu de Castelbon (au chef chargé de trois losanges). Le contre-sceau porte également un écu écartelé de Foix et de Béarn ; mais on y a représenté ces dernières armes par une seule vache dans chacun des 2^e et 3^e quartiers. Il y a de nombreux exemples de semblables réductions sur les sceaux et les autres monuments de petites dimensions (Archives nationales, J 332, n° 14. — Douët d'Arcq, *Collection de sceaux* [des Archives de l'Empire], n°s 666, 666 bis. — La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*, t. I, p. 159).

5. L. Deschamps de Pas, *Sceaux des comtes d'Artois*, p. 12, 13, fig. 5. — Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 19.

6. Otton, fils de Hugues de Bourgogne et d'Alix de Méranie, comtesse palatine de Bourgogne, succéda à sa mère en 1279, et mourut en 1303.

7. Mahaud, fille de Robert II, comte d'Artois, lui succéda en 1302, mais eut à soutenir de longs procès contre son neveu Robert au sujet de la propriété de l'Artois. Mariée en 1285, elle mourut en 1329.

de Bourgoigne et d'Artois sur l'écu du cavalier et sur la housse du cheval¹.

Les sceaux de Colard d'Estouteville², mari de Jeanne de Mauquenchy³, dont nous avons des exemplaires de 1378, 1405, 1410, et 1415, sont armoriés d'un écu écartelé d'Estouteville et de Mauquenchy⁴. Jean III, comte d'Armagnac⁵, après son mariage avec Marguerite de Comminges⁶, écartela d'Armagnac contre-écartelé de Rodez, et de Comminges, comme il se voit par ses sceaux de 1385 et 1386⁷. Nicolas Roger de Beaufort⁸, ayant épousé Marguerite de Galard⁹, porte un écu écartelé de Beaufort et de Galard sur

1. Bourgoigne (comté) : d'azur semé de billettes d'or au lion de même, armé et lampassé de gueules. Artois : de France au lambel de gueules chargé sur chaque pendant de trois châteaux d'or.

2. Colard d'Estouteville, seigneur de Torcy, fils de Jean d'Estouteville et de Jeanne de Fiennes, fut chambellan du Roi, sénéchal de Toulouse et d'Agen, capitaine de Cherbourg et d'Arques.

3. Fille de Jean de Mauquenchy, dit le Mouton, sire de Blainville, nommé maréchal de France en 1368, et de Jeanne Malet. Elle devint l'héritière de Blainville après la mort de son frère arrivée en 1369.

4. Bibl. nat., Pièces originales, 1082, p. 25, 1083, p. 136 ; Clairambault 45, p. 3383, n° 142. — Demay, *Inventaire des sceaux de Normandie*, n° 2117. Du même, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 3433.

Estouteville : burelé d'argent et de gueules au lion de sable brochant sur le tout. Mauquenchy : d'azur à la croix d'argent cantonnée de croisettes recroisetées au pied fiché d'or (le nombre de ces croisettes a varié : seize, dix-huit ou vingt). Voir la notice sur le *Portrait d'une comtesse de Brienne*, publiée dans le *Bibliographe moderne*, 1907, n° 6, p. 299 et s.

5. Jean III, comte d'Armagnac, fils de Jean II et de Jeanne de Périgord, succéda à son père en 1384 et mourut, devant Alexandrie en Italie, le 25 juillet 1391. Marié à Marguerite de Comminges, en 1378, il prit dès lors le titre de comte de Comminges.

6. Marguerite, fille de Pierre-Raymond II, comte de Comminges, et de Jeanne de Comminges. Veuve du comte d'Armagnac, elle épousa, en 1385, Jean d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, puis Mathieu de Foix, en 1419. Elle mourut en 1443.

7. Bibl. nat., Clairambault 6, p. 261. — La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*, t. I, p. 110.

Armagnac : d'argent au lion de gueules. Rodez : de gueules au léopard lionné d'or. Comminges : d'argent à la croix pattée de gueules, puis, par interprétation des armes précédentes : de gueules à quatre otelles d'argent.

8. Nicolas Roger, seigneur d'Herment, fils de Guillaume Roger, comte de Beaufort, et de Marie de Chambon.

9. Marguerite, fille de Jean de Galard, seigneur de Limeuil, et de Philippe de Lautrec.

le sceau dont il usait en 1390 ¹. Les armes de Jean de Rieux, maréchal de France et de Bretagne ², étaient écartelées de Rieux et de Rochefort, depuis son mariage avec Jeanne de Rochefort ³; c'est ce que l'on constate sur le sceau commun des maréchaux de France où ses armoiries sont jointes, dans le même écu parti, à celles de Jean Le Maingre ⁴, en 1415 et 1416 ⁵. Antoine de Chabannes ⁶ épousa, par contrat du 20 septembre 1439 ⁷, Marguerite de Nanteuil ⁸, héritière du comté de Dammartin ⁹; plusieurs de ses sceaux, appendus à des actes de 1454, 1473, 1475,

1. A. Tardieu, *Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment*, p. 44 et pl. — Du même, *Histoire généalogique de la maison de Bosredon*, p. 28, 29. — Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. II, p. 141. — Ph. de Bosredon et E. Rupin, *Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 365. — J.-B. E. de Jaurgain, *Notice héraldique sur les maisons de Galard et de Béarn*, p. 6.

Roger de Beaufort: d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules en orle. Galard: une croix cantonnée de quatre corbeaux. C'est une variante des armoiries de cette maison qui en ont eu plusieurs.

2. Jean, sire de Rieux, fils de Jean, fut nommé maréchal de France en 1397 et mourut en 1417.

3. Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, dame de Rochefort, d'Assérac et de Châteauneuf, vicomtesse de Donges, fille aînée et héritière de Guillaume, sire de Rochefort, et de Jeanne d'Ancenis, mariée en premières noces à Eon de Montfort, et en secondes noces (1374) à Jean de Rieux.

4. Jean Le Maingre, dit Boucicaut, le célèbre adversaire des Turcs, créé maréchal de France en 1391, mort en 1421.

5. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI, p. 765. — La Roque, *Traité de l'origine des noms*, p. 39. — Demay, *Inv. des sceaux de la collection Clairambault*, nos 5700, 5701, 5702. — La Plagne-Barris, *Sceaux gascons*, t. II, p. 373.

6. Rieux: d'azur à cinq besants d'or (*alias* neuf ou dix besants). Rochefort: vairé d'or et d'azur. Dans le sceau des maréchaux, les armes de Jean de Rieux étant dans un écu mi-parti, ne présentent qu'un quartier de Rochefort et un quartier de Rieux.

7. Antoine, fils puîné de Robert de Chabannes, seigneur de Charlus-le-Pailoux, et d'Alix de Bort, né en 1408, mort en 1488. Il fut bailli de Troyes, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, gouverneur d'Auvergne, de Paris et de l'Île-de-France, grand panetier et grand maître de France, chevalier de Saint-Michel à la première promotion.

8. C^{te} H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, t. II, p. 271, et Pr., t. II, p. 13.

9. Marguerite de Nanteuil, fille de Renaud de Nanteuil, seigneur d'Acy-en-Multien, et de Marie de Fayel, comtesse de Dammartin, morte en 1475.

9. Dammartin-en-Goële, Seine-et-Marne, arr. de Meaux.

1480 et 1486 ¹, portent un écu écartelé de Chabannes et de Dammartin ². Le sceau de René, bâtard de Savoie ³, mari d'Anne Lascaris de Vintimille ⁴, comtesse de Tende ⁵, offre, en 1515 ⁶, un écu écartelé aux 1^{er} et 4^e, de Savoie, brisé d'un bâton en barre ⁷; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé de Lascaris et de Vintimille ⁸. Par son contrat de mariage, passé, à Paris, le 9 février 1535 ⁹, François de Bourbon, comte de Saint-Pol ¹⁰ s'engage à porter, écartelées avec les siennes, les armes de sa femme, Adrienne, duchesse d'Estouteville ¹¹; en conséquence son sceau est chargé, en 1538, 1541 et 1544 ¹², d'un écu écartelé de Bourbon et d'Estoute-

1. Bibl. nat., Pièces originales 639, dossier Chabannes, p. 60 et 68. — Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 694. — Demay, *Inv. des sceaux de la collection Clairambault*, n° 694. — Comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, t. II, p. 268, 269.

Les armoiries d'Antoine de Chabannes sont également écartelées de Chabannes et de Dammartin sur son tombeau en l'église de Dammartin.

2. Chabannes: de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or. Dammartin: fascé d'azur et d'argent, à la bordure de gueules. Quelquefois Antoine de Chabannes portait, sur le tout, un écu de Châtillon, écartelé de trois pals ou d'un palé.

3. René, fils naturel de Philippe II, duc de Savoie, reconnu par son père et apanagé du comté de Villars en Bresse, en 1497, grand-maitre de France (1519), mort en 1525 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pavie.

4. Anne, fille de Jean-Antoine Lascaris de Vintimille, comte de Tende, et d'Isabelle d'Anglure, reçut donation de tous les biens de son père en 1502. Elle avait épousé, en premières noces, Louis de Clermont-Lodève, et en secondes noces (1499), René de Savoie.

5. Tenda, Italie, prov. et circ. de Coni.

6. Bibl. nat., Pièces originales 2655, dossier 58960, p. 25. — J. Roman, *Les sceaux de la famille de Savoie-Tende*, p. 9.

7. De gueules à la croix d'argent, au bâton d'azur en barre, brochant sur le tout.

8. Lascaris: de gueules à l'aigle à deux têtes d'or. Vintimille: de gueules au chef d'or.

9. Bibl. nat., Clairambault 726, fol. 57 v° (Mémoire imprimé). — P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 327, t. V, p. 557. — La Roque, *Traité de l'origine des noms*, p. 36, 37.

10. François, comte de Saint-Pol et de Chaumont, 3^e fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, né en 1491, gouverneur du Dauphiné et de l'Île-de-France, mort en 1545.

11. Adrienne, fille de Jean, sire d'Estouteville, et de Jacqueline d'Estouteville, née en 1512, créée duchesse d'Estouteville en 1535, à l'occasion de son mariage, morte en 1560.

12. Bibl. nat., Français 20393, fol. 30, 31; Clairambault 640, fol. 175.

ville ¹. Trois sceaux différents d'Adrienne d'Estouteville, datés de 1544 et 1545 ², offrent un écu parti : au 1^{er}, écartelé de Bourbon et d'Estouteville ; au 2^e, d'Estouteville plein. La promesse de relever « en écartelure » les armes d'Estouteville est contenue dans les trois contrats de mariage que passa successivement Marie de Bourbon-Estouteville, fille du comte de Saint-Pol et d'Adrienne d'Estouteville, avec Jean de Bourbon ³, comte de Soissons et d'Enghien ⁴ (14 juin 1557) ⁵, François de Clèves, duc de Nivernais ⁶ (2 octobre 1560) ⁷, et Léonor d'Orléans, duc de Longueville ⁸ (8 juillet 1563) ⁹. Conformément à ce dernier acte, le duc de Longueville porta sur ses sceaux un écu écartelé d'Orléans-Longueville et d'Estouteville ¹⁰.

1. Bourbon : d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout. Estouteville : burelé d'argent et de gueules, au lion de sable brochant sur le tout, armé, lampassé et couronné d'or.

2. Bibl. nat., Français 20393, fol. 28 ; Clairambault 640, fol. 173, 176.

3. Jean, comte de Soissons et d'Enghien, fils de Charles de Bourbon, comte puis duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né en 1528, tué à la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557).

4. Enghien, Belgique, Hainaut, arr. de Soignies.

5. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 327. — La Roque, *Traité de l'origine des noms*, p. 37. — Bibl. nat., Clairambault 726, fol. 62.

6. François II de Clèves, duc de Nivernais, comte d'Auxerre, d'Eu et de Rethel, fils de François I^{er}, duc de Nivernais, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme, mort en 1563.

7. Bibl. nat., Clairambault 726, fol. 65.

8. Léonor, duc de Longueville, souverain de Neuchâtel et de Valengin, marquis de Rothelin, fils de François d'Orléans, marquis de Rothelin, et de Jacqueline de Rohan, succéda, en 1551, à son cousin François d'Orléans, dans le duché de Longueville ; il mourut en 1573.

9. Bibl. nat., Clairambault 726, fol. 66 v^o.

10. Bibl. nat., Clairambault 639, fol. 24. — Tripet, *Armoiries des Longueville et de Georges de Diesbach*, dans les *Archives héraldiques et sigillographiques*, 1890, p. 334. Les armes de François de Clèves sont figurées par un écu écartelé de Clèves-Nevers et de Bourbon contre-écartelé d'Estouteville, sur un jeton daté de 1561 (v. s.), publié par le comte de Soultrait (*Armorial du Nivernais*, p. 26). Il est à remarquer que cette disposition n'est pas entièrement conforme au texte du contrat de mariage qui obligeait le duc de Nivernais à écarteler ses propres armes de celles d'Estouteville seulement.

Dans tous les cas que je viens d'énumérer, la femme dont les armoiries sont écartelées avec celles de son mari était l'héritière de sa maison ou de sa branche. Il y a là une sorte de substitution, analogue en partie à la substitution des noms et armes qui a joué un rôle si important dans l'histoire nobiliaire. Nous savons par quelques textes que les parents d'une fille unique prenaient soin d'imposer à son mari la charge de relever les armes de leur maison près de s'éteindre, en les joignant à celles de sa propre famille. Des exemples très nets de ces stipulations sont donnés par le contrat de mariage de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, avec Adrienne d'Estouteville ¹, et par ceux de leur fille Marie avec les trois princes qu'elle épousa : Jean de Bourbon ², François de Clèves ³, Léonor d'Orléans Longueville ⁴.

1. Le texte du contrat porte que François de Bourbon promet de « prendre et porter à jamais en tous lieux, ensemble tous ses descendans, sur les peines cy-après déclarées, les pleines armes de ladite damoiselle et maison d'Estouteville en écartelure avec celles que ledit comte porte de son chef, à cause dudit feu comte son père, sans y rien diminuer ny ajouter, tant en bannières, écussons, sceaux, signets que autrement, et icelles porter en batailles et tournois, en tous faits d'armes et en tous autres lieux, es cas esquels tous princes et nobles doivent estre parez ou doivent user de leurs armes » (Bibl. nat., Clairambault 726, fol. 57 v°).

2. Le contrat de mariage, rédigé en forme d'acte royal, porte que Jean de Bourbon s'engage à « dès le jour du mariage accompli avec nostre dite cousine Marie de Touthville, prendre et porter à jamais, en tous lieux, et tous ses descendans dudit futur mariage, les pleines armes de ladite maison de Touthville en escartelure avec celles que ledit comte de Soissons porte de son chef, à cause de nostre feu cousin le duc de Vendosmois son père, sans y rien diminuer, adjouster, mesler ny changer, tant en bannières, escussons, sceaux, signets, que autrement, et icelles porter en batailles, tournois, en tous faits d'armes et en autres lieux, es cas esquels tous princes et nobles doivent estre parez et user de leurs armes, le tout ainsi que ledit feu duc de Touthville, père de nostredite cousine Marie de Touthville estoit tenu faire, et a fait, par son dit contrat de mariage, pour la conservation et perpétuation du nom, cry et armes de ladite maison de Touthville » (Bibl. nat., Clairambault 726, fol. 62 v°).

3. Le texte porte simplement : « le duc de Nivernois portera les armes de ladite maison de Touthville écartelées avec les siennes incontinent après ledit mariage consommé » (Bibl. nat., *ibid.*, fol. 65).

4. Même formule que dans le contrat précédent (Bibl. nat., *ibid.*, fol. 67).

Plusieurs fois, il est arrivé que les armoiries relevées ainsi par un mari et ajoutées par lui aux siennes dans un écu écartelé, n'étaient pas à proprement parler celles de la famille de sa femme, mais celles d'une maison dont la famille de sa femme était l'héritière. Ainsi, Antoine de Chabannes a écartelé ses propres armes non pas de Nanteuil, mais de Dammartin¹; Jean de Bourbon, François de Clèves et Léonor d'Orléans, se sont engagés à écarteler leurs armes, non pas de Bourbon et d'Estouteville, mais d'Estouteville seulement.

Les femmes ont, de même, combiné les armes de leur famille paternelle avec celles de leur mari dans un écu écartelé. Les exemples de ce procédé sont très nombreux en Allemagne²; on en rencontre aussi en Angleterre³.

1. Les droits des anciens comtes de Dammartin étaient arrivés à la maison de Nanteuil par l'intermédiaire des maisons de Trie, de Châtillon et de Fayel.

2. Sceaux de Marguerite, femme de Jean de Rheydt, en 1334 (Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. I, p. 97, t. III, p. 202); — de Marguerite de Bavière, veuve d'Étienne, prince de Hongrie, et femme de Gerlach de Hohenlohe, en 1361 (Prince de Hohenlohe-Waldenburg, *Frauensiegel*, p. 17, fig. 43. — G.-A. Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 302); — de Catherine, fille de l'empereur Charles IV, femme d'Otton IV, électeur de Brandebourg, en 1367 (Seyler, *op. cit.*, p. 302); — de Marie d'Öettingen, veuve de Rodolphe IV, margrave de Bade, entre 1348 et 1369 (Fr. von Weech, *Siegel von Urkunden aus dem grossh. Badischen general Landesarchiv zu Karlsruhe*, 1^{re} série, pl. VI, n° 5); — d'Élisabeth de Thuringe, femme du burgrave de Nuremberg, en 1375 (O. Posse, *Siegel der Wettliner*, 2^e partie, pl. XVI, n° 11); — de Marguerite, fille du burgrave Albert de Nuremberg, femme de Balthazar, margrave de Misnie, en 1380 (O. Posse, *op. cit.*, 2^e partie, pl. XVII, n° 12); — d'Élisabeth de Moravie, femme du margrave Guillaume I^{er} de Misnie, en 1385 (Posse, *ibid.*, n° 5); — d'Anne de Brunswick, femme de Frédéric, duc d'Autriche, en 1420 (Prince de Hohenlohe-Waldenburg, *Sphragistische Aphorismen*, pl. XVI, n° 174); — d'Amélie de Saxe, veuve de Louis le Riche, duc de Bavière, en 1480 (Posse, *op. cit.*, 2^e partie, pl. XXIII, n° 4); — de Catherine de Saxe, femme de Sigismond d'Autriche, comte de Tyrol, en 1484 et 1488 (Hohenlohe-Waldenburg, *Sphragistische Aphorismen*, pl. XVI, n° 173. — O. Posse, *op. cit.*, 2^e partie, pl. XXVI, n° 9); — de Rosine de Bade, femme de Franz-Wolfgang, comte de Hohenzollern, en 1501 (Fr. von Weech, *op. cit.*, pl. IX, n° 5); — d'Élisabeth de Bade, femme de Conrad, comte de Castell, en 1545 (*Ibid.*, pl. XII, n° 4).

3. Armoiries de Jeanne Beaufort, veuve de Ralph Nevill, dans un livre d'heures du commencement du xv^e siècle (Bibl. nat., Latin 1158, fol. 34 v°; Cabinet des

En France, nous constatons le même usage. Mahaud d'Artois, femme d'Otton IV, comte de Bourgogne, écartelait, comme son mari, de Bourgogne et d'Artois ¹. Le sceau de Béatrix de Falvy ², femme de Ferry de Picquigny ³, de l'an 1330, porte un écu écartelé de Picquigny et de Falvy ⁴. Celui de Marguerite de Bourbon ⁵, femme de Jean de Sully ⁶, appendu à une charte de 1348 ⁷, est aux armes de Sully écartelées de celles de Bourbon ⁸. Marguerite de Bommiers ⁹, mariée au comte de Roucy, Jean V ¹⁰, portait, en 1353 ¹¹,

Estampes 0 b 10 a, fol. 28. — H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, t. I, p. 157, n° 1390. — C. Couderc, *Album de portraits*, p. 77).

1. Sceaux de la cour d'Artois, en 1315 et 1327 (Demay, *Invent. des sceaux de l'Artois*, n° 1353. — J. Gauthier, *Inventaire des sceaux des juridictions souveraines et domaniales du comté de Bourgogne*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1884, p. 224), de la cour de la Loye, en 1318 (Gauthier, *op. cit.*, p. 238).

2. Béatrix, fille de Jean, sire de Falvy, de la maison de Nesle.

3. Ferry de Picquigny, de la famille des vidames d'Amiens, seigneur d'Ailly-sur-Somme et de Hornoy.

4. Demay, *Invent. des sceaux de Picardie*, n° 56.

Picquigny portait fascé d'argent et d'azur à la bordure de gueules. Sur le sceau de Ferry comme sur celui de sa femme, trois des fascés sont chargées de mouchetures (Demay, *ibid.*, n° 55). Falvy: burelé d'argent et d'azur à la bande de gueules brochant sur le tout.

5. Marguerite, fille de Louis I^{er}, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut, mariée par contrat du 6 juillet 1320 à Jean de Sully. Devenue veuve, elle épousa Hutin de Vermeilles, chambellan du Roi, et mourut en 1362.

6. Jean, sire de Sully, fils de Henri de Sully et de Jeanne de Vendôme, mort en 1343.

7. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 3661. — Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. II, p. 5, fig.

8. Sully: d'azur semé de molettes d'or, au lion de même brochant sur le tout. Bourbon: d'azur semé de fleurs de lis d'or, au bâton de gueules brochant sur le tout.

9. Marguerite de Bommiers (et non Baumez, Beaumez, ni Bomez, comme on a souvent écrit son nom), fille de Thibaud de Bommiers, seigneur de Mirebeau et de Blaison, épousa: 1° en 1293, Jean de Bouville, seigneur de Milly-en-Gâtinais, 2° Jean V, comte de Roucy (E. de Fouchier, *La baronnie de Mirebeau*, p. 78-81. — E. Hubert, *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre*, p. 19. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2° édit., t. I, p. 598. — P. Guérin, compte rendu dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV (1893), p. 449. — E. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours*, t. II, p. 96 et s.).

10. Jean V, comte de Roucy et de Braisne, fils du comte Jean IV et de Jeanne de Dreux, mourut à la bataille de Crécy (26 août 1346).

11. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 1028.

écartelé de Roucy et de Bommiers ¹ (*fig. 2*). Les armoiries d'Henriette, comtesse de Montbéliard ², mariée à Eberhard,



Fig. 2.

comte de Wurtemberg ³, sont écartelées de Wurtemberg et de Montbéliard ⁴ sur le sceau du tabellionage de Montbéliard, en 1441 ⁵; le même blason est attribué à Henriette

1. La maison de Roucy portait d'or au lion d'azur. La famille de Bommiers, originaire du Berry, établie en Poitou, a porté au XIII^e siècle deux blasons différents : un chef émanché et six oiseaux en orle sur le tout, d'une part, et un écartelé de pleins (or, *alias* argent, et gueules), d'autre part. Le premier de ces blasons est gravé sur le sceau de Robert de Bommiers en 1212 et 1224 (Douët d'Arcq, *Collect. de sceaux*, n^{os} 470, 471); il se retrouve sur le sceau de Robert de Bommiers, en 1252, et sur le contre-sceau du même, en 1260 et 1262. Le blason écartelé de deux pleins figure au contre-sceau de Robert de Bommiers, en 1252, sur l'écu et la housse du cheval dudit Robert, en 1260, au droit du sceau armorial du même, en 1262. En 1334, un sceau de Jean de Roucy porte un écu parti au 1^{er} de Roucy, au 2^e d'un écartelé de pleins (Bommiers). C'est sous cette forme d'un écartelé de pleins que les armes de Marguerite de Bommiers sont combinées, sur son propre sceau, avec celles de son mari (Douët d'Arcq, *op. cit.*, n^{os} 472, 473. — E. de Fouchier, *op. cit.*, p. 76-81 et pl. IV, n^{os} 4, 5, pl. V, n^o 8).

Les sceaux de ces deux femmes, portant leurs armoiries et celles de leur mari réunies dans un écu écartelé, ont été signalés par M. L. Bouly de Lesdain (*Les armoiries des femmes*, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1898, p. 188, 194). Cet auteur donne comme présentant une disposition semblable le sceau de Jeanne de Beauffremez, femme de Jean de Hingettes (1418). En réalité, les armoiries du mari y sont parties de celles de la femme. M. Bouly de Lesdain a été induit en erreur par une description inexacte de Douët d'Arcq (*Invent. des sceaux de Flandre*, n^o 1089).

2. Henriette, fille et héritière de Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, mariée en 1397, morte en 1444.

3. Eberhard le Jeune, fils d'Eberhard le Vieux, comte de Wurtemberg, lui succéda en 1417, et mourut en 1419.

4. Montbéliard : de gueules à deux bars adossés d'or. Wurtemberg : d'or à trois cornes de cerf de sable, posées en fasce, l'une sur l'autre.

5. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n^o 5064.

de Montbéliard par Ulrich Richental ¹. Marie de Pierrevive ², veuve d'Antoine Gondi ³, avait, sur son sceau, en 1569 ⁴, un écu écartelé de Gondi et de Pierrevive ⁵.

De cet ensemble de faits, se dégage une conclusion pratique. L'opinion courante considère un écu écartelé de deux blasons comme appartenant à une personne *issue* des deux familles propriétaires de ces blasons; ce que je viens d'exposer prouve qu'il peut représenter les armes d'un membre de l'une de ces familles, allié à l'autre par son propre mariage. Il est bon d'y prendre garde lorsqu'il s'agit de déterminer l'origine et la date des monuments armorisés.

MAX PRINET.

1. *Concilium ze Costenz*, fac-similé publié par H. Sevin, p. 430. Richental donne, par erreur, à la comtesse de Montbéliard, le prénom de « Clara ».

2. Fille de Nicolas de Pierrevive, seigneur de Lésigny, et de Jeanne de Turin, mariée le 20 janvier 1516. Elle fut l'une des favorites de Catherine de Médicis, devint gouvernante des enfants de France et mourut en 1574.

3. Né à Florence d'Antoine Gondi et de Madeleine Corbinelli, il s'établit à Lyon où il pratiqua le négoce. Grâce au crédit de sa femme, il devint maître d'hôtel des fils de France.

4. Quittance du 5 juillet 1569 (Bibl. nat., Pièces originales 1353, p. 36).

5. Gondi : d'or à deux masses d'armes de sable, liées de gueules, passées en sautoir.

Pierrevive : palé d'or et de gueules, les pals de gueules chargés chacun d'un diamant en forme de losange d'argent.

LES PLUS
ANCIENNES MÉDAILLES D'OR
DES EXPOSITIONS NATIONALES
DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

La première République eut l'idée géniale, qui paraît simple aujourd'hui, d'organiser une exposition nationale des produits des fabricants de la France. Comme il s'agissait d'une innovation, une certaine hésitation se montra au début dans les esprits sur la façon dont les industriels les plus marquants seraient récompensés. Un rapide exposé fera comprendre comment à un moment donné le gouvernement fut amené à décerner des médailles d'honneur des trois métaux.

La première Exposition nationale eut lieu pendant les trois derniers jours complémentaires de l'an VI et pendant les deux premiers jours de vendémiaire de l'an VII. On voulut qu'elle fût dans toute sa splendeur au moment des fêtes célébrées le 1^{er} vendémiaire de l'an VII (22 septembre 1798) à l'occasion du commencement de l'année républicaine et du septième anniversaire de la proclamation de la République. En fait l'exposition fut prorogée et resta ouverte huit jours de plus, jusqu'au 10 vendémiaire, avec illuminations tous les soirs. On comprend par suite comment elle fut pour les uns l'exposition de l'an VI, et com-

ment d'autres la dénommèrent plutôt l'exposition de l'an VII.

Le ministre de l'Intérieur, François (de Neufchateau), dans la circulaire qu'il avait adressée aux industriels français le 11 fructidor (28 août) de l'an VI, avait dit que :

Le gouvernement de la République, qui entendait couvrir les arts utiles d'une protection particulière, avait voulu lier à la fête du 1 vendémiaire *un spectacle d'un genre nouveau, l'Exposition publique des produits de l'industrie française*¹.

Il annonça que cette fête se renouvellerait tous les ans. Sur ce point, il commettait une erreur. Mais il fut bon prophète, quand il ajouta qu'« elle deviendrait de plus en plus belle ».

Un jury fut chargé à la fin de l'exposition de « choisir les douze exposants, qui auraient paru mériter d'être offerts à la reconnaissance publique. » La seule récompense prévue était une indication nominale par des jurés.

L'exposition eut lieu au Champ de Mars dans un bâtiment construit provisoirement et à la hâte, qui fut appelé : le Temple de l'Industrie, conformément à la phraséologie de l'époque. A la date fixée pour l'inauguration, une grande cérémonie eut lieu avec cortège et discours, bien que le fameux Temple ne fût pas terminé et qu'il y eût encore des échafaudages de tous côtés. Cette tradition a toujours été suivie scrupuleusement dans les expositions ultérieures. L'affiche, qui fut apposée ensuite dans la capitale, pour faire connaître la prorogation jusqu'au 10 vendémiaire an VII, annonça aux Parisiens qu'« on venait de terminer quelques

1. *Moniteur* du primidi 11 fructidor an VI. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. 29, p. 357.

Le Trésor de numismatique, Médailles de la Révolution, p. 92, a indiqué par erreur que cette première exposition avait été faite au mois de juillet 1798.

arcades qui n'étaient pas finies lors de l'ouverture de l'Exposition¹ ». François (de Neufchateau), pour prononcer son discours d'ouverture, dut se placer sur le haut d'un tertre existant au milieu du Champ de Mars. Le ministre, qui n'avait vu venir comme exposants qu'un nombre trop restreint d'industriels, déclara regretter que les provinciaux se fussent abstenus presque complètement de concourir. Il comprit que le peu d'importance des récompenses prévues en avait probablement été la cause. Il promit en conséquence que l'année suivante on ferait plus, et que le gouvernement décernerait aux industriels désignés par le jury « des couronnes, récompense la plus flatteuse à laquelle un républicain puisse aspirer² ».

Pour avoir une idée de la nature des couronnes en question, il convient de faire remarquer que les représentants des pouvoirs républicains avaient distribué des couronnes de feuillages aux vainqueurs des courses de chars, organisées avec grande pompe le même jour au Champ de Mars. Cette distinction honorifique était digne de l'austérité spartiate, mais peu susceptible d'entraîner les négociants à faire de grandes dépenses pour la mériter.

Après que l'exposition eut été close le 10 vendémiaire (1^{er} octobre), le jury fit un rapport, dans lequel il se contenta d'insérer les noms de douze industriels distingués par lui en première ligne, et de quelques autres reconnus dignes du second rang. Les numéros du *Moniteur* des premiers jours de brumaire de l'an VII, contenant la mention de ce rapport, publiaient en même temps par une coïncidence singulière les bulletins de la victoire des Pyramides remportée par le général Bonaparte. Ce jeune vainqueur devait

1. Archives nationales. Carton F. 12. 985.

2. *Moniteur* du primidi 1 vendémiaire de l'an VII. Réimp. de l'anc. Mon., t. 29, p. 401.

présider l'exposition nationale suivante et y appliquer des idées notablement différentes de celles qui étaient de mise en l'an VII.

La deuxième exposition eut lieu trois ans après sous le Consulat, pendant les cinq jours complémentaires de l'an IX avec prorogation de deux jours jusqu'au 2 vendémiaire de l'an X¹. Elle eut lieu dans la cour du Louvre, où l'architecte Chalgrin fit élever 100 portiques, qui furent dénommés cette fois : le Palais des sciences et des arts. La circulaire ministérielle fut envoyée si tard aux départements que l'on dut regretter de nouveau l'absence des industriels de plusieurs grandes villes de France, telles que Lyon et d'autres cités du midi. Le gouvernement consulaire tint à faire encore coïncider la plus belle période de l'exposition avec le nouvel an républicain du 1^{er} vendémiaire de l'an X (23 septembre 1801).

Les trois consuls, accompagnés de Chaptal, ministre de l'intérieur, effectuèrent leur visite officielle le cinquième jour complémentaire. Le 2 vendémiaire, pour la clôture, ils reçurent officiellement les membres du jury, chargés de l'examen des produits, ainsi que les fabricants et artistes, qui avaient été jugés dignes de récompenses. Le président du jury, dans un discours, rappela la précédente exposition de l'an VI et dit que les jurés avaient été sur le point de comprendre dans leur examen les artistes et fabricants, qui avaient obtenu la préférence à l'exposition de l'an VI. Il ajouta :

·Ceux qui ont paru de nouveau ont tous perfectionné leur industrie. Nous rappellerons leurs titres. Nous ferons connaître ceux qu'ils ont acquis depuis.

1. *Le Trésor de num., Méd. de la Révol.*, p. 116, a indiqué par erreur que cette exposition avait été ouverte le 2 vendémiaire an X (24 septembre 1801).

Nous invitons le gouvernement à leur faire donner des médailles ¹.

On voit la modification qui s'était produite dans les idées depuis l'an VI. Le premier consul, qui allait fonder la légion d'honneur six mois plus tard, le 19 mai 1802, avait compris que les couronnes, dont il avait été question trois années auparavant, étaient insuffisantes pour obtenir aussi bien un grand concours d'exposants qu'une juste émulation entre eux. Dès cette époque, Bonaparte victorieux cherchait à frapper les esprits. Il s'entendit avec le jury qui obéissait docilement aux vues gouvernementales pour distribuer :

19 médailles d'or,
28 — d'argent,
30 — de bronze.

Chaque médaille d'or devait peser de 150 à 160 grammes. Elle représentait une valeur intrinsèque de 500 francs environ. Les contributions de guerre, que le premier consul avait imposées aux peuples vaincus, et dont les relevés figuraient au *Moniteur* à ces mêmes époques, permettaient de se départir des principes d'économie accoutumés. Les quantités d'or affluant subitement dans le Trésor français furent évidemment la cause de la création exceptionnelle de pièces contenant une telle importance de métal précieux.

Allant plus loin dans cette voie, le gouvernement consulaire chercha à revenir sur ce qui avait été fait en l'an VI. Sept de ces médailles d'or furent décernées à sept des fabricants ou artistes, qui avaient été mentionnés comme dignes de récompenses par le jury de l'an VI, et qui avaient de nouveau présenté des produits en l'an IX. Parmi eux, on

1. *Gazette nationale ou Moniteur* du tridi 3 vendémiaire de l'an X.

remarque le nom de l'imprimeur Didot, dont la notoriété est restée universelle. Il en fut de même pour les médailles d'argent. Sur les treize fabricants ou artistes, qui avaient obtenu la deuxième mention honorable à l'exposition de l'an VI, huit, qui étaient revenus montrer leurs produits perfectionnés, dans l'exposition de l'an IX, furent gratifiés de médailles de cet autre métal.

12 médailles d'or, 20 médailles d'argent, et les 30 de bronze restèrent finalement attribuées aux industriels, non primés en l'an VI, dont les produits furent estimés les plus dignes d'être remarquables.

Les membres du jury, dans leur désir de récompenser le plus grand nombre possible de personnes, eurent recours à un moyen exceptionnel pour arriver à appeler l'attention en première ligne sur plus de dix-neuf exposants. Pour y parvenir, ils attribuèrent certaines médailles d'or à deux industriels distincts, en ajoutant que, comme ceux-ci étaient égaux en mérite, on tirerait au sort celui qui recevrait la pièce d'or. L'expédient paraît au moins étrange pour une distinction honorifique. Cette particularité survint justement pour la médaille qui va être publiée ci-après.

Le jury énumérant les fabricants et artistes dignes de médailles d'or, cite en troisième lieu :

3^o Le citoyen Usschneider et C^{ie}, fabricants de poteries à Sarreguemines (Moselle).

(Suit l'énoncé avec éloges des produits exposés par lui.)

Le citoyen Merlin-Hall, fabricant de poteries à Montereau (Seine-et-Marne).

(Suit l'énoncé des qualités de sa fabrication et des objets exposés par lui).

D'après ces considérations, le jury n'a pu se déterminer à assurer une différence de mérite entre ces deux fabricants, il leur

décerne une médaille d'or et propose de faire choisir par le sort celui à qui elle sera remise¹.

Les documents retrouvés ne font pas connaître la façon dont le tirage au sort fut effectué, ni s'il fut réalisé avec plus ou moins de hâte. Mais la médaille, qui va être reproduite, se charge de montrer que le sort favorisa le citoyen Merlin Hall. Ce fut lui qui reçut pour ses faïences de Montereau la pièce dessinée ci-dessous :



La médaille de Duvivier était digne d'être choisie. Les légendes en indiquent clairement le but : ENCOURAGEMENTS ET RECOMPENSES A L'INDUSTRIE.

AUX ARTS UTILES

REP.(ublique) FR.(ançaise.)

L'inscription : an 7, — gravée sur le bas d'un autel rond, surmonté de la flamme du sacrifice d'inauguration, rappelle la date de la première exposition, qualifiée cette fois

¹ Le *Moniteur universel* du tridi 3 vendémiaire de l'an X.

comme étant celle de l'an VII de préférence à l'an VI. Cette mention n'avait pas seulement pour but de rattacher la deuxième exposition à la première, mais elle avait une raison d'être spéciale, puisque 7 exemplaires en or et 8 en argent étaient remis à des exposants récompensés de l'an VII revenus au concours de l'an IX. Le sujet mythologique de la France républicaine offrant des couronnes à l'industrie, personnifiée par les attributs de Mercure, est traité avec beaucoup de bonheur et bien proportionné. Les objets conventionnels, qui sont aux pieds des personnages, ne sont ni trop nombreux, ni trop importants pour détourner l'attention au détriment du sujet principal. On comprend que B. DUVIVIER ait été fier d'apposer sa signature au bas d'une telle œuvre¹.

Le revers porte gravées au burin les mentions : PRIX DE L'AN IX DÉCERNÉ A MERLIN HALL — MANUFACTURE DE FAYANCE DE MONTEREAUX dans une vaste couronne de feuilles de laurier.

Poids : 151 gr. 50. Coll^{on} P. Bordeaux.

Un exemplaire en argent dépourvu d'inscription dans le champ du revers et qui est celui reproduit ci-dessus, figure dans les cartons du Cabinet des médailles de Paris. Son poids de 89 gr. 30, représentant une valeur intrinsèque de 40 francs d'argent courant, montre que l'idée du moment fut de donner à ces pièces une importance réelle.

Les exemplaires de bronze pèsent 89 gr. 60 d'après le spécimen qui se trouve dans notre collection.

Benjamin Duvivier, né en 1728, avait 73 ans lorsqu'il fut choisi pour faire la gravure du coin et prié de rattacher par un emblème approprié l'exposition de l'an VII à celle

1. *Le Trésor de numism.*, *Méd. de la Révol. française*, p. 92, pl. 70, n° 4. Cet ouvrage a classé par erreur la médaille à l'an VII.

en cours¹. Ce travail fut probablement l'un des derniers qu'il ait exécutés. Duvivier avait exposé deux médailles au salon de 1798 et depuis cette date il ne soumit plus d'œuvres aux suffrages². Les monuments métalliques cités comme faits par lui à la fin de son existence portent la date de 1801, et celui ci-dessus n'a pas figuré dans les énumérations antérieurement données³.

M. Merlin Hall fut reconnaissant au premier consul et ensuite à l'empereur Napoléon de lui avoir décerné cette récompense. Il ne cessa sous l'Empire de fabriquer des faïences patriotiques représentant des sujets de l'histoire courante, par exemple la scène connue de l'entrevue de l'empereur avec le maréchal Lannes, porté sur un brancard, après avoir été mortellement blessé à la bataille d'Essling⁴.

Une autre médaille d'or fut attribuée de même indivisément à M. Lignereux et à M. Jacob, tous deux marchands de meubles à Paris. Nous ignorons celui d'entr'eux que le sort favorisa pour la détention de la pièce.

Le premier consul, à la suite de la distribution des récompenses, s'entretint avec les artistes et fabricants primés. Il reçut à dîner ceux qui avaient mérité des médailles d'or. On doit croire qu'il les invita tous indistinctement sans qu'il ait été besoin de faire décider au préalable par le sort celui des citoyens estimés *ex æquo* jouissant du privilège non seulement de recevoir la pièce d'or, mais encore de consommer le repas.

Une troisième exposition eut lieu l'année suivante également dans la cour du Louvre pendant les cinq jours com-

1. *La Monnaie des médailles*, par J. Guiffrey, dans *Rev. num. fr.*, 1887, p. 310.

2. *Gazette numismatique française*, 1905, p. 219. Nomenclature des médailles ayant figuré aux divers salons depuis 1699, par M. Gillet.

3. *Duvivier graveur*, par J. Guiffrey, dans *Rev. num. fr.*, 1888, p. 307.

4. *Le Musée centenal de la Céramique française. Rapport de l'exposition universelle de 1900*, par M. Sarriau, p. 150.

plémentaires de l'an X (18 au 22 septembre 1802) ¹. Le premier consul, qui venait d'être nommé consul à vie le 24 thermidor (2 août) précédent, la visita le cinquième jour complémentaire, date fixée pour sa clôture. Les documents officiels constatèrent que :

« les fabricants, qui avaient été distingués l'année précédente, convinrent tous que la distinction qu'ils avaient reçue était à la fois l'époque de leur gloire et de leur fortune. »

Bonaparte tenait à exciter entre les industriels une légitime émulation pour les amener à travailler de mieux en mieux. Le jury, chargé de répartir les distinctions honorifiques, déclara qu'il lui avait été impossible de se renfermer dans les limites des médailles annoncées, à raison du grand nombre de choses précieuses qui se rencontraient. Il distribua 104 médailles, dont 20 en or, 31 en argent et 43 en bronze ².

Nous ne saurions passer sous silence la façon dont les jurés s'occupèrent des progrès de l'art monétaire, ni les récompenses qu'ils attribuèrent aux artistes, qui s'y étaient distingués. Il convient d'autant plus de citer le passage suivant de leur rapport que ce paraît être dans les premières expositions la seule fois où l'on se soit occupé de l'

« Art monétaire ».

Droz, artiste à Paris.

Cet artiste a embrassé dans toute son étendue l'art du mon-

1. *Moniteur universel* des 24 fructidor de l'an X et des 1 et 2 vendémiaire de l'an XI.

Le Trésor de num., Méd. de la Révol., p. 116, énonce par erreur que cette troisième exposition aurait eu lieu le 5 brumaire an X (qui y est qualifié inexactement 27 septembre 1802) et que la distribution des récompenses aux exposants aurait été effectuée le 16 vendémiaire an XI.

2. *Le Trésor de num., Méd. de la Révol.*, p. 116, indique que 93 exposants auraient reçu des médailles. Nous avons porté, au lieu de ce chiffre, celui de 104, après avoir supputé le nombre de médailles de chaque métal relatées comme décernées dans le rapport du jury inséré au *Moniteur*.

nayage, et il n'est pas une partie de cet art qu'il n'ait amélioré. Par ses procédés, s'ils étaient adoptés, la possibilité de contre-faire les monnaies serait presque entièrement détruite. Il frappe la pièce en même temps sur la tranche et sur le plat avec un degré de perfection tel qu'on peut regarder les monnaies ainsi frappées comme ayant l'avantage de ne pouvoir être imitées.

Le jury lui décerne une médaille d'or.

Gengembre, mécanicien des monnaies de la République, a présenté un balancier construit à ses frais, où l'on remarque plusieurs choses nouvelles et ingénieuses. Il a également imaginé des moyens plus parfaits que ceux qui sont en usage dans les ateliers monétaires pour mettre au poids les flans destinés à être frappés en monnaie. Ces machines démontrent dans leur auteur un esprit d'invention conduit par des connaissances théoriques, fruit d'excellentes études.

Le jury lui décerne une médaille d'argent.

Saulnier, employé à la Monnaie,

a présenté, pour frapper les monnaies, une machine très simple et très exacte, qui a l'avantage de s'adapter à tous les balanciers.

Le jury lui décerne une médaille de bronze.

Les travaux de Droz, de Gengembre et de Saulnier, honorés en ces termes et rappelés par des exemplaires en bronze doré ou en argent se trouvant dans les vitrines de l'Exposition, sont :

1° Pour Droz la magnifique médaille de la Paix d'Amiens, à l'effigie du premier consul, présentant au revers : LE RETOUR D'ASTREE, et pourvue sur la tranche de l'inscription : PAIX GENERALE A AMIENS. AN DIX. MDCCCII, à laquelle il faut joindre peut-être celle aux effigies superposées de Charles IV, roi d'Espagne, et de sa femme, portant au revers : J. P. DROZ. INVENTOR DEL METODO DE MULTIPLICAR LOS TROQUELES. 1801. (Droz inventeur du procédé pour multiplier les carrés), et sur la

tranche : ACUNA SUPERFICIE Y CANTO A UN SOL GOLPE (frappe le plat et la tranche d'un seul coup) énonciations concordant exactement avec les termes du rapport précité ¹.

2° Pour Gengembre, ses procédés de perfectionnement, commémorés par la pièce du module de 2 francs à l'effigie du premier consul, ayant au revers : PROCEDE DE GENGEMBRE MEC^N DES MONS L'AN X ². Les mentions du rapport permettent de comprendre le motif, qui a fait apposer sur la tranche : TITRE.0,9 DE FIN, POIDS 10 GRAMMES.

3° Pour Saulnier, les machines imaginées par lui et rappelées sur la médaille de bronze ayant dans le champ : NOUVEAU PROCEDE DE FRAPPER EN VIROLE PLEINE PAR SAULNIER MECANICIEN A LA MONNAIE, avec, sur l'autre face, la mention de ce qui s'est passé au concours : PRÉSENTÉ A NAPOLEON BONAPARTE I. CONSUL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE L'AN DIX ³.

Non seulement aucun ouvrage de numismatique n'a déterminé le type des récompenses ainsi remises en l'an X, mais des appréciations différentes ont plutôt été émises à ce sujet. Le *Trésor de numismatique* mentionne à l'occasion de cette attribution de distinctions honorifiques une pièce de module plus petit, gravée par Andrieu, représentant d'un côté un profil de Minerve, imaginé par cet artiste dès l'an IV, et pourvue au revers des inscriptions : RÉCOMPENSES A L'INDUSTRIE NATIONALE — EXPOSITION DE L'AN. Suit un blanc encadré entre les initiales R.F ⁴. A première vue, ces énonciations ne peuvent

1. *Le Trés. de num., Méd. de la Révol.*, p. 121, pl. 89, n° 10 et p. 120, pl. 88, n° 11.

2. Dewamin, *Cent ans de num. franç.*, de 1789 à 1889, pl. 27, n° 3. — *Hist. métal. de Napoléon I^{er}*, imp. en 1819, p. 63, pl. 22, n° 188.

3. Dewamin, *loc. cit.*, pl. 27, n° 5. — *Hist. métal. de Nap. I^{er}*, supplément, p. 6, pl. 65, n° 409.

4. *Le Trés. de num., Méd. de la Révol.*, p. 116, pl. 86, n° 4. — *Médailles dont les coins sont conservés au Musée de la Monnaie de Paris*, p. 335, n° 112.

concerner qu'une distribution de récompenses effectuée dans une Exposition antérieure au 1^{er} janvier 1806, date à laquelle l'empereur a prescrit de remplacer l'ère républicaine par le calendrier Julien. Mais les auteurs du *Trésor de numismatique* ont ajouté que la médaille en question n'avait été qu'un projet se trouvant à l'état d'unique exemplaire dans la collection du Musée de la Monnaie de Paris. D'autre part, M. de Fayolle a énoncé dans une monographie du graveur Andrieu que cette dernière pièce avait été frappée pour la quatrième Exposition de l'industrie française, survenue en septembre 1806, et qu'il en aurait été distribué 27 exemplaires en or, 63 en argent de première classe et 53 en argent de deuxième classe ¹.

A raison de la divergence existant dans les opinions émises sur le type des médailles distribuées en l'an X et en 1806, nous avons cru utile d'élucider dès maintenant cette question comme suite naturelle de celle examinée en premier lieu. En l'an X, les récompenses honorifiques remises aux exposants ont continué de porter les mêmes types que celles conférées l'année précédente. Ce fait résulte :

1^o D'une lettre adressée le 8 brumaire an XIII au ministre de l'Intérieur par M. Rousseau, propriétaire des manufactures de verreries, établies dans la ci-devant abbaye de Clairvaux (Aube), pour demander que tous les négociants précédemment gratifiés de médailles aient le privilège d'assister au couronnement de l'empereur, ayant lieu le 4 frimaire an XIII. Cette lettre porte la mention : MÉDAILLE OBTENUE EN L'AN DIX, au-dessous d'une vignette reproduisant le spécimen dessiné plus haut ².

2^o D'une lettre de M. Denon du 11 septembre 1806 reproduite ci-dessous, et dans laquelle ce directeur de la

1. *Recherches sur Bertrand Andrieu*, par de Fayolle, dans *Gazette numism. française*, 1901, p. 126.

2. Archives nationales. Carton F. 12, 985.

Monnaie énonce qu' « en 1806 le gouvernement a reconnu l'impossibilité de faire servir désormais *le coin des médailles décernées dans les expositions précédentes.* »

En 1806, l'Exposition eut lieu place des Invalides du 25 septembre au 10 octobre. Le ministre de l'Intérieur, M. de Champagny, s'occupa de la création de récompenses dès le 9 septembre. Il demanda à Denon, directeur de la Monnaie des Médailles, de lui fournir les exemplaires à distribuer aux industriels primés. Le 10 septembre, Denon répondit la lettre suivante pour indiquer les raisons qui empêchaient de faire usage des anciens coins et pour proposer une combinaison assez singulière ayant pour objet d'attribuer à ces commerçants une série des médailles frappées en l'honneur de la Grande Armée :

Monseigneur,

Je reçois la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, par laquelle elle me demande des médailles pour les prix de l'industrie.

La médaille que vous me faites l'honneur de m'indiquer ne peut servir, puisque la principale figure est celle de la République. On peut enlever d'une médaille avec le ciseau ce qu'on ne veut pas qui y soit, mais il est impossible de le remplacer par un relief. Il faudrait donc refaire un carré de la grandeur et valeur de l'ancienne médaille, ce qui est de toute impossibilité pour le temps indiqué. Je ne peux y suppléer que par un buste de l'Empereur et un revers tout lisse.

J'observerai à V. E. que la ressemblance de ce buste n'est pas heureuse, et que la médaille ne vaudrait que 500 francs à la faire la plus épaisse possible. Je proposerai donc à V. E. une autre chose, qui serait peut-être encore plus digne. Ce serait de donner une médaille en or de 240 francs dans une boîte, où seraient contenues 14 médailles en argent, relatives à l'expédition de la grande armée, ensemble de la valeur de 450 francs, y compris celle en or.

Les deuxièmes et troisièmes prix pourraient être composés de la même manière, avec la seule différence que la médaille relative au prix serait en argent et en bronze. La boîte complète en argent coûterait 200 francs, et celle en bronze 60 francs, y compris les étuis et les inscriptions.

Je prie V. E. de vouloir bien me faire connaître de suite le choix qu'elle aura fait de l'une de ces médailles, afin de ne pas perdre un seul instant pour en ordonner la fabrication.

Le ministre ne goûta pas la proposition de Denon concernant cette distribution de médailles célébrant des faits militaires, mais il tomba d'accord que les distinctions honorifiques remises aux industriels devaient désormais porter l'effigie de l'empereur. Il précisa sa volonté en ces termes :

11 septembre 1806.

J'ai reconnu avec vous *l'impossibilité de faire servir* pour l'Exposition actuelle des produits de l'industrie, *le coin des médailles qui ont été décernées dans les expositions précédentes*, et aussi de faire graver un nouveau coin dans le court délai, qui s'écoulera avant l'Exposition.

Je me suis donc arrêté à l'idée d'employer le coin dont vous m'avez envoyé l'empreinte, et qui représente (sous la plus grande dimension) le buste de S. M. l'Empereur, *en empruntant le revers de la médaille de l'Institut national*, que j'ai fait demander à cet effet. Vous voudrez bien placer sur le revers l'exergue des médailles données aux expositions précédentes, en laissant la place nécessaire pour y graver le nom des manufacturiers et la date.

Il m'aurait été fort agréable de pouvoir donner aux manufacturiers couronnés la précieuse collection de médailles relatives à l'expédition de la grande armée, que vous avez eu l'obligeance de me communiquer, mais cette collection n'a pas un rapport assez prochain (*sic*) avec l'objet de l'Exposition, et d'ailleurs la valeur de la récompense donnée aux fabricants importe moins

que le témoignage honorifique qu'elle leur rappellera toujours ¹.

Denon se conforma à ces instructions. Les médailles distribuées en 1806 portèrent d'un côté l'effigie de l'Empereur, effectivement peu ressemblante, gravée par Dumarest, entourée de la légende : NAPOLEON I EMPEREUR DES FRANÇAIS ROI D'ITALIE, et de l'autre un revers banal, qui est identique à celui de la médaille de l'Institut de France, avec champ lisse permettant de graver une inscription telle que celle apposée sur la pièce de l'an IX ². Il fut distribué 27 exemplaires en or, 63 en argent de grande dimension, dénommés 2^{es} prix et 55 en argent de petite dimension, qualifiés 3^{es} prix ³. Ces derniers furent destinés à remplacer les récompenses de bronze remises dans les concours précédents. Néanmoins 40 spécimens de bronze avaient été frappés par surcroît à tout événement. Quelques-uns purent exceptionnellement servir, ainsi qu'il résulte de la note ci-dessous portant l'en-tête du Ministère de l'Intérieur.

Paris, 4 novembre 1806.

MM. Piat, Lefebvre et fils de Tournai, auxquels le jury national vient de décerner une médaille d'or pour leur fabrication de tapis, n'ont pas reçu celle de bronze, qui leur fut décernée en l'an X pour le même objet. Ils attachent beaucoup de prix à posséder cette dernière, pour la réunir ainsi que la médaille de 1806 à une troisième qu'ils ont obtenue dans leur département. J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence de leur remettre *une des 40 médailles en bronze, qui étaient destinées à former le troisième prix de cette année, et qui ont été remplacées par les petites médailles d'argent. Elles sont frappées et disponibles.*

1. Archives nationales. Carton F. 12, 985. Il est d'autant plus intéressant de reproduire cette lettre in extenso, qu'il n'en existe qu'un tirage décalque, deviendra illisible d'ici à peu d'années.

2. *Le Trésor de numismatique* a publié cette pièce, *Méd. de l'emp. fr.*, p. 16, pl. 8, n° 1, mais il n'avait pu fournir aucun renseignement sur sa destination. Le revers est effectivement identique à celui de la médaille de l'Institut figurant même recueil, pl. XIX, n° 5.

3. *Moniteur officiel* d'octobre 1806 et rapport du jury.

En marge figure l'apostille suivante :

Je désire beaucoup que vous puissiez faire obtenir à M. Lefebvre de Tournai la médaille de bronze qui lui a été accordée en l'an X.

4 novembre 1806.

Signé : Molard.

La réponse mise en marge donne tout lieu de croire que satisfaction fut donnée à M. Lefebvre dans ces dernières conditions :

Très facile. Il y en a 40 sans emploi. Un petit rapport à Son Excellence.

Toutefois à l'encontre de ces deux énonciations successives, le ministre, ou son secrétaire, sur son ordre, inscrivit au travers de la note la réflexion ci-après :

Mais il vaudrait mieux leur donner une des médailles de l'an X, s'il en existe, et si le coin n'est pas brisé.

Quant aux 40 médailles de bronze à l'effigie napoléonienne disponibles et devenues sans emploi par suite de leur remplacement par des médailles d'argent de petite dimension, le directeur de la Monnaie des Médailles les céda ultérieurement de différents côtés pour constituer des prix dans des écoles de l'Empire¹ ou les récompenses de tel ou tel concours.

De son côté le ministre de l'Intérieur se trouva détenir une quantité d'exemplaires d'or et d'argent supérieure au nombre réparti entre les exposants. Il en dressa le décompte ci-après :

6	médailles d'or.
41	— petites d'argent.
49	— grandes —

1. La collection de M. Albert Bouclier contient un spécimen portant gravé dans le champ : 3^e prix de l'école de dessin de la ville de Tournay, département de Jemmapes.

2 rouleaux méd. grandes d'argent.

7 or

et il demanda au directeur Denon de les reprendre. Le 21 octobre 1806, M. Chaltas, comptable de la Monnaie des Médailles, donna au représentant du Ministère de l'Intérieur un reçu constatant la restitution de

41 médailles en or de 1^{re} dimension.

36 — en argent —

31 — — 2^e dimension ¹.

Un autre récépissé figurant aux Archives nationales apprend que le Bureau des Arts, administration dépendant du gouvernement, se chargea, quand les commerçants le désirèrent, de graver les mentions les concernant sur les récompenses honorifiques qui leur furent décernées.

Une note du Ministère de l'Intérieur montre que la question de savoir s'il ne serait pas attribué cette même année aux membres du jury des jetons spéciaux servant à les faire reconnaître fut discutée en haut lieu. M. Gay-Lussac, qui faisait partie du jury, arrêté au cours de ses visites dans l'Exposition par des agents de police ou par des soldats trop ardents, adressa une énergique réclamation au ministre pour se plaindre de l'atteinte portée à ses prérogatives. La mention suivante fut apposée en marge :

Mon cher collègue, le Ministre me charge de vous demander si vous ne pourriez pas procurer pour les membres du jury des médailles quelconques, qui servent à les distinguer à l'Exposition, et qu'on leur enverrait sur le champ. Réponse s'il vous plaît.

Nous ignorons la suite donnée à cette proposition. Il est difficile de deviner si cette idée fut ou ne fut pas suivie de

1. Certaines de ces médailles d'argent, notamment celles de grand module, furent ultérieurement employées au cours du règne de Napoléon I^{er} à servir de récompense pour les distributions de prix dans certains lycées, ainsi qu'il résulte d'un exemplaire figurant dans notre collection et portant gravées au burin les mentions : LYCEE IMPÉRIAL — MDCCCXI.

réalisation. La découverte d'un jeton napoléonien portant un nom de membre du jury serait seule susceptible de fournir une solution.

L'Exposition suivante eut lieu au Louvre en 1819 sous la Restauration, depuis le 25 août, jour de la fête du roi, jusqu'au 1^{er} octobre. L'ordonnance, qui la concerna, ne fixa pas de limitation à la quantité des médailles finalement distribuées, en sorte qu'il en fut réparti plus de 300 exemplaires en or, en argent et en bronze. Le nombre de celles du métal le plus précieux s'éleva à 61. Les documents officiels restent muets sur le type des récompenses décernées par le souverain. Les archives du Cabinet des médailles ont permis de découvrir la vérité au sujet de la représentation, qui y fut apposée. L'article 2 de la loi du 5 germinal an XII (26 mars 1804) avait prescrit le dépôt à la Bibliothèque nationale de deux exemplaires de chaque médaille nouvelle. Au début et jusqu'à une époque avancée de la Restauration, de simples états datés constatèrent ces remises. Une première mention de l'un d'eux apprend que le Cabinet reçut le 7 avril 1820 une médaille du graveur Gayrard, ayant d'un côté l'effigie de Louis XVIII, et de l'autre une femme debout tenant un gouvernail de navire et ayant la main droite appuyée sur une charrue, surmontée de la légende : AUX ARTS UTILES. Cette pièce, bien que portant une telle mention appropriée à des expositions industrielles, ne doit être considérée que comme un essai qui ne fut pas suivi de réalisation, au moins pour le concours en question. Car une autre énonciation d'un état des médailles envoyées le 17 octobre 1820, est conçue sous cette forme plus complète :

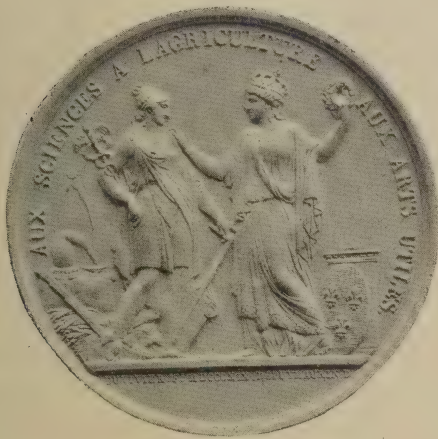
Médailles de 25 lignes. Aux arts utiles. *Prix de l'Exposition de 1819.*

Cette citation concorde avec la présence dans les cartons

du Cabinet d'une médaille de 25 lignes ou 56 millimètres, portant d'un côté l'effigie de Louis XVIII, de profil à droite, entourée de la légende : LOUIS XVIII ROY DE FRANCE, et ayant au-dessous de la tranche du cou, les noms : GAY-RARD.F. et : DE PUYMAURIN.D. Le revers est pourvu du même sujet que la médaille de l'an IX, mais avec les emblèmes républicains remplacés par des attributs royalistes. La République n'est plus coiffée du bonnet phrygien. Une couronne fermée fleurdelysée a été placée sur sa tête de façon à lui faire personnifier la France royale. Un bouclier ovale, chargé de trois fleurs de lys, dissimule le coq gaulois et la date : an 7, figurant antérieurement sur le bas de l'autel. Les représentations de l'arrière-plan ont également subi diverses modifications. La légende supérieure semi-circulaire a été changée et remplacée par celle-ci : AUX SCIENCES A L'AGRICULTURE AUX ARTS UTILES. Ces trois derniers mots avaient seuls été écrits sur l'état en question avant la mention indicatrice de la destination : *Prix de l'Exposition de 1819*. Au-dessous de ce type figure sur une seule ligne : DUVIVIER.F. MDCCCXIX.DE PUYMAURIN.D. surmontant un exergue lisse destiné à porter le nom de l'industriel primé.

Cette médaille est incontestablement la dernière datée ayant porté le nom de DUVIVIER, et elle avait été omise dans le catalogue de ses œuvres. Il semble douteux que Benjamin Duvivier, qui est mort le 11 juillet 1819, à l'âge de 91 ans, ait réalisé lui-même la modification du coin ancien. Il s'est probablement borné à causer avec M. de Puymaurin des corrections à apporter au dessin original de l'an IX. Puis le directeur de la Monnaie, fort du consentement ainsi donné *in extremis* par l'artiste, a chargé quelque graveur travaillant à la Monnaie des Médailles sous ses ordres de réaliser la transformation des types répu-

blicains en types royalistes. Ce curieux exemple des métamorphoses que le gouvernement de la Restauration fit subir à un certain nombre de médailles antérieures d'aspect républicain ou napoléonien a paru intéressant à signaler et à reproduire pour en permettre la comparaison avec la création de l'origine.



Mais, indépendamment de cette pièce, dont la destination est établie par l'extrait du 17 octobre 1820, il avait été frappé un premier projet identique dont notre collection renferme un exemplaire en bronze, sur lequel le côté portant l'effigie royale était remplacé par une simple couronne de chêne et de laurier, ayant à l'intérieur un vide destiné à recevoir le nom du négociant récompensé. L'autre côté était pourvu du même type que celui qui est reproduit ci-dessus. Seulement les légendes de l'an IX : ENCOURAGEMENTS ET RECOMPENSES A L'INDUSTRIE dans le haut, et à l'exergue : AUX ARTS UTILES, sauf adjonction de la date nouvelle : MDCCCXIX, avaient été maintenues. La médaille énoncée précédemment établit que cet essai

n'avait pas été admis en haut lieu et que l'on tint à en modifier les inscriptions anciennes et à y joindre l'effigie du souverain régnant.

Une dernière et curieuse particularité consiste dans la nouvelle modification que les ministres libéraux de Louis XVIII jugèrent nécessaire de faire subir à cette médaille quatre ans après. En 1823, il y eut une nouvelle exposition identique qui eut lieu au Louvre, du 22 août au 15 octobre. La médaille de récompense porta la même effigie royale que celle de l'Exposition de 1819. Mais on fit refaire par le graveur Caqué le coin du revers, ainsi qu'il résulte de la mention apposée sur la plinthe supportant le type central et ainsi conçue : REFAIT PAR CAQUE. Les énonciations précédemment apposées au-dessous et relatives au nom du graveur originaire sont supprimées et remplacées par une grosse date : MDCCCXXIII, surmontant : DE PUY-MAURIN. D. remplissant tout le champ de l'exergue et empêchant d'y apposer le nom de l'industriel primé. L'exemplaire de bronze, qui a permis d'être assuré de l'identité du type usité en 1823 porte par suite, seulement sur la tranche, gravée en creux la phrase : DONNÉ PAR LE ROI LE 23 OCTOBRE 1823 A MRS TESSIER ET ZETTER A SAINT DIÉ¹. Les attributs remplissant le fond du champ ont été également modifiés. A droite une grande grue servant à élever les matériaux se dresse au-dessus de l'autel. A gauche le compas n'existe plus, probablement parce qu'il représentait un emblème maçonnique. Il a été remplacé par une bizarre horloge dite : coucou. Enfin on a cru devoir reprendre la légende primitive de l'an IX : ENCOURAGEMENTS ET RECOMPENSES A L'INDUSTRIE. Le poids de 79 grammes, sensiblement identique à celui des médailles de bronze de l'an IX, montre

1. Coll^{on} Alb. Bouclier.

que l'on a plutôt cherché à se rapprocher sous divers rapports de l'exemplaire primitif.

Le 23 octobre 1823, Louis XVIII présida la cérémonie de la distribution de ces prix. Il décerna aux exposants :

- | | | |
|-----|---|---|
| 12 | croix de la Légion d'honneur (récompense paraissant | |
| 72 | médailles d'or. | accordée pour la 1 ^{re} fois). |
| 153 | — | en argent. |
| 250 | — | en bronze ¹ . |

Les documents officiels ne fournissent pas d'indications sur le type des pièces ainsi remises par le souverain. Pour des motifs qu'il est difficile de discerner, aucun dépôt légal de cette médaille de 1823 ne fut effectué au Cabinet des Médailles, ou constaté par un document d'archives quelconque, en sorte qu'elle aurait été presque impossible à identifier, si un heureux hasard n'avait permis d'arriver à une certitude, grâce à l'existence de l'inscription figurant sur la tranche de la pièce que nous avons citée.

La détermination des premières distinctions honorifiques offertes à des industriels dans les plus anciennes expositions nationales de l'industrie française présentait dès lors un véritable intérêt, pour permettre de préciser, quand il est possible de le faire, les types des pièces successivement créées. Les traditions premières se sont perpétuées, sauf des transformations curieuses à constater. Plus tard l'institution s'est modifiée à son tour. De nationales qu'elles étaient à l'origine, les expositions sont devenues universelles à partir du second Empire et de la troisième République. Sous ce rapport ainsi que sous bien d'autres, ces concours, suivant la parole prophétique de François de Neufchâteau, en l'an VI, ont pris un essor de plus en plus considérable.

Paul BORDEAUX.

1. *Moniteur universel* du 25 octobre 1823.

MÉLANGES & DOCUMENTS

A QUELLE DATE PISANELLO A-T-IL EXÉCUTÉ LA MÉDAILLE
DE JEAN-FRANÇOIS 1^{ER} DE GONZAGUE ?

Pisanello a signé ses médailles, mais il n'en a daté que trois : s'il les avait datées toutes, il aurait épargné à l'histoire des incertitudes, qui ne laissent pas que d'être embarrassantes pour suivre et définir l'évolution de son génie. Tous les critiques s'entendent pour voir dans la médaille de Jean Paléologue son premier essai en ce genre et même la première médaille fondue de la Renaissance. Mais lorsqu'on veut préciser quelle fut sa seconde médaille, l'accord et la certitude cessent.

Toutefois, si l'on y regarde de près, toutes les vraisemblances concordent pour que la seconde médaille de Pisanello soit la médaille de Jean-François de Gonzague, premier marquis de Mantoue. Voici la description de cette pièce fort connue, mais dont les beaux exemplaires sont extrêmement rares :

·IOHANES·FR | ANCISCVS· || ·DE·GON | ZAGA· (dans le champ).
·CAPIT·MAXI·ARMIGERORVM· (en haut). PRIMVS·MARCHIO·
MANTVE (en bas). Buste imberbe de Jean François I de Gonzague, à gauche, les cheveux courts, coiffé d'un vaste chapeau à bords épais, évasé et godronné, vêtu d'une tunique sur laquelle est jetée une dalmatique en tissu oriental à larges fleurs.

R^o. OPVS· | PISANI | PICTO | RI | S· (en haut, en cinq lignes).
Jean-François I de Gonzague cuirassé, l'épée au côté et coiffé d'un haut bonnet, un bâton de commandement à la main droite, montant un cheval qui marche au pas vers la gauche, dans un paysage aride et pierreux ; derrière lui s'éloigne vers le fond du

paysage un gros cheval que monte un petit homme, vu de dos, coiffé d'un grand casque, et tenant de la main droite une croix ou une hache. Dans le champ, à gauche, en haut (en *impresa* ou symbole), un marteau de porte dont l'anneau est polylobé.

Il suffit de comparer rapidement le revers de cette médaille au revers de celle du Paléologue, pour remarquer combien se ressemblent les deux scènes qui y sont figurées : toutes deux nous montrent un cavalier de profil et, derrière lui, un cavalier vu de dos. Toutefois il y a peut-être moins d'émotion, mais sûrement plus d'aisance, de virtuosité et de perfection dans le revers de la médaille du marquis de Mantoue : c'est le même thème repris et plus adroitement développé ; d'ailleurs, tout en se répétant ainsi, Pisanello reste réaliste : à l'énorme cheval de l'empereur byzantin, il substitue un cheval plus fin et plus nerveux, et dans le costume ou l'attitude il note avec un grand scrupule de vérité les différences qui séparent Jean-François du Paléologue. Le naturalisme délicat de Pisanello suffit à nous prouver que cette médaille a été modelée et fondue à la cour même du marquis de Mantoue et que le costume, l'armure, la monture du prince ont été vus, observés et copiés avec autant de scrupule que sa physionomie.

Quand donc Pisanello parut-il et séjourna-t-il à la cour de Jean-François de Gonzague ? Nous le savons exactement : il y était en mai 1439. Le concile de Florence n'était pas terminé : Jean VII Paléologue ne quitta Florence qu'au mois d'août de 1439 ; donc lorsque Pisanello fut appelé à Mantoue, la médaille de l'empereur d'Orient était dans toute sa nouveauté : elle avait certainement excité une vive curiosité dans les petites cours italiennes et il semble naturel que Jean-François de Gonzague ait voulu avoir aussitôt sa médaille, comme l'avait eue le despote byzantin, et qu'il ait voulu l'avoir aussi ressemblante que possible à celle de Jean VII. Notons d'ailleurs qu'en 1439 la fortune de Pisanello est étroitement liée à celle du marquis de Mantoue : Vérone, sa patrie, appartient à Venise, mais, comme Venise est en guerre avec le duc de Milan que soutient le marquis de Man-

toue, Pisanello est depuis 1438 banni de Vérone ainsi qu'un certain nombre de Véronais *fuorusciti* dont le gouvernement vénitien a dressé la liste. Le 17 novembre 1439, le Piccinino qui commandait les troupes mantouanes prend Vérone, et Pisanello y rentre avec lui : mais le Piccinino et Luigi dal Verme, chef des troupes milanaïses, ne peuvent s'y maintenir, et Pisanello sort de Vérone avec eux. On sait d'autre part que Pisanello, à cette époque, fit la médaille du Piccinino, — laquelle, en tous cas, n'est pas postérieure à 1441, puisque le *condottiere* y est appelé *Viccomes* (Visconti) et qu'il cessa de porter ce nom d'adoption en 1441. — Comment s'expliquerait-on que Pisanello, en relations étroites avec Jean-François de Gonzague et le Piccinino, eût exécuté alors la médaille du général mantouan et n'eût pas exécuté celle du marquis de Mantoue ?

Il semblerait en effet qu'aucune objection ne pût s'opposer à une si claire vraisemblance. Pourtant M. Hill, reprenant et développant des arguments déjà exposés par Heiss, a, dans son beau livre sur Pisanello ¹, tenté de prouver que la médaille de Jean-François était postérieure à sa mort et probablement de 1447. •

L'unique argument est celui-ci : sur sa médaille, Jean-François de Gonzague est appelé *capitaneus maximus armigerorum, primus marchio Mantuae* ; or, Jean-François fut *capitaine général* des troupes vénitiennes de 1433 à 1437, et, à partir de la fin de 1437, il cessa de porter ce titre : donc la médaille ne peut être qu'antérieure à 1437 (ce qui, si on la compare à la médaille du Paléologue, est une hypothèse absurde), ou postérieure à sa mort, car, lui mort, il était naturel de lui rendre les titres les plus glorieux qu'il eût portés.

L'argument serait très fort, s'il ne tombait pas pour ainsi dire de lui-même : le titre de *capitaneus maximus armigerorum* donné par Pisanello au marquis de Mantoue ne fait pas du tout allusion au commandement des troupes vénitiennes exercé par

1. G. F. Hill, *Pisanello*, p. 168 et sqq. Cf. Al. Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance, Vittore Pisano*. Ad. Venturi, *Il Pisanello a Ferrara* (*Archivio veneto*, 1885), et son édition des *Vite di Gentile da Fabriano e del Pisanello* par Vasari.

Jean-François de 1433 à 1437. Ce n'est que la traduction du titre de *capitano generale* qui fut décerné en 1328 par la république de Mantoue à Louis de Gonzague, à la chute des Bonacolsi, qui fut déclaré héréditaire dans la famille de Gonzague, et qui fut du reste confirmé à Jean-François par les Mantouans dès son avènement. C'est le titre proprement mantouan de chaque aîné des Gonzague, et nous voyons sur sa médaille, que fondit Pisanello vers 1446 ou 1447, que Louis de Gonzague, fils et successeur de Jean-François, le porte encore.

Le 6 mai 1432, l'empereur Sigismond érigea Mantoue en fief impérial et donna à Jean-François le titre héréditaire de marquis. Jean-François était donc *capitano generale* de la cité de Mantoue par droit de naissance, et marquis impérial par concession de Sigismond : ainsi la légende de la médaille de Pisanello, qui fait passer en premier le titre de *capitaneus maximus* et qui mentionne que Jean-François est le *premier* marquis de Mantoue, est-elle très logique. M. Hill nous dit que si la médaille n'était pas posthume, le prince y serait appelé *marchio Mantue* et non *primus marchio Mantue*. Mais n'était-ce pas une gloire particulière pour Jean-François, et digne d'être mentionnée, que d'être le *premier* marquis de Mantoue ? Le titre de *capitano generale* suffisait à rappeler l'ancienneté de sa race et de ses titres de souveraineté.

Ce titre de marquis de Mantoue a obscurci le titre plus local de *capitano generale* et on s'explique par là l'erreur de tous les critiques qui ont vu dans ces mots : *capitaneus maximus armigerorum*, le souvenir du haut commandement que les Vénitiens confièrent à Jean-François, quand fut décapité Carmagnola. Mais il suffit de rétablir le souvenir du titre exact que les Mantouans décernèrent dès 1328 aux Gonzague¹, et par lequel ils nommèrent et masquèrent à la fois leur souveraineté héréditaire, pour que tombe le seul argument opposé à toutes les vraisemblances qui devaient faire dater la médaille de Jean-François de Gonzague

1. Ce fait est rappelé dans toutes les histoires des Gonzague, et la généalogie de Litta le mentionne à son tour.

de 1439 ou du début de 1440. J'ai noté toutes ces vraisemblances en commençant : je crois qu'il devient ainsi à peu près certain que cette belle médaille est la seconde dans l'œuvre de Pisanello et qu'elle fut modelée et coulée très peu de temps après celle de Jean VII Paléologue.

JEAN DE FOVILLE.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

50. — Dans les Balkans, on aurait trouvé un petit dépôt de tétradrachmes au type de Lysimaque, portant le nom de Scostocus qui serait un roi galate ayant régné en Thrace, après l'invasion gauloise de 280 av. J.-C. — R. Forrer, dans *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4115.

51. — Dans la commune de Cremenarri-Flamanda (Roumanie), en labourant, on a trouvé un vase contenant 497 deniers très bien conservés de Vespasien, Domitien, Trajan et Hadrien. Le dépôt a été envoyé au Musée national de Bukarest. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4210.

52. — A Bruges, en mars 1909, on a trouvé, dans un vieux bâtiment communal, 200 doubles gros *Boldragers* de Louis de Mâle, contenus dans un vase de terre rouge, orné de figures noires. Enfouissement vers 1382, après la bataille de Roosebeck. — R. Vande Vyvere, *Rev. belge de Num.*, 1909, 317-318.

53. — A Lille-Saint-Hubert (Limbourg belge), le 15 mars 1909, on a trouvé un pot de terre vernissée contenant 20 pièces d'or et 51 d'argent. Les premières comprenaient 16 florins au cavalier de Charles d'Egmont, duc de Gueldre, 1 florin brabançon au saint Philippe, 1 de Philippe le Beau, 1 florin carolus de Charles V pour Anvers et un autre de Jean de Hornes, évêque de Liège. Parmi les pièces d'argent, beaucoup de monnaies de Charles-Quint et de Philippe le Beau, un double briquet de Charles le Téméraire, un gros de Saxe de Frédéric III, Jean et Georges, et deux rares doubles gros luxembourgeois de Philippe le Beau. — Ed. Bernays, *Rev. belge de Num.*, 1909, 346-348.

54. — A Schaerbeek (arr. de Bruxelles), on a trouvé un dépôt de pièces de Marie-Thérèse, de Louis XV, de Joseph II, de Léopold II et de François II. La pièce la plus récente est de 1794 et l'on peut

supposer que ce dépôt a été enfoui à l'époque de la bataille de Fleurus (26 juin 1794). — G. Cumont, dans l'*Annuaire de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, XIX, 1908, 89.

55. — A Saarburg i. L. (Sarrebouurg en Lorraine), Langestrasse, 50, on a trouvé 42 monnaies, dont 3 de Cuno, archevêque de Trèves, et le reste en deniers de Strasbourg à l'ange et au lis. — Reusch, *Jahrbuch d. Ges. f. lothr. Gesch. u. Altertumsk.*, XIX, 489-490.

56. — A Klein-Moyeuve (Lorraine all.), on a trouvé un dépôt de monnaies des rois d'Espagne Philippe II et IV, d'Albert et Isabelle pour le Brabant, des rois de France Henri III, Charles X, et Henri IV, d'Henri de Lorraine, de Metz (Gros, demi-gros, bugne et liard, les derniers de 1624), et du pape Paul V. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4186.

57. — A Bust (cercle de Diedenhofen-Ost, Thionville-Est), on a fait une trouvaille de florins d'or des archevêques de Trèves et de Cologne de la fin du xiv^e siècle, et de monnaies d'argent des ducs de Luxembourg ainsi que de pièces françaises au nom de Charles. Il y avait aussi quelques monnaies de la seigneurie de Rummen et de Thierry V, évêque de Metz. Le Musée de Metz et la Gesellschaft für lothringische Geschichte ont acheté ce dépôt. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4186.

58. — Au château de Chillon, sur le lac de Genève, le 16 avril 1909, en refaisant la charpente, on a trouvé une cachette de 56 gros tournois de Philippe, bien conservés. — A Naef, *Gaz. de Lausanne*, reproduite par le *Num. Circular*, 1909, 11499-11500.

Comme les gros portent *Philippus* avec deux P, ils sont peut-être de Philippe IV. Mais il est difficile de savoir exactement la date et la cause de cette cachette.

59. — A Stara-Gora, près d'Unter-Straza et non loin de Rudolfswert (Carniole, Autriche), le 7 avril 1909, on a trouvé un vase rempli de monnaies d'or et d'argent. Les plus nombreuses étaient des pièces d'argent de Venise dont la plus ancienne est une lire du doge Pietro Lando, frappée par le maître Francesco Zusto (1542-1543); les dernières pièces en date sont du doge Pasquale Cicogna, frappée en 1585-1586. Les pièces d'or du dépôt sont des florins de Mathias Corvin, de Leonhard von Keutschach, archevêque de Salzbourg (1500), un ducat de l'archevêque J. Jacob von Kuen Belasy, et un double ducat de l'archevêque Georg von Khuenburg, de 1587. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4184.

60. — A Walzen (cercle de Neustadt, district d'Oppeln, Silésie), le

10 février 1909, on a trouvé 400 gros des rois de Bohême Jean et Charles (xiv^e s.) et 5 pièces de Frédéric, margrave de Misnie. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4137.

61. — A Brême, en janvier 1909, trouvaille de deniers de Soest, du comte Eberhard de la Mark, de l'abbé de Werden et de tournois aux noms de Louis et Philippe. Enfouissement vers 1325. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4157.

62. — A Moorburg, près de Harburg (Hanovre), dans la digue de l'Elbe, on a trouvé un grand vase rempli de monnaies d'argent, du Danemark et de Hambourg, du xviii^e siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4185.

63. — A Bartschin (cercle de Schubin, district de Bromberg, Prusse), on a trouvé un vase contenant 10 kilogr. de monnaies d'argent de l'époque de Sigismond III, roi de Suède et de Pologne. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4066.

64. — A Rützwitz (Poméranie), on a trouvé un vase avec environ deux kilogrammes de monnaies orientales. — *Berliner Münzbl.*, 1908, 202.

65. — A Heiligenstadt (district d'Erfurt, Saxe), en construisant l'Hôpital devant la porte de Göttingue, en mars 1909, on a trouvé un vase de terre contenant environ 70 grosses pièces d'argent du xvi^e s., qui doivent entrer au Musée de la ville. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4156.

66. — A Nebitzschen (cercle de Leipzig, Saxe) on a trouvé un vase contenant 300 pièces au lion de Misnie, du xiv^e s. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089.

67. — A Záluží (district d'Horowitz, Bohême), en construisant une maison, on a trouvé un vase contenant environ 600 pièces d'argent du moyen âge, qui ont été données au Musée de Prague. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4157.

68. — A Cekow, près de Zbirow (district d'Horowitz, Bohême), on a trouvé un vase contenant plus de 7 kilogrammes de monnaies des xv^e et xvi^e siècles. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089.

69. — A Pleschnitz (district de Tuschkau, Bohême), en octobre 1908, on a trouvé un vase de terre contenant 2510 monnaies d'or et d'argent de 1515 à 1700. — *Blätter f. Münzfr.*, 1908, 4020.

*
* *

VENTES DE MONNAIES

M. Ét. Bourgey a dirigé en 1908 et 1909 plusieurs ventes publiques ; parmi les enchères intéressantes, signalons les suivantes :

1° *Vente Rousset*, des 24, 25 avril 1908 : (n° 28), Syracuse, médaillon, 1700 fr. ; — (n° 100), Amphipolis, drachme, 610 fr. ; — (n° 115), Démétrius, tétradr. de la Victoire de Samothrace, 450 fr. ; — (n° 144), Elis, stat. arg., 840 fr. ; — (n° 153), Cyzique, stat. arg., 840 fr. ; — (n° 164), Mytilène, stat. arg., 820 fr. ; — (n° 176), Mausole, tétradr., 820 fr. ; — (n° 210), Euthydème, tétradr., 610 fr.

2° Vente du 7 au 9 décembre 1908 : (n° 393), Vitellius, or, 365 fr. ; — (n° 395), Vitellius et ses enfants, or, 390 fr. ; — (n° 428), Plotine, or, 380 fr. ; — (n° 471), Commode, or, 325 fr. ; — (n° 490), Caracalla, Sept. Sévère et J. Domna, or, 560 fr. ; — puis (n° 649), Ferdinand III en Silésie, or, 400 fr. ; — (n° 660), Salzbourg, Wolfgang, or, 460 fr. ; — (n° 864), Aviothe, Godefroi, arg., 455 fr.

3° *Vente Bougerol*, du 7 au 9 juin 1909 : (n° 127), Camarina, tétradr., 780 fr. ; — (n° 156), Syracuse, or, 755 fr. ; — (nos 165 et 166), Syracuse, médaillons, 1810 fr. et 585 fr. ; — puis (n° 449), agnel dit de Louis IX, 215 fr. ; — (n° 453), masse de Philippe III, 230 fr. ; — (n° 474), parisis or de Philippe VI, 250 fr. ; — florin Georges, 465 fr.

*
* *

Passons à l'Amérique. Nous y rencontrons des collectionneurs pour qui l'enchère n'a pas de limite, au point que les collections de monnaies deviendront bientôt impossibles à former pour tout le monde, si les prix suivent la voie peu accessible dans laquelle ils sont entrés et progressent de plus belle. Après les 22,000 liras payées jadis pour la petite monnaie d'or de Messana, il faut enregistrer le prix de 16.000 francs pour un tétradrachme de Catane de la collection de M. F.-S. Benson, de Brooklyn ; puis la somme de 50,000 francs, versée par M. William-H. Woodin, de New-York, pour deux variétés de la pièce d'or de 50 dollars, frappée en 1877 à la Monnaie de Philadelphie. C'est encore en Amérique qu'on a payé récemment 31,000 francs un double d'or de 1787.

*
* *

NOTICES

Sainte-Croix de Bourges. — Dans leur description de la trouvaille de Bais, MM. Prou et Bougenot ont signalé ¹, sous les n^{os} 121 et 122, deux deniers d'argent se rapportant, d'après leur lecture, à une église *Sainte-Croix*; le style les empêcha d'accepter l'attribution à la fameuse église d'Orléans, qui venait à l'esprit, car ils reconnurent fort justement que la présence sur ces monnaies de la croix formée de cinq globules décelait une origine berruyère : en conséquence, ils classèrent ces pièces parmi celles de Bourges sans élucider la question.

Aujourd'hui, M. D. Mater, dans un nouveau numéro (le 25^e) de son précieux *Bulletin de Numismatique* adjoint aux *Mémoires des Antiquaires du Centre*, en donnant un compte rendu de l'article ², nous apprend que « dès les premiers temps il y eut à Bourges un monastère sous le vocable de Sainte-Croix. Il aurait été fondé par saint Sévicien ou Sénécien, lequel vivait vers 280 et est porté comme ayant été le second des archevêques de Bourges; son corps y était enseveli dans l'église. Le couvent fut ruiné une première fois au v^e siècle et Clotaire II donna ses biens à l'abbaye de Saint-Sulpice, mais il fut rétabli dans la suite, devint une des paroisses de la ville de Bourges située dans la rue Saint-Médard, et subsista jusqu'à la Révolution ³.

Ainsi se trouve confirmée l'heureuse induction de nos collaborateurs.

*
* *

Narbonne et Nîmes. — D'autres érudits continuent la série de leurs travaux sur la province qui leur est familière. M. G. Amardel a publié récemment diverses brochures (extraites du « Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne ») : *Les monnaies féodales de Narbonne* (1907), *La signification du crocodile de Nîmes* (1908), *Encore le crocodile de Nîmes* (1908), *Un cas de surfrappe instructif* (petit bronze d'Auguste à l'aigle frappé sur un *Germanus Indutilli*), enfin *Les énigmes de la numismatique de Narbonne* (extrait du C. r. du LXXIII^e Congrès archéol. de France). M. Amardel prend le contrepied

1. *Rev. num.*, 1907, p. 367-8.

2. P. 170.

3. D'après La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. II, ch. xxv. — Buhot de Ker-sers, *Statistique monumentale*, II, 209.

des opinions reçues ; il voit dans les déformations de type, attribuées à la négligence ou à la barbarie, des intentions de caricature (le crocodile) et dans l'incompréhension de certaines légendes par le graveur (moyen âge) des partis pris de contrefaçon qui ne s'avoue pas encore de sorte que les monnaies qu'on est tenté de placer en fin de série sont reportées par lui au début ; nous donnons acte à M. Amardel de ses théories, et, tout en faisant les plus expresses réserves, nous recommandons au lecteur ces curieuses dissertations.

*
* *

Le Dauphiné, Avignon. — Enfin M. Vallentin du Cheylard, étudiant une époque où les documents passent au premier plan, a publié des *Notes sur le monnayage avignonnais du pape Urbain VIII* (dans la « Revue belge », 1908) et un *Tarif imprimé à Grenoble par Pierre Verdier (1640)*.

A. D.

*
* *
MUSÉES

Le Cabinet des Médailles de Berlin. — Le Cabinet, qui forme l'une des Sections du Kaiser Friedrich-Museum, contient aujourd'hui environ 100.000 monnaies grecques antiques ; 35.000 romaines ; 92.000 allemandes ; 25.000 étrangères, du moyen âge et modernes ; 29.000 monnaies orientales ; 20.000 médailles ; 2.000 sceaux ; 1.100 estampilles arabes de l'Égypte, en verre ; 30 bas-reliefs en pierre avec portraits de princes ; 400 papier-monnaies. Au total environ 305.000 pièces dont une dizaine de mille sont exposées dans les salles 15 et 16 du Musée.

On remarquera le nombre relativement considérable de sceaux que le Cabinet de Berlin possède maintenant. Je crois savoir en effet que, depuis une quinzaine d'années, la direction de ce musée a recherché très assidûment les matrices du moyen âge et, récemment encore, plusieurs marchands de villes de l'Allemagne occidentale m'ont confirmé que tous les sceaux, recueillis dans leur région, allaient à Berlin.

En France, nos musées disposent de peu de fonds pour former des collections de ce genre. Les Archives nationales et le Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale possèdent des séries incomparables de sceaux de cire, et le Département des médailles de la Bibliothèque conserve une collection de matrices, qui est sûrement remarquable par la qualité, sinon par le nombre ; celles des musées de Lyon, Dijon, Bourges, Nîmes, Toulouse, Brive, d'Angers, ne doivent pas être

oubliées ; et divers dépôts d'archives ont des séries fort précieuses de sceaux de cire (Marseille, Grenoble, Toulouse, Pau, Caen, Chaumont, etc.). Il est certain cependant, à mon avis, que nous devrions aviser et sauver, de temps en temps, quelques belles matrices, afin que nos collections nationales ne soient pas, à bref délai, très inférieures, dans cette série, à celles de Berlin et de Londres.

A. BL.

*
* *

VARIA

A partir du 15 septembre 1909, les pièces divisionnaires d'argent du royaume de Grèce de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1 franc et 2 francs, ont cessé d'avoir cours en France. Les monnaies dont la circulation est autorisée sont donc actuellement :

1° *Or*. Toutes les monnaies d'or de l'union latine, plus les pièces de 20 et 10 francs d'Autriche, de 20 francs de Russie, de 100 et 20 francs de Monaco, mais non compris la pièce de 10 francs de Sardaigne et les pièces de Tunisie ;

2° *Argent, écu de 5 francs*. Toutes les pièces de l'union latine (France, Belgique, Suisse, Italie, Grèce), y compris l'ancienne Sardaigne, mais pas une seule pièce d'autre provenance ;

3° *Argent divisionnaire*. Les pièces de 0 fr. 50, 1 franc et 2 francs françaises de la République actuelle et de Napoléon III couronné, plus les mêmes de Belgique et de Suisse (mais non d'Italie et de Grèce) dont le millésime est postérieur à 1866 ;

4° *Cuivre et nickel*. Toutes les pièces françaises du système, pas une seule étrangère.

Ajoutons qu'on nous annonce pour un prochain avenir des pièces d'aluminium.

*
* *

L'occasion se présente, ne la laissons pas échapper, de consacrer, pour la première fois, un écho à l'aviation. En effet, à titre d'hommage et d'encouragement aux aviateurs, l'Académie des Sciences vient de décider qu'une somme de 20.000 francs, dont elle peut disposer comme provenant de la fondation Petit-d'Ormoï, serait consacrée à la commande et à la frappe d'une médaille en or et en vermeil, qui sera offerte, cette année, à tous ceux qui composent actuellement l'élite de l'aviation et de la navigation aérienne, Français ou étrangers. Cette médaille est déjà composée ; on en a frappé un premier essai à la Monnaie. Elle a été gravée par M. René Baudichon qui

s'est inspiré des *Métamorphoses* d'Ovide en plaçant, sur une des faces, Borée enlevant dans les airs Orithyie, fille d'Erechtée, roi d'Athènes, avec cette exergue : *Cælum patet ibimus illuc*. L'artiste a figuré sur l'autre face l'immensité céleste, dans laquelle évoluent biplans, monoplane et dirigeables.

(*Journal des Arts*, 21 août 1909.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

IMHOOF-BLUMER (F.). — *Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen*. (Extr. du *Journal intern. d'archéol. numism.*). Un vol. gr. in-8°, 214 p. et XII pl. Athènes, 1908.

Ce volume, dédié aux nymphes et aux Grâces par le grand savant qu'est M. Imhoof-Blumer, sera précieux aux numismates, mais il sera en même temps utile à tous ceux qu'intéresse l'archéologie grecque. Ses planches abondantes, avec leurs références, faciliteront à tous le classement des monnaies grecques où le profil des nymphes et la beauté des Charites apparaissent. Et d'autre part les archéologues apprendront sans peine, en consultant ce volume, dans quelles cités du monde hellénique ces déesses aimables recevaient un culte particulier.

Toutefois, il faut noter que l'auteur, pour être sûr de n'être pas incomplet, a fait figurer dans ses planches toutes les monnaies où sont représentées des déesses ou des mortelles susceptibles d'entrer dans le chœur des Grâces et des nymphes, alors même qu'il est d'usage, en numismatique, de leur donner un autre nom : dans le doute, M. Imhoof-Blumer ne s'est jamais abstenu. Ainsi les déesses au pur profil des monnaies de Naples, de Terina, de Syracuse, de Paros sont classées parmi les nymphes, — et d'ailleurs les vraisemblances sont en faveur de ce classement, au moins pour les trois premières de ces villes. Mais les monnaies de Syracuse où est gravée cette divine tête de Coré qu'une inscription nomme expressément, voisinent sur ces planches avec celles où sourit la nymphe Aréthuse : il faut donc se reporter au texte, où chaque attribution et chaque dénomination sont du reste expliquées avec beaucoup de précision et de science, pour ne pas con-

fondre avec les nymphes les effigies de déesses ou de simples jeunes filles qui sont reproduites dans les planches.

Si j'ajoute qu'une planche a été consacrée aux « nymphes du thiasse de Dionysos » et aux néréïdes, on mesurera l'utilité de ce recueil si riche et si varié. Cette dernière planche toutefois prête à la confusion, car les quelques ménades et les déesses de la mer qui y sont figurées n'ont avec les nymphes et les Grâces qu'un rapport assez vague. Souhaitons que dans un recueil ultérieur M. Imhoof-Blumer reprenne les bacchantes et les néréïdes pour leur consacrer une étude aussi complète que celle qu'il dédie aux protectrices des sources et aux trois sœurs immortelles.

J. DE FOVILLE.

*
* *

DRESSEL (Heinrich). *Das Iseum Campense auf einer Münze des Vespasianus*. [Berlin], 1909, in-4°. (Extr. des *Sitzungsberichte der kön. Preussischen Akademie der Wissenschaften*, XXV, 1909, p. 640-648, pl. IV.)

La récente acquisition, par le Cabinet de Berlin, d'un splendide sesterce de la collection Martinetti (Cat. vente 1907, n° 1748, pl. XX) a permis à M. Dressel d'étudier le monument qui y est figuré; avec sa grande érudition, l'éminent conservateur a immédiatement donné le nom exact qui revenait à l'édifice dont voici une description, qui doit remplacer celle publiée par Cohen (2^e éd., t. 1^{er}, p. 405, Vespasien, nos 484-485) : Façade de quatre colonnes corinthiennes à laquelle on accède par un escalier de cinq marches; à droite et à gauche de cet escalier, un groupe formé d'une divinité égyptienne (je crois que c'est Horus) et d'un sphinx. Sur les colonnes repose un fronton, qui, au lieu d'être triangulaire comme les frontons grecs et romains, est en forme de demi-cercle dont la face est ornée d'une figure assise sur un animal courant à droite; autour, sept astres. Au-dessus de l'arc, des acrotères et trois éperviers avec la couronne égyptienne. En arrière des quatre colonnes, on voit une porte monumentale dont l'entablement est décoré du disque solaire et d'uræus; au-dessous se dresse la statue d'une déesse tenant une patère et une situle.

Frappé des éléments égyptiens de cette représentation, M. Dressel a rapproché ce type de deux textes: l'un, de Josèphe où il est question, à propos du triomphe de Vespasien et de Titus, du temple d'Isis qui se trouvait près du Champ de Mars; le second texte, tiré de Dion, parle

d'une image d'Isis assise sur un chien, qu'on voyait sur le fronton d'un temple.

Il y a une concordance satisfaisante entre ces divers documents et nous pouvons maintenant classer l'*Iseum Campense* parmi les monuments de Rome dont nous possédons une image.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

WIGERSMA (S.). *Munvondsten van Vroeg-13^{de} eeuwse halve Obolen in Friesland*. S. l. n. d., in-8° de 53 p., fig. et 4 pl. (Extr. de *Vrije Fries*, t. XXI, 1909, p. 81 à 131).

Le sympathique conservateur du Musée de Leeuwarden, M. Wigersma, vient d'étudier une série de petites monnaies d'argent dont les lieux de découverte se groupent sur le territoire de l'ancien Middelzee. Ces pièces sont d'autant plus intéressantes qu'elles remontent à une époque où les documents écrits sur l'histoire de la Frise sont fort rares. La trouvaille de Beets, en 1873, publiée par Dirks, a été la première d'une série que M. Wigersma passe aujourd'hui en revue. Il étudie surtout les 1.700 demi-oboles du dépôt de Bartelehiem (en 1887), le plus important trouvé en Frise. Les pièces, qui sont, pour la plupart, des demi-oboles des évêques d'Utrecht, avec la tête de l'évêque, désignée par une crosse et une croix ou des lettres entre deux lignes au revers, sont en général de bon argent qui atteint jusqu'à 980/1000. Le poids est le plus souvent inférieur à un quart de gramme. Les légendes se composent de groupes de lettres, qui ne sont que la déformation du nom de l'atelier de Deventer. Deux pièces sont plus intéressantes, car elles portent *Theodricus* et *Staverns* et furent évidemment émises par l'atelier de *Stavoren*, sous Thierry, évêque d'Utrecht (1197-1212).

A propos du type épiscopal de la légende entre les deux lignes, M. Wigersma s'est livré à des recherches ingénieuses pour en établir l'origine. Il cite la pièce frappée à Leeuwarden par Egbert I^{er} (1057-1068), celles de Bardo von Oppershoven, évêque de Mayence (1031-1051), des deniers du x^e siècle, pour Ratisbonne et Anvers; et ainsi il remonte au denier de Lothaire (840-855), frappé à Duurstede, au type du temple avec les colonnes séparées du fronton. La filiation est très vraisemblable. Comme les noms de seigneurs paraissent assez souvent entre les deux lignes, M. Wigersma se demande si les lettres **ODAE**, sur quelques demi-oboles, ne signifient pas *Otto episcopus Daventria*.

Il étudie ensuite la forme de la mitre et celle de la crose. Puis il donne l'inventaire des trouvailles d'Hijum, de Beets, de Laard, de Marssum, la description de pièces trouvées isolément en Frise; il reprend l'étude de celles décrites dans l'ouvrage de P. O. van der Chijs, compare les légendes et les poids et explique pourquoi, contrairement aux auteurs précédents, il donne à ces petites pièces le nom de quarts de denier. Dans cette partie de son travail, il réunit des mentions intéressantes, surtout pour le Nord, qui viennent s'ajouter au travail que j'ai publié sur la *pougeoise* (*Études de numismatique*, t. I^{er}, 1892, p. 309-326).

Le mémoire de M. Wigersma est, comme on peut en juger, très digne d'un des premiers numismates des Pays-Bas.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

DEMOLE (Eugène). *Description des médailles concernant Jean Calvin*. S. l. n. d., in-4^o, 18 p. et 4 pl. en photot. numérotées XVIII-XXI. (Extr. de l'*Iconographie calvinienne* par E. Doumergue, Lausanne, 1909.)

Si cette description n'est qu'un simple inventaire, très soigneusement dressé, avec une bonne bibliographie, c'est que l'auteur, l'érudit conservateur du Cabinet de numismatique de Genève, avait accepté le plan restreint que le cadre de l'ouvrage lui imposait. Il a donc adopté simplement l'ordre chronologique. Cette description a été pour M. Demole l'occasion de mettre en pratique la méthode déjà préconisée par lui dans diverses revues : elle est basée, rappelons-le, sur la position des lettres d'une inscription de médaille par rapport aux 60 divisions du cadran d'une montre. Ce système rendra évidemment des services dans les cas où l'on devra décrire de nombreuses variétés. Je remarque que l'auteur n'applique pas sa méthode aux médailles dont les légendes sont en travers du champ, comme celle de la pièce n^o 2, portant IOHANNES | CALVINVS | HH | 1552, en quatre lignes. Je crois cependant qu'il peut y avoir intérêt à préciser le point initial des lignes. Mais M. Demole nous réserve sans doute la communication de sa méthode complète de description pour le Congrès de Bruxelles et j'aurais mauvaise grâce à parler d'une question qu'il a sans doute résolue.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la description des médailles de Calvin est un simple catalogue. Mais en l'étudiant et en examinant les excel-

lentes planches qui l'accompagnent, j'ai été frappé d'un fait qui peut intéresser non seulement l'iconographie du réformateur, mais aussi toute l'histoire de la médaille, du xvi^e siècle en particulier. Bien que Calvin soit mort en 1564 et que des médailles portent les dates de 1552, 1555, 1556, 1557, 1560 et 1562, les artistes ne s'accordent guère sur les traits du réformateur. Je laisserai d'abord de côté une médaille satirique, fabriquée certainement loin de Genève et d'ailleurs d'une époque incertaine; j'écarterai aussi la médaille de 1552, qui paraît trop retouchée pour être un bon document. Un grand médaillon uniface du Cabinet de Genève, considéré comme une œuvre du xvi^e siècle, est, je crois, postérieur; il ne faut lui accorder d'importance que parce qu'il a probablement inspiré beaucoup d'œuvres où la tête de Calvin présente cette maigreur et cette barbe mince, ondulée, devenues, pour ainsi dire, les caractéristiques de la physionomie du réformateur. La tradition rapporte en effet que les veilles et la sobriété avaient altéré la santé de Calvin. Toutefois je pense que cette vie, si active, n'eut pas nécessairement, sur le *facies* de Calvin, les effets présumés par divers artistes.

A mon sens, la meilleure image de Calvin, au point de vue numismatique, nous est fournie par une médaille de 1555, et surtout par une autre de 1556, conservée au Cabinet de France. Elles portent, toutes deux, la légende IO · CAL · GENEVENS · ECCL · PASTOR, et ont sans doute été créées avec l'approbation du réformateur. Sur ces pièces, le front de Calvin est incliné en arrière et non pas droit ou même bombé en avant, comme le font voir des médailles postérieures. Le nez est droit, les lèvres plutôt fortes; la barbe, en pointe, est plus épaisse et moins ondulée que sur les portraits les plus nombreux. L'ensemble constitue une figure énergique, mais non ascétique comme celle de la plupart des œuvres traditionnelles.

C'est ainsi que je me représente Calvin. Les deux documents que j'invoque sont-ils les meilleurs? Je n'oserais l'assurer.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE¹
PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— J. Svoronos, Les origines du monnayage. *American Journal of Numismatics*, XLIII, 1908-09, 33-45, 93-101 [Traduction anglaise d'un mémoire paru dans le *Journal intern. de Num.* d'Athènes et déjà traduit dans la *Rev. belge de Num.*].

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, *Koninklijk Kabinet van munten, penningen... te 's-Gravenhage*. La Haye, 1908, 8°, 51 p., 4 pl. [Acquisitions du Cabinet de La Haye, en 1907 ; pièces de la collection J.-P. Six., etc.].

— A.-W. Hands, Monnaies des cités italo-grecques, *Num. Circular*, 1908, 11049-53, 11113-18, 1909, 11177-185, 11241-45, 11306-13, 11370-379, fig. (Aurunca à Cales, Capua, Nuceria, Phistelia, Suessa, Teanum, Compulteria, Nola, Hyria, Fensernia, etc.), 11441-46, 11505-11510, fig. [m. romano-campaniennes].

— J. de Foville, Monnaies grecques et rom. de la collection Valton, Sicile (fin). *Rev. Num.*, 1909, 209-228, pl. VII.

— F. Imhoof-Blumer, A propos de quelques monnaies grecques inédites ou mal décrites. *Rev. belge de Num.*, 1909, 223-244, fig. [M. de Kranioi, Kyzikos, Mytilène, Kallipolis, Stratonikeia, Sardeis, Tripolis, Aspendos, Amblada].

— [A. Dieudonné]. Les « torches » de Byzance. *Rev. Num.*, 1909, 265-266, fig. [Paraît adopter l'explication de M. Svoronos].

— R. Jameson, La trouvaille de Milo. *Rev. Num.*, 1909, 188-208, pl. V et VI et fig. [Importante trouvaille faite en 1907 et comprenant au moins 79 statères de 31 types nouveaux].

— A. Dieudonné, Numismatique syrienne ; Tyr ou Antioche ? De la manière de compter les années de règne des empereurs à Antioche. Époque des monnaies de *Commodus* à Séleucie ; un nouveau légat de Syrie. *Rev. Num.*, 1909, 165-187, pl. IV et fig. [Étude précise de questions fort obscures ; bronzes du légat L. Ceionius Commodus].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Adrien Blanchet, Chronique de numismatique celtique. *Rev. celtique*, 1909, 189-197 [Recension d'articles publiés en 1900]. T à p.

— L. Coutil, *Sépultures et mobiliers funéraires des Lexovii, Esuvii, Viducasses et Baiocasses (département du Calvados). Sépultures et foyers des Veliocasses et des Ebuovices (département de l'Eure). Les Unelli, les Ambivareti et les Curisolitae*. S. l. n. d., gr. in-8°, paginé 145 à 302, fig. et pl. [Il y a quelques pages consacrées à la Numismatique gauloise ; mais malheureusement elles n'apportent rien de nouveau. On y trouve de vieilles attributions, sans bases solides, comme celle de *Bienos-Belinos* aux Ebuovices].

— G. Amardel, *Un cas de surfrappe instructif*. Narbonne, 1909, gr. in-8°, 26 p. Extr. du *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne* [Petit bronze d'Auguste à l'aigle, surfrappé sur un bronze de *Germanus*. D'après M. Amardel, ce dernier devrait être attribué à Narbonne].

— G. Amardel, *La signification du crocodile de Nîmes*. Narbonne, 1909, gr. in-8°, 26 p. Extr. du *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. X, 1908, 305-327 [Le type du crocodile des as de Nîmes aurait été créé comme une allusion satirique contre Marc-Antoine enchaîné par la reine d'Égypte]. L'auteur a repris cette thèse dans : *Encore le crocodile de Nîmes*, [1909], gr. in-8°, 21 p. Extr. du même recueil.

— Edmond Gohl, Les monnaies barbares du groupe *Biatec*. *Numizmatikai Közlöny*, 1909, 39-50, 99-104 [Description de toutes les monnaies de ce groupe dont cinq variétés inédites pour *Biatec* et treize variétés pour *Nonnos*. L'auteur reconnaît avec raison que les diverses variétés doivent avoir des origines diverses].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— G. Hill, *Historic Roman Coins*. London, 1909, in-8°, pl. et fig.

— F. Gnechi, *Monete romane*. Milano, 1909, 3^e éd. avec 25 pl. et 203 fig.

— Ser. Ricci, Bibliographie numism. romaine. *Bollettino di Num.*, 1909, 49-51, 81-82, 97-98.

— Theodor Mommsen, *Gesammelte Schriften*, V ; *Historische Schriften*, II, 1908 [Aux pages 588-617, mémoire inédit sur l'économie financière de l'Empire romain].

— E.-A. Stükelberg, Projet d'un nouveau catalogue des empereurs romains. *Fankfurter Münzz.*, 1909, 417-420.

— M.-C. Soutzo, Les origines assyro-chaldéennes des poids romains. *Rev. belge de Num.*, 1909, 313-316 [Le *sitarion* ou grain romain serait identique au grain chaldéen].

— Matteo Piccione, Les monnaies fourrées et dentelées. *Num. Circular*, 1909, 11467-69, fig.

— Mittmann et divers, Intéressantes discussions sur les méthodes employées pour la fabrication de l'*aes grave*, des flans monétaires et en particulier des flans fourrés. *Berliner Münzbl.*, 1909, 302-304 [En général, les membres de la Société numismatique de Berlin n'admettent pas les explications de M. Matteo Piccione].

— Matteo Piccione, Des faits, non des paroles. *Battaglie di Archeologia*, 1909, 6-8 [Lettre à M. Regling à propos des monnaies « saucées »].

— Paul Gerin, Grand bronze de M. Antoine, de Jules César et d'Octavie. *Monatsblatt de Vienne*, 1909, 43-44, fig. [L'auteur voit la tête de César dans celle considérée jusqu'à ce jour comme celle d'Octavien].

— J. Roman, La collection de Montcarra. *Rev. Num.*, 1909, 243-252, fig. [Histoire de cette remarquable collection formée dans le xviii^e siècle et dispersée en février. L'*aureus* de Quintille du Cabinet de France et celui de Montcarra].

— Matteo Piccione, Pour les médaillons d'Aboukir, par la Science et la vérité. *Battaglie di Archeologia*, 1909, 2-6.

— K. Schumacher, *Kataloge des röm.-germanischen Central-Museums, n° 1. Verzeichniss der Abgüsse und wichtigeren Photographien mit Germanen-Darstellungen*. Mainz, 1909, in-8° [p. 33, n° 39, fig. du médaillon de plomb avec le pont du Rhin à *Mogontiacum*; m. diverses].

— V^{te} B. de Jonghe, Un sou d'or pseudo-impérial au revers de l'empereur tenant le labarum et un globe surmonté d'une Victoire. *Rev. belge de Num.*, 1909, 245-251, fig. [Imitation probablement frisonne]. T. à p.

— Paolo Orsi, Trouvailles monétaires en Sicile. *Notizie degli Scavi*, 1909, 61-68, fig. [Trouvaille de 186 as romains de la première époque, à Avola; trouvaille d'onces romaines d'une monnaie de Syracuse de

215-212, à Aidone; trouvaille de pièces de Hiéron II et de monnaies romaines].

— X, Trouvaille de monnaies romaines du IV^e siècle de notre ère à Vienne en 1908. *Mitteil. der österr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, mars 1909.

— K. Przybyslawski, Trouvailles de monnaies en Pologne. *Wiadomości numizmatyczno archeologiczne*, 1908, n^{os} 1-2.

— Albert Vogt, *Basile I^{er}, empereur de Byzance (867-886), et la civilisation byzantine à la fin du IX^e siècle*. Paris, 1908, XXXII et 447 p. [p. 119-125, système monétaire; connaît médiocrement la littérature spéciale aux monnaies].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France; Belgique et Pays-Bas.

— P. Bordeaux, Guénar de dix deniers tournois frappé à Toulouse. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, XIII-XXI, fig. [Pièce portant un T dans l'écusson au-dessus des trois lis].

— C^{te} de Castellane, Émissions monétaires du Languedoc en 1423. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, XXIX-XXXII.

— J. Roman, La Collection de Montcarra. *Rev. Num.*, 1909, 243-252, fig. [Laissez-passer de Crémieu, en or (Cf. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, XXIII); essai de liard de Charles VIII].

— P. Bordeaux et A. Babut, Denier parisis de Charles VII et teston de François I^{er} de la collection M. de Marchéville. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, XLIV-XLVIII, fig. [Ateliers de Paris et de Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon].

— Vande Vyvere Colens, Aubey et Bordeaux, Monnaies frappées au cours du semestre de l'année, dans le XVIII^e siècle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, LIX-LXII [Point sous le nom du roi].

— Bouclier, Fabrication des monnaies en 1791, à l'aide de balanciers (A) et de moutons (A ou •A). *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, LII-LIX; tableau des émissions.

— X. Les monnaies fabriquées à la Monnaie de Paris et la circulation monétaire en 1908. *Bull. statistique*, avril 1909, 468-472.

— X. Projet de monnaie française d'aluminium. *La Gaz. Num.* de Bruxelles, XIII, 1908-09, 60-63. Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4185.

— Émile Bonnet, Boson, roi de Provence et l'atelier monétaire d'Arles. *Rev. num.*, 1909, 229-242, fig. [Pièce capitale avec la légende *Airela civis*].

— G. Amardel, *Les monnaies féodales de Narbonne*, Narbonne, 1907, gr. in-8°, 88 p. [Étude sur les monnaies appartenant ou pouvant être attribuées à Narbonne. Documents nouveaux cités]. Extr. du *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*.

— Louis Caillet, Note sur les monnaies trouvées à Lyon, en 1434, dans le « plot » du pardon du pont du Rhône. *Rev. Num.*, 1909, 255-257.

— Louis Caillet, Note sur le mode de paiement des tailles royales à Lyon et la circulation des monnaies étrangères dans cette ville sous Charles VII et Louis XI. *Gaz. num. fr.*, 1908, 193 et s.

— R. Vallentin du Cheylard, *Tarif imprimé à Grenoble par Pierre Verdier (1640)*. Grenoble, 1908, gr. in-8°, 11 p. Extr. de la *Petite revue des bibliophiles Dauphinois*, n° 1, 1908 [Cours des quarts d'écu, testons, francs, ducats, réales d'Espagne et chelins d'Angleterre, patagons de Flandres. Renseignements sur quelques placards monétaires du xvii^e siècle].

— Ed. Bernays, A propos d'une récente étude sur Marville ; réponse à M. L. Germain de Maily. *Rev. belge Num.*, 1909, 201-209, 321-338.

— Victor Tourneur, Le monnayage de l'atelier d'Ostende sous Marguerite de Constantinople et Guy de Dampierre. *Rev. belge Num.*, 1909, 252-261 [Rectification de la description d'un denier portant le buste de saint Pierre].

— C^{te} de Limburg-Stirum, Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne ; supplément, *Rev. belge Num.*, 1909, 143-155, pl. VIII [M. du xiii^e au xv^e s.].

— Vande Vyvere-Colens, Trouvaille de m. flamandes à Bruges. *Rev. belge Num.*, 1909, 317-318.

— V. Brants, La politique monétaire aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle. *Rev. belge Num.*, 1909, 156-173, 262-290.

— A. de Witte, Une nomination d'essayeur général à la Monnaie de Bruxelles au temps de Marie-Thérèse (1764-1765). Genève, 1909, in-8, 11 p. Extrait de *Rev. suisse de Num.*, XV, 1909.

— Alphonse de Witte, Une fabrication illicite de liards truqués à Namur, en 1712. *Rev. belge num.*, 1909, 174-181 [Imitations de l'électeur Maximien-Emmanuel et émissions clandestines par les monnayeurs].

— S. Wigersma, Trouvailles de demi-oboles du XIII^e siècle en Frise. *Vrije Fries*, XXI, 1909, 81-131, 4 pl. Voy. le compte rendu plus haut.

— Aug. Sassen, Essais sur la numismatique de la Hollande, *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1908, 344-347, 388; 1909, 123-125 [Accord entre le comte Guillaume V de Hollande et le maître de la monnaie de Dordrecht, du 19 octobre 1355; valeurs monétaires dans les comptes du XIV^e s.].

Europe centrale.

— Bürklin, Une monnaie commune inédite de l'empereur Louis IV de Bavière et de Jean III duc de Brabant (1312-1355). *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4132, fig. [Au *R. Dux Brabantie* autour de l'écu aux quatre lions].

— V. Bornemann, Sur la fabrication des « Demi-bractéates ». *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4177-79 [Les « Demi-bractéates » sont des deniers du moyen âge frappés sur des flans très minces. Ils sont mal venus généralement à cause du métal trop mince, qui ne pouvait se répartir également dans les creux des deux coins].

— J.-E. Bennert, Monnaies frappées avec l'or recueilli dans les fleuves allemands. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4129-4132, 4147-4149, 4171-4177, 4257 [M. de Bade, XVIII^e-XIX^e s., de Bavière, Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel, de Mayence, du Palatinat].

— J. Menadier, Le droit monétaire des ducs allemands. *Zeitschr. f. Num.*, XXVII, 1908-(09), 158-167 [Travail lu à la 8^e section du Congrès historique international à Berlin].

— P. Joseph, Valeurs du batzen et de l'*albus* en février 1609. *Frankfurter Münz.*, 1909, n^o 102.

— Ernst Rudolph, Monnaies impériales allemandes. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4135, 4155, 4179, 4205 [M. de la Bavière, etc. Émissions de 1875 à 1908].

— H. Halke, Coup d'œil sur les changements de la monnaie allemande. *Jahrbuch des Num. Vereins zu Dresden*, pour 1908, Dresde, 1909.

— Divers, Nouvelles monnaies allemandes ; pièces de 3 marks et de 25 pfennigs. *Die deutschen Reichsmünzen*, VIII, 1908-1909, 1-12.

— K., Nouveau monnayage allemand. *Berliner Münzbl.*, 1909, 300-301.

— X. Nouvelles monnaies et médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4210.

— S. B. Kahane, Sentences et devises sur les monnaies (Lettres I et s.). *Der Numismatiker* de Dantzig, 1907, 9-12 et s. ; 1908, *passim*.

— H. Buchenau, Monnaies bavaroises des ducs des branches guelfe et de Babenberg. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4198-4205, fig. [Ces monnaies du XII^e s. ont des types intéressants et variés dont plusieurs sont évidemment inspirés par des sujets antiques].

— Ed. Fiala, *Sammlungen Sr. Königl. Hoheit d. Herzogs von Cumberland : Münzen und Medaillen der welfischen Lande. Teil (6) : Das neue Haus Braunschweig zu Wolfenbüttel, I.* Wien et Leipzig, 1907-1908, in-4^e, 292 p., 18 pl., tableaux et nombreuses figures de sceaux [M. et méd. de Brunswick-Wolfenbüttel, de 1634 à 1735].

— W. Jeep, Les florins et thalers de Brunswick, émis de 1832 à 1855, sous le gouvernement du duc Wilhelm. *Braunschweig. Magazin*, 1909, nos 4 et 5. T. à p. gr. in-8^e, 8 p.

— X. Nessel, *Beiträge zur Münzgeschichte des Elsass, besonders der Hohenstaufenzeit.* Frankfurt am Main, 1909, gr. in-8^e, 174 p. et nombr. fig. Extr. de la *Frankfurter Münzzeitung* [Recueil de dix articles intéressants sur le monnayage de plusieurs villes ou abbayes d'Alsace : Haguenau, Weissenburg, Annweiler, Schlettstadt, Willsstedt, Strasbourg, Selz, etc.].

— W. Tröge, La ville d'Erfurt et la trouvaille monétaire de Taubach. *Erfurter allgem. Anzeiger*, du 25 octobre 1908.

— Ludwig Behrens, L'atelier monétaire de Franzburg. *Berliner Münzbl.*, 1909, 214-216, 231-235, 261-264, 296-300, 309-314, fig. [Documents du XVI^e s., et jusqu'à 1619].

— E. J., A travers les monnaies de Hambourg. *Hamburger Nachrichten*, 14 mars 1909, n^o 126 [A propos d'une visite à la Monnaie de Hambourg].

— P.-J. Meyer, Les commencements de la ville d'Hameln. *Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen*, 1909. T. à p. 8^e, 28 p.

— M. Bahrfeldt, *Münzgeschichtliches der Stadt Hannover.* Han-

nover, 1909, 8°, 21 p. Extr. de la *Z. d. histor. Vereins f. Niedersachsen*, 1909, 56-76 [Documents monétaires, surtout pour la période de 1585 à 1625, complétant un travail publié antérieurement].

— G. Schöttle, *Geschichte des Münz- und Geldwesens in Lindau*, 1909, 8°, 21 p., 1 pl. [Monnayage de Lindau du XIII^e au XVIII^e s.].

— P. Joseph, Une pièce de 3 kreuzers imitée par la comtesse Anna de Marck-Lumain. *Frankfurter Münzz.*, 1909, 409-410.

— Emil Heuser, Trouvailles monétaires dans le Palatinat, 1907-1908. *Mittel. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 12-22.

— Emil Bahrfeldt, Essais de monnaies de la Prusse orientale. *Berliner Münzbl.*, 1909, 293-295, fig. [Changement du type des monnaies fr. à Königsberg, en 1624; document].

— B. Schmidt et C. Knab, addition à l'histoire monétaire de Reuss. *Jahrbuch des num. Vereins zu Dresden*, pour 1908, Dresde, 1909.

— Ahrens, Un gros inédit du comté de Ritberg. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4195, fig. [M. armoriée de 1567, avec le double aigle de l'Empire].

— X. Nessel, Les monnaies de l'abbaye de Selz. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 401-408, 421-424.

— C. Friederich, *Zur Münzgeschichte des fürstlichen Hauses Stolberg*, Heft 4. Dresden, 1909, 8°, 12 p. T. à p. du *Jahrbuch des Num. Vereins zu Dresden*, I [M. de Stolberg, depuis le XIII^e s.].

— E. Nagel, Incursions sur le terrain des monnaies de la Thuringe. *Thüringer Monatsblätter*, 1909, 40 et s.

— B^{on} Friedrich von Schrötter, *Die Münzen von Trier. II. Teil. Beschreibung der neuzeitlichen Münzen, 1556-1794*. Bonn, 1909, in-4°, xviii et 128 p., 21 pl. en phototypie [Publié par la « Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde » (t. XXX), cet ouvrage remplacera l'ouvrage de Bohl sur les monnaies de Trèves. La première partie a été confiée au prof. Dr Menadier].

— G. Schöttle, La banque de la ville d'Ulm, instituée en 1620 pour parer aux inconvénients de la période de faux-monnayage. *Frankfurter Münzz.*, 1909, 424-427.

— M. Bahrfeldt, Accord monétaire des quatre villes wendes, du 13 janvier 1433. *Hansische Geschichtsblätter*, 1909, 205-209.

— H. Dannenberg, La trouvaille d'argent cisaillé de Mgowo. *Berliner Münzbl.*, 1909, 322-327 [M. de Souabe, Bavière, Bohême, Angle-

terre, Danemark, Pologne, Byzance ; dirhems des VIII^e et X^e siècles ap. J.-C.].

— Emil Bahrfeldt, La trouvaille de bractéates de Born. *Berliner Münzbl.*, 1909, 248-252, pl. XXII ; 264-267, pl. XXIII ; 280-284 ; 314-321, pl. XXIV et XXV [M. de Mansfeld, Arnstadt, Quedlinburg, Hildesheim, Goslar, Hesse, Fulda, Thuringe, Erfurt, atelier de Roda, Bohême, région de la Pleisse ; m. de Misnie, des évêques de Meissen, de Würzburg, etc. ; XIII^e siècle].

— Emil Rzehak, *Ein Bracteatefund bei Austerlitz*. S. l. n. d., 8^e, 4 p. Extr. des *Mitteilungen d. mähr-schlesischen Gesch.-Vereins*, 1909.

— H. von Frauendorfer, Une trouvaille de gros tournois et de gros au lion. *Mitteil. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 1-11 [Trouvaille faite, avant 1860, à Byvank près de s'Heerenberg ; pièces enfouies vers 1360 ; Pièces de Berg, s'Heerenberg, Bronkhorst, Cambrai, Brabant, Horn, Rummen, et des pièces incertaines].

— C. Friederich, Une trouvaille monétaire de la région de Dresde. *Jahrbuch des Num. Vereins zu Dresden*, pour 1908, Dresde, 1909.

— K. Bolsunowski, Note sur le célèbre trésor monétaire trouvé dans un couvent à Kiew, en 1899. *Wiadomosci Numizmatyczne archeologiczne*, 1908, 73 et s. [Dépôt de 6184 m. d'or pesant 27 kil., et de 9895 thalers et divisions pesant 273 kilogs].

— Arnold Luschin v. Ebengreuth, Trouvailles monétaires en Styrie (tableaux des trouvailles et résultats acquis). *Jahrbuch f. Altertums-kunde her. von der k.k. Zentral-Kommission f. Kunst- und histor. Denkmale*, II, 1908 (Vienne), 161-215, nombr. fig. [C'est la suite d'un intéressant mémoire dont la première partie a été signalée ici d'une manière particulière].

— Josip Brunšmid, *Nekoliko Našašca novaca na Skupu u Hrvatskoj i Slavoniji*, VIII, Zagreb, 1909, in-4^o, 8 p., fig. Extr. de la *Vjesnika hrvatskoga arheološkoga Društva*, t. X, 1908-1909 [Trouvailles de monnaies en Croatie et en Esclavonie. M. romaines. M. des XVI^e et XVII^e s., d'Espagne, de Venise, du Tyrol, de la Hongrie et de la Pologne, trouvées à Srdincu. M. de Louis XIV, de Léopold I^{er}, de Brême, du Brabant, de la Pologne, trouvées à Kukujevcima. Sequins et ducats d'or des XVII^e et XVIII^e siècles, trouvés à Starom Slankamenu : Venise, Autriche, Tyrol, Hongrie, Hollande, Overyssel, Campen, Pologne et Russie].

— H. Buchenau, Denier d'André 1^{er}, roi de Hongrie (1046-1061). *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4208, fig.

— Jules Szalay, Trouvaille de florins et ducats des xiv^e et xv^e siècles à Kiskunfélegyhaza. *Numizmatikai Közlöny*, 1909, 50-52 [P. de Louis, Sigismond, Albert, Ladislas, pour la Hongrie ; sequins des doges André Contarini, Michel Steno, etc. ; gros de Prague].

— Max Farago, Les papiers-monnaie autrichiens et hongrois de 1762 à 1907. *Numizmatikai Közlöny*, 1909, 106-108.

— Andreas Leszih, Billet de 25 kreuzers de la ville de Miskolez, en 1860. *Ibid.*, 108-110, fig.

— Charles Szentgali, Denier inédit de Nicolas Ujlaky, roi de Bosnie, contemporain de Mathias Corvin. *Numizmatikai Közlöny*, 1909, 104-105, fig. [Pièce au type de la Vierge portant d'un côté le nom de Mathias et de l'autre celui de Nicolas, R. R. BOS].

— X. Monnaies de la Roumanie. *Berliner Münzbl.*, 1909, 301.

— Erwin Nöbbe, Un denier inédit d'Anund, roi de Suède (1024-1050). *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4075, fig.

— Julius de Lagerberg, Une théorie sur l'origine du symbole des trois couronnes sur les monnaies suédoises. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-09, 52-56 [Les trois couronnes étaient de temps immémorial l'emblème des rois d'Upsal].

— Z. Zakrzewski, Nouvelles recherches sur la Numismatique des x^e et xi^e siècles. *Wiadomosci numizmatyczne archeologiczne*, 1908, n^o 2 [Monnaies polonaises].

— Z. Zakrzewski, Sur les bractéates à inscriptions hébraïques. *Wiadomosci numizmatyczne archeologiczne*, 1909, 1 et s.

— M. A. Solotnizky, Catalogue des monnaies frappées en Russie de 1700 à 1900. Kiew, 1908, in-4^o, 141 p. [en russe].

Orient et Amérique.

— Howland Wood, Le monnayage d'Abdul-Hamid II. *The Numismatist* de Philadelphie, mai 1909.

— H.-L. Rabino, Monnaies des shahs de Perse. *Num. Chron.*, 1908, 357-373 [M. d'argent depuis Ismail I Sefavi jusqu'à la réforme du monnayage par Nadir, 1499 à 1737.]

— Edward James Rapson, *Catal. of the coins of the Andhra*

dynasty ; the western Ksatrapas ; the Traikutaka dynasty and the Bodhi dynasty. London, 1908, ccviii et 268 p., XVIII pl. de monnaies et 3 de légendes [Cat. du Musée britannique. Monnaies de l'Inde].

— Sylvain Lévi, Numismatique hindoue. *Journ. des Savants*, 1908, 135-140 [Vue d'ensemble sur le monnayage de l'Hindoustan à propos des deux premiers vol. du Catalogue des monnaies de l'Indian Museum, à Calcutta].

— Howland Wood, Notes sur les monnaies zodiacales de l'Inde. *The Numismatist*, janvier 1909.

— Henry T. Grogan, Cours de la monnaie hollandaise à Ceylan. *Num. Circular*, 1909, 11269-71, fig. [Sikka-roupie de 1784 et Suku de 1787 ; pièces attribuées à Jaffna].

— J. R. Henderson, Notes sur les pièces coloniales hollandaises considérées comme frappées à Jaffna (Ceylan). *Num. Circular*, 1909, 11522-23.

— J.-E. ter Gouw, Monnaies de Negapatnam. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 354-355 [1^o avec le monogramme de la C^{ie} néerlandaise et la lettre N ; 2^o pièces très épaisses avec la déesse Swami].

— J.-P. Moquette, Les monnaies des Indes néerlandaises. *Tijdschrift van het Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, I, fasc. 2 et 4, 9 pl. [Surtout les m. du xix^e siècle. C^o rendu par M. de Man, *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 357-363].

— H.-A. Ramsden, Une pièce inédite. *Num. Circular*, 1909, 11272, fig. [Imitation chinoise d'une piastre de Charles I^{er} d'Espagne].

— X. La réforme monétaire en Chine. *Bull. mens. du comité de l'Asie franç.*, nov. 1908.

— G. Badermann, Nouvelles monnaies en Chine. *Der Numismatiker* de Dantzig, 1909, 1 et s.

— H.-A. Ramsden, Monnaies modernes de la Corée, en cuivre. *The Numismatist*, avril 1909.

— F. v. Wenckstern, *Anwendung des Shannon-Systems zur Anordnung meiner Sammlung ostasiatischer Lochmuenzen.* Extr. des *Mitteilungen der deutschen Ges. f. Natur- und Völkerkunde Ostasiens*, t. XI, 4^e partie, Tokyo, 1909 ; p. 457-465, pl. [Bibliogr. utile de la Num. Japonaise. Méthode pour le classement des monnaies orientales].

— Alfred Chitty, Premier monnayage de l'Australie. *The British*

Num. Journal, 1907 (1908), 179-187, pl. [Pièces espagnoles découpées, pièces locales au type du Kangourou, m. de Port-Philipp, etc.].

— W.-T.-R. Marvin, Note sur l'histoire de la monnaie des États-Unis, *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-09, 45-50 [Documents du XIX^e s.].

— Edgar H. Adams, Pièces d'or de la Compagnie de Cincinnati et autres émissions particulières. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-1908, 147-148.

— Edgar H. Adams, Coup d'œil sur les contrefaçons des monnaies d'or des particuliers. *The Numismatist*, juin 1909.

— X. Monographie de la pièce de 5 dollars et les variétés en préparation. *The Numismatist*, mai 1909.

— Howland Wood, Variétés des pièces d'or de 10 et 20 dollars, gravées par Saint-Gaudens. *The Numismatist*, XXI, 1908, 284.

— Ernst, Les nouvelles monnaies d'or américaines. *Monatsblatt de Vienne*, 1909, 47 [Aigle de 10 dollars, double aigle, demi-aigle et quart. Note sur les quarts frappés à diverses époques].

— T.-R. Marvin, Les nouvelles monnaies d'or américaines. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-9, 12-14.

— X. Proposition faite en 1837 pour la réforme du monnayage canadien. *The Canadian antiquarian and num. Journal*, V, 103-117.

— J.-S. Helmcken, Une histoire des pièces d'or dans la Colombie anglaise en 1862. *Num. Circular*, 10994-96.

— X. Monnaies du Chili. *Berliner Münzbl.*, 1909, 301.

— G. Subercaseaux, Le papier monnaie au Chili. *Rev. économ. internationale*, 1909, 101-131.

MÉDAILLES

— J. Kowarzik, Le développement de la technique des monnaies et médailles. *Frankfurter Münz.*, 1909, 385 et s.

— Giovanni Pansa, Une médaille chrétienne des saints martyrs de Celano mentionnée dans un document ancien. *Rassegna num.*, 1909, 69-71 [Médaille gravée en creux représentant trois martyrs traînés par des bœufs].

— Q. Perini, Une médaille inédite de Vincenzo II, duc de Mantoue. *Num. Circular*, 1909, 11305, fig.

— Francesco Calza, Les médailles du centenaire de la maison de musique Ricordi. *Bollettino di Num.*, 1909, 20-23, 40-42, fig. [Plaquette avec bustes, etc.].

— Mario San Romè, Une médaille en l'honneur du commandeur Carlo Castiglioni. *Bollettino di Num.*, 1909, 93-95, fig.

— Ser. Ricci, Une plaquette en mémoire de Solonè Ambrosoli. *Bollettino di Num.*, 1909, 57-59, fig.

— E. Bouclier, Médaille inédite de Robespierre. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, xxiii et s., fig.

— X. La patine des médailles à la Monnaie de Paris. *Chronique des Arts et de la Curiosité*, 21 novembre 1908 [Critique des procédés employés].

— J. de Foville, Médailles modernes frappées à Paris. *Rev. Num.*, 1909, 266-267.

— J. de Lagerberg, Médailles par Godefroid Devreesse. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-09, 50-51, pl.

— V. Tourneur, Le concours pour la médaille de l'Exposition universelle de Bruxelles 1910. *La Gaz. Num.* de Bruxelles, XIII, 1908-09, 55-60.

— E. Voet, Poinçons du XIX^e siècle. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1908, 70-73, fig.

— M. de Man, Médailles de tir de la ville de Veere. *Tijdschrift d'Amsterdam*, 1909, 5-18, fig.

— Eugène Demole, *Description des médailles concernant Jean Calvin*. S. l. n. d., in-4^o, 18 p., 4 pl. Extr. de l'*Iconographie calvinienne*, par E. Doumergue (Lausanne, 1909).

— George Habich, Sur Friedrich Hagenauer. *Mittel. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 44-45.

— J. Ebner, *Deutsche Renaissance-Medaillen. Katalog der Ausstellung deutscher Renaissance-Medaillen, veranstaltet vom Königl. Münzkabinett Stuttgart. Mit Einleitung von Dr P. Gæssler*, Esslingen a. N., 1909, 8^o, 44 p., 3 pl. et 1 impression en relief [Intéressant catalogue de 172 médailles allemandes de la Renaissance, exposées par le Cabinet de Stuttgart, le Verein numismatique de cette ville et divers particuliers].

— J.-V. Kull, La médaille du comte Sebastian von Ortenburg en Bavière. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4196-4198, fig. [Remarquable médaille d'or de 60 mill., de la première moitié du XVI^e s.].

— J. V. Kull, Médaille du duc Philippe-Jules de Poméranie et de sa femme Agnès de Brandebourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4128.

— O. Wunsch, Une médaille rare du duc Frédéric-Guillaume de Mecklenburg-Schwerin, 1701. *Berliner Münzbl.*, 1909, 278, fig.

— F. Lorentzen, Médaille de 1849 relative au Schleswig-Holstein. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4207, fig.

— J.-V. Kull et H. Buchenau, Médailles nouvelles des fabriques A. Böersch et Karl Goetz, à Munich. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4209.

— X. Plaquettes de H. Schwegerle, à Munich. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4154, fig. [Personnages divers].

— Jul. Cahn, *Seb. Furcks Silberplakette auf den Stadthaumeister J.-W. Dilich*. Extr. des *Einzelforschungen über Kunst- und Altertums-Gegenstände zu Frankfurt am Main* [Plaque analogue à celles gravées par Simon de Passe].

— W. Niemeyer, Étude sur l'œuvre du médailleur contemporain Rodolphe Bosselt. *Ring*, revue d'art de Dusseldorf, décembre 1908, 27 pl.

— A.-M. Pachinger, Médailles de pèlerinage inédites de l'école du graveur P. Seel de Salzbourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4076-4078 ; 4102-4107, fig. et pl. 179 [Méd. du xvii^e s. pour Achberg, Augsburg, Bettbrunn, Kirchenthal, Walldürn, etc. Plusieurs pièces au type de saint Benoît].

— A.-M. Pachinger, *Wallfahrts-, Bruderschafts- und Gnadenmedaillen des Herzogtums Salzburg*. Wien, 1908, 57 p., 6 pl. [Médailles de pèlerinage, de confrérie et de charité du duché de Salzbourg].

— Jules Mild jun., Médaille religieuse à cinq faces historiées. *Numismatikai Közlöny*, 1909, 112, fig. [Médaille allemande avec l'agneau pascal et les quatre évangélistes].

— C. v. Ernst, Médaille de R. Placht pour les noces d'or des époux Bachofen v. Echt. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 54.

— X. Médailles et plaquettes du centenaire du relèvement du Tyrol. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 55-56, fig.

— C. v. Ernst, Sur de grandes et très grandes médailles de mines. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 51-53, 79-81.

— Alex. Fiorino, Médailles de Wilhemshöhe. *Frankf. Münz.*, 1908, 370-373.

- X. Médailles de Bismarck et Darwin par Karl Götz, de Munich. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4109-4110.
- M. Kirmis, " Bismarkensien ". *Daheim*, 1909, n° 27 [Sur dix médailles ou jetons de Bismark].
- Edmond Gohl, Médailles et jetons des écoles hongroises. *Numizmatikai Kozlöny*, 1909, 75-98, fig. [Récompenses des élèves depuis 1618, etc. Parmi les plus anciennes, signalons les médailles d'inauguration du Gymnase de Pozsony, au type du cheval de Troie].
- Bela Mihalovics, Médailles de l'École supérieure d'agriculture, Georgikon, à Keszthely. *Numizmatikai Kozlöny*, 1909, 35-37, fig. [Ces médailles ont été distribuées par le comte Georges Festetich, aux fêtes littéraires et scientifiques, de 1817 à 1819].
- Bela Mihalovics, Médailles d'Étienne Werböczy. *Numizmatikai Kozlöny*, 1909, 38, fig.
- Z., Médaille de Jean Fadrusz, sculpteur hongrois. *Numizmatikai Kozlöny*, 1909, 117, fig.
- Z., Médaille commémorative de l'excursion de la Société magyare de Numismatique à Körmöczbánya, œuvre d'Édouard Telcs. *Numizmatikai Kozlöny*, 1909, 21.
- M. Gumowski, Médaille coulée d'Isabelle, fille du roi Sigismond, en 1532, au Cabinet de Modène. *Wiadomosci Numizmatycznno archeologiczne*, 1907, 69 et s.
- Maryan Gumowski, Médaille de Gniewkow, de l'Hetman Jan Zamoyski ; médaillons par Leonhard Posch, etc. *Wiadomosci Numizmatycznno archeologiczne*, 1909, nos 3-6, pl.
- J. Sas, Médailles de récompense et croix pour les meilleurs élèves des écoles jésuites de Tarnopol et Chyrow. *Wiadomosci numizmatycznno archeologiczne*, 1909.
- James D. Hague, La médaille Drake. *American Journ. of Num.*, XLII, 1907-1908, 134-143.
- C. C. W., Une ancienne médaille relative à l'Amérique. *American Journ. of Num.*, 1907-08, 75, fig. [Médaille de Philippe II d'Espagne].
- X. Médaille de la guerre civile américaine. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-9, 7 [Médaille commémorative de la première compagnie des volontaires de Cambridge].
- Bauman L. Belden, La collection d'insignes américaines du

Cabinet de la Société américaine de Numismatique. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-9, 16-21, 4 pl.

— X. Nouvelles médailles de Lincoln. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-9, 22-23, pl. [Médaille du centenaire d'Abraham Lincoln par le graveur français Roiné].

— X. Quelques médailles américaines inédites. *American Journ. of Num.*, 1907-08, 68-74 [Médailles inédites de l'amiral Vernon, fig., etc.].

— X. Les médailles de Québec. *Num. Circular*, 1908, 10871-72.

— R.-W. Mc Lachlan, La première médaille canadienne concernant l'agriculture. *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 1908, 153-156.

JETONS ET MÉREAUX

— K. Konstantopoulos, Phylactère byzantin. *Journ. intern. d'arch. num.*, 1907, 333-34, fig. [C'est le bronze n° 679 de la coll. Photiadès avec buste et grappe de raisin].

— Testenoire-Lafayette, Méreau attribué à Saugues. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, xxii.

— C^{te} Du Broc de Segange, A propos d'un jeton : la famille de la Loëre. *Bull. Soc. d'émul. du Bourbonnais*, 1909, 70-77, fig. [Jeton de Jean de la Loëre, comm. du xvi^e s.].

— P. Bordeaux, Treizains de mariage. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, XLVIII-LII, fig.

— A. Blanchet, Documents numismatiques relatifs à la Compagnie des Indes de Law. *Rev. Num.*, 1909, 116-125, pl. III [Jeton d'or offert à Law ; coins pour les plombs marquant les marchandises importées].

— Manson et P. Bordeaux, Jetons de présence des conseillers municipaux au début du xix^e siècle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, XXVIII-XLII.

— P. Bordeaux, Jeton du Conseil municipal de Beauvais, avec la tête de Louis XVIII. *Soc. acad. d'archéol., sc. et arts du dép. de l'Oise, compte rendu des séances*, 1908, 93-96, fig.

— D^r Fauchon, Note sur les jetons de présence de la Soc. d'agric., sc., h.-l. et arts d'Orléans. *Mém. de cette Soc.*, VIII, 1908, 462-469 [Jetons du xix^e s.].

— Georges Cumont, Jeton bruxellois de la première moitié du xiv^e s.,

aux armes d'Henri Bursere. *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XXII, 1908. [Jeton armorié anépigraphé ; attribution basée sur le rapprochement avec un sceau].

— Jean Justice, Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. *La Gaz. num.* de Bruxelles, XIII, 1908-09, 46-54.

— Jean Justice, Méreau de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement à Lembeke (Flandre-Orientale). *Rev. belge Num.*, 1909, 182-186, fig. [Armoiries et calice ; commencement du xviii^e s.].

— V. Tourneur et A. de Witte, Plaques de pauvres à Bruxelles en 1626. *Rev. belge de Num.*, 1909, 379-380 [Ordonnance où il est question de marques de lépreux. Ces termes doivent être compris dans le sens de rouelles ou signes d'étoffe de couleurs sur les habits et non dans un sens numismatique, comme M. V. Tourneur paraît le croire].

— A.-E. Weightman, Les jetons royaux d'un farthing. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 181-217, 2 pl. [Pièces portant un sceptre dans une couronne et une lyre, "Harington farthings" ; "Lennox f.", "Richmond f.", etc. De 1613 à 1636].

— S.-H. Hamer, Notes sur les méreaux particuliers, ceux qui les ont émis et ceux qui les ont gravés. *The British Num. Journal*, 1906 (1907), 271-279, 2 pl.

— J.-B. Caldecott et G.-C. Yates, Méreaux de plomb. *The British Num. Journal*, 1907 (1908), 317-326, pl. [Pièces du xv^e au xviii^e s. ; destinations diverses].

— X. Les jetons bohémiens, personnages et familles des xvi^e-xviii^e s. Lettres A-H. *Der Numismatiker*, VII, 1908, 90.

QUESTIONS DIVERSES

— Ferdinand Friedensburg, *Die Münze in der Kulturgeschichte*. Berlin, 1909, gr. in-8°, VIII et 241 p., fig. [Ouvrage sur les rapports de la Monnaie avec la Civilisation : La Monnaie et la Science ; la M et l'État ; la M. et la Religion ; la M. et le Commerce ; la M. et l'Art ; la M. et les événements contemporains ; la M. et le Peuple].

— X. La troisième réunion numismatique milanaise, 17-19 avril 1909. *Bollettino di Num.*, 1909, 59-61.

— *Jahresbericht 1908 der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, Wien, 1909, gr. in-8°, 30 p. [Liste des membres].

— Proceedings of the American Numismatic Society. Dans *Ameri-*

can Journ. of Num., XLIII, 1908-09, 65-92 [Discours et listes de membres de la Société américaine de Numismatique, à New-York].

— *Mitteilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft* XXVI-XXVII, 1908-1909. München, 1909, XIV et 161 p., 7 pl.

— Divers. *Numismatisches Verein zu Dresden ; Jahrbuch des Vereins auf das Jahr 1908*. Dresden, 1909, in-8°, 73 p., 2 pl.

— Les projets de mémoires annoncés au Congrès numismatique de Bruxelles, en 1910. *Rev. belge de Num.*, 1909, 370-377; *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 59-62.

— F. Gnechi, Un numismate royal. *The Numismatist* de Philadelphie, XXII, 72-74.

— X. Note nécrologique sur Adalbert Düning. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 54.

— B.-H. Saxton, Notice sur Augustus Saint-Gaudens. *The Numismatist*, juin 1909.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

L'U LE QA ET LA MINE

D'APRÈS M. THUREAU-DANGIN ¹

Nous avons depuis longtemps fait la remarque que les savants qui possèdent la connaissance des idiomes antiques et sont à même de comprendre et d'interpréter les vieux textes, s'intéressent en général fort peu à la métrologie et à la numismatique. Il en est de même aujourd'hui, ce qui est fort regrettable, car leur érudition ferait bien vite progresser ces deux sciences, s'ils s'en occupaient seulement.

Aussi devons-nous féliciter M. Thureau-Dangin, le savant orientaliste et conservateur adjoint au Musée du Louvre, de l'initiative qu'il vient de prendre en publiant son essai métrologique sur les poids et mesures des anciens peuples assyro-chaldéens.

La tâche entreprise par l'auteur était des plus difficiles, car s'il est aisé d'étudier les poids assyriens, dont on possède de nombreux monuments, il l'était beaucoup moins de reconnaître les autres unités de mesures assyriennes, dont on ne possède que de rares monuments, souvent mal conservés.

Pour les mesures de capacité par exemple, nous n'avons que le Nigin d'argent d'Entemena, et l'incertitude est encore tellement grande à son sujet, que l'on en est à se

1. *Journal Asiatique* (Janvier-Février 1909).

demander si le vase tout entier servait de mesure ou si la panse seule nous représente l'unité de capacité.

Dans cette obscurité on s'explique facilement pourquoi les résultats obtenus par l'auteur ne répondent pas toujours à la dépense de travail et d'érudition du savant orientaliste.

Mais, en dehors des difficultés très grandes inhérentes à la matière qu'il a choisie, deux faits extérieurs ont exercé une influence pernicieuse sur les recherches de l'auteur. Le premier est une ambiance, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte d'atmosphère scientifique artificielle, qui impose d'avance au chercheur des solutions que l'observation seule des faits devrait lui donner. Le point de départ de la seconde influence fâcheuse est l'emploi, aujourd'hui courant dans la métrologie, de méthodes fautives. En voyant autour de lui tout le monde s'en servir, M. Thureau-Dangin s'est cru autorisé à en user de même sans plus approfondir leur caractère hasardeux.

D'éminents et nombreux savants sont persuadés aujourd'hui que l'unité pondérale des Assyro-Chaldéens nous représente le poids du volume d'eau qui remplissait leur unité de capacité. Ils considèrent le fait comme une sorte d'axiome n'ayant pas besoin de démonstration.

Tout en partageant implicitement cette manière de voir, M. Thureau-Dangin éprouve cependant le besoin d'étayer ses convictions par des preuves effectives déduites de l'étude comparative des diverses unités de mesure assyriennes.

Il croit être arrivé à un résultat qui lui paraît des plus simples et pour ainsi dire naturel.

Nous nous en occuperons tout à l'heure, mais nous devons au préalable examiner après l'auteur les diverses unités de mesure archaïques, dont se sont servis les Assyro-Chaldéens, telles qu'il nous les présente dans ses instructifs tableaux.

Nous laisserons un instant de côté les unités pondérales pour ne nous occuper que des mesures de longueur, de surface et de volume ou de capacité. Et afin de rendre la discussion plus facile, malgré les réserves que nous aurions pu faire quelquefois, nous considérerons comme acquis tous les résultats que nous présente l'auteur au sujet de ces diverses sortes de mesures.

Les unités de longueur archaïques des Assyriens (Tabl. I-A, page 23) étaient :

la *coudée* qui se divisait en 30 doigts ou 144 grains ;
 le *pied* ($2/3$ de la coudée) valant 20 doigts ou 96 grains ;
 l'*empan* ($1/2$ coudée) valant 15 doigts ou 72 grains ;
 la *main* ($1/3$ de coudée ou $1/2$ pied) valant 10 doigts ou 48 grains.

Il en résultait que le *doigt*, 30^e de la coudée, n'avait avec le grain qu'un rapport assez peu simple : un doigt valait 4 grains 80.

Les mesures de surface des Assyriens (Tabl. II-A, page 25) semblent au premier abord se rattacher d'une manière simple aux mesures de longueur ; l'unité principale de surface, le *verger*, était en effet un *carré* de douze coudées de côté et, si ce verger avait été divisé en coudées carrées, nous aurions été les premiers à reconnaître la réalité d'un rapport rattachant chez les Assyriens les unités de surface à celles de longueur.

Un mode de division différent du verger indiquerait au contraire l'absence de relation entre ces deux sortes de mesures.

Or les Assyriens, au lieu de diviser naturellement leur verger en 144 coudées carrées, le partageaient en 60 parties dont la superficie *fractionnaire* en fonction de la coudée était de 2 coud. q., 40.

Ce n'était du reste pas là le seul côté théoriquement

défectueux de ce mode de partage, il y en avait d'autres tout aussi graves.

D'abord, le nombre 60 n'ayant pas de racine carrée entière, il en résultait que l'on ne pouvait partager le verger en 60 carrés égaux. On peut s'en assurer facilement si l'on divise par sept chacun des côtés contigus du carré verger; en menant par ces points de division des parallèles aux autres côtés, on obtient, par l'intersection de ces lignes, 49 carrés, et si on divise par 8 au lieu de 7 les côtés contigus en répétant la même construction, on obtient 64 carrés mais on ne saurait jamais en produire 60.

Ainsi l'unité inférieure de surface archaïque des Assyriens, le 60^e du verger, n'était pas carrée et ne pouvait par suite représenter le carré d'aucune des unités de longueur.

Or la relation élémentaire naturelle qui, dans tous les systèmes, rattache les unités de surface à celles de longueur, consiste précisément dans le fait que l'unité de surface représente toujours le carré d'une unité de longueur et cette relation n'existe pas dans les mesures archaïques assyriennes.

Enfin ce 60^e du verger qui ne saurait être carré, en le supposant rectangulaire (la forme la moins défectueuse) ne se trouvait pas pour cela bien déterminé. Il existe en effet plusieurs manières de diviser un carré en 60 rectangles égaux et chacune d'elles donne naissance à des rectangles équivalents en surface mais de dimensions différentes.

En résumé, le 60^e du verger n'a, avec les unités de longueur assyriennes, aucun lien théorique, c'est une simple fraction de surface, presque amorphe, qui ne saurait avoir d'autre raison d'exister que la grande habitude des Assyriens de se servir du système sexagésimal. Ce 60^e du verger était donc pour eux une fraction de surface usuelle et commode et rien de plus.

Le *grain* de surface, tiers du 60^e du verger, participait à sa nature et n'était aussi qu'une simple fraction de superficie.

On remarquera que l'étendue de ce grain de surface est assez grande, 0 mq. 496, et n'a aucun rapport avec le petit carré de moins de 12 mmq. construit sur la longueur du grain d'orge.

Le grain de surface n'a donc de commun avec le grain linéaire que le nom, c'est manifestement un grain par analogie, et parce qu'il occupait sans doute dans l'échelle des mesures de surface la même place que le grain linéaire dans l'échelle des mesures de longueur, ou bien plutôt la place du grain pondéral (orge ou blé) dans l'échelle des poids.

Si, des mesures de superficie assyro-chaldéennes, nous passons à l'examen des mesures de volume ou de capacité, nous constatons des faits analogues.

D'après le Tableau III-A, anciennes mesures (page 26), les Assyriens appliquaient aux volumes le mode de division sexagésimal; il en résultait que le 60^e du cube d'une unité de longueur quelconque ne pouvait jamais avoir la forme cubique. En effet la racine cubique de 60 n'étant pas entière, si on divise par trois chacune des trois arêtes contiguës d'un cube en menant par les points de division des plans parallèles aux côtés, les intersections de ces plans donnent naissance à 27 cubes, et si on divise ces arêtes contiguës par quatre au lieu de trois en répétant la même construction, on obtient ainsi 64 cubes, mais on ne saurait en produire 60.

M. Thureau-Dangin considère la *coudée cube*, le *nigin* 30^e de cette coudée cube et le *qa*, 300^e du même volume, comme les unités de capacité archaïques principales des Assyro-Chaldéens; nous l'admettrons avec lui, mais nous lui ferons remarquer que les deux fractions de la coudée

cube, le *nigin* et le *qa* ne sauraient alors être cubiques et ne paraissent avoir avec les unités de longueur des Assyriens aucun rapport élémentaire. Pour le *qa*, par exemple, si l'on partage en six chacune des trois arêtes contiguës du cube de la coudée en menant des plans parallèles aux côtés par les points de division, on obtient par l'intersection de ces plans 216 cubes. On en obtiendrait 343 si on divisait chacune des trois arêtes contiguës par quatre et répétant la même construction mais il serait impossible d'en obtenir jamais 300.

Ainsi le *qa* ne présente aucun rapport avec les unités de longueur et de surface des Assyriens; c'est une simple fraction de capacité, rien de plus, et elle n'est même pas sexagésimale.

Le *gin*, 60^e du *qa*, et le *grain*, 120^e du *gin*, ne sont également que des fractions de capacité.

En résumé les relations élémentaires et pour ainsi dire naturelles qui relient dans notre système métrique les unités de surface à celles de longueur et les unités de volume à celles de surface et de longueur ne se retrouvent nulle part dans les tableaux des mesures archaïques assyro-chaldéennes. Et cela presque toujours du fait de l'emploi divisionnaire du système sexagésimal.

Or, si ces relations élémentaires, qui se retrouvent à la base de tous les systèmes métriques, n'intéressaient pas les Assyriens, est-il présomable que ces peuples aient jamais songé à se servir de la relation la plus complexe et la plus savante de notre système métrique; de celle qui rattache les unités pondérales aux unités de volume, de surface et de longueur?

Le *qa*, de M. Thureau-Dangin, n'est qu'une simple fraction de capacité, 300^e de la coudée cube, sans forme bien déterminée et par suite sans rapports simples avec les

unités de surface et de longueur des Assyriens. On peut se demander à quel titre le poids du volume d'eau contenu dans ce qa représenterait l'unité de pesée primitive des Assyriens. On ne saurait l'admettre que comme un fait et si le poids effectif de ce volume d'eau était précisément le même que celui de la *mine* assyrienne.

Or il n'en est rien et, vérification faite, ce poids est au contraire différent. Cela ne saurait nous surprendre et prouve simplement l'indépendance des points de départ de la mesure des volumes et de la mesure des poids chez les Assyriens.

Mais comme l'auteur répugne à cette conclusion qui s'imposait cependant, il essaye par d'ingénieuses hypothèses de corriger son résultat et il sort alors à son insu du domaine de la métrologie positive pour entrer dans celui de la métaphysique spéculative.

D'estimables savants prétendent aujourd'hui modifier la valeur bien connue de la livre romaine pour la mettre d'accord avec des idées théoriques préconçues; ils voudraient *réduire* cette unité de 12 à 10 onces seulement.

M. Thureau-Dangin propose au contraire de *renforcer* le poids effectif de son volume d'eau pour y retrouver en le majorant de 20 % le poids de la mine assyrienne légère.

Ces deux opérations se valent et, en procédant de cette manière, on pourrait trouver tout ce que l'on veut. La simplicité du résultat qu'il croit avoir obtenu masque aux yeux de l'auteur les vices rédhibitoires de cette méthode, mais un esprit aussi probe et aussi judicieux que le sien ne pourra certainement pas se contenter longtemps de pareils mirages.

Nous espérons que nos critiques, loin de décourager M. Thureau-Dangin, ne feront que stimuler sa vocation métrologique, qui nous paraît des plus sérieuses.

Son étude témoigne d'une compréhension très large du

problème dont il s'occupe et d'un souci constant de la précision mathématique, qualités rares et précieuses.

M. Thureau-Dangin admet des points de départ primitifs distincts pour les diverses sortes d'unités de mesure assyriennes, il se rend très bien compte qu'un système savant, reliant les unes aux autres ces unités diverses, ne saurait être primitif; enfin, et c'est là à notre avis la partie la plus intéressante de son mémoire, il a compris le premier l'importance du *grain* dans la métrologie assyro-chaldéenne. L'idée est tout à fait nouvelle et tandis qu'elle s'est révélée à lui du premier coup, il nous a fallu plus de vingt ans de travail pour la trouver de notre côté indépendamment de lui. Nous ne partageons du reste pas complètement les idées de l'auteur sur la nature des diverses sortes de grains assyriens, il a, il nous semble, beaucoup trop généralisé le rôle du grain effectif.

Pour nous, le grain primitif est uniquement et essentiellement pondéral, et les grains de longueur, de surface et de volume ne sont tous également que des grains par analogie et parce qu'ils occupent dans leurs échelles respectives de mesures la même place que le grain pondéral dans l'échelle des poids.

Les idées très ingénieuses et très personnelles de M. Thureau-Dangin et son érudition nous promettent, dès qu'il aura répudié les influences étrangères, des œuvres très intéressantes que nous pourrons louer complètement et sans aucune réserve.

M.-C. SOUTZO.

LE CARRÉ CREUX

DES MONNAIES GRECQUES

ÉVOLUTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION

Pl. IX, X, XI.

Les plus anciennes monnaies grecques d'or ou d'argent, celles dont le flan globuleux garde l'aspect d'une pépite, présentent à leurs revers un creux à contour rectangulaire, souvent carré, et dont le fond, d'abord rugueux, s'est transformé petit à petit. Plus tard, on y a tracé des hachures ou des lignes de directions diverses, parfois se coupant à angle droit ; on y a mis des types analogues à ceux du droit, puis on a délaissé la disposition rectangulaire, et les deux faces de la pièce n'ont plus différencié que par la figure.

Ce trou rugueux des revers surprend à juste titre sur des monnaies dont le type du droit est d'un art déjà élevé. Il a eu nécessairement une cause assez sérieuse pour s'être imposé aussi longtemps, et il faut la chercher dans les exigences de l'industrie à cette époque et dans les conditions où s'est développée la conception de la monnaie.

Du jour où les métaux précieux ont été choisis comme moyen d'échange, il a fallu à chaque opération vérifier le titre et le poids du lingot pour en connaître la valeur.

Le lingot a cessé d'être *marchandise* pour devenir *monnaie*

le jour où il a reçu un titre et un poids fixe, et où cette opération faite une fois pour toutes a été rendue visible par un signe extérieur, signature d'une autorité inspirant confiance à tous.

A l'époque où sont apparues les premières monnaies, il y avait bien des siècles que l'écriture était connue dans les grands états de la vallée de l'Euphrate, et que l'on y signait des actes à l'aide de sceaux, les uns plats comme nos cachets, les autres cylindriques. Les sceaux étaient également en usage dans les pays grecs ; la première pensée devait donc être d'apposer sur le lingot le signe qui authentiquait déjà les actes rédigés sur tablette de terre glaise.

Les sceaux anciens étaient d'assez grande dimension. Les cylindres chaldéens présentent en général plusieurs sujets, au moins deux en général, et ont une hauteur atteignant parfois quatre centimètres sur sept ou huit de circonférence. Cela donne une surface qui peut atteindre trente centimètres carrés. Pour imprimer une pareille surface il faut un effort qui dépend non seulement de cette surface, mais encore du relief de la gravure et de la dureté de la matière. Il est toujours relativement élevé, et, même avec l'argile, il est assez sensible déjà pour que l'on ait cherché le moyen de diminuer la résistance. On y est arrivé en donnant au cachet la forme d'un cylindre qui substitue l'impression successive à l'impression globale. Mais, autre chose est d'imprimer sur une matière plastique comme la cire ou la glaise, ou sur un métal même très malléable. Il faut une pression très supérieure à celle que peut développer la main. On fit alors ce qui s'est toujours fait dans l'industrie lorsque le travail à réaliser dépasse la pression statique dont on dispose, on emmagasina le travail pour le restituer instantanément par le choc. La surface de l'empreinte fut réduite, le lingot reçut une forme sphérique pour permettre

une impression à la fois progressive et plus profonde qui s'accrût à chaque coup de marteau.

On devine aisément ce que durent être les premiers tâtonnements et les premiers insuccès des monnayeurs primitifs qui, partant de la technique de l'impression du cachet sur pâte plastique, établirent enfin l'outillage qui convient à l'impression sur métal.

L'analogie des situations conduisait à tenter la frappe à l'aide de pierres gravées, mais la pierre est indéformable, et comme le choc du marteau à main n'est jamais réparti sur une bien grande surface, la localisation du choc sur un seul point y produit un effort excessif qui provoque inévitablement une rupture. Tout en effet dans le marteau est combiné pour restreindre la surface de frappe, la table est bombée pour que les coins ne se marquent pas dans le métal que l'on martèle, car la « carre » du marteau est presque ineffaçable, au lieu que la dépression produite par une table bombée s'efface aux coups suivants par le refoulement de la matière voisine.

Si jamais on a frappé à coups de marteau une pierre gravée mise sur un flan, on n'a pu que la rompre sans obtenir d'empreinte ; mais il en a été tout autrement en renversant les conditions de l'expérience. Le choc du marteau, amorti partiellement par l'écrasement du métal, se répartissait sur une plus grande surface de l'empreinte, et, l'effort que supportait chaque unité de cette surface étant moindre pour un même coup de marteau, la pierre pouvait souvent supporter l'effort. Donc, insuccès constant si la pierre gravée était entre le marteau et le flan, et succès possible lorsqu'elle était en dessous ; mais ici se présentait une difficulté d'un autre ordre. Veut-on frapper un corps dur et de forme globuleuse ? par exemple casser une noix ? on choisit pour le mettre en dessus le point qui doit rece-

voir le choc, et avec les doigts on maintient l'objet en contact avec un corps dur, une enclume. Cela pour que le déplacement du centre de gravité ne change pas le plan choisi, et que le choc ne chasse pas latéralement la noix. Cette mise en place est possible parce que la hauteur de la noix est supérieure à l'épaisseur des doigts et que le choc est faible ; mais, dans le cas contraire, on se les écraserait sans atteindre la coque. En pratique, lorsque ce cas se présente, on interpose un poinçon à bout plat entre le marteau et l'objet. Ainsi les menuisiers, pour descendre dans une planche un clou dont la tête doit être cachée sous du mastic et de la peinture, agissent à l'aide d'un poinçon d'un diamètre au plus égal à celui de la tête du clou. Le faible volume du flan monétaire globuleux imposait l'emploi du poinçon. Tenu d'une main tandis que l'autre maniait le marteau, il devait chasser latéralement le flan globulaire dès que le choc n'était pas absolument vertical. Pour empêcher ce glissement, il suffisait que l'extrémité du poinçon offrît des aspérités la rendant adhérente ; elles résultaient soit de la brisure naturelle de la barre, soit de la présence de stries ou de rainures de directions variées. Le premier coup de marteau, en imprimant ces saillies dans le flan, le rendait solidaire du poinçon.

La *figure 1* de la *Pl. X* est l'agrandissement d'une monnaie primitive d'Asie Mineure en électrum du système milésiaque. On y voit des stries parallèles qui semblent obtenues par raclage, peut-être à l'aide du silex. Elle appartient au Cabinet de France, comme toutes celles qui vont suivre, et remonte au VII^e ou VI^e siècle av. J.-C.

Dans la *fig. n^o 5*, on observe un procédé plus simple encore. L'examen du revers montre que la pression a été transmise par une barrette de métal rompue et de forme irrégulière.

Il n'en est plus de même pour la monnaie représentée (*fig. 2*). Le poinçon qui correspondait au trousseau du moyen âge a encore l'extrémité brute d'une barre de métal rompue, mais il est devenu carré parce que les angles (tel le clou à glace le prouve) pénètrent dans le métal et empêchent le glissement.

Un trousseau de ce genre doit être concave pour faire ressortir tous ses avantages, les angles pénétrant les premiers dans une surface globuleuse. Si la rupture de la barre métallique n'a pas donné spontanément cette forme, on l'a obtenue en évidant le centre. On y a même ajouté deux rainures en croix pour augmenter le frottement, travail facile et dont l'idée première se trouve en germe dans les stries que nous venons de voir. Ce sont deux stries perpendiculaires qui garantissent contre le glissement dans les deux sens (*Pl. IX, fig. 3 et 4*).

Le poinçon avait encore l'avantage de refouler localement le métal, comme cela arrive dans le poinçonnage, et c'est peut-être ce qui lui fit donner une forme rectangulaire oblongue (*Pl. IX, fig. 6*). Sur nombre de pièces on voit trois empreintes dont une oblongue entre deux carrées (*Pl. X, fig. 4 et 5*).

Leur extrémité est toujours rugueuse, soit que cet état vienne de la cassure naturelle du métal, soit que l'ouvrier ait dû recourir à l'outil pour obtenir les irrégularités nécessaires. L'essentiel était que le poinçon pénétrât de suite dans le flan globuleux.

Cette recherche de tout ce qui pouvait agripper l'outil au contact du flan amena des combinaisons de traits qui rappellent les figures gravées sur certaines pierres des îles, ou les caractères du syllabaire chypriote. Plusieurs de ces signes sont trop caractéristiques, ou se reproduisent trop semblables à eux-mêmes pour ne pas avoir un sens voulu.

Telles sont les *fig. 6, 7, 11* de la *Pl. X* et *22* de la *Pl. XI*.

Sur la pièce n°7 on voit quatre cavités réunies par des traits. La technique est très nette; usure du métal avec la foret mousse et gravure à l'aide d'une petite gouge, les deux outils primitifs du glyptographe.

L'examen de pièces de moins en moins anciennes montre que le monnayeur a perfectionné graduellement sa technique pour rendre son travail plus rapide et plus sûr. Il commençait par deux traits de scie perpendiculaires entre eux et aux côtés du carré creux (*Pl. X, fig. 8*) et créait des irrégularités dans les quatre compartiments qui en résultent. Le poinçon ainsi préparé ne mordant pas encore à la moindre pression, l'ouvrier l'aviva alors en inclinant à la lime les surfaces de ces petits carrés (*fig. 9*).

Il eut alors des arêtes vives qui se comportaient comme un clou à glace et pénétraient dès le premier choc dans le flan qu'elles immobilisaient.

A Cyzique on est allé plus loin, et de petites stries faites à coup de ciselet sont venues couvrir la surface de chaque compartiment (*Pl. X, fig. 9*).

En examinant la *figure 10*, il semble que la pièce ait été frappée avec un poinçon déformé latéralement par un choc. L'ouvrier a sans doute voulu aviver un outil qui ne mordait plus suffisamment.

Parfois le poinçon, à quatre plans inclinés, ne pénétrait que partiellement dans le globule de métal, soit parce que celui-ci était trop bombé, soit parce que l'inclinaison des plans était excessive. L'empreinte prenait alors une forme spéciale dite « en ailes de moulin » (*Pl. X, fig. 9* et suiv.), que l'usure de la pièce accentue encore.

Les traits de scie qui ont préparé la division du poinçon sont presque toujours parallèles aux côtés du carré creux, mais dans la *fig. 16* de la *Pl. X*, ils sont en diagonale.

Lorsque plus tard le carré creux a fait place à un coin véritable, mais qui, par tradition, conservait la forme quadrangulaire et la division quadripartite, ces deux dispositions se sont conservées. A Chios, l'inscription est sur une des deux larges bandes disposées en croix (*Pl. X, fig. 20*) et à Carthéa elle est dans les cantons laissés par une croix de Saint-André (*Pl. X, fig. 12*).

A Égine (*Pl. X, fig. 17*) les deux bandes se coupent obliquement, de manière à donner quatre branches de longueur inégale sur lesquelles s'en greffe une cinquième. C'est là une disposition voulue, qui avait un sens encore caché pour nous, et qui s'est maintenue après que le coin rectangulaire a reçu des figures et des inscriptions.

Elle semble dériver d'un trousseau à cinq ailes de moulin dont on a des exemples à Théra et à Céos (*Pl. X, fig. 18 et 19*).

Elle était d'une réalisation plus difficile et ne s'obtenait plus avec deux traits de scie se coupant ; il fallait recourir à la gravure au burin.

Mais, dès lors, le poinçon n'avait plus sur le flan l'emprise énergique des anciens carrés rugueux ou à ailettes, aussi celles que l'on y trouve font-elles partie d'un coin gravé sur lequel rien ne s'oppose à l'adjonction de figures ou d'inscriptions.

Leur forme est celle d'une croix inscrite dans les diagonales d'un rectangle, mais dont toutes les parties sont sur le même plan ; c'est une gravure champ levé, et le point d'intersection reçoit souvent une lettre ou un symbole (*Pl. XI, fig. 4 à 9*).

L'homme renonce difficilement à ses habitudes, et les exemples de survivance sont nombreux. Il en a été de même pour le revers avec carré creux ou à ailes de moulin ; la forme a survécu longtemps à la chose, et on en a imprimé

l'image sur des surfaces préalablement aplanies sur l'enclume.

L'Étrurie fournit une suite de monnaies uniface où le revers montre le lisse de l'enclume sur laquelle on les avait posées ; une autre appartient à Chypre (*Pl. X, fig. 14*), puis un groupe fort homogène provenant de Thrace, de Macédoine et de Thessalie, après avoir été aplani de la sorte, a reçu l'empreinte d'un rectangle divisé en quatre. A Térone (*Pl. X, fig. 15*), et chez les Derrones, à Acanthus et chez Gétas, roi des Édoniens, on trouve un grand rectangle divisé en quatre petits carrés (*Pl. X, fig. 21 à 23*). A Lété deux diagonales y tracent quatre triangles (*Pl. X, fig. 24*). Ces deux divisions se superposent à Himera, constituant ce qui se nomme en blason « nœud d'escarboucle » (*Pl. XI, fig. 8 et 9*). Les huit triangles qui en résultent sont alternativement en relief et en creux, c'est-à-dire que quatre sont champ levé. A Thasos et Néapolis de Macédoine (*Pl. XI, fig. 1 et 2*), on voit de véritables ailes de moulin à plan oblique. Une pièce primitive de Syracuse offre le même revers avec, au centre, une petite tête d'Aréthuse qui fait penser à une contremarque (*Pl. XI, fig. 7*). Les fausses ailes de moulin se voient à Mende, en Béotie et à Thèbes (*Pl. XI, fig. 3 à 6*). A Mende elles apparaissent centrées d'une lettre.

Du jour où il cessa d'être une nécessité technique, le carré creux devint une figure comme une autre, et avant de disparaître subit toute une évolution, cette fois purement décorative. Alexandre I^{er} de Macédoine conserve la figure du carré creux entourée d'une bordure qui porte une inscription (*Pl. XI, fig. 11*).

Acanthus en surélève les compartiments qui prennent l'aspect de petites pyramides à gradins (*Pl. XI, fig. 12*).

La disposition inverse est préférée à Delphes, on y voit

comme l'empreinte de quatre pyramides à gradins (*Pl. XI, fig. 10*).

Les monnaies d'Amphipolis et de Selinonte marquent un pas de plus dans la transformation du carré creux ; la forme générale est encore visible ; mais il contient un motif principal (*Pl. XI, fig. 13 et 23*).

Le rectangle qui, à Pandosia, renferme un taureau, est un acheminement vers le coin rectangulaire qui bientôt ornera tous les trousseaux (*Pl. XI, fig. 18*) ; puis les deux coins deviennent circulaires.

Plus tard, lorsque les républiques grecques, après Alexandre le Grand, auront été absorbées par les monarchies, on verra avec les inscriptions donnant la titulature du souverain, reparaître parfois une disposition rectangulaire ; mais aucun rapprochement ne peut être fait avec l'ancien carré creux ou les trousseaux carrés.

L'inscription en deux ou en trois lignes qui entourait le type du revers figurait sur un trousseau sensiblement plus large que le flan à monnayer ; et ce trousseau était en général circulaire (*Pl. XI, fig. 25*).

F. DE VILLENOISY et CH. FRÉMONT,
Professeur à l'École des Mines.

NUMISMATIQUE SYRIENNE

L'AIGLE D'ANTIOCHE

ET LES ATELIERS DE TYR ET D'ÉMÈSE

Pl. XII (cf. Pl. IV)

Quand j'ai recherché¹ si, parmi les impériales grecques d'argent de fabrication syrienne et sans nom de ville au type de l'aigle, celles qui montrent l'oiseau debout sur une massue devaient être maintenues à Antioche ou reportées à Tyr, j'ai eu tort de me limiter à l'examen de deux ou trois règnes, à l'époque des Antonins. Le problème, étendu à toute la série impériale, ne recevra peut-être pas de solution plus certaine : il sera tout de même mieux posé².

Déjà Vaillant, Pellerin et autres savants, avaient proposé de réserver sa part à l'atelier de Tyr, principale ville de la Syrie maritime du centre ou Phénicie, quand Eckhel se prononça, en refusant de faire tort à Antioche d'une seule monnaie d'empire, fût-elle au type de l'Héraclès tyrien³. Cette doctrine fut suivie en général par Mionnet, mais elle est aujourd'hui entamée de toutes parts; où faut-il s'arrêter dans ce démembrement ?

1. *Rev. num.*, 1909, p. 165-174, *Tyr ou Antioche ?* = *Mél. numism.*, p. 339-348.

2. Je donne dans la *Pl. XII* les monnaies du haut-empire; celles des Antonins ont été reproduites sur la *Pl. IV* de cette même année 1909, et, pour les monnaies postérieures, c'est elles que visent en partie les vignettes. Je me permettrai aussi de renvoyer le lecteur à la planche d'Emèse (1906, pl. VI).

3. Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 293 et suiv.

Antioche est en tout cas la première ville de Syrie, dans l'ordre des temps, où nous voyions frapper des monnaies d'empire, c'est-à-dire sans le nom de la ville. Une contradiction existait entre l'« autonomie » de cette cité, qui la mettait théoriquement en dehors de la province administrative, qui équivalait pour ainsi dire à l'exterritorialité, et sa condition d'atelier impérial ; mais il n'était pas moins contradictoire qu'Antioche fût le lieu de résidence du légat¹. On reconnaît les indices d'un régime transitoire dans ces monnaies d'Auguste à la Tyché assise, qui sont tour à tour signées ou non signées *ANTIOXEΩN* ; pour apprécier toute la valeur du changement, il faudrait savoir dans quelle mesure Antioche recevait sa part des bénéfices de l'atelier d'empire ; de même qu'à la présence du légat, nous soupçonnons qu'elle dut toujours trouver à ce monnayage anonyme des compensations utiles².

Une première fois une succursale est ouverte à Laodicée, ou plutôt une frappe d'empire lui est concédée. Il s'agit des tétradrachmes au type de Zeus nicéphore assis, à



Fig. 1.

1. Mommsen-Marquardt, *Röm. Staatsrecht*, éd. Girard, t. VI, 2^e p., p. 319-320.
2. Voy. ce que nous avons dit des monnaies d'Amisus, restée en dehors de la province (*Mél. numism.*, p. 16 et 319). Antioche, de population grecque moins pure, était plus accessible aux compromissions. Aussi les nuances les plus diverses graduent l'expression du droit sur lequel s'appuie son monnayage de bronze, depuis le remplacement du type par la signature du légat qui paraît impliquer l'intervention directe de ce fonctionnaire, jusqu'à l'absence de toute image ou mention de l'empereur, qui rappelle les privilèges d'Athènes. C'est ce qu'a fait ressortir M. G. Macdonald (*The pseudo-auton. Coinage*, dans *Num. Chron.*, 1904).

l'effigie de Tibère, puis de Claude. Le type peut convenir à Antioche et figure sur ses bronzes antérieurs, mais ce n'est qu'à Laodicée qu'il avait été usité pour l'argent à l'époque de l'autonomie ; surtout la fabrique et le style détonnent à Antioche ; enfin ce n'est qu'à Laodicée qu'on voit figurer comme ici des noms de magistrats dans le champ : ΑΘΗ , ΔΟΠΙ , ΣΑΝ ¹, trois noms ensemble sous Tibère ; ΝΙ ² ou ΑΣ , ΝΙ ³, sous Claude, la première de ces deux syllabes initiales commune aux tétradrachmes autonomes. Aussi M. Imhoof-Blumer, qui a publié un exemplaire de Claude où on lit ΚΟ ΛΑ (Laodicée?)⁴, n'hésite pas à classer ce groupe à Laodicée, malgré l'absence de la légende $\text{ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}$ et quoique le type des impériales de cette ville soit la tête de Tyché comme il est à Antioche, sous Auguste et Tibère, la Tyché assise. On n'aperçoit pas les raisons de ce monnayage spécial, et dans l'avenir il ne sera plus question de Laodicée à ce point de vue, même quand Septime Sévère aura momentanément affranchi la ville de la suprématie d'Antioche.

La capitale de la Syrie garde jusqu'à nouvel ordre les tétradrachmes de légendes grecques à deux effigies de Caligula - Germanicus⁵, Caligula - Agrippine mère⁶, Claude - Néron César⁷, Néron auguste - Agrippine jeune⁸, Néron

1. Cab. de France, fig. 1 ci-contre = Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, p. 170 (à Laodicée), n° 220 (coll. Allier de Hauteroche).

2. Cab. de Munich (d'après Imh.-Bl.).

3. Cab. de France et Cab. de Munich (d'après Imh.-Bl.).

4. Imhoof-Blumer, *M. gr.*, p. 439-440. — Ajouter la pièce de Mionnet, *Suppl.*, t. VIII (à Antioche), p. 130-131, coll. Rollin (c'est Claude et non Tibère ; la date EP, qui tomberait sous Néron, est mal lue ; ce doit être un nom de magistrat).

5. Cab. de France.

6. Cab. de Fr. — *Brit. Mus. Catal. Syria*, nos 163 à 165 ; *Cat. Hunter*, p. 152.

7. Imh.-Bl., *Gr. M.*, p. 755-6. Ce savant ajoute un didrachme, Néron César-Agrippine, en réservant la possibilité de l'attribution à Ephèse (ou à Césarée).

8. Cab. de France. — *Cat. Hunter*, p. 153.

auguste-Claude¹ et aussi, je crois, celui de Claude et Néron, frappé sous le règne de celui-ci avec légendes latines² : car l'étoile, — qui se voit derrière la tête de Néron, et qui n'est point par conséquent un signe de divinité — a beau ne



Fig. 2.

différencier qu'une variété, elle se retrouve identique sur le Titus qui accompagne la tête de Vespasien posée sur l'aigle (fig. 2 ci-contre) et paraît avoir joui comme symbole d'une faveur spéciale à Antioche³.

Revenons à Néron et à la frappe des monnaies d'empire avec son effigie seule; au type de la Tyché assise avec l'Oronte à ses pieds se substitue celui de l'aigle.

Les légendes particulières à Antioche expliquent cet emblème. On raconte que, Séleucus offrant un sacrifice à Zeus sur le mont Silpius, un aigle survint qui emporta dans ses serres une cuisse de la victime; le lieu où il la laissa tomber parut indiqué par la volonté divine pour la fondation d'une cité nouvelle, et ce fut Antioche⁴. Nous verrons une cuisse d'animal dans les serres de l'aigle sur certaines monnaies d'Antioche⁵. En mémoire de cet événement, Séleucus fis

1. *Cat. Hunter*, p. 153 (dates Γ du règne, EP césarienne).

2. Avec l'hellénisme **DIVOS** pour **DIVVS**. — *Brit. Mus. Cat. Syria*, nos 169-176 (tétradr., didr. et dr.); le n° 172 a l'étoile, le n° 171 une feuille de lierre. *Cat. Hunter*, p. 153, avec didrachme.

3. Cf. ci-dessous p. 476.

4. Libanius, *Antioch.*, II, 348.

5. Seulement la cuisse d'animal n'est-elle pas plutôt celle d'un cerf que d'un bélier ou d'un bœuf? mais M. Imh.-Bl. n'est pas de cet avis (*Gr. M.*, p. 765). MM. Wroth et Macdonald, dans leurs catalogues, écrivent : « on leg and thigh of animal ».

ériger devant l'une des portes de la ville la statue en marbre d'un aigle aux ailes éployées ¹, image qui peut avoir été le prototype de nos monnaies. La palme qui l'accompagne est un symbole de victoire ², de telle sorte que l'aigle debout sur un foudre, avec palme, est l'exact équivalent de Zeus nicéphore qui sur le bronze avait symbolisé Antioche.

Une autre influence motivait le choix de ce type pour un monnayage d'empire. Quoique l'aigle n'ait pas été à Rome le symbole du gouvernement impérial au même titre qu'en France sous les Napoléons, on ne peut nier que pour les provinciaux l'aigle évoquât l'image des légions, l'idée du commandement militaire qui appartenait à l'empereur, par conséquent, l'idée de la domination romaine. A Tomi par exemple, on voit l'aigle pareil au nôtre debout sur un autel accosté des enseignes des légions. Une monnaie de la gens *Terentia* ³, allusive au commandement des armées de terre et de mer octroyé à Pompée, représente sur un champ partagé en deux par le sceptre un aigle et un dauphin ⁴.

Pourtant, avouons-le, aucune de ces raisons n'aurait sans doute suffi à faire adopter le type de l'aigle par l'atelier impérial syrien, s'il n'avait pas existé d'ores et déjà depuis

1. Malala, p. 202, éd. de Bonn.

2. E. Babelon, *Catal. des rois de Syrie, Introd.*, p. CXXVII.

3. E. Babelon, *Monn. de la rép. rom.*, t. II, p. 486. — Stevenson, *Diction. of roman Coins*, s. v. *Eagle*.

4. L'aigle était aussi le symbole de l'apothéose des empereurs (*Consecratio*) ; mais celui de nos tétradrachmes, même lorsqu'il soutient le buste de Vespasien (ci-contre, fig. 2) ou de Trajan, ne saurait avoir cette signification. Pour Vespasien, je rappelle ce que j'ai dit (p. 168, n° 3, ci-dessus = p. 342 des *Mél. num.*, n° 3) ; rien dans la titulature impériale de ces pièces, — aussi bien que de celles où Vespasien et Titus sont opposés sans aigle, — n'implique la divinité du père et le fils n'est que César ; mais il faut écarter l'argument tiré du Δ qui semble devoir être un B (remarque suggérée par B. Pick, *Zur Titulatur der Flavier*, dans *Zeitsch. f. Num.*, t. XIV, 1887, p. 333, n. 5, qui d'ailleurs mentionne l' ΕΤΟΥΥΚ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ de Vespasien appliqué à Titus à Chypre pour l'an Θ , p. 345). Si donc on a placé l'aigle d'Antioche sous le buste des empereurs, c'est que le revers de la monnaie (tête de Titus, Tyché assise pour Trajan) ne le comportait pas.

longtemps dans la circulation monétaire de la région. On connaît l'aigle ptolémaïque ; il fut importé en Phénicie où les premiers Ptolémées ont frappé monnaie. Les Séleucides l'y conservèrent par respect pour les habitudes du commerce ; ils eurent des monnaies au type de l'aigle ptolémaïque, à Ptolémaïs-Acé, à Tyr et à Sidon. L'aigle des Séleucides est souvent debout sur un foudre, comme celui des Ptolémées, comme plus tard celui d'Antioche, mais aucune de ces monnaies ne semble devoir être classée à Antioche : ce sont des espèces de poids phénicien, issues d'ateliers phéniciens ¹. En 126 av. J.-C., Tyr commence la frappe de ses tétradrachmes autonomes, à l'aigle ptolémaïque debout sur un éperon de navire ; en sautoir, appuyée sur l'aile, une palme (φοίνιξ) ; pouvait passer pour l'arme parlante de la Phénicie ; dans le champ était la massue de l'Héraclès tyrien. (*Pl. XII, fig. 1.*) De ces monnaies il fut frappé aussi à Sidon ². Or ces émissions prennent fin, à Sidon en 43 ap. J.-C., à Tyr en 53 pour le tétradrachme, en 59 pour le didrachme ³, et c'est en 59-60 (an 6 de Néron ; 108 de l'ère césarienne) que se place le premier tétradrachme impérial d'Antioche à l'aigle, après un premier essai de monnaie divisionnaire en 56-57 ⁴.

Cette coïncidence ne saurait être fortuite ; la filiation apparaît évidente, d'autant plus que la tête de l'empereur remplaçant celle d'Héraclès ne donnait pas aux pièces nouvelles un aspect sensiblement différent des anciennes ; évidemment on a voulu capter la vogue de ces monnaies d'argent si répandues en Syrie ⁵. Est-ce une raison pour admettre, avec

1. E. Babelon, *Catal. des rois de Syrie, Introd.*, p. CXXV-CXXVII.

2. Pour Tyr et Sidon, voy. E. Babelon, *Catal. des Achéménides, etc.*, et J. Rouvier, *Numism. des villes de la Phénicie*, dans *Journ. intern. d'archéol. numism. Svoronos*, t. V, VI et VII.

3. Cab. de France, acquis. récente, didr. daté ΡΠΔ.

4. Didrachme unique du Cab. de Berlin avec Γ et ΕΡ.

5. On a pu soutenir avec vraisemblance que les trente deniers payés par Judas étaient des tétradrachmes de Tyr ou d'Antioche (communic. de M. Hill à la Soc. des antiq. anglais, rapportée dans *Rev. num.*, 1906, p. 83).

le Dr Rouvier et, semble-t-il, avec M. Imhoof-Blumer¹, qu'un atelier impérial fut établi à Tyr sous Néron et que les tétradrachmes où l'oiseau est debout sur une massue lui doivent être attribués, l'aigle debout sur le foudre étant seul réservé à Antioche ? Cette conclusion dépasse les prémisses.

Eckhel l'a remarqué, il existe des différences entre l'aigle phénicien d'autrefois² et l'aigle impérial syrien³. Le premier avait les ailes repliées sur le corps ou à peine soulevées⁴; l'autre les a franchement détachées du corps, soit à demi éployées. Je ne dirai pas : tout à fait éployées, comme les a l'aigle impérial français, car celui-ci est conçu de face avec la queue entre les pattes et les ailes d'égal développement, tandis que pour l'aigle syrien, même quand il est relâché de facture et peut être dit de face, la position de la queue et le rapport de développement des ailes indiquent le côté vers lequel le corps est censé tourné (voy. par ex. *Pl. IV, fig. 13-14*; 1906, pl. VI, fig. 8; ci-dessous, fig. 3). En un mot, l'aigle syrien est comme intermédiaire entre l'ancien type tyrien et l'aigle français⁵.

L'aigle des tétradrachmes autonomes tyriens était debout, sur une proue. La suppression de cet emblème local se justifie dès que le type des monnaies est adopté par un atelier continental comme Antioche; mais Tyr, devenu atelier impérial, peut aussi l'avoir acceptée en vue d'assurer à ses produits une circulation plus étendue.

1. Voy. ci-dessus p. 171.

2. Notre *Pl. XII, fig. 1*.

3. Notre *Pl. XII*, à la suite.

4. Comme l'aigle ptolémaïque. Cependant on rencontre aussi sous les Ptolémées le prototype de l'aigle d'Antioche (voy. par exemple Svoronos, *Ptolémées*, pl. X).

5. L'aigle soutenant le buste de l'empereur fait exception au type ordinaire antiochéen; il a paru plus commode au graveur de lui donner soit une aile tout à fait éployée (Vespasien, ci-contre fig. 2), soit deux ailes repliées (Trajan, *Cal. Hunter*, pl. LXXII, 19), mais comme type du revers, la règle est constante.

Cette proue est remplacée par un foudre ou par une massue, celle qui était dans le champ disparaissant dans tous les cas. Le foudre était l'attribut de Zeus *Bottiaeos* à Antioche¹; la massue distinguerait Tyr. Eckhel, qui ne l'admet pas, rapporte, d'après Malala et autres chroniqueurs², que le lieu appelé Daphné, près Antioche, portait autrefois le nom d'Héraclée, soit que la légende y montre Héraclès plantant des cyprès, soit que ce nom fût dû aux Héraclides du Péloponèse qui auraient fondé là une colonie. Mais ces traditions, plus ou moins apocryphes, ne suffisent pas à faire de la massue un symbole antiochéen, car on ne trouve pas dans toute la numismatique d'Antioche la moindre trace du culte d'Héraclès. S'il faut le chercher en dehors de Tyr, j'aimerais mieux cette autre remarque d'Eckhel que, depuis les Macédoniens, Héraclès était associé à Zeus, comme on le voit sur les monnaies d'Alexandre et comme nous voyons plus tard, sous la tétrarchie, que les empereurs se partageront en fils de Zeus et fils d'Héraclès : ainsi l'alternance du foudre et de la massue sur les monnaies d'Antioche correspondrait à deux symbolismes parallèles figurant la domination impériale³....

Laissons ces hypothèses et regardons de près les monuments. Voici comment se divisent les monnaies de Néron à l'aigle :

1^{er} groupe. — Aigle sur foudre à gauche. De l'an $\text{Ϟ} = \text{HP}$ à $\text{H} = \text{IP}$. Les deux dates sont dans le champ à droite, sans ETOYΣ . L'aigle est élané de corps, le style médiocre. La tête de Néron est quelconque, le visage trop large (*Pl. XII, fig. 2 et 3*).

1. E. Babelon, *Catal. des rois de Syrie, Introd.*, p. xi-xii.

2. Malala, *Chronogr.*, l. VIII, p. 86. — Eustathe, *Ad Dion. Per.*, V, 916. — Libanius, *Antioch.*, II, 342.

3. Voy. sur les alentours du sujet les articles de J. de Witte dans *Rev. num.*, par ex., 1844, p. 352 et suiv. et cf. les travaux de J. Maurice.

2^e groupe. — Aigle sur massue ¹ à gauche. Date AIP qui se lit ΕΤΟΥC AIP en légende circulaire (sans date de règne?). L'aigle est mieux proportionné, la poitrine plus large; le style est meilleur, la palme plus souple. La tête de Néron est bonne ² (*Pl. XII, fig. 6*).

3^e groupe. — Aigle sur foudre à droite. De l'an Θ = AIP à I = BIP. Les deux dates sont en légende circulaire, mais avec ΕΤΟΥΣ à l'exergue renversé, c'est-à-dire commençant la légende. L'aigle est court et ramassé; le style, d'abord très médiocre, se relève ensuite. La tête de Néron est généralement trop en hauteur (*Pl. XII, fig. 4 et 5*).

4^e groupe. — Aigle sur une branche en guirlande ³ à gauche. De l'an AIP à ϚIP. La date se lit comme celle de l'aigle à la massue et le style aussi est le même; l'aigle a une couronne au bec. La tête de Néron est moyenne d'exécution ⁴ (*Pl. XII, fig. 7*).

On le voit, l'aigle au foudre est toujours de style médiocre, ou trop allongé ou trop court, mais avec une égale sécheresse; l'aigle à la massue est meilleur et, par son galbe, se rapproche davantage de l'ancien aigle tyrien; les pièces au foudre présentent les formes de lettres O, Σ, la pièce à la massue a des Ω, C; celle-ci s'intercale chronologiquement entre deux séries de l'autre. Ces différences paraissent donc bien accuser respectivement les caractéristiques de deux

1. La massue est surmontée d'une ligne de points et noueuse en dessous (voy figure de la pl.).

2. Cab. de France, ci-contre. — Le Dr Rouvier (*op. cit.*, t. VI, p. 328. donne aussi la date ΔIP; je pense qu'il n'existe que des tétradr. avec la date AIP, A barré très bas.


3. J'appelle « guirlande » la figure stylisée d'une branche en forme d'arc, où les feuilles sont tournées moitié dans un sens moitié dans l'autre, comme s'il y avait deux branches opposées; sur la fig. 7, on voit même un nœud central.

4. Musée Hunter, nos 93 et 94 du Catal. Macdonald, pl. LXXII, 10 : AIP, BIP; — Cab. de France : ϚIP.

ateliers ; elles constituent pour le système du partage entre Tyr et Antioche le meilleur des arguments ¹.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher d'y opposer les remarques suivantes :

1^o L'emploi de l'ère césarienne, à Tyr, est anormal. Les monnaies de Tyr sont datées de l'ère de l'an 126 av. J.-C. ; il n'y a pas d'exemple de date césarienne en Phénicie, sauf à Ptolemaïs-Acé : or cette ville avait reçu une colonie d'Antiochéens et adopté, pour cette raison, l'ère d'Antioche ².

2^o Que faire des monnaies où l'aigle est debout sur une branche ? Plus voisines par le style, par la légende, de la pièce à la massue que des pièces au foudre, faudra-t-il aussi les attribuer à Tyr ? Leur épigraphie, avec les formes  , Γ , est intermédiaire.

3^o L'aigle debout sur la massue, de Néron, se retrouve avec le même style debout sur le foudre sous Galba (*Pl. XII, fig. 8*).

Continuons notre examen. Après Néron apparaît la formule **ETOYS NEOY IEPOY**, **ETOYS IEPOY**, mais elle ne désigne pas nécessairement Antioche puisqu'on la retrouve à Chypre.

Sous Vespasien, le groupe des aigles au foudre (**ETOYS NEOY IEPOY A, B**) (*Pl. XII, fig. 10*) et celui des aigles à la massue (**ETOYS** ou **ETOYC NEOY IEPOY A, B, Γ** ³, avec une couronne au bec ; **ETOYS IEPOY A** ⁴, **B, Γ, Δ**, sans couronne) (*Pl. XII, fig. 11, 12, 13*) présentent les mêmes différences que sous Néron : les premiers de moins bon

1. Je remercie vivement MM. les conservateurs du Musée britannique, du Musée Hunter et de Berlin, dont les aimables envois de moulages m'ont servi à compléter mes recherches au Cabinet de France.

2. E. Babelon, *Catal. des Achéménides, etc...*, *Introd.*, p. CLXXVIII ; — J. Rouvier, *op. cit.*, t. IV, p. 209-212.

3. Δ , H dans Mionnet.

4. A dans Mionnet, Rouvier.

style, et les légendes disposées respectivement comme il a été dit. Le parallélisme des deux monnayages se poursuivrait donc.

Mais les objections aussi renaissent analogues. L'aigle de Vespasien à la massue a une forme élancée qui est tout à fait identique sur les monnaies de Galba et d'Othon (*Pl. XII, fig. 9*) où l'oiseau est debout sur une branche de laurier en guirlande; même, avec Othon, le croissant en symbole se retrouve (cf. 9 et 12): veut-on que nous retirions d'Antioche cet aigle à la branche de laurier? C'est sans doute frappé de ce fait que M. Svoronos met le Néron à la massue sous la rubrique « Tyr » et laisse au chapitre d'« Antioche » le Vespasien à la massue! ¹

Disons-le en passant, il ne faudrait pas croire que l'atelier syrien fût spécialement désigné pour n'endosser que les pièces médiocres. Il existe une monnaie de Vespasien à l'aigle debout sur un autel, avec caducée au bec, qui semble bien d'Antioche (*Pl. XII, fig. 14*); la ressemblance du type avec un petit bronze autonome d'Antonin ², la présence du caducée qui se retrouve en pendant à une branche de laurier de chaque côté du trépied d'Apollon daphnéen sur un autre petit bronze ³, la guirlande de laurier, tout le proclame; or cette pièce est de toute beauté, et l'on voit à l'intérieur du grènetis un cercle tracé au compas qui indiquait de la part du graveur la préoccupation de faire du fini ⁴.

Jusqu'ici nous n'avons donc pas rencontré l'argument

1. J. Svoronos, Catal. de la trouv. d'Eleutheropolis de Palestine, dans *Journ. intern. d'archéol. numism.*, 1907, p. 231-2 et pl. V.

2. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XX, fig. 7 et Cab. de Fr.

3. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XX, fig. 8 et Cab. de Fr.

4. De Domitien César nous avons une pièce de bronze à l'aigle debout sur le foudre; légende: **COS V PRINCEPS IVVENTVTIS**. — Sur les monnaies Vespasien-Titus, voy. ci-dessus et ci-dessous.

décisif, et, si les partisans de la séparation en faveur de Tyr veulent se prévaloir du style, ce ne sont pas seulement les massues, mais aussi les aigles debout sur les branches de laurier et autres en guirlande qui, malgré ce type apollinien, risquent de passer à la Phénicie.

Sous Titus, le Dr Rouvier décrit à Tyr¹ : « Aigle debout sur une branche de laurier ; devant l'oiseau (*Pl. XII, fig. 15*) une massue. » Mais cette branche aurait, à l'inverse des précédentes, toutes les feuilles dirigées dans le même sens ; je crois qu'il ne s'agit pas d'autre chose que de la palme, qui d'ordinaire est dans le champ et la massue à l'exergue : elles sont interverties. Sur une autre pièce, la palme est remplacée par une ligne horizontale et l'aigle a en sautoir un *parazonium*.

Domitien empereur a de beaux aigles au foudre (*Pl. XII, fig. 16*). La légende se lit, suivant l'usage, ΕΤΟΥΣ (à l'exergue, renversé) ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Α, Β, Ζ, Η, ΕΝΑΤΟΥ², ΕΝΔΕΚΑΤΟΥ (circulairement). Celui-ci est le premier aigle de la série impériale qui regarde du côté opposé à celui vers lequel est tourné son corps ; il n'est pas sans analogie de style avec l'aigle au caducée ; l'égide de l'empereur a été ramenée à une simple indication sur la poitrine : voilà pour la première fois une belle série au foudre. Rien de particulier à dire de Nerva, sinon que le foudre seul paraît avec la légende usuelle, années Α et Β.

1. J. Rouvier, *op. cit.*, n° 2273 ; — *Cat. Hunter*, pl. LXXII, fig. 15, n° 138 (ΕΤΟΥΣ Γ ΙΕΡΟΥ, de Titus).

2. Est-ce par une simple coïncidence que le Θ est la première lettre numérale remplacée par l'adjectif en toutes lettres ΕΝΑΤΟΥ (neuvième) ? On sait que le Θ était évité comme de mauvais augure (F. Feuardent, *Coll. Demetrio*, II, 1873, pour l'époque de Gallien ; J. Maurice, *L'atelier d'Antioche*, dans *Num. Chron.*, 1899, p. 232, pour Constantin). A Alexandrie, on trouve ΕΝΑΤΟΥ sous Néron et Vespasien, toutes les autres datés étant exprimées par la lettre numérale (R. S. Poole, *Brit. Mus. Cat.* ; — G. Dattari, *Num. Aug. Alex.*).

Nous arrivons au règne de Trajan ; c'est de cet empereur que d'excellents critiques, MM. W. Wroth et Macdonald¹, dans leurs catalogues, font débiter la séparation en monnaies de Tyr (aigle sur massue) et monnaies d'Antioche (aigle sur foudre). Ils arguent de l'existence certaine d'un monnayage impérial d'argent à Tyr sous Trajan : celui des pièces à l'Héraclès². C'est là un fait nouveau, mais qui ne prouve en aucune façon que l'émission des monnaies à l'aigle n'ait pas été inaugurée auparavant ou seulement plus tard dans cet atelier³. Quant aux autres raisons, elles se rangent à la suite de celles qu'on peut faire valoir pour Néron et les Flaviens, mais il nous paraît en tout cas inadmissible que, si Antioche a frappé avant Trajan des monnaies à l'aigle debout sur la massue, le jour où cette frappe aurait été transportée à Tyr, cet atelier n'ait pas distingué ses produits par une marque additionnelle quelconque : cette marque, monogramme ou symbole du *murex*, on peut en faire abstraction si toutes les monnaies à la massue sont de Tyr, mais elle devient indispensable dès qu'il y a partage. Le système mixte qui fait débiter le double monnayage avec Trajan est inacceptable.

Reprenons la controverse entre les deux autres.

I. On invoque, pour le règne de Trajan, le parallélisme suivant :

Buste de Trajan porté sur l'aigle. R.	Tyché assise (Antioche).
—	— Tête d'Héraclès (Tyr).
Buste de Trajan, type ordinaire. R.	Aigle sur foudre (Ant.).
—	— Aigle sur massue (Tyr).

1. W. Wroth, *Br. M. Cat. Syria*, p. 185, n. — G. Macdonald, *Cat. Hunter*, p. 163.

2. Sur ce monnayage, voy. ci-dessus, p. 166 et suiv. et *Pl. IV*, fig. 1 à 4.

3. On pourrait présumer que le démembrement en faveur de Tyr fut l'œuvre d'Hadrien, à qui l'on prête à l'égard d'Antioche des sentiments hostiles ; mais la légation d'Hadrien en Syrie est de 114, tandis que la 2^e année de Trajan où commence le monnayage à l'Héraclès, et la 5^e où paraît l'aigle sur massue sont 98 et

Seulement les pièces au foudre s'arrêtent à ma connaissance à l'an 99 (ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Β et ΥΠΑΤ Β) et celles à la massue ne commencent qu'en 103 (ΥΠΑΤ Ε), ce qui affaiblit l'argument.

II. On croit saisir sur le vif la création à Tyr d'un nouveau type d'aigle qui se différencierait de la fabrique d'Antioche, et non moins d'ailleurs de l'ancien aigle tyrien. J'ai montré, dans mon précédent article, qu'il existait entre les deux types d'aigle impérial des intermédiaires ; qu'on veuille bien se reporter à notre *planche IV*, et qu'on dise si l'intervalle à franchir entre les *figures 10 et 12* est plus grand qu'entre *9 et 10*, qui tous deux sont d'Antioche¹. L'observation n'aurait d'ailleurs pas la valeur que nous lui avons reconnue sous Néron, car il ne s'agit pas de séries simultanées ou chevauchantes. Ce qui la renforce, c'est que sous Hadrien l'aigle debout sur la cuisse d'animal (*Pl. IV, fig. 16*) paraît faire suite à l'aigle sur le foudre de Trajan (*fig. 10*), et l'aigle sur la massue (*fig. 15*) appartenir par le style comme par l'emblème à une autre famille (*fig. 13 et 14*), mais on peut dire aussi que les types nos 15 et 16 nous font refaire graduellement, en sens inverse, le chemin parcouru.

III. Il ne faut pas oublier le didrachme² à la légende ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Γ (*Pl. IV, fig. 7*). Il a au droit la tête de Trajan, au revers l'aigle debout sur une ligne figurant le sol, une palme en sautoir, la massue dans le champ. Cette palme, et en sautoir, cette massue, et dans le champ, paraissent bien désigner Tyr ; mais, comme l'oiseau a les ailes repliées, cette monnaie, au lieu de confirmer l'attribution à Tyr de

101 ap. J.-C. Il faut se méfier de ces considérations de sentiment par lesquelles on recherche dans la numismatique d'un prince le reflet de ses préférences et de ses haines ; voir cependant ci-dessous le cas de Septime Sévère.

1. Je réserve 11 à dessein parce que c'est un aigle debout sur une palme (ou épi ?).

2. Le D^r Rouvier l'appelle à tort quadruple denier (*op. cit.*, n° 2274). — M. Wroth l'a classé à Césarée de Cappadoce (*Brit. Mus. Catal.*, n° 58 et pl. IX, fig. 13).

certaines tétradrachmes à l'aigle, prouverait-elle au contraire que l'aigle, aux ailes éployées, était resté inconnu à cet atelier? Ajoutons que peu après (ΥΠΑΤ Ε) une massue dans le champ paraît à Antioche, au droit de la Tyché assise, avec cette jolie composition de la tête de l'empereur posée sur un aigle : Antioche, — où l'on avait imaginé ce type sous Vespasien, mais sans massue, une aile de l'aigle éployée (ci-dessus, fig. 2), — l'a donc repris, en y ajoutant l'emblème de Tyr qui frappait en même temps des pièces semblables avec la tête d'Héraclès (*Pl. IV, fig. 1 à 4*), et en repliant les ailes de l'oiseau, comme Tyr. Voilà donc des monnaies dont la double provenance paraît certaine ; or on y saisit sur le vif des influences réciproques et, d'une série à l'autre, une pénétration intime. Ce fait se justifie pour des monnaies d'empire, où une certaine unité de vues devait se refléter dans la pratique, et ce n'est qu'en s'inspirant de ce correctif nécessaire qu'il sera possible de trancher la délicate question de la coexistence des deux ateliers pour l'émission des tétradrachmes à l'aigle debout.

Nous avons vu paraître, avec Hadrien, un nouveau symbole antiochéen : la cuisse d'animal ¹ (*Pl. IV, fig. 16*). Sous Antonin, il n'est pas frappé de tétradrachme, mais l'aigle d'Antioche debout sur le cuissot est placé pour la première fois dans le champ des petits bronzes sénatoriaux à titre accessoire ², et des petits bronzes autonomes montrent l'aigle debout sur un autel ³ ; c'est même la seule pièce où l'aigle impérial soit accompagné du nom d'Antioche.

Il y a lieu d'écarter une monnaie de Commode César, légende ΚΟΜΜΟΔΩ ΥΙΩ ΓΕΡΜ ΣΑΡΜΑΤ, à l'aigle, dont les

1. C'est aussi un aigle debout sur une cuisse d'animal qui, au droit de la Tyché assise, soutient le buste d'Hadrien (Cab. de Fr.).

2. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XXIII, fig. 2.

3. *Brit. Mus. Cat. Syria*, pl. XX, fig. 7.

pattes ne sont posées sur aucun support¹, et qui est de facture négligée. Le poids de cette pièce, que M. W. Wroth a eu tort, selon nous, de maintenir à Antioche, la rattache à un autre groupe de même légende, où l'on voit, soit un calathos plein d'épis, soit une Pallas dans un temple tétrastyle². Ces monnaies ont une autre patrie que la Syrie. Cependant il existe une monnaie de Commode César de même légende à Antioche, mais au type de la Tyché et du style et du poids accoutumés³.

La monnaie de Marc-Aurèle que nous avons attribuée à Émèse⁴ a le même poids que celles d'Antioche, mais un emblème tout particulier : l'aigle y est debout sur le bétyle d'Hélios-Elagabale. On raconte que Marc-Aurèle, étant accouru en Syrie pour déjouer le complot qui avait fait proclamer empereur le légat Avidius Cassius, se montra irrité contre les gens d'Antioche et voulut leur interdire les réunions publiques et les spectacles ; puis il revint sur cette prohibition et visita la ville⁵ (176 ap. J.-C.). En revanche, les habitants d'Émèse et de la région libanienne avaient dû faire preuve d'un loyalisme absolu, puisqu'ils furent récompensés par l'octroi d'une frappe. C'est généralement à l'occasion d'une visite de l'empereur que cette concession s'accordait ; Marc-Aurèle dut visiter Émèse : son portrait sur la médaille est d'un beau style, et tel qu'il est probable qu'il fut exécuté d'après nature par quelqu'un de sa suite.

1. Je parle de l'exemplaire du Cabinet de France. D'autre part, je dois à l'obligeance de MM. les conservateurs du Musée britannique un moulage de leur exemplaire ; on y voit l'aigle debout sur un objet incertain, épais et court : serait-ce une massue (*Brit. Mus. Cat. Syria*, n° 344) ?

2. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 756-7 ; — la même au calathos avec Marc-Aurèle, dans Lœbbecke, *Zeitsch. für Num.*, 1885, t. XII, p. 349 et pl. XIV, 11.

3. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*

4. A. Dieudonné, *Emèse*, dans *Rev. num.*, 1906, p. 137 et pl. VI, fig. 5 = *Mél. numism.*, 1^{re} série, p. 221, et pl. VII, 5.

5. G. Goyau, *Chronol. de l'emp. rom.*, p. 226.

D'autre part, l'aigle retrouvait à Émèse une signification locale, étant lié au culte d'Hélios-Élagabale, et les bronzes d'Émèse l'avaient emprunté à Antioche dès le temps d'Antonin. Mais cette dérogation au monopole antiochéen outyro-antiochéen resta pour le moment isolée ; la monnaie de Commode César à Antioche, dont nous avons parlé, ne peut guère être que de 176¹ ; de plus, Marc-Aurèle et Commode auguste ont frappé peu après à Antioche (179 ap. J.-C.).

L'aigle de Marc-Aurèle est debout sur le cuissot avec la légende ΓΕΡ CΑΡ ΔΗΜ ΕΞ ΛΓ ΥΠΑΤ Γ² ; la même année, à l'effigie de Commode jeune, mais déjà auguste (ΔΗΜ ΕΞ Δ ΥΠΑΤ Β) sont frappés une Tyché assise avec l'Oronte, un aigle sur le cuissot et un aigle sur le foudre : ces trois pièces, avec dans le champ une étoile et une petite tête de bélier³ (Pl. IV, fig. 17 et 18), mais de Commode barbu et seul empereur nous n'avons rien.

En revanche, la numismatique de Pescennius Niger, qui avait fait d'Antioche sa capitale, comprend des aigles debout sur le cuissot⁴ (Pl. IV, fig. 19) et debout sur une palme⁵ (Pl. IV, fig. 20), avec nom de l'empereur au datif et la légende ΠΡΟΝΟΙΑ ΘΕΩΝ (*Providentia deorum*), traduite de celle des deniers d'Antonin ; l'aigle à la massue, avec nom de l'empereur au nominatif, ne s'est rencontré que dans le musée Arigoni ; la description en est suspecte⁶.

Avec Septime Sévère, nous entrons dans une période nouvelle de ce monnayage. Tout le monde est d'accord pour

1. Commode est *Sarmaticus* en mai 175 et il prend la toge virile en juillet, mais Avidius Cassius était alors révolté, ce qui nous reporte après l'époque de la répression, très peu après puisqu'en 176 même, le 27 nov., Commode reçoit le titre d'auguste.

2. Cab. de Fr. — Cette légende a été transcrite par M. W. Wroth ΔΗΜ ΕΞ ΛΓ.

3. Cab. de France.

4. Cab. de France.

5. Dans *Zeitsch. f. Num.*, t. V, 1878, p. 8 et pl. I, 12 (art. de Friedlaender).

6. Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 290, d'après Vaillant.

admettre sous ce règne la frappe des monnaies d'argent à Tyr, avec l'aigle debout sur une massue et symbole du *murex* dans le champ. Septime Sévère, qui avait à se plaindre d'Antioche pour avoir soutenu son rival Niger, réalisa un projet qui remontait au temps d'Hadrien : il divisa en deux la Syrie, jugée trop étendue pour un seul légat, ne laissa à Antioche que la *Syria Cœle* et créa une *Syria Phœnice* dont Tyr fut la métropole ¹. Rien de plus naturel que de dater de cette réforme la dualité de la frappe d'empire, à Tyr et à Antioche ², et ce double monnayage commencerait avec la date du consulat 3^e de Sévère (ΥΠΑΤ Γ). Si au contraire ce régime fonctionnait antérieurement, pourquoi ne s'est-on avisé qu'à cette époque de figurer le *murex*? Telle est la dernière objection que nous ferons au système de MM. Imhoof-Blumer et Rouvier, sans méconnaître toutefois, comme on l'a vu, la haute valeur de certains arguments qui semblent y conduire et peut-être finiront par le faire adopter ³. Tyr serait alors la seule ville qui puisse être considérée, à proprement parler, comme succursale d'Antioche.

1. On sait que Septime Sévère érigea aussi Laodicée en colonie, mais ne lui céda point la frappe de l'argent.

2. Pour Tyr avec *murex*, voy. Rouvier, *op. cit.*, t. VII, p. 65, n° 2297. Je ne trouve mentionné que là un Septime Sévère à Tyr (ΥΠΑΤ Γ). Quant aux Caracalla avec ΥΠΑΤ Γ ou ΥΠΑΤ Δ, voy. E. Babelon, *Achèm.*, etc..., p. 320 (avec Δ; acquis. récente avec Γ) et Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 763. — Pour Antioche, aigle au cuissot et à l'étoile, *Brit. Mus. Cat. Syria*, p. 193 et suiv. — Jusqu'à preuve du contraire, nous admettons que les chiffres de consulat qui accompagnent les effigies de Sévère et de Caracalla sont bien respectivement ceux de chacun de ces princes; cependant il existe des Géta avec ΥΠΑΤ Γ, et Géta ne fut consul que deux fois. L'essentiel pour notre historique est d'établir, et cela est prouvé, qu'il y a de ces monnaies tyriennes antérieures au consulat 4^e de Caracalla et que par conséquent Tyr n'est pas dans le cas des nombreuses villes qui n'eurent leur concession qu'à cette date.

3. Les trouvailles, si elles portent sur un nombre de pièces suffisant, et à condition que la provenance ne nous éloigne pas à peu près également de Tyr et d'Antioche, peuvent fournir des indications; peut-être M. le Dr Rouvier, dans la seconde partie de sa *Numismatique des villes de la Phénicie*, aura-t-il des choses utiles à nous dire à ce sujet.

Du vivant de Sévère et sous Caracalla, du temps de son consulat 4^e (probablement en 215), c'est un véritable démembrement du monnayage d'empire qui s'opère. Nous n'insisterons pas sur ce fait à présent bien connu ¹. Beroœa, Hiérapolis et Zeugma en Cyrrestique; Aradus, Berytus, Sidon, Tripolis ², en Phénicie; Ascalon et Gaza en Judée; Émèse, à l'entrée du Liban, reçurent ou achetèrent le droit de frapper des tétradrachmes à l'aigle, avec leurs initiales ou leurs symboles particuliers et même des monnaies impériales d'argent au type de leurs divinités locales ³. Aucune ville voisine d'Antioche, ni Apamée, ni Laodicée, ni Séleucie, ne semble avoir joui de ce droit. Il est vrai qu'on se demande si, parmi les monnaies qui sont laissées provisoirement à la capitale, quelques-unes ne devront pas lui être retirées.

Nous avons sûrement à Antioche : Aigle debout sur la cuisse d'animal; — sur le foudre; — sur une ligne horizontale avec tête de bélier entre les pattes (*Pl. IV, fig. 23*); — sur une ligne horizontale avec étoile, croissant ou étoile et croissant. Ces aigles à l'étoile sont de mauvais style; on serait tenté d'y voir des *monetæ castrenses*, frappées au cours d'expéditions contre les Parthes, mais leurs émissions, et durant plusieurs règnes, de Septime Sévère à Élagabale ⁴, sont réparties sur un trop grand nombre d'années pour que cette hypothèse soit recevable. Nous avons rencontré l'étoile sur les monnaies de Claude-Néron et de Vespasien-Titus ⁵, puis sur un Commode que le petit bélier désigne

1. Voy. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 757 et suiv., et *Rev. suisse*, 1898.

2. C'est par erreur que M. Babelon a décrit à Tripolis une monnaie avec ΥΠΑΤΟΣ Γ, n° 1936 du Catal.; cette monnaie porte ΥΠΑΤΟΣ Τ·Δ (pl. XXXIV, fig. 16).

3. Le style si varié de ces pièces, joint à cette circonstance, écartent l'hypothèse mixte d'après laquelle Antioche les aurait frappées dans son atelier pour les autres villes de la région.

4. Pour celui-ci, fig. 3 ci-dessous, p. 479.

5. Ci-dessus, p. 461.

comme étant certainement d'Antioche ; de même, M. Imhoof-Blumer a publié un Macrin à l'aigle sur un cuissot qui porte dans le champ une étoile ¹. On sait que l'étoile avec ou sans croissant, c'est-à-dire le soleil et la lune ², accompagne fréquemment sur les petits bronzes et les coloniales d'Antioche le signe astronomique du Bélier ; ici elle en tient lieu et a la même signification.

Est douteuse, au contraire, à Antioche l'attribution des monnaies suivantes :

1° Aigle aurolé d'un cercle avec SPQR, debout sur une massue autour de laquelle s'enroule un serpent (?);

2° Aigle debout sur une massue enguirlandée (?);

3° Aigle debout sur une torche autour de laquelle s'enroule un serpent;

4° Aigle debout sur un thyrses bouleté à ses deux extrémités ³ avec au milieu une feuille d'ache ⁴, un canthare ⁵ ou une branche ⁶;

5° Tête de Caracalla posée sur l'aigle éployé avec, dans le champ, le même thyrses ⁷.

Pour ces deux numéros, M. Imhoof-Blumer propose Orthosia de Phénicie ⁸, sous prétexte que cette ville était adonnée au culte de Dionysos, mais il avoue que le Dionysos debout dans un char, des monnaies d'Orthosia, ne tient

1. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 765.

2. On remarquera que cette représentation classique du soleil et de la lune est toute conventionnelle, puisqu'il est impossible d'apercevoir la lune dans le rayonnement immédiat du soleil ; est-ce pour cette raison qu'a été émise l'hypothèse, qu'il s'agirait de la planète Vénus ? Mais, pas plus que le soleil, Vénus ne peut s'apercevoir ainsi, derrière le globe opaque qui ferme le croissant.

3. Cette forme de thyrses est peu commune. Voy. cependant Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 678 E, fig. 1579 A (S. Reinach, *Répertoire*, t. I, p. 379).

4. Cab. de France.

5. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 766, n° 15 (n° 14 sans symbole).

6. *Brit. Mus. Catal. Syria*, n° 372 et pl. XXIII, fig. 12.

7. *Brit. Mus. Catal. Syria*, n° 377.

8. Imhoof-Blumer, *Zur griech. Münzkunde*, dans *Rev. suisse*, 1898, p. 43.

pas un thyrses ; il tient une harpe ¹. Je proposerai plutôt Balanée-Leucas avec son Dionysos indien debout sur un quadriges, s'il est vrai, comme le veut le Dr Rouvier, que ces deux villes n'en fassent qu'une.

6° Aigle debout sur un épi ;

7° Aigle avec entre les pattes le signe \boxplus (partie supérieure d'un *vexillum* ?) \square ou \triangle (tablette votive ?) ;

8° Aigle avec entre les pattes un petit autel ;

9° Aigle avec entre les pattes une corne d'abondance et une étoile ;

10° Aigle avec entre les pattes une galère munie de ses rames (plutôt qu'une proue, comme il est dit au Catalogue du Musée britannique ² et par M. Imhoof-Blumer ³) ;

11° Aigle avec entre les pattes le groupe des Trois Grâces ;

12° Aigle debout sur une tête de taureau à longues cornes.

Cette variété de frappes persiste, après Caracalla, sous Macrin ; puis brusquement Élagabale la fait cesser et centralise de nouveau la monnaie d'empire à Antioche. Même dans cet atelier le symbole est uniforme ; les aigles d'Élagabale ont tous entre les pattes l'étoile (ci-contre, fig. 3), c'est-à-dire le soleil, symbole qui, outre qu'il rappelait le signe antiochéen du Bélier, convenait particulièrement à l'empereur prêtre d'Hélios.

A cette réforme d'Élagabale on peut opposer ce que nous avons dit de la frappe d'une monnaie d'argent de cet empereur à Émèse ⁴ ; mais j'estime que je me suis trompé.

1. E. Babelon, *Catal. des Achéménides*, etc. . . , p. 214 et suiv. ; J. Rouvier, *op. cit.*, t. IV, p. 148.

2. *Brit. Mus. Cat. Syria*, n° 374.

3. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 767.

4. A. Dieudonné, *Emèse*, dans *Rev. num.*, 1906 = *Mél. numism.*

L'effigie est celle de Sulpicius Antonin. La légende, incomplète, ne permet pas de trancher la question, mais le portrait, s'il diffère de celui de Sulpicius sur le grand bronze d'Émèse ¹, est moins éloigné de celui des *aurei* ² et rappelle la pièce de potin du Musée britannique ³. Surtout il n'y a aucun rapport entre l'aigle de notre planche (1906, pl. VI, fig. 16) et celui des Caracalla, des Macrin et des Élagabale (par exemple fig. 3 ci-contre et nos 7 à 15 de la pl. VI de 1906); au contraire, il me semble copié sur certains aigles de Philippe, de type élané (ci-contre fig. 4); puis cette légende d'exergue **EMICA** est imitée de la légende **ANTIOXIA** qui ne fut usitée que sous Philippe; enfin les lettres **SC** qui se voient dans le champ n'apparaissent à Antioche que sous Gordien. Tous ces indices conviennent à une imitation contemporaine de Philippe ou légèrement postérieure ⁴; ils sont d'accord avec la date (253 ap. J.-C.) qui est donnée par les bronzes. Et qu'on n'objecte pas que Sulpicius Antonin, car c'est bien lui, est associé d'autre part à un aigle de formes particulièrement épaisses (1906, pl. VI, fig. 18) : le même fait se remarque pour l'empereur Philippe à Antioche (fig. 4 et 5 ci-contre).



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

1. *Rev. num.*, 1906, pl. VI. La pièce est figurée sous le n° 16; le grand bronze sous le n° 17.

2. *Par ex. Rev. num.*, 1898, pl. XIX, fig. 18.

3. *Brit. Mus. Catal. Sgría*, pl. XXVI, fig. 7.

4. Jusqu'à la graphie **Ξ** pour **Ζ** rappelle les monnaies antiochéennes de Philippe.

Nous touchons à la dernière question, à laquelle heureusement la réponse ne saurait être douteuse. Faut-il, parmi les aigles si différents qui illustrent les règnes de Gordien, de Philippe, de Dèce, de Trébonien Galle, songer à isoler quelque groupe, qu'on retirerait d'Antioche pour en faire honneur par exemple à Tyr? Il y a des aigles élancés, sveltes et élégants, sous Philippe, qui sont debout sur une palme (ci-contre fig. 4); mais les mêmes exactement se voient sous Gordien, un bélier bondissant entre les pattes. Il y a au contraire des aigles trapus (ci-contre, fig. 5), à gros bec, plus de profil, debout sur une palme sous Trajan Dèce, les mêmes qui avaient commencé sous Philippe avec la légende ANTIOXIA. Les uns comme les autres sont donc bien tous d'Antioche.

A. DIEUDONNÉ.

N. B. — Pour les monnaies de Philippe à la légende MON VRB, je ne puis admettre l'hypothèse récemment émise¹, ni que *Moneta* veuille dire Hôtel des monnaies, ni que *Urbs* soit la ville d'Antioche. *Urbs Antiochia* peut se dire mais *Urbs* tout court désigne Rome et MONETA URBIS correspond à notre expression « Monnaie d'empire ». Les espèces dont il s'agit étaient à la fois des monnaies d'empire et des monnaies locales; c'est ce qu'on rappelle tour à tour dans leurs exergues. (Voir aussi ce que j'ai observé des marques d'ateliers dans *Journ. intern. d'archéol. num. Svoronos*, 1907, p. 278 = *Mél. numism.*, p. 280, spéc. note; et peut-être cette différence de notation correspondait-elle à une différence de répartition dans les profits entre le pouvoir central et la cité.)

A. D.

1. R. Mowat, *Le bureau de l'Équité*, dans *Num. Zeitsch.*, 1909, p. 114 (Le Comm. Mowat a d'ailleurs tout à fait raison de proposer *Urbis* au lieu de *Urbica*).

LES
MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*)

Pl. XIII.

(Les n^{os} des figures correspondent à ceux du texte.)

ASIE

PONT

AMISUS

394. Tête de Héra à gauche, parée de boucles d'oreilles, coiffée d'un calathos fleuroné surmonté de trois ornements. Grènetis.

R. [Γ]EIP[A] à l'exergue. Chouette debout, les ailes éployées, sur un bouclier bombé. Dans le champ, Δ | 1; sous l'aile gauche de la chouette, grain d'orge; à droite, sur le bord, épée dans son fourreau.

Æ. 20 mill. — Sicle. 5 gr. 75.

395. Tête laurée de Zeus, à droite.

R. AMIZOV à l'exergue. Aigle à gauche, sur un foudre, les ailes éployées, retournant la tête à droite. Dans le champ, à droite, étoile fleuronée; à gauche, monogr. n^o 1, p. 499.

Æ. 22 mill.

ROIS DE PONT

MITHRIDATE III

396. Buste diadémé et drapé de Mithridate III, à droite, légèrement barbu.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ || ΜΙΘ | ΡΑΔΑΤΟΥ. Zeus aétophore trônant à gauche, le torse nu, les jambes enveloppées dans son manteau, s'appuyant de la main gauche à un long sceptre. Sous le bras droit du dieu, tendu en avant, étoile fleuronnée au-dessus d'un croissant. Sous le trône, monogr. n° 2, p. 499.

R. 31 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 11 (*fig.*).

PHARNACE I

397. Tête diadémée de Pharnace à droite, légèrement barbu.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΦΑΡΝΑΚΟΥ. Hermès, imberbe, debout de face, coiffé du pétase, vêtu d'une tunique courte et d'une chlamyde, chaussé de bottines, portant sur le bras gauche une corne d'abondance et son caducée, et tendant, de sa main droite baissée, un cep de vigne à un faon. Dans le champ, à gauche, astre fleuroné au-dessus d'un croissant; à droite, monogr. n° 3, p. 499.

R. 28 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 05.

MITHRIDATE VI EUPATOR DIONYSOS, dit MITHRIDATE LE GRAND

398. Tête diadémée de Mithridate, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ || ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ | ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Pégase s'abreuvant, à gauche. Dans le champ, à gauche, étoile fleuronnée au-dessus d'un croissant; à droite, ΒΣ et monogr. n° 4, p. 499, en bas, Θ. Le tout dans une couronne de lierre fleuri.

R. 32 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 05.

399. Même tête.

℞. Même légende et même type. Dans le champ, à gauche, étoile fleuronnée au-dessus d'un croissant; à droite, ΙΣ et monogr. n° 5, p. 499; en bas, Θ. Le tout dans une couronne de lierre fleuri.

R. 29 1/2 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 70 (*fig.*).

PAPHLAGONIE

SINOPE

400. Tête à gauche de la nymphe Sinope, les cheveux retenus par une sphendoné. Grènetis.

R. ΣΙΝΩ (à l'exergue). Aigle battant des ailes posé sur un dauphin, à gauche. Dans le champ, à droite en haut, Γ (ou Γ).

R. 19 mill. — Drachme persique. 6 gr. 07 (*fig.*).

401. Tête à gauche de la nymphe Sinope, les cheveux relevés et ondulés, retenus au-dessus de la nuque par une sphendoné, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles; devant, un aplustre. Grènetis espacé.

R. Même légende et même type; à droite, dans le champ, sous l'aile de l'aigle, ΘΕΟΤΙ.

R. 20 mill. — Drachme. 6 gr. 11.

402. Même description.

R. ΣΙ | ΝΩ. Aigle héraldique éployé de face, regardant à gauche. Dans le champ, à droite, monogr. n° 6, p. 499.

R. 15 mill. — Hémidrachme. 2 gr. 99.

BITHYNIE

HÉRACLÉE PONTIQUE

Timothée et Denis.

(345-337)

403. Tête imberbe de Dionysos, à gauche, couronné de lierre, les cheveux mollement répandus sur la nuque.

R. ΤΙΜΟΘΕΟΥ | ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Héraclès nu, imberbe, la peau de lion jetée sur l'épaule gauche, s'avancant vers la gauche pour achever l'érection d'un trophée, contre la base duquel est posé sa massue; entre les jambes d'Héraclès, à terre, tête de bélier, à gauche.

R. 21 1/2 mill. — Statère. 9 gr. 30.

NICÉE

404. ΝΙΚΑΙΕΩΝ. Tête de Dionysos adolescent, couronné d'un corymbe de lierre, à droite. Devant son cou, dans le champ, monogr. n° 7, p. 499. A l'exergue, [...]**ΚΣ**.

Ῥ. **ΕΠΙ ΓΑΙ... || ΠΑΠΙΡΙΟΥ | ΚΑΡΒΩΝΟΣ**. La déesse Rome assise à gauche sur des boucliers, la main gauche appuyée à sa haste, la main droite tenant une statuette de la Victoire ; sous son bras gauche, **Μ** ; à l'exergue, **ΡΩΜΗ**.

Æ. 22 mill.

ROIS DE BITHYNIE

PRUSIAS I^{er}

405. Tête diadémée de Prusias I^{er}, à droite, les joues barbues.

Ῥ. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΠΡΟΥΣΙΟΥ**. Zeus debout à gauche, le torse nu, sa main gauche s'appuyant sur un long sceptre, sa main droite levée tenant une couronne. Dans le champ, à gauche, entre le dieu et la légende, foudre, **ΜΕ** et monogr. n° 8, p. 499.

Ῥ. 31 1/2 mill. Tétradrachme. 16 gr. 85 (*fig.*).

PRUSIAS II

406. Buste diadémé de Prusias II, à droite, portant une barbe très courte (usée). Tréflage.

Ῥ. Même légende et même type. Dans le champ, à gauche, entre le dieu et la légende, aigle à gauche sur un foudre et monogr. n° 9, p. 499.

Ῥ. 35 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 69.

Prusias I ou Prusias II.

407. Tête imberbe de Dionysos, à droite, couronné de lierre fleuri.

Ῥ. **[Β]ΑΣΙΛΕΩΣ | ΠΡΟΥΣΙΟΥ**. Le centaure Chiron à droite, sa chlamyde soulevée par le vent, jouant de la lyre. Sous sa jambe droite, monogr. n° 10, p. 499.

Æ. 21 mill.

NICOMÈDE II ÉPIPHANE

408. Tête diadémée, imberbe, de Nicomède II, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ || ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ | ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ. Zeus debout à gauche, le torse nu, sa main gauche s'appuyant à un long sceptre, sa main droite levée tenant une couronne. A gauche, dans le champ, entre le dieu et la légende, aigle à gauche sur un foudre, monogr. n° 11, p. 499 et la date ЦΞΡ (166).

℞. 36 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 82.

MYSIE

CYZIQUE

409. Panthère en arrêt, à gauche, sur un thon.

℞. Carré creux divisé en quatre parties, disposées en ailettes de moulins.

Electrum. 10 1/2 mill. — Hecté. 2 gr. 63.

410. ΣΩΤΕΙΡΑ (en haut). Tête de Perséphone à gauche, couronnée d'épis, les cheveux relevés et retenus par de larges bandelettes, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles. Au dessous, thon.

℞. ΚΥ | ΞΙ. Apollon à demi nu, assis à gauche sur l'omphalos; sa main droite tendue en avant tient le plectre; son bras gauche s'appuie mollement sur sa cithare posée derrière lui. Devant lui, symbole à demi effacé (tête de bouc?). A droite, dans le champ, Θ (mal gravé, avec bavures).

℞. 24 1/2 mill. — Statère. 13 gr. 25 (fig.).

411. Buste lauré d'Apollon à droite, les cheveux mollement noués sur la nuque et laissant retomber sur le cou deux tresses défaites. Grènetis.

℞. Κ | Υ || Ι | Ι. Lyre. Au-dessus, monogr. n° 12, p. 499. Ligne au pourtour.

℞. 15 mill.

412. Zébu cornupète à droite. Grènetis.

℞. ΚΥΞΙ | ΚΗΝΩΝ. Flambeau allumé.

Æ. 22 mill.

PARIUM

413. Gorgoneion souriant, vu de face, entouré de serpents enroulés sur eux-mêmes.

℞. ΓΑ | ΠΙ. Bœuf passant à gauche, et retournant la tête à droite. Au-dessous, épi.

℞. 13 1/2 mill. — Tétrobole. 2 gr. 32.

414. Même droit.

℞. Même description (sans l'épi). Entre les jambes du bœuf, étoile à six rayons.

℞. 12 1/2 mill. — Tétrobole. 2 gr. 43.

PERGAME

415. *Cistophore*. — La ciste mystique d'où s'échappe le serpent. Autour, couronne de lierre fleuri.

℞. Deux serpents affrontés ; entre eux, un carquois. A gauche, monogr. n° 13, p. 499 ; à droite, thyrses ; en haut ΔΗ et monogr. n° 14, p. 499.

℞. 26 mill. — 12 gr. 40.

416. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. ΑΣΚΛΗΠΙΟΥ | ΣΩΤΗΡΟΣ. Le serpent d'Asclépios se redressant ; perchée sur lui, une chouette.

Æ. 19 mill.

ROIS DE PERGAME

PHILETAIROS, indépendant.

417. Tête diadémée de Séleucus Nicator, idéalisé, à droite. Grènetis.

Ῥ. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Athéna, coiffée du casque corinthien, vêtue de la tunique longue et du péplos, assise à gauche sur un trône orné de sphinx et de pattes de lion, et sur lequel est inscrit le monogr. n° 15, p. 499; la déesse tient de la main gauche sa lance, et pose la main droite sur son large bouclier rond, orné d'un gorgoneion et posé devant elle. Dans le champ, au-dessus du bras droit d'Athéna, une feuille de lierre.

.R. 28 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 10 (*fig.*).

EUMÈNE I

418. Tête laurée de Philétairos, à droite. Grènetis.

Ῥ. Même description. La feuille de lierre est sous l'avant-bras de la déesse. A droite, dans le champ, arc.

.R. 30 mill. — Tétradrachme. 17 gr. 28 (*fig.*).

ATTALE I

419. Même droit.

Ῥ. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Athéna, dans le même costume, assise à gauche sur un trône derrière lequel est posé son bouclier; elle lève sa main droite qui tient une couronne; contre son trône est posée sa lance; dans le champ, à droite, un arc; entre la déesse et la légende, A; à gauche, une feuille de lierre.

.R. 29 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 80.

ATTALE I OU EUMÈNE II

420. Même droit. La tête plus idéalisée.

Ῥ. Même légende et même type. Dans le champ, à droite, un arc; entre la déesse et la légende, A; à gauche, une grappe de raisin.

.R. 28 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 75 (*fig.*).

TROADE

ILIUM

Caligula.

421. ΓΑΙΟC ΚΑΙCΑΡ ΘΕΟC ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. Bustes affrontés de Caligula à droite, et d'Auguste, radié, à gauche, l'un et l'autre sur piédouche; au-dessous, CΕΒΑCΤΟΙ. Grènetis.

R. |Α| sous le palladium, de face, accosté du buste de Rome à droite, accompagné par derrière de l'inscription ΘΕΑ ΡΩΜΗ, et du buste du Sénat à gauche, accompagné par derrière de l'inscription ΙΕΡΑ ΚΥΝΚΛΗΤΟC. Grènetis.

Æ. 25 mill.

EOLIDE

CYMÉ

422. Tête diadémée de l'amazone Cymé, à droite, les cheveux noués au-dessus de la nuque.

R. ΚΥΜΑΙΩΝ (à droite de haut en bas). Cheval bridé marchant au pas vers la droite ; devant lui, à terre, vase à une anse. Au-dessous, ΚΑΛΛΙΑΣ. Le tout dans une couronne de laurier.

R. 32 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 95.

423. Variété de coins.

R. 30 mill. — Tétradrachme. 15 gr. 88.

424. Même droit et même revers, avec un autre nom de magistrat, ΟΛΥΜΠΙΟΣ.

R. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 84.

425. Même droit.

R. Même légende et même type. Le vase à une anse à terre, sous le ventre du cheval. Au-dessous, ΣΕΥΘΗΣ. Même couronne de laurier au pourtour.

R. 32 mill. — Tétradrachme. 14 gr. 70 (*fig.*).

MYRINA

426. Tête laurée d'Apollon à droite ; trois boucles frisées pendent sur son cou.

R. ΜΥΡΙΝΑΙΩΝ (à gauche, de haut en bas). Statue d'Apollon Gryneus, à demi-nu, debout à droite, tenant de la main droite une patère et de la gauche un rameau lustral orné de guirlandes liturgiques ; à terre, devant lui, omphalos et amphore. A

gauche, dans le champ, monogr. n° 16, p. 499. Le tout dans une couronne de laurier.

℞. 33 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 38.

427. Tête laurée d'Apollon, à droite ; sur le cou, deux tresses dénouées pendent mollement.

℞. Même légende et même type. A gauche, dans le champ, monogr. n° 17, p. 499. Le tout dans une couronne de laurier.

℞. 33 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 05.

LESBOS

428. Deux têtes de veau affrontées ; entre elles, rameau d'olivier.

℞. Carré creux à fond irrégulier.

℞. 19 mill. — Statère. 10 gr. 95.

IONIE

CLAZOMÈNE

429. Buste de face d'Apollon lauré, les cheveux épais, regardant à gauche, sa chlamyde agrafée sur le cou.

℞. Κ | ΛΑ. Cygne à gauche, se mordillant la base des ailes. Au-dessus, ΘΕΟΔΩΡΟΣ.

℞. 17 mill. — Drachme. 3 gr. 97.

ÉPHÈSE

430. Buste d'Artémis, à droite, les cheveux relevés et noués derrière la tête, coiffée du diadème en forme de croissant ; son chiton est agrafé sur son épaule droite, à demi nue, derrière laquelle passent le haut de son carquois et le bout de son arc.

℞. [Ε] | Φ. Protomé de cerf bondissant, à droite, et retournant la tête. Derrière, ΑΛΕΞΑΝΔΡ... (de haut en bas).

℞. 19 mill. — Statère. 6 gr. 48 (*fig.*).

431. E | ΦΕ. Abeille. Grènetis.

R. ΚΟΥΣΙ | ΝΙΟΣ (en deux lignes). Cerf debout à droite ; entre ses jambes, Ὅ ; à droite, dans le champ, Ἀ. Grènetis.

Æ. 15 mill.

ÉRYTHRÉES

432. Tête imberbe de Dionysos couronné de lierre, à droite ; deux tresses lui tombent sur le cou.

R. ΕΡΥ devant une petite grappe de raisin. Au-dessous, ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ | ΙΑΤΡΟΚΛΕΙ | ΟΥΣ.

Æ. 16 mill.

MAGNÉSIE DU MÉANDRE

433. Buste d'Artémis à droite, les cheveux relevés, ceints d'une bandelette et ornés d'un diadème en forme de croissant, noués sur la nuque ; la déesse porte le chiton agrafé sur l'épaule, l'arc et le carquois, visibles derrière son cou.

R. ΜΑΓΝΗΤΩΝ || ΕΥΦΗΜΟΣ || ΠΑΥΞΑΝΙΟΥ. Apollon nu, debout à gauche, accoudé sur le trépied, au-dessus duquel est un carquois, tenant de sa main droite baissée un rameau orné d'une guirlande liturgique. Sous les pieds du dieu, figuration du Méandre. Le tout dans une couronne de laurier.

R. 33 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 65.

MILET

434. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux dénoués sur la nuque.

R. Monogr. n° 18, p. 499. Lion debout à gauche, retournant la tête. Au-dessus, étoile à huit rayons. Dans l'exergue, ΜΝΗΣΕΑΣ.

R. 21 mill. — Didrachme rhodien. 6 gr. 50.

435. Même tête à droite ; une torsade de cheveux est nouée au-dessus de la nuque.

R. Monogr. n° 18 et n° 19, p. 499. Lion debout à droite, retournant la tête. Au-dessus, étoile à huit rayons. Dans l'exergue, ΔΙΟΓΕΝ...

R. 18 mill. — Drachme perse. 5 gr. 19.

ILES D'IONIE

CHIOS

436. Sphinx aux ailes recoquillées accroupi à gauche devant une amphore au-dessus de laquelle est une grappe de raisin.

R. ΕΟΡΥΝΟΜΟ[Σ] inscrit sur une bande horizontale qui coupe une bande verticale. Dans le champ, stries horizontales. Le tout dans un carré creux.

R. 23 1/2 mill. — Tétradrachme. 15 gr. 21.

437. Sphinx aux ailes recoquillées accroupi à droite devant une grappe de raisin.

R. ΤΙΜΑΝΔ | ΧΙΟΣ. Amphore. A gauche, dans le champ, épi d'orge.

Æ. 18 mill.

438. Même description.

R. ΚΗ[ΦΙ]ΣΙΑΔ || ΧΙ | ΟΣ. Amphore accostée à gauche (entre ΧΙ et ΟΣ) d'un flambeau.

Æ. 17 mill.

SAMOS

439. Mufle de lion.

R. ΣΑ devant une protomé de bœuf bondissant à droite ; l'animal est orné d'un bandeau festonné ; derrière la protomé, rameau d'olivier. En haut, ΑΡΙΣΤΗΙΔΗΣ. A l'exergue, monogr., n° 20, p. 499.

R. 24 mill. — Tétradrachme. 15 gr. 12 (*fig.*).

440. Tête de Héra, à droite, coiffée d'un diadème ; une torsade de cheveux lui tombe sur la nuque ; son cou est paré d'un collier de perles.

R. [Σ]Α. Mufle de lion.

Æ. 16 1/2 mill.

441. Buste de Héra à gauche, coiffée d'un diadème orné de rinceaux, parée de boucles d'oreille et d'un collier à nombreux pendentifs, les cheveux déroulés sur la nuque.

R. Mufle de lion.

Æ. 13 mill.

CARIE

Incertaine de Carie.

442. Protomé de lion, en arrêt, à droite; sur son épaule, croix ansée ☩. Le dessin en est un peu stylisé. Une ligne de points limite la protomé.

R. Deux rectangles creux accostés, tous deux à fond très irrégulier.

R. 19 mill. — Statère éginétique. 10 gr. 94.

APHRODISIAS

443. ΕΙΕΡΑ (*sic*) ΒΟΥΛΗ. Tête drapée et voilée de la Βουλῆ à droite. Grènetis.

R. ΑΦΡΟΔ | ΕΙCΙΕΩΝ. Eros nu debout à droite, tenant à deux mains un long flambeau allumé. Grènetis.

Æ. 18 mill.

CNIDE

444. Protomé de lion rugissant à droite.

R. Tête souriante d'Aphrodite à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux tressés, ceints d'une fine couronne de perles, et retombant sur la nuque au bas de laquelle ils sont noués d'un ruban. Carré creux.

R. 16 mill. — Drachme éginétique. 6 gr. 17.

445. Même droit.

R. ΚΝ | I. Buste d'Aphrodite à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un fin collier, les cheveux tressés, ceints d'un mince ruban et retombant sur la nuque au bas de laquelle ils sont noués d'un fil. Le tout dans un carré creux.

R. 16 mill. — Drachme éginétique. 6 gr. 18 (*fig.*).

ILES DE CARIE

CALYMNA

446. Buste d'Arès, imberbe, à droite, coiffé d'un casque attique à cimier, les paragnathides baissées.

℞. [Κ]ΑΛΥΜΝΙΟΝ (en bas). Cithare. Le tout dans un grènetis carré.

℞. 19 mill. — Didrachme rhodien. 6 gr. 43.

COS

447. Tête imberbe d'Héraclès à droite, coiffé de la dépouille de lion.

℞. ΚΩΙΟΝ (en haut) | ΤΗΛΕΦΟΣ (en bas). Crabe; au-dessous, une massue. Le tout dans un carré creux bordé intérieurement d'un grènetis.

℞. 19 mill. — Didrachme rhodien. 7 gr. 02.

RHODES

448. Buste radié d'Hélios de face, les cheveux épars.

℞. Ρ | Ο. Balaustium; de sa tige part une autre fleur en bouton. En haut, ΘΑΡΣΥΤΑΣ. Dans le champ, à gauche, aigle sur un foudre, les ailes à demi éployées et tourné à droite. Grènetis.

℞. 26 mill. — Tétradrachme. 13 gr. 42.

449. Tête d'Hélios de face, les cheveux épars, le regard tourné vers la droite.

℞. Ρ | Ο. Même fleur. En haut, ΑΝΤΙΓ[ΕΝΗΣ] (?) A gauche dans le champ, épi d'orge.

℞. 15 mill. — Drachme. 3 gr. 34.

450. Tête radiée d'Hélios à droite.

℞. Ρ | Ο. Balaustium. Dans le champ, à droite, dauphin enlacé à un trident; à gauche, harpon. Grènetis.

Æ. 28 mill.

DYNASTES DE CARIE

MAUSSOLE

451. Tête d'Hélios de trois quarts à droite, les cheveux épars, la chlamyde agrafée sur le cou.

R. ΜΑΥΣΣΩΛΛΟ (à droite, de haut en bas) Zeus Labrandeus vêtu d'une longue tunique et d'un manteau, marchant vers la droite, une lance dans sa main gauche; de la main droite il tient la double hache sur l'épaule. Dans le champ, à gauche, couronne

R. 15 mill. — Drachme rhodienne. 3 gr. 63.

PAMPHYLIE

ASPENDUS

452. Deux lutteurs nus, courbés l'un devant l'autre et en venant aux prises. Entre eux, Π. Sur l'exergue, petite contre-marque ronde où est figurée une chouette. Grènetis.

R. ΕΣΤΡΕΔΙΥΞ (de bas en haut). Frondeur en chiton court debout à droite et tirant. Dans le champ, à droite, triquètre. Grènetis carré.

R. 23 mill. — Statère. 10 gr. 69.

SIDÉ

453. Tête de lion rugissant, à droite. Grènetis.

R. Tête de Pallas, à droite, coiffée d'un casque corinthien à cimier; ses cheveux retombent sur sa nuque. Carré creux.

R. 10 mill. — Obole. 0 gr. 80.

L'attribution de cette pièce à Sidé n'est que probable. On l'a rapprochée de certaines pièces chypriotes (Amathus et Salamine). Mais la Pallas du revers est identique à celle de petites pièces pamphyliennes. Nous savons du reste que les échanges entre Chypre et Sidé étaient continus.

454. Tête de Pallas à droite coiffée d'un casque corinthien à cimier; ses cheveux retombent sur sa nuque.

℞. La Victoire marchant vers la gauche ; de sa main gauche elle retient son manteau dont le bout s'enroule à son bras ; sa main droite tendue en avant tient une couronne. Dans le champ, à gauche, grenade et ΔΙ.

℞. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 40.

455. Même droit.

℞. Même type ; même grenade dans le champ à gauche ; à gauche et à droite de la Victoire, ΚΑΕ | ΥΧ.

℞. 29 mill. — Tétradrachme. 15 gr. 90.

CILICIE

CELENDERIS

456. Apobate nu, le fouet dans la main droite, sur son cheval qui galope vers la droite. Le sol est figuré par une ligne de points. Grènetis.

℞. ΚΕΛΕΝ. Bouquetin tombant à droite sur le genou droit et retournant la tête à gauche. Le sol est figuré par une ligne de points. Dans l'exergue, ΤΑ.

℞. 22 mill. — Statère. 10 gr. 45 (fig.).

457. Protomé de Pégase bondissant à droite. Grènetis.

℞. ΚΕΛ. Même bouquetin.

℞. 9 mill. — Obole. 0 gr. 86.

MOPSUS

458. Buste lauré et drapé de Zeus, à droite. Grènetis.

℞. ΜΟΥΣΕΑΤΩΝ (à l'exergue). Autel allumé porté sur des pieds en forme de pattes de lion. Dans le champ. Monogr. n° 21 et n° 22, p. 499.

Æ. 20 mill.

OLBA

Ajax, dynaste.

459. ΑΙΑΝΤΟΣ | ΤΕΥΚΡΟΥ. Buste d'Hermès, à droite, coiffé d'un bonnet et vêtu de la chlamyde. Devant le buste, caducée Grènetis.

Ἰ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ | [ΤΟ]ΠΑΡ[Χ]ΟΥ || ΚΕΝΝΑΤ | ΛΑΛΑΣ. Foudre.
Grènetis.

Æ. 21 1/2 mill.

TARSE

460. *Antinoüs*. — ΑΝΤΙΝΟΟΣ | ΗΡΩΣ. Buste drapé d'Antinoüs
à gauche.

Ἰ. [ΤΑΡΣΟΥ] ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Le Cydmus couché à gauche.

Æ. 34 mill.

SATRAPES DE CILICIE

Tiribaze à Mallus.

461. Tête barbue d'Héraclès à droite, les cheveux courts et
frisés, la peau de lion nouée sur le cou. Grènetis.

Ἰ. ΜΑΛ. Tête barbue de Tiribaze, à droite, coiffé de la tiare
perse diadémée; le bord de la tunique apparaît sur le cou.

Æ. 21 mill. — Statère perse. 10 gr. 30.

Datame.

462. Tête diadémée de la nymphe Aréthuse, de face, légère-
ment inclinée à gauche, les cheveux épars, parée d'un collier et
de boucles d'oreilles. Grènetis.

Ἰ. דתדמו (תדמו, *Datame*). Buste d'Arès, barbu, à droite,
coiffé du casque attique à cimier, le vêtement apparent sur le
cou. Grènetis.

Æ. 23 mill. — Statère perse. 10 gr. 16.

463. Même droit.

Ἰ. Même légende. Même buste, à gauche. Grènetis.

Æ. 25 mill. — Statère perse. 10 gr. 01.

464. /4/104 (בעלתרן, *Baaltars*). Baaltars, à demi nu, assis à

droite sur un trône sans dossier; sa tête est de face; de la main
gauche il tient un épi d'orge et une grappe de raisin; de la main
droite, il tient un sceptre surmonté d'un aigle; devant lui, un

thymiatérior. Le tout dans un cercle orné de créneaux, figurant schématiquement l'enceinte d'une forteresse.

R. דָּתָמֶה (תְּרִיבִיז, *Datame*), dans le champ. Deux dieux barbus, l'un nu, l'autre vêtu d'une tunique longue et d'un manteau, debout l'un en face de l'autre, séparés par un thymiatérior, tous deux levant la main droite. Le tout dans un carré, bordé intérieurement, sauf en bas, d'un grènetis.

R. 23 mill. — Statère perse. 10 gr. 05.

465. Même légende et même description, avec cette seule différence que Baaltars regarde à droite; sous le trône, protomé de taureau bondissant à droite.

R. Même légende. Le satrape Datame assis à droite sur un trône sans dossier, coiffé de la tiare perse, vêtu d'une tunique courte, d'anaxyrides en tissu à mailles, et d'un manteau militaire; de ses deux mains, il tient une flèche dont il vérifie la rectitude; devant lui, dans le champ, un arc, et, au-dessus, le disque ailé d'Ormuzd. Grènetis.

R. 24 mill. — Statère perse. 10 gr. 18.

Mazaïos.

466. בַּעַלְתָּרִז (בַּעַלְתָּרִז , *Baaltars*). Baaltars, diadémé, à demi nu,

assis à gauche sur un trône sans dossier, s'appuyant de la main gauche à un long sceptre noueux, tenant de la main droite un épi d'orge et une grappe de raisin. Sous son pied gauche, Ω marqué d'un point central. Sous le trône, croix ansée, l'anse marquée d'un point central. Cercle au pourtour.

R. מָזַיִוִּס (מָזַיִוִּס , *Mazaïos*). Lion dévorant un cerf à demi agenouillé, à gauche. Sous la jambe droite postérieure du cerf, $\text{O}(\text{Z})$. Le tout dans un carré creux.

R. 23 mill. — Statère perse. 10 gr. 98.

467. Même légende et même type; la tête du dieu est tournée de face et il porte sur le poignet droit un aigle. Sous la grappe de raisin, M (initiales de Mallus?). Grènetis.

R. Même légende (écrite en pointillé). Lion dévorant un taureau qui succombe, à gauche. Au-dessous, $\Psi\Xi$ (en lettres pointillées). Cercle au pourtour

Æ. 23 mill. — Statère perse. 10 gr. 75.

PHRYGIE

SALA

468. *Antinoüs*. — ANTINO | OC | HPQC. Buste drapé d'Antinoüs à droite. Grènetis.

R. CAΛΗ | ΝΩΝ. Dionysos à demi nu debout à droite, contre un cippe, portant sur sa main droite un canthare et tenant de la main droite une grappe de raisin. Grènetis.

Æ. 22 1/2 mill.

ROIS DE CAPPADOCE

ARIARATHE I

469. Tête diadémée d'Ariarathe I à droite.

R. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ || ΕΥΣΕΒΟΥΣ || ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Athéna Nicéphore debout à gauche, armée de la lance et s'appuyant de la main gauche sur son bouclier. A l'exergue, Β.

Æ. 28 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 16.

ARIARATHE IX.

470. Tête diadémée d'Ariarathe IX, à droite.

R. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ (en haut) || ΕΥΣΕΒΟΥΣ | ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ (en bas). Pégase à gauche, broutant. Devant lui, étoile à huit rayons dans un croissant ; derrière, monogr. n° 23, p. 499. Le tout dans une couronne de pampres.

Æ. 31 mill. — Tétradrachme. 16 gr. 61.

ARIOBARZANE I.

471. Tête diadémée d'Ariobarzane I à droite.

R. [ΒΑ]ΣΙΛΕΩΣ | ΑΡΙΟΒΑΡΞΑΝΟΥ | ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΥ. Athéna

MÉLANGES & DOCUMENTS

ABRASION D'UNE CONTREMARQUE DE NÉRON.

On sait combien la contremarque **NCAPR** se rencontre souvent sur les grands et les moyens bronzes romains depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Claude I^{er}. On est tellement familiarisé avec sa forme oblongue, ses dimensions et surtout la position qu'elle occupe verticalement le long de l'effigie princière qu'on la reconnaît à première vue avant de l'avoir déchiffrée lettre à lettre. Longtemps on a cru qu'elle était destinée, comme d'ailleurs la plupart des autres contremarques, à maintenir en circulation des pièces que leur usure par le frai avaient dépréciées et qui pouvaient en conséquence donner lieu à des contestations dans le trafic. Mais depuis qu'on est mieux informé sur la multiplicité et la grande variété des contremarques et qu'on les a mieux étudiées on se refuse à admettre que l'administration des monnaies ait eu recours coup sur coup à un misérable expédient toléré seulement dans un moment de gêne du trésor public ; or ses ressources métalliques étaient immenses à cette époque. Force est donc de conclure que les contremarques ont eu, sauf de rares exceptions, une signification plutôt politique qu'économique. Quand elles contiennent le nom d'un empereur il est naturel de penser que les ateliers de Rome avaient recours à ce procédé pour promulguer par le moyen le plus rapide et le plus expéditif son avènement ou la création d'un nouveau titre en son honneur, tandis que dans les ateliers provinciaux c'était le signe d'une adhésion empressée ; exemples : la contremarque **AVG**, **AVG** sur les monnaies d'Octavien portant simplement le surnom de Jules César, son père adoptif, a fait virtuellement fonction

d'une proclamation officielle du sénatus-consulte lui conférant le surnom d'Auguste (16 janv. 727 de Rome); semblablement pour Trajan la contremarque $\overline{\Delta\text{AKIKOC}}$, *alias* $\overline{\Delta\text{AK}}$, a été appliquée sur les monnaies de Métropolis (Ionie) et de Leucas existant dans les caisses quand on y apprit qu'il avait pris le titre de *Dacicus* (fin de l'an 102); celle de $\overline{\text{API}}$, = ἄριστος, à Hiéropolis, quand il reçut du Sénat le titre d'*Optimus* (sept.-oct. 113).

En conséquence, à l'interprétation $\overline{\text{NCAPR}}$ = *Nero Caesar Augustus probat* préconisée¹ par Borghesi, je préfère² *Nero Caesar Augustus, Princeps*, construite sur le modèle de la titulature que Caligula s'attribue dans l'épithaphe d'Agrippine I^{re}, sa mère, *Caius Caesar Augustus Germanicus, Princeps*³.

Ceci posé, je note que sur un sesterce de ma collection à l'effigie de Néron Drusus, père de Claude I^{er}, représenté, au revers, assis à gauche sur une chaise curule au milieu d'armes étendues à ses pieds (Cohen, I, *Ner. Dr.* 2), la contremarque $\overline{\text{NCAPR}}$ se montre derrière la tête de Drusus avec tous les signes d'une abrasion énergique qui a enlevé les lettres gravées, dans le fond, tout en épargnant soigneusement les bords de l'encadrement; les traits profonds laissés par le burin dans le sens longitudinal se distinguent nettement.



C'est la première fois qu'une abrasion de contremarque est signalée. Celle-ci vise certainement le nom de Néron qui y était

1. Borghesi, *Œuvres complètes*, I, p. 215.

2. Mowat, *Contributions à la théorie des contremarques romaines* (dans la *Revue numismatique*, 1903, p. 121).

3. *Corp. insc. lat.*, VI, 886, au musée du Capitole.

gravé conformément à la titulature établie ci-dessus. Elle mérite d'être recueillie pour faire suite à la liste des documents numismatiques et épigraphiques ¹ qui témoignent de la réprobation *damnatio memoriæ*, dont la mémoire de cet empereur fut l'objet. Non seulement son nom fut raturé sur les monuments publics, mais la vindicte populaire en poursuivit implacablement la mention jusque dans les plus infimes recoins de l'épigraphie monétaire par la suppression de la formule **NCAPR** qu'il avait fait appliquer sur les monnaies de ses prédécesseurs sans attendre la frappe normale de la sienne propre.

Les collectionneurs de pièces contremarquées et les numismatistes feront bien d'examiner les spécimens qu'ils viendraient à rencontrer; il en peut résulter d'utiles observations, voire même d'intéressantes découvertes.

ROBERT MOWAT.

*
* *

COMPTE DE JEAN DE VAULX, GARDE DE LA MONNAIE D'AMIENS
(1436 *n. s.*)

Ce petit texte fait partie de la collection de chartes léguées à la ville de Lyon par M. Henry Morin-Pons. C'est un rapport de Jean de Vaulx, garde de la monnaie d'Amiens, concernant une affaire de sa charge où il détaille l'emploi de trente-quatre de ses journées au cours de l'année 1436, dans l'intention probable de s'en faire indemniser.

Depuis l'année précédente (1435) était signé le traité d'Arras, qui abandonnait Amiens et les villes de la Somme au duc de Bourgogne sous réserve de rachat.

1. Rollin et Feuwardent, *Catalogue d'une collection de médailles à prix marqués*, 1864, p. 584, n. 8587: tétradrachme d'Alexandrie avec effigies d'Octavie et de Néron (abrasé). Grenfell et Hunt, *Egypt Exploration Fund: Fayum towns and their papyri*, 1900, p. 33: inscription du temple de Karanis. Cf. Mowat, *Martelage et abrasion des monnaies sous l'empire romain* (dans la *Revue numismatique*, 1901, p. 449).

Jean de Vaulx, fonctionnaire royal, est placé entre deux autorités rivales, celle du duc Philippe le Bon, comte de Flandre, et celle de Charles VII.

Le texte se divise en trois paragraphes.

Le premier paragraphe nous apprend que Jean de Vaulx eut à faire un voyage de huit jours (du 5 au 13 mars), aller et retour compris, à cause des boîtes de la monnaie d'Amiens. Celles-ci étaient au nombre de trois. Les deux premières renfermaient 320 saluts d'or ; la troisième boîte « d'argent », contenait 33 grands blancs à la taille de 75 au marc de Paris. Jean de Vaulx en alla avertir le Conseil du duc qui ignorait l'existence de ces boîtes.

Puis, sur l'invitation qui lui en fut faite, il se rendit à Lille pour donner des renseignements plus complets. En effet, Jean le Roy et Jean Chambellent, commissaires du roi Charles VII sur le fait des monnaies, voulaient emporter les dites boîtes à leur maître ; Jean de Vaulx s'y refusa et c'est ce qu'il venait expliquer en personne à la Chambre des Comptes de Lille. Il séjourna à Lille du 3 au 11 mai, en attendant le retour de l'archidiacre et du trésorier, alors à Bruxelles.

Mais quelque temps après, il reçut un mandement du roi qui venait de reprendre Paris aux Anglais (13 avril 1436), lui prescrivant de porter les deux boîtes d'or et la boîte d'argent dans la capitale aux généraux maîtres des monnaies de France. Jean de Vaulx et « son compagnon », au lieu d'obéir, retournèrent à Lille prendre les ordres du Conseil et de la Chambre des Comptes du duc de Bourgogne, comte de Flandre. Ce nouveau voyage, le troisième, dura du 8 au 25 juillet. Jean de Vaulx profita de cette occasion pour se rendre au siège de Calais¹, où l'archidiacre devait venir chercher l'ordre du duc de Bourgogne, conforme

1. Philippe le Bon chercha en effet à reprendre Calais aux Anglais avec le concours des Flamands. Mais il fut abandonné et dut lever le siège. Le duc de Gloucester, auquel Henri VI avait accordé le comté de Flandre, arriva sur ces entre-faites et ravagea la Flandre (voy. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III (Paris, 1885, in-8°), p. 8.

à l'ordonnance de la Chambre des Comptes de Lille, de passer outre au mandement du roi ¹.

Louis CAILLET.

(Bibliothèque mun. de Lyon. — Grande Biblioth. — Coll. H. Morin-Pons. En cours de classement et d'inventaire.)

[*Sur papier. — Petit cachet de cire rouge plaqué au milieu.*]

[1] Jehan de Vaultx, garde de la monnoye d'Amiens, a vacqué² alant, sejournant et retournant en son hostel, a cause des boistes de la monnoie d'Amiens, des salus d'or ouvrez en ladite monnoie ou il a environ m^{xx} salus d'or en deux boistes et une boiste d'argent ou il y a environ ii sous, ix deniers³ de grans blans de vi s., iii d.³ de poix au marc de Paris, viii jours, c'est assavoir : depuis le v^e jour de mars jusques au xiii^e jour du dit mois inclus mil CCCC et XXXV et fu pour advertir Messeigneurs du Conseil⁴ du dit or, dont ilz ne sçavoient riens.

[2] Item, a vacqué² pareillement par⁵ lettres a lui et a son compaignon escriptes par mon tres redoubté seigneur⁶ qu'il veinssent a Lille pour declairer plus a plain l'estat des dites boistes, pour ce que Jehan le Roy et Jehan Chambellent, commissaires sur le fait des monnoies du roy, Nostre Sire, vouloient emporter icelles boistes devers le dit seigneur⁷ par certain mandement du dit seigneur, a quoy le dit Jehan de Vaultx et son compaignon furent reffusant et prestement le vint signiffier icellui de [*Vaultx*]⁸ en la chambre des comptes, a Lille, a Messeigneurs du Conseil [*ou il*]⁹ vacqua, en actendant Messeigneurs l'arcediacre et le tresorier que on disoit estre a Bruxelles et fu par l'ordonnance de Messeigneurs du Conseil depuis le iii^e jour de may jusques al xi^e du dit mois inclus CCCCXXXVI.

[3] Item, a vacqué² pour avoir apporté¹⁰ ung mandement du roy,

1. Voir d'autre part, sur ce document, le commentaire de M. Dieudonné dans les *Procès-verbaux de la Société de numismatique*, ci-contre p. cx et suiv.

2. Au sens de *Vacavit negotiis*.

3. Ces expressions ne désignent pas une valeur, mais un total de pièces comme si l'on disait : 2 douzaines, 9 unités ; — 6 douzaines, 3 unités.

4. Du duc de Bourgogne.

5. C'est-à-dire, par suite de lettres.

6. Le duc de Bourgogne.

7. Le roi.

8 et 9. C'est là qu'avait été plaqué le cachet de cire rouge.

10. C'est-à-dire : parce qu'on avait apporté.

Nostre Sire, affin de porter les boistes tant d'or comme d'argent, à Paris, par devers les generaux maistres des monnoyes de France, auquel mandement lui et son compaignon ont differé et l'est venu icelui de Vault signiffier en la chambre des comptes, a Lille, a Messieurs du Conseil, en obbeissant au commandement fait par eulx au dit de Vault et a son compaignon, depuis le viii^e jour de juillet ensivant ou dit an jusques au xxv^e jour du dit mois ensivant, lequel temps durant, le dit de Vault a esté au siege de Calaix, en actendant Monseigneur l'arcediacre qui devoit venir au dit siege pour avoir mandement de mon dit seigneur par l'ordonnance de Messeigneurs des Comptes, pour resister au dit mandement du roy, Nostre Sire.

Somme : xxxiiii journées.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

70. — A Nogarole (province de Vérone), dans un terrain appartenant à l'avocat Giuseppe Barbieri, en 1908, on a trouvé un récipient de métal, dont il ne restait qu'un fragment, probablement la poignée, constitué par un gros fil d'argent tordu, en forme de corde. Ce récipient contenait plus de 300 monnaies d'argent, imitées de celles de Massalia. — *Rassegna num.*, 1909, 96.

Il semble que cette trouvaille soit la même que celle que j'ai signalée plus haut sous le n° 28.

71. — A La Feuillée (c^{on} de Gournay-en-Braye, arr. de Neuchâtel, Seine-Inférieure), au hameau de la ferme du Haut-Manoir, près de la forêt de Lyons, en avril 1909, on a trouvé un vase de terre grise contenant une centaine de « grands bronzes » d'Antonin le Pieux, Faustine mère et fille, Marc Aurèle, Lucile. Les 2/5 des pièces ont été détournées par les ouvriers qui avaient fait la trouvaille. — *Renseignement de M. L. de Vesly*.

72. — Dans la commune du Thoult-Trosnay (c^{on} de Montmirail arr. d'Épernay, Marne), au lieu dit *Les Usages du Thoult*, près de la Ferme de *la Grange aux Prêtres*, en abattant un arbre, en août 1909, au milieu de cendres et de débris de poterie, le cultivateur Maetz a trouvé une cinquantaine de deniers et d'*antoniniani* de S. Sévère, Julia Domna, Caracalla, Géta, Élagabale, Alexandre Sévère, Julia Mamaea ?, Gordien III, Philippe père et fils, Otacilia Severa, Trajan Déce, Etruscilla, Hostilien, Volusien. — *Journal des Débats*, du 23 août 1909. *Renseignement de M. Camille Blondiot*.

73. — Dans les environs de S. Giuliano, près des Capucins de Syracuse (Sicile), dans un terrain appartenant à Vincenzo Attanasio, en janvier 1908, on a trouvé, à 1 m. 50 de profondeur, un vase de terre, rempli de monnaies romaines de petit module, qui, moitié par acquisition, moitié par don du propriétaire, sont entrées au nombre de

1545 dans la collection des trouvailles du Musée de Syracuse. 1202 pièces étaient trop usées pour être classées. Voici les empereurs représentés : Constantin II, Constans I^{er}, Constance II, Constance Galle, Valentinien I et II, Valens, Gratien, Théodose I^{er}, Flavius Victor, Honorius et Arcadius.

Il faut sans doute rapporter cette cachette à l'année 410, époque à laquelle les Wisigoths d'Alaric, ravagèrent l'Italie méridionale. — P. Orsi, *Notizie degli Scavi*, 1909, f. 2; *Bollettino di Num.*, 1909, 109-110.

74. — A Varna, sur la Mer Noire, dans les travaux du port on aurait trouvé un dépôt de 150 kilogr. de monnaies de bronze de l'époque de Justinien.

75. — A Bruxelles, rue d'Assaut, 32, en août 1908, on a fait une découverte dont l'importance est considérable, car le nombre des pièces n'atteint pas moins de cent cinquante mille pièces d'argent.

C'est assurément un des dépôts les plus importants qui soient jamais parvenus à la connaissance des numismates. Il ne paraît pas qu'on en ait fait une étude spéciale, mais la trouvaille a été vendue publiquement à Bruxelles, le 29 octobre dernier, et le catalogue, rédigé par l'expert, M. Charles Dupriez (Cat. n° 99, comprenant aussi les collections Goethals et Van Dyck), permet de se faire une idée suffisante de la composition de ce trésor. Il comprenait des deniers et oboles de Henri I^{er}, II et III, de Brabant, d'Aleyde de Bourgogne, des deniers d'Anvers, de Bruxelles, de Louvain, de Nivelles, de Tirlemont, un denier au nom du monnayeur Bastin (**BAST**), des deniers d'Alost, de Bruges, Courtrai, Gand, Lille, d'Ostende, d'Ypres, de Liège, Namur, de Hainaut, de Béthune, de Looz, Hollande, Arnhem, Utrecht, Cassel (? **CASE**). Il y avait aussi 428 grammes de deniers coupés, qui sont, comme on le sait, des divisions destinées à remplacer les oboles, généralement rares.

Enfin la grosse masse du dépôt était constituée par 80.927 esterlins des rois Henri III, pour l'Angleterre et l'Irlande, et Alexandre II, pour l'Écosse.

L'enfouissement a dû avoir lieu dans le troisième quart du xiii^e siècle ; mais il est bien souhaitable qu'on s'efforce d'arriver à déterminer une date plus précise. En tout cas, il faut retenir l'importance de la circulation de la monnaie anglaise dans les Flandres, bien avant le début de la Guerre de Cent ans.

76. — A Francastel (c^{on} de Crèvecœur, arr. de Clermont, Oise), au cours des travaux de terrassement de la nouvelle voie ferrée de Froissy à

Crèvecœur, en juillet 1909, on a trouvé 108 douzains, testons et huitièmes d'écu d'Henri II, François II, Charles IX et Henri III et un teston d'Antoine de Lorraine. La pièce la plus récente est de 1588. La cachette est donc sûrement contemporaine des troubles de la fin du règne de Henri III. — *Le Moniteur de l'Oise*, 28 juillet 1909 ; communiqué par M. P. Bordeaux.

77. — A Berrieux (c^{on} de Craonne, arr. de Laon, Aisne), en mars 1909, on a trouvé un dépôt de 273 pièces ainsi réparties : 3 écus d'or de Charles VII, François I^{er} et Louis XIII, un louis d'or de Louis XIV aux huit L ; 4 pièces d'or de Philippe IV d'Espagne ; 80 pièces d'argent de Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Charles X, Henri II de Navarre, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV jusqu'à 1651 ; puis un teston de Charles V pour Besançon et des pièces espagnoles de Ferdinand et Isabelle, de Ferdinand II, de Philippe IV, puis 2 pièces de Sigismond II Auguste, roi de Pologne. Le reste du dépôt comprenait 185 douzains de François I^{er} à Louis XIII ; de Dombes, de Clément VIII pour Avignon ; de Clèves, de Brabant (p. espagnoles). La plupart de ces douzains sont contremarqués conformément à l'édit de 1640. — *Renseignement de M. G. Chance*.

78. — A Nuncq (c^{on} de Saint-Pol, Pas-de-Calais), dans l'aire d'une grange, on a découvert, au commencement de 1909, 48 monnaies dont la plus récente porte la date de 1687 ; il y en a 28 en argent de Louis XIV, les autres sont espagnoles, 17 en argent, 1 en or rognée et 2 en or de Philippe IV. — *Communication de M. F. Collombier*.

79. — A Bovernier, près de Martigny (Valais, Suisse), on a trouvé une caisse contenant environ 3000 pièces de 3 sous du canton du Tessin, frappées en 1835. Ces pièces sont plus petites, plus légères et plus grossières que les pièces officielles. Elles doivent avoir été fabriquées par des faux monnayeurs. — *Bollettino storico della Svizzera italiana*, 1908, 97.

80. — A Essweiler (Cercle du Palatinat), le 30 avril 1909, on trouva entre deux pierres d'un vieux mur, une cachette d'une cinquantaine de petites pièces d'argent qui sont entrées au Pfälzisches Museum à Spire. Ce sont des pfennigs du Palatinat-Deux-Ponts, du Palatinat-Simmern, de Trèves, Worms, Nürnberg, Strasbourg, Haguenau, Fribourg de Suisse, de Hesse-Darmstadt, du comté de Dhaun, de Lorraine, de Metz, etc. Les pièces les plus récentes portent la date de 1625. Il est donc vraisemblable que la cachette est un souvenir de la Guerre de Trente ans. — E. Heuser, dans *Berliner Münzbl.*, 1909, 335-337, fig.

81. — A Rogowo (Cercle de Bromberg, Prusse), vase contenant plus de 350 monnaies d'argent, la plupart polonaises du xvi^e siècle. On avait déjà trouvé, l'année précédente, une bourse contenant 3000 monnaies semblables dans une bourse de cuir. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4185.

82. — Sur la montagne de Gorzno, près de Dzierznica (Cercle de Posen), on a trouvé plusieurs vases de terre contenant des parures d'argent et des monnaies polonaises avec quelques pièces arabes. Beaucoup étaient coupées en deux ou quatre parties. — *Gesellige* de Graudenz du 3 juin 1909, cité par les *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4210.

83. — A Mödling (Basse-Antriche), Elisabethstr. 16, en démolissant une vieille maison, on a trouvé un grand nombre de pfennigs de Vienne, aux types du lion, du bouquetin, de la tête d'homme, du lièvre, et d'emblèmes héraldiques. — *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4089.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VENTES DE MONNAIES

M. J. Florange a dirigé, dans le cours de l'année 1908 et au commencement de 1909, plusieurs ventes publiques. Parmi les enchères les plus intéressantes, signalons :

1^o Vente du 16 mai 1908 : (n^o 23), Henri II, demi-henri d'or, 1553, Toulouse, 37 fr. ; — (84), Strasbourg, florin d'or, 35 fr. ; — (100), Rome, Pie IX, 100 livres, 1869, 138 fr.

2^o Vente du 21 oct. 1908 : (n^o 90), Colon. fr. de l'Am., 12 den., 1717, Perpignan, 405 fr. ; — (291), jeton de Guy de Fenoyl, comte de Toreille, et de sa femme, 58 fr.

3^o Vente des 24 et 25 fév. 1909 : (n^o 26), Syracuse, tétradr. 110 fr. ; — (32), Aenus, tétradr., 220 fr. ; — (46), Sinope, didr., 85 fr. ; — (114), Commode, aureus, 190 fr. ; — (164), Emilien, m. br., 85 fr. ; — (294), sou d'or barbare, 118 fr. ; — (295), Pépin, denier d'Antramnus, 85 fr. ; — (351), Lothaire II, denier de Verdun, 72 fr. ; — (403), Louis XII, teston de Milan, 82 fr. ; — (455), Républ. fr., 24 livres, 1793, 99 fr. ; — (573), Arles, denier, 68 fr.

4^o Vente du 26 fév. 1909 : (4), All. de Zurich, Berne et Strasbourg, 1588, demi-thaler, 172 fr. ; — (133), Zollikofer (Lorenz), méd. arg., 1575, 460 fr. ; — (160), Unterwald-Oberwald, ducat d'or, 1730, 175 fr.

5° Vente du 21 mai 1909 : (1), Armorique, quart de stat. macéd., imit., 60 fr. ; — (13), Louis XII, teston de Tours, 145 fr. ; — (341), jeton des conseillers notaires de Paris, cuivre, 95 fr. ; — jeton de Pierre le Marchant, écuyer, sieur de Rozel, 58 fr.

*
* *

NOTICES

Coins anciens. — Les coins de monnaies anciennes, considérés pendant longtemps comme des raretés insignes, commencent à devenir presque communs. Il y a peu de temps, la *Revue numismatique* (1908, p. 560) publiait des coins romains trouvés près de Soissons. Le Cabinet des médailles de Berlin vient de s'enrichir de deux coins sassanides, trouvés dans une tombe à Mossoul ; ils sont en bon état, car ils étaient enveloppés dans du plomb. Ces deux coins sont de fer, hauts de 0^m 085 avec un diamètre de 0^m 035, et portent tous deux le type du revers des drachmes sassanides avec l'autel entre les deux figures debout. A gauche, une inscription pehlievienne donnant l'année du règne, 11 ou 15 ; à droite, le nom abrégé de l'atelier *zr* et *av* ou *sv*, que Mordtmann lit *Zerendj* ou *Susa*. Ce type est entouré d'un triple cercle de grènetis, analogue à celui des monnaies de Chosroès II (591-628 ap. J.-C.). M. Nützel vient de publier ces intéressants monuments, les seuls coins sassanides connus, dans le bulletin consacré spécialement aux collections royales de Prusse (*Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, nov. 1909, col. 49-50, fig.).

Le Cabinet de Munich vient de placer dans ses riches collections un moule de fer qui a servi pour un *dupondius* de Titus. Cet instrument, qui a un diamètre de 0^m 034 et une épaisseur de 0^m 003, porte la tête de cet empereur (*Blätter für Münzfreunde*, 1909, col. 4212). Il est probable qu'il s'agit d'un moule de faux-monnaieur.

A. BL.

*
* *

Monnaies gauloises. — Une revue dont le titre évoque l'ancienneté géologique de ce plateau central dont les Gaulois avaient fait leur citadelle d'élection, le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, t. VI, 1909, p. 289-297, publie un article de M. H. de La Tour sur les monnaies recueillies par M. J. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat (Corrèze) dans le courant de l'année 1908. Elles attestent que ce petit

territoire a été occupé depuis le 1^{er} siècle avant notre ère jusqu'au xvii^e inclusivement. Ce sont : quatre monnaies gauloises (une en argent des Bituriges, deux arvernes en bronze et un potin au taureau cornupète); un petit bronze de Constantin frappé à Arles et un autre petit bronze; une pièce en argent de l'époque mérovingienne; deux doubles tournois du xvii^e siècle; enfin une petite plaquette décorative en bronze, de style et d'art celtiques. Dans l'examen des types, M. de La Tour fait ressortir que le cheval des Bituriges ou des Lemovices (Bibl. nat., *Catal.* n° 4561 et suiv.) a en avant du front une protubérance en forme de clou à tête ronde faisant penser à celle, encore inexpliquée, qui sort du front des griffons de l'époque grecque archaïque¹, sans compter que ces animaux fantastiques portent de chaque côté du cou une volute analogue précisément à celle qui descend derrière la nuque de la tête humaine du revers de la pièce gauloise. Les monnaies arvernes sont, l'une à la légende *Motuidiaca* et au type de l'hippocampe, l'autre d'Epasnactus.

*
* *

D'une pièce sigillaire de l'époque mérovingienne. — Tel est le titre d'une récente brochure de M. Maximin Deloche. L'auteur y étudie un petit monument provenant de la collection de M. du Wicquet de Rodelinghen, décédé à Paris en 1906. C'est « une sorte de compas à branches identiques et symétriques, fixes et légèrement ouvertes, se prolongeant au-dessus du sommet pour dessiner une boucle fermée dans laquelle est engagé un anneau à chaton », le tout de bronze patiné. Sur le chaton est gravé en creux un monogramme qui se lit (probablement) : **CLOD(O)VI(O)**; l'anneau n'était pas destiné à être porté mais à servir de cachet. Comme, avant de couler la cire sur un parchemin, on l'incisait en forme de croix ou de losange dont les cantons devaient se rabattre, M. Deloche conjecture que le compas en question servait à tracer un cercle facilitant l'opération. Un cachet de bronze similaire du Cabinet des médailles aurait été pourvu originellement d'un semblable compas. Quant au présent monument, ce serait le cachet d'un prince mérovingien : les circonstances de l'histoire et le style de l'objet désigneraient Clovis II enfant.

1. Voy. aussi ce que dit M. Babelon du lion de Milet dans son *Traité*, 2^e p., t. I, p. 50.

*
* *

Histoire monétaire de Charles V. — M. A. Landry vient de publier dans le « Moyen âge »¹ quelques *Notes critiques* sur le « Nicole Oresme » de M. Bridrey, ouvrage qui a fait ici même l'objet d'un commentaire². L'article comprend deux parties. Dans la première, est combattue la thèse de M. Bridrey d'après laquelle Oresme aurait fait de son *Traité* une double rédaction, d'abord dans un esprit d'opposition militante à la royauté, puis avec les tempéraments de langage d'un rallié ; au contraire, le *Traité* serait tout entier, d'après M. Landry (et son raisonnement paraît vraisemblable), un peu postérieur à 1360.

Dans la seconde partie de son travail, M. Landry examine les effets de la réforme monétaire de 1360 ; il nie que les inconvénients en aient compensé les avantages, comme le soutient M. Bridrey. Ici je serai moins favorable à son contradicteur. Le renforcement des monnaies, en demeurant stable, n'a-t-il pas produit un certain exode de métal précieux ? Cela me paraît bien résulter du fait que Charles V se refusait à élever le prix du marc dans ses ateliers et que l'étranger faisait au détenteur du métal des conditions plus favorables. En vain, M. Landry dit que ce phénomène, par son influence sur le prix des marchandises, avait, à bref délai, un contrecoup : peut-être, s'il n'avait existé qu'un pays qui se dressât ainsi en face de la France, mais c'étaient tous les princes, les uns après les autres, qui lui soutiraient le métal, car le régime de Charles V était en Europe une exception. M. Landry soutient que le renoncement aux décriés de monnaies qui étaient d'usage antérieurement limitait la refonte, que, au moyen âge où le stock des métaux précieux s'accroissait très lentement par la production ou l'importation, cette raison suffisait à expliquer la rareté du métal et que Charles V, s'il ne voulait pas se mettre dans la nécessité d'élever le prix du marc, n'avait qu'à ralentir sa fabrication : cela lui était facile, dit-on, puisqu'on ne démonétisait plus. Mais le roi n'était-il pas fondé à se plaindre que ses espèces monnayées elles-mêmes disparaissent, remplacées par les pièces étrangères ? N'était-ce pas la loi de Gresham, « la mauvaise monnaie chasse la bonne », dont il était victime ? Aussi bien, si les crues commençaient par les ateliers de Saint-Quentin et de Tournai, c'est qu'elles étaient dues à la spé-

1. *Moyen âge*, 2^e série, t. XIII (mai-juin 1909).

2. A. Dieudonné, *La théorie de la monnaie féodale et royale d'après deux livres nouveaux*, dans *Rev. num.*, 1909, p. 90-109.

culatation internationale. Les regarder comme une précaution prise contre un péril imaginaire semble bizarre ; si on cherchait à retenir les marchands, c'est qu'on les voyait prêts à s'adresser ailleurs, et le règne de Charles V n'est pas là seul pour attester que le marc montait plus facilement à Tournai que dans le centre du royaume.

Au reste, M. Bridrey a tout de même trop insisté sur les inconvénients de la monnaie forte ; elle engendra des mécomptes, et quelque gêne ou quelque malaise plutôt que la misère, tant était grand le bienfait de l'ordre. M. Landry, par exemple, a raison de blâmer certaines considérations pessimistes sur une prétendue dépopulation de la France ; elles sont dues à une interprétation erronée du mot « feux » dans les documents.

A. D.

*
* *

Médaille de Voltaire. — M. E. Demole, dans la *Revue suisse*, a présenté une médaille d'or inédite, entrée au Cabinet de Genève, qui figure au droit le portrait de Voltaire, accompagné de la légende : « Il instruit l'univers, même en fondant Ferney ». Au revers, sur une table, on voit une pendule dont un génie est occupé à remettre en marche les aiguilles, tandis qu'un second génie sonne de la trompette à ses côtés. Minerve est assise, accoudée à la table ; on lit la légende : « Sa bonté nous soutient ; nous la ferons revivre. » Cette médaille commémore l'industrie de l'horlogerie, transportée à Ferney par une colonie de *Natifs*, c'est-à-dire de Genevois sans droits politiques, que Voltaire avait établis sur ses propriétés. La mention de la tranche : « Donné par G. Auzière le 25 août 1775. Gagnée par C. Trillaux » a trait au *Tir à l'oiseau* que Voltaire avait imaginé en faveur de ses protégés, en même temps que de tous les Gessiens opprimés dans leurs privilèges financiers par la Ferme générale, pour leur donner de l'émulation et attirer sur eux l'attention de la Cour.

*
* *

MUSÉES

Cabinet des Médailles. — La collection Armand-Valton, du Cabinet des Médailles, a été étudiée par M. Babelon dans la *Revue de l'Art*. Dans un premier article, l'auteur décrit et commente quelques-unes des plus belles monnaies antiques ; dans le second article, il passe à la

Renaissance et recherche quelles furent les premières médailles italiennes : il rappelle celles de 1390 à l'effigie des Carrare et ensuite celles de Sesto. Les premières ne sont représentées dans la collection Armand-Valton que par des surmoulés ; les autres sont écartées, peut-être par hypercritisme. A partir de ce moment, la suite des belles médailles développe toute sa richesse.

D'autre part, M. de La Tour a publié dans le *Bulletin des Musées de France* une note sur le même sujet. Comme exemple des médailles italiennes que renferme la collection Armand-Valton et de l'intérêt puissant qui s'attache, pour l'histoire de l'art, à ces exemplaires remarquablement indemnes et bien conservés, M. de La Tour étudie trois pièces de Cristoforo da Geremia qui peuvent passer pour « les plus caractéristiques, les plus audacieusement réalistes, les plus belles du xv^e siècle ». Ce sont la médaille d'Alphonse d'Aragon, celle du cardinal Scarampi et celle d'un vieux capitaine padouan qu'on n'avait pas encore songé à attribuer à ce maître.

*

* *

Musée de Rennes. — Dans la nouvelle édition du *Catalogue du Musée archéologique et ethnographique* de la ville de Rennes, par M. Paul Baneat, qui vient de paraître (Rennes, 1909, in-8° de 493 pp.), on trouve décrits un certain nombre d'objets qui intéressent la numismatique (nos 2192 et suiv.) : coins, piles, trousseaux et carrés du xvii^e siècle, pour le monnayage au marteau ; carrés et coins pour le monnayage au balancier ou au moulin de monnaies espagnoles, portugaises, italiennes et françaises. On y trouve aussi (n° 2200) un coin qui a dû servir à fabriquer des pièces fausses antiques de Syracuse. La sigillographie bretonne est enfin abondamment représentée dans ce Catalogue.

*

* *

VARIA

En avril dernier a eu lieu au Caire le congrès international d'archéologie classique. M. E. Babelon, délégué de France par l'Académie avec MM. Th. Reinach et Thédenat, a rédigé sur sa mission un rapport qui vient d'être inséré dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On se souvient de la première session du Congrès à Athènes, en 1905 ; celle-ci n'a pas eu moins de succès.

L'organisateur et président général, M. Maspero, directeur du service des antiquités de l'Égypte, n'avait rien négligé pour la préparation scientifique et matérielle de cette grande assemblée de savants, d'amateurs et de professeurs accourus à son appel de toutes les parties du monde ; plus de 600 congressistes, dont 200 Français, s'étaient donné rendez-vous au Caire.

A la séance solennelle d'ouverture, le 10 avril, sous la présidence du khédivé, c'est M. Babelon qui a été désigné pour parler au nom des Académies du monde entier, hommage rendu à l'ancienneté de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

« Nous sommes venus, a-t-il dit, pour contempler, si je puis ainsi parler, la parure classique de littérature, de poésie et d'art dont les Grecs et les Romains avaient orné la vallée du Nil et que celle-ci a précieusement gardée, comme l'aïeule conserve avec tendresse les cadeaux de ses petits-enfants ».

Voici les titres des mémoires de numismatique qui ont été lus au Congrès : Th. Reinach, *A propos des monnaies d'Alexandre le Grand* ; — E. Babelon : *Les monnaies royales de Tyr avant et après Alexandre*.

Le rapport donne d'intéressants renseignements sur le rôle prépondérant joué par les Français dans ce Congrès et sur l'installation de l'*Institut français d'archéologie orientale* dans un nouveau palais construit par la France. Les comptes rendus du Congrès ont été publiés dans un volume de 316 p.

*
* *

M. Babelon a recommencé son cours au Collège de France. Le professeur étudie, le jeudi à cinq heures, *Les monnaies de la Mysie, de la Troade, de l'Eolide et de Lesbos* ; le samedi, à cinq heures, *Les origines de la monnaie italienne, les plus anciennes séries romaines*.

*
* *

Une nouvelle loi vient d'être promulguée en Italie (28 juin 1909) sur les antiquités et objets d'art, par le ministre Luigi Rava. Elle n'est pas conçue dans un esprit sensiblement différent de la précédente. Nous notons dans l'article 15 que, pour les fouilles entreprises par le gouvernement, au moyen de l'expropriation ou autrement, un *quart* des objets découverts ou l'équivalent sera attribué au propriétaire du

terrain, et dans l'article 18 que, pour les découvertes fortuites, la moitié ou l'équivalent lui reviendra. La numismatique ne fait l'objet d'aucun paragraphe spécial ¹.

*
* *

M. Georges Lemaire, chargé de graver la *médaille du Maroc* en l'honneur des troupes, au lieu de choisir pour effigie une figure classique grecque ou romaine, ainsi qu'on en use d'ordinaire, a pris pour type une figure de Parisienne bien connue et fort gracieuse, chargée de représenter la tête de la République : c'est M^{lle} Fernande Dubois, de l'Opéra-Comique. Le portrait de la jeune artiste est aurolé de ces deux mots en exergue : « République française ». La médaille porte au revers une vue panoramique de Casablanca et des attributs militaires avec le mot « Maroc ». La bélière, fixée à la médaille et à laquelle viendra s'attacher un ruban à bandes verticales blanches et vertes, est faite de branches de laurier enserrant le croissant de l'islam. On a commencé aujourd'hui à graver les « coins », d'après le modèle de M. Lemaire, et les « poinçons » qui serviront à la frappe. Cette dernière opération durera plusieurs mois, car le gouvernement demande une soixantaine de milliers d'exemplaires qu'il distribuera dans le courant des premiers mois de 1910 aux combattants du corps expéditionnaire du Maroc. Le ruban portera une, deux ou trois barrettes d'argent, aux noms des campagnes : Casablanca, Oudjda, Haut-Guir.

(*Journal des Débats.*)

A. D.

*
* *

NÉCROLOGIE

JULES-CLÉMENT CHAPLAIN

L'art de la médaille française ne pouvait pas faire de plus grande perte que celle de Chaplain. Non seulement ce vigoureux artiste était le doyen des médailleurs contemporains, mais il restait encore l'un des plus féconds. Son talent mâle et grave n'aura pas subi d'éclipse : si

1. Sur la précédente loi italienne, voy. *Rev. num.*, 1905, p. 246. Sur la législation française, voy. A. Blanchet, dans *Proc.-verb. du Congrès de 1900.*

la mort n'avait pas clos trop tôt une carrière, déjà longue d'ailleurs, nous aurions dû à sa vieillesse de nouveaux chefs-d'œuvre qu'aucun autre de nos contemporains ne saura nous donner.

Jules-Clément Chaplain qui vient de mourir à Paris le 13 juillet 1909, était né à Mortagne, le 12 juillet 1839 : cet artiste sévère, précis et puissant, est de la même province, de la même race que Nicolas Poussin ! Ses dispositions furent précoces : entré à l'École des Beaux-Arts en octobre 1857, il obtint en 1860 le second prix de Rome pour la gravure en médailles, et, au concours suivant, en 1863, le premier grand prix. L'élève de Jouffroy et d'Oudiné partait alors pour la villa Médicis que gouvernait, paternellement, le peintre Schnetz.

Peu d'artistes ont profité du séjour de Rome avec autant de conscience et d'intelligence que Chaplain. Il ne se contenta pas d'y copier des médailles antiques et d'exécuter de beaux et purs dessins d'après les maîtres les plus robustes de la Renaissance ; il sut encore aimer et comprendre l'antique avec tout son esprit et tout son cœur. Rome n'est pas pour les jeunes artistes cette prison classique à laquelle certains talents chagrins et manqués ont fait l'injuste reproche de stériliser l'originalité. Rome, si diverse, si hautaine souvent et si charmante parfois, est surtout une école de grandeur et de sérénité. Elle n'impose pas une forme d'art convenue : elle propose un état d'esprit, favorable à l'épanouissement du talent.

Chaplain exposait dès lors aux Salons de Paris. Il s'y fit remarquer si vite qu'en 1867 il reçut la commande de la médaille de l'Exposition universelle. Dès lors, sa carrière devint facile, régulière, digne de lui. Aux allégories banales et figées que gravaient les médailleurs du second Empire, il substitua une allégorie plus vivante, qui restait classique et tout à fait appropriée à l'art précis de la médaille. Puis, de bonne heure, le public remarqua ses dons exceptionnels de portraitiste ; et, en effet il apporta, dans l'art du portrait, un réalisme admirable de simplicité, de largeur, et de noblesse : devenu en 1877 le médailleur officiel du gouvernement français, il inaugura par sa belle médaille de Mac Mahon sa série de Médailles des Présidents de la République. En 1881, l'Académie des Beaux-Arts l'accueillait, en remplacement de Gatteaux.

Mais là où il donna toute sa mesure, c'est dans ses portraits de savants et d'artistes. La suite en est nombreuse, et vraiment incomparable. Il semble que le rayonnement du génie et de l'intelligence sur un visage humain l'ait toujours attiré et inspiré : il a toujours su découvrir et marquer fortement dans toutes ces effigies la beauté spirituelle qui anime un masque viril. Qu'on se rappelle à cet égard ses médailles

de Joseph Bertrand et d'Hermité, où tant de flamme intellectuelle relève la magnifique laideur des deux célèbres mathématiciens.

Un moment le succès de M. Roty, qui a apporté dans l'art de la médaille une note personnelle de poésie intime et familière, dont la grâce touche parfois à la mièvrerie, sembla influencer le talent de Chaplain : cette influence est sensible par exemple dans sa médaille pour la *Société française des habitations à bon marché* (1891) où il s'est amusé à figurer un intérieur ouvrier, familial et heureux, avec un esprit et un naturalisme tout ému de sympathie que M. Roty se plaisait à admirer. Mais Chaplain ne s'attarda pas à ces curiosités, et revint à son propre goût pour le portrait et pour l'allégorie classique, qu'il traitait avec un sens original de la vérité et de la vie, du reste, et jamais avec cette froideur conventionnelle qui a glacé l'art de son maître Oudiné.

Nous n'avons pas la place de citer les principaux portraits qui ont fait la gloire de Chaplain. M. Mazerolle en a publié naguère des catalogues auxquels nous renvoyons. Rappelons seulement que ces dernières années encore Chaplain gravait des œuvres où son talent apparaissait plus ferme et plus plein de décision que jamais, comme les médailles d'Albert Sorel, du D^r Paul Berger et de M. Émile Levasseur. La maladie et la mort l'auront saisi en plein travail, avant que l'âge n'ait pu ralentir sa main et refroidir son talent.

Faut-il rappeler en outre la forte culture de ce cerveau si harmonieusement constitué ? Beau-frère d'Albert Dumont, il se plut à illustrer de dessins d'après l'antique l'ouvrage aujourd'hui classique de l'excellent archéologue, sur les *Céramiques de la Grèce propre*. Enfin, qui ne sait quel viril et noble caractère, quelle belle vie de labeur, de pensée, de désintéressement et de vertu achèvent de rehausser dans notre mémoire le souvenir du grand artiste qui nous quitte ? Tous ceux qui l'ont approché garderont de lui une image aussi nette, aussi franche, que ces images qu'il a éternisées dans le bronze. La mort de Chaplain est un deuil pour tous ceux qui l'ont connu, et une perte irréparable pour l'art français.

J. F.

*
* *

GEORGES DUPRÉ

L'année qui voit mourir Chaplain, à la fin d'une carrière féconde et illustre, enlève également à l'art français un médailleur encore jeune

dont le talent délicat et original constituait beaucoup plus qu'une brillante promesse. Élève de Roty, Georges Dupré qui meurt à trente-neuf ans a donné dans son *Salut au Soleil levant*, sa *Méditation* et sa médaille à la légende « *O crux ave, spes unica* », les œuvres les plus neuves et les plus pénétrées de sensibilité de la jeune génération de médailleurs.

Né le 24 octobre 1869 à Saint-Étienne, la ville des usines et du charbon, infirme et timide, de santé chétive, Georges Dupré cachait pourtant en lui une âme de poète. Si son style manque un peu de fermeté, son imagination était hantée de figures originales, vivantes, émouvantes. Prix de Rome en 1896, il rapporta de la Villa Médicis cette plaquette charmante qu'il intitulait le *Salut au Soleil levant* et qui fit sa renommée à l'Exposition universelle de 1900. La maladie, hélas! a empêché ce talent exquis et spontané de s'épanouir. Mais c'est une gloire déjà que de laisser en mourant, dans l'art difficile et précis de la médaille, des œuvres pareilles à celles que nous avons citées, et qui demeureront les plus naturellement poétiques de notre époque.

J. F.

*
* *

M. DURUFLÉ

La Numismatique a perdu il y a quelques mois un très aimable homme en la personne de M. Duruflé. Contemporain et ami de Prosper Valton, cette perte l'avait beaucoup affecté et il n'est pas téméraire de croire qu'elle contribua à altérer sa santé et à le conduire à sa fin. Nous associerons donc M. Duruflé au souvenir de l'éminent homme de goût et collectionneur, en rappelant que Duruflé possédait lui-même une belle collection de médailles antiques et qu'il fut un des premiers à attirer l'attention des amateurs sur les monnaies archaïques, qui depuis ont conquis la vogue. Il avait aussi une collection de terres cuites.

*
* *

JULES PERRIN DU LAC.

M. Jules Perrin Du Lac, né le 24 février 1824 à Limoges, était fils de M. Du Lac, premier avocat général. Il prit de son oncle maternel, M. de Saint-Maurice, le goût de la numismatique. Ayant perdu sa femme dès 1853 et donné sa démission de substitut, il se fixa à

Compiègne où il fut nommé juge suppléant, et de cette ville qui était celle des parents de sa femme et où il retrouvait son père, il fit sa patrie adoptive. A la fondation de la Société historique de Compiègne, il fut élu président et réélu plusieurs fois ; il devint membre de la Société de l'Histoire de France, de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, de la Société française d'archéologie, des Sociétés de numismatique française et belge. Collectionneur érudit, il entretenait des relations cordiales avec de nombreux amateurs et les principaux négociants en médailles. C'est par son intermédiaire que Hoffmann légua sa riche bibliothèque numismatique à la bibliothèque municipale de Compiègne. M^r J. Perrin Du Lac a publié quelques brochures :

Note sur une monnaie féodale frappée pour Pierrefonds (Bulletin monumental, 1877).

Quelques notes sur la numismatique locale, Compiègne, 1879.

Un écu d'or de Charles IX (Ann. de la Soc. fr. de num., 1883).

Notes sur le transfèrement à Compiègne des ateliers monétaires de Paris et d'Amiens en 1589-90 (Ann. de la Soc. fr. de numism., 1893).

M. Perrin Du Lac est mort doucement et pieusement à Compiègne le 26 avril 1909.

A. DIEUDONNÉ.

*
* *

ÉMILE LALANNE

Né en 1831, Émile Lalanne est mort à Bordeaux, le 18 octobre 1909, à la suite d'une longue maladie.

Ancien directeur du poids public de Bordeaux, Lalanne eut, de bonne heure, des goûts de collectionneur et, comme Paul Strœhlin, commença par les timbres-poste. Puis il se tourna vers les antiquités préhistoriques, dont il a réuni une belle série, et surtout vers la numismatique. Sa collection de monnaies anciennes était sûrement l'une des plus importantes de France et contient au moins 16.000 pièces, parmi lesquelles beaucoup ont été choisies dans les trouvailles régionales, faites depuis quarante ans. L'intérêt de cette collection était compris de tous les érudits ; aussi nous avons appris avec un vif plaisir que ces suites précieuses devaient enrichir le Musée archéologique de Bordeaux.

Lalanne, très modeste, a peu écrit. Toujours disposé à communiquer aux autres les documents dont ils avaient besoin, il se refusait le plaisir de les commenter lui-même. Il a cependant publié une note sur

des monnaies gauloises et une autre sur un « barbarin » de Limoges dans le volume du Congrès de 1900, et plusieurs communications sur des monnaies de sa collection dans les procès-verbaux de la Société de Numismatique (1900, 1901 et 1902). Il était membre titulaire de cette Société et appartenait aussi à plusieurs corps savants de Bordeaux.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

ERNEST ZAY

M. Ernest Zay est décédé le 14 novembre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. On se rappelle ce que nous disions l'année dernière¹ du mérite singulier de la collection dont M. Zay a fait don au Cabinet des Médailles et à laquelle son principal ouvrage, *l'Histoire monétaire des colonies françaises*, sert de commentaire. Nous ne saurions avoir insisté trop longuement sur les intéressantes recherches et la démarche du généreux érudit ; nous n'avions plus longtemps à le voir appuyé sur son bâton mais l'esprit toujours alerte, venant contempler ses monnaies dans leur vitrine, et il ne devait bientôt plus rester qu'à honorer la mémoire de celui en qui s'incarnait la numismatique coloniale ! Dans la *Revue numismatique* en particulier, M. Zay a publié des *Notices sur quelques monnaies des colonies françaises*, en 1884, en 1885 et en 1888, il a traité des *Compagnies d'Afrique*, du *quadruple d'Alger* et de la *pagode d'or de Pondichéry*.

A. D.

1. *Rev. num.*, 1908, p. 129 et 412.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

DOCAN (Nicolas), *Notită despre monetele lui Petru Mușat*. Bucaresti, 1907, in-4°, 66 p. et 1 pl. Extr. des *Analele Acadamiei Romane*, série II, t. XXX, *Mémoires de la section historique*, p. 117-182.

M. Docan rappelant d'abord les travaux de D. Sturdza (Vienne, 1874) et E. Fischer (Czernowitz, 1901) sur les monnaies de la principauté de Moldavie, accepte l'interprétation de *Sim...*, par *Signum monetæ...* Les monnaies d'argent du voivode Pierre Muschat (1374-1390) paraissent au premier abord assez peu variées et la description suivante convient en général : † **SIM PETRI VVOIVVOD**, dans le champ une tête de taureau de face, avec rameau, croissant, étoile. **R. SIMOLDAVIERSIS**, écu parti au 1, fascé de trois pièces ; au 2, semé de fleurs de lis. Mais M. Docan a étudié avec patience environ 250 variétés qui démontrent que ce monnayage fut très actif. Les symboles qui entourent la tête de taureau ne sont pas toujours les mêmes ; le nombre de fleurs de lis de l'écu varie de deux à sept ; les légendes offrent des variantes très nombreuses et sont même quelquefois retournées. Le titre de ces deux espèces est aussi très divers ; on en trouve en cuivre argenté. C'est sans doute pour empêcher la circulation de pièces de ce genre que Jean Hunyade, gouverneur de Hongrie, rendit, en 1452, un édit interdisant les aspres et la monnaie transalpine (« neque monetam Waywode Transalpinarum »).

M. Docan a étudié ensuite la question des monnaies de Iuga Voda, prédécesseur de Pierre, à qui une pièce a été attribuée par M. Réthy. La conclusion ne saurait être encore certaine, car les documents font entièrement défaut pour les origines de la numismatique moldave. On ne peut qu'encourager les érudits qui, comme le fait M. Docan, cherchent à suppléer à cette lacune par une étude sérieuse des monnaies.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VON SCHRÖTTER (Friedrich, Freiherr), *Die Münzen von Trier, zweiter Teil. Beschreibung der neuzeitlichen Münzen, 1556-1794*. Bonn 1908, in-4°, XXVIII et 128 p., 21 pl. en phototypie. T. XXX des publications de la « Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde ».

Le livre de Bohl, publié en 1823 et 1837, ne pouvait répondre maintenant aux désirs des numismates ; c'est pourquoi la Société pour l'étude de l'histoire rhénane a entrepris de publier les monnaies de Trèves, aussi complètement qu'on peut le désirer. Le Cabinet de Berlin conserve la collection de Bohl, ainsi que les pièces de la collection Renesse, acquises par cet érudit, après la publication de son ouvrage et dont il dressa le catalogue manuscrit ; le musée provincial de Trèves possède aussi une collection importante de monnaies de cette ville. C'est de ces deux collections que proviennent presque tous les matériaux mis en œuvre par M. le baron von Schrötter, à qui l'on doit déjà tant de travaux importants sur la numismatique prussienne. La seconde partie de l'ouvrage, comprenant les monnaies depuis le milieu du xvi^e siècle, a pu être prête avant la première, ce qui s'explique facilement, car il n'y a pas de difficultés de classement, comme on en trouve si souvent dans la numismatique médiévale.

Les types modernes des monnaies de Trèves sont peu variés. C'est tantôt le Christ assis, pour les florins d'or ; tantôt saint Pierre à mi-corps ou debout pour les pièces d'argent, et au revers l'écu écartelé aux armes de la ville et des archevêques. Sous Jean VII (1581-1599), paraît déjà un buste sur un essai ; mais c'est sous Lothaire de Metternich (1599-1623), Philippe-Christophe de Sötern, et leurs successeurs, que nous remarquons de beaux portraits. A la même époque, diverses pièces d'argent portent la figure de sainte Hélène tenant la croix et un clou. Vers la fin du xvii^e siècle, les armoiries deviennent de plus en plus compliquées, comme sur la plupart des monnaies contemporaines de l'Allemagne. A côté du florin, du thaler, du multiple et des divisions de thaler, notons l'*albus*, le huitième d'albus auquel il faut donner le nom de *pfennig* et non de *heller*. Plus tard, l'*albus* vaut quelquefois neuf pfennigs ; on lui donne le nom populaire de « Petermännchen » et on l'assimile au demi batzen. Dans le troisième quart du xvi^e siècle, la pièce d'or est le ducat ; puis le nom de florin reparaît sous Jean Hugues d'Orsbeck (1676-1711), sur les pièces au saint Pierre, tandis

que la pièce, plus forte, au buste de l'archevêque, porte le nom de ducat.

Parmi les pièces les plus intéressantes, signalons encore les thalers et divisions de thaler, frappés après la mort de plusieurs archevêques du xviii^e siècle.

Le catalogue a toute la précision qu'on pouvait attendre de M. de Schrötter ; on se prend seulement à regretter que les directeurs de la publication aient, de parti pris, exclu les méreaux et les jetons, comme les médailles. Pour celles-ci, dont la technique est souvent particulière, on admet facilement la décision ; mais pour les autres petits monuments, il semble qu'il y aurait un réel avantage à les joindre aux monnaies, dans un même ouvrage. Ainsi, il serait bien difficile, en traitant de la numismatique de Cologne, de laisser de côté les méreaux de présence des conseillers de cette ville, qui étaient remboursables en mesures de vin.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE¹

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Annuaire de la bibliographie numismatique, 1905 et 1906. *Zeitschrift f. Num.*, XXVII (1909), supplément au fasc. 3 et 4, 141 p. [Numismatique antique par K. Regling ; numismatique allemande, par F. v. Schrötter ; Numismatique orientale par Nützel ; Médailles par Menadier. Excellente bibliographie ; classement par matières pour l'antiquité ; par noms d'auteurs pour les autres divisions. Le titre allemand est *Jahresberichte über die Numismatische Litteratur, 1905, 1906.*]

— Adolphe Dieudonné, *Mélanges numismatiques ; Première série.* Paris, 1909, gr. in-8°, 372 p., 11 pl. [Recueil d'une vingtaine de mémoires de numismatique antique et médiévale, parus de 1900 à 1909, dans diverses revues. Le nom de M. Dieudonné me dispense de recommander ce volume d'une manière plus particulière].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Adrien Blanchet, *Mémoires et notes de Numismatique*. Paris, 1909, gr. in-8°, 454 p., fig. et 7 pl. [Épuisé].

— K. Regling, Choix de monnaies grecques de la collection Arthur Löbbecke. *Antliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, Berlin, novembre 1909, col. 32-38, fig. 16-22 [Superbes exemplaires de monnaies de Dicea, de Syracuse, d'Elide, de Lampsaque, de Bérénice II, de Carthage, de Bizia].

— Wilhelm Crönert, A propos des inscriptions du trésor de Délos. *Jahreshefte des österreich. archäologischen Institutes in Wien*, XI, 1908, col. 185-196 [Noms de monnaies à étudier : τριδραχμα Μαρωνίτικα; τετραδραχμα ἄττικα, τοῦτων κίβδηλα I γεγραμμένον; δαρεικοί; πτολεμαϊκά τετραδραχμα δύο καὶ ἀρβυλικούς ὀβολούς δύο (prob. ἀρβυλοφόρους), etc.].

— Agnes Baldwin, Têtes de face sur les monnaies grecques. *American Journ. of Num.*, 1908-09, 113-131, pl. IX à XII [Catalogue de 363 pièces dont la plupart sont reproduites. Ce travail a quelque intérêt pour l'histoire de l'art].

— Ph. Lederer, Note sur le travail de M. F. Imhoof-Blumer, relatif aux Nymphes et aux Charites. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4219-4224, fig.

— G.-F. Hill, Note sur le prix de numismatique ancienne portant le nom de Barclay Head. *Num. Chron.*, 1909, 250-251.

— A.-W. Hands, Monnaies grecques; bronze romano-campanien. Les six différentes livres de l'Italie. *Num. Circular*, 1909, 11639-11649 [Résumé de la théorie du Dr Haeberlin].

— J. de Foville, Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton (suite). *Rev. num.*, 1909, 297-320, pl. VIII, et fig. de monogr. [M. de Panticapée, jusqu'aux Cyclades].

— E.-J. Seltman, Les médaillons d'Agrigente. *Le Musée*, 1909, 177-180 [En faveur de l'authenticité du médaillon de Munich].

— J. Rouvier, Nouvelles recherches sur l'ère d'Alexandre-le-Grand en Phénicie. *Rev. Num.*, 1909, 321-353 [Polémique avec M. Dussaud. L'ère serait de 333-332].

— Adrien Blanchet, La jambe humaine de Sinope. *Florilegium ou recueil de trav. d'érudition dédiés à Monsieur le Marquis Melchior de Vogüé*, 1909, 59-64, fig. [Nouvel exemplaire d'une pièce rare qui est peut-être relative au culte de Dionysos].

— A. W. Hands, Note sur une drachme phénicienne portant le nom Iahve. *Num. Chron.*, 1909, 121-131, fig. [Il s'agit de la pièce dont j'ai

parlé dans une chronique de 1908, d'après le travail de M. Pilcher. M. Hands apporte de nouveaux exemples de la forme trilitère du nom divin].

— R. Dussaud, Nouvelle drachme nabatéenne au nom d'Obodas. *Florilegium ou recueil de trav. d'érudition dédiés à Monsieur le marquis Melchior de Vogüé*, 1909, 209-213, fig. [Deux exemplaires d'une drachme datée de l'an I, amènent à introduire dans la série un Obodas IV, vers 30-9 av. J.-C.].

— Renault et Babelon, Monnaies trouvées à Sousse. *Bullet. archéol. du Comité*, 1908, cclii.

— S. Gsell, Note sur la trouvaille des deniers de Juba, faite entre Larache et Rabat, *Bull. archéol. du Comité des trav. histor. du Ministère de l'Instr. publ.*, 1908, CLXXXVIII [Le Musée d'Alger qui en a acquis plus de cent, possède maintenant une série complète avec des types inédits. Cf. *Rev. Num.* 1908].

— Nützel, Coins sassanides. *Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, Berlin, novembre 1909, col. 49-50, fig. 30. *Voy. plus haut.*

— Fr. Thureau-Dangin, L'u, le qa et la mine, leur mesure et leur rapport. *Journal asiatique*, 1909, 79-111.

— C. F. Lehmann-Haupt, Civilisation ancienne éclairée par la vie chinoise actuelle. *Zeitschrift f. Ethnologie*, 1909, 635-643, fig. [Il s'agit d'une balance de poche chinoise, analogue à la romaine, moins volumineuse que celles de nos boîtes de changeurs des xvii^e et xviii^e s.; remarques sur les systèmes monétaires. Intéressante note à laquelle M. Regling a collaboré].

— H. de la Tour, Note sur les monnaies recueillies par M. J. Pagès-Allary, à Chastel-sur-Murat (Cantal) dans le courant de l'année 1908. *Société préhistorique de France*, t. VI, 289-297, fig., séance du 24 juin 1909 [L'auteur a étudié des monnaies arvernes et bituriges. A propos de ces dernières, il conteste diverses observations que j'ai exposées dans mon *Traité*. J'aurai l'occasion de m'expliquer prochainement sur ce problème de classification].

— Victor Tourneur, La monnaie de bronze des Tongrois (51-27 av. J.-C.). *Fédération archéol. et histor. de Belgique, Annales du XXI^e Congrès* (Liège, 1909), t. II, 1^{er} fasc., *Rapports et mémoires*, Liège, 1909, 461-479, pl. XX [Attribution aux *Tungri* des monnaies du

groupe *Avauca*. Catalogue des trouvailles; le type en forme de *swastika* serait composé de quatre bustes de chevaux; les monnaies de bronze du nord de la Gaule auraient été émises surtout pour les besoins des soldats romains].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Heinrich Willers, *Geschichte der römischen Kupferprägung vom Bundesgenossenkrieg bis auf Kaiser Claudius, nebst einleitendem Überblick über die Entwicklung des antiken Münzwesens*. Leipzig et Berlin, 1909, gr. in-8°, xvi et 228 p., fig. et XVIII pl. [Important travail sur le monnayage romain du bronze depuis 89 av. J.-C. jus-qu'à Claude I^{er}].

— M. Bahrfeldt, Les dernières monnaies de cuivre sous la République romaine. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 2^e série, II, 1909, 67-86, pl. I [L'auteur étudie avec précision les bronzes de Cn. et Sextus Pompée, d'Eppeius, de Cn. Piso, C. Clovius, Q. Oppius et L. Atratinus, donnant même le poids de 165 exemplaires pour la pièce *Magnus Pius imp.*]. T. à p., 20 p., 1 pl.

— P. Gerin et la Direction, Additions à la note concernant le grand bronze de Marc-Antoine, Jules César et Octavie. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 97.

— W. Kubitschek, *Ausgewählte römische Medaillons der Kaiserl. Münzsammlung in Wien*. Wien, A. Schroll, 1909, f°, 56 p., 23 pl. 18 Mk. [Beau choix de médaillons romains du Cabinet de Vienne.]

— G. Dattari, La sesterce de l'empire romain. *Rev. Num.*, 1909, 355-371 [Les médaillons ne seraient que des sesterces de bronze qui remplacèrent ceux d'aurichalque. Recherches intéressantes qui ne manqueront pas de soulever des contestations].

— Robert Mowat, Le bureau de l'Équité et les ateliers de la monnaie impériale à Rome d'après les monuments numismatiques et épigraphiques. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1909, 87-116, fig. et pl. II [Publie, entre autres pièces intéressantes, un médaillon de L. Verus, avec la représentation des trois monnaies au revers]. T. à p., 30 p., 1 pl.

— R. Mowat, Origine germanique du pied de roi. *Mém. Soc. Antiq. France*, LXVIII, 1908 (1909), 130 et s. [Monnaies romaines avec le *pes monetalis*, sous la forme du multiple *quincupedal*, grande haste dans la main gauche de l'*Aequitas*].

— Fr. Gnechchi, Contributions à la Numismatique romaine, XCIII. As impériaux à deux droits ou à deux revers. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 155-164, fig. [On ne saurait tirer de conclusion certaine de ces anomalies].

— Constantin Goubastow, Contributions au Corpus numerum Romanorum. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 165-168, fig. [Dide Julien, etc.].

— A. Merlin, Note sur le type du dieu assis entre les deux sphinx de la monnaie d'Albin, à propos d'une statuette de terre cuite tr. en Tunisie. *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 69-70, pl. VIII.

— R. Paribeni, Sur l'iconographie de César. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1909, 292-294, et 304, fig. [La fig. 12 reproduit une pièce ovale supposée « antica matrice »; je la considère comme une plaquette de la Renaissance].

— R. Paribeni, Monnaies d'Antonin et de Marc Aurèle citées à propos du port d'Ostie et d'un sarcophage du Musée national à Rome. *Bollettino d'Arte*, 1909, 293-294, fig.

— J. Maurice, Note sur les lettres CRP de monnaies frappées à Tarragone entre 317 et 324. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1909, 164 [Ces lettres sont interprétées par *CruX perpetua*].

— A. Blanchet, *Miliarense* de Valentinien I^{er} frappé à Siscia. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, LXVI, fig.

— Piccione et Regling, Polémique au sujet de la technique des monnaies coulées et fourrées. *Berliner Münzbl.*, 1909, 343.

— G. Dattari, « Veritas vincit ». *Rassegna Num.*, 1909, 85-93, fig. [Suite de la polémique relative aux médaillons d'Aboukir. Remarques basées sur les profils des médailles]. Avis de la direction de la *Rassegna* sollicitant des articles sur cette question, *Ibid.*, 94.

— P. Orsi, Trouaille de petites monnaies du Bas-Empire trouvées à Syracuse. *Bollettino di Num.*, 1909, 109-110. Cf. *Notizie degli Scavi*, 1909, f. 2.

— Carl Friedrich, *Funde antiker Münzen in der Provinz Posen*. Posen, 1909, 8°, 56 p. Extr. de la *Zeitschrift d. histor. Ges. f. d. Prov. Posen*, t. XXIV [Inventaire de trésors et de pièces antiques trouvées isolément.]

— Renner, Cinq monnaies rom. du iv^e siècle à Vienne, en 1908. *Mitteil. der OEsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, 1909, 32-33.

— P. Goessler, Trouvailles de monnaies antiques dans le royaume de Württemberg. Dans *Fund-Berichte aus Schwaben*, XVI, 1908 (Stuttgart, 1909), 92-94 [Presque toutes sont des m. romaines des trois premiers siècles].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— Adolphe Landry, Notes critiques sur le « Nicole Oresme » de M. Bridrey. *Le Moyen âge*, 1909, 145-178 [Tout en relevant d'assez nombreuses erreurs de M. Bridrey, l'auteur se prononce contre la prétendue double rédaction du Traité d'Oresme et étudie les effets de la réforme monétaire de 1360].

— E.-F. Opel, D'où vient le mot « franc ». *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4256-4257 [Résumé de l'opinion de M. Landry, publiée dans la *Rev. Num.*].

— Doulé, Salut d'or d'Henri VI et blanc de donne de Charles V. *Procès-verb. Soc Num.*, 1909, LXXXVI.

— Lepingard, La monnaie de Saint-Lô. *Notices, mém. et doc. publ. par la Soc. d'agric., d'arch. et d'hist. nat. du dép. de la Manche*, t. XXVI, 1908, 88-93.

— Dr Bailhache, Écu d'or à la croisette de François I^{er}. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1909, LXXXV.

— Henry Nocq, Comptes de monnaies en 1720. *Gaz. Num.*, 1908, 423-425.

— Alfred Naquet, A quelque chose malheur est bon ; la monnaie d'aluminium. *Le Journal*, 9 sept. 1909 [Projet de monnaie de ce métal en 1871 et essais avec *Essai de monnaie et 1/4 de real*].

— X. Les pièces légères. *Le Journal*, 4 sept. 1909.

— Fernand Hauser, La monnaie légère ; le vieux sou se meurt, vive l'aluminium ! *Le Journal*, 7 sept. 1909.

— H. Kautsch, La Monnaie de Paris. *Mitteil. der œsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, 1909, 51-54.

— *Banque de France, Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France du 30 janvier 1908 sous la présidence de M. Georges Pallain, gouverneur. Compte-rendu au nom du Conseil*

général de la Banque et rapport de MM. les Censeurs. Paris, 1908, 4°, 99 p. [Mouvements du numéraire, etc.].

— Dr de Sardac, Un denier d'argent de Vézian, vicomte de Lomagne. *Bull. trim. de la Soc. des l., sc. et arts de Pau*, 2^e série, t. 36, 1908, 305-309 [Denier trouvé en 1900, portant *Lectorapols* et *Viviano vceco*; attribué à Vézian I^{er} (1090)].

— G. Amardel, *Les monnaies féodales de Narbonne*. Narbonne, 1907, gr. in-8°, 88 p. Extr. du *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne* [L'auteur reprend l'étude des monnaies depuis la période carolingienne, puis passe en revue celles de Raimond I^{er}, Bérenger, Raimond II, Bernard et Pierre, Aimeri I et II, Ermengarde, Aimeri III, Gilles-Aycelin, etc. Il cite divers documents monétaires. Utile contribution qu'il faudra examiner attentivement].

— L.-H. Labande, La Monnaie de Sorgues. *Gaz. num. fr.*, 1908, 319-326 [Résumé de la question. Rien de nouveau].

— Ph. Mabile, La monnaie de menus marseillais et le marc de Marseille. *Annales de Provence*, VI, 1909, n° 4, 255-260 [Réfute les théories et évaluations de Blancard. D'après un document de 1331, on taillait les menus au marc de Marseille qui valait 253 gr. 19. Cf. du même auteur, un travail sur les marc et livres de Marseille de 1273 à 1792, même recueil, V, 1908, 125-136 et 179-191].

— Maurice Raimbault, La fin du monnayage des archevêques d'Arles. *Annales de Provence*, VI, 1909, n° 5, 297-317 [Interdiction à Jean Ferrer ou Ferrier d'exercer les droits souverains dans la principauté de Montdragon; renonciation de l'archevêque en 1537. Documents].

— J. Béranger, Billets de confiance de la Société patriotique de Rouen, période révolutionnaire (1791-1793). *Gaz. num. fr.*, 1908, 283-318, fig.

— Dr Dutertre, Monnaies trouvées autour d'Audresselles. *Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, Bulletin trimestriel*, VIII, 1908, 177-179 [Pièces françaises, anglaises, espagnoles, hongroises].

— D. Mater, Bulletin numismatique et sigillographique, n° 25. *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, XXXI, 1907-1908 (Bourges, 1909), 277-307 [Trouvailles, méreau de la Sainte-Chapelle de Bourges; bibliographie numismatique, etc. — La notice sur la trouvaille de Crevant (et non *Cravant*) est insuffisante. Voy. la note que j'ai publiée dans la *Rev. Num.*, en 1907].

— R. P. Delattre et P. Monceaux, Plombs du moyen âge trouvés à Carthage. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1909, 235.

Europe centrale.

— Paul Joseph, Ordonnance sur le cours des batzen et des Albus en février 1609. *Frankfurter Münzz.*, 1909, 459-460.

— M. Bernhart, Deniers de Bamberg au nom de Cunégonde. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4277, fig. [Comm. du xiii^e s.].

— Ernst Rudolph, Monnaies de l'Empire allemand. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4286-87, fig. [Pièce de trois marks du grand duc de Bade].

— H. Halke, La nouvelle loi monétaire impériale. *Berliner Münzbl.*, 1909, 338-341.

— Ernst Rudolph, Monnaies de l'Empire allemand. Nouvelles émissions. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4234, 4266-4268.

— X., Émissions de monnaies allemandes dans les ateliers de Hambourg, Berlin et Muldenhütten. *Berliner Münzbl.*, 1909, 342-343. Sur les pièces allemandes de 25 pf., *ibid.*, 343.

— X., Sur le jubilé de l'Université de Leipzig. *Berliner Münzbl.*, 1909, 341-342, fig. [Pièces de 2 et 5 marks avec les bustes de Frédéric le Belliqueux et du roi de Saxe actuel, Frédéric-Auguste, et les dates 1409 et 1909].

— X., Souvenirs numismatiques du jubilé de l'Université de Leipzig. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4245-4246, fig. [Pièces de 5 marks ; médaille ; plaquette octogonale par A. Grath de Vienne].

— Karl Arnhold-Zerbst, *Anhaltisches Münzwesen im siebenjährigen Kriege*. Halle a. S., 1908, 54 p. ; thèse de doctorat ; pas dans le commerce. Voy. les Comptes-rendus dans *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4293, et dans la *Num. Zeitschrift*, 1909, 278.

— Karl Roll, Florins des ducs de Bavière, des ateliers de l'Archevêché de Salzbourg. *Mitteil. der Bayerischen Numism. Ges.*, 1908-1909, 23-25.

— Ernst Lejeune, Deux rares monnaies de villes, *Berliner Münzbl.*, 1909, 333-334, fig. [Florin de Donauwörth, xvi^e s., provenant d'un dépôt de 40 florins, trouvé, en 1908, à Marburg a. Lahn ; demi-thaler de 1614, de Worms].

— P. Weimeister, Suppléments à l'histoire monétaire du comté de Holstein-Schauenburg. *Z. f. Num.*, XXVII (1909), 378-383.

— H. Buchenau, Bractéates de Leipzig au nom du margrave de Misnie, Otton. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4243-4245, fig. [Belles pièces du XII^e siècle].

— W. Romstöck, Le maître de Monnaie Hans Ziesler et l'atelier de Neumarkt i. O. 1623-1626. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4181-84, 4224-4228.

— W. Schwinkowski, Le système monétaire en Prusse sous le duc Albert (1525-1569). *Zeitschrift f. Num.*, XXVII (1909), 185-377 [Bien documenté ; recherches sur les ateliers et les maîtres de monnaies].

— Fr. v. Schrötter, Deux projets pour le thaler prussien avec des remarques de la main des rois Frédéric-Guillaume I^{er} et Frédéric le Grand. *Z. f. Num.*, XXVII (1909), 384-388, pl. I et II, fig.

— Alfred Liebig, Une remarquable fausse monnaie prussienne de 1744. *Berliner Münzbl.*, 1909, 358-360, fig. [Avec la valeur de « 2 1/2 thaler »].

— Fr. v. Schrötter, La politique monétaire prussienne dans le XVIII^e siècle. *Forschungen zur Brandenb. und Preussischen Geschichte*, 1909, 135-142.

— B. Schmidt et Carl Knab, *Reussische Münzgeschichte, Nachtrag*. Dresden, 1909, in-8^o, 16 p., 2 pl. [Supplément à une monographie des monnaies de Neuss].

— M. Bahrfeldt, Une imitation de la monnaie de Rostock, avec la date de 1567. *Berliner Münzbl.*, 1909, 337-338, fig. 360-361.

— M. Estermann, *Chorregent Nikolaus Estermann, seine Kunsthistorischen Sammlungen* : I, *Die St. Michaelspfennige* ; II, *Die Münzsammlung...* Dans *Nekrolog. Separatabzug a. d. Jahresberichte der Mittelschule Münster pro 1907-08*. Luzern, 1908.

— Gustav Schöttle, La monnaie et la circulation monétaire dans les pays du lac de Constance, de l'Allgäu, et du reste de la Souabe supérieure. *Num. Z. de Vienne*, n. s^{ie}, II, 1909, 191-220.

— E. Heuser, La trouvaille de la tirelire d'Essweiler (Palatinat du Rhin). *Berliner Münzbl.*, 1909, 335-337, fig. [Pfennigs des XVI^e et XVII^e s.].

— E. Heuser, Trouvailles monétaires dans le Palatinat en 1907-08. *Mitt. d. bay. num. ges.*, XXVI, 1908, 12-22 [Cinq trouvailles dont la

plus intéressante est celle de 39 florins de Florence à Niederauerbach, près de Zweibrücken].

— Arnold Luschin von Ebengreuth, Essai d'une histoire monétaire du vieux pays autrichien avant 1500. *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1909, 137-190, fig. [Excellent recueil de documents monétaires éclairés par des monnaies ; trouvailles ; bibliographie].

— Karl Schalk, Pour l'histoire du monnayage autrichien sous Léopold I^{er}. *Num. Zeitschrift*, 1909, 229-262 [Documents].

— M. v. Landwehr, L'archiduc Charles dans la Numismatique. *Mitteil. der österr. Ges. f. M. u. Med.*, 1909, 45-48, 61-65, 78-82.

— C. v. Ernst, Monnayage de l'Autriche-Hongrie en 1908. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 76.

— C. v. Ernst, Ducats autrichiens et thalers du Levant. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 76 [En 1908, la Monnaie de Vienne a encore frappé 3.228.100 pièces du thaler de Marie-Thérèse avec la date 1780].

— Karl Domanig, Nouvelles acquisitions du Cabinet impérial (moyen âge et époque moderne) en 1908. *Num. Zeitschrift.*, 1909, 263-264.

— H. Buchenau, Un denier bohémien oublié. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4233, fig. [Pièce qui pourrait être attribuée à Premysl Ottokar I^{er} (1198-1230), provenant du dépôt d'Offenhausen].

— X., Monnaies d'argent du Montenegro, frappées à Paris. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4235 [Ces pièces, au buste du prince Nicolas, portent le nom de *perperi*].

— X., Monnaies de Roumanie frappées à Hambourg. *Ibid.*, 4236.

Suisse ; Italie.

— Paul Joseph, Émissions épiscopales de Bâle en 1595 et 1596. *Frankf. Münz.*, 1909, 373.

— Alfred Liebig, Sur le Guldenhaler de Bâle. *Berliner Münzbl.*, 1909, 267, fig. [Monnayage de 1565].

— M. de Palézieux-du-Pan, Numismatique de l'évêché de Sion. 2^e partie, Description des monnaies vallaisannes. *Rev. suisse de Num.*, XIV, 1908, 265-352, fig.

— Walla, Émissions de deniers tyroliens de Meinhard par les

évêques d'Acqui. *Mitteil. der OEsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, 1909, 82-83.

— Q. Perini, *Le monete che ebbero corso nell'Alto Adige sotto il dominio napoleonico (1810-1814)*. Trente, 1909, in-8°, 4 p. Extr. de l'*Archivio per l'Alto Adige*, IV, 1^{er} f.

— A. Agostini, Autre monnaie inédite de Castiglione delle Stiviere. *Bollettino di Num.*, 1909, 113-115, fig. [Blanc aux armes des Gonzague et au nom de Ferdinand I^{er}, prince de Castiglione (1616-1678)].

— Giovanni Pansa, Un denier inédit de l'atelier de Cittaducale. *Bollettino di Num.*, 1909, 110-113, fig. [Petite pièce avec buste, frappée vers 1460].

— A. Cunietti-Cunietti, Le denier impérial d'Ivrée frappé par la commune de cette ville en 1310-1313. *Bollettino ital. di Num.*, 1909, 104-107, fig. [Pièce avec le nom d'Henri empereur].

— Quintilio Perini, Sur les monnaies de Merano et les imitations italiennes qui en ont été faites. *Frankfurter Münzz.*, 1909, 439-442, 7 fig. T. à p. 8°, 4 p.

— A. Balletti, Les « bagattini » d'Alphonse I^{er} d'Este, sortis de l'atelier de Reggio d'Émilie. *Bollettino di Num.*, 1909, 51-57 [Deux périodes : 1505 à 1512 et 1523 à 1534].

— Riccardo Adalgisio Marini, Ateliers et monnayeurs de la Maison royale de Savoie ; contributions à l'ouvrage de Promis. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 169-252, fig. [Organisation des monnayeurs, sceaux, ateliers, liste des monnayeurs de Chambéry, de Bourg en Bresse, de Pont-d'Ain, d'Aix-les-Bains, d'Annecy, etc., les différents].

— K. Stockert, Sur quelques monnaies encore inédites de Scutari et de Drivasto. *Num. Zeitschrift.*, 1909, 221-228, fig. [Imitations de m. vénitiennes].

— Alessandro Lisini, Les monnaies et les ateliers de Volterra, Montieri, Berignone e Casole. *Riv. ital. di Num.*, 1909, 253-302, fig. [Sceau d'évêque et m. du xiv^e s. ; sceaux de la commune de Volterra].

— Eug. Demole, Le trésor monétaire de Pfyng (Finges) dans la vallée du Rhône. *Frankfurter Münzz.*, 1908-1909, 427-428 [On a déjà signalé cette trouvaille dans la *Rev. num.*].

— L. Rizzoli jun., Quelques sequins vénitiens trouvés à Piazzola sul Brenta (Prov. de Padoue). *Rassegna num.*, 1909, 71-75 [28 pièces tr. le 6 février 1909. Enfouissement sous le doge Marino Grimani, 1595-

1605]. Publié aussi à part sous le titre *Di alcuni zecchini veneziani rinvenuti a Piazzola sul Brenta*. Padova, 1909, gr. in-8°, 7 p.

MÉDAILLES

— L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists, Coin-, gem-, and seal-engravers, Mint-Masters, etc. Ancient and modern, with references to their works*. London, 1909 ; t. IV, 725 p., avec nombr. fig. [L'auteur réunit toujours, avec de soigneuses additions, les notices publiées dans le *Numismatic Circular*. Ce dictionnaire des médailleurs et graveurs rend et rendra les plus grands services].

— Jean de Foville, *Sperandio, Le Musée*, 1909, 146-156, 4 pl., 183 et s. [Plaquette de la collection Montigny que j'ai publiée pour la première fois dans le catalogue de vente de cette collection ; médaille de Jean II Bentivoglio et de François II de Gonzague, Carlo Grati, Cesario Contughi, Bartolomeo della Rovere].

— F. Burger, *Francesco Laurana*. Strassburg, Ed. Heitz, 1907, 180 p. et 37 pl. 20 mk.

— G. F. Hill, Notes sur des médailles italiennes. *The Burlington Magazine*, avril 1909 [Ce sixième article est consacré à trois modèles en cire des médailles de Giacomo Negroboni, Barbara Romana et Antonio Galateo, qui sont conservées dans les collections Oppenheimer et Rosenheim].

— Giuseppe Giorelli, Médaille commémorative de la délivrance de Coni, assiégée par les Français en 1691. *Bollettino di Num.*, 1909, 118-120, fig.

— Henry Nocq, Idée du Cabinet du Roi, par Goddonesche. *Gaz. num. fr.*, 1908, 425-427.

— Henry Nocq, Médailles du Sacre de Louis XV (1712). *Gaz. num. fr.*, 1908, 428-435 [Documents des Archives des aff. étrangères].

— J.-P. Emperanger, Verres et cristaux incrustés ; camées incrustés ; médailles en cristal. *Gaz. num. fr.*, 1908, 327-362, pl. VII et VIII [Œuvres d'une technique née à la fin du xviii^e s.].

— R. Schneider, Quatremère de Quincy et l'art de la médaille (1806-1830). *Gaz. num. fr.*, 1908, 364-386, pl. IX.

— E. Babelon, La gravure en médailles et sur pierres fines. *La revue de l'art anc. et mod.*, 10 juillet 1909, 48-53 [Plaquette par M^{me} Robert Mérignac ; médaille par Ed. Fraisse, fig.].

— E.-L.-G. Charvet, Médailles et jetons de la ville de Lyon. *Gaz. num. fr.*, 1908, 387-422, pl. X, 1909, 145 et s., pl. III et IV [Cette partie comprend beaucoup de pièces modernes].

— P. Weinmeister, Une médaille de Schaumburg-Lippe. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4220-4223, 4251-4253 [C'est une pièce d'or pesant quatre ducats et relative à la réunion des fiefs de Lippe-Brake en 1737].

— J. V. Kull, Une médaille inédite du duc Guillaume V de Bavière. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4276-4277, fig. [Médaille de 1589 avec le titre *Boiorum dux*].

— Georg Habich, Une plaquette avec le portrait d'Albert V de Bavière. *Mitteil. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 52-55.

— Georg Habich, Médailles inconnues de la maison de Wittelsbach. *Mittel. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 29-43.

— Karl Roll, Sur les médailles d'Albert V de Bavière. *Mitteil. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 46-51.

— Georg Habich, Antoine Hundertpfund et Mathieu Zazinger. *Mitteil. der Bayerischen Num. Ges.*, 1908-1909, 56-60.

— X., Plaquette du grand duc de Hesse, Ernst-Ludwig et de la grande-duchesse Éléonore. *Blätter f. Münzfr.*, 1909, 4275, fig.

— X., Médailles de l'inondation de Nuremberg (4-6 février 1909). *Numismatische Mitteilungen* de Nuremberg, 1909, 786-787, fig.

— A. Friedrich, Nouvelles médailles et plaquettes par R. Marshall. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 101-102, pl.

— Renner, Médaille du centenaire de la médaille d'Aspern; la médaille à la 35^e exposition artistique; atelier Marshall; portrait-plaquette du Dr Karl Kempf par Anton Weinberger; médaille du prince de Windischgrätz, etc. *Mitteil. der OEsterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, 1909, 29-32, 48-51, 67, 83-84. Cf. 94.

— Karl Andorfer, Franz-Joseph Haydn, *Mitteil. der OEsterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, 1909, 90-94.

— Renner, A propos de l'exposition du Jubilé de l'Empereur organisée par la Société autrichienne pour la science de la monnaie et de la médaille. *Mitteil. der OEsterr. Ges.*, 1909, 33-36.

— Renner, Médailles et plaquettes de Hans Schaefer. *Mitteil. der OEsterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, 1909, 33.

— X., Médailles nouvelles. *Num. Mitteilungen* de Nuremberg, 1909, 788, fig. [Exposition d'aviation de Francfort-s.-Mein, 1909].

— L. v. L., Médaille de l'Exposition internationale d'aviation à Francfort-sur-Mein. *Berliner Münzbl.*, 1909, 343 [Éditée par Carl Pöllath, à Schrobenuhausen O.-B., œuvre de Eberle et Prack : bronze frappé de 43 mill. ; bronze coulé de 80 mill.].

— C. v. Ernst, Médaille offerte au prince Ernst de Windisch-Grätz pour le 70^e anniversaire de sa vie de collectionneur. *Monatsblatt* de Vienne, 1909, 76 [Œuvre de H. Schneider].

— Eug. Demole, Le tir à l'oiseau de Ferney du 25 août 1775, à propos d'une médaille inédite de Voltaire. *Rev. suisse de num.*, XV, 1909, 257-270, fig. [Médaille d'or, avec le portrait de Voltaire. Elle fut gagnée par Trillaux au tir fondé par le philosophe dans le but d'attirer l'attention de Versailles sur les privilèges du pays de Gex contestés par les fermiers généraux]. T. à p., gr. in-8°, 16 p.

— Gustav Grunau, Deux médailles militaires données en récompense aux Suisses. *Rev. suisse de num.*, 1909, 50-178. 271-334 [La médaille « pour la Fidélité et l'Honneur », donnée en 1817 aux officiers, sous-officiers et soldats ayant pris part à la défense des Tuileries, le 10 août 1792 ; la médaille accordée en 1815 aux régiments suisses restés fidèles à Louis XVIII en mars 1815. Listes des médaillés].

— X., Médailles suisses nouvelles. *Supplément* à la *Rev. suisse de num.*, t. XII et XIII. Genève, 1909, gr. in-8°, 16 p., 16 pl. [Tirs fédéraux, objet d'art ; médailles par MM. Holy, par M^{elles} E. Fulpius et C. Roch, par MM. Huguenin, J. Kauffmann, G. Hantz, Kautsch, Hans Frei, J. Lamunière ; jetons de la Société suisse de numismatique avec les portraits de Soret, Coraggioni et Lohner].

— M.-J.-A. de Man, Notes sur les médailles frappées pour le deuxième centenaire de la délivrance de Flessingue. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1909, 156-164.

— W.-K.-F. Zwierzina, Médailles de la maison d'Orange. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1909, 184-201, pl. VI [Médailles de naissance].

— W.-T.-R. Marvin, Médaille pour la princesse de Hollande. *American Journ. of Num.*, XLIII, 1908-09, 109-110.

— Alphonse de Witte, *Le graveur Théodore-Victor van Berckel ; essai d'un catalogue de son œuvre*. Louvain, 1909, gr. in-8°, 205 p., fig. et pl. [J'ai signalé, à diverses reprises, les articles publiés par M. de Witte, dans la *Gazette num.* de Bruxelles. Il vient de les réu-

nir dans un volume qui restera comme une excellente monographie consacrée au grand graveur belge du xviii^e siècle].

— Maria Millington Evans, Médaille de Josias Nicolson. *Num. Chron.*, 1909, 241-249, fig. et pl. XVIII [Buste de face entre quatre têtes de mort; squelette au R; médaille exécutée vers 1685. Recherches généalogiques].

— X., La médaille du troisième centenaire de l'Hudson (découvert en 1609). *American Journ. of Num.*, 1908-9, 133.

— Julius de Lagerberg, Médailles offertes par l'Aéro-Club d'Amérique et par le Congrès aux frères Wright. *The Numismatic*, 1909 134, 231.

SCEAUX. POIDS

— G. Schlumberger, Monuments byzantins inédits. *Florilegium ou rec. de trav. d'érudition dédiés à Monsieur le marquis Melchior de Vogüé*, 1909, 555-568, fig. [Médaillon des saints Théodore Tiron et Georges, poids de trente-six nomismata, sceau à l'effigie de saint Siméon le Stylite, tessères byzantines des ix^e-x^e siècles, sept bulles byzantines].

— A.-L. Delattre, Sceau de Jean, diacre des Blachernes. *Florilegium ou recueil de trav. d'érudition dédiés à Monsieur le marquis Melchior de Vogüé*, 1909, 167-176, fig. [Rapprochement avec une autre bulle portant le même nom; flans de bulles lenticulaires avant la frappe].

— R. P. Delattre et P. Monceaux, Plombs byzantins trouvés en Afrique, *Bull. Soc. Ant. France*, 1909, 152, 163-164.

— L.-H. Labande, *Avignon au XIII^e siècle. L'évêque Zoen Tenकारी et les Avignonnais*. Paris, 1908, gr. in-8° [P. 276-290, Appendice II. Notes sur la sigillographie des évêques et de la commune d'Avignon au xiii^e siècle; 3 pl. reproduisant dix sceaux ou bulles].

— J.-L. Béchade, Matrice de sceau du xiii^e siècle. *Rev. num.*, 1909, 253-255, fig. [Type parlant].

— Luigi Rizzoli jun., Le sceau de l'Université des Artistes exécuté en 1421 par l'orfèvre Bartolomeo. *Atti e memorie della R. Accademia di Scienze, lettere ed arti in Padova*, t. XXV, 2^e partie, 105-111 [L'artiste doit être un certain *Bartholomeus aurifex quondam Tomaxii* dont on ne connaît d'ailleurs pas d'œuvre certaine]. T. à p.

-- Ortensio Vitalini, *Il sigillo dei Cavalieri Lauretani, opera di Benvenuto Cellini*, Roma, 1909 [Sceau vendu récemment à Rome et portant la légende *Collegium militum Lauretanorum*; il serait l'œuvre de Benvenuto Cellini].

— M. Prinnet, Note sur des pièces sans valeur héraldique sur les écus des comtes Hugues et Thibaut II de Troyes. *Bull. Soc. Ant. France*, 1909, 169.

— M. Prinnet, Note sur l'origine du type des sceaux qui portent un écu timbré d'un casque. *Bull. Soc. Ant. France*, 1909, 197 [L'auteur établit judicieusement que ce type est une simplification du type équestre].

— Max Prinnet, Les armoiries écartelées des conjoints d'après les sceaux français. *Rev. num.*, 1909, 372-382, fig. [L'écu écartelé de deux blasons peut représenter les armes de deux familles alliées par un mariage].

— Edmond Des Robert, *Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Châtillon*. Bar-le-Duc, 1908, in-8°, 13 p., pl. Extr. des *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 4^e série, t. V.

— J. Mommeja, Le sceau de Michel Azemar. *Rev. de l'Agenais, Bull. Soc. d'agr. d'Agen*, XXXV, 1908, 253.

— Léon Naveau, Sceau matrice de Marie d'Argenteau, vicomtesse de Looz, 1605-1629. *Rev. belge Num.*, 1909, 427-434.

— Édouard Poncelet, Sigillographie liégeoise. *Fédération archéol. et histor. de Belgique, Annales du XXI^e Congrès* (Liège, 1909), t. II, 1^{er} fasc., *Rapports et mémoires*, Liège, 1909, 285-286 [Projet de catalogue].

— Louis Batcave, Le rapport du poids de livre de table d'Orthez et de Sauveterre-de-Béarn au poids de livre toulousain. *Bull. trim. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Pau*, 2^e série, t. 36, 1908, 292-298 [Poids d'Orthez, de Sauveterre de Béarn, de Morlaàs. Cf. mon *Manuel de num. du moyen âge*, t. II, p. 474-475].

ADRIEN BLANCHET.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME TREIZIÈME

1909

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

DIEUDONNÉ (Ad.). Numismatique syrienne.

I. Tyr ou Antioche ? Monnaies d'empire 165.

L'aigle d'Antioche et les ateliers de Tyr et d'Emèse 458.

II. Questions de chronologie : A. De la manière de compter les années de règne des empereurs à Antioche. B. Époque des monnaies de *Commodus* à Séleucie. Un nouveau légat de Syrie. 174.

FOVILLE (J. de). Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton. Introduction et Catalogue des m. grecques.

— Italie et Sicile 1,209.

— Grèce continentale et îles 297.

— Asie-Mineure 481.

F RÉMONT (Ch.) et F. de Villenoisy, voy. ci-dessous.

JAMESON (R.). La trouvaille de Milo (statères grecs archaïques). 188.

ROUVIER (Dr J.). Nouvelles recherches sur l'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie 321.

SOUTZO (M.-C.). Essai de classification des monnaies de bronze émises en Égypte par les trois premiers Lagides 36.

VILLENOISY (F. de) et Ch. Frémont. Le carré creux des monnaies grecques ; évolution des procédés de fabrication 449.

Chronique : Les torches monumentales des m. de Byzance, 265. — Coins anciens, par A. Bl., 510. — M. gauloises des Bituriges et des Arvernes, d'après H. T., 510.

Comptes rendus : Travaux de MM. Babelon, Imhoof-Blumer, voy. ci-dessous.

Monnaies romaines.

DATTARI (G.). Le sesterce de l'empire romain.....	355.
GASSIES (J.-G.). Moyen bronze inédit de Germanicus.....	69.
MOWAT (R.). Les dégrèvements d'impôts et d'amendes inscrits sur les monnaies impériales romaines	73.
— Abrasion d'une contremarque de Néron.....	500.

Chronique : M. de Nemausus, 415. — Coins anciens, 510, par A. Bl.

Comptes rendus : Travaux de MM. Cagnat, Dressel, voy. ci-dessous.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE**Monnaies royales françaises et de l'État français.**

BONNET (E.). Boson, roi de Provence, et l'atelier monétaire d'Arles.....	229.
CAILLET L.). Compte de Jean de Vaultx, garde de la Monnaie d'Amiens (1436, <i>n. st.</i>).....	502.
CASTELLANE (Comte de). Le premier écu d'or frappé en Dauphiné (par Charles VI).....	110.
LANDRY (A.). Note sur l'origine du mot « franc » comme nom de monnaie (sous Jean le Bon).....	126.

Chronique : Sainte-Croix de Bourges et les m. mérovingiennes, d'après D. Mater, 415. — Histoire monétaire de Charles V, par A. D. d'après A. Landry, 512. — La pièce de 25 centimes et le système décimal, par A. D., 136. — Retrait des pièces divisionnaires grecques; liste des monnaies actuellement autorisées, par A. D., 417.

Monnaies seigneuriales françaises.

CAILLET (L.). Monnaies trouvées à Lyon en 1434, dans le « plot » du pardon du pont du Rhône.....	255.
DIEUDONNÉ (A.). La théorie de la monnaie à l'époque féodale et royale d'après deux livres nouveaux.....	90.

Chronique : M. de Narbonne, 415; du Dauphiné et d'Avignon, 416.

Monnaies étrangères.

Comptes rendus : Travaux de MM. Docan (Roumanie), Schrœtter (Allemagne), Wigersma (Hollande), voy. ci-dessous.

MÉDAILLES ET JETONS

BLANCHET (A.). Documents numismatiques relatifs à la Compagnie des Indes de Law.....	116.
--	------

- BORDEAUX (P.). La plus ancienne médaille d'or d'exposition nationale de l'industrie française..... 383.
- FOVILLE (J. de). A quelle date Pisanello a-t-il exécuté la médaille de Jean-François I^{er} de Gonzague?..... 406.
- Chronique* : La collection Armand-Valton, 513. — Médaille de Voltaire à Ferney, d'après Demole, 513. — Médailles nouvelles (Dépôt légal), par J. F., 266. — Médaille de l'aviation, 417. — Médaille du Maroc, 516.
- Comptes rendus* : Travaux de MM. Bordeaux, Demailly, Demole, voy. ci-dessous.

Poids, Sceaux et bulles. Tessères.

- BÉCHADE (J.-L.). Matrice de sceau du XIII^e siècle..... 253.
- PRINET (M.). Les armoiries écartelées des conjoints d'après les sceaux français..... 372.
- SOUTZO (M.-C.). L'U, le Qa et la Mine, d'après M. Thureau-Dangin..... 441.
- Chronique* : Poids en forme d'osselets, d'après Kubitschek, 135. — Pièce sigillaire de l'époque mérovingienne d'après Deloche, 511. — Les sceaux et le Cabinet de Berlin, 416.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Comptes rendus :

- BABELON (E.). Traité des monnaies grecques et romaines. II^e partie. Description historique, t. I, comprenant les m. grecques depuis les origines jusqu'aux guerres médiques (J. F.)..... 137.
- BLANCHET (Adr.). Mémoires et notes de numismatique (A. D.). 274.
- BORDEAUX (P.). La médaille d'honneur offerte par la municipalité de Creil à M^{me} Palm Daelder, en février 1791 (A. Bl.)..... 141.
- CAGNAT (R.). Remarques sur les monnaies usitées dans l'Afrique romaine à l'époque du haut-empire (A. Bl.)..... 269.
- DEMAILLY (A.). Inventaire d'une série inédite de monnaies des évêques des Innocents, papes des Sots, enseignes, médailles et autres petits monuments de plomb trouvés en Picardie, principalement à Amiens (A. Bl.)..... 140.
- DEMOLE (E.). Description des médailles concernant Jean Calvin (A. Bl.)..... 421.
- DOCAN (N.). Notită despre monetele lui Petru Musat (A. Bl.). 522.
- DRESSSEL (H.). Das *Iseum Campense* auf einer Münze des Vespasianus (A. Bl.)..... 419.

HALKE (H.). Handwörterbuch der Münzkunde und ihrer Hilfswissenschaften (A. Bl.).....	270.
IMHOOF-BLUMER (F.). Zur griechischen und römischen Münzkunde (A. D.).....	272.
IMHOOF-BLUMER (F.). Nymphen und Chariten auf griechischen Münzen (J. F.).....	418.
SCHROETTER (Fr. von). Die Münzen von Trier, 2 ^{er} Theil. Beschreibung der neuzeitlichen Münzen, 1556-1794 (A. Bl.).....	523.
WIGERSMA (S.). Munvondsten van Vroeg-13 ^{de} eeuwsche halve Obolen in Friesland (A. Bl.).....	420.
<i>Bibliographie méthodique.</i> Périodiques et publications diverses, par A. Blanchet.....	142, 276, 423, 524.

NÉCROLOGIE

J.-C. Chapelain (J.-F.).....	516.
G. Dupré (J.-F.).....	518.
M. Duruflé (A. D.).....	519.
E. Lalanne (A. Bl.).....	520.
J. Perrin du Lac (A. D.).....	519.
E. Zay (A. D.).....	521.

DIVERSES

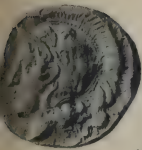
ROMAN (J.). La collection de Montcarra.....	243.
<i>Chronique</i> : Trouvailles de m., par A. Bl., 130, 258, 411, 506. — Ventes de m. (collections Hauët, J.-E., Perrin), 261; (Rousset, Bougerol), 414; (diverses), 509. — Prix de m. en Amérique, 414. — M. Casanova au Collège de France, 267. — Cours de M. Babelon au Collège de France, 515. — Congrès de numismatique de Bruxelles en 1910, 268. — Congrès d'archéologie du Caire, 514. — Le Cabinet de Berlin, 416. — Musée de Rennes, 514. — Loi italienne sur les antiquités et objets d'art, 515.	
<i>Comptes rendus</i> : Travaux de MM. Blanchet (Mélanges), Halke (Généralités), voy. ci-dessus.	

ERRATA

Page 179, 3^e ligne des notes à partir du bas, *au lieu de* 24 juin, *lisez* : 23 juin.

Page 196, ligne 10, *lisez* : « On sait que l'W mélien, qui se retrouve également dans l'alphabet étrusque, est un dérivé direct du W phénicien archaïque ; il suffit d'allonger deux jambages pour en faire W.... ».

Le Gérant, F. FEUARDENT.



13



14



42



45



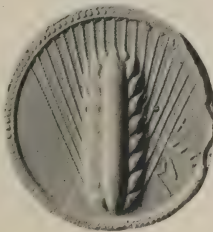
41



47



48



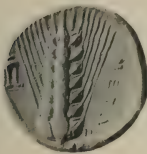
56



51



59



92



67



63



61



108



101



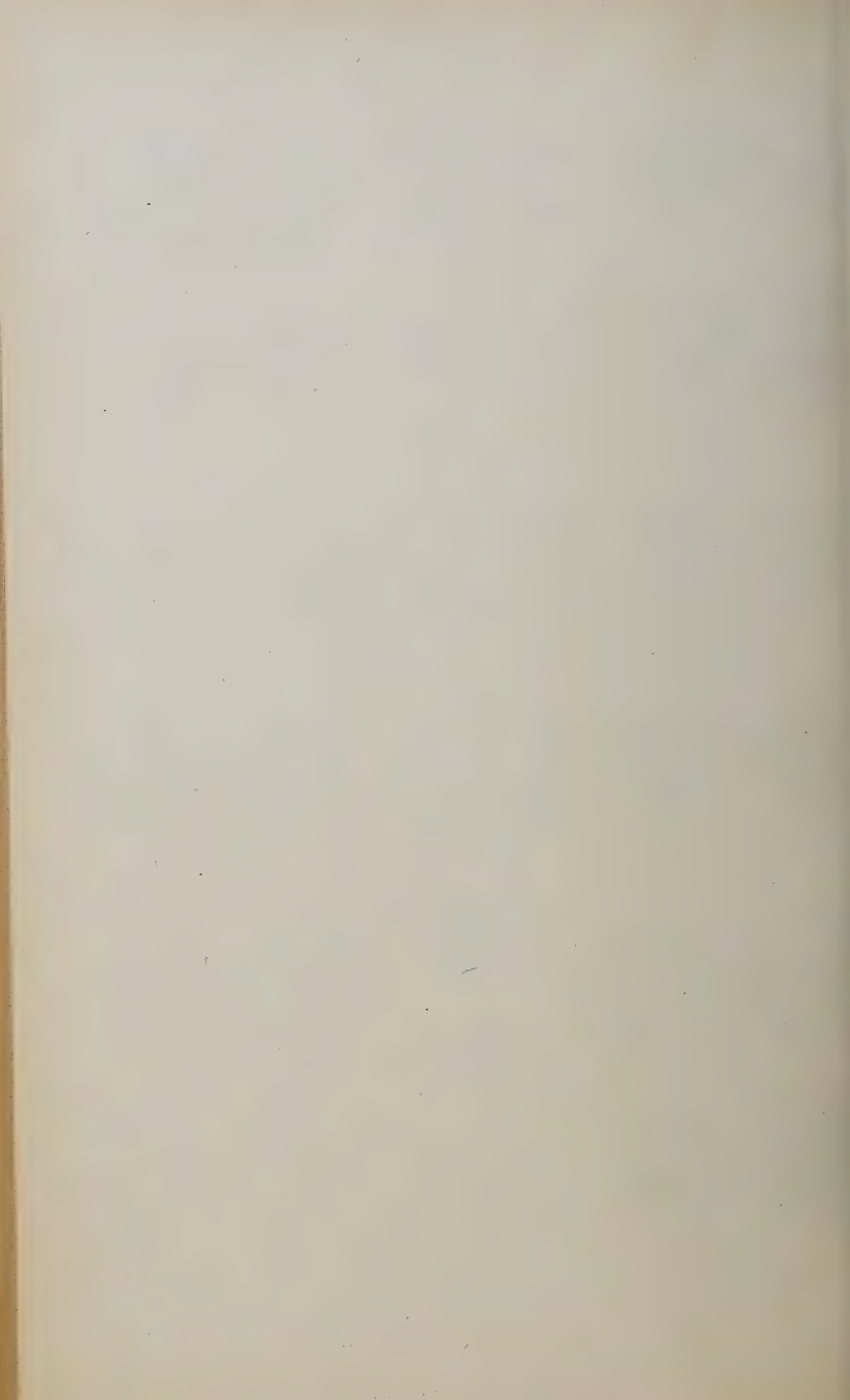
91



93



COLLECTION VALTON
ITALIE





126



125



126



128



129



130



132



141



131



135



143



142



155



152

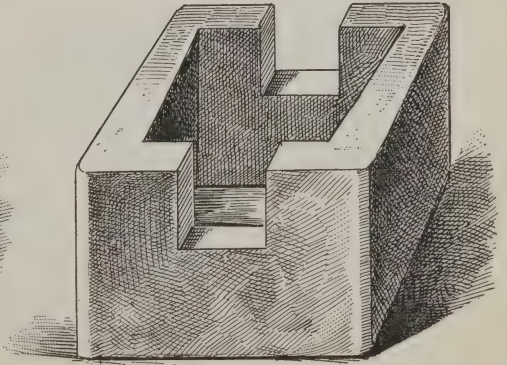
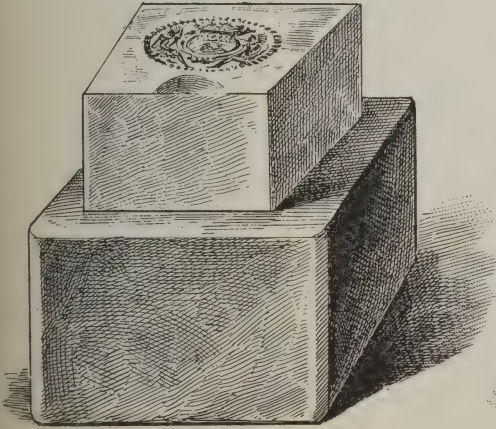


155

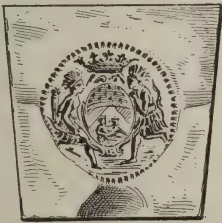
COLLECTION VALTON
ITALIE — SICILE



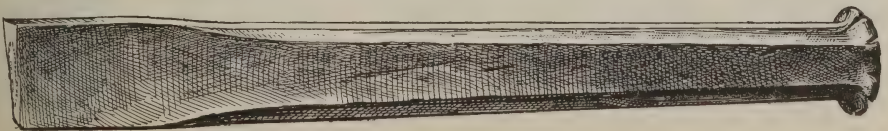
Jeton Or



Grandeur égale



Tige du coin réduite de moitié



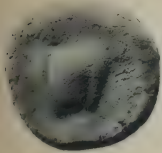


MONNAIES DE TYR ET D'ANTIOCHE



Phototypie Berthaud, Paris

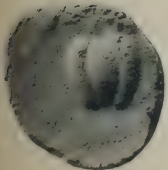
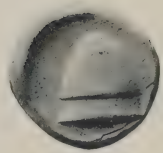
STATÈRES DE MÉLOS



18



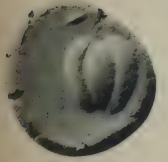
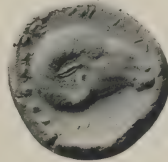
19



20



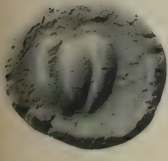
21



22



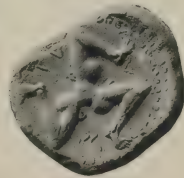
23



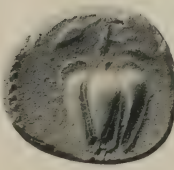
24



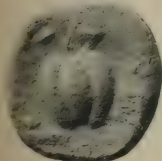
25



26



27



28



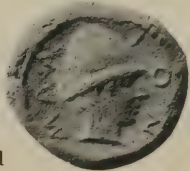
29



30



31



Phototypie Berthaud, Paris.



156



158



159



164



157



165



167



166



168



170



174



171



245



173



255



178



260



178

COLLECTION VALTON
SICILE



295



303



277



303



295



301



304



305



304



302



324



314



324



338



333



338



354



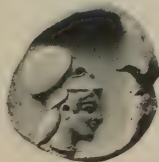
341



349



350



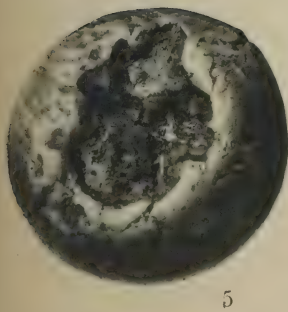
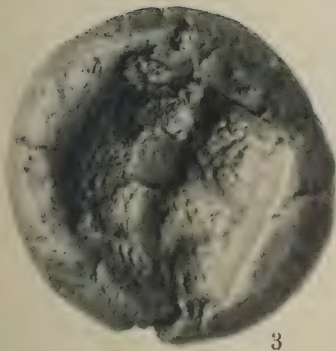
348



393



COLLECTION VALTON
GRÈCE CONTINENTALE ET ILES



MONNAIES GRECQUES
(revers agrandis)



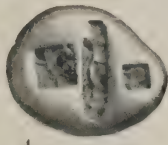
1



2



3



4



5



6



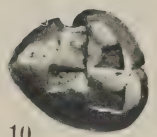
7



8



9



10



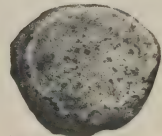
11



12



13



14



15



16



17



18



19



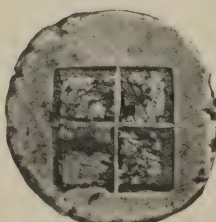
20



21



22



23



24

MONNAIES GRECQUES

(revers)



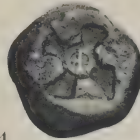
1



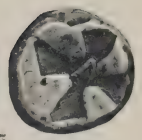
2



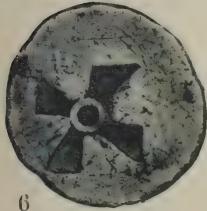
3



4



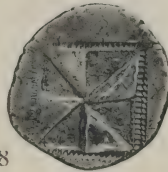
5



6



7



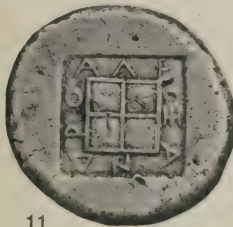
8



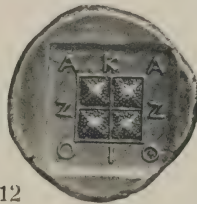
9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25

MONNAIES GREQUES

(revers)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



11



14



15



16

MONNAIES DE TYR ET D'ANTIOCHE



400



399



400



410



405



410



418



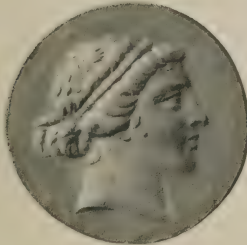
417



420



430



425



430



456



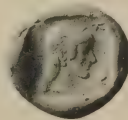
445



439



473



473



PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 9 JANVIER 1909.

Présidence du commandant Babut, président.

Le président donne lecture de la lettre de remerciement de M. Van de Vyvere-Colens reçu membre correspondant à la séance du 5 décembre 1908.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Ann. de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, 1907.

Zeitschrift für Numismatik. Errata-corrige de Dressel.

Archief vroegere in latere mededeelingen voornamelijk in betrekking tot Zeeland, 1908.

Bull. de la Soc. arch. scient. et litt. de Béziers, vol. XXXVIII, 1908.

Mémoires et Comptes rendus de la Soc. scient. et litt. d'Alais, 1908.

Bull. de la Soc. arch. de Nantes et du dép. de la Loire-Inf., 1908, 1^{er} sem.

Revue Num. suisse.

M. Philippe Moricand, ingénieur, 1 rue Legendre, à Paris, est présenté comme membre titulaire par M^{rs} Kœchlin-Claudon et Babelon.

M. Edmond Angérard, notaire honoraire à Louviers, est présenté comme membre correspondant par M^{rs} Blanchet et Bordeaux.

M. Adrien Blanchet communique une plaquette d'étain, œuvre de Lorthior, qui représente un homme symbolisant le travail fructueux, à côté d'une sphère, d'une clepsydre et d'un palmier auquel sont attachés divers attributs. L'œuvre n'est pas inconnue, car on en a donné une description et une excellente reproduction ¹. Mais la pièce publiée porte la date de 1805 et a été considérée comme exécutée, à l'âge de 72 ans, par Lorthior, dont elle serait la dernière production. La plaquette appartenant à M. Blanchet, est une variété de celle déjà publiée ; elle est caractérisée par le sommet du palmier, qui est entier et qui n'est pas entouré de nuages. De plus, l'œuvre est signée LORTHIOR AN 1804. Par conséquent, l'œuvre a été créée en 1804, au moins dans ses parties principales.

Le comte de Castellane, communique à la Société un écu d'or de Charles VI, qui offre, au centre de la croix du revers, au lieu de l'étoile habituelle, un petit dauphin, en pal. Cette pièce, qui fera l'objet d'une notice dans la *Revue numismatique*, paraît être le premier écu d'or frappé en Dauphiné.

Le comte de Castellane s'étonne que l'attribution, à Jean de Genève, du gros d'argent, à l'aigle, des évêques de Valence et de Die, offrant la légende IOHANNES EPISCOP' VALLER-

1. Ed. Van Hende, *P. Lorthior, graveur des médailles du roi, né à Lille en 1733, et son œuvre*. Lille, 1898, p. 67, pl. XIII, 43.

TIN ET DIEN ¹, que l'on aurait pu croire définitivement admise, ait été, de nouveau, implicitement récusée, dans une publication numismatique récente :

« Cette pièce, donnée jadis par M. le docteur Long à Jean de Genève (1283-1298) ², avait été classée par Poey d'Avant à Jean Joffrévy (1352-1354) ³. M. Caron, s'appuyant sur des considérations de style, la restitua à Jean de Genève ⁴. Aujourd'hui, la voici de nouveau revenue à Jean Joffrévy. Il serait temps de mettre fin à ce va-et-vient chronique.

« Ce gros présente une particularité qui, bien que déjà mise en lumière par M. le chanoine J. Chevalier ⁵, ne paraît pas avoir attiré suffisamment, jusqu'ici, l'attention des numismatistes, et qui permet de fixer son attribution d'une façon définitive : seul, parmi tous les gros des évêques de Valence et de Die, il n'offre pas, dans sa légende, le mot *comes* après *episcopus* ; c'est dire que, à l'époque où il fut frappé, l'évêque ne prenait pas encore le titre de *comte* de Valence et de Die. Si maintenant, on interroge les excellents travaux que M. le chanoine Chevalier a consacrés à l'étude de l'histoire de l'Église de Die et des comtés de Valentinois et de Diois ⁶, on voit l'attribution véritable de cette pièce ressortir tout naturellement de l'examen des faits historiques.

« Avant Guillaume de Roussillon (1298-1331), les évêques de Valence et de Die ne prenaient pas le titre de *comte*. Mais, sous l'épiscopat de ce dernier, de graves différends s'élevèrent entre ce prélat et le comte de Valentinois,

1. Poey d'Avant, pl. CIII, 5.

2. *Rev. Num.*, 1846, p. 360.

3. N° 4703.

4. Page 261.

5. *Essai historique sur l'Église et la Ville de Die*, t. II, pp. 123 et 154.

6. *Essai historique sur l'Église et la Ville de Die et Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*.

Aymard IV (1277-1329), que ne parvint pas à apaiser l'intervention du pape Clément V. Guillaume de Roussillon, comprenant que, sous de fallacieux prétextes, Aymar de Poitiers ne tendait à rien moins qu'à constituer, à son profit, une suprématie féodale, dans la région, se décida, pour entraver ses desseins, à prendre nettement position en face de lui, sur un pied d'égalité : il se déclara *comte* dans les domaines de ses Églises, qui, de même que ceux du comte de Valentinois, relevaient directement de l'Empire, et, à partir de l'année 1310, il prit, dans ses actes, sur son sceau et sur ses monnaies, le titre de *comte* de Valence et de Die. Aymar de Poitiers, furieux de cette audace, porta plainte auprès du roi des Romains, Henri VII de Luxembourg, et celui-ci, désireux de complaire à un puissant feudataire, lui fit expédier de Milan, le 15 janvier 1311, des lettres qui enjoignaient à Guillaume de Roussillon de renoncer à ses prétentions comtales. Voici ce document qui, n'ayant jamais été publié à ma connaissance dans un travail numismatique, me paraît intéressant à transcrire ici, suivant le texte édité par M. le chanoine Chevalier ¹ :

« Henricus, Dei gratia Romanorum rex, semper Augustus, venerabili episcopo Valentinensi, principi suo dilecto, gratiam suam et omne bonum. Gravem querelam nobilis viri Aymari de Pictavia, comitis Valentinensis, recepimus, continentem quod licet ipse et predecessores sui, comitatum Valentin., tanquam domini et ipsius comitatus comites, tanto tempore tenuerint cujus contrarii memoria non existit, tu tamen, tuorum predecessorum non contentus limitibus, hujusmodi comitatum usurpas, te scribi in cartis, monetis et nummis et nominari faciens comitem, in sui prejudicium, injuriam et gravamen. Unde sinceritati tue damus firmiter in mandatis quatinus a talibus desistere debeas, nec ali-

1. *Essai historique sur l'Église et la Ville de Die*, t. II, p. 582.

quam novitatem contra modum et formam tuorum predecessorum inchoes vel attemptes, et si quid in contrarium per te attemptatum existit, hoc provide studeas revocare, alioquin sibi super premissis providere cogitabimus de remedio opportuno. Datum Mediolani, XVIII. Kalend. febroarii, regni nostri anno tertio ¹. »

« Malgré les protestations du comte de Valentinois, malgré les objurgations du roi des Romains, Guillaume de Rousillon persista dans sa décision ; il continua à se qualifier *comte* de Valence et de Die, et tous ses successeurs ont agi de même, ainsi qu'en témoignent leurs actes, leurs sceaux et leurs monnaies.

« Après cela, il est facile de se rendre compte que le gros à la légende IOHANNES EPISCOP' VVLBERTI ET DIEN, sur lequel le mot *comes* ne figure pas, a été frappé avant 1310 et qu'il ne peut être attribué qu'à Jean de Genève (1283-1298). C'est la première monnaie de cette nature fabriquée par les évêques de Valence et de Die ; elle est contemporaine du gros de Humbert I^{er}, dauphin de Viennois (1282-1307) ², de celui d'Amédée V, comte de Savoie (1285-1323) ³, et du premier gros des archevêques de Vienne ⁴, avec lesquels elle présente d'ailleurs une grande analogie. »

M. Bordeaux fait remarquer à ses collègues le nombre important de demi-gros tournois, dits mailles blanches d'argent, de Charles IV le Bel, existant dans une trouvaille de monnaies du moyen âge effectuée dernièrement à Villefranche-de-Rouergue. Le numéro du journal *le Narrateur* de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, du 24 octobre 1908, contient un compte rendu détaillé, rédigé

1. Archives de l'Isère, B. 3564.

2. Publié par moi, dans *Bull. de Num.*, 1893-94, p. 109.

3. D. Promis, *Monete inedite del Piemonte, supplemento*, tav. I, 1.

4. Poey d'Avant, pl. CVI, 24.

par M. Cabrol, numismate de la localité, sur l'importance de ce trésor de la rue Durand de Montlauzeur.

Les 1746 demi-gros tournois, qui s'y rencontrent, doivent être répartis en deux séries :

1° Ceux portant au revers FRANC**h**ORVM, et qui, pour la plupart, paraissent avoir été frappés en exécution de l'ordonnance du 2 mars 1322.

2° Ceux portant au revers FRANCORVM, sans **h**, dont un assez grand nombre semble émis à la suite de l'ordonnance du 24 juillet 1326.

Les premiers sont les moins nombreux dans la trouvaille, probablement parce qu'étant les plus anciens, ils étaient déjà démonétisés en partie, et qu'ils étaient restés en moins grand nombre dans la circulation.

Les exemplaires observés ont été reconnus porter les six variantes suivantes de points secrets :

+ KAROLVS * REX — **h** — + FRANC**h**ORVM *
 + KAROLVS + REX — **h** — + FRANC**h**ORVM
 + KAROLVS · REX · — **h** — + FRANC**h**ORVM
 + KAR^lOLVS REX — **h** † (sur la croisette) + FRANC**h**ORVM †
 + K * AROLVS REX — **h** — + FRANC**h**ORVM
 + K * AROLVS REX — **h** — † (sur la croisette) + FR^pAN-
 C**h**ORVM

D'autre part, M. Bordeaux a remarqué la présence dans sa collection des cinq autres différents ci-après pour la même émission :

+ KAROLVS ◊ REX — **h** — + FRANC**h**ORVM *
 + ∪ KAROLVS * REX — **h** + FRANC**h**ORVM
 + KAROLVS REX — **h** — + FRANC**h**ORVM
 + KAROLVS ◊ REX — **h** † (sur la croisette) + FRANC**h**O-
 RVM
 + KAROLVS^l REX — **h** — + FRANC**h**ORVM †

Ces derniers exemplaires avaient été réunis par M. de Saulcy et proviennent de sa collection.

Les seconds demi-gros à l'orthographe **FRANCORVM** sans **h**, émis en 1326, ont été constatés pourvus des 32 marques secrètes distinctes, dont l'état suit :

- + KAROLVS * REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS ° REX — B' — + FRANCORVM °
- + KAROLVS ◇ REX — B' — + FRANCORVM *
- + *KAROLVS ° REX — B' — + FRANCORVM °
- + KAROLVS * REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS ◇ REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS ° REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS * REX — B' — + FRANCORVM †
- + KAROLVS ∇ REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS + REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS ◇ REX — B' — + FRANCORVM ☆
- + *KAROLVS ° REX — B' — + FRANCORVM °
- + KAR^BOLVS ♠ REX — B' — + FRAN^hCORVM *
- + *AROLVS^I REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS REX — B' — + FRANCORVM^P
- + KAROLVS ° REX — B' — + FRAN·CORVM,
- + KAROLVS † REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS ◇ REX — B' — + FRANCORVM^R
- + KAROLVS ◇ REX — B' — + FRANCORVM^τ
- + KAROLVS^P REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS ∇ REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS^P REX — B' — + FRANCORVM
- + KAR^EOLVS REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS^G REX — B' — + FRANCORVM[']
- + KAROLVS ° REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROL^hVS REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS ∴ REX — B' — + FRANCORVM
- + KAROLVS † REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAR^oOLVS REX — B' — + FRANCORVM *
- + KAROLVS REX — B' — + FRA·CORVM
- + KAROLVS REX — B' — + FRANCORXΩ

Tous les exemplaires de cette série ont au revers le haut de la fleur de lys surmontant la croisette accosté de deux points, à l'exception des sept derniers.

Enfin les 131 demi-gros du même type au nom de Philippe VI, émis au début du règne avec la même orthographe **FRANCORVM**, sauf une exception, présentent les cinq variétés suivantes de différents :

+ PHILIPPVS ◊ REꝞ — ℥ — + FRANCORVM *
 + PHILIPPVS * REX · — ℥ — + FRANCORVM *
 + ^XPHILIPPVS ° REX — ℥ — + FRANCORVM °
 + ^RPHILIPPVS ° REX — ℥ + FRANCORVM °
 + PHILIPPVS ° REꝞ — ℥ + FRANCORVM °
 + PHILIPPVS ° REX — ℥ + FRA · NCORVM
 + PHILIPPVS ° REX — ℥ + FRANC · HORVM
 + PHILIPPVS REX — ℥ — + FRANCORVM ^R
 + PHILIPPVS ^P REX — ℥ — + FRANCORVM ^V

auxquelles M. Bordeaux peut ajouter la sixième ci-après faisant partie de sa collection :

+ PHILIPPVS ° REX — ℥ — + FRA · N · CORVM

Ils ont tous les dix le haut de la fleur de lis surmontant la croisette qui précède **FRANCORVM** accosté de deux points.

Le principal intérêt des relevés qui précèdent consiste en ce que le chiffre de 28 à 32 différents des pièces de 1326 concorde à peu de chose près avec le nombre des ateliers, qui étaient vraisemblablement à ce moment en activité dans le royaume de Charles IV. Par suite il est probable que chaque marque secrète constitue le signe distinctif d'un de ces hôtels des monnaies. M. Bordeaux a tenté d'identifier la

lettre B, comme étant la marque de Bourges¹ et la tour, comme étant celle de Tours. Il n'y a pas moins de 8 à 10 autres lettres : P—G—I—R—V—O—τ—E—γ, dont on pourrait également essayer l'identification, si les documents monétaires cités par F. de Saulcy avaient été plus explicites sur les officines, qui ont ouvré de 1322 à 1328. Il est à souhaiter que les numismates soient mis peu à peu en état de combler cette lacune, maintenant que leur attention a été appelée sur l'importance des différents ci-dessus.

Ces listes sont également utiles pour permettre d'élucider le point de savoir, si l'émission de 1326 ne se distinguerait pas, comme l'ont supposé parfois quelques numismates, par la présence de l'X (accosté de points), au lieu de se reconnaître à l'orthographe FRANCORVN. L'existence dans la série de Philippe VI, 1^o de mailles pourvues de FRANCbORVN écrit avec un b et d'autres avec l'orthographe différente, 2^o pour le mot REX, d'X cantonnés de deux points et d'X qui ne paraissent pas accostés, ne semble pas permettre de trancher définitivement la question.

M. le D^r Bailhache présente un douzain de François I^{er} pour le Dauphiné, offrant un type de revers non gravé dans l'ouvrage de Hoffmann et sortant de l'atelier de Crémieu.



(couronnelle) (tiercefeuille) FRANCISCVS : FRANCO-RVN : REX. — Écu écartelé de France-Dauphiné.

1. Rev. num., 1908, p. 37.

R. (couronnelle) (quartefeuille) SIT : NOMEN : DNI : BENEDITVM. — Croix pattée cantonnée au 1 d'un lis, aux 2 et 3 d'un dauphin, et au 4 d'une couronnelle.

Points sous les 1^{res} lettres des légendes.

(collections E. Lalanne et P. Bordeaux) (fig. 1).

Il ressort de divers documents publiés dans le *Recueil* de M. de Saulcy, que ce douzain fait partie d'une série de monnaies frappées dans les quatre ateliers delphinaux, postérieurement au mois d'avril 1528, et dans les circonstances suivantes.

En avril 1528, la cour du Parlement du Dauphiné fit intenter un procès, « tant en la ville de Grenoble qu'en la ville de Crémyeu », aux maîtres particuliers, aux gardes et aux autres officiers des quatre monnaies delphinales, auxquels on reprochait des irrégularités de fabrication. Les maîtres particuliers étaient Étienne Nachon pour Grenoble, Pierre Carme dit Augustin pour Romans, Girault de la Baulme pour Montélimar, et Nicolas Regnart pour Crémieu¹.

Un document, daté du 21 avril 1528, nous apprend que ce même jour « Pierre Porte, général m^e, Jehan Gauthier, auditeur des comptes du Dauphiné, et Benoît Seigneuret, saisirent toutes les espèces d'or et d'argent existant à la monn^e de Grenoble et les transportèrent à la Chambre des comptes delphinaux. « *Et depuis led. jour 21 d'avril avons fait différence nouvelle par le commandement de mesdits seigneurs les commissaires* ². »

Cette « différence nouvelle » devait permettre de distinguer à première vue les pièces grenobloises de bon aloi des pièces défectueuses. Aussi la mesure fut-elle étendue aux autres monnaies du Dauphiné.

1. Saulcy, *Recueil de documents*, t. IV, p. 241.

2. Id., *ibid.*, p. 242.

Une pièce en date du 2 mai 1528 nous fait connaître les nouveaux différents « baillés à M^e Jehan Farbot, tailleur de la monnoye de Grenoble, par la Chambre des comptes ¹ ». Pour la monnaie de Crémieu, deux documents des 4 et 10 juillet suivants nous apprennent que la différence des testons frappés dans cet atelier fut modifiée deux fois ; celle qu'on avait adoptée d'abord — « *une petite coronne entre le chapellet et la teste* » s'étant trouvée « difforme et non convenable » ². Enfin un autre document, daté du 8 octobre 1528, nous donne la liste complète des nouvelles différences prescrites dans les quatre ateliers ³. Ce document mérite d'être cité intégralement.

Différences des monnoyes du Daulphiné faictes au moys de septembre 1528 (notifiées le 8 octobre 1528).

Crémieux.

Aux escuz, du costé du trousseau, seront faictes deux coronnes. [I]

Aux testons, entre le chapellet et la teste, sera faicte une petite coronne. (Cette différence avait été adoptée tout d'abord, mais pour le motif indiqué plus haut, il fut « advisé et ordonné par mess^{rs} des comptes, présent le général des monnoyes dud. pays, que lad. différence d'une coronne sera mise dud. costé de la pille dedans le rond de l'escripture, au lieu de la croix qui est aud. rond et de ladite escripture, laquelle couronne servira de différence notoire au maistre. Et afin que lad. différence soit plus notoire, a esté aussi ordonné que icelle différence sera mise du costé du trousseau dessoubz la coronne qui y estait anciennement.) [II]

Aux douzains, au costé du trousseau, au lieu de deux fleurs de lys, ils y mettront une fleur de lys et une coronne. [III]

Romans.

Aux escuz, du costé du trousseau, où il n'y avait rien, ils

1. Id., *ibid.*, p. 242.

2. Id., *ibid.*, p. 246.

3. Id., *ibid.*, p. 250.

mectront dedans le champ de la croix deux daulphins sans autre chose. [IV]

Aux testons, au dessoubz la croix qui est devant la première lettre, ilz y mectront ung F sans couronne. [V]

Aux douzains, du costé de la croix, dans le champ, ilz y mectront deux F couronnées, sans daulphin ny autre lettre. [VI]

Grenoble.

Aux escuz, du costé du trousseau, ung F couronné et ung daulphin. [VII] (Le document du 2 mai ajoute : « avec autre différence secrette que bon leur semblera et qui par mess^{grs} leur sera ordonnée. »)

Aux testons, ung daulphin sur l'escu. [VIII] (Le document du 2 mai est plus explicite : « Aux testons, du costé du trousseau, là où il y a à présent une petite croix dessus¹, ilz feront ung dauphin au lieu de lad. croix. »)

Aux grands blancs, du costé de la croix, deux daulphins. [IX]

Montélimar.

Aux escuz, une fleur de lys et ung daulphin. [X]

Aux testons, le monde au lieu de la croix. [XI]


Aux douzains, ung daulphin et une F couronnée. [XII]

Ces monnaies cessèrent momentanément d'être émises au mois de février 1530 (n. st.), où, par ordonnance royale, datée du 10 décembre 1529, toute fabrication fut suspendue en Dauphiné. En effet, l'atelier de Grenoble, dont Étienne Nachon était toujours maître, fut clos le 18 février 1530 (n. st.), et celui de Crémieu, qui avait conservé lui aussi son ancien maître Nicolas Ricard (ou Regnard), fut fermé le 21 février. La monnaie de Romans, dont était maître Guillaume Calvet, et celle de Montélimar, dirigée par Michel Calvet, frère du précédent, furent closes le 24 février.

1. Le teston à ce type ancien est décrit, sous le n° 153, dans *l'Histoire numismatique du règne de François I* par F. de Saulcy.

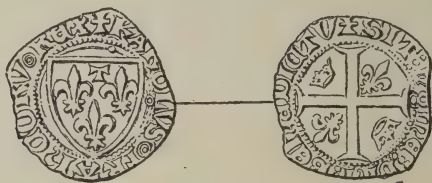
En se reportant à l'ouvrage classique de Hoffmann et à plusieurs autres publications, on constate que : notre n° I correspond au n° 21 de Hoffmann ; le n° II correspond au n° 55 de Hoffmann ; le n° III, inconnu à Hoffmann, est le douzain ci-dessus reproduit ; le n° IV correspond au n° 23 de Hoffmann : le n° V, inconnu à Hoffmann, correspond au n° 232 de *l'Histoire numismatique de Francois I* par M. de Saulcy et au n° 519 de la collection Castellane ; le n° VI a été publié par Hoffmann sous le n° 802 du catalogue de sa collection (vendue en avril 1887), nous en reproduisons ici le revers (fig. 2) ; le n° VII correspond au n° 22 de Hoffmann ; le n° VIII, inconnu à Hoffmann, correspond au n° 154 de l'ouvrage de Saulcy ; le n° IX correspond au n° 98 de Hoffmann ; le n° X correspond au n° 18 de Hoffmann ; le n° XI, inconnu à Hoffmann, a été publié par M. de Castellane dans les *P.-V. de la Société française de Numismatique* (1898, p. LXI) ; le n° XII, inconnu à Hoffmann, et dont nous donnons le dessin du revers (fig. 3), a été signalé par nous dans les *P.-V. de la Société française de Numismatique* (1908, p. XCIII). Nous l'avions faussement attribué à l'atelier de Grenoble. Nous nous sommes aperçu depuis que ce douzain figurait dans la collection Rignault. Delombardy l'a décrit sous le n° 251 ; et, bien qu'il indiquât la présence d'un point secret sous la 3^e lettre de la légende du droit, il l'attribuait par erreur à Grenoble.

M. Bordeaux soumet aux membres de la Société le guéнар de 10 deniers tournois reproduit ci-dessous, présentant les particularités suivantes :

- 1° Un  dans le haut de l'écu entre les deux fleurs de lis.
- 2° Une croisette bâtonnée, c'est-à-dire coupée par un simple trait transversal en tête des légendes du droit et du revers.

3° Un point ouvert — ○ — sous la cinquième lettre de chacune des légendes.

4° Un point plein — ● — sous la première lettre de la légende du droit, point apposé sur le second cercle intérieur, formé d'un simple trait.



Écu de France avec **†** placé en chef. Lég. : **†** **Κ** **Π** **Ρ** **Ο** **Λ** **Υ** **S** **○** **Φ** **Ρ** **Α** **Π** **Λ** **Ο** **Ρ** **Υ** **○** **Β** **Ε** **Χ** (● sous K, ○ sous L).

R. Croix cantonnée aux 1 et 4 d'une couronnelle, aux 2 et 3 d'une fleur de lis. Lég. : **†** **S** **I** **†** : **Ρ** **Ο** **Μ** **Θ** : **Δ** **Ν** **I** : **Β** **Ε** **Ν** **Ε** **Δ** **I** **Ο** **†** **Υ** (○ sous O).

Poids : 1 gr. 65 cent. Coll. P. Bordeaux.

C'est le premier exemple d'une initiale placée dans l'écu royal d'un guémar.

Le point secret se trouvant sous la première lettre du droit, figurant sur cette monnaie en plus de l'initiale **†** dans l'écu, oblige à se demander d'abord si on ne se trouverait pas en présence d'une fabrication provenant de l'atelier de Tournon, Cartier¹, puis A. de Barthelemy² et M. A. Blanchet³, signalent cette officine comme ayant existé momentanément au début du règne de Charles VI avec ce différent d'un point sous la première lettre, et ayant précédé Crémieu, pourvue de la même marque distinctive, dès 1386. Mais la

1. *Rev. num.*, 1848, p. 375-377.

2. *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, par A. de Barthelemy. Paris, 1851, p. 64.

3. *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, par A. Blanchet, Roret, éditeur, 1891, p. 138. = Tournon, atelier transféré à Crémieu vers 1386.

présence de points secrets normaux sous la cinquième lettre *des deux légendes*, ainsi que la comparaison avec des guénars et demi-guénars frappés incontestablement à Crémieu et marqués d'un point secret joignant complètement la partie inférieure de la première lettre de ΚΡΟΛΥΣ, forcent à reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un produit de l'Hôtel des Monnaies temporaire de Tournon.

L'existence même de cet atelier a été contestée par M. Vallentin Du Cheylard¹. Les arguments donnés à l'encontre de la frappe de monnaies royales dans cette officine subsistent en leur entier. Ils peuvent être désormais appuyés en plus sur ce que la pièce dessinée ci-dessus ne provient certainement pas d'un monnayage effectué à Tournon au début du règne de Charles VI.

Le point secret (point fermé — • —), figurant sur le cercle d'un trait au-dessous de la première lettre de la légende, ne saurait être considéré que comme un *contre-signal*, ajouté en deuxième lieu pour constituer une marque distincte des deux points d'atelier — o — apposés sous les cinquièmes lettres. Ce contre-signal doit présenter un sens à découvrir.

Le guénar en question a été frappé à Toulouse : les points ouverts existant sous les cinquièmes lettres *des deux légendes* ne permettent aucun doute à ce sujet². Il provient d'une fabrication faite à la suite de l'ordonnance du 21 octobre 1417, qui a prescrit l'apposition de la croisette simplement bâtonnée en tête des légendes. Cette prescrip-

1. *Du prétendu atelier monétaire de Tournon*, par M. Vallentin du Cheylard, article paru dans la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*. Privas, 1890.

2. M. Mater, de la collection duquel cette pièce provient à la suite de la découverte d'une grande quantité de guénars effectuée dans le département du Cher, a mentionné dès 1907, l'existence de ce numéraire dans le *Bulletin numismatique de la Société des Antiquaires du centre* (p. 140) et l'avait très judicieusement aussitôt attribué à Toulouse.

tion est restée en vigueur jusqu'en juin 1419, date à laquelle un autre édit a enjoint l'apposition supplémentaire de deux points secrets entre les bâtons des croisettes commençant les légendes des florettes et des guénars. La pièce étudiée ayant été créée à Toulouse entre le 21 octobre 1417 et juin 1419, il ne reste plus qu'à examiner la situation pendant cette période de temps :

1° De la ville de Toulouse,

2° De l'Hôtel des Monnaies de Toulouse, pour voir si les faits survenus en l'un ou l'autre endroit ne nous fourniront pas l'explication tant du **T** apposé par surcroît en chef de l'écu que du contre-signal existant sous la première lettre du droit.

1° La ville de Toulouse a été soustraite pendant la plus grande partie de l'année 1418 au gouvernement du roi de France Charles VI et du dauphin Charles. Elle a été régie par la reine Isabeau de Bavière et par le duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur, qui lui avaient accordé de grandes libertés, et qui lui avaient envoyé le comte de Genève, leur lieutenant général en Languedoc. Elle paraît avoir joui durant tout ce temps d'une sorte d'autonomie¹.

En 1416, Charles VI, d'accord avec son fils Charles, avait nommé le comte Jean d'Armagnac, fils du connétable du même nom, gouverneur du Languedoc.

En novembre 1417, Isabeau de Bavière, s'unissant au duc de Bourgogne, déclara prendre en mains le gouvernement et l'administration du royaume, en prétextant la maladie mentale du roi. Par lettres patentes du 13 novembre 1417, cette souveraine destitua les officiers de la province précédemment nommés par le roi et le dauphin, et elle déclara affranchir le Languedoc du paiement des contributions

1. *Histoire du Languedoc*, par Dom Vaissette, Vol. IV, p. 443 et seq.

réclamées par Charles VI pour subvenir à la guerre contre les Anglais. Le 30 janvier 1418, Isabeau et le duc de Bourgogne nommèrent Louis de Châlon, comte de Genève, fils du prince d'Orange, leur fondé de pouvoirs pour mettre sous leur obéissance directe les pays de Languedoc.

La ville de Toulouse se sépara à partir de ce moment de l'administration de Charles VI et de son fils. Elle s'inféoda à Isabeau et au comte de Genève, son émissaire. Le 3 avril 1418, la reine, pour soutenir les Toulousains dans leur révolte contre l'autorité royale, délivra des lettres patentes datées de Troyes, par lesquelles elle décida que dorénavant leur ville ne paierait plus ni aydes, ni subsides au roi de France, et que les États de la province de Languedoc auraient la permission de s'assembler, quand ils le croiraient nécessaire. Les habitants acceptèrent avec empressement ces suppressions d'impôts et d'aussi importantes prérogatives. Les capitouls toulousains se rendirent à Troyes pour déclarer à la reine et au duc de Bourgogne que le pays de Languedoc leur faisait son entière soumission.

Cette adhésion a d'autant plus d'importance qu'à la même époque, c'est-à-dire le 29 mai 1418, les émissaires du duc de Bourgogne s'emparèrent de Paris, y arrêtèrent le connétable d'Armagnac et réduisirent à néant le parti du dauphin Charles dans la capitale. Comme conséquence, Jean d'Armagnac, le fils du connétable, se trouva dépourvu de toute autorité en Languedoc. D'autre part, le comte de Genève, à la fin de mai, fixa au 20 juillet suivant la réunion des États du Languedoc pour s'occuper de l'administration de la province en dehors de l'autorité de Charles VI. Ce gouverneur intérimaire était à la tête de 600 hommes d'armes et de 300 hommes de trait pour asseoir le pouvoir de la reine et du duc de Bourgogne sur les parties méridionales de la France. Il avait à subvenir à leur solde. Il est vraisemblable

qu'il eut besoin de se faire remettre de l'argent par l'Hôtel des Monnaies de Toulouse pour payer ses troupes. Mais pour de telles frappes de numéraire, on avait soin de respecter les ordonnances des généraux Maîtres prescrivant l'apposition de croisettes bâtonnées en tête des légendes, parce que tous avaient intérêt à ce que les espèces émises à Toulouse puissent circuler dans toute la France concurremment avec les autres monnaies royales identiques.

Cette situation dura jusqu'à la fin de l'année 1418. Le dauphin Charles ne commença à s'occuper de replacer le Languedoc sous l'autorité directe du roi son père, qu'après le 16 août 1418. Au cours de ce même second semestre, le comte de Genève, Louis de Châlon, succéda dans la principauté d'Orange au comte Jean I^{er} de Châlon, son père, décédé. Il est probable que ce seigneur abandonna aussitôt cette administration spéciale du Languedoc, à laquelle Isabeau de Bavière l'avait préposé. Comme conséquence de cette situation nouvelle, le 20 janvier 1419 (n. s.), Charles VI et le dauphin, devenu lieutenant général effectif du royaume, nommèrent le comte de Foix gouverneur du Languedoc, dans le but d'annuler entièrement l'état de choses ayant existé en cette province au cours de l'année précédente. Ce seigneur féodal d'un comté limitrophe eut l'habileté de se mettre d'accord avec Isabeau et le duc de Bourgogne aussi bien qu'avec les Toulousains pour exercer ses fonctions. Il parvint à se faire reconnaître par tous en sa nouvelle qualité. Finalement son installation à Toulouse comme gouverneur de la province eut lieu en avril 1419.

Il résulte de cet exposé que sous le couvert de la reine, de Jean Sans Peur, du comte de Genève et des États provinciaux, les Toulousains jouirent d'une sorte d'autonomie provinciale et même probablement communale pendant la plus grande partie de l'année 1418. Ils existèrent à l'état de

Commune indépendante puisqu'ils n'eurent plus ni impôts ni subsides à payer au roi, et qu'ils ne furent plus subordonnés à ses officiers.

A ce premier point de vue, cette autonomie communale momentanée a pu amener les monnayeurs de Toulouse à marquer dans l'écu royal l'initiale de la Cité, pour affirmer ou constater la liberté dont Toulouse a joui à ce moment.

2° Si le désarroi fut grand à Toulouse pendant l'année 1418 sous le rapport de l'administration gouvernementale du roi, il ne fut pas moindre au point de vue de l'exploitation de l'Hôtel des Monnaies.

Au début de l'année 1417, Mérigot Dorde était directeur de l'officine. Par décision des généraux Maîtres du 22 septembre 1417, la Monnaie fut baillée à Jehan Bordebure. Malgré cette nomination, l'atelier fut exploité en 1418 par Ramon Jehan Engilbaut, qui parvint à conclure un accord avec Bordebure pour effectuer les fabrications sans que ce dernier y fît obstacle ¹.

D'autres documents du temps révèlent :

1° Qu'Engilbaut fabriqua :

A. — 20.400 agnels à 22 karats de fin et à la taille de 96 au marc du 20 avril au 20 septembre 1418.

B. — *Des guénars de 10 deniers tournois* du 18 avril au 20 septembre 1418.

2° Qu'un autre maître monnayeur s'appelant Firmin Triailh forgea :

A. — 22.600 agnels des degrés de fin et de poids indiqués ci-dessus du 20 septembre 1418 au 10 juillet 1419.

B. — *Des guénars de 10 deniers tournois* du 24 septembre 1418 au 18 avril 1419 ².

1. *Documents monétaires*, par F. de Saulcy, Vol. II, p. 233.— Archives nationales, Carton Z, 1, b, 362.

2. *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires*, par F. de Saulcy, p. 90 et 91. *Documents monétaires*, loc. cit., p. 212.

La totalité des guénars confectionnés du 8 mars 1418 au 2 juillet 1419 tant par Engilbaut que par Triailh sur le pied 60^e à 2 deniers 16 grains de fin (224 millièmes) et à la taille de 80 au marc (poids légal : 3 gr.) s'éleva à 977.000 ¹.

Engilbaut travaillait en même temps que Triailh : car il fabriqua des florettes de 20 deniers tournois du 21 octobre 1418 aux 18 juillet et 9 août 1419. Triailh de son côté ne cessa de forger des guénars du 21 avril au 2 juillet 1419, des florettes de 20 deniers le 9 août 1419, et encore des guénars jusqu'au 13 janvier 1420.

Il est certain que le guénar de 10 deniers tournois reproduit au début provient de l'une des fabrications qui viennent d'être successivement relevées. Par suite le point plein — • — existant sous la première lettre de la légende du droit ne saurait être considéré que comme le *contre-signal*, apposé pour permettre de reconnaître, soit l'une de ces émissions, soit le travail de l'un ou de l'autre des deux monnayeurs Engilbaut ou Triailh.

Les fabrications de ces deux maîtres ont été effectuées dans des conditions de concurrence, dont nous ne connaissons pas le détail, mais qui ont certainement sujet d'étonner, et qui ont été forcément constatées sur les espèces. Triailh a œuvré après Engilbaut, et ensuite concurremment avec ce dernier. Mais comme ils ont fabriqué des guénars des mêmes poids et degré de fin, il leur a été indispensable de les marquer de différents susceptibles de faire reconnaître le travail de chacun d'eux. On peut dès lors se demander si le ♣ figurant entre les deux fleurs de lis supérieures de l'écu ne serait pas l'initiale du monnayeur Triailh apposée pour permettre

1. M. de Castellane a eu l'obligeance de nous préciser ce chiffre après vérification.

L'exemplaire dessiné, ayant été rogné par les billonneurs, a perdu une partie notable de son poids, ce qui explique son écart d'avec la pesanteur légale.

de distinguer les pièces qu'il avait forgées. Une figuration de ce genre constituerait un fait exceptionnel et tellement anormal qu'il n'est possible d'émettre cette hypothèse que sous les plus grandes réserves. Mais il convient de remarquer que la situation de la ville et les conditions de l'exploitation monétaire étaient aussi extraordinaires que le fait que nous cherchons à expliquer.

Dans tous les cas l'absence de toute administration royale à Toulouse, l'autonomie communale de la Cité, l'enchevêtrement et la complication des fabrications effectuées par les monnayeurs Engilbaut et Triailh permettent de croire que le **T** en question n'a pu être apposé en chef de l'écu royal, que soit comme constatation de la liberté communale empiétée momentanément, soit comme différent supplémentaire caractéristique de l'œuvre du monnayeur Triailh.

Ne serait-il pas possible d'admettre que cette initiale étant à la fois celle de Toulouse et celle de Triailh a pu être choisie par ce dernier pour figurer dans l'écu, afin que les monnaies aient une apparence de type communal Toulousain, tout en faisant en même temps allusion à sa personnalité? De cette façon le résultat utile était obtenu par lui, sans paraître faire quelque chose de trop anormal et en laissant la latitude de rejeter plus tard de l'un sur l'autre la responsabilité d'un tel acte.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1909.

Présidence du Commandant Babut, président.

Le Président présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Rapport du Directeur de la Monnaie, 1908 (13^e année).

Revue Numismatique, 1908, IV.

Bull. de la Soc. d'études hist. et scient. de l'Oise, t. III, n° 3, 1907.

Répertoire des trav. de la Soc. de statist. de Marseille, t. 47, 1^{re} partie.

M. Ph. Moricand, de Paris, est admis comme membre titulaire de la Société.

M. Ed. Angerard, de Bernay, est admis comme membre correspondant.

M. Louis de Marchéville, fils de l'ancien président de la Société, qui conserve précieusement la collection de son père, a fait savoir qu'il autorisait la Société à en publier tous les ans deux pièces inédites ou particulièrement intéressantes. Sur la proposition de MM. Bordeaux et Blanchet, il est décidé que le Président et M. Bordeaux se rendront chez lui pour procéder à ce choix.

M. Testenoire-Lafayette, membre correspondant à Saint-Étienne, fait savoir à la Société qu'il a trouvé au début de cette année, au milieu d'un certain nombre de deniers et oboles du Puy et de pièces de type féodal de ce même pays vellave, un autre exemplaire du méreau attribué à la Collégiale de Saugues (Haute-Loire) et publié à la p. v des *Pr.-v. de la Soc. franç. de Num.* de 1906. Ce jeton en cuivre rouge paraît provenir d'une frappe légèrement distincte dépourvue de points dans les cantons du revers. La présence de ce méreau au milieu de monnaies de la région du Puy apporte un nouveau petit contingent de probabilité à son attribution à une église ayant eu une importance relative dans la même contrée.

M. Adrien Blanchet communique le moulage d'un méreau ou laissez-passer des monnayeurs de la Monnaie de

Crémieu, sous Charles VIII. Le type est connu, car il en existe des exemplaires d'argent, dont un est conservé au Cabinet de France. Mais le nouvel exemplaire est d'or, et c'est le seul laissez-passer qui soit connu en ce métal. Il fait partie de la collection formée, dans le xviii^e siècle, par M. de Montcara¹. Cette collection, qui comprenait d'autres pièces d'un grand intérêt, parmi lesquelles un *aureus* de Quintille, était contenue dans un admirable médaillier de Boule.

Ce laissez-passer vient d'entrer dans une grande collection parisienne.

M. Bouclier présente une médaille inédite de la Révolution, représentant Robespierre. En voici la description :



Droit : M. M. J. ROBESPIERRE. Buste à droite en habit, avec une coiffure à queue.

Revers : DEPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS. en cinq lignes, dans une couronne de feuilles de chêne et de laurier mélangées. Bronze doré. — Diamètre : 28 mill.

Cabinet des Médailles et coll^{on} A. Bouclier.

Cette médaille est d'autant plus intéressante, que c'est à peu près le seul document numismatique de cette époque

1. Voy. *Catalogue of the Collection of Coins and Medals formed in the eighteenth century by M. de Montcara, Conseiller au Parlement de Grenoble...*, Londres, Sotheby, 1909, p. 9.

nous donnant les traits de Robespierre. Il n'existe, en effet, qu'un repoussé en cuivre, de facture grossière, offrant les médaillons conjugués de Robespierre et de Cécile Renaud.

Malheureusement cette médaille n'est pas signée ; sa facture dénote une origine étrangère. On peut la rapprocher de deux autres qui ont évidemment la même origine.

La première, représentant Charlotte Corday, est reproduite dans Hennin, pl. 49, n° 514, et dans le *Trésor de Numismatique*, pl. 44, n° 3. Elle a exactement le même module que celle qui nous occupe, et est également en bronze doré. Hennin ne savait rien de son origine.

La seconde médaille, qui nous a été signalée par M. Bordeaux, donne un buste assez singulier du général Bonaparte. Elle est figurée dans le *Trésor de Numismatique*, pl. 63, n° 8. Son module est légèrement plus grand, 32 millimètres, mais elle est encore en bronze doré. Une note du *Trésor* dit qu'elle a été reproduite d'après un exemplaire unique entré au Musée Britannique en 1830.

Il paraît très probable, d'après l'examen des médailles elles-mêmes, l'orthographe des légendes et les renseignements qui précèdent, que ces trois pièces ont été faites, à l'époque de la Révolution, par un artiste anglais ou résidant en Angleterre. Il serait à souhaiter qu'un document nous permît de connaître son nom, qui, jusqu'à ce jour, nous reste inconnu.

Le Comte de Castellane fait la communication suivante :

« Il a paru dans la *Gazette Numismatique française* de 1908 ¹, sous la signature de M. Louis Caillet, une intéressante *Note sur le mode de paiement des tailles royales à Lyon et la circulation des monnaies étrangères dans cette ville sous Charles VII et Louis XI*. L'auteur y dépeint,

1. P. 193.

entre autres choses, les difficultés en face desquelles se trouvèrent les habitants de Lyon, pour la perception des impôts, pendant les premières années du règne de Charles VII, en raison des fréquentes mutations monétaires de cette époque.

« Parmi les pièces justificatives, publiées à la suite de cette note, figure, sous la date du 20 novembre 1426, le *Procès-verbal d'une réunion des consuls au cours de laquelle fut décidé l'envoi auprès du roi d'une ambassade chargée d'obtenir, au sujet des monnaies, les mêmes faveurs que celles accordées récemment aux habitants du Languedoc et un dégrèvement sur les impôts encore dus*¹. J'ai recherché à quelles circonstances pouvait faire allusion le procès-verbal de la délibération du 20 novembre 1426 et ce que contenaient les « lectres sur l'entretienement des monnoyes qui furent octroyées à ceulx de Languedoc »², et voici, en résumé, ce que j'ai trouvé :

« Au début du règne de Charles VII, le Languedoc était dans une situation économique et financière analogue à celle du Lyonnais. Aussi ses États, réunis à Carcassonne au mois d'avril et de mai 1423, ne consentirent-ils à accorder au roi un aide de deux cent mille livres, payable en quatre termes, que sous condition d'abolir la faible monnaie qui causait un extrême dérangement dans le commerce³. Les commissaires royaux et les capitouls de Toulouse et les consuls des principales villes du Languedoc devaient élaborer un accord résolvant cette question.

« En attendant, au lieu de la monnaie noire qui se fabriquait, à cette époque, sur le pied 48^e, dans toute la partie du royaume obéissant à Charles VII, les ateliers du

1. Arch. mun. de Lyon, BB 2, fol. 27, r^o et v^o.

2. Visées dans le procès-verbal.

3. *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. IX, p. 1075.

Languedoc se mirent à frapper immédiatement des doubles tournois sur le pied 42^e. On constate, en effet, l'émission, à Toulouse, de 719980 doubles tournois au titre de 2 d., taillés à 17 s. 6 d., du 26 mai au 2 juillet 1423 ¹.

« Le 3 août 1423, le roi, qui ayant fait un voyage, se trouvait alors à Toulouse, y approuva le traité que les gens de son conseil avaient rédigé, d'accord avec les capitouls et les consuls des principales villes de la Province ². Voici l'analyse de ce document ³ :

« Il était convenu que les deux premiers termes de l'aide voté par les États seraient payés avec la monnaie que l'on pourrait, tant blanche que noire. Que pendant les trois semaines qui suivraient le jour de la publication, dans les chefs-lieux des trois sénéchaussées du Languedoc, des lettres du roi annonçant l'aide accordé et faisant connaître le traité intervenu à ce sujet, les monnaies noires frappées jusqu'à ce jour seraient reçues, par les collecteurs d'impôts, sur le pied de vingt-cinq pour vingt sols tournois, soit d'un parisis pour un tournois ⁴. Durant le même espace de temps, les personnes qui auraient encore d'anciennes monnaies noires à écouler, en sus de celles remises aux receveurs de l'aide, pourraient les échanger contre des espèces blanches, dans les Monnaies de Toulouse et de Montpellier, où elles leur seraient payées, au bout d'un mois, dans les mêmes conditions. Toutes ces monnaies noires devaient être affinées et transformées en monnaies blanches par les soins de ces mêmes ateliers. Après ces trois semaines écoulées, elles seraient complètement abolies et ne pourraient plus être reçues que pour billon.

1. Saulcy, *Documents*, t. III, p. 15.

2. *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. IX, p. 1076, et t. X, col. 2032. — *Ordonnances*, t. XIII, p. 34. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 17.

3. *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. X, col. 2034.

4. Elles étaient donc retirées avec une dépréciation de vingt pour cent sur leur valeur d'émission.

« Il était, en outre, stipulé que, à la place des doubles tournois qui venaient d'être fabriqués en Languedoc, sur le pied 42^e, les Monnaies de Toulouse, de Montpellier et de Saint-André forgeraient désormais des espèces noires sur le pied 38^e. Les monnaies blanches devaient continuer à être frappées, comme auparavant, sur le pied 36^e. On peut constater que la clause relative à l'émission d'une monnaie noire spéciale, sur le pied 38^e, reçut une exacte exécution : les comptes de l'atelier de Toulouse mentionnent, en effet, la frappe de 1.944000 doubles tournois à 2 d., taillés à 15 s., du 14 août au 15 octobre 1423 ¹. Mais cette fabrication particulière du Languedoc ne fut pas continuée au delà de cette époque, car, au mois de novembre 1423, le roi, relevant le titre des espèces dans toutes les terres de son obéissance, mit les monnaies blanches et noires sur le pied 32^e ².

« Il est inutile de pousser plus loin l'examen des émissions monétaires, en Languedoc ; il est évident que c'est aux circonstances que je viens de relater que se réfère le procès-verbal de la délibération des consuls de Lyon, du 20 novembre 1426. Les habitants de cette ville enviaient la situation de ceux du Languedoc qui, mieux traités qu'eux, avaient pu se débarrasser, à des conditions relativement avantageuses, des mauvaises espèces restées dans la circulation. Comme l'a très bien exposé M. Louis Caillet, malgré de pressantes sollicitations, ils ne purent jamais obtenir une faveur analogue à celle stipulée dans l'accord conclu à Toulouse le 3 août 1423. »

Le colonel Allotte de la Fuÿe, au sujet de la monnaie noire dont il a été question dans la communication précé-

1. Saulcy, *Documents*, t. III, p. 16.

2. Saulcy, *Documents*, t. III, p. 19. — Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, édit. Privat, t. X, col. 2044-45.

dente, signale l'intérêt des événements qui ont eu lieu en Orient dans une situation analogue. En Perse, la monnaie était de très bon aloi, mais à partir de l'époque de Trajan, elle s'est progressivement altérée, et probablement à la suite de la pénétration de la monnaie à bas titre de l'empire romain. Au bout d'un certain temps, on n'a plus eu que l'équivalent de notre monnaie noire, en vertu de la loi économique qui veut que la mauvaise monnaie fasse disparaître la bonne.

M. Bordeaux se joint à *M. Manson*, membre correspondant au Havre, pour appeler l'attention de la Société sur les jetons de présence, qui ont été délivrés aux conseillers municipaux d'un certain nombre de villes de France au début du XIX^e siècle. Cette particularité est assez curieuse pour mériter l'examen.

Sous la première République, et au début de l'Empire, les innombrables lois qui s'occupèrent de l'organisation des Municipalités et des Conseils communaux ne furent pas toujours suffisamment précises pour déterminer le caractère plus ou moins gratuit du mandat de Conseiller municipal. L'ensemble des institutions établies laissait plutôt comprendre que les représentants de la Commune n'avaient droit à aucune rémunération.

Néanmoins, dès l'an XIII (1804) les conseillers municipaux de Rouen (Seine-Inférieure) s'allouèrent un jeton de présence ayant une valeur de 2 fr. 50 environ pour chaque séance à laquelle ils prenaient part. Les registres municipaux contiennent, à la date du 14 vendémiaire an XIII (6 octobre 1804) une délibération portant qu'« un jeton d'argent du poids d'un décagramme et demi sera délivré à chaque membre présent à la séance »¹. La preuve

1. Archives municipales de Rouen.

la meilleure que la loi du temps n'interdisait pas formellement une rémunération de cette nature résulte de ce que l'autorité supérieure ne fit pas d'objection à cette décision. Le Préfet laissa mentionner dans le budget communal les dépenses résultant des distributions de jetons ainsi réalisées et il permit la frappe et la répartition entre les Conseillers de la médaille figurant dans le *Trésor de Numismatique, Médailles de l'Empire français*, p. 35, pl. XVI, n° 8, et dont le type est le suivant :

Effigie laurée de Napoléon I^{er} de profil à droite. Sur la tranche du cou : DROZ FECIT. A l'exergue : MDCCCVI. — DENON DIREXIT en 2 lignes. Lég. : NAPOLEON EMPEREUR ET ROI.

Ÿ. Mercure, assis de profil à droite sur un ballot de marchandises, tient de la main gauche un caducée, et de la droite une corne d'abondance d'où s'échappent des fruits. A l'exergue : HOTEL DE VILLE—DE ROUEN—1806 en trois lignes¹. Poids : 15 gr. 15 cent. Diamètre : 32 mill. Coll. Vigot à Rouen.

Si l'on ne connaissait la délibération précitée, ni les légendes, ni les types choisis ne feraient considérer cette médaille comme un jeton de présence alloué à chaque séance aux conseillers communaux. La distribution de ces pièces ne dura que peu de temps. Elle cessa, faute de fonds, disent les registres de la ville, c'est-à-dire probablement parce qu'après la période du début, l'autorité préfectorale refusa de continuer son approbation au maintien de la dépense. Cet incident dut survenir de 1808 à 1811, car le 19 novembre 1812, le Conseil municipal prit une nouvelle délibération pour essayer de résister au *veto* préfectoral en

1. Millin. *Numismatique de Napoléon I^{er}*, p. 99, pl. 54, n° 303. — Bramsen. *Num. de Nap.*, n° 592. — *Catal. de la vente Richard*. Paris, juin 1904. N° 2007. La pièce y est indiquée comme étant de grand module.

cherchant à faire passer la dépense de ces jetons parmi les frais d'administration communale. Il décida que « chaque membre assistant à une séance du Conseil ou à une cérémonie publique recevra un jeton d'un décagramme et demi. La dépense sera prélevée sur les frais d'administration et subsidiairement sur les fonds destinés aux fêtes publiques ». Cette décision ne fut suivie d'aucun effet. La ville de Rouen paraît être la seule qui se soit ainsi signalée sous le premier Empire par l'initiative de telles mesures.

Après la chute de Napoléon, le gouvernement de Louis XVIII se montra favorable aux libertés municipales. Une ordonnance du 26 septembre 1814 permit aux Communes de reprendre leurs anciennes armoiries. D'autres édits du 28 janvier 1815, 8-21 août 1821 et 14 septembre 1822 accentuèrent les libertés dont les Communes pouvaient user dans l'établissement de leur budget et de leur comptabilité « concernant tous objets d'intérêt communal ». A défaut de texte légal précis, il y avait au moins dans les sphères gouvernementales une tendance à favoriser l'indépendance de chaque ville.

Le Conseil municipal de Rouen semble avoir été à nouveau le premier à profiter de ces bonnes dispositions de libéralisme. Le 7 novembre 1817, il décida la frappe de jetons à huit pans, de la valeur de 5 francs, droit de façon compris, portant d'un côté : *Ludovicus XVIII dei gratia Franciæ et Navarræ rex*, et au revers les armes de la cité avec l'inscription : *Civitas populusque Rhotomagensis*, et le millésime. La délibération fut approuvée. Le travail fut confié à M. Michaut, graveur des monnaies, et Oblin, graveur du Roi, auquel il fut alloué 800 francs.

Le 18 mars 1818, le Conseil préféra remplacer la légende précédemment prévue pour entourer l'effigie royale par cette autre, qui fut qualifiée de plus lapidaire : *Ludovi-*

cus XVIII rex christianissimus. Les documents des Archives municipales établissent que le 13 avril 1818 deux cents jetons furent commandés conformes au modèle alors soumis.

On connaît deux variétés de ces pièces avec inscriptions différentes de celles précédemment votées par les assemblées communales. La première est pourvue d'une effigie à droite entourée de la légende : LUDOV·XVIII D G FRAN NAV REX, avec la signature du graveur : MICHAUT·F. sous la tranche du cou. Le revers porte autour des armes de Rouen la mention : CIVITAS POPULUSQUE·ROTHOMAGEN·SIS avec la date : M·D·C·C·C·XVIII. à l'exergue.

La seconde variété porte l'effigie royale à gauche, surmontant la signature du graveur : BARRE·F. La légende circulaire est : LUDOVICVS XVIII D G FRAN NAV REX. Le revers est le même que le précédent, sans modification de la date, mais d'un autre coin : M·DCCC·XVIII.

Après la mort de Louis XVIII, des jetons distincts furent créés avec l'effigie de Charles X de profil à gauche, entourée de la légende : CAROLUS X DG FRAN NAV REX, et le nom du graveur : BARRE, sous la tranche du cou. Le revers est identique aux précédents, sauf la date qui est cette fois : M·DCCC·XXV.

Des distributions de médailles de cette nature ne restent pas inaperçues. Le Conseil municipal du Havre suivit, en 1818, l'exemple donné par le chef-lieu du département. Le 14 novembre 1818, il prit une délibération pour prescrire : « la distribution à la fin de chaque séance de jetons de présence à tous ceux qui y auront assisté. » Au cours du premier semestre de 1819, le maire du Havre fit faire à Paris, par le graveur Tiolier, les carrés de jetons octogones à l'effigie de Louis XVIII, frappés à la taille de 66 $\frac{2}{3}$ au kilo, devant peser 15 grammes chacun environ, et coûter

300 francs le kilo, soit 4 fr. 50 pièce. Le prix de ce travail fut fixé à 1200 francs.

M. Manson a pu relever en ces termes le tableau des jetons envoyés au Havre et le prix qu'ils ont coûté :

7 septembre	1819	200	jetons valant	828, 60
19 février	1820	200	—	832, 80
28 octobre	—	200	—	835, 50
2 janvier	1822	200	—	849, 60
17 décembre	—	200	—	841, 20
13 février	1824	200	—	884, 40
17 mars	1825	200	—	806, 70
29 mai	1826	200	—	858, 30
26 avril	1827	200	—	878, 40
Totaux :		1800	—	7615, 50

Le poids des 200 pièces varia de 2 kil. 684 gr. à 2 kil. 942 gr. par envoi.

Il y eut deux types successifs de ces médailles, l'un daté : 1819, au-dessous de l'effigie. Poids : 9 gr. 15. L'autre portant : 1824. Ils offrent le profil royal tourné à gauche, entouré de : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE, avec la signature cursive du graveur : N. Tiolier, sous la tranche du cou. Les revers portent les armes du Havre dans un cartouche disposé au-dessous d'un soleil, avec l'inscription circulaire : CONSEIL MUNICIPAL DU HAVRE DE GRACE.

Bien que Louis XVIII fût mort en 1824, les jetons frappés portèrent son effigie jusqu'en 1827. A partir de cette dernière année seulement, la municipalité du Havre s'occupa de remplacer le portrait de Louis XVIII par celui du nouveau Roi. On s'adressa à Tiolier, qui ne mit pas moins de dix-huit mois pour confectionner d'autres carrés, en prétextant ce temps nécessaire pour les changements à faire subir au type précédent, notamment « pour la repré-

sentation de la salamandre des armoiries, ce qui lui a occasionné des recherches dans l'ouvrage sur le Château de Chambord bâti par François I^{er} ». La rémunération fut fixée à 1.000 francs. Une indisposition de Tiolier, qui s'était foulé le bras, entraîna de nouveaux retards jusqu'au mois d'août 1828.

M. Manson a eu l'heureuse chance de pouvoir également dresser le tableau ci-dessous des pièces de ce nouveau type envoyées au Havre :

8 août 1828	203 jetons valant	838, 20.	Poids : 2 kil. 789 :
18 mars 1829	200	— 843, 60	
9 mars 1830	200	— 828, 90	
Totaux :	600	— 2510, 70	

Ces médailles sont pourvues du profil lauré de Charles X tourné à gauche entouré de : CHARLES X ROI DE FRANCE, avec la signature cursive du graveur : N. Tiolier, sous la tranche du cou. Le revers offre les armoiries du Havre avec une salamandre représentée différemment de celle apposée dans l'écu sous le règne précédent. Cet écusson, disposé entre une branche de laurier et une tige de lis, est entouré de la légende circulaire : CONSEIL MUNICIPAL DU HAVRE DE GRACE. A l'exergue : 1828. Les distributions de ces jetons durèrent jusqu'au début de 1831, sauf quelques hésitations au cours de l'année 1830.

Le Conseil municipal de Beauvais voulut imiter dans le département de l'Oise l'exemple donné par la Normandie. Le 27 avril 1821, le Maire avertit les Conseillers : « que dans la plupart des villes du royaume un jeton de présence était remis à chaque séance aux membres présents. » Les représentants communaux accueillirent avec empressement

cette proposition, et ils autorisèrent le premier magistrat municipal à faire graver des médailles portant d'un côté le portrait de Sa Majesté et de l'autre les armes de la ville avec cette légende : Conseil municipal de Beauvais ¹.

Le jeton, dont la désignation suit, fut presque aussitôt après créé, sans porter le type voté pour les armoiries, et distribué aux ayants droit.

Effigie de Louis XVIII de profil à gauche. Lég. : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

R. VILLE DE BEAUVAIS — CONSEIL MUNICIPAL — OISE dans une couronne de laurier.

Poids : 12 gr.

Coll^{on} Alb. Bouclier.

Au début du règne de Charles X, le 6 avril 1825, les conseillers Beauvaisins votèrent la suppression de ces jetons de présence, mais ils décidèrent en même temps de les remplacer par une médaille d'identité du poids de 30 à 35 grammes, dont un exemplaire serait délivré à chacun des membres du Conseil en exercice à la session de Mai. Cette pièce distincte devait offrir d'un côté la représentation de Charles X, et être pourvue au revers de l'inscription : Conseil municipal de la ville de Beauvais, année 18.. avec un blanc au centre pour y ajouter le nom de chaque conseiller gravé au burin.

Les registres municipaux ne contiennent aucun renseignement permettant de présumer si cette médaille a été créée et distribuée. Il n'en a pas encore été rencontré d'exemplaire, en sorte qu'il est possible que cette délibération de 1825 soit restée à l'état de lettre morte.

1. Registre des délibérations du Conseil municipal de Beauvais, année 1821.

Dans le voisinage de Paris, les conseillers municipaux de Versailles voulurent aussi, en 1821, se faire remettre des jetons de présence. Les archives de la Mairie montrent qu'un premier crédit de 3000 fr. fut ouvert sur la proposition du maire au budget de 1821 pour l'achat de jetons de présence destinés aux membres du Conseil municipal assistant aux séances. Une somme de 2770 fr. 20 fut effectivement dépensée cette année même pour achat de 600 jetons à raison de 4 fr. l'un. Ces médailles octogones de 3 centimètres de diamètre ont d'un côté les armoiries du chef-lieu du département de Seine-et-Oise, surmontées d'une couronne murale entre deux branches de chêne, avec le nom du graveur : OBLIN F à l'exergue. Le revers est pourvu de l'inscription : CIVITAS — POPULUSQUE — VERSALIENSIS — MDCCLXXI en quatre lignes.

De 1822 jusqu'à 1831 inclus, un crédit de 1200 fr. fut inscrit chaque année au budget de la ville de Versailles pour l'achat de jetons, sauf en l'année 1822, où il n'a pas été fait de dépense parce que la livraison de 1821 avait été suffisante pour les distributions des deux premières années ¹.

Une partie de ces jetons versaillais, c'est-à-dire 50 exemplaires furent employés par le maire à être offerts au Préfet à titre de don gracieux, ainsi qu'il résulte de lettres échangées entre eux les 2 et 3 novembre 1821. En 1830, il y eut dans une séance du Conseil municipal, un incident à l'occasion de 149 jetons distribués par le précédent maire à différentes personnes étrangères au Conseil ². L'assemblée communale passa condamnation sur ces petits abus, mais il est probable que de tels agissements occasionnèrent les

1. Archives municipales de Versailles, série K. 1.

2. Archives municipales de Versailles, série D. 1.

prescriptions légales, que nous verrons bientôt apparaître à partir de 1831.

On peut encore signaler les villes de Cambrai (Nord) et de Soissons (Aisne), dont les conseillers municipaux ont jugé bon de créer et de se faire distribuer des jetons à l'imitation de ce qui s'est passé dans les localités dont nous nous sommes occupés.

Les pièces octogones de Cambrai ayant 30 millimètres de diamètre portent :

1° L'effigie de profil à gauche de Louis XVIII surmontant le nom du graveur : BARRE F, avec LOUIS XVIII ROI DE FRANCE en légende circulaire. Le revers montre les armes de la ville disposées sur un aigle bicéphale couronné, ayant au-dessus la mention : BONNE VILLE DE CAMBRAI, et à l'exergue la date : 1822.

2° L'effigie de profil à droite de Charles X surmontant le même nom de graveur, et entouré de CHARLES X ROI DE FRANCE. Le revers est semblable au précédent, sauf modification de la date en : 1825.

Les jetons ronds de 32 millimètres de diamètre de Soissons montrent les armoiries de la ville surmontées d'une couronne murale avec l'inscription : VILLE DE SOISSONS à la partie supérieure et le nom du département : AISNE à l'exergue. Le revers n'a que la mention : CONSEIL — MUNICIPAL en deux lignes dans une couronne de lauriers. On ne peut affirmer que ces médailles sont des jetons de présence remontant à l'époque de la Restauration, et qu'elles ne constituent pas des pièces d'identité créées à une date ultérieure. Des recherches dans les archives municipales de Soissons pourraient seules fournir une certitude à cet égard.

A un plus grand éloignement nous n'avons occasion de citer que la ville de Colmar, dont les conseillers commu-

naux aient eu l'idée de faire frapper et de faire allouer des jetons de présence. Cette particularité arriva en 1821, qui est l'époque où il fut surtout question en France de ces distributions de jetons. Les registres colmariens révèlent que la municipalité fit confectionner 400 jetons de présence octogones en argent à la Monnaie royale des médailles de Paris en 1821. Le graveur du Roi, Oblin, demeurant à Paris, rue des Orfèvres, n^o 36, fut chargé de ce travail. Les médailles expédiées en exécution de cette commande pesèrent 4 kgr. 858 gr., et elles figurèrent dans le budget communal pour une dépense de 1360 fr. 25.

Le motif, qui occasionna une répartition de pièces de présence dans cette ville de l'extrême est de la France, provient probablement de ce que, sous l'ancien régime que la Restauration avait la plus grande propension à laisser respecter, un arrêt du Conseil du roi du 28 novembre 1721 avait réglé : « les compétences en bois et en grains qui appartiendraient *aux Magistrats*, fonctionnaires et employés de la ville de Colmar à *titre de traitement*. » Les officiers municipaux de Colmar suivaient devant le Conseil d'État de la Restauration une instance concernant l'application continue de cet arrêt du Conseil royal de 1721 ¹. On comprend que les conseillers colmariens, imbus de ces idées de l'ancien temps, aient estimé que l'allocation à eux faite était simplement l'exécution d'antiques usages dont leurs pères avaient profité. Le texte d'une délibération du Conseil municipal, tenue le 28 juillet 1826, montre que la discussion avait justement porté sur l'ensemble de ces prérogatives ainsi que sur les contestations pendantes au même instant devant le Conseil d'État. Les conseillers communaux, conformément aux propositions du maire, avaient finale-

1. Dalloz, périodique, 1884, 4^e p^{is}, p. 25, note.

ment décidé d'ajourner toute proposition et discussion sur la question de « continuation de distribution de jetons de présence »¹. Par suite il ne paraît pas avoir été effectué à Colmar d'autre répartition de médailles de cette nature que celle mentionnée en premier lieu et qui se trouve avoir une cause absolument locale.

La légende des jetons octogones du Conseil municipal de Lyon (Rhône) : ASSIDUIS HONOS.² engage à se demander si ces pièces n'auraient pas constitué à un moment donné des médailles de présence remises à ceux qui étaient : « assidus aux séances ». Mais elles auraient évidemment perdu assez vite ce caractère. Car elles furent suivies dès 1822, et surtout au cours des années ultérieures d'autres pièces portant les deux premiers chiffres d'un millésime annuel, ainsi qu'un bouclier triangulaire destiné à la gravure au burin du nom du titulaire. Ces exemplaires furent remplacés à partir de 1838 par d'autres de forme ronde, gravés par : L. MOUTERDE. F. ayant au revers l'inscription : CONSEIL — MUNICIPAL — DE LA — VILLE DE — LYON — 1838 en six lignes dans une couronne de lauriers. Ces diverses médailles ont dû être remises seulement soit chaque année, soit à l'occasion des renouvellements du Conseil. Elles constituaient un simple document d'identité, n'ayant aucune apparence de rémunération.

M. Bordeaux et M. Manson n'ont pas la prétention d'avoir cité toutes les localités françaises ayant distribué des jetons de présence aux conseillers municipaux sous la Restauration. Ils se sont bornés à appeler l'attention sur la question et ils ont cru intéresser les numismates en montrant les condi-

1. Archives municipales de Colmar. Registres des délibérations du Conseil municipal.

2. *Gazette Numismatique française*, par Mazerolle, 1908, p. 128 et 129, n^o 462 à 465.

tions de ces distributions en un certain nombre d'endroits, ainsi que l'utilité d'examiner les archives locales.

Cette question s'arrête en 1831, parce que l'article 1 de la loi du 21 mars 1831 sur l'organisation des municipalités édicta que : « *Les fonctions des Maire, Adjointes ou Membres des conseils municipaux sont essentiellement gratuites.* »

A partir de cette date, il n'y eut plus de doute, ni d'hésitation sur l'interprétation plus ou moins large de telle ou telle circulaire ministérielle. Les préfets biffèrent des budgets municipaux aussi bien à Rouen et au Havre que partout ailleurs les sommes qui figuraient comme dépenses de jetons de présence. L'innovation exceptionnelle et momentanée, qui a été signalée, disparut complètement.

Les lois municipales des 5-9 mai 1855 (art. 1) et du 14 avril 1871 (art. 9) répétèrent les dispositions de la loi du 21 mars 1831. L'article 74 de la dernière loi municipale du 5 avril 1884 a supprimé le mot : « essentiellement » des lois de 1831 et de 1871. Elle a accordé aux fonctionnaires municipaux le droit à des frais de représentation éventuels.

Depuis 1831, certaines municipalités ont remis aux conseillers nouvellement élus des jetons d'argent ou de bronze, qui ne sont que des médailles d'identité, vulgairement appelés : coupe-files. Ces dons gracieux et licites ont commencé à Versailles dès 1837. Ils n'ont eu lieu qu'à l'époque légale de chaque renouvellement du mandat municipal. La municipalité versaillaise confia au graveur Michaut le soin de confectionner les nouveaux coins de ces pièces à l'effigie de Louis-Philippe ¹. Des jetons de bronze à l'effigie de Napoléon III, gravés par Desbœufs, et portant au revers : CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MANDE ont été remis aux conseillers communaux de cette localité

1. Archives municipales de Versailles.

comme pièces d'identité. De telles médailles ne rentrent en aucune façon dans la catégorie de celles sur lesquelles l'attention a été appelée en premier lieu.

A Évreux des médailles octogones aux armoiries de la ville, portant au revers la mention : *Conseil municipal d'Évreux, Dép^t de l'Eure*, furent émises entre le 12 juin 1845 et le 31 octobre 1860; ainsi que l'établit la main indicatrice figurant sur la tranche comme poinçon mais elles n'ont probablement constitué que des jetons d'identité.

La petite commune de Canteleu-Bapeaume, distante de 4 kilomètres de Rouen, bien que ne comprenant que 3000 habitants, paraît être la seule de France, qui postérieurement à 1831 ait imaginé une ingénieuse combinaison pour distribuer de 1843 à 1887 des jetons de présence à ses 49 conseillers municipaux. Par délibération du 21 août 1843, le Conseil municipal approuva un règlement en 12 articles, aux termes duquel chaque conseiller fut tenu de verser 20 fr. par an pour constituer un fonds commun servant à la création de jetons de présence d'une valeur de 2 fr. répartis à chaque séance aux membres du Conseil présents. L'arrivée tardive ne donnait droit qu'à la perception d'un demi-jeton. Les cotisations annuelles ultérieures pouvaient être acquittées soit en espèces, soit au moyen des jetons déjà reçus. Le Conseil décida qu'on s'occuperait immédiatement de faire des pièces conformes au modèle soumis, c'est-à-dire à l'effigie de Louis-Philippe avec la mention : CONSEIL MUNICIPAL DE CANTELEU au revers. Cet accord, qui était indépendant des dépenses communales soumises à l'approbation préfectorale, reçut son exécution sans difficulté.

A la séance du 27 août 1848, il fut décidé qu'en cas de nécessité, il serait gravé de nouveaux jetons, sur lesquels l'effigie de Louis-Philippe serait remplacée par les mots :

République française, et que la légende serait : Liberté, Égalité, Fraternité.

A la séance du 4 septembre 1849, un conseiller fit remarquer :

1° Qu'à raison de la proclamation de la République depuis le 24 février 1848, il n'était plus possible de se servir du coin antérieur à cause de ses effigie et légende inconstitutionnelles.

2° Qu'il était utile d'adopter un modèle de jeton, qui fût *à tout jamais* à l'abri de l'inconvénient politique présenté par l'empreinte précédente.

3° Qu'il proposait de faire graver des jetons nouveaux sur le modèle fourni par M. Legrain, l'un d'entre eux, dessin donnant les garanties réclamées ¹.

Cette motion fut approuvée et un curieux nouveau jeton au type peu artistique, portant un faisceau de licteur surmonté du bonnet de Mercure posé en pal, entouré de gerbe de blé, ruche d'abeilles, corne d'abondance, ancre caducée, etc., et surmontant la signature du graveur peu connu : A. DUBOIS FILS, fut dorénavant frappé avec la même mention au revers que sur la pièce précédente. Le graveur reçut 200 fr. pour son travail. L'abeille figurant sur la tranche d'un exemplaire soumis aux membres de la société établit que ce spécimen a été frappé à Paris entre le 31 octobre 1861 et le 1^{er} janvier 1880.

La distribution de jetons continua régulièrement en ces termes jusqu'en 1887, date à laquelle une majorité de conseillers municipaux vota la cessation de l'application du règlement de 1843, et par suite la répartition entre les ayants droit des jetons, et de l'argent existant dans le

1. Archives municipales de la mairie de Cantelieu-Bapeaume. Registres des délibérations du Conseil.

compte de caisse résultant de la décision remontant au règne de Louis-Philippe.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 6 MARS 1909.

Présidence du Commandant Babut, président.

Le Président présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Soc. des L. Sc. et Arts de Bar-le-Duc, IV^e s., t. V et VI, 1907-8.

Mémoires de l'Ac. Nat. des S. A. et B.-L. de Caen, 1908.

Mémoires de la Soc. d'Emulation de Montbéliard, t. XXXV, 1908.

Berliner Münzblätter, n^{os} 83-86.

Commandant Babut, *Les graveurs Branche* (extrait de la *Rev. Num.*).

G. Dattari, *Vincit omnia veritas*. Le Caire, 1909.

Yakountschikoff, *Monnaies antiques grecques, inédites et rares* (en russe).

Le Président annonce le décès de M. Baras, survenu en août 1908. M. Baras, Membre de la Société depuis 1887, pendant son séjour à Paris, assistait régulièrement aux séances, et depuis qu'il s'était retiré à Dax, avait conservé d'excellentes relations avec ses anciens confrères.

Le Président transmettra à la famille de M. Baras les condoléances de la Société.

Le Trésorier, M. Bouclier donne lecture de son rapport

financier. Il accuse une notable amélioration sur les exercices précédents. M. le Président adresse à M. Bouclier l'expression de la reconnaissance de la Société pour le zèle apporté dans ses fonctions.

M. Bordeaux fait remarquer que, d'après ce rapport, il restera une disponibilité qui a chance de reparaître dans les exercices prochains. La Société, qui vient de rendre aux sciences numismatiques un réel service par la publication de la table de la *Revue Numismatique*, pourrait persévérer dans la même voie en favorisant une publication qui porterait par exemple sur des textes administratifs anciens.

La Société accepte cette proposition et désigne le bureau pour faire choix de l'auteur et du sujet de travail.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau.

Sont élus :

<i>Président</i> :	MM. Sudre.
<i>Vice-président</i> :	Ad. Blanchet.
<i>Secrétaire général</i> :	de Villenoisy.
<i>Trésorier</i> :	Bouclier.
<i>Membres du Conseil</i> :	Bordeaux et de Castellane.

Avant de quitter la présidence, le Commandant Babut remercie la Société de la confiance qu'elle lui a témoignée deux ans de suite, en le plaçant à sa tête et du concours qu'il a trouvé auprès de tous.

En prenant le fauteuil de la Présidence, M. Sudre prononce les paroles suivantes :

« Mes chers confrères,

« Je suis confus de l'honneur que vous voulez bien me faire et je regrette que votre choix ne se soit pas porté,

comme je le désirais, sur un autre membre de la Société ayant des titres plus sérieux à vos suffrages.

« Je dois croire que vous avez voulu témoigner votre sympathie pour un des doyens de la Société et c'est à ce titre que je tiens à vous remercier.

« Il me reste un devoir bien agréable à remplir et je ne doute pas, d'être l'interprète de tous, en exprimant à M. le Commandant Babut, notre reconnaissance pour son zèle et son dévouement, pendant les deux années qu'il a occupé la Présidence ; j'espère qu'il voudra me continuer sa collaboration qui me sera très utile pour remplir la tâche que vous m'imposez. »

M. Demole, membre correspondant à Genève, fournit à la Société des renseignements détaillés sur la découverte d'un trésor effectuée le 28 avril 1908 dans la forêt de Finges, entre Louèche et Sierre, Valais, Suisse, et qui a été relatée dans les n^{os} des 8 et 9 février 1909 du *Journal de Genève*. Il soumet le relevé et la description de toutes les pièces de cette trouvaille qu'il lui a été possible d'examiner.

M. Adrien Blanchet fait une communication sur un jeton d'or aux armes de la Compagnie des Indes, qui, avec d'autres semblables, fut probablement offert par Law au Régent, à l'occasion du 1^{er} janvier 1720. *M. Blanchet* communique aussi un coin de fer qui servit, à la même époque, à fabriquer les sceaux de plomb que la même Compagnie devait apposer aux marchandises qu'elle importait. C'est le seul instrument de ce genre qui soit connu aujourd'hui.

MM. Bordeaux et Babut soumettent aux membres de la Société les deux pièces inédites ci-après provenant de la collection de *M. de Marchéville*, et que le fils de cet ancien

président leur a obligeamment communiquées cette année.

1° Un denier parisis de Charles VII.



⊙ **KAROLVS : FRANCO RV : REX.** Deux fleurs de lis sous une couronné fleurdelisée.

R. ⊙ **PARISIVS * CIVIS.** Croix à branches égales fleurdelisées dans un entourage de quatre lobes.

Poids : 4 gr. 25 et 4 gr. 20 pour deux exemplaires qui se complètent l'un par l'autre.

M. de Marchéville père avait estimé que ces deniers, qui d'après leur type paraissent se rapporter à une fabrication séparée datant de la fin du règne, sont ceux dont la frappe a été prescrite le 7 mai 1461 en ces termes :

7 mai 1461.

« En la Chambre des comptes du Roy fut ordonné par Nosseigneurs desdits comptes et les Trésoriers de France ouvrer en la Monnoye de Paris jusques à la somme de 20 marcs d'argent *en deniers parisis* et petits tournois noirs ¹. »

Cette prescription est suivie de quelques indications précisant la valeur d'achat du marc d'argent à ce moment.

Les deniers parisis furent frappés à la fin du règne de Charles VII à la taille de 192 au marc, ce qui donne pour chacun un poids légal de 4 gr. 27, concordant avec celui indiqué ci-dessus. Mais si la fabrication avait été réellement bornée aux vingt marcs prévus, et qu'une moitié seulement

1. F. de Saulcy, *Documents monét.*, vol. 3, p. 234. A.N. Reg. Z. 1. b. 4, f^os 89 et 90.

eût été émise en parisis, il n'aurait pas été forgé plus de 1.920 pièces. On peut supposer que des autorisations subséquentes occasionnèrent une émission plus considérable.

L'ordre ci-dessus relaté n'a trait qu'à l'atelier de Paris, et les deux deniers parisis retrouvés portent un point secret sous la neuvième lettre du revers. La question se pose de savoir si ce point n'est qu'un contre-signal apposé par quelque Maître de fabrication parisien, ou bien s'il est un différent monétaire indiquant l'atelier de La Rochelle, et si dans ce dernier cas l'injonction de la Chambre des comptes du 7 mai aurait été ultérieurement adressée à un certain nombre d'autres officines monétaires du royaume.

La fabrication prescrite à partir du 7 mai 1461 n'a duré que peu de temps, c'est-à-dire jusqu'au 22 juillet 1461, époque de la mort du Roi, ou au plus tard jusqu'au 31 juillet 1461, date de l'ordre de Louis XI prescrivant de remplacer sur le numéraire le nom de son père : KAROLVS, par le sien : LVDOVICVS.

De toute façon la croix fleurdelisée du revers, qui offre certains points de ressemblance avec la croix de même genre des gros du Roi frappés à ce moment, et en circulation depuis le 26 mai 1447, démontre que le denier parisis en question date également de la fin du règne de Charles VII. Pour cette raison, et d'autre part parce que des spécimens en ont été rarement rencontrés, la date d'émission figurant sur les notes anciennes de M. de Marchéville paraît la plus vraisemblable.

2° Un teston de François I^{er}.

✕ FRANCISCVS ◊ DEI ◊ GRA ◊ FRANÇCOR ◊ REX ✱. Buste de François I^{er} de profil à droite, avec couronne fleurdelisée et cuirasse à épaulières. Dans le champ vide la lettre monétaire : R sous le buste.

R. ✕ XPS ◊ VINCIT ◊ XPS ◊ REGNAT ◊ XPS ◊ IMPE-

RAT ★. Écu de France couronné ayant en pointe la lettre monétaire R. Entourage d'un épicycloïde de 14 demi-arceaux.



Poids : 9 gr. 20.

Les testons à ce type n'ont été forgés que pendant peu de temps.

Le 28 janvier 1539, la lettre R fut choisie pour caractériser les émissions de Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon ¹. Cette prescription parut assez caractéristique au maître de la Monnoye en exercice Jérôme Bourdon, pour qu'il crût devoir répéter jusqu'à quatre fois la marque d'atelier résultant des points sous les 20^{es} lettres des deux légendes et de ce différent R. Cet officier monétaire y joignit : 1^o en tête des deux légendes, son différent personnel consistant en deux bourdons de pèlerin disposés en croix de Saint-André, et qu'il avait choisis comme constituant ses armes parlantes depuis 1533, date à partir de laquelle il avait pris la direction de l'officine ; 2^o en fin des deux légendes, une étoile à cinq pointes, qui était le sigle distinctif du tailleur Antoine de Mazières travaillant sous ses ordres.

Cette fabrication dura depuis le 6 avril 1540 jusqu'au 9 juillet de la même année, date à laquelle les boîtes de Villeneuve contenant l'ouvrage de ce maître particulier furent apportées à Paris. Il en fut retiré notamment :

1. F. de Saulcy, *Ateliers monétaires*, p. 75.

9 deniers de douzains à la nouvelle différence de la lettre R ;

11 écus au soleil ;

et 4 deniers de gros testons ¹.

Cette mention de : *nouvelle différence de la lettre R* démontre que le teston reproduit ci-dessus provient de cette frappe.

Si chaque denier de gros testons, c'est-à-dire chaque teston mis en boîte atteste une fabrication de 18 marcs d'œuvre, comme cela avait lieu en exécution des ordonnances de la fin du xvi^e siècle, il en résulte une émission totale de 3.672 de ces pièces, qui avaient été taillées à raison de 51 au marc ².

Ce travail dura peu de temps, car le 7 avril 1541, l'officine monétaire de Villeneuve fut fermée.

Cette raison contraignit M. de Saulcy à ne faire figurer, dans sa numismatique de François I^{er}, ni testons, ni douzains à la croix blanche provenant de cette fabrication dernière de 1540, parce qu'il n'était pas parvenu à en découvrir des spécimens. Il s'est borné à mentionner l'écu à la croix blanche de cet hôtel des Monnaies dont il avait trouvé la mention sous le n^o 1035 F, dans le catalogue de 1864 de MM. Rollin et Feuarent. Il est probable que la publication du teston fera retrouver cet écu ainsi que le douzain énoncé dans le procès-verbal d'apport des boîtes.

M. Bordeaux appelle l'attention de ses collègues sur des treizains de mariage dont M. Couriot et M^{me} Florange possèdent près de 60 exemplaires de types différents. Ces pièces n'ont été étudiées jusqu'à présent en aussi grande quantité que dans le rapport fait par M. Sarriau au nom du

1. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, vol. IV, p. 357.

2. Abot de Bazinthen, *Dictionnaire des monnaies*, vol. I, p. 316.

Comité d'installation du Musée rétrospectif de la classe 16 de l'Exposition universelle de 1900¹.

Ces « deniers pour épouser », si on les qualifie par la légende qu'ils portent le plus fréquemment, paraissent remonter environ au milieu du xv^e siècle. Usités pendant tout le xvi^e, ils ont été remplacés au cours du xvii^e siècle par la pièce courante de mariage, qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Ils sont le plus souvent en argent, parfois en vermeil, ou encore à l'état de simples bractéates. Les spécimens en or sont exceptionnels. M. Blanchet en cite un remontant au xv^e ou peut-être même au xiv^e siècle². La collection de M^{me} Florange en contient trois :

Le premier porte : DIEV NOVS BENISSE, avec au revers : EN NOSTRE MARIAGE.

Le second³ consiste en une bractéate ayant comme légende : LA FOY NOVS VNIT.

Le troisième figuré ci-dessous est gravé au burin :



Poids : 1 gr. 25.

Il présente :

1^o D'un côté un écu qui porte les armoiries de la famille de Labadie, ainsi formulées dans Rietstap : à deux épées passées en sautoir, les pointes en bas ;

2^o De l'autre, un monogramme qui contient les lettres formant le nom de LABADIE, paraissant augmentées d'un F.

1. P. 54 et pl. III. La bibliographie complète de cette question y figure en note.

2. A. Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*. Paris, 1890, t. II, 2^e partie, p. 390. — *Rev. num fr.*, 1874, p. 65, et 1864, p. 459.

Ce monogramme est placé entre quatre S barrés — S — disposés en croix dans une couronne de laurier. Ces quatre S barrés signifient vraisemblablement : Fermesse, fermeté, constance¹. Comme deux exemplaires ont été originairement rencontrés, il est possible que, même pour ces piécettes d'or, treize aient été primitivement renfermées dans un petit étui, particularité qui avait occasionné la dénomination originelle.

M. Bordeaux soumet de son côté le treizain de mariage ci-dessous, frappé sur or.



Poids : 0 gr. 90. — Coll. P. Bordeaux.

La légende : PRENEScENcGRE est répétée des deux côtés. Elle entoure les initiales L—E placées au centre, qui semblent devoir être interprétées comme celles des prénoms, ou peut-être des noms de famille des deux fiancés. On peut mentionner, comme simple conjecture, l'hypothèse qui ferait réunir ces deux lettres pour les joindre au début de la légende, en lisant : LE PRENEScENcGRE.

Les virgules en forme de croissants séparant les mots offrent une certaine ressemblance avec les sigles presque identiques intercalés dans la légende du teston de François I^{er}, cité précédemment, et frappé à Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon. Ces croissants ou virgules étaient en usage au début du xvi^e siècle et pendant la Renaissance. Ils montrent que la petite pièce ci-dessus date de cette période de temps.

1. Adrien Blanchet, *Histoire monétaire du Béarn*, p. 82 et sq.

De petits trous de suspension indiquent que l'objet fut, à un moment donné, destiné à être porté comme souvenir par la personne qui l'avait reçu.

Dans tous les cas, la légende PRENES^cEN^cGRE présente un sens se rattachant aux idées émises dans les autres devises figurant sur la série des treizains, dessinée pl. III, du rapport du Musée rétrospectif des monnaies et médailles de l'exposition de 1900, telles que :

JE VOVS DONNE MA FOI

DOVCE VNION

DIEV NOVS CONJOINT AMOVR NOVS LIE

VNIS A JAMAIS.

AINSI CE N'EST QV'VN DE NOVS DEVX.

CELVI QVI D'AMER VOVS PRIE RETRAIRE NE SE

PEVT MIE.

Don ꝛ D'ami.

Enfin il faut encore citer le + DENIERS — + POVR EPOVZER reproduit ci-dessous, qui est inédit. Cette piécette d'argent présente la particularité d'avoir au centre un A couronné, lettre présentant cette fois une interprétation plus problématique :



Poids : 0 gr. 45. — Coll. Blanchet.

Nous souhaitons qu'un chercheur découvre un jour, dans quelque dépôt d'archives, des documents expliquant d'une façon détaillée les raisons et les conditions de l'emploi

si fréquent de ces deniers de mariage pendant tout le XVI^e siècle.

M. de Villenoisy rappelle la présence, dans les cartons du Cabinet de France, de quatre petites médailles dorées du même module, avec sujets et légendes amoureuses, qui semblent les restes d'un treizain de dimension plus grande que les pièces ordinaires.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 3 AVRIL 1909.

Présidence de M. Sudre, président.

M. le Président présente les ouvrages reçus :

Mém. de l'Acad. d'Aix, t. XIX.

Notice du centenaire de la reconstitution de l'Acad. d'Aix.

A. Blanchet, *Mémoires et notes de numismatique*, 1909.

Marie de Man, *Les médailles de tir de la ville de Vere.*

X^{***}, *Scheurer-Kestner.*

M. Collombier, qui ne peut assister à la séance, se fait excuser.

M. Fernand Donnet, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Belgique, secrétaire de l'Académie royale des monuments et de l'Académie royale d'archéologie, 32, rue du Transvaal, à Anvers, est présenté comme membre correspondant par MM. Bordeaux et Babut.

M. Bouclier soumet une plaquette de 40 pages intitulée :

« Mémoires et états relatifs à la fabrication des monnoies, présentés à l'Assemblée nationale par M. Tarbé, ministre des contributions publiques le 6 février 1792, imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale. »

Cet opuscule, qui porte au bas de la première page : « Monnoies et assignats, n° 18 », et d'une autre « Mémoires et états par M. Tarbé, n° 18 », n'avait pas encore été signalé. Il laisse supposer l'existence d'une série antérieure et postérieure de documents identiques imprimés qui resteraient à découvrir.

Il contient le compte général et détaillé de toutes les opérations relatives à la fabrication des monnoies, or, argent, cuivre et métal de cloche pendant le cours de l'année 1791, questions qui ont déjà été examinées en partie dans la séance du 4 mai 1907¹. Les renseignements complémentaires suivants peuvent y être recueillis :

Toutes les lois rendues depuis 1790, pour assurer la fabrication du numéraire des trois métaux, sont successivement énoncées.

Lorsque la création de pièces en métal de cloches allié de cuivre fut ordonnée, les fonderies de Romilly parurent devoir suffire à l'approvisionnement des ateliers de Paris, Rouen et Orléans. Les mines de Sainbel, dans le Lyonnais, furent chargées, d'autre part, de subvenir à l'approvisionnement des monnoies de Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux. Mais en fait, ces mines (dont le fonctionnement au profit de la Nation n'avait pas encore été signalé), ne purent alimenter que l'Hôtel des monnoies de Lyon².

1. *Rev. num. fr.*, 1907, *Procès-verbaux*, p. L.

2. Les mines de Sainbel, dénommées plutôt Saint-Bel, sont des exploitations de pyrites de cuivre, situées à 24 kilomètres à l'ouest de Lyon, dans le canton de l'Arbresle (Rhône). Elles appartiennent maintenant à la Compagnie des mines de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

Des procès-verbaux établirent que les dix-sept hôtels des monnaies fonctionnant à ce moment n'avaient aucune quantité de cuivre disponible pour la frappe à l'exception de ceux d'Orléans, Bordeaux, Rouen et Toulouse, dans lesquels une existence totale de 132.477 marcs avait été constatée.

Pendant tout le mois de juin et la moitié du mois de juillet 1791, la nouvelle fabrication n'a pu être mise en pleine activité que dans les monnaies de Lyon, Rouen, Orléans et Paris, qui étaient approvisionnées par les établissements de Sainbel et Romilly. Aussi le premier état de produits de la fabrication des espèces de cuivre, adressé à l'Assemblée constituante le 18 juillet 1791 montra que sur les 446.388 livres fabriquées à cette date, les Hôtels des monnoies autres que les quatre ci-dessus n'avaient frappé que 8.516 livres.

Le ministre de la guerre fit en conséquence prêter par les arsenaux de Strasbourg et de Douai aux directeurs des Monnaies de Strasbourg et de Lille des cuivres pour alimenter leurs travaux. Le ministre de la marine fit envoyer aux fonderies de Romilly et aux Monnaies de Nantes, La Rochelle et Marseille de vieux cuivres provenant des arsenaux et ports de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Deux fourneaux pour la fonte et les transformations des métaux de cloches et de cuivre furent établis à Paris, le premier *aux Célestins*, et le second *aux Barnabites*.

Il exista des établissements particuliers de fabrication de flaons à Paris, à Romilly, à Sainbel, à Maromme (près Rouen), à Arras, à Nantes, à Saumur, à La Charité-sur-Loire, à Clermont-Ferrand, à Dijon, à Roanne, à Besançon et à Marseille.

Au 1^{er} juin 1791, il n'y avait à la Monnaie de Paris que huit balanciers en activité. Le nombre en avait été successivement accru, et il se trouvait élevé à treize en février 1792,

y compris deux balanciers de la Monnaie des médailles ; trois balanciers supplémentaires devaient être mis en fonctionnement dans le mois suivant. Dans le même hôtel, six machines connues sous le nom de *moutons*, et dont le produit équivalait au travail de cinq balanciers avaient été installées et travaillaient.

L'emploi simultané à Paris, en 1791, de ces deux modes distincts de fabrication porte à supposer que l'on a dû vouloir distinguer les produits provenant des balanciers de ceux réalisés par le fonctionnement des moutons. Par suite les espèces de 1791 marquées A et celles marquées \dot{A} ou $\cdot A$ proviendraient les unes de l'atelier des balanciers, les autres de celui des *moutons*. Les pièces portant \dot{A} ou $\cdot A$, paraissant souvent moins bien centrées ou moins bien venues sous la frappe que celles pourvues d'un simple A, pourraient en conséquence provenir peut-être de la fabrication au mouton incontestablement moins perfectionnée que celle faite au balancier. De plus les essais, qui ont été certainement frappés au balancier, ne portent qu'un A simple. Le rapport de M. Tarbé rend cette opinion plus plausible que celle qui suppose que les sigles \dot{A} ou $\cdot A$ indiqueraient une fabrication émanant d'un atelier provisoire séparé, établi dans le cloître des Barnabites en la Cité. Le mémoire dont il est fourni des extraits énonce nettement qu'il n'avait été établi aux Barnabites que des fourneaux destinés à la fusion des matières, et des ateliers de confection de simples flaons.

Sept autres *moutons* construits à Paris avaient été envoyés aux Hôtels des Monnaies de Strasbourg, Metz, Lille et Nantes. Cinq autres devaient être expédiés aussitôt à Arras, Dijon, Saumur, Clermont-Ferrand et Besançon, pour y ouvrir en exécution des mesures décrétées par l'Assemblée.

ÉTAT DES ESPÈCES FABRIQUÉES

DEPUIS LE 1^{er} JANV

MONNAIES	LOUIS	DOUBLES LOUIS	ÉCUS DE 3 LIVRES	ÉCUS DE 6 LIVRES	PIÈCES
Paris		1.636.214	2.335.257	10.536.936	370.
Rouen		51.648		10.416	17.
Lyon	204.672			19.248	203.
La Rochelle	74.712			71.976	62.
Limoges . . .	26.496			9.775.650	3.171.
Bordeaux . .		43.336		21.912	21.
Bayonne . . .				65.430	
Toulouse . . .		428.208		207.702	144.
Montpellier.	44.448			159.684	117.
Perpignan . .				30.300	
Orléans	104.616			52.440	118.
Nantes	92.472	32.016	12.648	116.004	18.
Marseille . . .	49.752			237.132	44.
Metz		55.200		233.430	154.
Strasbourg .		207.360		137.286	66.
Lille	443.520			156.870	172.
Pau				10.140	18.
TOTAUX	1.040.688	2.453.982	2.347.905	21.842.556	4.702.

DES DIVERS HOTELS DES MONNAIES

LE 31 DÉCEMBRE 1791

PIÈCES DE 30 SOLS	CUIVRE ET MÉTAL DE CLOCHE	TOTAUX
1.687.047 l.	1.588.470 l. 5 s.	18.154.164 l.
	849.985 l. 1 s. 6 d.	92.065 l. 16 s. 6 d.
	355.617 l. 16 s.	793.335 l. 1 s.
	30.737 l. 7 s. 3 d.	240.161 l. 7 s. 3 d.
2.566.434 l.	60.141 l.	15.600.270 l. 15 s.
27.994 l. 10 s.	181.145 l.	301.244 l. 15 s.
	16.578 l.	82.008 l.
	109.611 l. 7 s.	890.338 l. 12 s.
1.879 l. 10 s.	99.151 l. 15 s.	422.329 l.
	5.036 l. 9 s.	35.336 l. 9 s.
	251.938 l. 18 s.	527.485 l. 18 s.
43.410 l.	28.931 l. 1 s. 9 d.	343.898 l. 16 s. 9 d.
	106.044 l. 12 s. 6 d.	437.306 l. 2 s. 6 d.
	205.246 l. 14 s.	648.393 l. 4 s.
26.674 l. 10 s.	107.561 l.	545.459 l.
175.969 l. 10 s.	143.213 l. 15 s.	1.092.572 l.
		28.150 l. 10 s.
4.529.409 l.	4.149.410 l. 2 s.	41.071.520 l. 7 s.

L'existence et le fonctionnement des cinq ateliers temporaires ci-dessus se trouvent ainsi confirmés à nouveau.

La quantité de vieux cuivres disponibles ne s'éleva qu'à 188.594 livres pesant et celle des cloches à 2.189.808 livres pesant. Ce dernier chiffre se trouva bien éloigné des évaluations exagérées dont on avait présenté la masse énorme à l'Assemblée.

Finalement plusieurs états font connaître :

1^o Le relevé des cuivres existant dans les monnaies à la fin de mai 1791 ;

2^o les délivrances connues le 18 juillet 1791 pour Orléans, Lyon, Rouen, Strasbourg, Paris, Metz et La Rochelle ;

3^o l'état des argenteries provenant des églises et communautés supprimées adressées aux Hôtels des Monnaies jusqu'au 25 janvier 1792 ;

4^o le résumé par département de l'état de ces argenteries envoyées aux Hôtels des Monnaies ;

5^o le tableau des produits de la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, dont les états sont parvenus au Ministère avant le 29 janvier 1792.

Nous croyons utile de reproduire in extenso (à la page précédente) le curieux état fournissant le détail des diverses fabrications monétaires effectuées dans chacun des vingt-sept ateliers en activité pendant l'année 1791.

Tous ces documents figurent également in extenso aux pages 203 et suivantes du t. XXXVIII des *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, par MM. Mavidal et Laurent. Paris, 1892, 1^{re} série, 1787 à 1799. Le même ouvrage relate, à la p. 680, la lettre du 20 février 1792, dans laquelle le même ministre Tarbé soumet à l'Assemblée les trois états relatifs à la fabrication des monnaies. Il y énonce :

Le premier de ces états fait connaître que la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloche s'élevait au 12 février à la somme de 5.631.506 livres 15 s. ; que suivant les bordereaux arrêtés dans le cours de la semaine dernière, il en a été fabriqué pour 33.117 l. 2 s. et qu'ainsi la fabrication totale de ces mêmes monnaies est aujourd'hui 20 février de 5.664.622 l. 17 s.

Le second état de situation fait connaître que la quantité des vieux cuivres et bronzes des églises et communautés supprimées, envoyée aux Hôtels des Monnaies à la même époque est de 207.850 l., et celle du métal des cloches déjà transporté aux mêmes hôtels, 2.442.348 l.

Enfin il résulte du troisième état, qu'il avait été fabriqué au 12 février en espèces de 30 et 15 sols la somme de 10.814.824 l. 15 s. La fabrication de la semaine dernière a été de 1.200.170 l. 5 s. Ainsi le total de cette fabrication au 20 de ce mois est de 12.014.995 livres.

Comme le mémoire du ministre Tarbé annonce l'envoi périodique ultérieur d'états du même genre, et qu'il laisse supposer la création annuelle d'autres documents identiques qui seraient soumis aux représentants de la Nation, les numismates peuvent espérer que les tableaux des fabrications des espèces des trois métaux pendant les années 1792 et 1793 pourront être bientôt portés à leur connaissance.

M. Vande Vyvere Colens appelle l'attention de ses collègues sur le point secret figurant sous la troisième lettre de la légende du droit et destiné à indiquer le numéraire fabriqué pendant le second semestre de chaque année dans l'atelier de Paris jusqu'en 1794. Il a déjà été établi que cette coutume paraissait devoir remonter jusqu'à l'année 1723 environ¹. Mais cet usage exista dans divers autres ateliers du royaume antérieurement à la période révolutionnaire et à la lettre du ministre Tarbé du 11 juin 1791, la généralisant officiellement.

1. *Rev. num. fr.*, 1908, P. V, p. cxii, et *Rev. num. fr.*, 1907, p. v., p. xx.

M. Aubey signale à cet égard un sol de Louis XVI de 1788 frappé à Metz, et un autre de même date frappé à Strasbourg, portant tous deux le mot LVD, avec point nettement marqué sous la troisième lettre pour indiquer une fabrication effectuée dans ces Hôtels des Monnaies au cours du second semestre. L'habitude de la Monnaie de Paris avait donc été suivie peu à peu dans un certain nombre d'officines à des dates qui se trouveront parfois remonter assez loin et qu'il ne sera possible de préciser qu'à la suite de patientes investigations.

A ce sujet M. Vande Vyvere Colens fait remarquer que l'origine première de cette coutume pourrait vraisemblablement être attribuée à l'atelier de Lille. Cet Hôtel des Monnaies a marqué d'un point sous l'X de la légende du droit LVD·XIII, ou LVD·XV un certain nombre de ses espèces depuis la reprise de cette ville par les Français en 1667, à partir du moment où les monnayeurs lillois ont frappé le numéraire au nom du roi de France.

M. Bordeaux soumet un demi-écu, un huitième d'écu et un seizième d'écu caramboles, frappés à Lille en 1686, 1687 et 1688, portant un point sous l'X de XIII; un écu, un demi-écu et un huitième d'écu avec les armes de France Bourgogne entre deux palmes, datés de 1694, 1695 et 1700 pourvus du même signe LVD·XIII, et un liard de 1697 frappé à Lille avec la marque de l'L couronné, ayant L·XIII. Ces pièces établissent que la coutume n'a cessé d'être scrupuleusement suivie. Cet usage a continué ensuite sans interruption. M. Vande Vyvere Colens soumet une pièce de 5 sols de 1702, un demi-écu aux trois couronnes de 1713 et un liard de 1714 présentant ces particularités.

Le sens attribué à ce point secret ne saurait faire doute. Car M. Bordeaux soumet l'écu aux trois couronnes de Louis XV, frappé à Lille avec la date de 1715 et portant

LVD·XV. Cette pièce n'a pu être créée qu'au cours du second semestre de 1715, puisque Louis XIV est mort le 1^{er} septembre 1715, et que les frappes à l'effigie et au nom de Louis XV n'ont pu être réalisées que pendant les quatre derniers mois de l'année en question.

La coutume a persisté pendant tout le règne de Louis XV, et elle était appliquée aux trois métaux. M. Bordeaux soumet un louis à la croix de Malte de 1719, et M. Vande Vyvere un demi-écu de 1716, deux pièces de XX sols de 1719 et un liard de 1770, toutes pièces frappées à Lille et portant LVD·XV. M. Vande Vyvere a recueilli, pour un certain nombre d'années, les monnaies du même type, les unes sans point sous l'X provenant de la fabrication du premier semestre, les autres avec point sous l'X pour indiquer leur création au cours des six derniers mois de l'année.

Il est probable qu'un document officiel émanant de l'Hôtel des Monnaies de Lille pourra un jour être publié et permettra d'être fixé sur l'origine si ancienne en cette cité de la particularité en question.

M. Bordeaux fait remarquer que l'emploi des points secrets de ce genre paraît spécial aux régions franco-belges et qu'il serait possible d'en signaler l'existence à une date notablement antérieure. M. Van Hende a prétendu que les gros tournois portant l'X de REX cantonné de quatre points à la suite des noms royaux LVDOVICVS ou PHILIPPVS, ont été frappés à Lille¹. Mais il n'a pu appuyer cette énonciation par aucun document d'archives décisif. Il s'était basé probablement sur l'analogie existant entre cette marque ✱ et celle identique figurant sur le gros tournois portant MVDENSIS CIVIS et qui aurait été frappé au Mue, bourg des environs de Bruges².

1. *Numismatique lilloise*, par Van Hende, p. 35.

2. *R. N. B.* 1852, p. 28. — *Rev. num. fr.*, 1892, p. 51.

M. Bordeaux soumet à ce sujet un gros tournois provenant de la collection de M. Ratier et portant la légende exceptionnelle : ✠ **LCVDOVICVS RE**✠ avec **LCV** pour commencer le nom du Roi. L'✠ cantonné de quatre points, ainsi que le poids de 3 gr. 52 de cette monnaie, obligent à la rapprocher :

1° Du gros tournois du Mue, qui pèse 3 gr. 50 ;

2° des gros tournois à la légende + **KHÆROLVS REX**, pesant de 3 gr. 25 à 3 gr. 45, et qui ont été frappés dans le Luxembourg au nom du roi Charles de Bavière ¹ ;

3° du rare gros tournois au nom de : + **LVDOVICVS REX**, portant un petit lion au lieu d'une fleur de lis au-dessous de la croix surmontant le chatel tournois et commençant la légende : **TVRONVS CIVIS**. M. Bordeaux en soumet un spécimen, dont le poids de 3 gr. 62 concorde avec celui de la pièce signalée.

Il est, en conséquence, probable que toutes ces espèces proviennent des régions belges-françaises, mais il ne paraît pas possible, quant à présent, d'arriver à une certitude plus grande sur les véritables lieux d'émission.

M. Aubey soumet à la Société un exemplaire du sol de Louis XVI frappé à Marseille en 1788, offrant la particularité d'avoir deux **A** renversés pour constituer les deux **V** de la légende du droit de cette façon : **LUDOV·XVI**. Cette anomalie ne doit pas avoir eu un but spécial et elle semble plutôt résulter d'une erreur commise par le monnayeur dans l'emploi des poinçons servant à marquer les lettres sur le coin.

Le commandant Babut rappelle la communication de la médaille de la Caisse d'Escompte faite à la Société par

1. *A. N. F.*, 1893, p. 179.

M. Bouclier dans le cours de la séance du 6 février dernier, et ajoute les considérations suivantes :

La communication de cette médaille, dont le droit rappelle celui du jeton du graveur Branche (Jean-Nicolas), décrit dans notre article publié par la *Revue Numismatique*¹, nous a engagé à continuer l'étude que nous avons commencée sur les Caisses d'Escompte, lors de nos recherches pour notre travail relatif aux graveurs Branche du XVIII^e siècle, et nous pensons être arrivé aujourd'hui à avoir déterminé les monuments numismatiques qui ont été frappés par ces deux établissements de crédit. Nous avons en effet retrouvé aux Archives nationales, des documents qui établissent que deux Sociétés, deux banques, ayant porté le titre de *Caisse d'escompte*, avaient existé au XVIII^e siècle.

La première, créée par le roi Louis XV, n'eut qu'une durée éphémère : du 1^{er} janvier 1767 au 31 mars 1769, soit deux années et trois mois ; la seconde, plus connue, formée en commandite au début du règne du roi Louis XVI, sous la rubrique de *Caisse d'Escompte, Besnard et Compagnie*, qui vécut du 24 mars 1776 au 24 août 1793, date de sa suppression par la Convention Nationale.

Un jeton que nous possédons depuis longtemps avait fixé notre attention : il présente au droit le buste de Louis XV et au revers, dans une couronne de laurier, les mots CAISSE D'ESCOMPTE. 1768. — La Caisse d'Escompte Besnard et Compagnie n'ayant été fondée que le 24 mars 1776, il avait donc dû exister antérieurement une autre société portant le même titre. Les dossiers des Archives nous permirent d'établir l'existence de ce premier établissement et

1. *Revue Numismatique*, 1908, page 538. *Les graveurs Branche (Jean-Nicolas) et Branche (Louis-François) le Jeune, XVIII^e siècle.*

nous fournirent tous les renseignements relatifs à la durée et aux services que ces deux Caisses purent rendre au commerce et à l'État.

Au point de vue numismatique, la Caisse d'Escompte du roi Louis XV émit deux types de jetons ne différant que par les dates 1767 et 1768 ; nous avons le plaisir de pouvoir vous présenter le second de ces jetons. Le coin des droits signé B. DVVIV. F (Pierre, Simon, Benjamin Duvivier, 1730-1819, graveur général des monnaies de France de 1774 à 1791), et ceux des deux revers existent au Musée de la Monnaie. Ces jetons se rencontrent rarement.

La Caisse d'Escompte Besnard et Compagnie a produit davantage que son aînée. En dehors de la belle médaille qu'a eu l'obligeance de nous communiquer notre confrère M. Bouquier, il existe trois types de jetons que nous vous présentons. Les droits en sont sensiblement semblables et présentent la Confiance assise près d'un coffre ouvert plein de sacs d'argent, ayant près d'elle, à terre et à sa droite, des livres de comptes, des sacs d'argent, une corne d'abondance. Ils portent la légende :

SVRETE DANS LA CONFIANCE, et à l'exergue :
CAISSE D'ESCOMPTE ETABLIE EN 1776.

Le revers, pour le premier type qui ne porte aucune signature, offre deux cornes d'abondance séparées par un caducée, le tout dans une couronne de laurier ; celui du second, qui porte au droit la signature : LORTHIOR. F. (Pierre, Joseph Lorthior, graveur du roi, 1733-1813) présente dans une couronne de fleurs, de fruits et d'épis, un caducée surmonté du pétase. Enfin, le revers du troisième jeton se compose des armes de la Caisse d'Escompte ; il est signé : BRANCHE. F., et est postérieur à 1781 ; frappé

après l'arrêt du Conseil d'État qui dotait la Société d'armoiries pour son sceau et le timbre de ses actions, il a remplacé les deux premiers types. C'est le droit de ce jeton qui est la reproduction exacte de celui de la médaille qui est signée B. Duvivier, et que M. Bouclier nous a présentée ; il a dû être gravé par le même artiste, car la facture en est toute semblable ; si c'est une copie, le travail est parfait ¹.

Ces trois jetons, de forme octogonale, ont été frappés en argent et en bronze, leur diamètre est de 34 millimètres et ils ne présentent aucune légende au revers ; ils étaient distribués aux actionnaires qui assistaient aux assemblées générales tous les semestres.

La médaille de la Caisse d'escompte a été frappée en or, en argent et en bronze ; signée B. DUVIVIER au droit, elle présente une œuvre finement exécutée et offre :

La Confiance personnifiée tenant des billets de la main gauche et ouvrant de la main droite un coffre plein de sacs d'argent. En légende :

SURETÉ DANS LA CONFIANCE.

A l'exergue :

CAISSE D'ESCOMPTE ETABLIE EN 1776.

Au revers : La Caisse d'escompte assise sur des ballots de marchandises reçoit sur ses genoux le contenu d'une corne d'abondance que porte Mercure. En légende :

GAGE DE LA RECONNOISSANCE DES ACTIONNAIRES

1. Ce jeton, droit et revers, est reproduit dans notre étude sur les graveurs Branche.

A l'exergue :

DECERNE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU XVI AVRIL
MDCCLXXVIII

Au-dessus de l'exergue et à gauche :

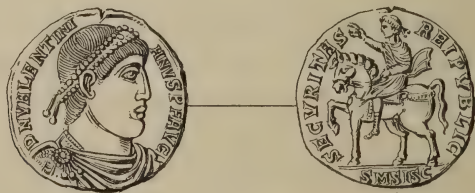
B. D. V.

Cette belle médaille, d'un diamètre de 55 millimètres, était destinée aux Administrateurs, aux inventeurs, et à toutes les personnes qui rendaient des services signalés à la Caisse d'Escompte.

Nous pensons qu'il était intéressant de rechercher ce qu'avaient été ces deux Caisses d'Escompte et de déterminer leurs souvenirs numismatiques, le premier de ces établissements étant peu connu et le second ayant joué, au point de vue financier, un rôle important dans les dernières années de la Royauté, et pendant les débuts de la Révolution.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« La pièce d'argent, que je présente à la Société, appartient à M. Savès, notre zélé correspondant, et m'a été communiquée par M. P. Bordeaux.



« C'est un *miliarensis* de Valentinien I^{er} (364-375), qui pèse 4 gr. 55, c'est-à-dire exactement le poids de cette forte monnaie d'argent, créée par Constantin.

« Le buste diadémé de l'empereur, avec la fibule sur l'épaule droite, est accompagné de la légende DN VALENTINIANVS PF AVG. Au revers, on voit l'empereur à cheval à gauche, levant la main droite. C'est le type ordinaire de l'*Adventus Augusti*; mais sur la nouvelle pièce, la légende est SECVRITAS REIPVBLIC. A l'exergue la marque de l'atelier de Siscia, SMSISC. Cet atelier émit plusieurs *aurei* sous Valentinien I^{er}; mais on n'en connaissait, je crois, aucun *miliarense*. La même légende de revers se trouve sur des pièces d'argent de cette catégorie, frappées à Constantinople et à Nicomédie; elle y accompagne des types différents. La pièce de M. Savès est par conséquent digne d'être signalée. »

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1909.

Présidence de M. Sudre, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

A. de Witte, *Une fabrique illicite de liards truqués à Namur en 1712.*

Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France. Nouv. série, n^o 38.

Bull. de la Société des Antiquaires de France, 1908.

Bull. et mém. de la Soc. arch. du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXXVIII, n^o 2.

Mém. de la Soc. acad. d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, XX, 2.

Même Société. *Compte rendu des séances,* 1908.

Annales de l'Acad. de Mâcon, 3^e série, t. XII, 1907.

Annuaire de la Soc. royale d'arch. de Bruxelles, t. XX, 1909.

M. Fernand Donnet est admis comme membre correspondant à Anvers.

M. Hermann Escher, bibliothécaire à Zurich, est présenté au même titre par MM. Babut et Demôle.

M. Colombier présente une petite pièce de Charles IX, qui peut être soit une division du liard au C, soit un liard de petit module. Il estime donc utile d'attirer sur ce point l'attention des numismates.

Le comte de Castellane expose la marche progressive de la dépréciation des guénars frappés à Toulouse.

M. Adrien Blanchet communique trois jetons d'écaille, qui font partie de sa collection.

« D'après les légendes qui s'y trouvent, on peut penser qu'il s'agit de jetons analogues aux treizains de mariage.

« L'un porte une tête barbue à gauche, la main droite placée devant la bouche; autour : DIOGENES. Au revers : AMOR · NOS · IVNGIT; au centre, un cœur entre deux R et deux S barrés¹.

« Le second jeton représente l'Amour tenant son arc de la main gauche et plaçant la droite sur la tête d'un chien qui pose la patte antérieure gauche sur un crâne humain; autour : * FIDELLE · IVSQVES · A · LA · MORT². Au revers, l'Amour tenant un crâne sur la main droite et deux cœurs enflammés sur la gauche; autour : * AMOVR · NOVVS · IOINT · ET · LA · MORT · NOVVS · SEPARE.

1. Sur la « fermesse d'amour », voy. G. Schlumberger et A. Blanchet, *Numismatique du Béarn*, 1893, I, p. 82 à 86.

2. Un jeton de Jeanne d'Albret, avec S barré, porte la légende *Hasta la muerte* (*Op. cit.*, II, pl. IX, 17).

« Le troisième jeton représente l'Amour courant et tenant au-dessus de sa tête une Bonne Foi, surmontée de deux cœurs ; autour : AMOVR·ET·FOY·AV·CIEL·PORTE·NOS·COEVRS. Au revers, l'Amour appuyant la main gauche sur son arc debout et montrant de la droite le firmament constellé d'étoiles ; autour : TOVTES·CHOSE·SONT·FAITES·POUR·DIEV.

« L'écaille est une matière malléable qu'on ramollit facilement dans l'eau chaude. Il est donc probable que les jetons ont été fabriqués par compression entre deux coins ou moules gravés. D'après les types et l'aspect des lettres, les trois spécimens présentés paraissent avoir été faits dans la première moitié du xvii^e siècle. Mais le procédé a été employé encore dans le xviii^e siècle, car j'ai vu des jetons armoriés de cette époque fabriqués aussi en écaille. »

M. Bordeaux entretient ses collègues des renseignements curieux que la correspondance des numismates du xviii^e siècle peut fournir au sujet de la composition des collections numismatiques de cette époque, ainsi qu'en ce qui concerne la rareté et la valeur des monnaies romaines, que les amateurs du temps cherchaient à se procurer. *M. Blanchet*, qui avait déjà fait connaître, en 1902, deux documents intéressants¹, a mis *M. Bordeaux* à même de soumettre à la Société les deux lettres suivantes qui présentent la particularité de préciser les prix demandés et ceux offerts pour la cession d'un certain nombre de médailles des empereurs romains.

M. Duvau, le signataire de la première missive, est un ancien capitoul de Toulouse, venu s'installer à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants. Il avait réuni de belles séries

1. *Rev. num.*, 1902, P.-V. de la Soc. fr. de num., p. xxvi à xxix.

d'espèces anciennes. Il discute les prix avec soin. Son correspondant est l'abbé Charles d'Orléans de Rothelin, descendant de l'illustre Dunois, élu membré de l'Académie française en 1728, et devenu membre honoraire de l'Académie des inscriptions en 1732. Après un séjour à Rome, il en était revenu, ayant eu la satisfaction de constituer un des plus beaux cabinets de monnaies antiques de l'Europe ¹.

A Monsieur l'Abbé de Rothelin, ce 18 janvier 1731.

M. De Clesves ² n'ayant pas voulu détailler son estimation, je me vois dans la nécessité de le faire pour cognoistre à peu près le prix qu'il a eu intention de donner à chaque médaille. Par cet examen, j'ai lieu de croire qu'il s'est trompé. Pour vous en convaincre, j'ai mis à la fin de la présente ce que l'on croit que vaut chaque pièce avec la réduction à côté que vous m'avez souvent marqué souhaiter qu'on fist. Prenez la peine d'examiner l'un et l'autre, et si vous trouvez que je n'ai pas réglé ces prix dans la plus exacte justice, ne m'envoyez que ce que vous voudrez, et cela sera fini. Je suis accoutumé de sacrifier mes intérêts pour contenter les autres, mais je me dois à moi-même le soin de représenter au moins mes raisons et de connoistre ce que je fais.

Permettez-moi de vous dire encore que je n'ai point trouvé parmi les médailles un petit bas-relief antique, qui y estoit joint, et qui doit m'appartenir, comme faisant partie de la suite des antiques d'or. M. Delmanton m'a dit que, comme il est fort mince, il pourra s'estre glissé dessous les cartons du tiroir. Si vous le trouvez et que vous jugiez à propos de me l'envoyer, vous me ferez plaisir.

Signé Duvau.

Prix des Médailles.		Réduction demandée.
M. Antoine.	140 l.	110 l.
Galba, revers rare	40	30

1. *Bibliographie universelle en 6 volumes par une Société de gens de lettres.* Paris, Furne, éditeur, 1833, t. V, p. 2639.

2. Il faudrait peut-être lire De Clère. Une comtesse De Clère était la sœur aînée de l'abbé de Rothelin et avait pris soin de l'élever, quand il était devenu orphelin en bas âge.

Vitellius.	100	80
Nerva.	50	40
Sabine.	35	30
Lucille.	35	30
Sept. Sévère.	50	40
Julia Domna.	75	60
Caracalla.	50	40
Élagaballe.	50	40
Sev. Alexandre.	40	30
Gordien I ^{er} .	50	40
Gallien.	40	30
Tetricus.	80	60
Probus.	60	45
Diocletianus.	60	45
Constantinus Magnus.	40	35
Constans.	25	20
Decentius.	80	70
Théodose jeune.	18	15
Galla Placidia.	80	70
Marcianus.	30	25
Majorianus.	30	25
Tib. Constantinus.	20	15
Mauricius.	18	15
Focas.	50	35
Anthémius Anastasius.	60	45
Totaux :	<u>1.406</u>	<u>1.120</u>
A déduire pour le médaillon de Vespasien :		72
Reste de l.		<u>1.048¹</u>

Nous ignorons la suite donnée à cette tentative d'acquisition.

Le même M. Duvau, cherchant à augmenter ses séries, adressa, quelques mois après, cette autre lettre à M. Brenot,

1. Coll. Adrien Blanchet.

Conseiller du roi au Présidial d'Autun, qui commençait seulement à collectionner. Il offrit d'acheter un ensemble pour le prix de 480 livres.

Paris, ce 6 mars 1731.

Si j'avais prévu que votre suite en argent n'eût été composée que de 14 médailles, je ne vous aurais pas donné la peine de m'en envoyer la description, et je me serais déterminé à vous faire mon offre pour les 15 médailles d'or, dès que M^r Du Crest m'en envoya le catalogue, qui est tout pareil à celui de votre lettre du 27 février, mais enfin puisque cela est fait et que vous avez dessin de vous deffaire de tout ensemble, j'ai l'honneur de vous en proposer vingt louis d'or en espèces neufves de 24 l. pièce, ce sera les payer en Roy, car il n'y a rien du tout de curieux dans l'argent, et que je n'aye déjà, à l'exception du seul Constantin, qui peut valoir 3 l., s'il est, comme vous le marquez, d'argent pur. A m'en croire, je consentirais que vous les reteniez, en me rabattant un demi-louis sur les 20. Je prends la liberté de vous répéter que mon offre est magnifique, aussi puis-je vous assurer avec vérité que ce n'est que par honneur que je la fais, et pour qu'un aussi galant homme que vous ne se soit pas donné la peine d'écrire sur cela plusieurs lettres inutilement.

Si ma proposition vous convient, ayez, s'il vous plaît, agréable de me le mander, et comment je pourrai vous faire tenir mon payement. Si vous aviez icy quelqu'un de confiance, vous pourriez lui adresser vos médailles, et je donnerais les 20 louis, ou bien autrement, il faudra se servir de la voye des banquiers, ou des receveurs des deniers du Royaume.

J'ai l'honneur, etc.

Signé Duvau¹.

M. Bordeaux ajoute qu'ayant constaté l'existence d'une correspondance analogue dans la collection Bucquet-Aux-Cousteaux, donnée récemment à la Bibliothèque de Beau-

1. Coll. Adrien Blanchet.

vais¹, il a cru intéressant de faire connaître en même temps les lettres suivantes émanant de M. le Président de Saint-Victor, membre de l'Académie de Rouen, demeurant en cette dernière ville, rue des Maillets. M. de Saint-Victor est le collectionneur dont M. Blanchet s'était déjà occupé, en 1902, pour citer un de ses ouvrages mentionné dans le précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, dont ledit M. de Saint-Victor faisait partie. Le destinataire des lettres est M. Louis-Jean-Baptiste Bucquet, procureur du roi à Beauvais, membre de l'Académie d'Amiens, dont M. le D^r Leblond a fait une excellente biographie dans l'introduction de l'inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux-Cousteaux.

Rouen ce 5 septembre 1771.

C'est à Dom Gérardin, notre ami commun, que je dois l'honneur de votre connaissance... J'ai reçu de lui ces jours derniers une lettre dans laquelle il m'a inséré une note de médailles d'or que vous possédez. J'ai toutes celles dont vous faites mention sur cette note, excepté l'Antonin Pie, que vous me feriez beaucoup de plaisir de me céder aux conditions qu'il vous plairait de m'imposer. Dans la suite assez considérable que je possède en argent, je me suis proposé de mettre toujours en tête de chaque Empereur une médaille d'or autant qu'il m'est possible. Cela tient lieu d'une lettre majuscule ou capitale à la tête d'un chapitre. Par un hasard singulier et malheureux, je n'ai de doubles en or que dans les têtes que vous possédez déjà, par conséquent je ne puis pas vous les offrir ; mais j'ai en impériales d'argent et de bronze de quoi vous satisfaire. Je ne vous demanderai que de me faire passer la note des objets, qui vous feraient le plus de plaisir jusqu'à la concurrence de la valeur de la médaille d'Antonin.....

1. Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux-Cousteaux, comprenant 95 volumes de documents manuscrits et imprimés rassemblés au XVIII^e siècle sur *Beauvais et le Beauvaisis rédigé par M. le D^r Leblond*, président de la Société académique de l'Oise. Publications de cette Société. Paris, Champion, éditeur, 1906, 360 p., in-4°.

Si vous étiez dans la disposition de faire des échanges plus considérables, je possède une belle série double d'impériales en argent et une plus belle et plus complète encore en grand bronze, sans compter beaucoup d'autres médailles hors suite en tout métal et module, je me ferais un véritable plaisir d'en traiter avec vous.....

Je crois que c'est dans votre ville, à ce que m'a dit Dom Gérardin, qu'il y a un orfèvre, qui possède quelques médailles, entre autres une Antonia, qu'il veut vendre 18 liv., c'est cher, mais s'il veut me l'envoyer avec ce qu'il possède, je lui en offrirai un prix dont il sera satisfait.....

Signé : De Saint Victor.

M. Bucquet a mis en note sur cette lettre : « Répondu le 8 courant. Envoyé notice de mes manques. »

Peu de jours après, nouvelle lettre :

A Saint-Victor¹ ce 11 septembre 1771.

Encore une nouvelle obligation que je dois aux médailles, elles me procurent la connaissance et l'amitié d'un confrère numismatique rempli de goût, de zèle et d'activité..... Plusieurs collections, dont j'ai fait l'acquisition et les folies que j'ai faites en ce genre ont doublé et quelquefois triplé mes possessions. La dernière emplette que j'ai faite, il y aura l'hyver prochain deux ans, était le cabinet de M^r De Bourlemagne, pour lequel je payai à son héritier, M^r De Fonserie, 8.000 l. Cette acquisition fondue dans le cabinet que je possédais déjà, m'a donné beaucoup de superflu, dont j'ai employé une partie à faire des échanges.....

Par les médailles qui vous manquent, je juge de celles que vous possédez, qui ne me paraissent pas toutes communes. Si vous avez le Diaduménien en grand bronze bien véritable, ainsi que le Tibère avec sa tête, je vous tiens fort heureux. Vous me semblez aussi posséder le Diaduménien en argent, la Cléopâtre,

1. Saint-Victor était le nom du château habité par M. De Saint-Victor.

les Antoine, Lépide, etc. Ce sont de fort bonnes médailles, dont je vous fais mon très sincère compliment.

J'ai Agrippa dans mes impériales et dans mes consulaires, mais il est rarissime. Je n'ai qu'un Drusus fils, rarissime, deux Drusus frères, mais revers différents et rares encore. J'espère pouvoir vous céder les Agrippine et un Caligula. Je n'ai point et ne suis pas près d'avoir le Didius Macer. Je n'ai qu'une Domitille, et m'en tiens très heureux, trois Domitia avec revers différents, mais je pourrais vous céder une Julia Titi, belle et indubitable. Cette médaille est rare et a été souvent contrefaite. Pour la Plotine, la Marciane et la Matidia, elles manquent souvent toutes les trois dans de très belles collections. Un hasard unique m'a procuré la première après cinq ans de soupirs, et je les possède aujourd'hui toutes les trois, mais je vendrai mon habit avant de m'en défaire. Vous avez une Lucille et peut-être aussi une Crispine, je n'ose vous promettre, mais je pourrai peut-être aussi vous donner un Pertinax, mais d'une conservation médiocre. A l'égard de Didius Julianus, sa femme et sa fille, et de Pescennius Niger, vous ne serez pas d'humeur à payer 200 l. chacune de ces médailles ou à peu près. Je donnerais 300 l. d'une belle Manlia Scantilla ou d'une Didia Clara. Je n'ai pas encore rencontré ces deux Princesses, qui tiennent leurs faveurs bien haut!

Vous auriez une Plautille, une Soemias, je crois aussi une Orbiana, et peut-être un Maximus et un Pupien. Pour la Tranquilline et la Cornelia Supera, je vous les souhaite ainsi qu'à moi. J'ai payé 300 l. une Cornelia Supera fort vilaine, que j'ai été fort heureux de faire reprendre au vendeur. Je tâcherai de vous procurer quelques-unes des têtes du Moyen et du Bas-Empire contenues dans votre catalogue. Vous savez bien que le billon commence à Septime Sévère, et va toujours en déclinant jusqu'à n'être plus que du bronze grossièrement recouvert d'une feuille d'étain, et que l'argent fin ne reprend qu'à Dioclétien, où même il continue d'être rare autant et quelquefois plus que l'or.

En bronze la tête de Jules César est d'une rareté extrême. A peine en ai-je une, et qui est d'une conservation pitoyable. On se contente ordinairement de la tête de Jules César au revers

d'Auguste de la fabrique d'Espagne. Je pense vous en fournir un. La Livie très rare, je n'en ai point à céder. Je n'ai point le Germanicus en bronze, et malgré Vaillant, il est douteux qu'il existe bien véritable, ainsi que l'Agrippine fille. Je n'ai que deux Vitellius à revers différents, mais bien une douzaine parmi mes fausses, qui tromperaient bien des demi-connaisseurs. Je n'ai point de Domitille avec sa tête, parce que cela n'existe point, et pas plus de Domitia que Beauvais estime 500 l., et que presque personne n'a. Je ne peux pas en conséquence me défaire de ma Plotine, de ma Marciane, de ma Matidie. Je n'ose dire ce qu'elles m'ont coûté. On n'a d'Annius Verus qu'en grec ou en médaillon d'Égypte. En grand bronze on l'estime 200 l. Pour les Pertinax à peine en ai-je deux ou trois. Peut-être pourrai-je vous céder un Didius Julianus. Vous aurez un Géta et peut-être un Macrin. J'aurais pu vous céder un beau Diaduménien bien authentique, mais par votre omission, il paraît que vous l'aviez déjà. Je tâcherai de vous procurer une Mœsa, une Paulina. J'ai une très belle et unique Tranquilline avec son fils de la colonie de Singara. Vous aurez, je crois, une Etruscille, un Hérennius et une Marianne. Je tacherai aussi de vous procurer quelques-unes de celles portées dans votre catalogue. Vous savez comme moi que le grand bronze finit à Postume, et qu'après cet Empereur, on regarde ce module comme médaillon...

Pour des moyens et des petits bronzes, je suis en état de vous en fournir et de vous en former même une collection agréable, nombreuse et peu chère. Vous me paraissez avoir adopté dans vos projets numismatiques un plan très sage, c'est de vous attacher aux têtes préférablement aux revers d'abord, c'est la partie la plus essentielle. Après celle-là suit la seconde, qui n'a pas moins d'agréments quoiqu'avec moins d'importance. Comme votre dessein n'est peut-être pas de faire en cette partie une certaine dépense, je n'ai pas cru devoir vous parler d'une belle et riche suite impériale de grand bronze toute formée et arrangée dans des cartons. Elle va à près de 540 presque toutes d'une belle conservation. Presque toutes les têtes rares s'y trouvent avec les revers les plus intéressants de chaque Empereur. Le grand

bronze est le plus estimé des curieux et le plus difficile à rassembler. M^r Pélerin de Paris, le plus savant et le plus honnête antiquaire du siècle, m'en proposa, il y a quatre ans, une inférieure à la mienne qu'il m'envoya à Rouen, qu'il me voulait vendre 3500 l., et dont il refusa 3400 l. Je laisserais la mienne au dessous de ce prix. Elle n'est composée que de mes doubles. Je ne me déferais pour rien de la première suite que j'ai constituée et qui m'a coûté plus de 6000 l. Je ne tarderai pas à me défaire de ces suites de doubles à Paris ou à Londres, villes où je les ai indiquées. Vous pouvez à moins de prix vous composer une série intéressante. A l'égard de votre Antonin d'or que vous avez la bonté de me céder et dont vous avez oublié de m'indiquer le revers, je l'apprécierai dès qu'il sera sous mes yeux. Je me sers du tarif de Beauvais pour les têtes, et pour les revers d'un tarif manuscrit, qui est admis par tous les curieux.

..... Puisque vous êtes un des initiés dans nos mystères, je vous invite avec instance à venir quelque moment visiter le temple que j'ai construit dans ma maison de Rouen, et que j'ai consacré à la vénérable antiquité. Je vous introduirai avec le plus grand plaisir dans les lieux les plus secrets de ce sanctuaire, dont j'ai soin d'écartier tout profane, c'est-à-dire où je ne laisse entrer personne. Car je suis environné d'infidèles, qui tournent en ridicule l'objet de notre culte numismatique, et traitent même fort dérisoirement le temple et le pontife. Aussi je vous avoue que je suis d'une joie extrême, lorsque je rencontre un de nos frères, ce qui m'arrive on ne peut plus rarement. Il n'y a, je crois, que 15 lieues de distance de Beauvais à Rouen.....

M. Bucquet écrit en marge : « Répondu le 15 septembre. »

La correspondance continua hâtivement et sans interruption :

Rouen ce 14 septembre 1771.

Vous connaissez l'impatience ordinaire des curieux et vous m'avez servi en conséquence. Je viens de recevoir l'Antonin d'or

que vous avez eu la bonté de me promettre. Il est beau et bon. C'est dommage qu'il ne soit pas rare. Le long règne de ce Prince a rendu ses médailles en tous modules extrêmement communes. Ce revers-ci n'est cependant pas le plus commun, quoiqu'il n'ait pas été cité dans les numismata præstantiora de Vaillant. Le tarif manuscrit des curieux le porte à 23 liv. et je n'irai pas au contraire de le payer dix écus. Si donc vous l'agréez, il est pour moi à ce prix.....

Je viens de fureter dans ma belle suite dont j'ai détaché les médailles que vous trouverez cy-transcrites. Elles sont toutes d'une très bonne conservation pour entrer dans une collection, sans être de la première. Car une médaille rare double et triple de mérite, quelquefois aussi de prix, lorsqu'elle est à fleur de coin. Il y a telle médaille de mon cabinet qui m'a coûté deux et trois fois sa valeur en comptant les degrés successifs par lesquels j'ai passé pour l'obtenir..... Rien de si facile et de si commun que de rassembler quelques Augustes, quelques Tibères, quelques Trajans, Hadriens, Antonins, Marc-Aurèle, Faustine, etc., mais remplir les intermédiaires de ces Empereurs, hic labor est. Nous avons tous crié d'abord contre le tarif de Beauvais, d'Orléans. On a vu ensuite qu'il n'avait pas autant tort d'apprécier la rareté de certaines médailles, qu'on n'est pas même certain de rencontrer pour ce prix : j'ai voulu acquérir à Rome quelques médailles pour le prix. Un ami que j'ai dans cette ville, et qui m'y sert avec zèle, m'a démontré par le fait que je n'en approcherais pas à ce prix. Il faut parler de 3 ou 4 ou 6 sequins pour avoir une médaille intéressante.

J'ai inscrit le prix des médailles que vous trouverez dans le catalogue ci-joint. Je l'ai inscrit, dis-je, sur l'enveloppe de chaque médaille. Je tiens compte du moins de conservation, et j'ai fixé chaque objet au rabais. Vous serez le maître de choisir ou de prendre la totalité.....

J'aime si passionnément les médailles que je ne me détache même de mes doubles qu'avec le plus grand regret.....

Le Maxime, fils de Maximin, est un peu noir, mais il se lit et se reconnaît, et le revers est très rare. La Julia Titi et la Barbia

Orbiana sont extrêmement belles. L'Aquila Severa vaut la mienne. Si la légende de Pertinax était parfaitement conservée, la médaille vaudrait 30 liv. Je vais envoyer à M^r De Bonne à votre adresse la petite pacotille numismatique... Il faut quelquefois pour avoir dix médailles qui vous plaisent, en acheter cinq cents qui vous deviennent inutiles. Je vous ai envoyé un Vespasien restitué par Gallien, un autre au revers de ses deux enfants et un Tite au char triomphal. Si vous aviez ces trois médailles, vous n'avez qu'à me les retourner et je les reverrai avec plaisir.

Cette lettre était accompagnée du relevé suivant :

Catalogue des médailles impériales d'argent envoyées à M^r Bucquet à Beauvais le 14 septembre 1771.

Agrippine et Caligula.	20 l.
Agrippine et Claude.	28
Julia Titi. R̄. <i>Venus Augusta.</i>	24
Lucille. R̄. <i>Concordia.</i>	1
Crispine. R̄. <i>Venus felix.</i>	1 l. 10 s.
Pertinax R̄. <i>Provid. deorum.</i>	36
Plautille. R̄. <i>Concordia felix.</i>	3
Julia Aquilia Severa. R̄. <i>Concordia.</i>	15
Julia Soemias. R̄. <i>Venus cœlestis.</i>	2
Orbiana. R̄. <i>Concordia Augg.</i>	12
Paulina. R̄. <i>Consecratio.</i>	12

Cette médaille bien conservée vaut 20 livres et jusqu'à 24 livres. Celle-ci a été un peu abîmée et m'a été passée anciennement à 12 livres.

Maximus. R̄. <i>Pietas Aug.</i>	12
Postumus. R̄. <i>Salus provinciarum.</i>	3
Diocletianus. R̄. <i>Virtus militum.</i>	4
Constance César. R̄. <i>Virtus militum.</i>	4
Julien l'Apostat. R̄. <i>Vot. X. mult XX.</i>	5
Valentinien I. R̄. <i>Restitut. Reipubl.</i>	3
Valens. R̄. <i>Urbs Roma.</i>	3

Magnus Maximus. R. <i>Virtus Romanorum.</i>	9
Divus Vespasianus. R. <i>Consecratio.</i>	5
Vespasien avec les têtes de Titus et Domitien.	6
Titus. R. <i>Triomphe.</i>	3
Victor. R. <i>Virtus Romanorum.</i>	6
Honorius. R. <i>Virtus Romanorum.</i>	4
	<hr/>
Le tout sauf erreur :	201 l. 10 s.
Retiré :	30
	<hr/>
Reste :	169 l. 10 s.

M. de Saint-Victor y joignait l'énonciation suivante qui a son intérêt pour permettre d'interpréter les signes spéciaux indiquant sur certains manuscrits du xviii^e siècle la plus ou moins grande rareté des médailles. Ces signes ont été parfois remplacés de nos jours par : R — ou : RR — ou : RRR, ou bien par des chiffres.

« Vous connaissez ce signe convenu avec les curieux : ≡. Le plus grand nombre ou le moindre nombre de lignes transversales désigne le degré plus ou moins parfait de conservation. ≡≡ désigne une médaille à fleur de coin.

Quelques jours après, une lettre apprend une expédition de médailles réalisée de la façon suivante :

26 septembre 1771.

Je vous envoie une pacotille assez intéressante de médailles de bronze, dont je ne joins pas le catalogue pour ne point grossir ma lettre. Sur chacune de ces médailles que je vous envoie dans un petit sac par le messager est inscrit le prix..... Vous y trouverez plusieurs des têtes que vous paraissez désirer et peut-être quelques revers qui manquent à votre collection..... Si vous ne teniez pas à votre Auguste, je vous prie de m'en décrire la tête et le revers, nous pourrions l'échanger.....

Si vous n'étiez pas très attaché à un Postume d'argent, revers : caput radiatum et dont la légende doit être *Pacator orbis*, vous

me feriez beaucoup de plaisir de me l'envoyer. Si cette médaille est bien conservée, elle peut aller jusqu'à 6 ou 8 livres. C'est Dom Gérardin qui m'écrit qu'elle est dans votre cabinet.

En octobre continuation de la correspondance :

10 octobre 1771.

Je vous parlais de votre Auguste d'or et je vous demandais quel en était le revers et si vous teniez beaucoup à cette médaille. A l'égard de votre Postume, vos *tria capita radiata* redoublent ma curiosité. Je n'ai point mon Banduri ici pour vérifier cette médaille, qui n'est point citée dans Vaillant. Je tremble pour son authenticité. Vous savez combien on doit suspecter toutes les médailles extraordinaires. J'aurais bien désiré que vous vous fussiez au moins souvenu de la légende. Je présume que du côté de la tête sont les *capita jugata* des deux Postumes père et fils. La vue de cette médaille éclairera tous mes doutes. Elle vaut plus de 8 livres, si elle est vraie. Je me flatte de vous l'apprécier d'une manière que vous trouverez satisfaisante. J'ai pris à part une Didia Clara mal conservée, mais vraie et un assez beau Pupien. Je vous les ferai tenir par quelque occasion que vous m'indiquerez.....

Les deux amateurs s'expédièrent respectivement les monnaies à l'examen :

A Saint Victor ce 23 octobre 1771.

J'ai reçu les deux sacs de médailles que vous m'avez adressés... Je vous dirai que l'Auguste est le revers le moins rare et la conservation médiocre. Je ne l'estime absolument que 3 livres au dessus du poids, c'est-à-dire 26 à 27 livres, et suis même peu curieux de le garder. Feu M^r de Thuizon, d'Abbeville, grand antiquaire et grand connaisseur, m'en a cédé pour 24 livres un bien plus beau. C'est : Imp. X. Cos. Cornup.

Au simple tact du travers du papier, j'ai soupçonné le Postume, et mes soupçons se sont tournés en évidence au premier regard. Il est faux ce Postume, et d'une fausseté qui saute aux

yeux. Elle ne mérite même pas le moindre détail. Je voudrais que tous les faussaires n'eussent pas pris plus de soin de cacher leur jeu, ils m'auraient souvent épargné bien de la peine et de l'embarras.....

A l'égard du tarif, je ne puis pas vous le faire passer, mais si vous voulez apporter votre Vaillant, de Rome, numismata præstantiora, 3 vol., lorsque vous viendrez me rendre visite, il ne tiendra qu'à vous d'y porter les prix portés sur le mien à chaque article d'après ce tarif reçu par tous les curieux.....

La dernière lettre figurant dans le volumineux recueil étudié ¹ est de la fin de cette même année :

A Saint Victor le 23 décembre 1771.

..... Je vous enverrai le tarif que vous demandez.... La Didia Clara, que je suis enchanté que vous gardiez, est fruste, mais bonne au revers et indubitable. Elle faisait merveille dans la belle suite de M^r de Bourlemagne, qui ne l'avait pas dédaignée. Je suis fâché que le Pupien et l'Otacilla Severa ne vous aient pas convenu. Je n'en aurais exigé que le plaisir de vous les voir accepter.

Je ne prends pas les deux médailles d'or que vous avez la bonté de m'offrir, et dont je vous remercie infiniment. J'en possède trois dont deux d'un module triple et quadruple. Ce sont des médailles des Rois gaulois, auxquelles on n'a pu rien encore déchiffrer, qui ne sont d'aucune utilité, et dont on garde tout au plus quelques échantillons dans les cabinets. Elles ne valent précisément que le poids, lorsqu'on n'en a pas une seule, et, lorsqu'on en possède une, elles ne valent que pour les échanger dans l'instant. La précitée médaille d'or des Rois goths qui succédèrent aux Empereurs après la décadence de l'Empire, est un peu meilleure, mais peu curieuse également, et les savants ne sont point d'accord sur leur explication.

Je n'ai gardé qu'une petite médaille d'argent, dont la légende est : Roma restituta. Le revers : S.P.Q.R. in laurea. Elle est du

1. Volume 88, fol. 949 à 990.

nombre des incertaines de Morellius, qui en cite une grande quantité de cette espèce, dont on n'a pu déterminer encore l'explication, ni fixer l'époque. Leur prix est celui des consulaires, c'est-à-dire 1 l. 4 s. Si vous y êtes attaché, je vous la restituerai à votre premier ordre.

Je possède la *Faustinia junior, concordia*. Si vous vouliez échanger la vôtre contre la mienne, je vous tiendrai comme de raison, compte de la mieux value, soit en monnaies modernes ou antiques. Les échanges et les trocs sont la vie des curieux.

Si vous n'êtes point attaché à la première consulaire de votre catalogue, et que j'ai marquée d'une étoile — celle qui porte *Paullus Lepidus. puteal. scribon.* — le hasard la fait manquer dans mes consulaires, vous m'obligeriez de me la céder. Elle n'a précisément de mérite que dans une suite de consulaires, dont le possesseur s'attache scrupuleusement aux différences les plus minutieuses, et ce mérite est de 1 liv. 4 s., si elle est à fleur de coin.

Si vous ne tenez point à votre *Claude : DE GERM, duo clypei*, à votre *Titus* et à votre *Gallien pie — Pietas Aug. vota pontificia*, — dans le cas où les trois médailles seraient bien conservées et bien authentiques, je vous donnerais 30 livres des trois, soit en argent, soit en telle médaille qui vous manque, que vous désireriez davantage.

Intérêt à part, lorsqu'on n'a pas encore un cabinet de la première volée, l'essentiel est d'y placer les têtes, dont le vide se fait toujours bien plus sentir que les revers. Vous ferez là-dessus ce que vous aviserez bien, mais je vous dis ce que j'ai fait, et, même encore à présent vis-à-vis les curieux de Paris, je sacrifie les revers pour les têtes que je n'ai pas. J'ai reçu ces jours derniers une *Sabine* et une *Lucille d'or* pour un beau *Septime Sévère, fides leg.*, beau revers qui manquait dans le premier cabinet de l'Europe.....

Signé : de Saint Victor.

Nous avons ainsi saisi sur le vif les relations existant il y a un siècle et demi entre les numismates qui cherchaient à

compléter leurs collections. Les degrés de rareté, les prix et un certain nombre d'appréciations se sont évidemment modifiés depuis ce moment, mais nous avons pu constater que la passion des collectionneurs de pièces intéressantes a été ardente de tout temps et qu'elle a toujours été l'occasion d'investigations acharnées de leur part.

Le Président,
C^t BABUT.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 5 JUILLET 1909.

Présidence de M. Sudre, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Revue Numismatique, 1^{er} trimestre, 1909.

Soc. des Sc. et Arts de Vitry-le-François, t. XXV, 1906.

Mém. de l'Acad. d'Amiens, t. LV, 1908.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, n^o 80, 1^{er} avril 1909.

Rev. suisse de numismatique, t. XV, n^o 1.

Arthur Lamas, *Portugal no cabinet des Médailles de Paris*. Lisbonne, 1909.

Lodovico Laffranchi, *Contributi al « Corpus » delle falsificazioni* (Extrait de *Bollettino italiano di numismatica e di Arte della medaglia*, n^o 4, 1909).

Lodovico Laffranchi, *Il prezzo di una monete antica falsificata*.

Ludovico Laffranchi, *Numismatica Romana*.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Lambros, membre titulaire, et de M. Dulac, correspondant. Il rappelle leur carrière

scientifique et transmettra à leurs familles l'expression des regrets de la Société.

M. Escher Hermann à Zurich est admis comme membre correspondant.

Le vicomte de Sartiges est présenté comme membre titulaire par le comte de Castellane et M. de Villenoisy.

M. Henri Macqueron, 24, rue de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville, est présenté comme membre correspondant par MM. Bordeaux et Collombier.

M. Bordeaux présente l'original du sceau de Saint-Michel-de-Duilhac, communiqué à la séance de juin 1906.

Il présente aussi une variété du sou d'or épais de Constance II, frappé dans l'atelier de Carthage. Cette pièce a été examinée par M. Blanchet. Elle est décrite et figurée par M. Wroth dans le catalogue du British Museum, pl. XXXII, n° 18. Les principales différences sont la liaison des lettres PP, et au revers le P très net à la place où l'on a vu jusqu'ici un I.

M. le Dr Bailhache signale la présence dans la collection de monnaies italiennes Mario San Romé, de Milan, vendue à Gènes, les 8 mars 1909 et jours suivants, par l'expert Rodolfo Ratto, d'un écu d'or à la croisette de François I^{er}, sortant de l'atelier de Bourges ¹.

Cet écu, dont l'existence n'a pas été connue de M. de Sauley, était attribué par erreur à l'atelier de Turin, d'où sa présence dans une collection de monnaies italiennes. Son possesseur avait pris l'Y cursif, caractéristique de l'atelier de Bourges sous François I^{er} à partir de 1544, pour les lettres VL, et il avait cru pouvoir attribuer cet écu à Turin parce que la lettre V fut la marque de l'atelier français de Turin entre 1541 et 1544.

1. N° 11 du catalogue, et reproduit en phototypie sur la planche I.

Il n'y a aucun doute sur l'origine berrichonne de cette pièce qui offre à la pointe de l'écu l'Y « ayant la forme d'un V dont la pointe se prolonge à droite par un petit trait horizontal ¹ » et qui, de plus, « porte en tête de la légende du droit, en place de la croix habituelle, l'étoile déjà signalée sur des douzains également munis de l'Y cursif ». Cet écu a donc été frappé par Jehan Georges, commis par le roi à la maîtrise de l'atelier de Bourges le 20 février 1544. On y remarque un trèfle entre les deux derniers mots des deux légendes. Ce trèfle doit être un différent de graveur, puisqu'il n'existe pas sur les douzains berrichons à la croisette, qui tous en revanche portent l'étoile. Cette étoile se retrouve également sur les douzains aux croissants d'Henri II marqués de l'Y romain, et permet de distinguer les produits berrichons de ceux de l'atelier de Romans antérieurs à 1552.

M. Doulé appelle l'attention de la société :

1^o Sur un salut d'or de Henri VI faisant partie de sa collection, ayant pour différent un croissant en tête de chacune des deux légendes, signe distinctif de Châlons-sur-Marne. Cette pièce, d'un module de 30 millim. et du poids de 3 gr. 24, n'avait pas été signalée par De Saulcy dans sa numismatique de Henri VI, mais elle a déjà été citée comme frappée, à la suite d'un ordre du 3 septembre 1427, dans un article paru en l' *Annuaire de la Soc. franç. de Num.*, 1884, p. 79.

2^o Sur un blanc de donne de Charles V paraissant pourvu d'un point sous la neuvième lettre de la légende : DEI ◊ GRACIAI⁷ comme s'il avait été fabriqué à La Rochelle. Certains membres font observer que cette marque n'est peut-être qu'une boursoflure du métal, d'autres que la

1. E. Faivre. *État des ateliers monétaires français*, 2^e édit., p. 15.

pièce porte différents points accompagnant les fleurs de lys centrales. Ces signes variés étant antérieurs à l'ordonnance du 11 septembre 1389, prescrivant l'apposition des points d'atelier, ne peuvent quant à présent permettre de reconnaître une officine de fabrication. Il faudrait avoir réuni un certain nombre de monnaies identiques pointées de même pour pouvoir commencer une étude de la question.

M. Bouclier présente des exemplaires des nouvelles pièces allemandes de trois marks, frappées en 1908, dans les ateliers de Berlin, Stuttgart, Dresde, Munich et Carlsruhe. Ces pièces, comme toutes celles de l'empire, offrent d'un côté l'effigie des souverains qui les ont fait frapper, et de l'autre les armes de l'Empire, avec l'indication de la valeur.

Cette apparition de pièces de trois marks est particulièrement importante, en ce qu'elle forme une dérogation formelle au système monétaire décimal, adopté par l'Empire allemand. La raison en est dans l'attachement des Allemands pour l'ancien thaler, consacré par un usage quatre fois séculaire. Lorsque, en 1871, le gouvernement allemand créa un nouveau système monétaire d'empire, il voulut avant tout que l'unité en fût différente du franc latin, et il fixa la valeur du mark exactement au tiers du thaler, alors d'un usage général. Ce dernier, tout en ne figurant pas parmi les pièces du nouveau système, continua cependant d'avoir cours pour trois marks. En fait, il demeura la véritable monnaie effective d'échange. La pièce de cinq marks, qui devait le remplacer, est trop encombrante et trop lourde, et ne fut jamais d'un usage courant. Aussi, lorsque le 1^{er} octobre 1907, il fut décidé que le thaler n'aurait plus cours, cette décision souleva des protestations unanimes, devant

lesquelles le gouvernement dut s'incliner, La frappe de nouveaux thalers fut autorisée ; seulement, pour sauver au moins la face, ils ne portent plus le nom de thalers, mais celui de pièces de trois marks.

M. Bordeaux appelle l'attention de ses collègues sur les conditions spéciales dans lesquelles une médaille peu connue du graveur Duvivier a été solennellement conférée à Paris au mois d'octobre 1783 par l'illustre Franklin, ambassadeur de la République naissante des États-Unis, à M. le chevalier de Fleury, devenu lieutenant-colonel au service de cette puissance pendant la guerre de l'Indépendance.

Le Mercure de France du 1^{er} novembre 1783¹ publie la lettre suivante, qui fut adressée à cette occasion par Franklin à M. de Fleury :

J'ai l'honneur de vous envoyer conformément aux ordres du Congrès la médaille qu'il m'a ordonné de faire frapper en mémoire de votre belle action à l'attaque du fort de Stony Point pour vous la présenter en son nom. Je remplis ce devoir avec plaisir, ayant moi-même une haute opinion de votre mérite. Je désire que vous puissiez *porter* pendant une longue vie cette marque honorable de la considération des États-Unis.

Je suis avec une grande estime votre, etc.

Signé : Franklin.

Il résulte de ce contexte que la médaille d'argent destinée à M. de Fleury était pourvue d'une bélière, puisqu'elle devait être *portée* ostensiblement. Les exemplaires du même type retrouvés jusqu'à présent sont presque tous en bronze et dépourvus de bélière, notamment celui soumis par M. Bordeaux à la Société. Ils ont probablement été frappés

1. P. 31.

en même temps pour être offerts à titre de souvenir aux personnes qui avaient eu à s'occuper de cette remise ¹.

Le Mercure donne la description suivante de cet insigne :

La médaille représente d'un côté le fort de Stony Point avec cette légende : AGGERES PALUDES HOSTES VICTI et sur l'exergue : STONY-PT EXPUGN. XV. JUL. MDCCLXXIX et de l'autre un guerrier, qui prend et foule aux pieds un drapeau avec cette légende : VIRTUTIS ET AUDACIÆ MONUM(entum) ET PRÆMIUM et sur l'exergue : D. DE FLEURY EQUITI GALLO PRIMO SUPER MUROS RESP. AMERIC. D. D. ².

Il ajoute que :

Dans le temps des neuf années qu'a duré la guerre, le Congrès a accordé huit médailles. M. de Fleury et M. de Cambray sont les seuls étrangers qui aient mérité cette distinction.

Ce monument métallique, qui présente la particularité peu fréquente à cette époque d'avoir chacune de ses faces entourée d'un rebord plat de 3 millimètres de largeur, a déjà été publié et reproduit par M. J.-T. Loubat dans son ouvrage intitulé : *The metallic history of the United States* ³. Cet auteur, qui n'avait pas eu connaissance du document ci-dessus, fournit sur la question qui nous occupe les renseignements résumés ci-après et qui ont été extraits par lui des Archives des Ministères de la Guerre et de la Marine.

Le Congrès des États-Unis s'adressa à des artistes français pour la gravure des médailles distribuées comme récompenses ou comme souvenirs à ceux qui avaient bien mérité de la République. Il chargea :

1. Le coin de cette pièce ne figure pas parmi ceux conservés au Musée de la Monnaie de Paris.
2. Le périodique aurait dû énoncer en outre que le nom du graveur sous la forme DU VIVIER S est inscrit sur l'une des pierres à côté du guerrier.
3. 2 volumes in-4° publiés à New-York en 1878, p. 22 à 27, planche jointe.

1^o Duvivier de faire celles destinées à Georges Washington, à Willam Washington, à Howard et au lieutenant-colonel de Fleury ;

2^o Gatteaux, de celles concernant Gate, Wayne, Stewart.

3^o Aug. Dupré de celles dévolues à Morgan, à l'amiral Paul Jones, à Nathaniel Green, ainsi que de celle au type de la Liberté américaine¹ et d'une spéciale réservée aux diplomates négociateurs du traité de paix, et dont il n'aurait été créé que deux exemplaires en or et six en bronze.

La gravure de l'insigne remis à M. de Fleury aurait été payée 2.000 livres à Duvivier. Celle de tous les autres poinçons et carrés aurait été réglé à chaque artiste sur le pied de 2.400 livres par œuvre.

M. François-Louis Teissèdre de Fleury était un Languedocien, né le 28 août 1749, entré dans l'armée française le 15 mai 1768 comme volontaire au régiment de Rouergue. Il était parti pour les États-Unis dès le début de la guerre de l'Indépendance. Le Congrès des colonies américaines révoltées l'avait nommé capitaine du génie le 22 mai 1777, puis lieutenant-colonel le 13 septembre de la même année, en l'affectant à l'armée du général Washington. M. de Fleury avait pris part à un grand nombre de combats et s'était notamment distingué à l'attaque du fort de Stony-Point, situé sur le fleuve Hudson, actuellement gros bourg de la province de New-York. Il monta le premier à l'assaut et il s'empara du drapeau anglais, qui flottait sur la citadelle. Le Congrès lui décerna pour cette action d'éclat une médaille d'argent, qui est celle faisant l'objet de la communication, puis après avoir reçu un message élogieux du général Washington daté du 25 juillet 1779, il le félicita de sa belle conduite aux termes d'une autre motion spéciale

1. *R. N. F.*, 1907. *P. V. Soc. fr. de num.*, p. LXX.

votée en octobre 1779. Le lieutenant-colonel de Fleury continua de se battre en Amérique, après l'arrivée du général comte de Rochambeau, pendant les campagnes de 1780 à 1782, étant affecté à l'armée qui se trouvait à la disposition de cet officier supérieur. Les préliminaires de la paix de Versailles, signés le 10 janvier 1783, en assurant l'indépendance des États-Unis, amenèrent M. de Fleury à cesser de faire partie de l'armée américaine, qui était licenciée. Un décret de Louis XVI du 8 mai 1783 alloua à cet officier une pension de 400 livres à raison des services signalés qu'il avait rendus.

Il rentra dans l'armée française en avril 1790 pour prendre part aux guerres qui eurent lieu en Belgique au cours des années 1791 et 1792. Il quitta finalement l'armée le 24 juin 1792 et il se retira à Rebais (Seine-et-Marne).

Le Président,
L. SUDRE.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 3 JUILLET 1909.

Présidence du Commandant Babut, ancien président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne,
1907.

Mém. de l'Acad. des sciences, lettres et arts d'Arras,
2^e série, t. XXXIX.

C^t Babut, *A propos d'un sceau du XIX^e siècle de l'Ordre du Temple.* Bruxelles, 1909.

Sont reçus comme membre titulaires :

Le vicomte de Sartiges ;

M. Macqueron à Abbeville.

Sont présentés comme membres de la Société :

M. Alfred Germette, 10, cité Vaneau, par MM. Babut et Bordeaux, qui est admis comme membre titulaire.

M. Louis Dadre, 46, rue Saint-Jacques, à Marseille, par MM. Martin et Bordeaux, nommé membre correspondant.

M. le Dr Bailhache présente un douzain de Charles X, cardinal de Bourbon, frappé en 1597, à Nantes, par le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne.

+ CAROLVS·X· etc. Croix pattée, cantonnée aux 1 et 4 d'une couronnelle et aux 2 et 3 d'un lis. Point sous la 5^e lettre.

R. SIT·NOMEN etc. ; rose entre les deux derniers mots. Écu de France, accosté de deux C ; à la pointe de l'écu, T. Point sous la 17^e lettre.

Le Cabinet de France possède un superbe piéfort de ce douzain, frappé également à Nantes en 1593. Hoffmann a signalé ce piéfort sous le n^o 24, mais sans indiquer qu'il s'agit d'une variété des douzains qu'il mentionne.

M. Jules Maurice rend compte d'un voyage d'étude à Berlin et à Vienne. Il a achevé à Berlin l'examen du trésor découvert à Cologne en 1903 et classé au Cabinet de Berlin par le professeur Dressel. Il a pu examiner de nouveau à Vienne, grâce à l'obligeance du professeur Kubitschek, la collection du colonel Voetter acquise par le Musée impérial. Il a reconnu un nouveau type de *siliqua* (Cohen 82 de Constantin II), frappé en 326 lors des *Decennalia* des Césars, fils de Constantin. Il rappelle, au sujet de cette espèce monétaire, et d'après l'inscription découverte à Feltre en 1906 et interprétée par M^{lle} Césano dans les *Comptes rendus de l'Ac. des Lincei* du 15 mars 1908, que la *siliqua* a dû servir de monnaie courante plus tôt qu'on ne le pensait. Il ne voudrait pas commettre d'indis-

création au sujet d'un travail que le Prof. Kubitschek doit faire paraître, mais il peut faire remarquer qu'un point sur lequel s'accordent les auteurs qui ont étudié ce texte, est l'usage de la *silique* comme monnaie courante dès l'année 323. Il s'agit, en effet, de l'emploi d'un legs qui donne lieu à des distributions de sportules à certains anniversaires ; or une *silique* fait partie de la somme à remettre à chaque bénéficiaire de chaque distribution. En 323, la *silique* n'était donc plus une simple monnaie de compte, mais était déjà une monnaie réelle. La date de l'inscription est fixée à 323 par les noms des consuls Séverus et Rufinus.

M. Dieudonné fait la communication suivante :

« M. de Castellane, dans une de nos dernières réunions ¹, exposait à la Société quelques idées d'où se dégage une théorie, d'après laquelle tous les piéforts agrandis des monnaies royales françaises remonteraient à une époque antérieure à l'apparition du gros tournois. Le jour où fut connu le gros, on aurait renoncé à créer ces deniers, — agrandis en même temps qu'épaissis, — spécimens destinés à mettre en valeur le denier courant, à lui donner un aspect plus frappant, à en faire d'un mot comme une médaille d'honneur ; désormais ils risqueraient de se confondre avec le gros, pièce par elle-même suffisamment grande, décorative et généralement très soignée. On frappe encore des spécimens extraordinaires du denier, de la maille tierce, mais seulement épaissis et de même module que la pièce courante.

J'ai voulu voir si la théorie se vérifiait pour les monnaies féodales. La situation n'est pas la même, puisque, dans les séries féodales, le gros n'apparaît que tardivement et exceptionnellement. On a donc pu continuer à fabriquer

1. Procès-verbaux, 1908, p. LXXXIII.

des piéforts agrandis des deniers et des oboles, postérieurement à la création du gros tournois royal. Il reste seulement à constater que la frappe des piéforts agrandis correspond à une mode ancienne, qui disparaît peu à peu pour céder la place à l'usage nouveau du piéfort de module adéquat. Et cela se vérifie — à peu près.

J'ai cru utile de dresser un catalogue des piéforts féodaux du Cabinet des Médailles. Je n'ai pas voulu faire un *Corpus* ; pour l'obtenir, il faudrait joindre les pièces publiées par Poey d'Avant, par M. Caron et par les revues de numismatique. Plusieurs des piéforts que je vais citer n'ont jamais été publiés.

I. — PIÉFORTS DU DENIER A MODULE AGRANDI.

1. *Châteaudun*. ✠ **CĀSTRĪ DVNI**. Croix.

R. Type chartrain, sans légende.

R. — 14 gr. 88 (poids du denier, 1 gr. 02). — 25 mm.



Ce piéfort a été publié par M. Caron (*Monn. féod.*, p. 78, n° 120 et pl. V, fig. 20). Le denier correspondant est parmi les plus récents des deniers anonymes de Châteaudun, car il n'a pas la largeur et le poids (1 gr. 15) des deniers anciens, et le type chartrain y est accompagné du croissant qui va, dans la période suivante, devenir tout le type de la monnaie. C'est à Geoffroy IV, devenu comte en 1215,

qu'on attribue la monnaie au croissant, laquelle porte *Gaufridus*. Notre piéfort est donc des environs de 1200, c'est-à-dire bien antérieur au gros de saint Louis.

Deux autres piéforts agrandis de deniers féodaux sont postérieurs à la création du gros royal; ils ont été frappés par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, l'un pour le Maine, l'autre pour Chartres, et les mêmes comtés ont eu vers cette époque des piéforts de module adéquat (ci-dessous, n^{os} 3 et 8), ce qui indique que nous touchons à la période de transition entre les deux méthodes.

La pièce du Mans de module agrandi a été publiée par M. Caron (*M. féod.*, p. 66, n^o 102 et pl. V); c'est le piéfort d'argent du double coronat, monnaie dont aucun spécimen n'a été retrouvé.

La pièce de Chartres est au Cabinet des Médailles.

2. *Chartres*. ✠ K COM CĀRTIS CIVIS. Croix.

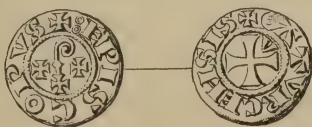
✠. Type chartrain, avec rosace et lis, sans légende.

Billon doré. — 9 gr. 63. — Mod. 0, 024.

La dorure du spécimen confirme le caractère de médaille de luxe qui s'attachait à cette sorte de frappe.

II. — PIÉFORTS DE MODULE ADÉQUAT A LA MONNAIE CORRESPONDANTE.

1 et 2. *Cahors*. EPISCOPVS. Trois croisettes, celle du milieu surmontée d'une crosse tournée à droite.



R. CĀTVRCENSIS. Croix cantonnée d'un V.

Argent saucé. — 6 gr. 05 et 2 gr. 97. — Denier et obole.

M. Caron (*M. féod.*, p. 210) fait remonter à Guillaume II (1113-1143) les plus anciens deniers à ce type, et regarde V comme l'initiale de son nom *Vuillelmus*. Notre pièce est plus récente et peut convenir à Guillaume III (1199) ou mieux à Guillaume IV (1208-1234). Au reste, le V, initiale d'évêque ou de monnayeur, paraît s'être maintenu par tradition. Mais la difficulté pour descendre plus bas que le premier quart du XIII^e siècle, consiste en ce que, à partir de 1224, l'évêque abandonne le monnayage à la cité, qui adopte un autre type. Il fut repris en 1280 par Raimond de Cornil, mais avec son R initial et la crose à gauche. Si l'on voulait absolument que ce piéfort fût postérieur à 1266, époque d'apparition du gros tournois, il faudrait l'attribuer à Barthélemy, qui était en procès avec la cité et peut avoir frappé quelques pièces. Quant à Guillaume V (1316-1374), il est trop bas d'époque pour le style.

Nous avons donc là vraisemblablement le plus ancien spécimen de piéfort du denier frappé au module de la pièce courante.

3. *Le Mans* ✠ COMES CENOMĀNIS. Monogramme d'Erbert.

R. ✠ SINCVM DEI VIVI. Croix accostée de deux besants dans les cantons supérieurs; les lettres Λ (pour A) et Ω pendent à la traverse.

Argent. — 5 gr. 75. — Denier mansois.

Les deniers anonymes du Mans ont été frappés jusqu'à Charles I^{er} (1246), mais peut-être aussi après son avènement, car dans la trouvaille de Saint-Clair-sur-Elle, qui paraît s'étendre jusqu'à l'apparition du gros, il ne se rencontre pas d'autre type pour le Maine¹. J'ajoute que le

1. Voy. *Rev. num.*, 1908, p. 516 et 517.

denier du présent piéfort est parmi les plus récents de la série.

4. *Charles I^{er} d'Anjou (1246-1285)*. ✠ KĀROLVS
COWES. Croix cantonnée d'un lis au 1.

R. ✠ ANDESĀVENSIS. Clef accostée d'un lis et d'une fleur.

Argent saucé. — 6 gr. 27. — Denier.

Je passe sur un piéfort d'Henri I^{er} le Gras (collection Lalanne) qui a été communiqué par M. Blanchet¹, et j'arrive à :

5. *Éléonore de Fauquembergues (1290-1326)*. ELI | E-
NOR (rétrograde) dans le champ ; COWITISSĀ D' en légende circulaire.

R. FĀVCONBERĀ. Croix.

Argent saucé. — 7 gr. 05. — Obole.

6. *La même*. ELIE | NOR COWITISSĀ DE.

R. FĀVQVERBERĀVE. Croix.

7. *Gui IV, comte de Saint-Pol (1292-1317)*. ✠ GVIDO :
COWES. Croix.

R. WORETĀ SĀRTI, et dans le champ PĀ—VLI.
Gerbe.

Argent saucé. — 7 gr. 52. — Denier.

8. *Charles de Valois à Chartres (1293-1325)*. ✠ K COM
CĀRTIS CIVIS. Croix.

R. Type chartrain avec trois besants et lis.

Nous avons vu que le même prince avait frappé à Chartres un piéfort agrandi. Désormais nous ne rencon-

1. *Procès-verbaux*, 1901, p. XIII.

trerons plus que des piéforts adéquats, piéforts de deniers et d'oboles, mais aussi de gros féodaux.

9. *Vienne* (fin du xiii^e siècle). S·M·VIENNĀ. Tête de saint Maurice, avec petit globe sur le haut du front.

R. :✠: MĀXIMĀ·ḠĀL L. Croix cantonnée de quatre points.

Argent saucé. — 4 gr. 32. — Denier.

10. *Guillaume III de Vierzon* (1302). ḠVILLERMVS. Étoile et faucille.

R. VIRSIONIS. Croix cantonnée d'une étoile et d'un croissant.

Argent saucé. — 3 gr. 82. — Obole.

On peut, à cause de l'orthographe *Guillermus* par un r¹ et de l'S qui est très couché et pansu, songer à Guillaume II (1219). C'est ce qu'une étude approfondie de la série permettrait de résoudre.

11. *Chapitre de Cambrai* (1306). ✠ MONEŦĀ CĀPI-ŦLI. Croix.

R. CĀMERĀCENSIS. Aigle éployée vue de face.

Argent saucé. — 7 gr. — Denier dit *Coquibus*.

12. *Gui de Chatillon, comte de Blois* (1307-1342). ✠ BLESIS CĀSTR0. Croix.

R. ḠVIDO:COMES. Type chartrain (tête dégénérée avec lis).

Argent saucé. — 5 gr. 32. — Denier.

13. *Louis de Crécy, comte de Flandre* (1322-1346). ✠ LVDØVIQ ✠ QØMØS ✠ FLĀD'. Croix.

R. ✠ MØRØŦĀ ✠ ḠĀRDØRSIS. Lion à gauche.

Argent. — 5 gr. 70. — Quart de gros.

1. Cf. la numismatique de Reims.

14. *Guillaume II, comte de Hainaut (1337-1345)*:

✠ **COMES ° HAINONTIÆ**. Croix.

R. **VALENDERENSIS**. Monogramme du Hainaut cantonné de quatre étoiles.

15. *Charles de Blois, duc de Bretagne (1341-1364)*.

BNDICTV SIT etc... **KAROLVS DEI GRA**. Croix à queue fleurdelisée.

R. **BRITANNORV DVX** sous une couronne. Bordure de douze lis. Imitation du gros blanc à la couronne de Charles, régent de France.

Argent saucé. — 15 gr. — Gros.

16. *Le même*. **KAROLVS DVX**. Châtel. Bordure de douze hermines.

R. **BNDICTV** etc... **BRITANNIÆ**. Croix à queue. Imitation du gros à la queue de Philippe VI.

Argent saucé. — 10 gr. 54. — Gros.

17. *Guillaume III, comte de Hainaut (1356-1389)*.

✠ **GVILLELMVS COMES HAINONTIE**. Monogramme du Hainaut dans huit arceaux tréflés.

R. **BNDICTV** etc... **MONETA VALENS**. Croix coupant la légende.

Argent. — 19 gr. 90. — Gros.

18. *Édouard III, duc d'Aquitaine*. ✠ **BNDICTV** etc...

EDVARDVS REX. Croix.

R. **TVRONVS RE...** Châtel.

Argent saucé. — 17 gr. 95.

19. *Le même*. **BNDICTV** etc... **EDOVARDOS REX** entre les bras d'une croix.

R. **MORETA ACEN**. Léopard. Bordure de douze trèfles.

Argent saucé. — 19 gr. 53. — Gros.

20. *Albert de Bavière, comte de Hainaut (1389-1404).*
 ALBERTVS : DVX : DEI : GRA : COMES : HAINAUTIA. Écu
 écartelé de Bavière et de Hainaut.

R. MORA TA ROVA FACTA IN VAVERCHIERIS.
 Croix fleuronnée avec monogramme en cœur, cantonnée
 de deux lions et de deux aigles.

21. *Jean II de Bourbon, sire des Dombes (1459-1488).*
 IOHES DVX BOURBONS DES TRIVOUZI. Armes de Bourbon
 (France brisé) dans trois arceaux.

R. SIT : ROTA : DEI : BENEDEICTIO : Croix fleuron-
 née.

Argent saucé. — 7 gr. 35. — Denier. »

Le Président,
 Ct BARUT.

Le Secrétaire,
 F. DE VILLENOISY.

*
 * *

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1909.

Présidence de M. Sudre, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

*Bull. et Mém. de la Société nat. des Antiquaires de
 France, 7^e série, t. VIII, 1908.*

*Bull. de la Soc. arch., hist. et scient. de Soissons,
 t. XIV, 1907.*

*Bull. de la Soc. d'agr., sc. et arts du Puy, 5^e vol. 1904
 à 1908.*

Bull. de la Soc. d'arch. de Sens, t. XXVI.

*Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne,
 LXII^e, t. 1908.*

*Annales de la Soc. arch. et hist. de Château-Thierry,
 1908.*

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LVIII, n° 2.

Mém. de la Soc. dunkerquoise, t. XLIX à XLVII, 1907 et 1908.

Mém. de l'Ac. de Nîmes, 7^e série, t. XXXI, 1908.

Mém. de l'Ac. des B.-L. et Arts de Savoie, 4^e série, t. XI.

Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône, 2^e s., t. III, n° 1, 1909.

Ann. de la Soc. des S., L. et A. des Alpes-Maritimes, t. XXI.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. VI.

Bull. de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Infér., t. XLIX, n° 2, 1908.

Bull. trimestriel de la Soc. acad. de l'arr. de Boulogne-sur-Mer, t. VIII, 3 livraisons.

Revue suisse de Numismatique, t. XV, n° 2.

— Supplément aux tomes XII et XIII. *Médailles suisses nouvelles*.

Berliner Münzblätter, juill. à oct.

C^t Babut, *Quelques mots sur les jetons et la médaille des caisses d'escompte sous l'ancien régime* (ext. de la *Gazette numismatique française*).

Discours prononcés à la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, le 3 avril 1909.

G. Amardel, *La signification du crocodile de Nîmes* (*Bull. de la comm. arch. de Nîmes*).

— *Les énigmes de la numismatique de Narbonne* (—).

— *Un cas de surfrappe instructif* (—).

— *Encore le crocodile de Nîmes* (—).

— *Les monnaies féodales de Narbonne* (—).

Alph. Lefébure, *Recueil de pièces et documents officiels relatifs à la Légion d'honneur*.

V^{te} de Jonghe, *Un sou d'or pseudo-impérial du V^e au VI^e siècle.*

L. Forrer, *Biographical dictionary of medallists*, t. IV, 1909.

H. Dressel, *Das Iseum Campense auf einer Münze des Vespasianus.*

M. le Président annonce la perte douloureuse que la Société a faite en la personne de M. Émile Lalanne qui, à Bordeaux, se livrait depuis longtemps à l'étude de la numismatique. Il se fera l'interprète des sentiments de la Société auprès de sa famille.

Il annonce aussi avoir reçu de mauvaises nouvelles de la santé de M. Rattier.

Sont présentés comme membres correspondants :

M. Léon Bodereau, 2, rue de la Trémoille, à Paris, par MM. Leblond et Collombier.

Alfred Geigy, à Bâle, par le commandant Babut et M. Bordeaux.

Mauricio Coen, à Pielungo (Italie), par MM. Bordeaux et Rappaport.

M. Bordeaux rend compte des pourparlers qu'il a engagés avec diverses personnes pour effectuer dans les Archives des recherches concernant la numismatique de Henri II. La Société décide de poursuivre ce travail.

M. Béranger présente deux jetons de Philippe V d'Espagne ayant à l'exergue l'agneau de Rouen. Ce sont des refrappes de la fin du xviii^e siècle qui semblent hybrides.

M. Collombier présente un teston de Charles IX avec la marque de Bordeaux.

M. Adrien Blanchet signale à la Société diverses découvertes récentes :

« Les journaux des 18 et 19 septembre ont annoncé, d'une manière énigmatique, que des terrassiers venaient de découvrir, à Paris, au coin du boulevard Raspail et de la rue de Varenne, des médailles « irrégulières » avec « l'effigie d'une femme au profil égyptien » et « une chimère aux ailes repliées ». Ce trésor est devenu l'objet d'un procès où quatre parties, dont la ville de Paris, sont intéressées. Les monnaies sont actuellement déposées au greffe correctionnel du Palais de Justice. J'ai obtenu l'autorisation de les examiner et j'ai constaté que le trésor, trouvé dans un vase de terre malheureusement brisé et égaré, était composé de trente-quatre statères larges des Parisii, de plusieurs variétés, plus ou moins bonnes de style, et d'or plus ou moins jaune.

C'est sans doute la première fois qu'on peut signaler avec précision une cachette de monnaies des Parisii, à Paris même ¹.

Une autre trouvaille importante de monnaies gauloises a été faite, le 26 janvier 1908, à la *Grange Neuve*, dans la commune de Lapte (Haute-Loire). Diverses circonstances m'avaient fait un devoir de ne pas parler de ce trésor. Aujourd'hui il est à peu près dispersé. Le Musée Crozatier, au Puy, a acquis treize pièces, le Musée de Cluny, à Paris, trente, et divers amateurs en ont aussi dans leurs collections. Ce dépôt, contenu dans un vase de terre, comprenait au moins 170 statères d'or, à peu près semblables, pour le plus grand nombre, aux figures 65 (11 exemplaires au moins) et 58 de mon *Traité des monnaies gauloises*. Il

1. La trouvaille faite à Paris, près de la Seine et de la rue du Bac, en 1805 comprenait des statères de Philippe ou du moins de bonnes imitations où le nom grec était encore lisible.

faut donc abandonner définitivement le classement aux Mandubii du plus grand nombre de ces statères. J'avais d'ailleurs déjà repoussé cette attribution de Saulcy et fait, avec une pièce arverne, un rapprochement ¹ que la découverte de Lapte ne fait que confirmer. Ce trésor était, évidemment, composé en majorité de pièces arvernes antérieures au 1^{er} siècle. Il aurait compris aussi un statère arverne de la dernière époque, avec le vase sous le cheval.

A Rezé, près de Nantes, on a trouvé récemment une série de moules monétaires à l'effigie de plusieurs empereurs, parmi lesquels on cite Caracalla, Probus, Dioclétien, Maximien, Constance Chlore ². Les moules sont de terre cuite grise ou rougeâtre. Deux érudits de Nantes ont rappelé diverses théories, déjà émises à propos des moules monétaires romains. D'après celle qui paraît avoir eu le plus de faveur, selon les journaux qui en ont recueilli l'écho, les moules auraient « servi à fabriquer la monnaie « destinée à payer des troupes concentrées dans le pays ».

Mais il faudrait prouver d'abord que Rezé a été le point de concentration d'un corps de troupes romaines. Aucune découverte de *castellum* ou d'établissement quelconque n'autorise cette supposition. J'accorde que *Ratiatum* a été d'une réelle importance ³; mais il y eut, en Gaule, beaucoup de lieux sans doute aussi peuplés, où les troupes romaines n'ont jamais résidé. Les moules de Rezé appartiennent en majorité à l'époque de la Tétrarchie où les troupes romaines avaient beaucoup à faire sur les bords du Rhin. Je n'accepte donc pas l'hypothèse du « monnayage

1. *Traité*, p. 219.

2. M. Allotte de la Fuÿe a bien voulu m'apprendre que la trouvaille contenait aussi des moules d'Antonin, de Commode, de Diaduménien.

3. L'établissement romain couvrait une superficie d'un kilomètre carré. Voy. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 569.

militaire ». Des moules antiques ont été trouvés sur de nombreux points de l'Empire romain et l'on a donné de ces découvertes des bibliographies qui sont d'ailleurs incomplètes. La multiplicité des lieux de trouvaille démontre péremptoirement que les monnaies sorties de ces moules de terre cuite ne pouvaient être que rarement des produits d'un monnayage officiel. Dans le cas particulier de Rezé, la présence de moules de Commode et de Caracalla suffit pour nous autoriser à repousser l'hypothèse du monnayage contrôlé par le chef du détachement ou un questeur quelconque. On ne saurait admettre que, sous Dioclétien, on ait émis officiellement des pièces à l'effigie d'empereurs beaucoup plus anciens. Reste donc l'hypothèse du faux monnayage ; c'est celle qui convient, à mon sens, pour expliquer l'existence des moules trouvés à Rezé. »

M. Bordeaux fait remarquer que l'attention des membres de la Société a été appelée dans la séance du 1^{er} juin 1907¹ sur les pièces de 10 centimes à l'N couronné de Napoléon I^{er}, empereur, pourvues de la date invraisemblable de 1800. La frappe de ces petites monnaies de 19 millimètres de diamètre fut ordonnée seulement par une loi du 15 septembre 1807 avec un alliage de huit dixièmes de cuivre et de deux dixièmes d'argent. La première émission régulière fut effectuée en 1808 et la dernière en 1810. *M. Maurice Raimbault*, archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône, associé correspondant à Marseille, a fait connaître à ce sujet l'explication suivante, qui lui fut fournie autrefois par *M. Laugier*, l'ancien conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque municipale de Marseille.

M. Laugier, qui avait été mécanicien de la marine à

1. *R. N. F.*, 1907, Procès-verbaux, p. 85.

l'époque de la guerre de Crimée en ayant Toulon comme port d'attache, déclarait avoir entendu dire maintes fois à Toulon, que les forçats du bagne, qui y existait, avaient fabriqué, sous la monarchie de Juillet, des pièces fausses de 10 centimes à l'N couronné de Napoléon I^{er} avec les vieux cuivres recueillis par eux de côté et d'autre dans l'arsenal. Ils avaient créé dans ce but des coins, sur lesquels ils avaient gravé des dates quelconques antérieures parfois à l'année du couronnement de Napoléon comme empereur des Français. Ils frappèrent en cachette ce genre de numéraire à l'aide des instruments dont ils pouvaient disposer, et ils répandirent ces espèces fausses dans le public. Une grande quantité de ces pièces de mauvais aloi circula à cette époque en Provence jusqu'à l'année 1846, date à laquelle ces pièces de 10 centimes furent démonétisées.

M. Laugier qui fut de tous temps un numismate attentif, n'a pu énoncer ces particularités, que parce qu'il les avait estimées exactes. Quant à présent l'explication ainsi fournie paraît la plus plausible pour faire comprendre l'existence des monnaies anormales signalées.

M. Bordeaux soumet aux membres de la Société un flan de cuivre uni sur les deux côtés et portant sur la tranche l'inscription: ⌘ DIEU^oPROTEGE^oLA^oFRANCE, apposée telle qu'elle apparaît sur les pièces de 20 francs. Il avait cru jusqu'alors que ce flan constituait un essai de virole fait régulièrement dans l'un des ateliers monétaires de France au début du XIX^e siècle. Mais il vient de rencontrer dans le Moniteur universel du jeudi 30 septembre 1819, l'énonciation suivante, qui lui paraît expliquer plus sûrement l'existence du flan en question :

« Le 4 de ce mois (de Septembre 1819) des maçons occupés à démolir les murs d'un petit cabinet d'aisances dépendant d'une

maison située à Brévanne (Haute-Marne) trouvèrent dix pièces en cuivre jaune de la grandeur et de l'épaisseur d'une pièce de 20 francs, bien polies, et autour desquelles on lit l'exergue : DIEU PROTEGE LA FRANCE. Le Maire de Brévanne a dressé procès-verbal de cette découverte et l'a transmis aussitôt à M. le Procureur du Roi. Le 5 au matin, ce Magistrat se rendit avec M. le Juge d'Instruction assisté du greffier dans la commune de Brévanne, pour y continuer les recherches et informer : on assure qu'ils ont encore découvert quatre pièces. Des présomptions se sont élevées contre Louis Lambert, fondeur en cuivre, demeurant à Brévanne, ancien propriétaire de cette maison, et qui l'habitait encore il y a environ six mois ; ce qui tend à les confirmer, c'est que le même Lambert a déjà été mis en jugement pour fabrication ou émission de fausses pièces de 20 francs en 1815 et 1816 avec un nommé François Renaut, de Colombey lès Choiseul, que ce dernier a été arrêté de nouveau cette année et est mis en accusation pour émission de semblables pièces, qu'enfin au premier bruit de cette découverte, Lambert a pris la fuite. »

Il est par suite probable que le flan soumis à la Société, et qui est exactement semblable à la désignation figurant dans l'article sus énoncé, est un spécimen du faux monnayage en question. Les faussaires commençaient par faire la tranche. Le temps leur a manqué pour frapper le droit et le revers avec le type d'une pièce de 20 francs de l'époque et pour dorer ensuite le tout.

Le Président,
L. SUDRE.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1909.

Présidence de M. Sudre, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :
Revue Numismatique, 1909, nos 2 et 3.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXXIX, 1^{re} partie.

Numismatic Chronicle, 1909, n° 3.

Cⁿ Babut, *Les caisses d'escompte sous l'ancien régime* (Extr. de la *Gazette numismatique*).

L. Forrer, *Sir John Evans, 1823-1908* (même revue).

Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1908 (*Zeitschrift für Numismatik*).

M. le Président annonce la mort, à l'âge de 81 ans, de M. Ernest Zay. Depuis quarante ans il s'était attaché avec une rare patience à former une collection des monnaies coloniales françaises et de toutes les monnaies qui, à une époque quelconque, avaient eu cours dans nos colonies. Cette collection, qu'il avait donnée au Cabinet des médailles le 12 décembre 1907, lui a fourni les éléments de son *Histoire monétaire des colonies françaises*, parue en 1892 avec *Supplément* en 1904. C'est actuellement le seul ouvrage que nous ayons sur cette matière.

Madame Lalanne a écrit pour remercier la Société des témoignages de sympathie qu'elle avait reçus à l'occasion de la mort de son mari.

Le vicomte de Jonghe, président de la Société belge de numismatique, présent à la séance, expose ce que sera le Congrès international de numismatique et de la médaille qui doit se réunir à Bruxelles en 1910, et communique la liste des mémoires déjà reçus.

Il communique ensuite un certain nombre de monnaies bactriennes, imitations barbares de celles d'Eucratide, qui proviennent de la collection de Mgr Béthune.

Le colonel *Allotte de la Fuye*, fait à ce sujet quelques observations et communique, pour son compte, les photo-

graphies de pièces de sa collection appartenant à la même série. Il y joint une pièce d'argent bilingue ayant une face bactrienne et une face chinoise.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« On s'est occupé beaucoup, dans ces derniers temps, du sculpteur et médailleur Leonhard Posch, né dans le Tyrol en 1750 et mort en 1831 ¹. Il fit des portraits de Napoléon I^{er} et de plusieurs personnages de la cour de l'empereur, puis des médailles de Louis XVIII et du duc de Berry. M. Ménadier a pensé que Posch eut une influence importante sur l'art français et qu'il a peut-être fourni à David d'Angers l'idée de modeler ses médaillons ². Que David, prix de Rome en 1811, ait pu, à son retour, prendre la place de Posch, qui se retira à Berlin en 1814, c'est fort possible. Mais il n'avait pas besoin d'étudier les œuvres de Posch pour créer le genre de médaillons où il modela les portraits de tant de ses contemporains. Le faire de Posch est froid ; le style de David est fougueux ; Posch vise à la correction ; David ne cherche que l'effet et la vie. D'ailleurs David avait certainement étudié des médailles de la Renaissance italienne et, en France, sans parler des médaillons de Claude Warin, si souvent sans revers, David put voir les œuvres de Fontaine, qui travailla surtout dans le troisième quart du xviii^e siècle, et qui paraît avoir remis en honneur, avant Posch, les médaillons uniface. Ce Fontaine, qu'il faut distinguer de deux homonymes du xvii^e et du xix^e siècle, a été oublié par les bibliographes. Cependant son œuvre, qui

1. Hildegard Lehner et C. von Kühlewein, dans les *Berliner Münzblätter*, 1907, p. 614-619, pl. XIX ; J. Menadier, dans les *Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, juillet 1909, col. 237-248, 3 pl. ; L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists*, t. IV, 1909, p. 669-673, fig.

2. M. Victor Tourneur admet cette hypothèse dans la *Rev. belge de Num.*, 1909, p. 448.

n'est pas sans mérite malgré quelque sécheresse, comprend au moins huit médaillons ¹. »

M. A. Dieudonné fait la communication suivante :

« Vous connaissez, Messieurs, M. Louis Caillet ; vous savez que ce jeune archiviste paléographe, très chercheur, très érudit, ne néglige jamais les documents numismatiques qu'il rencontre sur son chemin et qu'il a déjà publié, soit dans la *Revue numismatique*, soit dans la *Gazette*, des morceaux inédits intéressants. M. de Castellane commentait dernièrement l'un d'eux ici même. De nouveau, M. Louis Caillet adresse à la *Revue*, pour paraître en même temps que les Procès-verbaux de notre séance ², un texte sur la Monnaie d'Amiens, d'ailleurs très bien présenté par l'auteur, mais dont je voudrais dégager aujourd'hui devant vous toute la portée proprement numismatique.

« Comme le document naguère publié par M. le Dr Leblond ³, celui-ci se rapporte à cette période troublée de notre histoire où, les conseils de Charles VII réinstallés à Paris, la circulation monétaire aux coins de la maison de Valois commençait à se rétablir peu à peu dans toute la France.

« Les saluts d'or ⁴, dont il est question, étaient, comme l'on sait, la monnaie anglo-française d'Henri V et VI, créée par ordonnance du 30 novembre 1421 ⁵ ; ils furent émis avec des grands blancs ⁶ aux armes de France et d'Angle-

1. Voy. une note de M. H. de la Tour, dans la *Rev. num.*, 1892, p. 503. — N'oublions pas non plus que l'œuvre de Nini se compose de médaillons uniface et que Chinard, de Lyon, suivit la même voie.

2. *Rev. num.*, 1909, p. 502 et suiv.

3. Sur la région de Beauvais, dans *Rev. num.*, 1908, p. 114 et 267.

4. Hoffmann, *Monn. roy. de Fr.*, p. 54, n° 4 (pl. XXIX), et p. 56, n° 2 (pl. XXX).

5. Sauley, *Doc. inéd.*, t. II, p. 328.

6. Hoffmann, *Monn. roy. de Fr.*, p. 57, n° 6 (pl. XXX).

terre de 75 au marc¹. Le différent de la Monnaie d'Amiens sur ces espèces était « un petit mouton en manière d'*agnus Dei* » en tête de légende². Nous avons les comptes de cet atelier pour les blancs du 7 avril 1423 au 7 décembre 1434³ et pour les saluts, jusqu'au 17 novembre 1435⁴.

« Cette même année 1435, intervint le traité d'Arras, conclu contre les Anglais. Charles VII, qui n'était pas encore maître de Paris, abandonna au duc de Bourgogne les villes de la Somme qu'il ne possédait pas davantage, avec les profits des Monnaies d'Amiens et de Saint-Quentin, mais à la condition bien entendu que les espèces frappées le seraient au nom du roi de France restauré, laquelle frappe, celle des écus, n'a d'ailleurs été inaugurée qu'au 24 septembre 1437⁵.

« Quant aux saluts, monnaie anglo-française, ils durent cesser d'être frappés à Amiens, ainsi que les blancs du même système, dès la fin de l'année 1435. Les pièces dont parle notre texte étaient restées en souffrance lors de la tension puis de la rupture avec le roi d'Angleterre. Quelle en était l'importance? Nous voyons qu'il fut frappé depuis le 31 janvier 1434 (*n. st.*) 66.800 saluts dont deux fois 167 mis en boîte (ce sont nos deux boîtes dites de 320 environ), et que pour 30 blancs environ il en était frappé 21.600.

« Faut-il croire que, conformément à la loi, cet arriéré considérable de deux ans attendait, pour être délivré, la vérification des boîtes? Faut-il admettre qu'il en avait été distrait quelque part pour les besoins urgents de l'administration? En tout cas, l'affaire était de quelque importance.

1. Wailly, *Variations de la livre tournois*, p. 164 (depuis le 23 nov. 1422).

2. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. II, p. 352. — Cf. pour l'atelier d'Amiens, Saulcy, *Ateliers monét.*, p. 2 et 3.

3. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. II, p. 353.

4. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. II, p. 367-8.

5. Saulcy, *Ateliers monét.*, p. 3.

« A qui revenait de droit la vérification des boîtes? Il est probable que le traité d'Arras, en abandonnant au duc de Bourgogne les profits des Monnaies d'Amiens et de Saint-Quentin, n'avait pas tranché expressément les questions de juridiction et d'exercice, car ce fut un perpétuel sujet de discussion. Le duc prétendait ordonner et contrôler les émissions¹; au contraire, le roi soutenait que le duc n'avait aucun contrôle à exercer sur les dits hôtels des Monnaies, dont les émissions devaient être ordonnées et contrôlées par les mêmes gens et dans les mêmes conditions que celles du reste de la France, le duc n'ayant purement et simplement qu'à toucher la part qu'on lui remettait. Nous voyons ici que dès la première heure Philippe le Bon voulut profiter de son avantage sur le roi, encore mal assis dans son pouvoir, pour évoquer devant la Chambre des Comptes de Lille, juridiction flamande et seigneuriale qui n'avait rien à voir avec le bailliage d'Amiens, une affaire de contrôle des boîtes.

« Or, qu'on y réfléchisse bien. Il était certainement dans son tort, puisqu'il s'agissait d'une monnaie frappée sous le régime des conventions antérieures au traité d'Arras. La vérification en revenait évidemment aux gens de Henri VI, tant que celui-ci était reconnu par la Chambre des Comptes de Paris, et à la même encore quand elle eut transporté son serment à Charles VII. Mais Jean de Vault, garde de la Monnaie d'Amiens, était sans doute une création du parti d'Henri VI², et comme tel peu disposé à faire

1. Une convention analogue, entre Isabeau de Bavière et Jean sans Peur, en concédant au duc pour un an (convention renouvelable) les profits des Monnaies de Dijon, Châlons et Troyes, lui avait reconnu ce droit (*Proc.-verb.*, dans *Rev. num.*, 1907, p. iv).

2. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. II, p. 367 en bas et p. 388. M. Caillet se demande si ce Jean de Vault était le même que le Jean de Vaux, juge au Palais en 1451, dont parle M. de Beaucourt; en ce cas, il aurait su se faire pardonner son attitude équivoque de 1436.

acte de fidélité au roi restauré. Puis, le duc de Bourgogne voulait créer un précédent ; il est probable qu'il réussit à mettre la main sur le lot lui-même et que Charles VII dut capituler. Mais il aura sa revanche. Quand le duc de Bourgogne voudra frapper à Amiens et à Saint-Quentin¹ des plaques flamandes, dont l'émission n'était autorisée qu'à Tournai, le roi le rappellera à l'ordre, en 1441², avec succès, en attendant que les villes fassent retour à la couronne.

« Telle est l'explication des curieux conflits de juridiction auxquels nous assistons dans ce document. »

Le Comte de Castellane fait observer qu'en interprétant comme il le fit le traité d'Arras, le roi et son parlement se conformaient aux lois fondamentales du royaume, qui régissaient même les ateliers de Bourgogne. Ainsi la Monnaie de Dijon, sauf l'usurpation temporaire de Jean sans Peur, était soumise comme les autres à la juridiction de Paris ; tout au plus le duc avait-il, dans sa capitale, un droit de nomination ou de présentation pour quelques charges d'officiers monétaires, mais l'ordonnance et le contrôle des émissions du duché lui échappaient ; il ne retrouvait quelque indépendance que dans la Comté, en terre d'empire.

Le Président,

L. SUDRE.

Le Secrétaire,

F. DE VILLENOSY.

1. P. Bordeaux, *La molette d'éperon, différent de Saint-Quentin*, dans *Rev. num.*, 1901.

2. Le roi supprima même le privilège de Tournai. Voy. Saulcy, *Les monnaies du système flamand de Charles VII*, et C^o de Castellane, même sujet, dans *Rev. num.*, 1898, p. 112. — Saulcy, *Doc. inéd.*, t. III, p. 163 et 164.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. CARON (Émile), *, ancien Président et membre fondateur de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry), O *, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), O *, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

- MM. FROEHNER (Guillaume), *, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.
- ALEXEIEFF (Georges D'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.
- SALINAS (Antonino), directeur du Musée de Palerme.
- BABELON (Ernest), *, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.
- JONGHE (le vicomte Baudoin DE), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.
- SCHLUMBERGER (Gustave), *, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 29, avenue Montaigne, Paris.
- ROUGÉ (V^{te} Jacques DE), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).
- WITTE (Alphonse DE), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

MEMBRES TITULAIRES

- MM. ALLOTTE DE LA FUÏE (C^{el}), C*, 2, rue d'Anjou, à Versailles.
- BABUT (A.), * (le Commandant), 23, rue des Gatines, Paris.

- MM. BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.
- BORDEAUX (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.
- BOUCLIER (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.
- CASATI DE CASATIS (C.-Charles), *, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 29, rue de Prony, Paris.
- CASTELLANE (C^{te} DE), 11, rue Saint-Dominique, Paris.
- COLLOMBIER (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.
- DAVID (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.
- DIEUDONNÉ (Adolphe), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.
- ENGEL (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.
- GERMETTE (Alfred), 10, cité Vaneau, Paris.
- JAMESON (Robert), 6, avenue Velasquez, Paris.
- KOECHLIN-CLAUDON (Émile) *, 21, boulevard Delessert, Paris.
- LA BARRE (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).
- LA TOUR (Henri DE), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 bis, avenue de Villars, Paris.
- LE COMTE (Ernest), *, 124, rue de Provence, Paris.
- LEMOINE DE LA DURANDIÈRE, *, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.

- MM. MARCHÉVILLE (Louis de), 4, rue Meissonier, Paris.
 MARTIN (le Commandant Emmanuel), président du
 Carnet de la Sabretache, 68, avenue de la Grande
 Armée, Paris.
 MORICAND (Philippe), 1, rue Legendre, Paris.
 SARTIGES (V^{te} Louis de), premier secrétaire d'ambas-
 sade, 15, avenue d'Antin, Paris.
 SUDRE (Louis), *, sous-directeur honoraire des Mon-
 naies, 3, quai Malaquais, Paris.
 VILLENOISY (François de), sous-bibliothécaire au dépar-
 tement des médailles et antiques de la Bibliothèque
 nationale, 32, rue Washington, Paris.
 VLASTO (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Mar-
 seille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

- MM. ALVIN (Frédéric), conservateur du cabinet des
 médailles de la Bibliothèque royale, 27, avenue
 Beau-Séjour à Uccle-lès-Bruxelles.
 AMARDEL (Gabriel), 12 *bis*, rue de la Peyrade, à
 Narbonne.
 ANDRÉ (Ernest), 17, rue Victor-Hugo, à Gray (H^{te}-S.).
 ANGERARD (Edmond), notaire honoraire, 11, rue de
 l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).
 AUBEY (Joseph), lieutenant au 54^e régiment d'infan-
 terie, rue de Noyon, à Ham (Somme).
 AUBRY-VITET (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
 BAILHACHE (D^r Julien), à Dourdan (Seine-et-Oise).
 BEAUMONT (C^{te} Charles de), château de Chatigny, par
 Fondettes (Indre-et-Loire).
 BERANGER (Joseph), 73, boulevard Beaumarchais,
 Paris.

- MM. BERNAYS (Édouard), 33, avenue Van Eyck, Anvers (Belgique).
- BLANCHARD (Dr Raphaël), *, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, Bard Saint-Germain, Paris.
- BODÉREAU (Léon), 2, rue La Trémoille, Paris.
- BONNET (Émile), 11, rue du Faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.
- BOURGEY (Étienne), 7, rue Drouot, Paris.
- BOURIN (F.-François), *, 72, rue d'Anjou, à Versailles.
- BUJEAUD (André), Sainte-Hermine (Vendée).
- COEN (Mauricio), à Pielungo, province d'Udine (Italie).
- COURIOT (Édouard), 147, avenue Malakoff, Paris.
- COURRENT (Dr Joseph Paul), à Embres et Castelmaure (Aude).
- DADRE (Louis), docteur en droit, 46, rue Saint-Jacques, Marseille.
- DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du Musée, 22, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne (Loire).
- DECROIX (Pierre-Jules-Edmond), 126, rue Royale, Lille (Nord).
- DÉFRANCE (Adrien), 6, rue Antoine Lécuyer, Saint-Quentin (Aisne).
- DEMOLE (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, président de la Société suisse de numismatique, 40, rue du Marché, Genève.
- DEROME (Charles), à Ribemont (Aisne).
- DOBY (le Chanoine Auguste), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
- DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ (Henri-Jean de), 76, rue de Java, La Haye, Pays-Bas.

- MM. DONNET (Fernand), 53, rue du Transvaal à Anvers (Belgique).
- DOULÉ (R. Charles), 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.
- DU LAC (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.
- DUPLAN, à Évian-les-Bains (H^{te}-Savoie).
- DURAND (Laurent), 28, Grande rue de la Réale, Perpignan.
- EGGER (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).
- EICHLER (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.
- ESCHER (D^r Hermann), Bibliothèque de la Ville, à Zurich (Suisse).
- FABRE DE LARCHE (Jean), *, ministre plénipotentiaire de France près de la République du Paraguay, Calle Espana, 431, à Assomption (Paraguay).
- FLORANGE (Jules), 17, rue de la Banque, Paris.
- FORRER (Léonard), 11, Hamilton Road, Bromley, Kent (Angleterre).
- GALLICE (Henri), à Épernay (Marne).
- GEIGY (Alfred), 48, Leonhardsgraben, à Bâle (Suisse).
- GERMAIN DE MAIDY (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- GIVOIS (Hugues), 46, boulevard de Courtais, Moulins (Allier).
- GNECCHI (Francesco), vice-président de la Société italienne de numismatique, via Filodrammatici, 10, Milan.
- GOHL (Edmond), conservateur du Cabinet des médailles de Budapest, 20, Marvanyutea, Budapest (Hongrie).
- GRUNAU (D^r Gustave), 11, Falkenplatz, Berne (Suisse).
- KESLING (Adrien de), *, chef d'escadrons au 21^e régiment de chasseurs, à Limoges.

- MM. LAMAS (Arthur), 148, rua da Junquiera, Lisbonne, Portugal.
- LE BAULT DE LA MORINIÈRE (C^{te} G.), *, 22, rue Chevreul, à Angers.
- LEBLOND (D^r Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.
- LECESNE, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
- LESPINAS (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).
- L'ÉSTRANGE (C^{te} DE), 5, rue de Lota, Paris.
- LUNEAU (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).
- MACQUERON (Henri), 24, rue de l'Hôtel-Dieu, Abbeville (Somme).
- MAN (M^{lle} Marie DE), rue Saint-Pierre F. 39, à Middebourg (Pays-Bas).
- MANIFACIER (Victor), passage Manifacier, Auxerre (Yonne)
- MANSON (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.
- MARCOPOLI (Henry), à Alep, Syrie (Turquie d'Asie).
- MARTIN (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.
- MARTZ (René), conseiller à la Cour d'appel, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- MATER (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
- MAURICE (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 33, rue Washington, Paris.
- MAZEROLLE (Fernand), archiviste de la Monnaie, 91, avenue Niel, Paris.
- MICHAUX (Alphonse), graveur de la Monnaie, 57, rue Saint-Bernard, Bruxelles St-Gilles.
- MILLER (Pierre-Omer), 40, rue des Remparts, à Bordeaux.

- MM. NESSEL (DE), à Haguenau (Alsace-Lorraine).
PAPADOPOLI ALDOBRANDINI (C^{te} Nicolo), sénateur,
président de la Société de numismatique italienne.
S. Silvestro A 1364, Venise (Italie).
PUIG (Joseph), 64, Boulevard Sébastopol, Paris.
PONTON D'AMÉCOURT (V^{te} R. de), à Saint-Calais (Sarthe).
PRISSE (B^{on} Philippe), 16, avenue Brugman, Bruxelles
(Belgique).
PROTAT (Georges), à Mâcon.
RAIMBAULT (Maurice), sous-archiviste du département
des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Mar-
seille.
RAPAPORT (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin
(Prusse).
RAVAISSON-MOLLIEN (Charles), conservateur adjoint du
département des antiquités grecques et romaines
au Musée du Louvre, membre résidant de la
Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital,
Paris.
RICHEBÉ (Raymond), avocat à la Cour d'Appel,
152, avenue de Wagram, Paris.
RODOCANACHI (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne,
Paris).
ROESKÉ (Jules), 118, rue d'Alésia, Paris.
ROISSART (Amédée de), président à la Cour d'appel,
12, avenue de la Couronne, à Bruxelles.
ROMIZOWSKI (DE), château de Chambois, près Autun
(Saône-et-Loire).
SABATIER (Léonce), 5, rue de l'Union, à Talence
(Gironde).
SAVÈS (Théophile), 9, rue Côte pavée, Toulouse.

- MM. SELTMAN (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (Angleterre).
- SOULLARD (Paul), 10, rue du Château, Nantes.
- SOUTZO (Michel C.), 8, Strada Romana, Bucarest (Roumanie).
- TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne (Loire)
- THÉRY (Louis), avocat, 4 bis, quai de la basse Deule, Lille (Nord).
- URBAN (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.
- VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).
- VAN DE VYVÈRE-COLENS (Richard), 39, rue Haute, à Bruges (Belgique).
- VERMEYLEN (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue des Récollets, Louvain (Belgique).
- VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Lecoet-Droz, à Savenay (Loire-Inférieure).
- WIGERSMA (Servans), conservateur du musée, Willemskade, 19, à Leeuwarden (Pays-Bas).
-

LISTE
DES
ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

- M. LE V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT.
M. LE V^{te} J. DE ROUGÉ, 1889.
M. A. DE BELFORT, 1890.
M. E. CARON, 1892.
M. M. DE MARCHÉVILLE, 1893.
M. P. BORDEAUX, 1895.
M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1898.
M. M. DE MARCHÉVILLE, 1900.
M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1902.
M. ADRIEN BLANCHET, 1903.
M. P. BORDEAUX, 1905.
M. LE COMMANDANT BABUT, 1907.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Museo Bottacin de Padoue.
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Historische Antiquarische Gesellschaft von Graubünden
(Rhœtisches Museum) à Coire (Suisse).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1910

Président : M. SUDRE.
Vice-président : M. BLANCHET.
Secrétaire : M. F. DE VILLENOSY.
Trésorier : M. BOUCLIER.
Membres du conseil : M. BORDEAUX.
M. le Comte de CASTELLANE.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux
de la *Société française de Numismatique*, 1909.

ALLOTTE DE LA FUÏE (C ^{el}). La crise monétaire en Perse à l'époque de Trajan.....	XXVII
BABUT (C ^{nt}). Les médailles et jetons de la Caisse d'Escompte.....	LXII
BABUT (C ^{nt}) et BORDEAUX. Denier parisis de Charles VII et testons de François I ^{er} de la collection de M. de Marchéville.....	XLIV
BAILHACHE (D ^r). Douzain de François I ^{er} pour le Dauphiné..	IX
— Écu d'or de François I ^{er} frappé à Bourges et attribué à Turin.....	LXXXV
BÉRANGER. Jetons de Philippe V d'Espagne avec l'agneau de Rouen.....	CII
BLANCHET (Adr.). Plaquette de Lorthior.....	II
— Laissez passer en or des monnayeurs de Crémieu sous Charles VIII.....	XXII
— Jeton en or de la Compagnie des Indes.....	XLIV
— Miliarensis de Valentinien I ^{er} frappé à Siscia.....	LXVI
— Jetons en écaille.....	LXVIII
— Trouvailles récentes de monnaies gauloises et romaines..	CIII
— Le médailleur tyrolien Leonhard Posch.....	CIX
BORDEAUX (P.). Les demi-gros de Charles V de la trouvaille de Villefranche de Rouergue.....	V
— Guenar toulousain de Charles VI.....	XIII
— Les treizains de mariage.....	XLVIII
— Correspondances de numismates du xviii ^e siècle.....	LXIX
— Le sceau de Saint Michel de Duilhac.....	LXXXV
— Sou d'or de Constance II pour Carthage.....	LXXXV
— Les commandes de médailles faites par le congrès amé-	

INDEX

CXXVII

ricain aux artistes français pendant la guerre de l'indépendance.....	LXXXVIII
— Les faux sous de Napoléon I ^{er} à l'N couronné.....	CV
— Atelier de faux monnayeur à Brevaux (Haute-Marne) en 1819.....	CVII
BORDEAUX et MANSON. Jetons des conseils municipaux au début du XIX ^e siècle.....	XXVIII
BOUCLIER. Médaille inédite de Robespierre.....	XXIII
— La frappe des premières monnaies révolutionnaires.....	LII
— Les nouveaux thalers allemands ou pièces de trois marks.....	LXXXVII
CASTELLANE (C ^{te} de). Le premier écu de Charles VI pour le Dauphiné.....	II
— Les gros des évêques de Valence.....	II
— La situation monétaire à Lyon sous Charles VII et Louis XI.....	XXIV
— La dépréciation des guénars à Toulouse.....	LXVIII
COLLOMBIER. Un liard de Charles IX ou division du liard....	LXVIII
— Teston de Charles IX portant la marque de Bordeaux....	CII
DEMOLE. Découverte d'un trésor de monnaies dans la forêt de Finges, canton du Valais.....	XLIV
DIEUDONNÉ. Les piéforts féodaux.....	CXIII
— Les boîtes de la monnaie d'Amiens en 1435.....	CX
DOULÉ. Salut d'or de Charles VI et blanc de Charles V.....	LXXXVI
JONGHE (V ^{te} de). Monnaies bactriennes.....	CVIII
MAURICE (J.). Les origines de la silique.....	XCI
TESTENOIRE-LAFAYETTE. Méreau de la collégiale de Saugues....	XXII
VAN DE VYVERE COLENS. Le point secret de l'atelier de Paris au XVIII ^e siècle.....	LIX

ERRATUM :

Tableau de la page LVI-LVII.

3^e colonne, 3^e ligne *lire* : 48.336 au lieu de 43.336.

Au total *lire* : 2.458.982 au lieu de 2.453.982.

9^e colonne, 2^e ligne *lire* : 929.065 l. au lieu de 92.065 l.

3^e ligne *lire* : 793.336 l. au lieu de 793.335 l.

GETTY CENTER LIBRARY



